TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

Christian Malm
Steinweilerstraße 39
6582 Ottweiler 1

COMTE COURET
ANCIEN MAGISTRAT

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE

DE JÉRUSALEM

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

1099-1905

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS
AU BUREAU DES ŒUVRES D'ORIENT
20, Rue du Regard (6e arr.)

1905

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE

DE JÉRUSALEM

1099-1905

1905.6699 Histoire

COMTE COURET
ANCIEN MAGISTRAT

NOTICE HISTORIQUE

SUR

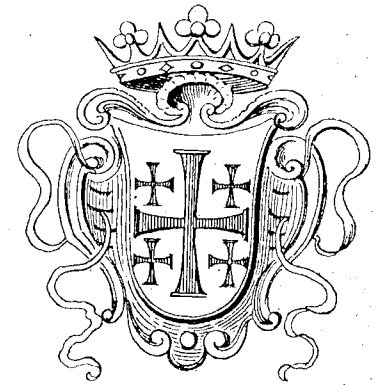
L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE

DE JÉRUSALEM

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

1099-1905

DEUXIÈME ÉDITION. REVUE ET AUGMENTÉE



PARIS
AU BUREAU DES ŒUVRES D'ORIENT
20, Rue du Regard (6e arr.)

1905

Ex
BibliothRegia
Berolinensi

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE

DE JÉRUSALEM (1)

1099-1902

Hic namque Ordo, originis antiquitate commendatus, ac deinceps Prædecessorum Nostrorum auctoritate curisque excultus, ex institutione sua eò potissimum spectat, ut hominum studia ad defendendam et promovendam Catholicam religionem in locis Terræ Sanctæ incendantur, eorumque merita debito honoris præmio cohonestentur.

(*Sanctissimi Domini nostri divina providentia* PII PAPÆ IX *Litteræ Apostolicæ quibus Ordo equestris S. Sepulchri honoris insignibus decoratur.*)

L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE est à la fois le plus ancien des Ordres de chevalerie *religieux-militaires,* et le pre-

(1) NOTE DE LA RÉDACTION. — Notre collaborateur et ami M. le comte Couret veut bien rééditer, ou plutôt refaire complètement, sa belle *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, publiée dans la Revue illustrée LA TERRE SAINTE, durant les années 1887-1888.

Une nouvelle édition de cette remarquable Étude s'imposait. En effet :

D'abord le tirage à part de cette Notice, fait en trop petit nombre

mier en date des Ordres *purement honorifiques*, c'est-à-dire constituant une simple distinction ou décoration et n'astreignant point aux obligations monastiques. Il est incontestablement antérieur de quelques années — sinon de quelques siècles — aux autres Ordres religieux-militaires de Terre Sainte (1); et c'est lui, selon toute probabilité, qui est le tronc d'où est sorti, comme un ra-

et dans un format trop volumineux, était devenu presque introuvable. En second lieu, depuis plus de douze années, de nombreux ouvrages d'un haut intérêt avaient été publiés sur la Terre Sainte : il y avait lieu d'en tenir compte. Troisièmement, les noms de plusieurs anciens Chevaliers du Saint-Sépulcre, authentiquement créés aux quatorzième et quinzième siècles, avaient été retrouvés, démontrant péremptoirement l'irréfragable antiquité de l'Ordre. Enfin, trois documents d'une exceptionnelle importance avaient été mis au jour ou communiqués personnellement à M. le C^te^ Couret : d'abord, la fameuse bulle du pape Alexandre VI de l'année 1496, retrouvée, dit-on, par le comte F. Pasini-Frassoni; puis l'inappréciable Registre, tout récemment publié, des R. P. Franciscains de Terre Sainte, renfermant la liste des Chevaliers créés au Saint-Sépulcre de l'année 1561 à l'année 1847; enfin les Archives de l'ancienne *Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, acquises à grands frais par notre très regretté collaborateur et ami M. le chanoine Laurent de Saint-Aignan, ce grand bienfaiteur des Œuvres d'Orient.

Dans ces conditions, on voit qu'une nouvelle édition entièrement refondue et sensiblement augmentée de la *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre* était devenue nécessaire : elle était d'ailleurs l'objet de nombreuses demandes. Nous remercions M. le C^te^ Couret de vouloir bien nous la donner. Il y a été joint quelques lettres inédites du savant et regretté comte Riant.

(1) L'*Ordre religieux-militaire du Saint-Sépulcre* remonte au plus tard à la fin du mois de juillet 1099. Les autres Ordres de Terre Sainte datent : *Saint-Lazare* de 1112 environ; les *Hospitaliers de Saint-Jean*, de 1113; les *Templiers*, de 1118; l'*Ordre de* N.-D. de Montjoye, de 1180; l'*Ordre Teutonique*, de 1190; l'*Ordre de l'Épée* (des Lusignan de Chypre), de 1194 ou 1195. L'*Ordre de Sainte-Catherine du Mont-Sinaï* n'est qu'une réduction de celui du *Saint-Sépulcre*. Donc la priorité appartient incontestablement à l'*Ordre du Saint-Sépulcre*.

meau d'or, l'Ordre glorieux et infortuné du *Temple* (1).

Même certains textes permettraient de supposer que, comme l'avaient pressenti quelques Annalistes d'autrefois (2), l'Ordre canonique et régulier du Saint-Sépulcre (*Clerici Sancti Sepulcri*) aurait été également la source de laquelle serait issu l'Ordre hospitalier-militaire de Saint-Jean de Jérusalem (3).

Essentiellement chevaleresque (*equestris*) (4), « milice dorée » (*Equites aurati hierosolymitani*) (5), comme on l'appelait autrefois, l'*Ordre du Saint-Sépulcre* confère la

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée pour la Société de l'Histoire de France*, par M. L. de Mas-Latrie, p. 7 à 9 (Paris, Jules Renouard, M.D.CCC.LXXI, in-8°). — *Anciens Statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem* (A Paris, de l'Imprimerie de Cailleau, rue Saint-Severin, M.DCC.LXXVI, in-8°), p. 250, 305 et 323.

(2) *Les Lois de la France, par M^e^ Jacques Corbin, Avocat en Parlement* (Paris, 1613, in-4°), citées dans les *Anciens Statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, p. 250, n° 53 (A Paris, de l'Imprimerie de Cailleau, rue Saint-Severin, M.DCC.LXXVI, in-8°). — Conf. *Ibid.*, p. 305, n° 121 et p. 323.)

(3) A. du Bourg, *Ordre de Malte. Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse*, ch. VI, p. 147, 148, et *Pièces justificatives* n° XXXVIII. (Toulouse, Louis Sistac et Joseph Boubée, 1882, in-8°.)

(4) « *Nunc ultrò animum ad Ordinem* EQUESTREM *S. Sepulchri novo decore augendum ornandumque adiicimus* (Collectio litterarum apostolicarum *aliorumque documentorum equestres pontificos Ordines spectantium*, p. 76. Romæ, ex typographia Vaticana, 1880, petit in-4°). — *Anciens Statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint Sépulchre de Jérusalem*, etc., p. 198 (A Paris, de l'Imprimerie de Cailleau, M. DCC. LXXVI, in-8°).

(5) *Godefroid de Bouillon et les Rois latins de Jérusalem*, par le Baron de Hody. Deuxième édition, p. 191 (Paris, Lethielleux; Tournay, Casterman, 1859, in-8°). — *Anciens Statuts*, p. 198, 224, 240, n° 40, p. 315. — Toutefois, le titre de *Milice dorée* (*Equites aurati*) n'était point l'apanage *exclusif* des Chevaliers du Saint-Sépulcre : plusieurs Ordres de chevalerie semblent avoir conféré ce titre à leurs

noblesse (1); il a le pas sur tous les autres Ordres, la *Toison d'or* exceptée (2); il garde ce reflet d'héroïsme que les Croisades ont attaché à tout ce qui est issu d'elles. Il constitue comme une sorte de *Croisade perpétuelle* (3).

L'intérêt qui se reporte de plus en plus vers l'Orient;

membres, notamment l'Ordre Constantinien de Saint-Georges (*Militarium Ordinum origines, statuta, symbola et insignia Iconibus additis genuinis*, etc. *Studio et industria Francisci Mennenii Antuerpiensis. Coloniæ Aggripinæ, et denuo Maceratæ. Apud Petrum Saluionum* (2e édition. M. DC. XXIII, petit in-4°), p. 15). — Les Chevaliers créés par les Empereurs d'Allemagne paraissent avoir pris également cette qualification (*Christophori Fürer ab Haimendorf, Equitis Aurati, Duumviri Reip. Noribergensis primarii, etc. Itinerarium Ægypti*, etc. *Norimbergæ ex officina Abrahami Wagenmanni* clc Ic. cxxi, petit in-4°, p. 18 de l'*Oratio funebris*).

(1) En vertu de ce principe que l'une des formes primitives de l'*anoblissement* consistait dans le fait d'*armer Chevalier* celui que l'on voulait anoblir (*Traité de la Noblesse, et de toutes ses différentes espèces*, nouvelle édition, etc., par M. de la Roque, p. 68, 69, 70, 71, 92, 188, 274, 297. A Rouen, chez Pierre le Boucher, libraire, MDCCXXXIV, in-4°. — *La Chevalerie*, par Léon Gautier, p. 247, 248, 249, Paris, Victor Palmé, 1884, gr. in-8°. — *Anciens Statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem*. Paris, Cailleau, MDCCLXXVI in-8°, p. 201 et 252, nos 6 et 8). — Aussi l'*anoblissement* devrait-il peut-être n'appartenir qu'à ceux des Décorés du Saint-Sépulcre qui ont été *créés Chevaliers à Jérusalem*, suivant l'antique cérémonial. — Dans l'ancien régime, nous voyons un pèlerin provençal de Terre Sainte revendiquer la noblesse en se fondant sur son titre de *Chevalier du Saint-Sépulcre*, mais sa prétention ne semble pas avoir été accueillie (*Bibliothèque Nationale. Cabinet des titres*, Provence; *Preuves*, t. 779, p. 221, n° 21 : « *Siccard François ne fonde sa noblesse que sur ce qu'il est Chevalier du Saint-Sépulchre*). »

(2) Quaresmius, *Historica, theologica et moralis Terræ Sanctæ Elucidatio. Primi voluminis pars secunda*, lib. II, cap. L, p. 512 (editio secunda a P. F. Cypriano de Tarvisio recognita et adnotata. Venetiis, typis Antonellianis, 1881, in-folio).

(3) *Anciens Statuts*, p. 53.

les graves événements dont il sera prochainement le théâtre; la lutte partout frémissante entre Chrétiens et Infidèles (1); la rivalité toujours plus aiguë entre Latins et schismatiques; les grands pèlerinages, chaque année plus nombreux, ramenant comme jadis la France aux Lieux Saints; le nombre toujours croissant des demandes d'admission dans l'*Ordre;* l'esprit élevé du Grand Maître, Mgr Piavi, l'éminent Patriarche actuel de Jérusalem, tendent à rétablir l'*Ordre du Saint-Sépulcre* dans son premier éclat. Ce qui, peut-être, y contribuera surtout, c'est l'heureuse innovation du précédent Patriarche de Jérusalem, le vénéré Mgr Bracco, conférant, comme autrefois, la croix de l'*Ordre* à de nobles femmes distinguées par leur amour des Saints Lieux, innovation approuvée par un Bref pontifical en date du 3 août 1888 (2).

Quelle est l'origine de l'*Ordre du Saint-Sépulcre?* — Comme pour toutes les grandes choses, les légendes voilent son berceau. On l'a dit fondé, en l'année 60 ou 61, par saint Jacques le Mineur, premier évêque de Jérusalem (3); ou bien, en 326, par Constantin et sainte Hé-

(1) *L'Islam au* XIXe *siècle*, par le capitaine Le Châtelier, p. 24 et suiv. (Paris, Leroux, 1888, in-12. — L. de Contenson, *Chrétiens et Musulmans, voyages et études*, passim (Paris, Plon, 1901, in-16).

(2) LEO PP. XIII. Ad futuram rei memoriam. *Venerabilis Frater, Vincentius Hierosolymitanæ Ecclesiæ Patriarcha Latinus renuntiavit Nobis*, etc. Nous donnerons plus loin le texte intégral de ce Bref déjà publié par le comte Pasini-Frassoni.

(3) Quaresmius, *Historica Terræ Sanctæ elucidatio*, t. I, pars II, lib. II, cap. 32, p. 439 à 441. — *Vie du bienheureux Théodore de Celles*, par le chanoine Verduc, p. 40 à 42, 79 à 101 (Périgueux, 1681, in-4°). — *Militarium ordinum origines, statuta, symbola et insignia, etc.* Studio et industria Francisci Mennenii Antuerp., p. 20, 21. — Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques et religieux et*

lène (1); ou encore, vers l'année 800, par le grand empereur Charlemagne quand il reçut du khalife Haroun-al-Raschid le protectorat de la Terre Sainte (2). Ce sont des fables, de nobles fables (3), mais, ici, nous faisons de l'histoire.

des Congrégations séculières, etc., t. II, p. 120 à 122 et 128 (Paris, MDCCXIV, in-4°). — Voir aussi le très rare ouvrage intitulé :

LA GLOIRE

DE L'ORDRE

CANONIAL REGULIER

Du S. Sepulchre Hierosolymitain
de N. S. Iesus-Christ.
Tirée du tombeau d'oubliance
par
Lambert Iecher Prevost de l'É-
glise collégiale de Visait Pays et
Diocese de Liège.

A LIEGE

Chez ARDT DE CORSUVAREM
Imp. juré. Anno 1626, in-12.
Chapitre VI.
Anciennes panchartes de Daibert Pa-
triarche de Jerusalem,
pages 38 à 46.

(1) QUARESMIUS, *Historica, theologica et moralis Terræ Sanctæ Elucidatio*, t. I, pars II, lib. II, c. XXXII, p. 439 à 441. — *Militarium ordinum origines, statuta, symbola et insignia, etc.*, studio et industria Francisci Mennenii Antuerp., p. 20, 21. — *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, par le Père J. P. R. Stephani, publiés par J. Alexandre; Liège, imprimerie L. Grandmont-Donders, 1876.

(2) *Archives de l'Orient Latin*, t. I. *Inventaire des Lettres historiques des Croisades.* Première partie. *Avant les Croisades* (768-1093), § 2, p. 10 à 21 (Paris, Leroux, 1881, gr. in-8°). — HÉLYOT, t. II, p. 128. — *Texte des Diplômes de Chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre.*

(3) *Si fabula, nobilis illa est!* devise de la maison de Sassenage

L'*Ordre du Saint-Sépulcre* est né comme spontanément et par la force des choses de la dévotion au tombeau du Christ, de la lutte contre l'Islamisme et de la garde d'honneur instituée autour du saint Sépulcre par les Rois Latins de Jérusalem et la piété militante de quelques chevaliers d'Occident. C'est ainsi que l'Ordre souverain de Saint-Jean est humblement sorti de l'hôpital (1) fondé, de l'année 800 à l'année 810, à Jérusalem par les soins de l'empereur Charlemagne (2). Toute institution durable a des commencements modestes.

en Dauphiné, citée dans NICOLAS CHORIER, *le Nobiliaire de la Province de Dauphiné*, t. III, p. 530. (A Grenoble, 1697, in-12.)

Les religieuses du Saint-Sépulcre, appelées aussi *Sépulcrines*, ont toujours eu et ont encore la prétention d'avoir pour fondateur saint Jacques le Mineur, premier évêque de Jérusalem (*Le I. jour de May.* LA FESTE DE S. JAQUES APOSTRE, *Frère de Nostre Seigneur, Premier Eveque de Hierusalem, et Instituteur de l'Ordre du S. Sepulchre de nostre Seigneur en Jerusalem*, p. 15 et suiv. des OFFICES PROPRES *pour les religieuses Chanoinesses de l'Ordre du Saint Sepulchre de* HIERUSALEM, *Establies à Paris au Faux-bourg Saint-Germain. Le tout conforme au Breviaire Romain. A Toul, Chez* ALEXIS LAURENT, *Imprimeur du Roy et de Monseigneur l'Évêque.* M. DC. LXXXIV, gr. in-8°). Encore aujourd'hui les Sépulcrines de Charleville chantent à leur Office :

« *Sit Resurgenti decus atque virtus,*
« *Qui suo primum vigiles sepulcro*
« *Virginum cœtus voluit Jacobi*
« *Lege sacrari.* »

(1) *Chronicon Sancti Bertini*, t. III, col. 625 et 626 du *Thesaurus novus anecdotorum* de Dom Martène et de Dom Durand (Lutetiæ Parisiorum, MDCC, XVII, in-fol.) — JACQUES DE VITRY, *Historia hierosolymitana*, § 64, p. 1082 des *Gesta Dei per Francos* de Bongars (Hanoviæ, M.DC.XI, in-fol.). — *L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et ses onze premiers Grands Maîtres*, par le V^te^ O. de Poli, p. 57 et 58 de l'*Annuaire du Conseil héraldique de France.* 5^e^ année, 1892; Paris, 1892, in-12.

(2) *La Donation de Hugues, Marquis de Toscane, au Saint-Sé-*

L'*Ordre du Saint-Sépulcre* (1) a passé par *quatre* phases distinctes qui formeront les divisions naturelles et comme les étapes de cette étude :

pulcre, et les Établissements Latins de Jérusalem au XI^e siècle, par le comte Riant, p. 9 à 12 (Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, série 4^e, t. XXI, 2^e partie).

(1) Nous regrettons vivement que l'ouvrage depuis longtemps annoncé du M^is Alberto Rusconi, de Bologne, sur l'*Ordre du Saint-Sépulcre* n'ait point paru, et ne doive, semble-t-il, jamais paraître. On nous écrit en effet d'Italie que l'auteur est mort et que ses papiers ont été dispersés (*Lettre du Commandeur Antonio Padula, de Naples, au C^te Couret, en date du 28 janvier* 1900 : « *... J'ai voulu écrire à un de mes amis de Bologne, le priant de me renseigner sur le Marquis Rusconi. Ce gentilhomme, malheureusement, est mort et ses papiers, parmi lesquels devaient se trouver les documents sur l'Ordre du Saint-Sépulcre, sont allés dispersés.....* »

Cette perte est d'autant plus fâcheuse que, semble-t-il, le regretté comte Riant avait quelque peu collaboré à l'œuvre projetée du marquis Rusconi, ainsi que le prouve la lettre suivante :

Lettre du comte Riant à M. le chanoine Laurent de Saint-Aignan, d'Orléans, en date du 24 février 1884 :

« *Papallo Ligure* $\frac{24}{11}$ 84.
Italie.

« *Votre nom, Monsieur le Chanoine, bien connu de tous les Palesliniens, et vos écrits qui occupent dans ma bibliothèque la place qu'ils méritent, me font un devoir très agréable de répondre à la lettre que vous voulez bien m'adresser.*

« *La question qui vous occupe et qui, en effet, est aussi obscure que difficile à cause des pièces fausses dont elle est encombrée, est depuis dix ans l'objet des études approfondies de mon noble ami le marquis Alberto Rusconi, de Bologne, dont le travail est sous presse. Je crois que ce travail sera de nature à satisfaire tous les érudits, si j'en juge par le soin qui a présidé aux recherches de l'auteur. Je lui ai communiqué au fur et à mesure tous les textes trop rares, hélas! que j'ai pu découvrir sur l'origine du Saint-Sépulcre, et c'est entre ses mains que se trouve encore tout ce que j'avais pu recueillir sur cette question.*

« *Je puis, si vous le désirez, vous mettre en rapports avec lui,*

I. — L'Ordre religieux-militaire du Saint-Sépulcre.
II. — L'Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre.
III. — L'Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulcre.
IV. — L'Ordre actuel du Saint-Sépulcre.

CHAPITRE PREMIER.

L'ORDRE RELIGIEUX-MILITAIRE DU SAINT-SÉPULCRE.

Paragraphe premier.

L'ORDRE RELIGIEUX DU SAINT-SÉPULCRE.

Numéro I

LES CHANOINES DU SAINT-SÉPULCRE.

A. — *La Confrérie byzantine du Saint-Sépulcre.*

(326-1099)

Il est certain que, de tout temps, les fidèles de Jérusalem, courtisans de la tombe, entourèrent d'un soin pieux le Sépulcre de Jésus-Christ (1). Les perfides dégrada-

et vous prie, en attendant, Monsieur le Chanoine, d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

« Comte Riant. »

« *Vous connaissez, bien entendu, l'excellente bibliographie raisonnée (type du P. Lelong) qui accompagne l'édition de* 1731 *(sic) des Statuts du Saint-Sépulcre.* »

Combien est regrettable la perte de ces notes et renseignements, émanant d'un érudit tel que le C^te Riant!

(1) Saint Jérome, *Epistola XLVI Paulæ et Eustochii ad Marcellam*, §§ 9 et 12 (Migne, *Patr. lat.*, t. XXII). — De Vogüé, *les Églises de la Terre Sainte*, p. 29 à 31 (Paris, Didron, MDCCCLX, in-4°). — D'après une ancienne tradition, saint Jacques le Mineur en 60 ou 61, puis le pape saint Clet en 81, auraient institué une compagnie de cénobites chargés de garder le tombeau du Christ (Verduc, *Vie du bienheureux Théodore de Celles*, p. 40 à 42, 79 à 101. — Hé-

tions de Hadrien le firent bien disparaître aux yeux, mais n'en abolirent pas la mémoire : on savait que le miraculeux tombeau gisait loin dans le sol, sous les épais terrassements du sanctuaire de Jupiter-Astarté (1).

Les Évêques, les Saints, les Docteurs de l'Église (2) venus en pèlerinage à *Ælia Capitolina*, la colonie romaine substituée à la Jérusalem hébraïque, se détournaient l'œil en pleurs, le front baissé devant l'odieux simulacre, emblème insultant de Rome et du paganisme, foulant aux pieds la mystérieuse retraite où le Christ avait vaincu la mort (3).

Sainte Hélène vient à Jérusalem. Des fouilles ardentes exhument le Saint-Sépulcre, et un long cri d'enthousiasme et d'amour en salue la résurrection (4). Une triple basilique, aux colonnes de porphyre, aux chapiteaux d'argent, aux plafonds dorés, aux candélabres lumineux, aux mosaïques d'azur et de pourpre, chef-d'œuvre de l'art byzantin et merveille de l'Orient, enferme entre ses parois de marbre, ses portiques et son *atrium* ombragé d'arbres précieux, le Sépulcre, le Cal-

lyot, *Dictionnaire des Ordres religieux*, t. II, p. 121, 122, 128. — Mennenius, p. 20, 21.

(1) *La Basilique du Saint-Sépulcre*, par le R. P. Germer-Durand, p. 4 (Extrait de la *Revue Biblique*, juillet 1896). — *Ælia Capitolina*, par le R. P. Germer-Durand, p. 377, 378 de la *Revue Biblique*, juillet 1892. — Saint Jérome, *Epistola LVIII, ad Paulinum*, § 3.

(2) Saint Clément d'Alexandrie, saint Firmilien de Césarée, Origène, saint Justin, saint Alexandre de Flavias, le martyr Jean de Cappadoce, l'évêque de Séleucie Achadabuès, etc. (*la Palestine sous les Empereurs grecs*, par A. Couret, docteur en droit, p. 14 à 16; Grenoble, Allier, 1869, in-8°, non mis dans le commerce).

(3) *Dictionnaire de la Bible*, etc., publié par F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice, mot *Calvaire* (Paris, Letouzey et Ané, 1898, in-4°).

(4) *Les Légendes du Saint-Sépulcre*, par le C^te^ Couret, ancien Magistrat, p. 6 à 11 (Paris, Maison de la Bonne Presse, 1894, in-8°).

vaire et les principales stations du Drame de la Croix (1).

Dès lors, une sorte d'association, de *Confrérie* (2), paraît s'être formée tacitement pour les soins, l'ornementation, le culte du Saint-Sépulcre, notamment pour l'entretien des tuiles d'argent et des joyaux dont il était revêtu, des lampes de vermeil qui en perçaient, comme des étoiles, la mystérieuse nuit (3), et des soleils d'or

— *La Palestine sous les Empereurs grecs*, par A. Couret, docteur en droit, p. 15,16 (Grenoble, Allier, 1869, in-8°).

(1) *La Basilique du Saint-Sépulcre*, par le R. P. Germer-Durand, p. 5 et 6.

(2) Ce sont probablement les Membres de cette *Confrérie* que certains historiens des Croisades désignent sous le nom de viri religiosi (Foucher de Chartres, *Historia hierosolymitana*, lib. I, cap. xxx, p. 361 du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades* publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Balduini III historia Nicæna vel Antiochena*, cap. lxii, p. 176 du t. V du même *Recueil*. — Theodori Palidensis *narratio profectionis Godefridi ducis*, lib. III, cap. i, p. 192 du même t. V du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*.

(3) Sur l'ornementation du Saint-Sépulcre à cette époque, voir : Theodosius, *De Terra Sancta*, § 2 à 7. — Antonini Martyris *Perambulatio Locorum Sanctorum*, § 18. — Arculfi *Relatio de Locis Sanctis*, § 3. — Beda Venerabilis, *De Locis Sanctis*, § 2, p. 63, 64, 101, 125, 146, 147, 148, 217 des *Itinera et Descriptiones Terræ Sanctæ lingua latina sæc.* iv-xi *exarata*, sumptibus Societatis illustrandis Orientis latini monumentis ed. T. Tobler (Genevæ, typis J.-G. Fick, 1877, in-8°). — Au moment de l'arrivée des Croisés, le nombre des lampes de la basilique du Saint-Sépulcre paraît avoir été d'au moins *cinquante* (Guibert de Nogent, *Gesta Dei per Francos*, p. 255 du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*). — On sait que le luminaire de la basilique du Saint-Sépulcre était principalement alimenté par une fondation de l'impératrice Eudocie en 460. (Nicéphore Calliste, *Histoire ecclésiastique*, lib. XIV, cap. l, t. CXLVI, col. 1240 de la *Patr. gr.*). — Au viii^e^ siècle, le nombre des lampes éclairant la crypte du Saint-Sépulcre était de *douze;* ce nombre, un peu plus tard, s'était élevé à *quinze*. (Arculfus, *De Locis Sanctis*, § 3, p. 148 du t. I des *Itinera et Descriptiones Terræ Sanctæ ling. lat. sæc.* iv-xi *exarata*, etc.

qui en surmontaient l'autel extérieur (1). Cette *Confrérie*, — dont nous rencontrons une énumération partielle dans un document du IXe siècle (2), — devait avoir pour chef ou le Custode de la Sainte-Croix (Σταυροφύλαξ), ou le Trésorier de la Sainte-Résurrection du Christ (Κειμηλιάρχης τῆς ἁγίας Χριστοῦ τοῦ Θεοῦ ἡμῶν Ἀναστάσεως, appelé aussi Φύλαξ τῶν ἱερῶν σκευῶν) (3), et elle comptait dans ses rangs, ou avait à son service, une compagnie de Gardes redoutés pour leur virulence, nommés *Fragélites* ou *Rabdophores* (4), qui maintenaient l'ordre dans la basilique (5) et protégeaient le Saint-

— *Hodœporicon* S. Willibaldi, § 18, p. 264 du t. I 2 des *Itinera hierosolymitana et descriptiones Terræ Sanctæ bellis sacris anteriora et lingua latina exarata* (Société de l'Orient latin).

(1) Antonini Martyris *Perambulatio Locorum Sanctorum*, § 18, p. 101.

(2) *Commemoratorium de Casis Dei vel monasteriis* (*circa* 808), p. 301 des *Itinera hierosolymitana et Descriptiones Terræ Sanctæ bellis sacris anteriora et latina lingua exarata* (Société de l'Orient latin), t. I 2 (Genevæ, typis J.-G. Fick, 1880, in-8°).

(3) Joannis Moschi *Pratum Spirituale*, cap. XLVIII et XLIX (Migne, *Patrol. grecque*, t. 87, pars tertia, col. 2904). — Du Cange, *Glossarium*, t. II, p. 350, col. 2, verbo Cimeliarcha (Parisiis, Didot, 1842, in-4°). — *Vie de Saint Euthyme*, § 61.

(4) Joannis Moschi *Pratum Spirituale*, cap. XLIX, col. 2904. — *Vie de saint Sabas*, par Cyrille de Scythopolis, § 38. — *Commemoratorium de Casis Dei*, p. 301. — Sefer-Nameh, *Relation du voyage de Nassiri Khosrau en Syrie, en Palestine, en Égypte, en Arabie et en Perse pendant les années de l'Hégire* 437-444 (1035-1042), publiée et annotée par Charles Schefer, p. 107 à 109 (Paris, Ernest Leroux, 1881, gr. in-8°). — Le *Commemoratorium de Casis Dei* semble distinguer les *Fragélites*, des *Custodes* du Saint-Sépulcre, mais cette distinction paraît contraire à Jean Mosch, cap. XLIX.

(5) Ce sont eux qui accourent aussitôt que se produit un incident au Saint-Sépulcre (Joannis Moschi *Pratum Spirituale*, cap. XLIX). La *Vie de saint Sabas* par Cyrille de Scythopolis, § 38, les appelle Ῥαβδοφόροι, c'est-à-dire *Massiers*. (Cotellerius, *Monumenta ecclesiæ græcæ*, t. III, Paris, 1692, in-4°.)

Sépulcre, notamment le Samedi saint à l'étrange cérémonie du *Feu sacré* (1), contre la piété souvent téméraire des pèlerins.

Voilà le premier noyau, l'embryon, pour ainsi dire, et comme la modeste préface de l'*Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre*.

Les malheurs de Jérusalem, l'entrée des Perses en 614 (2), l'invasion des Arabes en 637, les persécutions des Khalifes Abassides de Bagdad, Fatimites du Caire, et surtout des Turks Seldjoucides à partir de l'année 1070 (3), ébranlèrent sans la dissoudre la pieuse confrérie (4). C'est elle, sans doute, qui obtint des Empereurs de Byzance un notable fragment de la vraie Croix (5), qu'elle plaça dans un reliquaire cruciforme d'une demi-aune de long, mi-

(1) Sur le *Feu sacré*, voir *Itinerarium Bernardi monachi Franci*, § 11, p. 315 du t. I 2 des *Itinera hierosolymitana et Descriptiones Terræ Sanctæ* (Société de l'Orient latin). — *Archives de l'Orient latin*, t. I, 3e partie, p. 375 à 382 et 719. — Guiberti abbatis *Gesta Dei per Francos*, lib. VII, p. 255, 256 du t. IV du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*. — Voir aussi t. III, p. 385 à 388, et t. V, p. 513 du même *Recueil*, et Petri Venerabilis *Sermo I in laudem Sepulchri Domini*, col. 987 à 991 du t. CLXXXIX de la *Patrologie latine* de Migne.

(2) Cte Couret, *la Prise de Jérusalem par les Perses en* 614, p. 7, 17, 33, 34. (Extrait de la *Revue de l'Orient chrétien*. Paris, Au bureau des Œuvres d'Orient, 20, rue du Regard, 1897, in-8°).

(3) Comte Riant, *Alexii I Comneni Romanorum imperatoris ad Robertum I Flandriæ Comitem Epistola spuria*, § 3, p. XXXV à XXXVII (Genevæ, MDCCCLXXIX, in-8°). — *Archives de l'Orient Latin*, t. I, première partie, p. 14. — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 295. — G. Schlumberger, *l'Épopée Byzantine. Nicéphore Phocas. Jean Tzimiscès. Basile le Bulgaroctone*, passim.

(4) Nous pensons la retrouver au mois de juillet 1099 dans les *Religiosi viri* de Foucher de Chartres et de Théodore de Pöhlde (*Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 361, et t. V, p. 192. — Voir cependant t. V, p. 337.

(5) Ce fragment n'est signalé ni par Arculfe en 670, ni par saint

partie d'or et d'argent (1), et qu'elle tenta vainement (2) de soustraire aux Croisés (3). Les émeutes du peuple de Jé-

Willibald en 723, ni par Bernard le Moine vers 870, mais son existence, vers l'année 808 ou 809, paraît établie par le *Commemoratorium de Casis Dei,* puis, vers l'année 1075, par la *Chanson du voyage de Charlemagne à Jérusalem* (p. 5 des *Itinéraires à Jérusalem et Descriptions de la Terre Sainte rédigés en français.* Genève, Fick, 1882, in-8°, Société de l'Orient Latin). C'est ce qui explique que la sainte Croix soit mentionnée parmi les présents envoyés vers l'année 800 de Jérusalem à Charlemagne. La parcelle envoyée à Charlemagne aurait été par lui offerte à l'abbaye de Gellone, ou saint-Guilhem du désert, canton d'Aniane (Hérault). (*Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. V, p. 474, 479. — *Revue archéologique,* année 1861, t. I, p. 47. — *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, n° de septembre-octobre 1899, p. 594 (4e série, t. XXVII).

Mais auquel des Empereurs de Byzance Jérusalem devait-elle ce trésor? — Il est peu probable que ce fragment ait été laissé par Héraclius lors de son départ précipité en 634, puisqu'il n'est point mentionné par Arculfe en 670... Peut-être faudrait-il attribuer ce don à l'empereur Justinien II à la suite du traité conclu par lui en 686 avec le khalife Ommiade Abd-el-Mélik, traité par lequel l'Empereur grec sacrifiait les *Mardaïtes* (Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, édition Saint-Martin, t. XII, p. 7; Paris, Didot, M.DCCC.XXXI, in-8°). Peut-être aussi ce fragment, évidemment assez considérable puisqu'on en détacha plus tard de nombreux fragments, aurait-il été donné par le même Justinien II au patriarche de Jérusalem *Anastase* en 691, à la suite du concile *Quinisexte in Trullo.* Mais l'existence même de cet *Anastase* est révoquée en doute par Lequien, *Oriens christianus,* t. III, col. 289, 290 (Parisiis, MDCCXL, in-fol.). — Peut-être aussi cette précieuse relique de la Vraie Croix aurait-elle été remise en 786, pour la basilique du Saint-Sépulcre, par l'impératrice Irène à l'abbé égyptien Thomas de Saint-Arsène, lequel avait représenté au IIe concile œcuménique de Nicée les Églises patriarcales d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem (Labbe, *Conciles*, t. VII, col. 557, 785).

(1) Foucher de Chartres, cap. XXX, p. 361. — Albert d'Aix, lib. VI, cap. XXXVIII, p. 488.

(2) Peut-être sous la direction de l'évêque syrien Samuel (*Historiens Occidentaux des Croisades*, t. V, p. 336, 337).

(3) Raymond d'Aiguilhes, *Historia Francorum*, cap. XXI, p. 302 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades* publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Guil.

rusalem en 936 (1) et 968 (2), le martyre du Patriarche Jean VI, l'incendie de la basilique du Saint-Sépulcre par le khalife Hakem-Biamr-Hillah, le 27 septembre 1010 (3), et sa reconstruction en 1048, grâce au traité de l'Empereur Michel IV et aux largesses de Constantin Monomaque, enfin le rachat de la ville sainte, en 1063, par l'empereur Constantin X Ducas, durent resserrer encore les liens de la modeste Fraternité et accroître le soin jaloux avec lequel les confrères Grecs et Syriens (4), moines, laïcs, custodes et recluses, humbles précurseurs des Chevaliers du Saint-Sépulcre, veillaient sur l'inestimable trésor confié à leurs soins... L'espérance les soutenait. Trois fois, sous Héraclius en 629, sous Nicéphore Phocas en 968, et sous Tzimiscès en 975, n'avait-on pas vu le *Labarum* byzantin pourpre et or reparaître en vainqueur dans la Palestine enthousiaste? Pourquoi n'y reviendrait-il pas encore et, cette fois, pour toujours? — Tu te trompes, pauvre caloyer, voici que, à l'horizon, sur les hauteurs de Saint-Samuel (Néby-Samwil), se montre

laume de Tyr, *Historia rerum transmarinarum,* lib. IX, cap. IV (*Historiens occidentaux des Croisades*, t. I, première partie.) — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, préface, p. LXXIII, texte et note 3; p. 34 et p. 176, cap. LXII; p. 192, cap. I.

(1) Comte Riant, *la Donation de Hugues, Marquis de Toscane, au Saint-Sépulcre*, etc., p. 10, 11.

(2) Gustave Schlumberger, *Un Empereur Byzantin au dixième siècle. Nicéphore Phocas*, p. 701, 734, note 2 (Paris, Firmin-Didot, 1890, gr. in-8°).

(3) Comte Riant, *la Donation de Hugues, marquis de Toscane. au Saint-Sépulcre,* p. 10, 11, 18, 19, 20, 21. — *Archives de l'Orient latin*, t. I, première partie, p. 11, note 8; p. 13, notes 15, 16; p. 14 et 18, notes 33, 34; p. 19 à 21 (Paris, Ernest Leroux, 1881, gr. in-8°).

(4) ... *Olim a quodam Greco, Salomone nomine, Sancti Sepulcri canonico, possessa...* (*Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 88, p. 170. — Guill. de Tyr, lib. XVIII, cap. V.)

une armée victorieuse, des croix sur la poitrine, des croix pour étendards; mais ce ne sont point les Trapézites de l'Empereur byzantin : « les portes des Latins se sont ouvertes », précipitant sur l'Orient épouvanté l'Occident en armes. Ce sont les CROISÉS!!!

B. — *Le Chapitre de Jérusalem*

(24 juillet 1099 — 18 mars 1489).

Jérusalem est prise d'assaut le 15 juillet 1099. Les vainqueurs effrénés s'agenouillent devant le Saint-Sépulcre (1), écartent (2) les moines grecs et syriens qui le desservaient (3), confisquent les clefs du Saint-

(1) *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 110, 161, 300, 360, 515, 869; t. IV, p. 163, 228; t. V, p. 176, 497, 609.

(2) Voir cependant : *Archives de l'Orient latin*, t. I, 3e partie, p. 410 (Paris, Leroux, 1881, in-8°). — *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 285. — *Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène russe*, 1106-1107, § CVII, p. 18, 76 à 80 (Genève, Fick, 1889, in-8°, Société de l'Orient latin).

(3) Les Grecs se retirèrent dans le couvent ou Métochie de Saint-Sabas, près la Tour de David (*Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène russe*, p. 81). Les Croisés, qui, nonobstant cette spoliation, semblent avoir vécu en assez bonne intelligence avec eux, laissèrent aux Grecs, outre leurs propriétés monastiques, un autel placé entre le Saint-Sépulcre et le chœur des Chanoines, ainsi que le droit de prendre part aux offices (ERNOUL, *l'Estat de la cité de Ierusalem*, p. 36 des *Itinéraires à Jérusalem et Descriptions de la Terre Sainte rédigés en français aux* XIe, XIIe *et* XIIIe *siècles* (Société de l'Orient latin). — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 386. — *Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène russe*, p. 77, 78. — On sait que, durant la nuit qui suivit la prise de Jérusalem (15 juillet 1099), la garde de la ville fut confiée aux Grecs et aux Syriens (*Hist. Occid. des Crois.*, t. III, p. 516). — Sur la dépossession des Grecs par les Croisés, voir GUILLAUME DE TYR, lib. IX, cap. IX, p. 376 du t. I du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*. — *Revue de l'Orient latin*, première année, n° 1, p. 142 à 144 (Paris, E. Leroux, 1893, in-8°). — *Godefroid de Bouillon et les Rois latins de Jérusalem*, par le baron de Hody (2e édition), p. 26 à 74.

Sépulcre (1), et méconnaissent la petite Confrérie byzantine qui veillait sur le Saint Tombeau (2).

A sa place, Godefroid de Bouillon, le *Protecteur de la Patrie* (3), institue dès le 24 ou 25 juillet 1099 (4), les CHANOINES DU SAINT-SÉPULCRE (5) ou CHAPITRE DE JÉRU-

(1) Ces clefs furent remises à un dignitaire latin nommé *Gardien des clefs du Saint-Sépulcre* ou *Préposé du Saint-Sépulcre* (*Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène russe*, p. 76 et 81. — *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 386; t. IV, p. 597, *in fine*; t. V, p. 515. — *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 68, p. 140; n° 89, p. 173; n° 90, p. 180.

(2) Certains indices tendraient cependant à faire supposer que la Confrérie persista obscurément, mais mélangée d'éléments grecs et latins (*Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 338, 339).

(3) *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 502 : « *Protector patriæ.* »

(4) D'après les textes, la création des Chanoines du Saint-Sépulcre *suit immédiatement* l'élection de Godefroid de Bouillon en qualité de roi de Jérusalem, et *précède* la nomination du Patriarche intérimaire. Or, l'élection de Godefroid de Bouillon est du 22 juillet 1099, la nomination du vice-patriarche est du 1er août 1099, donc la création des Chanoines se doit placer entre le 22 juillet et le 1er août 1099. Le mot *statim*, employé par l'auteur des *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, semble prouver que cette création fut la première œuvre de Godefroid de Bouillon, en qualité de roi ou plutôt d'administrateur du royaume de Jérusalem. Nous croyons donc devoir placer cette création au 24 ou 25 juillet 1099 (voir : *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, cap. XXXVII; FOUCHER DE CHARTRES, cap. XXX, p. 516 et 361 du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Balduini III Historia nicæna vel antiochena*, cap. LXI, p. 176 du t. V. — GUILLAUME DE TYR, lib. IX, cap. IX).

(5) *Conventus canonicorum ecclesiæ Sancti Sepulcri.* — *Canonici Latini ecclesiæ gloriosissimi Dominici Sepulcri* (*Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 29, p. 55; n° 140, p. 256).

Sur ces Chanoines, voir l'intéressante étude intitulée : *l'Ordre régulier du Saint-Sépulcre*, par H. P. Vanderspeeten S. J., dans la *Collection de Précis historiques et Mélanges religieux, littéraires et scientifiques, sous la direction de Joseph Broeckaert, prêtre de la Compagnie de Jésus*. Seconde série, t. III (t. XXIII de la collec-

SALEM (1), au nombre de vingt (2), première origine de l'Ordre qui porte leur nom (3).

Magnifique et puissant Chapitre, orgueil de l'Orient latin, somptueusement doté (4), vêtu de blanc avec une cordelière de soie pourpre à la ceinture (5), et qui, premier-né des Ordres religieux de la Terre Sainte, prenait

tion), années 1874 et 1875, et spécialement nos 22 et 23 (Bruxelles, Alfred Vromant; Paris, H. Casterman, in-8°).

(1) GUILLAUME DE TYR, lib. IX, cap. IX; lib. XI, cap. XII. — *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem* (édition Rozières), n° 98, p. 193.

(2) ALBERT D'AIX, *Historia hierosolymitana*, lib. VI, cap. XL, p. 490. — FOUCHER DE CHARTRES, *Historia hierosolymitana*, lib. I, cap. XXX. — *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, cap. XXXVII. — RAYMOND D'AIGUILHES, *Historia Francorum*, cap. XXI (p. 516 et 302 du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*). — GUILLAUME DE TYR, lib. IX, cap. IX. — JACQUES DE VITRY, *Historia hierosolymitana*, cap. LVIII (BONGARS, *Gesta Dei per Francos*).

(3) GUILLAUME DE TYR, lib. IX, cap. IX; lib. XI, cap. XV.

(4) GUILLAUME DE TYR, lib. XI, cap. IX et XV. — *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 53, 54 et 144; p. 98, 102 et 262.

(5) HÉLYOT, *Histoire des Ordres monastiques*, etc., t. II, p. 123 124, 126. — QUARESMIUS, *Historica Terræ Sanctæ elucidatio*, t. I, pars IIa, p. 444. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, publiée par M. L. de Mas-Latrie, p. 16 (Paris, Renouard, MDCCCLXXI, in-8°, Société de l'Histoire de France). — *Anciens Statuts*, p. 280. — Cependant Matthieu Pâris les désigne sous le nom de *Chanoines noirs*, mais cet auteur écrivait au milieu du XIIIe siècle, quand les Chanoines du Saint-Sépulcre avaient, dit-on, pris le deuil à cause de la perte des Lieux Saints (*la Grande Chronique de Matthieu Pâris*, traduite en français par Huillard-Bréholles, t. I, p. 213; Paris, Paulin, 1840, in-8°). — *Orbis Christianus* de Henri Suarez, t. XXIII, *Patriarchatus hierosolymitanus*, p. 277, Bibl. nation. Manuscrits, fonds latin, n° 8985. — *Anciens Statuts*, p. 249, 266. — Les Chanoines de *Miéchow* près Cracovie, en Pologne, paraissent avoir toujours porté le costume noir. Les Chanoinesses du Saint-Sépulcre de la rue Bellechasse, à Paris, fondées en 1634 in 1635, portaient une robe blanche et un manteau noir (*Anciens Statuts*, p. 322).

fièrement le pas sur tous les autres (1). Pour insigne et marque décorative, on leur plaça sur la robe, à l'endroit du cœur, la croix vermeille à double bras, dite *Croix patriarcale* ou *Croix d'Outremer* (2), figure, selon une conjecture très ingénieuse, de la *Vraie Croix* conservée à Jérusalem et devenue l'*insigne* du Patriarcat (3).

Ils étaient chargés de veiller et de prier sur le glorieux Tombeau. Au lever du jour, notamment, les Chanoines chantaient la messe à l'autel appliqué contre la paroi extérieure du Monument (4). Le troisième dimanche après la Pentecôte, ils récitaient un *Office solennel pour la Feste du S. Sepulchre de Nostre-Seigneur* (5); le 15 juil-

(1) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, publié d'après les manuscrits du Vatican, par M. Eugène de Rozière, nos 66, 128 et 147; p. 137, 236 et 271 (Paris, à l'Imprimerie nationale, MDCCCXLIX, in-4°). — GUILLAUME DE TYR, lib. XI, cap. XXVIII.

(2) COMTE RIANT, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 438.

(3) Très vraisemblable conjecture du regretté Mgr X. Barbier de Montault dans la *Revue historique de l'Ouest*, année 1890, 6e livraison, p. 300, note 2. Cette forme de reliquaire était très usitée dans l'Empire byzantin, on en peut voir de nombreuses reproductions dans les ouvrages de M. G. Schlumberger (*Nicéphore Phocas*, p. 171, 275, 421, 477, 492, 493; — *Jean Tzimiscès*, p. 1, 81, 198, 327, 397, 493, 501, 538, 768). On en voyait un spécimen à l'exposition de la Hongrie. — D'après Favyn, *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, t. II, p. 1520, le Patriarcat de Jérusalem aurait eu pour blason : « *D'argent, à la croix patriarchale de gueules, cantonnée de quatre étoiles de même et une en pointe.* »

(4) ERNOUL, *L'Estat de la cité de Ihérusalem*, p. 36 des *Itinéraires à Jérusalem et Descriptions de la Terre Sainte rédigés en français aux XIe, XIIe et XIIIe siècles*, publiés par Henri Michelant et Gaston Raynaud (Genève, Fick, 1882, in-8°).

(5) OFFICES PROPRES *pour les religieuses Chanoinesses de l'Ordre du Saint-Sepulchre* DE HIERUSALEM, *Establies à Paris au Faux-bourg Saint-Germain*, p. 26 à 68. — *Un Rituel et un Bréviaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem (XIIe-XIIIe siècle)*, par Ch. Kohler, p. 398, 402

let de chaque année, ils célébraient en somptueux habits par de pompeux anniversaires et des aumônes la mémoire de la prise de Jérusalem par les Croisés et de la dédicace de l'Église du Saint-Sépulcre (1). Le 16, ils priaient pour les chrétiens tués durant le siège. Le 17, ils chantaient un service funèbre pour l'âme de leur illustre fondateur *Godefroid de Bouillon,* duc de Basse-Lorraine, qui refusa la couronne de Jérusalem (2).

A certains jours, ils disaient sur le Calvaire la *Messe de la Résurrection* (3), le premier office célébré à Jérusalem après la prise de la Ville Sainte (4), et que l'on retrouve en usage au Saint-Sépulcre jusques au milieu du quatorzième siècle (5). La *Messe de la Croix* paraît également

à 431, 467 et 468 de la *Revue de l'Orient Latin,* t. VIII, nos 3-4 (Paris, Ernest Leroux, 1900-1901, in-8°).

(1) Jean de Wurtzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ,* cap. XIII, p. 152 à 154 des *Descriptiones Terræ Sanctæ ex sæculo VIII, IX, XII et XV,* etc., von Titus Tobler (Leipzig, J.-C. Henrichs'sche Buchandlung). — Guillaume de Tyr, lib. VIII, cap. XXIV. — *Historiens occidentaux des Croisades,* t. III, p. 224, n° CXXVII. — *Revue de l'Orient Latin,* t. VIII, nos 3-4, p. 427, 430 et 436.

(2) *Historiens occidentaux des Croisades,* t. III, p. 224. — La liturgie de l'*Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem* sous la domination latine vient de faire l'objet d'une précieuse étude de M. Ch. Kohler dans la *Revue de l'Orient Latin* (t. VIII, nos 3-4, p. 383 à 500), intitulée : *Un Rituel et un Bréviaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem* (*XIIe-XIIIe siècle*). D'après cet érudit, il subsisterait au moins *trois* épaves principales de cette précieuse liturgie : 1° *le Rituel de l'Église patriarcale de Jérusalem,* conservé à Barletta en Pouille ; 2° un *Bréviaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem,* faisant partie du *Musée Condé* à Chantilly (n° 50) ; 3° un *Breviarium S. Sepulchri Hierosolymitani,* conservé dans la *Bibliotheca palatina de Parme* (n° 186).

(3) Ernoul, *L'Estat de la cité de Iherusalem,* p. 36.

(4) Raymond d'Aiguilhes, *Historia Francorum,* p. 298 et 300 (édition académique).

(5) « *Supra Sepulchrum Christi, pulchram feci de Resurrectione*

avoir été alors un des offices de prédilection (1). Mais, de toutes leurs fêtes, la plus solennelle encore et la plus importante (2), celle à laquelle prenaient part d'un commun élan toutes les sectes chrétiennes de Jérusalem (3), c'était la fameuse monstrance du *Feu sacré,* héritage suspect de la Jérusalem byzantine, mais célébrée par les bons Latins (au moins durant les premières années) avec une entière bonne foi et un naïf enthousiasme (4).

Le premier acte du nouveau Chapitre, comme corps constitué, fut de se joindre aux prières publiques et processions organisées à Jérusalem dans les premiers jours du mois d'août 1099 par le fameux Pierre l'Ermite (5) pour le succès de la grande bataille qui allait, le vendredi 12 août 1099, dans la poudreuse plaine d'Ascalon (6), près du torrent de Sou-Krek (7), décider du sort de la nouvelle chrétienté d'outre-mer (8). Quelques-uns,

Domini Missam celebrari... (*Nobilissimi Guillelmi de Baldensel, Equitis Aurati Hierosolymitani, Hodœporicon ad Terram sanctam,* t. IV, p. 349 du *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum, sive Henrici Canisii Lectiones antiquæ,* édition Basnage.)

(1) « *... Expleto vivificæ crucis missarum officio* » (*Histor. occident. des Croisades,* t. V, p. 91).

(2) *Historiens occidentaux des Croisades,* t. V, p. 61, 62 (note), 313, 315, 515, 516. — *Petri Venerabilis sermo in laudem Sepulcri Domini,* col. 987, 988, 991 du t. CLXXXIX de la *Patrologie latine* de Migne.

(3) *Historiens occidentaux des Croisades,* t. V, p. 514, 515.

(4) *Idem,* t. III, p. 385, 524, et t. V, p. 61, 513, 514, 515. — *Petri Venerabilis sermo in laudem Sepulcri Domini,* col. 987.

(5) *Le vrai et le faux sur Pierre l'Ermite,* par Henri Hagenmayer, traduit par Furcy Reynaud, p. 322, 333 (Paris, Société bibliographique, 1883, in-8°). — *Historiens occidentaux des Croisades,* t. III, p. 113, 162, 306.

(6) *Historiens occidentaux des Croisades,* t. III, p. 117 ; t. IV, p. 237, 496 ; et t. V, p. 57, note c.

(7) *Idem,* t. III, p. 873, note e. — Reland, *Palæstina,* t. I, p. 288.

(8) *Annales sancti Disibodi,* an. 1100, p. 18 du t. XVII des *Mo-*

cependant, les plus valides, durent se joindre à cette petite troupe de clercs qui, préférant l'action à la psalmodie et pleins de confiance en ce qu'on appelait si bien jadis *Sainte-Marie de Frappe-Fort* (1), alla la veille de la bataille, nous dit Baldric de Dol (2), se joindre à l'armée croisée. Ne serait-ce point à cause de leur généreux concours que Godefroid de Bouillon, le matin du combat, fit vœu, s'il obtenait la victoire, d'abandonner au Patriarche et aux Chanoines du Saint-Sépulcre la totalité des revenus de Jérusalem (3)?... Même il est à remarquer que, en cette périlleuse circonstance, les Chanoines sont désignés par l'expression significative de *Militants du Saint-Sépulcre* (4).

Le second acte de leur vie publique, selon toute apparence, fut la réception solennelle au Saint-Sépulcre, vers la fin du mois de décembre 1099, de Bohémond d'Antioche et de Baudouin d'Édesse (5), deux héros de la Croisade, mais âmes réalistes égarées en chemin à la recherche de

numenta Germaniæ historica. — Victor Guérin, *Judée*, t. II, p. 162, 163 (*Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*).

(1) André Favyn, *le théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, t. II, p. 148 (à Paris, M. DCXX, in-4°).

(2) Baldric de Dol, *Historia hierosolymitana*, p. 107, note viii du t. IV du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*. — Le même fait paraît s'être produit à la bataille de Ramlah, en 1105 (*Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 412).

(3) *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, p. 542 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades* (texte en petits caractères au bas de la page).

(4) ... *Totius Iherusalem redditus Deo militantibus in ecclesia sancti Sepulcri dominioque Patriarchæ se largiturum* (*Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 542, texte en petits caractères inséré au bas de la page).

(5) Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. xiv.

principautés séculières. Leur troisième manifestation officielle fut probablement l'assistance à la grande assemblée du jour de Pâques de l'année 1100 (1), dans la basilique du Saint-Sépulcre, où Godefroid de Bouillon, déjà au seuil de la tombe, cédant aux instances du Patriarche Daimbert de Pise (2), jura de lui abandonner la Tour de David, la ville de Jérusalem et celle de Jaffa avec toutes ses dépendances (3).

Sans doute les retrouvons-nous encore trois ans plus tard, en 1103, au moins comme auditeurs, au concile de Jérusalem présidé par le cardinal Robert de Paris, qui déposa le patriarche Daimbert de Pise, et auquel assistèrent dix-huit prélats et plusieurs abbés (4).

Leur vie privée, à en croire certains documents (5), n'était peut-être pas au niveau de leur grand cœur ni de la noblesse de leur sang (6). D'autre part, la concorde, semble-t-il, ne régnait pas toujours ni entre eux ni vis-

(1) 1er avril 1100.

(2) Daimbert ou Dagobert, *De gente Lanfrancorum de Rubeis*, d'abord archevêque de Pise, puis élu, le 25 décembre 1099, Patriarche de Jérusalem, dépossédé en 1104. A son arrivée à Jérusalem, il aurait obtenu les bonnes grâces de Godefroid de Bouillon par le don d'un bélier d'or massif, que lui avait confié le roi Alphonse VI de Castille pour qu'il l'offrit de sa part au pape Urbain II. (Voir sur lui, *Hist. occid. des Crois.*, t. IV, p. 512; t. V, p. 25, note *e*, p. 58, note *a*. — *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 203.)

(3) Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. xvi; lib. X, cap. iii et iv.

(4) Albert d'Aix, lib. IX, cap. xvi (*Historiens Occidentaux*, t. IV, p. 598, 599).

(5) « *Criminibus eorum diutius consentire nolui* » (*Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, n° 25, p. 46. — Conf. n° 37, p. 72). — *Chronique de Matthieu d'Édesse* (*Historiens arméniens des Croisades*, t. I, p. 54). — *Contrà*, Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. xv.

(6) *Guillaume de Tyr et ses continuateurs* (édition Paulin Paris), t. I, cap. xv, p. 406 (Paris, Didot, 1879, 2 volumes gr. in-8°).

à-vis de leur Patriarche (1). Aussi, en 1103, le Patriarche de Jérusalem, Évrémer de Térouenne, leur enleva-t-il une sensible portion de leurs trop larges revenus et les réduisit-il chacun à une rente annuelle de cent cinquante bezans (2). A l'heure de sa mort (6 avril 1112), le successeur d'Évrémer, le pieux Gibelin de Sabran, songeait à les transformer de Séculiers en *Réguliers* et déjà leur avait enjoint de prendre leurs repas en commun (3), projet qui fut réalisé en 1114 par le fameux Arnould de Rohes ou de Rœux, le quatrième des Patriarches latins de Jérusalem. Ce célèbre prélat aux multiples vicissitudes (4), à la mémoire si discutée, et qui avait toujours témoigné

(1) *Histor. occident. des Croisades*, t. III, p. 382, 386, 556. — *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, nos 10, 37 et 157; p. 9, 72 et 283.

(2) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, no 36, p. 71. — En outre, chaque dignitaire du Chapitre reçut un traitement de cent à cent cinquante bezans.

(3) *Lettre du patriarche Gibelin de Sabran au roi Baudouin Ier* (*Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, no 42, p. 79). — *L'Ordre régulier du Saint-Sépulcre*, par H. P. Vanderspeeten, no IV, p. 558 (année 1874, no du 1er décembre).

(4) Originaire de Flandre et de condition plus que modeste; professeur à Caen; chapelain du duc de Normandie; vice-légat, le 1er août 1098, après la mort d'Adhémar du Puy; séquestre des églises de Jérusalem, le 15 juillet 1099; vice-patriarche du 1er août 1099 au 25 décembre 1099; archidiacre du Saint-Sépulcre et intendant des aumônes du 25 décembre 1099 au 6 avril 1112; Patriarche du 6 avril 1112 à 1115; déposé en 1115 par Bérenger d'Orange, légat du pape Paschal II; rétabli sur le siège de Jérusalem en 1116; mort le 2 ou 3 mai 1118 après avoir sacré, le 14 avril 1118, Baudouin II du Bourg comme Roi de Jérusalem. (Sur ce personnage si attaqué, voir *Godefroid de Bouillon et les Rois latins de Jérusalem*, par le baron de Hody, 2e édition, p. 78 et suivantes; — *l'Ordre régulier du Saint-Sépulcre*, par H. P. Vanderspeeten, S. J., deuxième et troisième articles, § II, III, IV, V (*Collection de Précis historiques*, nos des 15 novembre et 1er décembre 1874); — *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 218, 219); — *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, no 11, p. 11 à 13.

aux Chanoines du Saint-Sépulcre une certaine malveillance (1), les réunit en communauté sous la règle de Saint-Augustin (2), expulsa les récalcitrants, fit triompher sa réforme à force de vigueur, et cette innovation, — si blâmée soixante-dix ans plus tard par l'honnête Guillaume de Tyr, — est approuvée quelques années après (1122) par le pape Calixte II (3). L'histoire silencieuse et jalouse ne nous cite pas les noms de ces premiers Chanoines du Saint-Sépulcre antérieurs à la réforme d'Arnould, lesquels, nous dit le traducteur de Guillaume de Tyr, appartenaient pour la plupart à des familles considérables (4). Cependant, nous pouvons, du 25 juillet 1099 au 12 octobre 1114, entrevoir, sinon toujours parmi les Chanoines, du moins parmi le clergé de la basilique, les noms d'Arnould de Rohes ou de Rœux, l'ancien vice-patriarche devenu archidiacre de la basilique, intendant des aumônes et chapelain du Calvaire (5); de l'abbé Gérard de Schaffouse créé en 1100 ou 1101 custode du Saint-Sépulcre (6); d'Aschetin, personnage insigne, d'abord

(1) Raymond d'Aiguilhes, *Historia Francorum*, cap. XXI.

(2) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, no 14, 25; p. 15, 41 à 47. — Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. XV. — *Le vrai et le faux sur Pierre l'Ermite*, par Henri Hagenmayer, traduit par Furcy Raynaud, p. 344, 345. — *L'Ordre régulier du Saint-Sépulcre*, par H. P. Vanderspeeten, § V, p. 560 (no du 1er décembre 1874).

(3) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, nos 14 et 37; p. 16 et 72.

(4) *Guillaume de Tyr et ses continuateurs* (édition Paulin Paris), t. I, liv. XI, cap. XV, p. 405, 406.

(5) Albert d'Aix, lib. VI, cap. XXXIX et XL. — Guillaume de Tyr, lib. X, cap. II, VII, et lib. XI, cap. XII.

(6) *Bernoldi Chronicon*, ad ann. 1100 (M. G. SS., t. V, p. 467). — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 337, texte et note *b*. — Le *Custode* était probablement le même dignitaire que le *Gardien des clefs du Saint-Sépulcre* mentionné par l'hégoumène russe Daniel. La sainte Croix avait également son gardien ou Custode spécial

Chanoine du Saint-Sépulcre, puis élu par le Chapitre chantre de l'église de Bethléem (1); d'Aichard, doyen du Chapitre en 1140 (2); de Jean et Arnould premier et second prieurs du Mont-Pèlerin de Tripoli (3); enfin de l'historien Foucher de Chartres auquel, d'après quelques auteurs, son ami le roi Baudouin Ier de Jérusalem aurait attribué, vers 1111, une prébende au Saint-Sépulcre (4).

Autour d'eux, dès la première heure vinrent se ranger, l'âme haute et le cœur magnanime, des Chevaliers d'Occident, de pieux croisés dédaigneux des choses de ce monde, adoptant la direction et l'insigne des Chanoines, et formant, l'épée à la main, comme une garde noble autour du Saint-Sépulcre (5). Il est vrai que la plupart, désireux d'une vie plus active et avides de combats, émigrèrent bientôt, et, sous la conduite du Champenois Hugues de Payns (6) et de l'Artésien Godefroid de Saint-

(*Cartulaire du Saint-Sépulcre*, n° 167, p. 302). On sait que la basilique du Saint-Sépulcre comptait *trois* dignitaires principaux, non compris le Patriarche (*Historiens occidentaux*, t. V, p. 514).

(1) Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. XII. — Ce personnage quelque peu énigmatique ne tarda point à être élu évêque *in partibus* d'Ascalon, puis évêque titulaire de Bethléem-Ascalon, vers 1110. Mais a-t-il bien été Chanoine du Saint-Sépulcre avant d'être chantre de Béthléem?? (Du Cange, *les Familles d'outre-mer*, p. 784; — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 373; — Comte Riant, *Études sur l'histoire de l'Église de Bethléem*, t. I, p. 12, texte et note 2 (Gênes, MDCCCLXXXIX, gr. in-8°.)

(2) Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. XII.

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 91, p. 180; n° 98, p. 193.

(4) *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, *préface*, p. XXX.

(5) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, publiée pour la Société de l'Histoire de France par M. L. de Mas-Latrie, ch. II, p. 7 à 9 (Paris, Jules Renouard, MDCCCLXXI, in-8°).

(6) D'après une nouvelle opinion, qui ne semble point manquer de valeur, Hugues de Payns ou de Payan ou plutôt de *Pagan*, aurait été

Omer (1), allèrent vis-à-vis, sur le mont Moriah, dans la basilique de la Présentation élevée vers 530 par l'empereur Justinien, fonder l'Ordre ensanglanté du Temple (2). Mais il en resta certainement quelques-uns autour du Tombeau du Christ en qualité de *Custodes* ou de *Clients*, et quelques autres, comme nous le verrons plus loin, pour mener au combat sous l'étendard royal (3) des princes de Jérusalem, les contingents militaires du Chapitre du Saint-Sépulcre et du Patriarche, probablement réunis à celui de la ville de Jérusalem et formant ainsi un total d'au moins quinze cents hommes.

On bâtit aux Chanoines un cloître (4), une salle capitulaire (5), un réfectoire (6) et un palais (7) à l'ombre de la

Vivarois, originaire du château de *Mahun*, canton de Satilieu près Annonay (Dr Mazon, *Voyage autour d'Annonay. La vallée de la Deume*, p. 33 à 27; Annonay, 1901, in-8°).

(1) Du Cange, *les Familles d'outre-Mer*, p. 869.

(2) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 8 et 9. C'est de ce séjour auprès du Saint-Sépulcre, sous la direction du Chapitre et du Patriarche, que les Templiers auraient retenu la croix rouge à double bras qui, au dire de Favyn (*le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, t. II, p. 1624), faisait leur insigne. — Conf. *Anciens Statuts*, p. 229, n° 25.

(3) « *Vexillum regium* » (Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. VI). — En 1190, cet étendard était blanc semé de taches (*sic*) rouges (*Anecdotes et beaux traits de la vie du sultan Youssof*, p. 199 du t. III du *Recueil des Historiens orientaux des Croisades*, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

(4) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, nos 37 et 131; p. 73 et 244. — Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. XVIII; lib. XIV, cap. XI, in fine : *Canonicorum Dominici Sepulcri claustrum*. — Theodoricus, *Libellus de Locis Sanctis*, § IX, p. 24, 25 (édition Titus Tobler; Paris, Franck, 1865, in-12).

(5) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 60 et 131; p. 121, et 244.

(6) *Ibidem*, n° 42, p. 79. — Ernoul, *l'Estat de la cité de Iherusalem*, p. 37.

(7) Ernoul, *l'Estat de la cité de Iherusalem*, §§ IX et XVI, p. 37

nouvelle Église toute française du Saint-Sépulcre. Les ruines en subsistent encore. On reconnaît les débris des arceaux du cloître, les arrachements des voûtes d'arête et la porte ogivale par où ils se rendaient au chœur (1). C'est bien là le premier palais, le siège primitif et originaire de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* (2).

Dans la haute tour de leur église toute une gamme savante de cloches harmonieuses sonnaient les fêtes, les deuils et les alarmes (3), donnant, assurent les vieux pèlerins, le signal et la note aux carillons du Mont-Sion, du Mont des Olives, de Saint-Sabas (*sic*) et aux autres beffrois de la Terre Sainte (4).

On leur donna des biens en foule, des fermes, des jardins, des vignes, des maisons, des châteaux, des colons, des villages (casaux), des redevances, des revenus, des églises; la moitié des offrandes des fidèles au saint Sépulcre, la totalité des aumônes à la sainte Croix, sauf le jour du Vendredi Saint, ou quand le Patriarche emportait

et 42. — *Continuation de Guillaume de Tyr* (dite de Rothelin), p. 149 du t. II du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Ce palais était parfois désigné sous le nom de *Monastère du Saint-Sépulcre* (*Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 116, 385, 386, 387).

(1) De Vogüé, *les Églises de la Terre Sainte*, p. 183, 210, 211, 212, et planches VIII et XIII (Paris, Didron, MDCCCLX, in-4°).

(2) *Anciens Statuts*, p. 264. — Nicolas Bénard, *le Voyage de Jérusalem, et autres lieux de la Terre Sainte*, p. 316 (Paris, 1621, in-8°). — L'*Itinerarium Christophori Fürері ab Haimendorf*, p. 58, mentionne les *palatia equitum S. Sepulchri* entre le couvent des Franciscains de Saint-Sauveur et le Saint-Sépulcre.

(3) ... *Campanam majorem sonari* (*Hist. occident. des crois.*, t. III, p. 412).

(4) *Fratris Felicis Fabri Evagatorium in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Ægypti peregrinationem* edid. Conradus Dietericus Hassler, volumen secundum, p. 152 (Stuttgardiæ, 1843, 3 vol. in-8°).

la précieuse relique dans quelque expédition; les dîmes de Jérusalem et de la banlieue, sauf quelques réserves en faveur du Patriarche; le droit de pêche durant huit jours, de la Septuagésime à Pâques, dans les eaux des princes de Galilée; le privilège d'avoir toute l'année un bateau de pêche sur le lac de Tibériade; la franchise dans le port de Tripoli; le quart de la ville de Joppé avec l'église métropolitaine de Saint-Pierre et celle de Saint-Nicolas hors des Murs; Notre-Dame de Tyr; le Saint-Sépulcre du Mont-Pèlerin dans la partie haute de la ville de Tripoli; l'église de Saint-Georges dans les collines qui entourent cette ville; la montagne de la Quarantaine, et le terrain sur lequel ils bâtirent l'église et le beau monastère du *Saint-Sépulcre* à Saint-Jean d'Acre (1), etc., etc. Ils devinrent bien vite de magnifiques et opulents seigneurs (2).

Les princes et les Rois les favorisèrent. Au lendemain de la bataille d'Ascalon, Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, leur fait hommage du superbe étendard vert à pomme d'or et hampe d'argent du khalife fatimite d'Égypte El-Mota'li-Bi-Amr-Illah (3). Le vaillant Gerhard

(1) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n^os^ 14, 16, 18, 19, 20, 25, 27, 28, 29, 32, 33, 34, 35, 36, 48, 55, 94, 98, 126, 144, 156, 158, 162, 167; p. 15, 16, 18, 19, 25, 28, 30, 45, 46, 52, 54, 66, 69, 71, 87, 107, 193, 236, 262, 278, 280, 284, 301 et suiv. — Jacques de Vitry, cap. LVIII. — Guillaume de Tyr, lib. X, cap. IV; lib. XIII, cap. XII, XXV; lib. XV, cap. XXVI. — *Les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles*, par E. Rey, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, etc., p. 387, 392 (Paris, Picard, 1883, in-8°).

(2) Sur l'opulence du clergé latin en Palestine, voir l'excellent ouvrage de M. Rey, déjà cité et intitulé : *Les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles*, p. 269, 270 (Paris, Picard, 1883, in-8°).

(3) Robert le Moine, *Historia hierosolymitana*, lib. IX, cap. IV (t. III des *Historiens occidentaux de Croisades*).

d'Avesne fait vœu de leur offrir son armure (1). L'héroïque Sigurd Ier, roi de Norvège, les comble de présents (2). Le roi de Jérusalem Baudouin II du Bourg veut mourir sous leur habit (3). Raymond de Poitiers, prince d'Antioche, durant son pèlerinage à Jérusalem, les visite et fait droit à leurs réclamations (4). Le roi de France Louis VII, même avant sa triste croisade, leur témoigne sa sympathie (5). Les chevaliers polonais, en 1162, demandent l'un d'entre eux, Martin le Français, pour fonder à *Miéchow*, près Cracovie, un grand monastère du Saint-

(1) *Hist. occident. des Crois.*, t. IV, p. 508.

(2) Voir la belle thèse pour le doctorat ès lettres de M. le comte Riant intitulée : *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 187 et 190 (Paris, MDCCCLXV, in-8°).

(3) Marin Sanuto, *Liber secretorum fidelium crucis*, lib. III, p. VI, p. 162, dans Bongars, *Gesta Dei per Francos*, t. II.

(4) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 89, p. 173.

(5) *Lettre du patriarche de Jérusalem au roi Louis VII* (*Patrologie latine*, t. CLV, n° XVIII, col. 1276). — Certains auteurs prétendent que Louis VII, à son retour de Palestine, aurait ramené de Jérusalem quelques Chanoines du Saint-Sépulcre et les aurait établis dans l'abbaye de Saint-Samson d'Orléans, fondée en 550 par le roi Gontran de Bourgogne et alors occupée par des Chanoines séculiers. (Hélyot, *Histoire des ordres monastiques religieux et militaires et des congrégations séculières*, etc., t. II, p. 120 (Paris, Gosselin, MDCCXIV, in-8°); — Moréri, *le Grand Dictionnaire historique*, p. 350 (Paris, MDCCLIX, in-fol.). — *Précis historique de l'Ordre royal, hospitalier, militaire, du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, par M. le comte Allemand, vice-amiral, p. 12 à 18 (Paris, Delaunay, 1815, in-12), etc. Ceci est une erreur, Louis VII ramena bien de Jérusalem un certain nombre de moines, mais c'étaient des *Chanoines augustins de Notre-Dame du Mont-Sion*, et non pas des Chanoines Augustins du Saint-Sépulcre. — *Recherches sur le collège royal d'Orléans*, par C. de Vassal, archiviste du Loiret, p. 6 à 10 et 17 (extrait de la *Revue Orléanaise*, Orléans, Herluison 1861, in-8°). — Il existe sur ce même sujet une étude plus récente du savant baron Rey.

Sépulcre destiné à devenir un jour chef de l'Ordre (1); les comtes de Flandre et les rois d'Angleterre les établissent dans leurs États (2); les comtes de Barcelone leur confèrent des privilèges (3); le roi d'Aragon Alphonse Ier le Batailleur leur lègue une part de son royaume (4); et c'est dans leur Chapitre que, en 1183, le roi lépreux Baudouin IV remet au comte de Tripoli l'administration du royaume (5).

Pour eux, les rois de Jérusalem (6), les Patriarches (7), les archevêques de Tyr (8) et de Césarée (9), les évêques de Saint-Jean d'Acre (10), de Lydda (11), de Ramah (12),

(1) Nakielski, *Miechovia, sive promptuarium antiquitatum Monasterii Miechoviensis etc.*, p. 55, 63, 81, 83, 84, 91, 95 et 98 (*Cracoviæ. In Officina Francisci Cæsarii, Anno Dni* 1634, in-fol.)

(2) Hélyot, t. II, p. 120, 123, 135. — *Histoire des Religions ou Ordres militaires de l'Église, etc.*, par Ie Fre de Grignan de Craponne, p. 87, 88. — *Histoire des religions ou Ordres militaires de l'Église, et des Ordres de chevalerie*, par M. Hermant, ch. XIX, p. 136 à 138 (A Rouen, MDCXCVIII, in-12). — *Anciens Statuts*, p. 281, 290, 294.

(3) Pierre Vidal, *Étude historique sur le Prieuré de Marcevol*, p. 13 (Perpignan, Latrobe, 1888, in-8°).

(4) *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem* (1100-1310), par J. Delaville Le Roux, t. I, p. 85 et 91 (Paris, Leroux, MDCCCXCIV, in-fol.).

(5) Guillaume de Tyr, lib. XXI, cap. V.

(6) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, nos 29, 30, 31, 32, 33, 43, 44, 52, 54, 55, 144, 145, 169, etc.; p. 55, 56, 57 à 60, 80, 81, 95, 102, 107, 262, 268, 307, etc.

(7) *Ibid.*, nos 25, 26, 27, 28, 36, 160, 161, 167, 168; p. 45, 47, 51, 52, 71, 287, 289, 301, 305.

(8) *Ibid.*, nos 67, 68, 69, 126; p. 138, 140, 141, 230.

(9) *Ibid.*, n° 70, p. 142.

(10) *Ibid.*, n° 72, p. 145.

(11) *Ibid.*, n° 181, p. 322; n° 144, p. 265.

(12) *Ibid.*, n° 73, p. 146.

les grands maîtres du Temple (1); les comtes de Tripoli de la maison de Toulouse (2), les princes d'Antioche (3) de la maison de Poitiers, les princes de Tabarie (Tibériade) et de Galilée (4), les comtes de Jaffa et d'Ascalon (5), les seigneurs d'Ibelin et de Rame (6) de la maison chartraine du Puiset (7), ceux de Césarée et de Sagette (8), de Giblet (9), de Cayphas (10), de Naplouse (11); Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne (12), seigneur de Tortose et du Mont-Pèlerin (13), Eustache le Jeune, comte de Sidon (14), Romain du Puy, seigneur de Montréal (15), Philippe de Cafran (16), Raymond de Narbonne (17),

(1) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre.*, n° 75, 76; p. 150, 152.

(2) *Ibid.*, n^{os} 91, 93, 94, 97, 98 141; p. 180, 184, 186, 190, 191, 257.

(3) *Ibid.*, n^{os} 88, 89; p. 169, 173.

(4) N^{os} 74, 123, 124; p. 148, 226, 227.

(5) N^{os} 51, 58, 59, 60, 61, 119; p. 93, 115, 117, 120, 123, 222.

(6) N^{os} 56, 59, 60, 62, 63, 65; p. 110, 117, 120, 124, 128, 133.

(7) Du Cange, *les Familles d'outre-mer*, publiées par E.-G. Rey, p. 360 et suiv.

(8) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n^{os} 71, 119, 155; p. 143, 222, 276.

(9) N^{os} 96, 97; p. 189, 190.

(10) N^{os} 125, 127, 144; p. 229, 231, 262.

(11) N^{os} 56, 60, 63, 65; p. 110, 120, 127, 133.

(12) N^{os} 91, 97, 98; p. 181, 190, 191, 193.

(13) Du Cange, *les Familles d'outre-mer*, publiées par G.-E. Rey, p. 478 à 480. — *Sommaire du Supplément aux Familles d'outre-mer*, par E.-G. Rey, p. 11. (Chartres, imprimerie Durand, 1881, in-8.)

(14) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 119, p. 222. — *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 673, 674 et 675.

(15) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 44, p. 82. — Du Cange, *les Familles d'outre-mer*, p. 401, 402. — L. de Mas-Latrie, *la Terre au delà du Jourdain et ses premiers seigneurs*, p. 416 et suiv. du t. XXX (année 1878) de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. (Paris, Picard, 1878.)

(16) *Ibid.*, n^{os} 59, 60, 62, 63; p. 118, 121, 125, 129.

(17) *Ibid.*, n° 97, p. 191.

Pierre de Puy-Laurens (1), Geoffroy de Pennes (2), Raoul d'Ysis (3), Jean Gothman (4), Étienne de Brol (5), Osmond de Montgarou, chanoine de Saint-Pierre-d'Antioche (6), les Brienne (7), les Porcelet (8), les Lusignan de Chypre (9), les Blandrate du Piémont (10), les rois de Sicile de la maison de Hauteville (11); les grandes dames comme Mélisende de Jérusalem (12), Sibylle marquise de Montferrat (13), Emma de Rœux ou de Rohes, dame

(1) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 97, p. 191.

(2) *Ibid.*, n° 97, p. 191.

(3) *Ibid.*, n° 124, p. 227.

(4) *Ibid.*, n^{os} 99, et 100; p. 195 et 197. — Conf. *Chartes de Terre Sainte provenant de l'abbaye de N.-D. de Josaphat*, publiées par H.-François Delaborde, p. 31, texte et note 11. (Paris, Thorin, 1880, in-8°.)

(5) *Ibid.*, n° 97, p. 191 : *Stephanus de Brolo.* Est-ce *Brolo* en Sicile, dans la vallée de la Demona, ou ne serait-ce point *Breul* près Nice, ou *Broglie* (Eure)?

(6) *Ibid.*, n^{os} 85, 88; p. 165, 171.

(7) *Ibid.*, n° 145, p. 268, 269.

(8) *Ibid.*, n° 134, p. 247, 248. Conf. n° 47, p. 85. Ceci est très douteux. Sur l'identification possible entre *Porcher* et *Porcelet*, voir Du Cange, *les Familles d'outre-mer*, p. 588, 589. — *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1100-1310), par J. Delaville Le Roux, t. I (1100-1200), n° 519, p. 354 : *Bertranus Porcelet* (Paris, Ernest Leroux, MDCCCXCIV, in-fol.).

(9) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n^{os} 176, 177; p. 314 à 316.

(10) *Ibid.*, n° 20, p. 31. — *Histor. occid. des Crois.*, t. V, p. 58.

(11) *Ibid.*, n^{os} 171, 172, 174; p. 309, 310, 312.

(12) *Ibid.*, n^{os} 48, 49, 50, 144; p. 88, 90, 91, 92, 93, 263. Reine de Jérusalem, fille de Baudouin II du Bourg et de Marie de Mélitène : elle épousa Foulques d'Anjou.

(13) Du Cange, *les Familles d'outre-mer*, p. 343. Fille d'Amaury, roi de Jérusalem, et d'Agnès de Courtenay (d'Édesse); elle-même femme en premières noces de Guillaume Longue-Épée, marquis de Montferrat et comte de Jaffa, mort en juin 1176. En secondes noces, elle épousa Guy de Lusignan, auquel elle apporta, pour le malheur de la Terre Sainte, le royaume de Jérusalem.

de Jéricho, nièce du patriarche Arnoul et femme en secondes noces de Hugues II du Puiset, comte de Jaffa (1); Cécile de France (2) et Hodierne de Jérusalem (3), comtesses de Tripoli; Constance de Tarente, princesse d'Antioche (4); Eschive de Fauquembergue, dame de Tabarie (5); Aloïs de Rames (6), Hermengarde et Sté-

(1) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 119, p. 222, 223. Elle avait épousé en premières noces Eustache Garnier ou Grenier, prince de Césarée et connétable du royaume de Jérusalem, mort en 1122.

(2) *Ibid.*, n° 92, 97; p. 183 et 190. Fille naturelle de Philippe de France et de Bertrade de Montfort, elle-même veuve du fameux Tancrède et femme en secondes noces de Pons de Toulouse, comte de Tripoli, fils de Bertrand de Toulouse, lui-même fils naturel de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse.

(3) *Ibid.*, n°s 94, 95; p. 186, 187. Troisième fille de Baudouin II du Bourg, roi de Jérusalem, et de Marie de Mélitène. Elle avait épousé Raymond II, comte de Tripoli.

(4) *Ibid.*, n°s 88, 89; p. 170, 177. Fille de Boémond II le Jeune, prince de Tarente et d'Antioche, et d'Alix de Jérusalem, fille de Baudouin II du Bourg, roi de Jérusalem. Constance de Tarente épousa Raymond de Poitiers, fils puîné de Guillaume IX, duc de Guyenne, et de Philippe (dite Mathilde) de Toulouse. En secondes noces, Constance épousa le célèbre Renaud de Châtillon, cadet des Châtillon, seigneurs de Châtillon-sur-Loing (?), l'un des plus redoutables adversaires de Salâh-ed-Din, qui amena par sa violence la chute de la domination chrétienne en Palestine et fut décapité par le Sultan à la suite de la bataille de Hattin, en 1187.

(5) *Ibid.*, n° 214, p. 227. — Du Cange, *les Familles d'Outre-mer*, p. 451, 452, 454, 455. Fille de Hugues de Fauquembergue, prince de Tabarie et de Galilée, Eschive épousa Gauthier de Bures ou de Buri. — Conférer : *Fragment d'un cartulaire de l'Ordre de Saint-Lazare en Terre Sainte* publié par le comte de Marsy, n° XXVI, p. 25, 29 (Gênes, imprim. de l'Institut royal des Sourds-Muets, MDCCCLXXXIII, in-4°).

(6) *Ibid.*, n°s 60, 62, 63; p. 120, 124, 128. Fille de Baudouin, seigneur de Rames, et de Estéfénie (de Flandres), et femme en secondes noces de Balian du Puiset, surnommé Balian-le-François, premier seigneur d'Ibelin, château fort construit près de Lydda, au-dessus de

phanie d'Ibelin (1), Adalaïs de Lembriac (2), Amandala et Helisabeth Gothman (3), Ysabel Gothman, dame de Césarée (4); Stéphanie de Saint-Gilles (5), Marie de Montferrat, reine titulaire de Jérusalem (6), etc., détachent de leurs domaines de nombreuses et riches possessions. Citons entre autres : la grande Mahomerie ou Byrra, avec son église et sa tour de refuge (7); la petite Mahomerie, aujourd'hui Michmas (8); Betel avec la tour et la chapelle élevées par Hugues d'Ibelin (9); Mimas, dont le théâtre antique avait été transformé en château fort (10); Keffreca (aujourd'hui Keffreïa) où se

l'ancienne Jamnia, par le roi Foulques de Jérusalem. (Rey, *les Colonies franques de Syrie*, p. 409.)

(1) *Cartulaire*, n°s 56, 59, 60, 62, 65; p. 110, 117, 120, 124, et 134.

(2) Veuve de Hugues de Lembriac, seigneur de Giblet. (*Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n°s 96, 97; p. 189 et 191.)

(3) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n°s 99 et 100; p. 195 et 197.

(4) *Ibid.*, n° 155, p. 276 — Conf. *Fragment d'un cartulaire de l'ordre de Saint-Lazare en Terre Sainte* publié par le comte de Marsy, n° XVIII, p. 18, 19 (Gênes, imprimerie de l'Institut royal des Sourds-Muets, MDCCCLXXXIII, in-4°).

(5) *Ibid.*, n° 141, p. 257. Saint-Gilles en Palestine, bourgade appelée aujourd'hui *Singil*. (Rey, *les Colonies franques de Syrie*, p. 390.)

(6) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 145, p. 268. Fille de Conrad de Montferrat, prince de Tyr (fils de Guillaume III, marquis de Montferrat et frère de Guillaume Longue-Épée, comte de Jaffa), et d'Isabelle de Jérusalem, fille elle-même du roi Amaury et de Marie-Comnène. Marie de Montferrat épousa Jean de Brienne, frère puîné de Gauthier III (appelé aussi Gauthier II), comte de Brienne en Champagne. (Du Cange, *les Familles d'outre-mer*, p. 27 à 29, 32 à 35.)

(7) Theodoricus, *De Locis Sanctis*, § XLI, p. 92 (édition Tobler). — Guillaume de Tyr, lib. XIII, cap. XII. — *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 16, p. 19; n° 166, p. 298; n° 131, p. 243.

(8) Rey, *les Colonies franques de Syrie*, etc., p. 387.

(9) *Ibid.*, p. 378.

(10) *Ibid.*, p. 423.

voient encore des ruines du temps des Croisades (1); Bethahatap commandé par un poste militaire (2); l'église de Saint-Gilles avec les villages qui en dépendaient (3), la vieille église grecque du *Couvent rouge* (Deir el-Ahmar) aux portes de Jérusalem, avec le cimetière historique de *Sancta Mamillah* (4); et le gros bourg de Thécoa, dans le désert de Judée, avec le couvent fondé jadis par saint Sabas, l'église renfermant le tombeau du prophète Amos, la tour du roi Foulques, le droit de récolter, dans la mer Morte, le sel et le bitume, et les tribus de Bédouins campées sur son territoire et louant le droit de pâture dans ses maigres prairies (5). Le *Cartulaire du Saint-Sépulcre* est le *Livre d'or*, non seulement de la fortune du Chapitre, mais aussi de la haute noblesse des Croisades.

Même ce patrimoine ne demeura pas longtemps circonscrit dans les étroites limites de la Palestine, il s'étendit bien vite dans l'Europe chrétienne. Dès le milieu du douzième siècle, les Chanoines du Saint-Sépulcre ont des prieurés en France, Espagne, Roussillon, Savoie, Italie, Sicile, Chypre, Angleterre, Allemagne, Hongrie, Pologne, Suède, Rome, Dacie (Turquie d'Europe) et Constanti-

(1) Rey, *op. cit.*, p. 387.
(2) *Ibid.*, p. 379.
(3) *Ibid.*, p. 390.
(4) *Cartul. de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 128, p. 234. — Conf. Clermont-Ganneau, *Matériaux inédits pour servir à l'histoire des Croisades*, p. 17 à 19 (*Musée archéologique;* Paris, Leroux). — Eutychius, *Annales*, col. 1083, 1089 (*Patrol. grecque* de Migne, t. CXI).
(5) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 33, 34; p. 60 à 65. — *Vie de saint Sabas*, § 36, par Cyrille de Scythopolis, dans Cotellerius, *Monumenta Ecclesiæ græcæ*. — Rey, *les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles*, p. 392. — *Hadriani Relandi Palestina ex monumentis veteribus illustranda*, t. II, p. 1028 (Trajecti Batavorum, MDCCXIV.) — Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. VI, XXVI.

nople (1). Les trois prieurés principaux étaient le *Saint-Sépulcre* de Saint-Jean-d'Acre (2), *Saint-Luc*, à Pérouse (3), et *Miéchow*, en Pologne, à cinq lieues environ de Radom et à huit lieues de Cracovie, près de la rivière Wielka, sur la grande route de Varsovie à Cracovie (4). Des procureurs ou prieurs administraient cha-

(1) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n°s 2, 16, 20, 83, 128, 144, 165, 166, 167, 177, etc.; p. 2, 19, 31, 162, 237, 262 à 267, 295, 296 à 301, 309, 316. — *Anciens Statuts*, p. 159, note, et p. 179, note. — *Histoire de l'Ordre du Saint-Sépulcre, son origine, son but et sa destination*, par Lessurios, p. 28 (Maestricht; typographie Jos. Russel, 1872, in-4°). — Moreri, *le Grand Dictionnaire historique*, t. IX, p. 350 (Paris, MDCCLIX, in-fol.). — *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 411. — *Innocentii III Romani pontificis epistola* CCXXIV, lib. X, col. 1335 à 1338 du t. CCXV de la *Patrologie latine* de Migne. — Pierre Vidal, *Étude historique sur le Prieuré de Marcevol, de l'Ordre des Chanoines du Saint-Sépulcre*, p. 10 et 48 (*Extrait du XXIX^e Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales;* Perpignan, Charles Latrobe, 1888, in-8°).
(2) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 20, 72 et 156; p. 30, 146 et 280. — *Miechovia*, p. 5.
(3) Nous ignorons la date de la fondation de ce Prieuré appelé, après la chute de Saint-Jean d'Acre, en 1291, à une si grande importance. Il ne semble pas qu'il en soit fait mention dans le *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, sans doute est-il compris parmi les domaines que ce *Cartulaire* désigne par ces termes : « *quicquid juris... in Tuscia et in tota Italia habetis vel habituri estis* » (n°s 128, 166, 167; p. 235, 299, 301).
(4) Fondé vers 1162, par *Iaksa Gryf* (Griffon), comte de *Miéchow*, noble Polonais, descendant des rois serbes, à son retour de Terre Sainte. Le premier Prieur ou Préposé fut Martin le Français. La fondation de *Miéchow* fut approuvée en 1198 par le Patriarche de Jérusalem Haymar Monacho, et en 1208 par le pape Innocent III. En 1374, le Prieur ou Préposé de *Miéchow* reçut du Patriarche de Jérusalem Guillaume Le Chevalier (*Militis* ou *de Militibus*) le titre de *Préposé général*. En 1567, on attribua à ce haut dignitaire une stalle de Chanoine dans la cathédrale de Cracovie (Nakielski, *Miechovia*, p. 46, 63, 64, 71, 81 à 84, 91, 95, 98, 185, 186, 295 à 299, 303, 305, 306, 686 et suiv.). — *Encyklopedyja powszechna* (*Encyclopédie générale*),

cune de ces maisons (1), envoyant les revenus au Chapitre de Jérusalem, non sans contester plus d'une fois (2).

Ces revenus, du reste, étaient l'apanage du patriotisme et de la charité. Les Chanoines du Saint-Sépulcre donnaient l'hospitalité aux pèlerins de tous pays, nourrissaient les pauvres et les clercs, tenaient une école (3), répandaient de larges aumônes, soignaient, dans un hospice annexé à leur palais, les malades et les blessés (4), aidaient les chevaliers captifs à payer leur rançon (5), et contribuaient dans une large mesure à la prise des villes ennemies (6) et à la restauration des murs croulants de Jérusalem (7).

A tant de richesses, de rentes et de domaines, il fallut bien adjoindre des privilèges et des honneurs ecclésiastiques. Les Chanoines du Saint-Sépulcre élisaient le Patriarche de Jérusalem, proposant une liste de deux candidats

t. XVIII, p. 493 et suiv.; Varsovie, librairie Orgelbrand, 1864, in-4°.

(1) *Cartulaire du Saint-Sépulcre,* nos 2, 3, 149; p. 2, 3, 272.

(2) *Ibid.*, n° 149, p. 272.

(3) *Scriptum per manum Johannis Pisani, qui eo tempore ad Sepulchrum clericulos docebat* (*Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre,* n° 107, p. 209).

(4) Rey, *les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles*, p. 278. — Conférer : *Jugement du pape Innocent III* dans *Anciens Saluts,* p. 64; et la charge d'Aumônier (*helemosinarius Sancti Sepulcri*) confiée à l'un des Chanoines du Saint-Sépulcre, n° 129 et 134; p. 241 et 248 du *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre.* — *Conf.* n° 70, p. 142. — *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 411, 412.

(5) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 65, p. 133.

(6) *Ibid.*, nos 58, 141 et 156; p. 115, 266, 279. Spécialement de la grande ville d'Ascalon, et probablement aussi de celle de Saint-Jean d'Acre (Hermant, p. 20).

(7) Guillaume de Tyr, lib. XXI, cap. xxv, in fine. — Conf. Bulle du pape Innocent IV du 5 août 1243, p. 14, n° 53 des *Registres d'Innocent IV, recueil des Bulles de ce Pape*, etc., publiées par Élie Berger, premier fascicule (Paris, Thorin, 1881, grand in-4°).

entre lesquels le Roi devait choisir (1). Ils concouraient à l'élection des abbés et prélats de la Terre Sainte (2).

Plusieurs d'entre eux montèrent sur les sièges épiscopaux de la Palestine : ils donnèrent deux archevêques à Tyr, un à la Pierre du Désert (Karac de Moab) et deux Patriarches à la Ville sainte (3). Ils prétendirent imposer, en 1153, un des leurs pour évêque d'Ascalon, et un autre, en 1206 ou 1207, pour évêque de Bethléem (4). Leurs prérogatives liturgiques sont jalousement énumérées par les historiens d'outre-mer (5). Les Papes prennent leur défense, confirment à maintes reprises leurs possessions, leur confient, en cas de vacance, l'administration de la manse patriarcale de Jérusalem (6), leur donnent une église à Rome (7) et leur témoignent en toute circonstance une faveur singulière (8).

(1) *L'Estoire de Eracles empereur,* p. 57 à 59, 204 et 205 du t. II des *Historiens occidentaux des croisades publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.* — *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 128, p. 236.

(2) *Anciens Statuts*, p. 142, note. — *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 36, p. 72.

(3) Du Cange, *les Familles d'outre-mer*, publiées par E.-G. Rey, p. 784, 787; 749, 750; 755; 839, 840. — Guillaume de Tyr, lib. XIII, cap. xxvi; lib. XVIII, cap. xx.

(4) Comte Riant, *Bethléem*, p. 12, 25, 203 *in fine.*

(5) Jacques de Vitry, cap. lxi, dans Bongars, *Gesta Dei per Francos.* — Jean de Wurzbourg, cap. xii, xiii, p. 151, 153 des *Descriptiones Terræ Sanctæ ex sæculo VIII, IX, XII et XV*, von Titus Tobler (Leipzig, 1874, J.-C. Hinrichs'sche Buchhandlung). — *Odorici de Foro Julii liber de Terra Sancta*, cap. xv, p. 149 des *Peregrinatores medii ævi quatuor*, édition J.-C.-M. Laurent, editio secunda; Lipsiæ; J.-C. Hinrichs bibliopola, 1873.

(6) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 166; p. 299.

(7) *Ibid.*, nos 40 et 150; p. 76, 77, 272, 273. — Notamment l'église de Saint-Gilles, près de la porte Dorée et de l'église Saint-Pierre.

(8) *Ibid.*, nos 22, 40, 147, 148, 156, 157, 158, 159; p. 34, 76, 270, 271, 281, 283, 284, 286. — Lettre du pape Innocent IV, en date

Pour abbé, ils eurent le Patriarche de Jérusalem (1), contre lequel ils se rebellaient parfois (2), mais leur supérieur direct fut le *Prieur du Saint-Sépulcre* (3), haut dignitaire qui portait la mitre, la crosse, l'anneau, les souliers pontificaux, dont le nom figurait en tête des chartes et des diplômes (4), qui scellait ses actes du sceau de cire

du 15 février 1244, n° 458, p. 82 du premier fascicule des *Registres d'Innocent IV, recueil des bulles de ce Pape*, publiées et analysées, par Élie Berger, membre de l'École française de Rome (Paris, Thorin, 1881, in-4°)

(1) Jacques de Vitry, *Historia hierosolymitana*, cap. LVIII.

(2) Foucher de Chartres, lib. II, cap. III. — *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, n°s 11, p. 11, 12; n° 25, p. 46. — Raimond d'Aiguilhes, *Historia Francorum*, cap. XXI, p. 302 (t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*).

(3) La liste des *Prieurs* et *sous-Prieurs* du Saint-Sépulcre se trouve dans Du Cange, *Les Familles d'Outre-mer*, p. 839-840, complétée par le *Sommaire du Supplément aux Familles d'Outre-mer*, par E.-G. Rey, p. 23 (Chartres, imprimerie Durand frères, 1881, in-8). Nous croyons devoir donner ici cette liste, en y ajoutant une indication puisée dans Strehlke, *Tabulæ ordinis Theutonici*, p. 40 à 48 (Berolini, apud Weidmannos, MDCCCLXIX, gr. in-8°).

PRIEURS.

Aschtin (1110).
Gérard (1120).
Guillaume (1128-1130).
Pierre (1130-1134-1148).
Amaury (1151-1155).
Arnould (1159-1160).
Nicolas (1160-1164).
Pierre (1166-1182).
Guillaume (1182).
Gaufredus (1195).
Sanche (1211).
Guillaume (1215).
Pierre (1225).
Guiscard (1244).
Henry (25 novembre 1244).
A... (1248).
J... (1250).
Guido (avril 1269).

SOUS-PRIEURS.

Pierre (1130). — Lambert (1149). — Aimeri (1151). — Arnould (1154). — Nicolas (1158). — Arnulphe 1160).

On peut voir, n° 134, p. 248, 249 du *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, la composition entière du Chapitre du Saint-Sépulcre en 1155.

(4) Conférer : *Assises de Jérusalem; Assises de la haute cour,*

blanche (1), avait le pas sur les autres abbés et prieurs de Palestine (2), et, en l'absence du Patriarche, marchait à sa place dans les cérémonies religieuses (3). Les Chanoines du mont des Oliviers ayant voulu, un jour d'Ascension, se soustraire à ce droit de représentation, durent faire

Livre de Jean d'Ibelin, ch. CCLXI. — *Contrà :* Jacques de Vitry, cap. LVIII; — *Thietmari Magistri iter ad Terram Sanctam*, cap. XXX, p. 54, édition Laurent (*Peregrinationes medii ævi quatuor;* Lipsiæ, Hinrichs, 1873, in-4°). — De Vogüé, *les Églises de la Terre Sainte*, p. 226. (Paris, Didron, MDCCCLX, in-4°.)

(1) *Précis historique de l'Ordre royal hospitalier militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, par M. le comte Allemand, vice-amiral, p. 9 (Paris, Delaunay, 1815). Ce n'était pas du reste un privilège absolument exclusif : ainsi l'abbé de N.-D. de Josaphat scellait parfois aussi ses actes du sceau de *cire blanche* (*Chartes de la Terre Sainte provenant de l'abbaye de N.-D. de Josaphat*, publiées par P. Delaborde, Paris, Thorin, 1880, *Appendice*, p. 123). En 1129, le sceau des Chanoines du Saint-Sépulcre est en *plomb* (*Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 78, p. 155). En 1269, leur sceau est en *cire verte* (*Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 179, 2e partie). L'usage exclusif de sceller en *cire blanche* paraît provenir du privilège accordé en 1468 et 1469 par le roi Louis XI à son cousin René d'Anjou, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem (André Favyn, *le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, t. I, p. 293, 834 et 870 verso). On peut voir dans *les Églises de la Terre Sainte* de M. de Vogüé, p. 184, la reproduction du *sceau des Chanoines du Saint-Sépulcre :* il représentait l'église et le monument du Saint-Sépulcre. En 1261, le sceau paraît avoir changé : il offre la croix patriarcale à double bras, plantée sur un tertre, accostée du soleil et de la lune et de la devise grecque : Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ (*Archives de l'Orient latin*, t. II, 2e partie, p. 180). Ce sceau était quelquefois emprunté par les seigneurs de Palestine qui n'en avaient pas ou avaient oublié de se munir du leur. Ainsi, le 30 octobre 1186, Adam le Grand, possesseur du casal de Saint-Gilles, scelle une charte du sceau des Chanoines du Saint-Sépulcre : *Canonicos ecclesie Dominici Sepulcri domus sue sigillum apponere rogavi.* (*Fragment d'un cartulaire de l'Ordre de Saint-Lazare en Terre Sainte*, publié par le comte de Marsy, n° XXI, p. 30, 31.) — Conf. *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 83, p. 163.

(2) *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, n° 147, p. 271.

(3) *Ibid.*, n°s 66, 128, 146, 156; p. 138, 236, 271, 280.

amende honorable et, pieds nus, se rendre au Saint-Sépulcre pour s'excuser auprès du Chapitre (1).

On remit en leur garde la sainte Croix (2), le livre des Assises (3), les drapeaux conquis sur l'ennemi, le trésor de guerre du royaume (4) et les tombeaux des rois latins de Jérusalem (5). Ces preux couronnés, inflexibles champions de la chrétienté d'outre-mer, les Godefroy, les Baudouin, les Foulques, les Amaury, vinrent tour à tour dans l'église du Saint-Sépulcre, au pied du Calvaire, dormir sous le regard des Chanoines, bercés dans leur sommeil héroïque par la psalmodie d'Occident où résonnent sans cesse les paroles de miséricorde et de résurrection.

Pour costume, les Chanoines portaient sur la robe et le

(1) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 66, p. 137.

(2) Albert d'Aix, lib. VI, cap. XXVIII. — *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n°s 25, 26, 148; p. 46, 48, 166. — Raymond d'Aiguilhes, *Historia Francorum qui ceperunt Jherusalem*, cap. XXI, p. 302 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*, publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. — Foucher de Chartres, *Hist. hierosol.*, lib. III, cap. XIX.

(3) *Assises de Jérusalem*, publiées par M. le comte Beugnot. *Assises de la haute cour. Livre de Jean d'Ibelin*, ch. IV, p. 26 du t. I^er^. — Contrà : *Godefroid de Bouillon et les rois latins de Jérusalem*, par le baron de Hody, p. 157 à 159. — Gaston Dodu, *Histoire des Institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem*, p. 38 et suivantes (Paris, Hachette, 1894, in-8°).

(4) Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. XXIII.

(5) Idem, lib. XII, cap. XXXI; lib. XIII, cap. XXVIII; lib. XV, cap. XXVII; lib. XVIII, cap. XXXIV; lib. XX, cap. XXXIII; — Ekkehard d'Aura, *Chronicon universale*, A. D. MCI (Migne, *Patr. lat.*, col. 977). — Albert d'Aix, lib. XII, cap. XXIX. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. X, p. 119. — *Wilbrandi de Oldenborg peregrinatio*, p. 186 des *Peregrinatores medii ævi quatuor*, édition Laurent; Lipsiæ, Hinrichs, 1873, in-4°. — Clermont-Ganneau, *Matériaux pour servir à l'histoire des Croisades*, p. 3 (*Musée archéologique*; Paris, Leroux).

manteau blancs la croix rouge patriarcale (1) à double traverse horizontale, dite croix d'outre-mer (2), qui, jusques à leur suppression, en 1489 (ou du moins jusques à la perte de la Terre Sainte en 1291), demeure l'insigne et le blason de l'*Ordre religieux-militaire du Saint-Sépulcre* (3), et que les Chanoines sculptaient au frontispice de leurs prieurés (4). Pour l'Angleterre, la couleur de la croix était *verte* (5).

Ils étaient trop grands seigneurs (6) et parfois même

(1) Hélyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux, militaires, et des congrégations séculières*, etc., t. II, p. 123, 124 (Paris, Gosselin, MDCCXIV, in-4°). — Quaresmius, *Historica*, etc., *Terræ Sanctæ elucidatio*. Primi voluminis pars secunda, p. 444. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* publiée par M. L. de Mas-Latrie, ch. I, p. 16 (Paris, V^e^ Renouard, MDCCCLXXI, in-8°. *Collection de la Société de l'histoire de France*). — Cependant Matthieu Pâris les désigne sous la qualification de *Chanoines noirs;* mais Matthieu Pâris écrivait au milieu du treizième siècle, quand les Chanoines du Saint-Sépulcre avaient, dit-on, pris le deuil à cause de la perte des Saints Lieux (*la Grande Chronique de Matthieu Pâris*, traduite en français par Huillard-Bréholles, t. I, p. 213; Paris, Paulin, 1840, in-8°). — Les Prieurs ou Préposés généraux de *Miéchow* en Pologne conservèrent toujours la croix double patriarcale (*Miechovia, passim* et p. 1 et 64 : « *Crux rubea duplicata in campo nigro*) ». Les Chanoines de *Miéchow* paraissent aussi avoir porté le costume noir.

(2) Rey, *les Colonies franques de Syrie*, p. 233.

(3) *Anciens Statuts*, p. 229, n° 25, p. 231, n° 30, p. 245, 249, 271, 315, 318, 321, 328, 330, 335, 339. — Lambert Iecher, *la Gloire de l'Ordre Canonial Regulier du S. Sepulchre Hierosolymitain de N.-S. Iesus-Christ*, etc., ch. V, p. 37. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 7 et 8.

(4) Pierre Vidal, *Étude historique sur le Prieuré de Marcevol*, p. 8.

(5) *Anciens Statuts*, p. 284. — Hermant, p. 136 à 138.

(6) Jean de Wurzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ*, § XI, p. 145 (édition Tobler), et Theodoricus, *Libellus de Locis sanctis*, § VII, p. 18 (édition Tobler) les désignent souvent par ce seul mot : « *Domini*, les seigneurs! »

de mœurs trop peu canoniques (1), pour n'y pas ajouter bientôt les ceintures et les éperons dorés, les souliers à la poulaine et autres ornements patriciens dont le synode de Nicosie, en 1254, interdit aux clercs de se parer (2). On en vit ceindre l'épée, se jeter dans la mêlée et, comme Jeffroy de Neufvy à la bataille de Bethsan (3), tomber frappés en pleine poitrine. En 1105, ils font très probablement partie du cortège des cent cinquante prêtres ou clercs qui entouraient le patriarche Daimbert lorsqu'il se rendit au camp des croisés devant Ramlah (4). — Plusieurs d'entre eux eurent l'honneur de porter en tête des batailles le *palladium* de l'armée chrétienne, la *Sainte-Croix* (5),

(1) *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, nos 37, 38; p. 72, 73. — Guillaume de Tyr, lib. XIII, cap. XXV; lib. XIV, cap. VIII; lib. XXIII, cap. XI. — *Extrait de la Chronique de Matthieu d'Édesse*, § XXI, p. 54 du t. I des *Historiens arméniens des Croisades.*

(2) Mansi, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XXVI, col. 312, n° VIII. — Rey, *les Colonies franques de Syrie*, p. 12. — Voir aussi la curieuse énumération d'objets précieux possédés par les Chanoines du Saint-Sépulcre et les Hospitaliers donnée par le *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, n° 183, p. 327.

(3) Guillaume de Tyr, *Historia rerum transmarinarum*, lib. XXII, cap. XVI, *in fine*. — *Guillaume de Tyr et ses continuateurs*, texte français du treizième siècle revu et annoté par M. Paulin Pâris, membre de l'Institut, l. XXII, ch. XX, p. 438 (Paris, Firmin-Didot, 1880), 2 vol. gr. in-8°). « *En cele voie avint que uns chanoines du Sepuchre, Baudoins avait non, tresoriers de l'église et gardait la vraie crois, fu si malades du grand chaut qu'il ne pot chevauchier, ains se fist porter en une litière jusque desouz Monte-Tabor, iluec fu morz dejouste le ruissel de Cyson. Uns suens compainz ausi chanoine du Sepuchre, Jofroiz de Nuefvi esteit apelez, [se fist armer à la bataille por combatre avec les autres encontre les Turs], mès il fu ocis d'une saiete.* »

(4) *Secunda pars Historiæ hierosolymitanæ*, p. 566 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades.* — Guillaume de Tyr, lib. X, cap. XVII.

(5) Sur l'enthousiasme inspiré aux croisés par la présence de la sainte Croix, voir *Vie du sultan Salâh ed-Dîn*, p. 417, 418 du t. III des *Historiens orientaux des Croisades.*

enchâssée dans son écrin d'argent et d'or (1), et environnée d'une garde de dix chevaliers du Temple (2). On disait que, dans les combats, elle grandissait jusqu'au ciel et touchait de son front les nuages (3)! En 1101, à la bataille de Joppé, Gérard, ancien abbé de Schaffouse et Custode du Saint-Sépulcre, à cheval (4), aux côtés du roi, sous la nuée de flèches (5), élève d'une main ferme le sublime gonfanon (6). Un autre, le trésorier et porte-croix Bau-

(1) Albert d'Aix, VI, XLI. — Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. XVI. — Foucher de Chartres, *Hist. hierosol.*, lib. I, cap. XVIII. — *L'Estoire de Eracles empereur*, ch. XXIX, p. 46 du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades.* — Theodoricus, *Libellus de Locis sanctis*, § IV, p. 23 (édition Tobler).

(2) *L'Ordre du Temple en Syrie et en Chypre. Les Templiers en Terre Sainte*, par E. Rey, p. 25 (Arcis-sur-Aube, imprimerie-librairie Léon Frémont, 1888, in-8°).

(3) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. V, p. 45 (édition Mas-Latrie).

(4) Conférer *Guillaume de Tyr et ses continuateurs* (édition Paulin Paris), liv. XXII, ch. XV, p. 438, et Foucher de Chartres, *Hist. hierosol.*, lib. II, cap. XXXI.

(5) *Bernoldi chronicon ad annum* 1100 (Pertz, *Monumenta Germaniæ historiæ*, t. VI, ad ann. 1101 : « *Gerhardus venerabilis abbas, qui dudum Scaphusensem abbatiam pro Deo dimisit et hoc cum auctoritate domini Urbani Papæ, Jerosolymam cum exercitu christianorum petiit, qui post multos labores civitatem obtinuerant et prædicto abbati sepulchrum Domini custodiendum commiserant.* » — Ekkehard d'Aura, *Chronica* A. D. MCI (*Hist. occid. des Crois.*, t. V, p. 35 : « *Referebat mihi venerabilis abbas Gerhardus, qui tunc crucem Dominicam semper lateri regis contiguus præferebat, nunquam se tantam nivis vel pluviæ quantam tunc telorum contra regem volare densitatem vidisse; at post ligni preciosi intuitum nullum ex hostibus telis se vel armis, sed universos fugæ presidio se commisisse.* » — Foucher de Chartres, *Hist. hierosol.*, lib. II, cap. XL. — *Secunda pars Historiæ hierosolymitanæ*, § XII, p. 560 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades.* — Voir aussi t. V, p. 35.

(6) C'était le terme employé pour désigner la sainte Croix (*l'Estoire*

douin, succombant sous le faix et frappé d'insolation, meurt de fatigue non loin du Thabor (1182) (1). Un troisième, le Chantre du Saint-Sépulcre (2), fait prisonnier à la funeste bataille de Hattin (1187) pendant qu'à ses côtés l'évêque Rufin d'Acre, armé de toutes pièces, mourait percé de coups (3), ensevelit si bien son adorable dépôt que jamais chrétiens ni musulmans ne le purent découvrir (4).

C'était d'ailleurs l'usage. En ces siècles de fer, sous la pression de l'invasion musulmane, évêques, prêtres et moines, comme aumôniers ou porte-croix, allaient à la bataille, prenaient part aux sièges des villes et se faisaient tuer en gens de cœur (5). En veut-on quelques exemples?

A la bataille d'Ascalon, le vendredi 12 août 1099, la sainte Croix est portée par le vice-patriarche Arnould

de Eracles empereur, p. 53 du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades*).

(1) Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. XVI, *in fine*.

(2) Ou peut-être le Prieur du Saint-Sépulcre (*Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. XIII, p. 156 (édition de M. L. de Mas-Latrie; Paris, Jules Renouard, MDCCCLXXI, in-8°. *Société de l'histoire de France*). — *Miechovia*, p. 75.

(3) Du Cange, *les Familles d'outre-mer*, p. 778. — *Historia hierosolymitana* (*auctoris incerti*), p. 1153 du t. Ier des *Gesta Dei per Francos* de Bongars (Hanoviæ, M. DC. XI, in-fol.).

(4) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* (édition Mas-Latrie), ch. XIV, p. 170, 171, 146. — *Les Gestes des Chiprois*, *Recueil de Chroniques françaises écrites en Orient aux* XIIIe *et* XIVe *siècles* (*Société de l'Orient latin*), p. 12 (Genève, Fick, 1888, gr. in-8°). — *Contrà : l'Estoire de la Guerre sainte*, par Ambroise, vers 12,037 (Paris, Imprim. nation. MDCCCXCVII, gr. in-4°). D'après cet auteur, la vraie Croix aurait été prise par Salâh ed-Din à la bataille de Hattin et montrée par lui quatre ans environ après aux pèlerins de Jérusalem.

(5) FAVYN, *le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, t. II, p. 1596.

de Rohes (1) et la sainte Lance par le chanoine Raymond d'Aiguilhes, aumônier de Raymond de Saint-Gilles (2). En 1101, le patriarche arménien Cyprien d'Antioche et l'évêque Grégoire de Marasch se font tuer aux côtés du célèbre Bohémond (3). Le 14 août 1120, au combat de Tell-Danit, l'archevêque Ébrémar de Césarée, qui gérait la sainte Croix, reçoit à travers ses habits pontificaux une flèche sarrasine sous laquelle perle une larme de sang (4). Vers 1119, l'archevêque Bernard de Valence défend sa ville épiscopale contre les Turcs (5). A la bataille d'Ibelin, en 1123, trois prélats, suivis d'un nombreux clergé, chevauchant sur le front de l'armée, élèvent en guise de gonfanon trois reliques insignes : la vraie Croix portée par le Patriarche de Jérusalem Gormond de Picquigny, la sainte Lance tenue par l'abbé Pons de Cluny, et l'Ampoule contenant le lait de la Vierge portée par l'évêque Aschetin de Bethléem (6). En 1124, le Patriarche de Jérusalem Gormond de Picquigny, assisté de l'évêque Gérard de Bethléem, remplace le roi Baudouin II au siège de Tyr, et dirige l'entreprise de concert avec le connétable Guillaume de Bures et le Doge de Venise Domenico Michieli (7). En 1165, l'archevêque

(1) Tudebode, t. III, p. 113 et 114 du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*. — *Contrà :* Robert le Moine, t. III, p. 874.

(2) *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 113, 114; t. V, p. 498, 499.

(3) *Historiens arméniens des Croisades*, t. I, p. 52.

(4) *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 442, 443, et t. V, p. 122. — GUILLAUME DE TYR, lib. XII, cap. XII.

(5) GUILLAUME DE TYR, lib. XIV, cap. X. — Du Cange, *les Familles d'outre-mer*, p. 740.

(6) *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 451 et 581; — t. V, p. 372, 373.

(7) GUILLAUME DE TYR, lib. XIII, cap. VI. — *Histor. occident. des Crois.*, t. III, p. 459.

Hugues d'Édesse est décapité par les Turcs après la prise de la ville (1). En 1190, le fougueux évêque de Beauvais, Philippe de Dreux (2), l'un des futurs héros de Bouvines, prend part au terrible siège de Saint-Jean d'Acre (3) et se couvre de gloire à la meurtrière bataille d'Arsur, le 7 septembre 1191 (4). En 1212, à la grande bataille de *Las Navas da Tolosa*, le chanoine Pascal de Tolède porte à travers les lignes musulmanes la croix primatiale de son archevêque (5), et la hampe de cette sainte bannière est bientôt toute hérissée de flèches (6). Le 18 octobre 1244, l'évêque de Saint-Georges de Lydda, l'archevêque de Tyr (7) et l'abbé de N.-D. de Josaphat sont tués à la sanglante bataille de Gaza livrée par Gauthier de Brienne, comte de Jaffa, Philippe de Montfort, connétable d'Acre, et les sultans de Damas et d'Émèse aux Kharismiens et aux Égyptiens coalisés (8). En 1291, l'héroïque Nicolas de Hanapes, Patriarche de Jérusalem, grièvement blessé durant l'assaut de Saint-Jean-d'Acre, se noie avec plusieurs Chanoines du Saint-Sépulcre en voulant secourir

(1) Guillaume de Tyr, lib. XVI, cap. v.

(2) Fils de Robert Ier, dit le Grand, comte de Dreux, et petit-fils du roi Louis le Gros. Élu en 1175, sacré en 1180, il mourut pacifiquement en 1217. Il avait déjà fait le pèlerinage de Terre Sainte en 1178.

(3) Où moururent un Patriarche, six Archevêques et douze Évêques.

(4) *L'Estoire de la guerre sainte*, par Ambroise, p. 172, vers 6145, et p. 553 (Paris, Imprim. nation., MDCCCXCVII, in-4°. *Documents inédits sur l'histoire de France*).

(5) Le Navarrais Roderigo Ximenès.

(6) Favyn, *le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, t. II, p. 1151.

(7) Pierre de Sergines.

(8) *L'Estoire de Eracles Empereur*, cap. xli, p. 563 et 564 du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades*. — *La Grande Chronique de Matthieu Pâris*, traduite en français par Huillard-Bréholles, t. V, p. 470. — Du Cange, *les Familles d'outre-mer*, p. 752, 753, 801, 802.

les fuyards (1). En plein moyen âge français, l'évêque de Cahors, gardien du Quercy, à son arrivée dans sa cathédrale, disait sa première messe en armure (2). Voilà pourquoi la tradition, écho du bon sens populaire, affirme que le roi Baudouin Ier, en 1103 ou 1114, aurait transformé les Chanoines du Saint-Sépulcre de *Religieux* en *Chevaliers* (3). Chevaliers! ils l'étaient à coup sûr par le cœur, le dévouement, la charité, le courage, la passion des combats. Le furent-ils en vertu d'un texte positif, d'une ordonnance formelle des Rois de Jérusalem? La tradition l'assure, mais jusqu'ici ce texte n'a pu être *authentiquement* produit. Qui sait cependant les surprises que nous réserve la découverte plus ou moins prochaine des titres jusqu'ici perdus du vieux *Chapitre de Jérusalem* (4)? Même, à en croire un vieil auteur, plus érudit malheureusement que judicieux, les rois d'Aragon auraient remis en leur garde, pour la défendre contre les

(1) *Amplissima Collectio* de Dom Martène, t. V, p. 774, 775, 781. — *Miechovia*, p. 216. — Du Cange, *Les Familles d'Outre-mer*, p. 733.

(2) G. Larroumet, *Petits portraits et notes d'art* (1re série), p. 188 (Paris, Hachette, 1897, in-16°).

(3) Favyn, *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, t. II, p. 1595, 1596. — Helyot, *Histoire des Ordres monastiques*, etc., t. II, p. 130, 131. — *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, par le baron de Hody, 2e édition, p. 159, 196, 197. — *Histoire des religions ou des Ordres militaires de l'Église et des Ordres de chevalerie*, par M. Hermant (à Rouen, MDCXVIII, in-12°), ch. II, p. 19, 20. — Nicolas Bénard, *Le Voyage de Hierusalem*, etc., p. 198, 280. — *Le Théâtre des Antiquitéz de Paris*, etc., par le R. P. F. Jacques du Breul, *Parisien*, livre second, p. 541, 542 (à Paris, chez Claude de la Tour, M.DC.XII, in-4°). — *Scorta Sacra del Lancellotti*, vol. II, p. 406 et suiv. (MS. B 5 de la Bibliothèque communale de Pérouse). Je dois cet intéressant document à l'obligeance de M. le Comte F. Conestabile della Staffa, et je l'en remercie vivement.

(4) Comte Riant, *La Donation de Hugues, Marquis de Toscane au Saint-Sépulcre*, p. 29, note 1. — *Miechovia*, p. 574.

Maures, la tour fortifiée de *Saint-Ange de Cosmeder*, sur le littoral de Catalogne (1).

Ne serait-ce pas aussi un peu pour cela que les Souverains Pontifes, dans les Bulles qu'ils adressent aux Chanoines du Saint-Sépulcre, emploient presque toujours, pour désigner leur genre de vie, les mots REGULARITER MILITATIS (2), usités souvent, il est vrai, pour désigner la simple profession monastique, mais empruntant, ce semble, des périls et de l'état de siège permanent de la Palestine (3) un sens tout à fait caractéristique?...

A tant de vertus, de dévouement et de mépris pour la mort, il fallait sans doute unir quelques ombres. Trop épris d'indépendance, les Chanoines du Saint-Sépulcre méritent souvent d'être rappelés à l'ordre vis-à-vis de leur Patriarche (4); trop enclins au luxe, ils contreviennent par la pompe de leur costume à la sévérité des règlements ecclésiastiques (5); trop amis du lucre, ils reçoivent de toutes mains; s'accommodent de l'héritage du pauvre (6) aussi bien que des largesses de l'opulent seigneur (1); se montrent âpres en affaires (2); empiètent volontiers sur les possessions des Chevaliers de Saint-Jean (3); plaident avec les Bénédictins de Sainte-Marie Latine; disputent contre les moines Jacobites de Sainte-Magdeleine (4); humilient les Chanoines du Mont des Oliviers (5); pressurent l'abbaye de N.-D. de Josaphat (6); établissent durement leur suprématie sur les couvents rivaux (7); jonglent, comme les Grecs, avec le fameux trompe-l'œil du *Feu sacré;* montrent à prix d'argent une soi-disant prison de Notre-Seigneur Jésus-Christ (8), et accourent avidement partout où il peut y avoir quelque

(1) R. P. MICHEL DE MARTIGNY, S. J., LA GLOIRE DU S. SÉPULCRE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST EN JÉRUSALEM, *et de l'Ordre Canonial Régulier qui porte son nom*, etc., IIIe partie, ch. III, p. 29 et 30 (*manuscrit du monastère du Saint-Sépulcre de Charleville*).

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 17, 18, 20, 22, 23, 124, 183; p. 23, 25, 30, 31, 36, 227, 327. — *Anciens Statuts*, p. 60.

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint Sépulcre*, no 11, p. 12.

(4) *Ibid.*, no 10, p. 9; no 11, p. 12; no 25, p. 46. — FOUCHER DE CHARTRES, lib. II, cap. V. *in fine*. — RAYMOND D'AIGUILHES, cap. XXI, p. 302 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*.

(5) *Cartulaire de l'Église du S. Sépulcre de Jérusalem*, no 183, p. 327. — MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio*, t. XXVI, col. 312, no 8 (*Venetiis*, MDCCLXXXIV, in-fol.).

(6) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 83, 104, 111, 114, 129, 134, 173, etc.; p. 162, 204, 214, 216, 241, 248, 311, etc.

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 65, 71, 74, 88, 91, 96, 98, 125, 127, 165, 171, etc.; p. 133, 143, 148, 169, 180, 189, 192, 229, 231, 295, 309. — Une des premières largesses qui leur furent faites eut pour auteur Roger de Sicile, frère du célèbre Bohémond, mais elle fut retenue, dit-on, par le Patriarche de Jérusalem. (*Histor. occident. des Croisades*, t. IV, p. 548.)

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, nos 89, 115, 123, 151, 158, etc.; p. 173, 174, 217, 226, 273, 284.

(3) *Ibid.*, , nos 183, p. 327. — Conf. no 159, p. 286. — *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S.-Jean de Jérusalem* (1100-1310), par J. Delaville Le Roulx (Paris, Ernest Leroux, MDCCCXCIV, in-fol.), t. I (1100-1200), no 176; p. 137, 138. — *Contrà*, no 177, p. 138.

(4) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, nos 118 et 143; p. 221 et 260.

(5) *Ibid.*, no 66, p. 137, 138.

(6) *Revue de l'Orient Latin*, t. VII, nos 1-2, p. 141, § 31.

(7) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, no 146 et 149.

(8) *Annales ecclesiastici, auctore Odorico Raynaldo* (Lucae, MDCCXLVII, in-fol.), t. II (XXI), p. 195, col. 1, ann. 1238, no 33 :

Intelleximus quod canonici sepulcri Hierosolymitani ignem in idem sepulcrum de cœlo in vigilia Paschæ descendere, et Redemptorem nostrum Dominum Iesum Christum inibi incarceratum fuisse dicentes, locum conficti carceris sub certo pretio non sine ignominia divini nominis venalem exponunt. Verum quia Dominus, ut pro ipso loquamur, mendacio nostro non indiget, mandamus quatenus præsumptiones hujusmodi de cætero ibidem auctoritate nostra prohibeas attentari. Datum Lateran.

bénéfice à obtenir (1). Trop autocrates, enfin, dans leur basilique et inspirés par un trop jaloux patriotisme, tantôt ils modifient dans les chapelles l'épitaphe des morts qui leur déplaisent (2), tantôt, dans l'hémicycle de leur chœur, ils effacent par pure malice la grande inscription en lettres d'or relatant les privilèges concédés par les rois de Jérusalem, en 1104 et 1105, aux Génois en retour de leur utile concours aux sièges de Jérusalem, de Jaffa et de Saint-Jean d'Acre (3). Même, cer-

VII. idus Martii anno XI. (Grégoire IX au Patriarche de Jérusalem Gérold de Lausanne, 9 mars 1238.) — Cette prétendue prison serait-elle celle qui paraît mentionnée n° 167, p. 302 du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem?*

(1) Comme, par exemple, à Constantinople, après la prise de cette ville par les Croisés en 1204. Ils obtiennent alors, on ne sait trop comment, l'église de Saint-Démétrius à Thessalonique. (*Innocentii III Romani pontificis epistola* LXXXVI, lib. XV, col. 603, 604 du t. CCXVI de la *Patrologie latine* de Migne : *Cum propter schismaticam inobedientiam summi Regis vindicta terram Græcorum correctionis funiculo flagellasset, et ipsam de secreto atque inæstimabili consilio suo ad manus reduxisset Latinorum, multi religiosi de diversis partibus accedentes diversa beneficia tam per dominos cardinales quam per principes et barones et alios fideles adepti sunt. Inter quos sacrosancti Sepulcri canonici ecclesiam Sancti Demetrii Thessalonicensis quoquo modo gavisi sunt adipisci, quam usque ad inthronizationem meam cum multis laboribus et, ut verum fatear, illi terræ multum necessarii possederunt, etc.*

(2) *Ioannis Wirziburgensis descriptio Terræ Sanctæ* (édition Titus Tobler), § IX, p. 151.

(3) D. Ferdinand Ughelli, *Italia Sacra, sive de Episcopis Italiæ, et Insularum adjacentium, etc.*, t. IV, *Ianuenses archiepiscopi*, col. 874, *in fine. Editio secunda.* (Venetiis, apud Sebastianum Coleti, MDCCXIX, in-fol.) :

Urbanus Episcopus servus servorum Dei.

Dilectis filiis Priori, et canonicis Dominici Sepulchri salutem et Apostolicam Benedictionem. Gravis et culpabilis præsumptionis enormitas ad audientiam nostram Ianuensium civium conquestione pervenit, quod quidam de canonicis vestris auream

tains auteurs assurent que, à un certain moment, ils auraient abandonné à des femmes la garde et l'entretien de la basilique du Saint-Sépulcre (1). Mais quelle foi ajouter au racontar jaloux d'un fallacieux Arménien?

Hélas! vertu ou défaillance, toute cette pompe n'a qu'un jour : elle dure moins d'un siècle. Le 2 octobre 1187, Jérusalem en pleurs capitule devant Salâh ed-Dîn, les Chrétiens sont bannis, et le *Chapitre de Jérusalem,* suivant son Patriarche, le fatal (2) Héraclius, erre d'abord un peu au hasard comme toutes les maisons conventuelles de Palestine, séjourne dans son prieuré de *Sainte-Marie de Tyr*, et se rend au camp des Croisés devant Saint-Jean

scripturam, quæ statuta bonæ memoriæ Balduini Regis, inter eum et ipsos Ianuenses continebat de circuitu altaris, ubi præfatæ literæ radiabant, damnabili præsumpserint iniquitate delere, ut rei geste memoriam tollerent, et præfatis Ianuensibus dissensionis, et scandali materiam generaverint, cum nulla fere portio Christiani Orbis ignoret, quod sicut de ipsorum concordia, Terra Hierosolymitana multis modis commodum, ex discordia, et turbatione ipsorum grave potest accipere detrimentum : quapropter discretioni vestræ per Apostolica scripta præcipiendo mandamus, qualenus eos qui prædictæ fuerant oblii rationis auctores scripturam quam diximus, reficere compellatis, aut si illi mortui sunt, vel alias forsan non comparerent, vos ad restaurationem eius impensas idoneas de communibus facultatibus ministretis, et prædictis Ianuensibus eam restaurare volentibus nullum omnino præstetis obstaculum, quo minus in literis, denuo reparatis constitutionis antiquæ renovent monumentum, quod cum fuerit auctore Domino renovatum, caveatis omnimode, ne in prædicta scriptura similis præsumptionis innovetur excessus.

Datum Veronæ, 3 idus Martii anno 1184.

— Conf. Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, t. II, année 1186, p. 498, n° 15556 (9902) (Lipsiæ, Veit et Comp., 1888, in-4°). — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 59, note *c*; p. 72, note *b*.

(1) *Historiens arméniens des Croisades*, t. I, p. 54.

(2) Voir la prédiction de Guillaume de Tyr dans la *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* (édition Mas-Latrie), p. 83 et 156.

d'Acre où il perd son Prieur (1) et son Patriarche (2). Enfin, le 13 juillet 1191, il entre triomphalement dans la ville avec l'armée chrétienne : Saint-Jean d'Acre, succédant à Jérusalem, allait devenir pour un siècle (13 juillet 1191 — 18 mai 1291) le centre et la capitale de la fragile domination chrétienne en Palestine (3).

C. — *Le Saint-Sépulcre de Saint-Jean d'Acre*
(13 juillet 1191 — 18 mai 1291).

Les Chanoines, après quelque temps d'incertitude entre Tyr et Acre, se fixèrent dans leur beau palais du quartier Sainte-Croix appelé le *Saint-Sépulcre d'Acre* (4) construit par eux, vers l'année 1138 ou 1139, avec l'autorisation de l'évêque Jean Ier (5), sur un terrain que leur

(1) Roger de Hoveden, *Annalium pars prior et posterior*, p. 685 des *Rerum anglicarum scriptores post Bedam*, par Henri Saville (Francof., 1601, in-fol.).

(2) *Revue de l'Orient latin*, t. I, n° 1er, p. 18, 19; et t. VIII, nos 3 et 4, p. 446, notes 4 et 5 (Paris, Leroux, in-8°). — Le décès du patriarche Héraclius paraît devoir se placer soit avant le 13 juillet 1191, soit plutôt antérieurement aux mois de mai ou juin 1192.

(3) *Wilbrandi de Oldenborg peregrinatio iterum edita*, lib. I, p. 163 (*Peregrinationes medii ævi quatuor*, édition Laurent, Lipsiæ, J.-C. Hinrichs, 1873, in-4°). — Rey, *Les Colonies franques*, p. 448 et suiv. — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 446, note 5.

(4) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, nos 20, 72, 144, 156; p. 30, 145, 264, 280. — *Itinéraire de Londres à Jérusalem, attribué à Matthieu Pâris. Légendes de la partie consacrée à la Terre Sainte*, § XV, p. 136 des *Itinéraires à Jérusalem et Descriptions de la Terre Sainte*, rédigés en français aux onzième douzième et treizième siècles. (*Société de l'Orient latin.*) Genève, Fick, 1882, in-8°. — Rey, *Les Colonies franques de Syrie*, p. 6, 7, 664, 670. — Ernestus Streihlke, *Tabulæ ordinis Theutonici*, n° 70, p. 55.

(5) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 72, p. 145, 146.

avait donné un certain *Lambert Als* (1), non loin, semble-t-il, de l' « Hôtel des Seigneurs de Tyr (2) », et agrémenté d'un spacieux jardin dans les alentours immédiats de la ville (3). Ils y résidèrent un siècle (13 juillet 1191 — 18 ou 27 mai 1291), essayant d'en faire à tous les points de vue une succursale et une reproduction du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Moins heureux que la commanderie du Temple (4), les murs crénelés de cette luxueuse demeure (5), ornée de lambris de marbre, de mosaïques et de plafonds dorés, ne les mirent pas toujours à l'abri des féodales violences des rois *in partibus* de Jérusalem. Un jour (1194), le comte Henri de Champagne, le faible roi titulaire de Jérusalem qui ne comptait guère à son actif que des revers, furieux de ce que, sans son avis préalable, ils avaient élu un Patriarche de Jérusalem, fit forcer les Chanoines dans leur palais, saisir par ses archers et traîner en prison (6). Ce n'était là d'ailleurs qu'un des tristes épisodes des nombreux scandales que donnait alors la Chrétienté d'Outre-mer, si faible et si divisée, scandales qui arrachaient aux Papes des cris de douleur (7).

— Du Cange, *Les Familles d'Outre-Mer*, p. 777. — Cette église existait déjà en 1141 (*Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 18, p. 25).

(1) Et sa femme *Agnès* (*Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 53, 54, 72, 144; p. 100, 103, 104, 145, 264. — Conf. n° 31, p. 57).

(2) *Les Gestes des Chiprois*, p. 219 (Genève, Fick, 1887, in-8°).

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 145, p. 268.

(4) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 463.

(5) Rey, *Les Colonies franques de Syrie*, p. 5 à 8.

(6) *L'Estoire de Eracles empereur, li vintesisiesmes livres*, ch. xix, p. 203 à 205, seconde colonne de la variante en petit texte placée au bas de la page (*Historiens occidentaux des Croisades*, publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. II).

(7) *Innocentii III Romani pontificis epistolæ* xxvi et ccxiv, lib. V et X (*Patrologie latine de Migne*, t. CCXIV, col. 977 et 978, et t. CCXV, col. 1321 à 1323). — *Lettre du pape Innocent IV* du 1er octobre

Vers 1194, les Chanoines du Saint-Sépulcre, après beaucoup de tentatives infructueuses et de candidatures mal venues (1), font élire pour Patriarche de Jérusalem l'archevêque de Césarée *Amaury Monaco dei Corbizzi* (2). En 1204, on les voit maintenir avec énergie, mais sans grand succès, leur droit exclusif de choisir le *Patriarche de Jérusalem* sans le concours des évêques et Ordres religieux de la Palestine (3). En 1205, ils tentent vainement de faire nommer un des leurs (4) à l'évêché de Bethléem vacant par la mort sous les flèches des Bulgares de l'évêque Pierre, de belliqueuse mémoire (5). En 1206, ils prennent vivement parti dans une question de circonscription diocésaine, pour le Patriarche de Jérusalem contre le Patriarche d'Antioche (6). En 1214, le 20 février, leur Prieur est commis par le pape Innocent III, avec l'Archevêque de Césarée et le Chantre de Saint-Jean d'Acre, pour faire casser le mariage d'Érard de Brienne avec sa cousine Philippine de Champagne (7). Le 14 septembre de la même année, durant la procession de l'Exaltation de la Sainte-Croix, ils virent leur Patriarche, le B. *Albert Avogadro,* assassiné au milieu d'eux par un sicaire sarra-

1246 (*Registres d'Innocent IV*, publiés par Élie Berger, 3e fascicule, n° 2122, p. 316; Paris, Thorin, 1882, gr. in-4°).

(1) *Revue de l'Orient latin,* t. I, 1er fascicule, p. 18, 19 (Paris, Leroux, 1893, in-8°). — Cte Riant, *Bethléem*, p. 21, note 10.

(2) *Ibidem.* — C'est précisément à cette occasion qu'ils furent maltraités par le roi de Jérusalem Henri de Champagne.

(3) *Innocentii III Romani pontificis epistola* ccxxii, lib. VII (*Patrologie latine*, t. CCXV, col. 540).

(4) Le chanoine Pierre.

(5) Comte Riant, *Études sur l'Histoire de l'Église de Bethléem*, t. I, p. 25 (Gênes, MDCCCLXXXIX, gr. in-8°).

(6) *Innocentii III Romani Pontificis epistola* lii, *lib.* IX (*Patrologie latine*, t. CCXV, col. 863).

(7) Du Cange, *Les Familles d'Outre-mer*, p. 758.

sin (1). En 1225, ils essaient sans succès de faire élire pour Patriarche de Jérusalem le cardinal *Thomas de Capoue* (2). En 1249, le 1er mars, le pape Innocent IV les dispense de la lourde taxe établie en 1215 pour la croisade par le concile de Latran, et, hélas! si inutile (3). En 1253, l'un des leurs est délégué pour sanctionner l'accord à conclure au sujet du château de Montgisard entre l'évêque d'Hébron et l'Ordre Teutonique (4). Ils prirent probablement part à la violente opposition faite en 1276 au roi Hugues III de Lusignan par les corps religieux et les Ordres militaires de la ville d'Acre (5). De loin en loin ils se rendaient à Rome pour saluer le Souverain Pontife et conférer avec lui des besoins de la Terre Sainte (6).

Aussitôt qu'une paix temporaire leur en ouvrait l'accès, ils accouraient à Jérusalem dans leur ancien palais et reprenaient leur garde autour du vrai Saint-Sépulcre (7)

(1) Ou peut-être par un Frère de l'Ordre du Saint-Esprit (*Revue de l'Orient latin*, t. I (1893), 1er fascicule, p. 19, 20).

(2) *Ibid.*, p. 21.

(3) *Lettre du pape Innocent IV* du 1er mars 1249 (n° 4398, p. 55 du 6e fascicule des *Registres d'Innocent IV*, *Recueil des Bulles de ce Pape,* publiées et analysées par Élie Berger. — Cte Riant, *Expéditions et Pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 384, 385, 390 et suiv.

(4) Voir Strehlke, *Tabulæ ordinis Theutonici,* nos 102 et 104; p. 81, 82 (Berolini, apud Weidmannos, MDCCCLXIX, gr. in-8°).

(5) *L'Estoire de Eracles empereur,* p. 475 du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades.*

(6) *L'Estoire de Eracles empereur*, seconde colonne de la variante en petit texte placée au bas de la p. 204 du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades.* — *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre,* n° 10, p. 9; n° 11, p. 11, n° 40, p. 76; n° 159, p. 286. — *Innocentii III Romani pontificis epistola* cxxix, lib. VI, col. 144; *epistola* ccxxii, lib. VII, col. 540, 541; *epistola* lii, lib. IX, col. 863 du t. CCXV de la *Patrologie latine.*

(7) De Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte,* p. 226.

dépouillé de sa coupole d'argent (1). Ils y parurent peut-être un instant, en 1192 et 1193, en vertu du traité conclu entre Salâh ed-Dîn et Richard Cœur de Lion (2). Du 18 février 1229 au 13 novembre 1240 (3) (et probablement au 18 octobre 1244, à la suite du voyage de l'empereur excommunié Frédéric II (4) et de son traité de Jaffa avec le sultan d'Égypte El-Malec el-Camel, neveu de Salâh ed-Dîn (5), ils y séjournèrent près de onze années (6), réparant les désastres de l'invasion, recopiant leurs livres

(1) Jean de Wurtzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ*, § XII, p. 148 (édition Tobler, Leipzig, 1874, in-8°). — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. XV, p. 176 (édition Mas-Latrie). — *Joannes Phocas*, p. 451 du t. Ier des *Historiens grecs des Croisades*, publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 74, traduction de Henri Sauvaire (Paris, Leroux, MDCCCLXXVI).

(2) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 81. — Cte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 293, 294.

(3) Jérusalem aurait été reperdue à la suite de la défaite d'Ascalon, le 13 novembre 1240, *aliàs* 20 novembre 1239 (Muralt, *Chronographie byzantine*, t. II, p. 358; Saint-Pétersbourg, 1871, in-8°).

(4) Veuf d'Isabelle de Brienne, reine de Jérusalem, fille de Jean de Brienne et de Marie de Montferrat, et régent au nom de son fils Conrad.

(5) *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 104, 105. — *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 374 du t. II des *Histor. occident. des Crois.* — *Numismatique de l'Orient latin*, par G. Schlumberger, p. 81, 82 (Paris, Leroux, 1877, 1 vol. in-4°). — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII nos 3-4. *Un Rituel et un Bréviaire du Saint-Sépulcre*, p. 447 à 449).

(6) *Aliàs* près de *quinze ans*. (*Hist. occident. des Croisades*, t. II, p. 374 à 376, 384, 385, 489, 529, 530, 562. — *La Grande Chronique de Matthieu Paris, traduite en français par Huillard-Bréholles*, t. III, p. 415, 416, 421, 426, 428. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 88, 89. — L. de Mas-Latrie, *Histoire de l'Ile de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, t. I, p. 251, 263, 314, 320, 330, 335, 336, Paris, Imprimerie impériale, M. DCCC. LXI, gr. in-8°. — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4. *Un Rituel et un Bréviaire du Saint-Sépulcre*, p. 447 à 451.

liturgiques, et s'adonnant plus que jamais aux insidieuses pratiques du *Feu Sacré*. Les remparts de Jérusalem étaient démolis (1) et, en présence d'une agression subite des Arabes d'Hébron (1229), les Chanoines du Saint-Sépulcre durent sans doute, comme toute la population chrétienne, chercher, sous la conduite du Bailli de Jérusalem Renaud de Cayphas, un refuge dans la Tour de David (2) nouvellement restaurée et mise en état de défense (3). Le 7 septembre 1239, ils célèbrent, dans l'église du Saint-Sépulcre à peu près respectée par les Musulmans, les obsèques du patriarche *Gérold de Lausanne* (4). Peut-être durent-ils partir à la suite de la défaite d'Ascalon et de la prise de la Ville Sainte par le prince ayoubite de Karac El-Malec En-Nacer Dawoud, à la fin de l'année 1240 (5).

(1) Depuis 1219 ou 1220, par ordre de El-Malec el-Moaddem Eïssa, surnommé par les Latins Coradin, prince de Damas, et l'un des seize fils de El-Malec el-Adel, frère de Salâh ed-Dîn. (*Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 19. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 86. — *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 339 du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades*. — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4. *Un Rituel et un Bréviaire du Saint-Sépulcre*, p. 448, note 1.

(2) *L'Estoire de Eracles empereur*, l. XXXIII, ch. XVIII, XIX.

(3) *Résumé de l'Histoire des Croisades*, tiré des *Annales d'Abou'l-Féda*, p. 117. — Mas-Latrie, *Histoire de l'Ile de Chypre, sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, t. I, p. 263.

(4) Du Cange, *Les Familles d'Outre-Mer*, p. 728. — Les Patriarches de Jérusalem paraissent avoir été ensevelis dans la basilique du Saint-Sépulcre (*Raynaldi Annales ecclesiastici*, t. I (xx), ann. 1220, p. 480, n° 43. — *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 168, p. 306. — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 449, note 3.

(5) *Aliàs* de l'année 1239 (*Résumé de l'Histoire des Croisades, tiré des Annales d'Abou'l-Féda*, p. 117, 118. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 89. — *Continuation de Guillaume de Tyr* (ch. XXI, p. 529 du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades*). — Muralt, *Chronographie byzantine*, t. II, p. 358.

Les revit-on au Saint-Sépulcre, de 1243 au 18 octobre 1244, en vertu de l'alliance conclue entre les barons de Terre Sainte et les sultans de Damas, de Karac et d'Émèse (1), alliance malheureuse, terminée par le sac de Jérusalem, l'incendie du Saint-Sépulcre (10 août 1244) et la sanglante journée de Gaza (18 octobre 1244), où Francs, Damasquins et cavaliers du prince d'Émèse furent écrasés par les Kharismiens unis aux Égyptiens (2)? C'est probable (3), bien que leur Prieur ne semble pas avoir quitté Saint-Jean d'Acre (4), et quoique déjà les héroïques Franciscains fussent à leur poste d'honneur auprès du

(1) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 88, 89. — *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 122. — Matthieu Pâris, t. V, p. 394. — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 447, note 4, p. 448 à 450.

(2) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 90, 91. — *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 122, 123. — *La Grande Chronique* de Matthieu Pâris, t. V, p. 410 à 426, 463, 467 à 470. — *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 429, 430, 563. — Jérusalem tombe alors au pouvoir de El-Malec es-Saleh Ayoub, sultan ayoubite d'Égypte. (*Annales d'Abou'l-Féda*, p. 122 du t. Ier des *Historiens orientaux des Croisades*. — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 450.)

(3) M. L. de Mas-Latrie pense que, depuis le traité de Jaffa, le 18 février 1229, jusques au sac de Jérusalem par les Kharismiens (10 août 1244), et à la bataille de Gaza (18 octobre 1244), les Chrétiens ne cessèrent point d'occuper, au moins en partie, Jérusalem. Ce sentiment est partagé par M. Ch. Kohler dans la *Revue de l'Orient latin* (t. VIII, nos 3-4, p. 447, 448). En ce cas, les Chanoines du Saint-Sépulcre seraient très probablement demeurés dans leur palais durant ce laps de près de *quinze* années. (L. de Mas-Latrie, *Histoire de l'Ile de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, t. I, p. 249, 250, 251, 263, 314, 317, 318, 319, 320, 325, 334, 335, 336, 417. Paris, Imprimerie impériale, M. DCCC.LXI, in-8°.) — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 447 à 450. — *Registres d'Innocent* IV (édit. Élie Berger), 1er fascicule, p. 82, n° 458 (Paris, Thorin, gr. in-4°). — Les *Gestes des Chiprois*, p. 123.

(4) Henry, Prieur du Saint-Sépulcre, signe la lettre adressée d'Acre le 25 novembre 1244, aux Archevêques et Prélats de France et d'Angleterre par les Évêques et Abbés de Terre Sainte (*La Grande Chronique de* Matthieu Paris, t. V, p. 463).

Tombeau du Christ. En tous les cas, les Chanoines du Saint-Sépulcre durent, pendant cet accord éphémère, répondre à l'appel adressé, le 5 août 1243, par le pape Innocent IV, pour le relèvement des murs de Jérusalem, aux prélats, chapitres et Ordres militaires de Terre Sainte (1).

Mais après cette date (18 octobre 1244), les Chanoines du Saint-Sépulcre ne parurent plus à Jérusalem. La marée montante de l'invasion musulmane s'élevait sans cesse autour de Saint-Jean d'Acre, dernier boulevard des Chrétiens en Palestine. Les féroces sultans mamelouks avaient remplacé au Caire dès 1250 (et surtout 1257), les faibles sultans ayoubites, petits-neveux de Salâh ed-Dîn. Maîtres, depuis 1253, de Jérusalem qu'ils s'étaient fait céder par le prince ayoubite de Damas et d'Alep, El-Malec en-Nacer Salâh ed-Din Youssof (2), ils se montraient de plus en plus jaloux de leur nouvelle conquête où les simples pèlerins, comptés à la porte comme un troupeau (3), et les Chrétiens indigènes étaient constamment maltraités (4). Rien n'arrêtait leurs progrès : ni la stérile croisade du

(1) Lettre du pape Innocent IV, en date du 5 août 1243, n° 53, p. 14 du premier fascicule des *Registres d'Innocent IV, Recueil des Bulles de ce Pape*, publiées et analysées par Élie Berger.

(2) *Historiens orientaux des Croisades*, publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. I, Introduction, p. XXVIII et p. 123. — *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 634, 635. — Jérusalem et la Palestine avaient été enlevées à l'Égypte, vers 1250, par le sultan de Damas et d'Alep, à la faveur des troubles qui suivirent l'assassinat du sultan d'Égypte El-Malec el-Moaddem Touràn-chah par les Mamelouks, le 3 mai 1250.

(3) *Wilbrandi de Oldenborg peregrinatio*, liber II, § VI (édition Laurent), p. 185.

(4) *Historiens occidentaux des Croisades*, t. II, p. 638, 639. — *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 636, note 16, *in fine*.

prince Édouard d'Angleterre en 1271-1272; ni la coalition, si féconde en espérances, si nulle en résultats, des Chevaliers Francs, des Arméniens, et des Géorgiens avec les hordes Mongoles, coalition brisée le 19 octobre 1281 à la sanglante bataille de Hims. D'ailleurs, l'excommunication arrêtait souvent les pèlerins au seuil de la Terre Sainte, sans souci même de la royale Majesté (1).

Mais le sort de Jérusalem allait atteindre Saint-Jean d'Acre. En 1291, dans l'assaut du 18 mai (2), le sultan mamelouk d'Égypte et de Syrie, Khalil el-Malec el-Achref, força la porte Saint-Antoine et, passant sur les cadavres des Templiers et des Hospitaliers, mit au pillage la ville d'Acre (3). Ce coup frappait au cœur la Chrétienté d'Outre-Mer.

Les Chanoines du Saint-Sépulcre — dont la plupart, comme les religieux du Mont-Sion (4), les moines de Jo-

(1) Ainsi le roi de Danemark Waldemar Atterdag. (*Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 622 à 627; p. 638 à 641; note 46, au bas de la p. 624, et note 22, au bas de la p. 638. — Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 378, 379.)

(2) *Aliàs* 27 mai 1291 (*Revue Biblique*, octobre 1901, p. 639).

(3) *Archives de l'Orient latin*, t. II, 2e partie, p. 460, 461. — *Magistri Thadei Neapolitani Historia de desolacione et conculcacione civitatis Acconensis*, p. 6, 7 (Genovæ, Fick, 1873, in-8°, édition Riant). — *Veterum scriptorum et monumentorum, etc., amplissima Collectio* de Dom Martène et de Dom Durand, t. V, §§ IV à XII, col. 770 à 782 (Parisiis, MDCCXXIX, in-fol.). — Marin Sanuto, *Liber secretorum fidelium Crucis*, lib. III, pars XII, cap. XXI, p. 230 et 231 de Bongars, *Gesta Dei per Francos*. — *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 164, 165. — *Les Gestes des Chiprois* (*Société de l'Orient latin*), p. 249 à 256 (Genève, Fick, 1887, in-8°).

(4) Les Chanoines augustins de N.-D. du Mont-Sion, transférés à Saint-Léonard d'Acre en 1187, avaient, quelque temps avant la prise de Saint-Jean d'Acre, élu domicile au prieuré de *Saint-Samson d'Orléans* (aujourd'hui le lycée d'Orléans), que leur avait concédé, vers 1149 ou 1150, le roi Louis VII. (Contra, *Revue de l'Orient latin*,

saphat et de Sainte-Marie Latine, le personnel des évêchés de Nazareth et de Bethléem (1), avaient probablement déjà quitté la ville avec leurs archives et leurs trésors — fuirent à travers la Méditerranée jusqu'au souriant rivage d'Italie. Après peut-être une brève escale en Chypre, ils se fixèrent à Pérouse, ancienne et noble ville aux fabuleuses origines, sur une haute colline entre le Tibre et le lac de Trazimène (2), et s'établirent dans les somptueux

t. VIII, nos 3-4, p. 465, note 2). Ils avaient pour maison de campagne le petit couvent de *Montission* dans le val de la Loire, sur la route d'Orléans à Saint-Denis-en-Val, et Sandillon, domaine qu'ils avaient, par un travail opiniâtre, conquis sur les débordements de la Loire. Le *Cartulaire de Montission*, dépendance de *Saint-Samson d'Orléans*, est actuellement aux mains d'un honorable habitant d'Orléans, M. Lefèbure, propriétaire de la majeure partie de l'ancien domaine de *Montission*. Ce domaine avait été donné aux Chanoines du Mont-Sion, antérieurement à l'année 1207, par Gilbert de Mont-Sion. Ceci est établi par une pièce du *Cartulaire* susénoncé, écrite au quinzième siècle, mais reproduction de la pièce originale :

Ego Fulco Aurelian[*ensis episcop*]*us notum facio universis presentibus et futuris quod Girm*[*in?*]*a soror defuncti Giliberti de Monte Syon et eius liberi, videlicet Iohannes, Gaufridus, Reginaldus et Floria, in presentia nostra constituti, quietaverunt quidquid idem Gilibertus contulit ecclesie beati Sansonis et in manu nostra fiduciav*[*erunt*] *quod in eo nihil de cetero reclamabunt. Prior ergo et Canonici Sancti Sansonis eidem vicine et liberis suis prenominatis dederunt tres cameras apud sanctum Paternum cum quarum vinea cameris proxima in perpetuum possidendas. Quod ut ratum permaneat, ad petitionem utriusque partis sigilli nostri testimonio confirmamus. Actum anno gracie millesimo ducentesimo septimo.*

(1) *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 272, 707 à 709. — Comte Riant, *Études sur l'histoire de l'Église de Bethléem*, t. I, p. 13, 106 à 109. — *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. XLII, an. 1881, p. 14, 15. — — *Revue de l'Orient latin*, t. VII, p. 109; t. VIII, nos 3-4, p. 465, note 3.

(2) Ughelli, *Italia sacra*, t. I, col. 1153, 1154 (editio secunda, Venetiis, MDCCXVII, in-fol.). — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4. *Un Rituel et un Bréviaire du Saint-Sépulcre*, p. 464, note 4.

bâtiments de leur grand prieuré de *Saint-Luc* (1), qui dès lors s'intitula fièrement : *Caput totius Ordinis et universorum locorum sacrosancti Sepulchri Dominici hierosolymitani* (2).

D. — *L'Archiprieuré de Saint-Luc.*

(18 mai 1291 — 28 mars 1489).

Pérouse, future patrie du Pérugin, siège (en 1320) d'une Académie célèbre, et jadis l'une des douze métropoles de l'ancienne Étrurie, formait alors une sorte de république tantôt indépendante et régie par un podestat, tantôt subjuguée par quelque tyran, le plus souvent soumise de nom plus que de fait à la suprématie pontificale. En 1235, sainte Élisabeth de Hongrie y avait été canonisée par le pape Grégoire IX (3). En 1238 et 1239, des traités importants pour l'empire latin de Constantinople s'y étaient conclus (4). Le grand pape Innocent IV l'avait favorisée (5). Le pape Urbain IV, ancien Patriarche de Jérusalem, y était mort en 1264 (6), et un siècle après, le 27 août 1372, l'un des derniers Patriarches de Jérusalem,

(1) Capitulum hierosolymitanum *venit in civitatem istam et posuit se in ecclesia S. Lucæ.* (Notice extraite de l'ouvrage intitulé : *Scorta sacra del Lancellotti*, vol. II, p. 406 et suiv. Manuscrit B 5 de la Bibliothèque communale de Pérouse. — *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 272, n° 53, et p. 707, texte et note 10. — Comte Riant, *La donation de Hugues, marquis de Toscane, au Saint-Sépulcre*, p. 29, note 1. — *Anciens Statuts*, p. 256 et 315, n° 131. — *Miechovia*, p. 112 et 216. — André Favyn, *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, t. II, liv. IX, p. 1596.)

(2) *Scorta sacra del Lancellotti*, vol. II, p. 406 et suiv.

(3) Du Cange, *Les Familles d'Outre-Mer*, p. 728.

(4) Muralt, *Chronographie byzantine*, t. II, p. 340, 341, 343.

(5) Le 28 juillet 1251 (*Archives nationales*, L 247, n° 197).

(6) Le 2 novembre 1264 (Du Cange, p. 730).

Philippe de Cabassolle, devenu Cardinal, y voulut mourir auprès des Chanoines (1). Plus tard, vers la fin du quinzième siècle, une merveilleuse relique : l'*Anneau nuptial de la Sainte Vierge*, devait enrichir, dit-on, son église cathédrale de Saint-Laurent (2). Lorsque le *Chapitre de Jérusalem* vint s'y fixer, Pérouse avait pour évêque *Bulgar[an]us Montemilini* (1290-1312). De nos jours, Pérouse a eu l'heureuse fortune de donner à l'Église catholique son archevêque bien-aimé, élu Pape sous le nom glorieux de Léon XIII.

Jusques à la fin du quinzième siècle, les Chanoines du Saint-Sépulcre, toujours salués de leur beau nom de *Chapitre de Jérusalem*, y vécurent splendides, honorés, bienfaisants, mais désormais sans but (3). Vainement font-ils transférer à leur collégiale de *Saint-Luc* les indulgences naguère attachées à la basilique hiérosolymitaine du Saint-Sépulcre; vainement célèbrent-ils avec éclat, le 15 juillet de chaque année, la fête de la dédicace de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem (4), ils ne sont plus

(1) Du Cange, p. 737. — *Revue de l'Orient latin*, t. I, n° 1, p, 33. — *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 286. — *Miechovia*, p. 172, 387.

(2) Ughelli, *Italia Sacra*, t. III, col. 646.

(3) *Anciens Statuts*, p. 122.

(4) Notice extraite de l'ouvrage intitulé : *Scorta sacra del Lancellotti*, vol. II, p. 406 et suiv. (Manuscrit B 5 de la Bibliothèque communale de Pérouse) : *Anche il Lancellotti* (*Institut. iuris canonici. De construendis, consecrandis et reparandis Ecclesiis et altaribus = Solemnitates quoque dedicationum*, etc.) *ricorda la solennità che celebravasi il* 15 *di Giuglio in S. Luca dal capitolo dei Canonici del S. Sepolcro, per la dedicazione della loro chiesa cattedrale di Gerusalemme, nel qual giorno eransi straordinarie indulgenze, perchè, come già sie detto, la chiesa di S. Luca gode di tutte le Indulgenze della Basilica del S^mo Sepolcro* « *Quod servatur in hac nostra civitate Perusina, in qua, die quinta decima mensis Iulii, celebratur dedicatio Ecclesiæ cathedralis Hieroso-*

qu'une ombre, et une ombre qui va bientôt s'évanouir... Les Papes, cependant, semblent les favoriser : ils confirment et étendent leurs privilèges, augmentent leurs possessions, leur attribuent des monastères et des églises (1), leur accordent des indulgences, les exemptent de la juridiction de l'*Ordinaire* (2), leur confient des missions discrètes (3), leur notifient cérémonieusement la nomination des nouveaux Patriarches de Jérusalem (4),

lymitanæ, cuius capitulum, occupata Hierusalem ab infidelibus, fuit translatum in nostram civitatem in Ecclesiam S. Lucæ, ut extant publica monumenta in dicta Ecclesia. »

(1) *Scorta sacra del Lancellotti*, vol. II.

(2) Recueil *de plusieurs pièces, Bulles et actes consernant* La Gloire du S.-Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ en Jérusalem, *et l'origine de l'Ordre des Chanoines et Chanoinesses réguliers dudit S.-Sépulcre*, par le Révérend Père Michel de Martigny, de la Compagnie de Jésus; *revu et mis en meilleur ordre* par les soins de la R^de^ Mère (*Catherine de Sugny, dite de Saint-Benoît*) et des religieuses Chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville, 1717 : II^e^ partie, *De la Gloire de l'Ordre canonial du Saint-Sépulcre*, chapitre XIII, *Sommaire des privilèges, exemptions, indulgences*, etc., p. 332 à 352. (*Manuscrit in-folio* de 694 pages, divisé en *quatre* parties, et copié en 1889 sur l'exemplaire de 1717, lui-même reproduction augmentée et corrigée du manuscrit original du R. P. Michel de Martigny, composé vers 1667 et si élogieusement cité dans les *Anciens Statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, p. 322, n° 143. Nous devons la communication de ce précieux document à la grande obligeance de M^me^ la Prieure du Saint-Sépulcre de Charleville, et nous la prions de vouloir bien agréer nos très respectueux remerciements.) — *Anciens Statuts*, p. 71 à 96. — *Miechovia*, p. 186, 295 à 299, 305, 306.

(3) Comme, par exemple, en 1467, celle d'établir, de concert avec le Vicaire général de Pérouse, la *Confrérie du Corps du Christ* (ou de *Sainte Marie du château de Castiglione Jofco* de Pérouse) en possession de l'hôpital édifié en un lieu dit *Perargino* (?) (*Scorta sacra del Lancellotti*, vol. II, p. 406 et suiv.).

(4) Ainsi, Boniface VIII, le 22 avril 1295, leur annonce le rétablissement de Raoul II de Granville comme Patriarche de Jérusalem; Jean XXII, le 19 juin 1322, leur notifie l'élévation au patriarcat

et les déchargent du lourd paiement des dîmes et impôts ecclésiastiques (1). Néanmoins, le pape d'Avignon Jean XXII, en 1324, les frappe d'une légère redevance en faveur de Raymond Béquin, Patriarche titulaire de Jérusalem, administrateur de l'Église de Limassol (Chypre) (2).

En même temps les empereurs d'Allemagne, Charles IV, Sigismond de Luxembourg, Frédéric III d'Autriche, multiplient à leur égard les marques de sympathie, étendent sur eux, comme un manteau de pourpre, leur sérénissime protection et déclarent leur Ordre *Membre du Saint-Empire* (3).

Leur Supérieur prenait les titres fastueux de *Grand Prieur de Saint-Luc, d'Archiprieur de Jérusalem* et de *Maître général de tout l'Ordre du Saint-Sépulcre* (4),

de Jérusalem de Pierre II, chanoine de Nicosie; et Innocent VI, le 18 août 1361, celle de Philippe de Cabassolle. (*Les Registres de Boniface VIII*, publiés par Georges Digard, Maurice Faucon et Antoine Thomas, t. I, p. 44, n° 113. Paris, Thorin, 1884, in-fol. — Bibliothèque nationale. *Latin* 8985. *Manuscrits Suarez*, t. XXIII, *Patriarchatus hierosolymitanus*, fol. 198 verso et 199. — *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 270, n° 38, et p. 283, n° 142.)

(1) *Anciens Statuts*, p. 71 à 96. — Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 384 et suiv.

(2) Du Cange, *Les Familles d'Outre-Mer*, p. 858. — *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 272, n° 53, et p. 273, n° 62. — *Revue de l'Orient latin*, t. I, n° 1, p. 29. — *Manuscrits* Suarez, t. VIII, fol. 198 verso.

(3) Vers 1443. (Recueil *de plusieurs pièces, Bulles et actes consernant* La Gloire du Saint-Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ en Jérusalem, etc., par le R. P. Michel de Martigny, de la Compagnie de Jésus : III^e^ partie, *De la Gloire du Saint-Sépulcre dans l'Empire d'Occident*, chapitre I, *La Colonie de l'Ordre du Saint-Sépulcre en Europe et dans l'Empire d'Occident*, Section I. Les Empereurs *déclarent les Religieux du Saint-Sépulcre membres du Saint-Empire, et qu'ils ne relèvent que des* Césars, *et que tout ce qu'ils possèdent est sous leur protection spéciale*, p. 2, 3 et 4. — *Anciens Statuts*, p. 323, 324.)

(4) *Anciens Statuts*, p. 217, n° 10; p. 218; p. 220, n° 13. — *Mie-*

ou parfois plus modestement de *Prior humilis Sepulcri Dominici generalis* (1). Son autorité, un peu vacillante bien que généralement reconnue, s'étendait sur les nombreuses maisons de l'Ordre semées dans toute l'Europe, au nombre de plus de deux mille (2), des Pays-Bas (3) et de l'Angleterre (4) à la Savoie (5), à la Sicile (6) et à la Pologne (7), et de l'Espagne et Portugal (8)

chovia, p. 303. — Lambert Iegher, *La Gloire de l'Ordre Canonial regulier du Saint-Sepulchre Hierosolymitain de N.-S. Jesus-Christ*, etc., ch. IX, p. 56 et suiv. — Helyot, t. II, p. 122. — R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. IV, p. 38 à 40.

(1) Pierre Vidal, *Le Prieuré de Marcevol*, p. 21 et 58.

(2) *Miechovia*, p. 305 *in fine*. — La liste à peu près intégrale des possessions de l'*Ordre canonial et régulier du Saint-Sépulcre* est donnée par le R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. III, p. 16 à 38.

(3) Notamment les prieurés de *Culenbourg* et du *Mont-Saint-Odile-lès-Ruremonde* (Stephani, t. I, p. 172 à 174, 191. — Numa Albot, *Introduction*, p. VII).

(4) Entre autres, le couvent de *Warwick* (*Anciens Statuts*, p. 281, 284).

(5) Principalement, le *Saint-Sépulcre d'Annecy*, sur les bords du Thiou, qui reçut les bienfaits du comte Amé III et du comte Pierre de Genevois, et dont Claude de Menthon était Prieur commendataire en 1622. (*Anciens Statuts*, p. 72, note, et p. 324. — *Inventaire* de 1393 *du château d'Annecy*, publié par M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie. — *Etat civil d'Annecy*, publié par M. Fr. Mugnier. (*Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie* etc., t. XXXVIII, 1899, p. 266, 269, 275, 293, 296, 332, 346, etc.).

(6) *Anciens Statuts*, p. 324. — *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nº 166, 167; p. 299, 304. — Hélyot, t. II, p. 114, 120, 121.

(7) La sujétion de *Miéchow* et des maisons polonaises à l'*Archiprieuré de Saint-Luc* est établie par *Miechovia*, p. 287, etc. — *Miéchow* payait même une lourde redevance à *Saint-Luc de Pérouse* (*Miechovia*, p. 287), notamment en 1365.

(8) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nº 16, p. 20 et suiv., et nº 179, p. 318. — R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. III, *Catalogue des Maisons de l'Ordre du Saint-Sépulcre, Duchés, Comtés, Seigneuries, Prévôtés, Bénéfices, Possessions, Rentes, des lieux de la résidence des Provinciaux et de ceux où les Prieurs avaient le droit de crosse et mitre*, p. 26 à 33.

à la Scandinavie (1), et parmi lesquelles on comptait plusieurs maisons de femmes (2) appelées *Chanoinesses du Saint-Sépulcre* et soumises à une règle très austère.

Les annalistes italiens et les chartes vermoulues nous ont conservé les noms obscurcis de quelques-uns de ces *Archiprieurs* et *Maîtres généraux du Saint-Sépulcre*. Sans parler ni du trop légendaire *Guy* ou *Guido de Spellio* en 1103, ni du prétendu *Antoine* Prieur de *Saint-Luc* de *Pérouse* en 1292 et élu Patriarche de Jérusalem en remplacement du vertueux *Nicolas* de *Hanapes* (3), le Prieur général *Bernard*, en 1306, visite les couvents de son Ordre en Espagne et, le 4 mai, confirme le droit de contrôle du prieuré de Sainte-Anne de Barcelone sur celui de Marcevol au diocèse d'Elne (4). En 1331, le Prieur est *Bartolomeo degli Oddi*, d'une des plus grandes familles de Pérouse (5); en avril et mai 1356, c'est, semble-t-il, *Arnald* ou *Arnauld* qui afferme certains biens ruraux dépendant du prieuré de Marcevol (6); en 1409, *Nicolas Baglioni*, d'une puissante maison pérugine rivale de celle des *Oddi*, lequel assiste, avec le Patriarche de Jérusalem *Hu-*

(1) *Anciens Statuts*, p. 159, 279, 327.

(2) Ainsi : couvent de *Schevetz* près *Fuplitz* en Bohême (Numa Albot, p. XV); couvent de *Kyrande* en Westphalie (*Anciens Statuts*, p. 218); couvent des Chanoinesses du *Saint-Sépulcre d'Avignon* (*Anciens Statuts*, p. 179, note*); Monastère des Chanoinesses du *Saint-Sépulcre de Saragosse*, déclaré monument national par Ordre royal du 10 avril 1893, etc. — R. P. Michel de Martigny, IIe partie, ch. III, section II, p. 188, 189, 190; et ch. X, sections 2, 3 et 4, p. 267 à 282.

(3) R. P. Michel de Martigny, IIe partie, ch. XI, section Ire, p. 284, 285. — *Miechovia*, p. 218. — *Lambert Iegher*, chap. VIII, p. 54.

(4) Pierre Vidal, *Le prieuré de Marcevol*, p. 20 et 58.

(5) *Scorta sacra del Lancellotti*, vol. II, p. 406 et suiv.

(6) Pierre Vidal, *Le prieuré de Marcevol*, p. 21.

gues de Robertis, au Concile de Pise (1) et voit, le 27 mai 1412, s'insurger contre lui le célèbre couvent polonais de *Miéchow* (2); en 1427, *Andrea Giovanni Baglioni* promu en 1435 à l'évêché de Pérouse (3); en 1436, *Giacomo Mansueti* élevé plus tard à l'évêché de Narni en Ombrie (4); en 1450 *Théobaldo Mansueti* (5); au mois de novembre 1457, *Jacques de Baldanthonis* (6); de 1460 à 1471, le cardinal *Francesco de la Rovere* (7), ce fils de pêcheur prédestiné à la tiare sous le nom de Sixte IV, et qui sut, à force de prudence, conjurer les effets de la suppression de l'*Ordre régulier du Saint-Sépulcre* prononcée le 18 janvier 1459 par le pape Pie II en faveur du nouvel *Ordre de Notre-Dame de Bethléem* (8); de l'année 1471 au mois de no-

(1) Ughelli, *Italia sacra,* t. III, col. 468 et 472. — *Revue de l'Orient latin,* t. I, n° 1, p. 35.

(2) *Miechovia,* p. 391.

(3) Ughelli, t. I, col. 1163, n° 40. — Il paraît avoir eu, en 1433, pour « Vicaire général » dans les Pays-Bas un certain Jean Monck ; toutefois les titres pris par ce personnage conviendraient mieux à un *Archiprieur* qu'à un simple *Délégué* (*Anciens Statuts*, p. 70, 96, 97). Ce *Jean* ou *Joannes Monck* serait-il le même que le « *Joannes de Mombeeck, Provincialis Ordinis Sancti Sepulchri* » mentionné dans Stephani, *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liège,* t. I. *Ordre du Saint-Sépulcre,* p. 176??

(4) *Miechovia,* p. 454. — *Scorta sacra del Lancellotti,* vol. II, p. 406 et suiv. — Ughelli, *Italia sacra,* t. I, col. 1017, note 1. — Il y a quelque doute sur le point de savoir si ce prélat a été évêque de Pérouse en 1242, ou bien en 1436, ou encore en 1460 (Ughelli, *Italia sacra,* t. I, col. 1017, note 1; et col. 1018, n° 31. — Conf. D. Gams, p. 707, col. 1).

(5) *Scorta sacra del Lancellotti,* vol. II, p. 406 et suiv.

(6) Pierre Vidal, *Étude historique sur le prieuré de Marcerol,* p. 28.

(7) *Scorta sacra del Lancellotti,* vol. II, p. 406 et suiv. — Siepi, *Descrizione topologico-historica della cita di Perugia,* vol. III, p. 815 et suiv. (Perugia, Garbinesi et Saulucci (?), 1823).

(8) *Anciens Statuts,* p. 102 à 105, et 216, 217. — Raynaldi, *Annales ecclesiastici,* t. X (XXIX), p. 170, 180, ann. 1459.

vembre 1484, *Cataneo de Traversagni* de Savone (1), dont les armes estampillent, auprès de celles du pape Sixte IV, les ruines de l'ancien palais des Chanoines du Saint-Sépulcre, debout encore, semble-t-il, au côté gauche de l'église paroissiale de *Saint-Luc* (2), restaurée en 1586 par le commandeur de Malte Giulio Bravi, de Vérone, et, vers 1640, par le commandeur Ruggero Ranieri, qui mourut, en 1646, prieur de Barletta (3).

Ce fut cet Archiprieur (*Cataneo de Traversagni*) qui, dans l'espoir de remédier à la fatale décadence de l'Ordre et sur l'invitation de son prédécesseur le pape Sixte IV, convoqua à Rome, dans le palais du cardinal Jean-Baptiste Cibo, dit le cardinal de Molfetta (le futur Innocent VIII), un grand Chapitre ou assemblée générale de tous les membres de l'*Ordre religieux et régulier du Saint-Sépulcre,* Chapitre présidé par le cardinal Cibo et l'évêque de Vintimille, Urbain Boninvardo (4).

(1) Autrement dit « *Catanius de Traversagnis de Saona, Archiprior et Generalis Magister ord. S. Sepulcri Hierosolymitani.* MCCCC LXXXIV » (Siepi, vol. III, p. 815).

(2) Siepi, *Descrizione topologico-istorica della cita di Perugia,* vol. III, p. 815 et suiv. (Perugia, Garbinesi et Saulucci (?), 1823).

(3) *Scorta sacra del Lancellotti,* vol. II, p. 406 et suiv. — Siepi, *Descrizione topologico-istorica della cita di Perugia,* vol. III, p. 815 et suiv.

(4) Ce fait, que nous croyons inédit, ou tout au moins ignoré, est établi par un texte dont nous devons la communication à l'obligeance du comte F. Conestabile della Staffa, de Pérouse, et du comte Vincenzo Ansidei, bibliothécaire communal de Pérouse. Voici la première page de ce texte intéressant :

« *Da un libro che si conserva nell' Archivio Decemvirale del Comune di Perugia e nel quale a tergo del foglio di guardia membranaceo si legge :* « In nomine sancte et individue Trinitatis, etc. : *In isto libro signato C conscribentur omnes debitores et creditores domus Ecclesie et prioratus Sancti Luce Evangeliste de Perusio ordinis et supra ordinem sacrosancti Sepulcri dominici yerosoli-*

C'est lui aussi qui, pour se conformer aux résolutions de ce Chapitre, fit soigneusement recenser dans un gros livre

mitani a folio quarto usque ad folium 125. — *Deinde notabuntur tenitores sive conductores et laboratores possessionum nostrarum cum pactis et conventionibus factis cum ipsis usque ad folium* 169. — *Inde vero notabuntur aliqua gesta ordinis pertinentia ad statum Prioratus eiusdem.*

*Nota quod anno millesimo quadringentesimo septuagesimo tercio, die octava Iunij, S*mus *in Christo Pater ac dominus divus Sixtus divina providentia Papa quartus, per suum speciale breve tenoris infrascripti, mandavit mihi Catanio de Traversagnis de Saona Archipriori et Generali universi ordinis sacrosancti Sepulcri dominici yerosolimitani convocare et celebrare Capitulum generale eiusdem ordinis in Urbe tali sub tenore :*

Sixtus papa IV. Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. De salubri gubernacione et incremento ordinis sacrosancti Sepulcri hyerosolimitani, qui olim toto orbe diffusus nunc proh dolor! temporum malignitate est pene destitutus et quem nos in visceribus gerimus caritatis, paterno cogitantes affectu, devotioni tue iniunximus ut pro illius commodis procurandis generale Capitulum convocares : quod tu, ut nobis exposuisti, in civitate Perusina et in sancto Lucha tanquam in capite ordinis antedicti certis respectibus congregare decreveras. Nos vero attendentes quod Capitulum antedictum Rome quam alibi commodius ac decentius poterit celebrari eidem tue devotioni apostolica auctoritate mandamus quatenus Capitulum ipsum in octava Pentecostes Romam convocare non differas. Ut autem tam honori tuo quam ordinis antedicti necessitati opportunius ac melius consuli possit, volumus quod dilectus filius noster Iohannes Baptista tituli sancte Balbine presbyter cardinalis ac venerabilis frater Episcopus Vintimiliensis, de quibus singularem in Domino fiduciam obtinemus, ipsi Capitulo debeant presidere. Dat. Rome, apud Sanctum Petrum, sub annulo piscatoris, die VIII Iunij, M. CCCC. LXXIII Pontificatus nostri anno secundo. — Signatum inferius : L. Grifus (?). A tergo vero : Dilecto filio Catanio de Traversagnis Generali ordinis Sancti Sepulchri.

Breve autem per quod mandavit suprascriptis Reverendis Dominis presidere dicto Capitulo generali talis tenoris erat :

Sixtus papa III. Dilecte fili noster et venerabilis frater, Salutem et Apostolicam benedictionem. Celebrabitur, auctore Domino,

en parchemin la liste des débiteurs, des créanciers et des biens territoriaux de l'Ordre en Europe, avec les noms de tous les détenteurs ou concessionnaires de ces biens et le chiffre exact de la rente due par eux (1). Vain essai de résurrection ! C'est sans doute aussi en vertu des décisions de ce Chapitre général que l'Archiprieur *Cataneo de Traversagni*, déjà presque au seuil de la tombe, délégua en 1478 le sévère *Jean Vitry*, puis, le 12 janvier 1484, le nouveau prieur du *Mont-Saint-Odile-lès-Ruremonde*, *Jean d'Aabrouk*, pour faire la visite et le récolement de toutes les maisons de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* éparses dans les Pays-Bas et l'Allemagne occidentale (2). Après *Cataneo*, viennent successivement : au mois de novembre 1484, *Fabrice degli Oddi* qui poursuit le recensement général des maisons de l'Ordre (3) entrepris par son prédécesseur et, le 4 décembre 1484, maintient les pouvoirs de *Jean d'Aabrouk*, décision confirmée par bulle du pape Innocent VIII en date du 2 mars 1485 ; puis frère *Baptiste Marin*, décédé en 1489 (4), le dernier, semble-

Rome, in octavis Pentecostes, generale Capitulum ordinis sacrosancti Sepulcri hyerosolymitani : ut commodis et honori eiusdem oportune consuli possit, etc., etc. »

(1) Ce registre paraît conservé aux Archives communales de Pérouse.

(2) *Anciens Statuts*, p. 217, n° 10. — *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège, par le Père J. P. R. Stephani, publiés par J. Alexandre*, t. I, p. 181 à 188 (Liège, Imprimerie L. Grandmont-Donders, MDCCCLXXVI, 2 vol. in-8°). — Lambert Iegher, chap. VIII, p. 53. — R. P. Michel de Martigny, II° partie, ch. XI, section VI, p. 314 ; ch. XII, p. 331, 332 ; ch. XIII, p. 350 à 352 ; III° partie, ch. II, p. 13, 14 ; ch. IV, p. 38, 39, 40.

(3) *Anciens Statuts*, p. 218. — R. P. Michel de Martigny, II° partie, ch. XIII, p. 350 à 352. — Stéphani, t. I, p. 190, 194, 195, 202 à 207.

(4) *Anciens Statuts*, p. 159, note *. — *Orbis christianus* de Henri Suarez (Bibl. nation., Latin n° 8985 ; t. XXIII, p. 277).

t-il, des *Archiprieurs de Saint-Luc et Maîtres généraux de l'Ordre canonial et régulier du Saint-Sépulcre de Jérusalem.*

Nous disons le dernier, car les Hospitaliers de Saint-Jean, toujours altérés d'argent et les mains rouges encore des dépouilles sanglantes des Templiers, et qui déjà, à Jérusalem, empiétaient fréquemment sur les domaines du Saint-Sépulcre (1), ne purent voir sans envie les grands biens des Chanoines, biens d'ailleurs, semble-t-il, assez mal administrés (2). Le 28 mars 1489 (3), à l'occasion de la mort récente de l'*Archiprieur* de la maison de *Saint-Luc de Pérouse,* frère *Baptiste Marin* (4), ils obtinrent du pape Innocent VIII une bulle par laquelle étaient incorporés dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem : l'*Ordre du Saint-Sépulcre,* celui *de Saint-Lazare,* l'*Ordre* de *Notre-Dame de Bethléem* fondé le 18 janvier 1459 par le pape Pie II (5), l'*Ordre de Nazareth* et quelques autres menus

(1) *Cartulaire de l'Eglise du Saint-Sépulcre*, nos 159 et 182; p. 286 et 325. — Guillaume de Tyr, lib. XVIII, cap. III.

(2) Pierre Vidal, *Le prieuré de Marcevol*, p. 30, 31. — Stephani, *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, t. I, p. 190 et 200.

(3) *Aliàs* 1484 (Pierre Vidal, p. 32), ou avril 1485, mais la véritable date paraît être le 28 mars 1489. — Le P. Michel de Martigny, IIIe partie, chap. III, p. 15 à 38, donne une liste approximative des biens du *Saint-Sépulcre.*

(4) *Anciens Statuts*, p. 159, note*. — *Orbis Christianus* de Henri Suarez, t. XXIII. *Patriarcatus hierosolymitanus*, p. 277 (Bibl. Nation., Latin n° 8985). D'après ce dernier texte, l'annexion de *l'Ordre canonial et régulier du Saint-Sépulcre* à l'*Ordre de Saint-Jean de Jérusalem* aurait eu lieu, non point après le décès, mais du vivant même de l'Archiprieur *Baptiste Marin*, dont le consentement aurait été obtenu par l'offre du titre de Grand'croix de *l'Ordre de Saint-Jean.*

(5) *Anciens Statuts*, p. 102 à 116. — Hélyot, t. II, p. 131, 132. — *Privilleges des Papes, Empereurs, Roys et Princes de la Crestienté en faveur de l'Ordre S. Jean de Hierusalem. Recueillis par le*

Ordres. L'évêque de *Pérouse*, qui ne paraît point être intervenu en faveur des Chanoines, était alors Denis Vanucci (1482-1491), d'une famille noble de Cortone (1). Le Patriarche de Jérusalem — dont nous ignorons le nom et qui, le 12 septembre 1484, assistait à Rome au sacre du pape Innocent VIII — paraît également être demeuré inactif..... Outrés de l'exécution sans phrases de leurs confrères italiens, que cependant ils n'aimaient guère, les Chanoines polonais de *Miéchow*, dont le *Préposé général* était alors *Jean V de Pankoslaw*, prétendirent que l'incorporation de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* était le salaire exigé par l'Ordre de Saint-Jean en échange de la remise au pape Innocent VIII du célèbre *Zizim*, frère du sultan Bajazet II (2). Pure calomnie, sans doute!

Cette bulle, véritable charte de suppression, tenue, paraît-il, assez longtemps secrète (3), n'eut point un effet immédiat ni unanime. Les Papes, eux-mêmes, paraissent s'être assez peu souciés de son exécution, du moins ailleurs qu'en Italie (4). En France, où elle avait été longtemps inconnue, déférée par l'*Ordre de Saint-Lazare* au Parlement de Paris, elle fut, par arrêt du 16 février 1547, « *déclarée abusive et contraire aux maximes usitées dans le*

Sr Cheuallier des Clozeaulx, Agent dudict ordre en France; 2e édition, p. 68 à 74 (A Paris, 1649, petit in-4°). — *Archives nationales* M. 4, n° 31, *Ordres militaires-religieux* (quinzième siècle).

(1) Ughelli, *Italia Sacra* (*edit. Mansi*), t. I, col. 1164, n° 50.

(2) *Miechovia*, p. 552.

(3) *Anciens Statuts*, p. 119, 130, et 230, n° 27.

(4) Hélyot, t. II, p. 124, 132; — *La Donation de Hugues, marquis de Toscane*, etc., p. 48. — *Anciens Statuts*, p. 130. — *Miechovia*, p. 552, 553. — *Il sacro militare ordine Gerosolimitano del Santo Sepolcro. Cenni storici del cavaliere F. Ferruccio Pasini*, p. 10 (Pisa, 1888, Presso la direzione del *Giornale araldico*, gr. in-8°).

royaume (1) ». En Flandre, Savoie, Sicile, Espagne, Allemagne et Pologne, elle demeura également à peu près lettre morte, et dans ces divers pays quelques prieurés de l'Ordre paraissent s'être maintenus même après l'ébranlement général de la Révolution française (2).

Retenus peut-être par le sens intime qu'ils ne répondaient plus à aucune nécessité sociale et religieuse, les Chanoines du Saint-Sépulcre ne semblent pas avoir lutté, si ce n'est par une assez longue inertie, contre cet arrêt de mort. On ne les voit pas agissant en cour de Rome, en appelant au Pape mieux informé (3), et lui remettant en souvenance les foudroyants réquisitoires de ses prédécesseurs, et notamment de Grégoire IX (4), contre les Hospitaliers. Surtout, on regrette de ne les pas voir profitant de l'incontestable sympathie du pape Alexandre VI et du rétablissement ou maintien partiel de leur Ordre en Allemagne et aux Pays-Bas ordonné, semble-t-il, le 2 no-

(1) *Anciens Statuts*, p. 117 à 135, et notamment 133, 134. Conf. p. 190. — Favyn, *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, t. II, p. 1596, et 1603. (Note manuscrite insérée en marge de l'exemplaire de la Bibliothèque d'Orléans E 4239, in-4°.). — *Les Lépreux et les Chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel*, par Eugène Vignat, ancien Député du Loiret, ancien Maire d'Orléans, p. 176 à 180, 184 à 192, 195 à 200, 204 et 205, etc. (Orléans, Herluison, 1884, in-8°).

(2) *Anciens Statuts*, p. 179, note *; p. 249, n° 51; p. 278, n° 78, et p. 279; p. 320, n° 144; p. 335. — *Miechovia*, p. 552. — Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, t. III, V^e^ partie, p. 34 (Paris, Ledentu, 1830, in-12).

(3) Il est vrai que ce Pape, qui avait présidé le Chapitre général du 18 juillet 1473, connaissait à fond la triste situation économique et administrative de l'*Ordre canonial et régulier du Saint-Sépulcre*.

(4) Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, t. II (XXI), anno 1238, p. 194, col. 2, n° 31 et 32; p. 195, col. 1, n° 33 (édit. Mansi, Lucæ, typis Leonardi Venturini, MDCCXLVII, in-fol.).

vembre 1497, par ce Pontife sur les énergiques représentations de l'empereur Maximilien d'Autriche et de quelques principicules germaniques (1). Ils ne se séparèrent pas toutefois sans notable lenteur et vive répugnance, car Jules II d'abord, en 1505 (2), puis Léon X, en 1514 (3), Paul III en 1539 (4), Pie IV en 1560 (5) et même, dans une certaine mesure, Paul V en 1615 (6), durent prescrire de nouveau ou confirmer leur incorporation dans l'Ordre de Saint-Jean. En 1518, cette fusion n'était

(1) Il ne semble pas qu'il soit possible de donner une portée plus étendue à la très intéressante bulle du pape Alexandre VI découverte dans les archives secrètes du Vatican par le comte Ferruccio Pasini Frassoni, commandeur de l'Ordre du Saint-Sépulcre. Malheureusement le texte est mutilé et tellement corrompu qu'il en devient médiocrement intelligible. Il semble cependant que le Pape, sur les instances du Roi des Romains, du duc de Wurtemberg et du comte de Montbéliard (?), revient partiellement sur la décision d'Innocent VIII, maintient en Allemagne l'*Ordre canonial et régulier du Saint-Sépulcre*, et institue Vicaire général pour cet Ordre un certain *Pierre*, prieur de la célèbre maison allemande de *Denkendorff* au diocèse de Constance, dont il est si longuement question dans le curieux ouvrage du R. P. Michel de Martigny (III^e^ partie, ch. I, section III, p. 7 à 9), dans Stephani (t. I, p. 174, 194 à 196), ainsi que dans les *Regesta regni hierosolymitani* du savant Reinhold Röhricht. Mais, telle qu'elle est, la découverte de cette précieuse bulle fait grand honneur au comte F. Pasini Frassoni (*Dell' origine prerogative e consuetudini del sacro militare ordine Gerosolimitano del Santo Sepolcro. Memorie e documenti publicati dal conte Ferruccio Pasini Frassoni, Comm. e già Balì Rappresentante l'Ordine nel Rio della Plata*, etc. *Documento* A : *Bolla di Alessandro VI*, p. 31 à 36. (*Roma, Tipografia Tiberina di F. Setth*, 1899, gr. in-8°). — Conf. *Miechovia*, p. 552, et *Anciens Statuts*, p. 97 et 101.

(2) 25 juin 1505. (Des Clozeaux, *Privilèges des Papes, Empereurs, Roys, et Princes de la Crestienté*, etc., p. 75 à 78.)

(3) 27 mars 1514 (*Ibidem*, p. 122).

(4) 2 juin 1539 (*Anciens Statuts*, p. 133, note*).

(5) 1^er^ juin 1560. (Hélyot, t. II, p. 132).

(6) R. P. Michel de Martigny, I^re^ partie, *De la Gloire du Saint-*

certainement pas encore accomplie, s'il est vrai que, à cette date, les Chanoines du Saint-Sépulcre auraient fait annexer à leur église de *Saint-Luc* une nouvelle chapelle décorée d'une reproduction de la *Vierge du Dôme*, et à laquelle la ville de *Pérouse* aurait contribué pour une somme de dix florins d'or (1). Ils disparurent enfin dans le cours du seizième siècle, emportant dans les plis de leur manteau de deuil un lambeau de la gloire des Croisades et l'un des plus précieux et nobles souvenirs du vieil *Orient latin*.

E. — *Les Préposés généraux de Miéchow.*

(12 mars 1374. — 28 mars 1489 — 1819).

Cependant, les Chanoines du Saint-Sépulcre ne moururent pas encore tout entiers. Le *Préposé général* de la maison polonaise de *Miéchow* près Cracovie (2), — (dont les statuts avaient été réformés en 1299 par le chanoine Hugo, délégué du Vicaire général du Patriarche de Jérusalem, et les privilèges confirmés le 12 octobre 1312 par le pape Clément V, et le 4 mai 1342 par le pape Benoît XII), — semble avoir succédé dans une certaine mesure aux ti-

Sépulcre de Notre-Seigneur de Jérusalem, ch. VII, *La gloire du Saint-Sépulcre dans les Ordres des Chevaliers érigés pour son service*, section III, p. 108. — PAULI, *Codice diplomatico*, t. II, p. 562.

(1) *Scorta sacra del Lancellotti*, vol. II, p. 406 et suiv.

(2) Jean V *de Pankoslaw* (19 septembre 1483 — décembre 1493), et Jean VI (22 décembre 1493 — 8 novembre 1501). — Le titre de *Préposé général* remontait à 1374. Il avait été concédé, le 12 mars 1374, au Préposé *Martin II de Czikus* par le Patriarche de Jérusalem *Guillaume le Chevalier*, et confirmé le 3 février 1383 par le Patriarche *Fernand* ou *Ferdinand* (MIECHOVIA, *Sive promptvarium antiquitatum Monasterii Miechoviensis, etc. Cracoviæ, In Officina Francisci Cæsarii, Anno Dni* 1634, in-fol.), p. 303, 304, 325, 326).

tres et prérogatives de l'*Archiprieur de Saint-Luc de Pérouse* (1), avec lequel cependant il n'avait pas toujours vécu en parfaite intelligence (2). Depuis le jour (1162) où le croisé *Jaksa Griff* (3), à son retour de Terre Sainte, fondait, du consentement du duc de Pologne Boleslas IV le Crépu (4) et de l'agrément du Patriarche de Jérusalem Amaury de Nesle, une modeste et sombre chapelle en l'honneur du Saint-Sépulcre (5) desservie par quelques Chanoines hiérosolymitains, les temps avaient changé. En 1233, le prieur *Henry V le Silésien* avait édifié auprès du sanctuaire primitif une majestueuse basilique accostée d'une haute tour (6), dont la première pierre avait été posée par l'évêque *Wislaw* de Cracovie, et demeurée, en dépit de

(1) HÉLYOT, t. II, p. 120, 122. — *Miechovia*, p. 46, 303, 552, 553, 686.

(2) *Miechovia*, p. 287, 288, 391, 451. — *Annales capituli Cracoviensis*, p. 591, n° 10 des *Monumenta Germaniæ historica*, t. XIX. — COPIE DES LETTRES DU R^d PÈRE LIBERT VAN ELSRACK, *très digne Prieur de La Chavée lès Liège, touchant l'Ordre du Saint-Sépulchre qui est en Pologne, comme font foi les lettres qui suivent.* Lettre du 11 janvier 1675, p. 9. (Très intéressant document composé de *quatre lettres*, en date des 26 octobre 1674, 11 janvier 1675, 16 décembre 1675, 10 avril 1676, conservées en copie au monastère du Saint-Sépulcre de Charleville.)

(3) Ses armes parlantes étaient : *De gueules au griffon d'argent* (*Miechovia*, p. 64).

(4) *Miechovia*, p. 92. — *Regesta regni hierosolymitani* edidit Reinhold Röhricht, p. 190, 200 (Oeniponti, libraria Academica Wagneriana, 1893, in-8°).

(5) Encore existante aujourd'hui, mais convertie en chapelle funéraire, sous le vocable de Sainte-Catherine, et décorée des blasons des anciens *Préposés généraux de Miéchow*.

(6) *Miechovia*, p. 158. — *Encyklopedyja powszechna*, t. XVIII, p. 493 et suiv. (Varsovie, 1864, librairie S. Orgelbrand, in-4°). — *Encyklopedja Koscielna* (*Encyclopédie catholique*) *podług teologicznej encyklopedyi Wetzera i Wellego..... Wydana przez X. Michala Nowodworskiego*, t. IX, p. 464 et suivantes, mot *Kanonicy regularni w* Polsce. II. *Warszawa*, 1876, in-8°.

deux pillages (1) et de six incendies (2) successifs, un des plus beaux monuments de la Pologne (3). De somptueux mausolées, de curieuses statues, des missels sur vélin, des chasubles d'or, des mitres ornées de perles et pierreries et des reliquaires précieux formaient le riche trésor du monastère (4), que dominait pieusement, emblème et protectrice de l'*Ordre canonial et régulier du Saint-Sépulcre*, la « *double Croix patriarcale de gueules en champ de sable* (5) ».

Peu à peu, les *Préposés généraux de Miéchow*, se dégageant de plus en plus de toute suprématie, avaient obtenu : le 7 juin 1365, du Patriarche de Jérusalem *Philippe de Cabassolle*, l'allègement des lourdes redevances exigées par *Saint-Luc de Pérouse;* le 12 mars 1372, du Patriarche de Jérusalem *Guillaume le Chevalier*, le titre de *Préposé général;* le 28 septembre 1412, du pape Jean XXIII, le droit de *crosse* et de *mitre* (*Michel Ier de Radom*); le 27 mai de la même année, l'exemption du pesant tribut imposé par *Saint-Luc;* enfin, le 19 novembre 1434 (*aliàs* 1433), du *concile de Bâle*, et, après un vif débat contradictoire entre le Préposé général *Jean II de Oczko* et l'Archiprieur *Andrea Giovanni Baglioni*, leur définitive indépendance vis-à-vis de *Saint-Luc de Pérouse*. Cette sentence avait été formellement acceptée, en 1436, par l'Archiprieur de Saint-Luc *Giacomo Mansueti* (6). Les re-

(1) Le premier en 1294, par Boleslas, prince de Mazovie; le second, vers 1300, par les Hongrois qui soutenaient *Lokietek*.

(2) En 1344, 1346, 1379, 1506, 1745, 1863 (*Encyklopedyja powszechna*, t. XVIII, p. 493 et suiv.).

(3) *Encyklopedyja powszechna*, t. VIII, p. 493.

(4) *Ibidem*. — *Miechovia*, p. 316, 381 et 945.

(5) *Miechovia*, p. 64, *in fine*.

(6) *Ibidem*, p. 287, 288; — 302, 303, 325, 326; — 390, 391, 392; — 451, 452; — 454, 455. — *Annales Miechovienses*, p. 676, n° 45 du t. XIX des *Monumenta Germaniæ historica* (édition *Pertz*).

venus de ces hauts dignitaires s'élevaient à plus de cinquante mille écus. On les saluait des titres fastueux de *Révérendissime* et d'*Illustrissime*, et ils ne sortaient de leur cloître qu'en carrosse à six chevaux (1).

Choisis d'abord directement par les Patriarches de Jérusalem sur la proposition du Chapitre, les *Préposés généraux de Miéchow*, à partir de l'année 1428, furent, après élection par les Chanoines, validés par la confirmation des évêques de Cracovie. Plus tard, au mois de décembre 1567, et malgré la solennelle déclaration du roi Sigismond-Auguste du 8 janvier 1562, le pouvoir royal s'arrogea le droit de proposer au Chapitre un candidat qui était toujours accepté (2). C'était, hélas! à peu près le régime de la *commende*. Mais, quel que fût le mode de leur nomination, les *Préposés généraux de Miéchow* paraissent avoir presque toujours pris à cœur et intrépidement soutenu les droits de leur illustre chef d'Ordre, excepté toutefois le triste *Nicolas III de Krzelcyce Liszowski*, dix-neuvième *Préposé général*, que ses dilapidations firent déposer le 6 mars 1469. Malheureusement, ils ne semblent point être jamais parvenus (sauf peut-être un instant en 1644), à ramener sous leur obédience le riche prieuré de *Nisse* en Silésie, fondé en 1239 (3), séparé en 1351 et rallié au grand monastère de *Prague* en Bo-

(1) *Cospie des Lettres du Rd Père Libert Van Elsrack. Lettre* Ire du 6 octobre 1674, p. 6 et 7.

(2) *Miechovia*, p. 424, 677, 678, 683. — *Annales Miechovienses*, p. 670, 671 (*Monumenta Germaniæ historica*, t. XIX).

(3) Par Thomas Kozlarogi, évêque de *Breslaw*. Le premier Préposé de *Nisse* fut *Henry de Hozemplos* (*Miechovia*, p. 161 à 163; 972, 973).

hême (1) devenu le chef d'une branche rivale de l'Ordre. Immédiatement au-dessous d'eux, un *Custode* ou *Custode général* administrait directement l'Abbaye (2).

Effrayés par le naufrage imprévu de *Saint-Luc* (3), les *Préposés généraux de Miéchow,* pour se mettre à l'abri de semblable revers, consacrèrent leurs premiers soins à réunir en cartulaire, à faire copier et authentiquer par l'officialité de Cracovie (4) les privilèges jadis concédés par les Souverains Pontifes à l'*Ordre religieux et régulier du Saint-Sépulcre* (5). Ils eurent le crédit, en dépit des prétentions rivales de l'Ordre de Saint-Jean, d'obtenir de Jules II en 1505 (6), de Léon X en 1513 et 1520 (7), de Clément VII en 1524 (8), de Sixte-Quint en 1586 (9), des bulles confirmatives de leurs possessions en Pologne, Hongrie, Moravie, Germanie et Bohême (10), et eurent la précaution d'en appeler souvent en cour de Rome de leurs différends avec les princes Polonais (11). Ce fut là l'œuvre

(1) *Miechovia*, p. 273. — *Annales Miechovienses*, p. 669, n° 40 du t. XIX des *Monumenta Germaniæ historica*. — L'auteur du schisme fut le septième Préposé de *Nisse*, *Thylo de Lubschidz*.

(2) *Miechovia*, p. 783, 786.

(3) *Ibidem*, p. 568.

(4) Par les mains de Valentin de Olkuz, chanoine et official général de Cracovie, en 1501 (*Miechovia*, p. 568, 569).

(5) Cette compilation, — commencée par *Martin II de Czikus* en 1378, — fut l'œuvre du Préposé général Martin II de Radom, qui mourut frappé d'aliénation mentale à la suite du terrible incendie du 15 août 1506. L'église et le couvent furent réédifiés par le Préposé général *Thomas de Olkuz*.

(6) 11 avril 1505 (*Miechovia*, p. 570, 571).

(7) 1 novembre 1513, et 11 mai 1520 (*Miechovia*, p. 591, 598 à 601).

(8) *Miechovia*, p. 604, 605.

(9) *Cospie des lettres du R^d Père Libert Van Elsrack*, etc. *Lettre du 26 octobre* 1674, p. 8. — *Lettre du* 16 décembre 1675, p. 18.

(10) *Miechovia*, p. 186, 295 à 299, 305, 306, 552, etc.

(11) Exemple vers 1512 (*Miechovia*, p. 583).

des Préposés généraux *Martin II de Radom* (12 novembre 1501 — 14 décembre 1507) et *Thomas de Olkuz* (31 décembre 1508 — 7 mars 1542).

De peur que l'Ordre de Saint-Jean, toujours avide et aux aguets, ne vînt accuser les Chanoines d'inutilité ou d'ignorance, le Préposé général *Thomas de Olkuz* fonda en 1533, dans la célèbre Académie de Cracovie (créée en 1400), une classe (*studium*) pour les jeunes clercs de *Miékow;* annexa à l'illustre abbaye un vestiaire et une infirmerie (1), et détermina le grand théologien frère *Stanislas de Lowicz* à écrire pour les étudiants un traité théologique de haute valeur (2). Même il est probable que c'est à ses libéralités ou à celles de son prédécesseur que dut son éducation le célèbre médecin, astronome, bibliophile et historien *Mathias de Miéchow,* chanoine de Cracovie, honoré de la confiance du roi Sigismond I^er^ et historien estimé de la Pologne (3). Pour bien marquer leur filiation directe avec les vieux Chanoines du Saint-Sépulcre de Jérusalem, les *Miéchovites,* — dont la marque distinctive était un « camail d'escarlate rouge et un liséré d'or autour de la Croix » (4), — prenaient soigneusement et avec affectation le titre de *Fratres Sancti Sepulchri Domini hierosolymitani* (5), de *Sanctæ Resurrectionis Ecclesiæ Canonici,* et surtout de *Custodes sancti Sepulchri Dominici hierosolymitani* (6).

(1) *Miechovia*, p. 362, 618, 620, 623.

(2) *Ibid.*, p. 623.

(3) Le digne savant fonda des écoles dans la petite ville de *Miéchow* et décéda en 1523 (*Miechovia,* p. 603).

(4) *Cospie des lettres du R^d Père Libert Van Elsrack. Lettre du 26 octobre* 1674, p. 8.

(5) *Miechovia*, p. 390, 520, 568, 722, 739, 759, 761.

(6) *Ibidem*, p. 521, 725, 801, 860, 873, 879, 895, 958. — *Conf.*, p. 931, 936.

Parfois ils allaient en pèlerinage au vrai Saint-Sépulcre (1); et si, d'aventure, il se présentait à leur parloir quelque délégué des Patriarches *in partibus* de Jérusalem, ils l'accueillaient avec honneur (2). En même temps, ils avaient soin : d'une part de se concilier par de sages démarches la faveur des rois de Pologne (3) contre les ambitions des prélats voisins (4), de l'autre de réunir fréquemment en Chapitre général à *Miéchow* (suivant un usage qui paraît remonter à l'année 1456, sous *Thomas Sadowski*) (5), les membres de leurs diverses maisons. Le plus important de ces Chapitres (6) se tint le 14 octobre 1580 (7), sous le magistère du Préposé général *Simon Lugowski*, premier notaire du trésor royal (8) et plus tard (1581) évêque de *Przemysl*, si sévèrement traité par le pieux historien de *Miéchow* de « *aulicus corvus* ». On y rédigea en vingt-cinq articles les nouvelles constitutions de l'*Ordre canonial et religieux du Saint-Sépulcre* dans l'Europe orientale (9). Il s'en tint d'analogues, quoique moins importants, en 1584, 1585, 1587, 1595 (10), etc.

(1) Ainsi en 1409, avec l'évêque de Cracovie, *Pierre Vissus*. (*Miechovia*, p. 382.)

(2) *Ibid.*, p. 519 à 526. Par exemple, en 1464, *Petrus de Ripulo*, vicaire et délégué général du commendataire perpétuel du Patriarcat de Jérusalem *Laurent II Zanni*, évêque de *Spalatro*.

(3) Exemples en 1504, 1511, etc. (*Miechovia*, p. 572, 580, 581, 671).

(4) *Miechovia*, p. 580.

(5) *Ibid.*, p. 503.

(6) Un autre s'était tenu en 1574 (*Miechovia*, p. 693).

(7) *Miechovia*, p. 703.

(8) S. M. R. *Secretarium et Thesaurorum illius Maiestatis supremum Notarium* (*Miechovia*, p. 687, 688.— Conf. p. 677).

(9) *Miechovia*, p. 703. Il y eut deux sessions : l'une du 18 octobre, l'autre du 20 octobre 1580; dans la première, on promulgua dix-huit articles; dans la seconde, on en promulgua sept.

(10) *Ibid.*, p. 726, 739, 756, 780.

Mais la gloire principale de *Miéchow* et du *Saint-Sépulcre polonais* aux seizième et dix-septième siècles, ce sont les deux illustres *Préposés généraux* André Bathory (11 mars 1583 — 31 octobre 1599), et Mathias Lubienski (28 mai 1616 — fin novembre 1626).

Le premier, issu des princes de Transylvanie et neveu du célèbre roi de Pologne *Étienne Bathory* (1), ami de saint Charles Borromée, honoré des bonnes grâces des Souverains Pontifes Grégoire XIII et Sixte V, fut élu *Préposé général* au mois de mars 1583, cardinal en 1584, et administrateur de l'évêché de *Warmie* (Ermland), en 1586 (2). Beau comme le jour et de superbe prestance, jeune, affable et éloquent, il ravit aussitôt l'âme de ses Chanoines. Il enrichit le monastère de *Miéchow* de reliques précieuses, don de saint Charles Borromée; rétablit en 1585 les prescriptions de la règle primitive; préside plusieurs Chapitres généraux; restaure en 1595 son église incendiée par l'imprudence du frileux *Jankowski;* apaise les procès; fait rentrer les immeubles indûment aliénés, et écarte à jamais dans l'esprit de la cour de Rome toute velléité de suppression. Ses Chanoines l'adorent : il est leur gloire. Son éloge résonne de Rome à Cracovie et du Tibre au Danube et à la Vistule. Les beaux esprits de la Pologne célèbrent ses mérites en vibrants hexamètres (3)... Hélas! pourquoi faut-il que ce saint (4) prélat ait cédé, — malgré les instances de son

(1) Les *Bathory* portaient pour armes : *De gueules à une mâchoire de loup contournée d'argent.*

(2) Date incertaine. Sur lui, voir *Miechovia*, p. 721 à 796 et 791.

(3) *Miechovia*, p. 786.

(4) Les historiens de la Valachie et de la Moldavie sont beaucoup moins enthousiastes sur le compte de ce célèbre cardinal-prince.

ami le grand chancelier de Pologne *Jean Zamoiski*, — à une humaine quoique bien légitime ambition ! Appelé par son oncle *Sigismond II Bathory*, prince de Transylvanie, pour recevoir l'investiture de son héritage, il partit au mois de mars 1599, après de touchants adieux à son Chapitre, suivi d'une petite armée qu'il licencia bientôt en partie sur les perfides conseils du légat pontifical en Allemagne *Germain Malaspina*, évêque de *San Severo* (1). Mais, à l'instigation du méprisable empereur d'Allemagne Rodolphe II, il fut assailli par les bandes sanguinaires du voyvode de Valachie et de Moldavie, *Michel II le Brave* (1592-1601), vaincu le 28 octobre 1599 au sanglant combat d'*Hermannstadt*, et, après une défense héroïque, assommé de deux coups de hache, le 31 octobre 1599, dans la *Forêt du Noyer* (*Codrul Nucului*, lieu dit des forêts de *Csik*), par une troupe de paysans saxons commandée par l'infâme *Blasius Ordög* (2). Les Muses pleurèrent sa mort (3). Le Chapitre de *Miéchow* en poussa des cris de désespoir : « *dignior erat cœlo, quàm terrâ !* » Le voyvode *Michel II de Valachie*, auteur réel du crime, fit décapiter ses meurtriers. Lui-même fut, deux ans après (19 août 1601), assassiné d'un coup de hallebarde par

(1) 27 avril 1583 — ..... 1604 (Dom Gams, *Series Episcoporum*, p. 923, col. 1).

(2) Michel de Kogalnitchan, *Histoire de la Valachie, de la Moldavie et des Valaques transdanubiens*, t. I, p. 183 *in fine*, 184 à 202, et notamment 197 à 200 (Berlin, librairie de B. Behr, 1837, 2 vol. in-8°). — *Miechovia*, p. 789 à 791.

(3) « *O decus Hungariæ, quondàm dum vita manebat,*
Magna Ducum soboles, quos posthac nulla tacebunt
Sæcula, nec veteris lædent oblivia famæ.
O flos Bathoreæ *gentis, Regisque Poloni*
Clare Nepos ! etc. »

(*Miechovia*, p. 795.)

ordre du vindicatif *Georges Basta* (1), général de l'empereur d'Allemagne en Hongrie : on lui coupa la tête avec sa propre épée, puis, suprême outrage ! on exposa ce sanglant trophée sur le cadavre d'un cheval.... Et la cour de Rome indignée laissa mourir de honte et d'abandon, dans son triste diocèse, le traître *Germain Malaspina* dont les pernicieux conseils avaient facilité la catastrophe (2).

Le second, Mathias Lubienski (3), chanoine de Cracovie, issu de vieille noblesse polonaise, de la famille des comtes *Pomian* originaire du palatinat de *Sieradz* (*Siriadensis*), et qui portait pour armes : *D'or, à un rencontre de buffle de sable, à l'épée d'argent en bande traversant la tête du sommet dextre au-dessus de l'œil senestre* (4), élu *Préposé général de Miéchow* le 23 mai 1616, sans avoir eu la carrière olympienne et le renom d'André Bathory, fit par sa science, son zèle, sa bienveillance, ses hautes vertus et ses talents administratifs, le bonheur et la gloire de *Miéchow* (5). Il restaure les immeubles et les bâtiments du monastère; remet en valeur les biens de l'Ordre; fonde des églises; met de l'argent dans les coffres; visite les prieurés de l'Ordre en Pologne; réunit, le 19 octobre 1620, un Chapitre général; préserve son monastère d'un

(1) *Georges Basta, comte d'Huste*, également instigateur de l'assassinat, mais ennemi personnel de *Michel II de Valachie*.

(2) Michel de Kogalnitchan, *Histoire de la Valachie*, etc., t. I^er^, p. 202, 203, 218, 219. — *Miechovia*, p. 789 à 791.

(3) *Miechovia*, p. 859 à 910. — Hélyot, t. II, p. 123.

(4) « Kasper Niesiecki, S. J., *Herbarz Polski*, t. VII, p. 371 (W. Lipsku, 1841, gr. in-8.) — *Notices sur les Familles illustres et titrées de la Pologne* (par le prince Galitzin), p. 304 (Paris, Franck, 1862, in-8.)

(5) *Miechovia*, p. 859, 862, 866, 868, 869, 889, 908, 909 :

« *Tu decus omne Tuis, indulgentissime Præsul,*
Ara spei, secli gemmea vena boni. »

incendie; restaure et presque réédifie son église; relève et agrandit l'infirmerie; crée pour les malades une maison de convalescence (1); cultive les lettres et la théologie; devient, le 31 octobre 1620, évêque de *Chelmno* (*Culm*) (2), et abdique le gouvernement de *Miéchow* à la fin du mois de novembre 1626, lors de son élévation à l'évêché plus considérable de *Posnanie* (3). De ce siège déjà important, il passe en 1641 à l'archevêché de *Gnesne* (*Gniezno*) qui implique les titres de légat du Saint-Siège, de primat de Pologne et de prince du Sénat (4). Comme son prédécesseur *André Bathory*, il laisse un renom immortel :

« *Innumeris, per te, meritis Miechovia floret,*
Cui te sacrasti, nomine, corde, fide.
Vive, Pater Patriæ, Regni, Princepsque Senatus,
Atque tuere Sacros authoritate Lares (5) ! »

Il meurt en 1652. Son effigie en cuivre repoussé se voit encore, avec celle de quelques-uns de ses successeurs, dans l'église abbatiale de *Miéchow* (6); et son portrait, par étrange fortune, est religieusement conservé dans le sombre parloir des *Sépulcrines* de Charleville (Ardennes), avec cette intéressante inscription d'apparence plus moderne que le tableau : « MATHIAS DE LUBNALUBIENSKI, « GÉNÉRAL DE L'ORDRE DES CHANOINES RÉGULIERS *du S^t^. Sépulcre, Ensuite Archevêque de Gnesne, Légat né du*

(1) *Miechovia*, p. 862, 856, 868, 872, etc.
(2) *Ibid.*, p. 872, 874.
(3) Ou *Posen* (*Ibid.*, p. 908, *in fine*).
(4) *Ibid.*, p. 947 et 968.
(5) *Ibid.*, p. 910. — Sa vie fut écrite au siècle suivant par le Préposé général *Florian Bujdecki* (*Anciens Statuts*, p. 332, n° 159).
(6) *Encyklopedyja powszechna*, t. XVIII, p. 493 et suiv.

« *S^t^ Siège, Primat et I^er^ Prince de Pologne, mort en* 1652
« *âgé de* 84 *ans. Une apparition de la S^te^ Vierge le rendit*
« *célèbre pendant sa vie, qui fut toute angélique, son*
« *Corps, préservé jusqu'à ce jour de la corruption et l'É-*
« *clat de ses Miracles le rendent encore plus célèbre après*
« *sa mort.* »

Il est remplacé par le digne mais effacé *Achatius Grochowski* (1), évêque de *Loutsk* ou *Luck* (*Luceoriensis*) (novembre 1627 — 13 janvier 1632), trente-cinquième *Préposé général*, dont le seul mérite paraît être, avec sa grande aménité, d'avoir préservé le couvent de *Miéchow*, le 17 février 1630, d'un incendie qui dévora une partie de la petite ville de ce nom (2), et de s'être activement employé à la promulgation en Pologne du *Jubilé* pontifical, concédé la même année par le pape Urbain VIII (3).

Vers la même époque, le savant *Samuel Nakielski* (4), chanoine de *Miéchow*, puis Préposé de *Sainte-Hedwige* de Cracovie, protégé du célèbre *Christophe Ossolinski*, castellan de *Sandomir* et bienfaiteur de *Miéchow*, écrit sur pièces authentiques (malheureusement bien diminuées par l'affreux incendie de 1506), l'histoire du couvent de *Miéchow* et de l'*Ordre canonial du Saint-Sépulcre* en Pologne. Son livre trop peu connu, à la fois savant, consciencieux et un peu puéril, subordonnant trop l'histoire générale à l'obituaire de son Ordre et du haut clergé polonais, trop indulgent pour les dilapidations de certains *Préposés généraux*, mais rempli de précieux dé-

(1) *Miechovia*, p. 910.
(2) *Ibid.*, p. 922.
(3) *Ibid.*, p. 921.
(4) Né, en 1584, à *Lélow*, gouvernement de *Kielce* (*Miechovia*, p. 738), mort en 1651, et enseveli dans l'église abbatiale de *Miéchow*.

tails, obtint la faveur unanime (1) et fait la joie des connaisseurs. Malheureusement, le pieux (2) annaliste clôt son ouvrage, aux applaudissements attristés de ses contemporains (3), à la fin de l'année 1646 (4), sous le magistère du bon *Jean VIII Gembicki* (1642-1652), doyen du Chapitre de Cracovie et premier secrétaire du roi de Pologne Ladislas VII, trente-huitième des *Préposés généraux de Miéchow,* qui abdique par suite de son élévation à l'évêché de *Chelmno,* et le dernier dont nous puissions citer le nom avec quelque détail : l'*Académie des Sciences de Cracovie,* insoucieuse des gloires cléricales, ne nous ayant point encore fait parvenir les renseignements que nous avions sollicités de son patriotisme, de son érudition et de son obligeance (5).

(1) « *Descripsit patrium ignaris qui Patribus Orbem*
Vnde trahit sacros Ordo serenus auos,
Acer judicio, ingenio NAKIELSCUS *amœno,*
Auctoritate gravis, nobilis historia. »
(*Miechovia*, p. 982.)

(2) « *Ad solius Dei gloriam.* » (*Miechovia*, p. 984.)

(3) « *Ultima* MIECHOVII *sumunt encomia Fasti*
Cumque Viris abeunt tituli, tandemque triumphans
Inclyta NAKIELSCI *claudit Sapientia fontes.* »
(*Miechovia*, p. 983.)

(4) Le livre se clôt en 1646, mais, par suite probablement d'une erreur typographique, la date de l'impression est : 1634. — Nakielski est également l'auteur d'un ouvrage intitulé : *De sacra antiquitate et statu ordinis Canonici Custodum Sacrosancti Dominici Sepulchri Jerosolimitani libri tres. Cracoviæ*, 1625.

(5) Il existe, paraît-il, sur *Miéchow* une bonne monographie due, en 1897, à la plume de M. *Ladislas Luszczkiewicz,* directeur du Musée national de Cracovie; nous n'avons malheureusement pas encore pu l'obtenir. D'autre part, la plus grande partie des documents cités dans *Nakielski* ont été réédités d'après les originaux dans le *Codex minoris Poloniæ* (tomes I et III), publié par l'Académie des Sciences de Cracovie dans les tomes III, IX et X des *Monumenta medii aevi res gestas Poloniæ illustrantia* (Cracoviæ, typis VL. L. Anczyc et Sociorum,

Signalons cependant, en les empruntant à des ouvrages de moindre autorité (1), les noms des Préposés généraux : *Albert Korycinski,* archevêque de *Léopol* (1652-1677); *Pierre Korycinski* (1677-168...), neveu du précédent, et qui, à sa grande surprise (n'étant encore que coadjuteur de son oncle), reçut un jour (juillet ou août 1674) la visite de deux *Religieux du Saint-Sépulcre* venus des lointains *Pays-Bas* pour reconnaître sa suprématie, et, plus tard, essaya de grouper sous sa direction les multiples prieurés du Saint-Sépulcre de l'Europe tout entière (2); enfin *Michel Radziejowski,* primat de Pologne, décédé en 1707.

En 1725, les Chanoines — en retour de l'abandon à la couronne des domaines constituant la riche prébende de *Miéchow* — recouvrèrent le droit d'élire librement et sans intrusion du pouvoir civil leur *Préposé général.* En vertu de cet accord (sanctionné par le pape Benoît XIII), *Stanislas Stempkowski* fut, en 1727, élu directement par le Chapitre et installé par l'évêque de Cracovie. Il mourut en 1738, et pour successeurs eut : de 1738 à 1762, *Jacques Radlinski;* de 1762 à 1782, *Florian Bujdecki,* auteur d'une intéressante biographie de l'éminent *Mathieu Lubienski;* de 1782 à 1787, *Mathieu Bujdecki;* et, enfin, de

1876, gr. in-4°). — Enfin, on nous signale, sans nous en donner le titre exact ni la date, une *Histoire de l'Ordre du Saint-Sépulcre en Pologne,* écrite en polonais.

(1) *Encyklopedja powszechna*, t. XVIII, p. 493 et suiv. (Varsovie, librairie S. Orgelbrand, 1864, in-4°). — *Encyklopedja Koscielna* (*Encyclopédie ecclésiastique*), t. IX, p. 464 et suivantes.

(2) *Cospic des Lettres du R^d Père Libert Van Elsrack,* etc. *Lettre* 1^re, du 26 octobre 1674, p. 6 à 8. — *Lettre* 2^e, du XI^e janvier 1675, p. 9 à 16. — NUMA ALBOT, *Les Religieuses Chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville*, p. 49 à 51 (Arcis-sur-Aube, imprimerie-librairie Léon Frémont, 1893, in-8°).

1788 à 1819, *Thomas Nowinski,* restaurateur de la basilique de *Miéchow* et le dernier des *Préposés généraux du Saint-Sépulcre polonais* (1).

Les lettres, d'ailleurs, continuèrent à fleurir à *Miéchow*, et jusque vers le milieu du dix-huitième siècle (1760), — malgré le terrible incendie de 1745, sous le généralat de *Jacques Radlinski,* — nous voyons sortir de la plume des dignitaires du couvent des œuvres érudites et édifiantes, écrites en excellent latin (2), que, malheureusement, nous n'avons pu nous procurer. Mais nulle part, dans les textes, nous ne voyons, comme l'assure un fort estimable auteur, que le Chapitre de *Miéchow* ait jamais conféré à prix de faveur des brevets de *Chevalier du Saint-Sépulcre* (3).

Épargnés par les criminels partages de la Pologne, ainsi que par l'ébranlement général de la Révolution française et de l'Empire, les Chanoines de *Miéchow,* dernière épave des grands jours des Croisades, bien que dévolus à la schismatique et jalouse Russie, semblaient promis à un avenir sans fin. Eux-mêmes, sans doute, par-

(1) Nous devons ces intéressants détails à la grande obligeance et à l'érudition de M. *Ladislas de Strzembosz*, bibliothécaire adjoint de la *Bibliothèque polonaise de Paris* (6, quai d'Orléans), et nous l'en remercions très vivement.

(2) *Anciens Statuts*, p. 321, n° 145; p. 332, n° 159; p. 333, n^{os} 161, 162. — *Catalogue de la Bibliothèque de feu M. le comte Riant*, 2^{e} partie, t. I, p. 172, n^{os} 779 à 785 (Paris, Picard, 1899, in-8°). — *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ Universitatis Jagellonicæ Cracoviensis* (*Cracoviæ, Typis Universitatis Jagellonicæ*, 1877-1881, gr. in-8°), n^{os} 86, 105, 106, 569, 590, 786, 901, 1924, 1968, 1996, 2375, 2464, 3707, 3820, 3821, 3859, 3908. — Hélyot, t. II, p. 123.

(3) *Il sacro militare ordine Gerosolimitano del Santo Sepolcro. Cenni storici del Cavaliere F. Ferruccio Pasini*, parte I, p. 16 — (Pisa 1888. Presso la direzione del *Giornale araldico*, gr. in-8°).

tageaient cet espoir, puisque l'on voit, en 1802, le dernier Préposé général *Thomas Nowinski* (1), restaurer, orner d'une coupole et consacrer de nouveau l'église abbatiale de *Miéchow* (2). Mais, le 30 juin 1818, sur l'imprudente initiative des évêques polonais, une bulle du pape Pie VII autorisa la suppression de quelques monastères de Pologne. Abusant de ce texte et lui donnant une extension contraire à la pensée de son illustre auteur, le tsar Alexandre I^{er}, roi constitutionnel de Pologne (3), supprima, en 1819, un grand nombre de maisons religieuses, et parmi elles, hélas! Miéchow... Désolé de ce résultat, le Pape protesta auprès de l'archevêque de Varsovie et, tentant d'atténuer les effets de cette suppression, ordonna, en 1820, le rétablissement de *Miéchow* et du *Saint-Sépulcre polonais;* mais cette décision demeura sans effet (4). Aujourd'hui, la petite ville de *Miéchow,* ruinée par les Russes à la suite de l'insurrection polonaise de 1863, n'est plus qu'une pauvre bourgade de 40 maisons et de 831 habitants, sans commerce et sans vie, veuve de son glorieux Chapitre, dominée par les nefs chancelantes de sa vieille basilique, tristement desservie pas un obscur et indigent curé. *Sic transit gloria mundi!*

On le voit, les Chanoines de *Miéchow* continuaient avec honneur les traditions du vieux *Chapitre de Jérusalem.* Ce n'était pas sans raison que l'excellent *André Bathory* les qualifiait de *Clarissima religionis nostræ lumina* (5), et le

(1) Mort en 1839.

(2) *Encyklopedja Koscielna* (*Encyclopédie ecclésiastique*), t. IX, p. 464 et suiv. (*Warszawa*, 1876, in-8°).

(3) Créé par le Congrès de Vienne, le royaume constitutionnel de Pologne (ou *Pologne du Congrès*) dura de 1815 à 1831.

(4) *Encyklopedja Koscielna*, t. IX, p. 464 et suiv.

(5) *Miechovia*, p. 786.

Préposé général du Saint-Sépulcre polonais était à tous points de vue le digne successeur des tyranniques et brillants *Archiprieurs de Saint-Luc de Pérouse*. Ce fut, sans doute, le sentiment de cette survivance qui fit décider, au mois de mai 1645, l'inspection générale par un Visiteur de *Miéchow* de tous les prieurés de l'Ordre en Europe (1), nombreux encore en Pologne, Bohême, Hongrie, Moravie, Germanie, mais plus rares en Sicile, Espagne, Savoie, Flandre et surtout France (2). Nous voulons croire que cette démarche eut un heureux succès; toutefois, en France, elle subit, du moins au premier abord, un échec imprévu : les *Chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre de la rue de Bellechasse à Paris* fermèrent leurs grilles à l'Inspecteur général et déclinèrent fièrement toute suprématie de *Miéchow* (3).

F. — Les Chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre.

(10 octobre 1484. — 1er janvier 1904).

Quelles étaient ces *Chanoinesses du Saint-Sépulcre de Paris* dont nous n'avons point jusqu'ici constaté l'existence? (4). — Elles étaient le fruit d'une curieuse renaissance de la branche féminine de l'*Ordre du Saint-Sépulcre*,

(1) *Miechovia*, p. 977.

(2) Ces Maisons sont énumérées, d'après un vieux document, par le R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. III, pages 15 à 38.

(3) Helyot, t. II, p. 120, *in fine :* « En France, en Allemagne et en Espagne, les *Religieuses du Saint-Sépulcre* auraient refusé de reconnaître la suprématie du *Préposé Général de Miéchow.* »

(4) On se demande en effet, bien que probablement à tort, si les *Chanoinesses du Saint-Sépulcre* existaient antérieurement à la réforme de *Jean* et de *Clémence d'Aabrouk*, en 1484 (R. P. Michel de Martigny, IIe partie, ch. X, sections 2,3 et 4, p. 267 à 282. — Hélyot, t. II, p. 124).

survenue vers le premier quart du dix-septième siècle.

Le 18 décembre 1496, sous l'épiscopat de *Jean de Horn*, Prince-Évêque de *Liège*, un petit monastère de *Chanoinesses* ou *Filles de l'Ordre du Saint-Sépulcre :* le prieuré de *Bethléem* de *Neufville* (ou *Neuwerstadt*) au pays de *Gueldre*, — issu en 1486 (comme un peu plus tard le couvent de *Gersten* près *Zolp*, au pays de *Juliers*) du prieuré de *Kinrode* ou *Kinroy* (1), — était transféré dans la ville de LIÈGE, lieu dit les BONS-ENFANTS, de par l'ordre un peu absolu du Visiteur général Jean *Abrouk* ou *d'Aabrouk*, délégué de *l'Archiprieur de Saint-Luc de Pérouse* (2). Ce transfert quelque peu arbitraire devint, semble-t-il, le salut de l'*Ordre* (3). Bien que sans doute

(1) Ce prieuré, fondé près de *Tongerloo*, ancien pays de Ruremonde, en 1474, pour des *Religieux du Saint-Sépulcre*, puis à peu près abandonné par suite de discordes entre les Religieux, avait été, le 10 octobre 1484, transformé en couvent de *Sépulcrines* ou *Chanoinesses du Saint-Sépulcre* par la Révérende Mère *Mentde* ou *Clémence Abrouk*, sœur du Visiteur général *Jean Abrouk* ou *d'Aabrouk*, originaire du village de Beick, près Werde dans la Campine. (*Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège* par le Père J. P. R. Stéphani, *publiés* par J. Alexandre, t. I, *Ordre du Saint-Sépulcre*, p. 188 à 193 (Liège, imprimerie L. Grandmont-Donders, MDCCC LXXVI, 2 vol. gr. in-8°). — Numa Albot, *Introduction*, p. XI.

(2) Stéphani, t. Ier, p. 97, 178, 184, 185, 186 190. — Recueil *de plusieurs pièces, Bulles et actes consernant la* Gloire du Saint-Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ en Jérusalem, etc., par le R. P. Michel de Martigny, S. J., IIe partie, ch. XII, p. 330 à 332, ch. XIII, p. 350 à 352 ; IIIe partie, ch. II, p. 13 à 15; ch. IV, p. 38 à 41. — Lambert Iegher, *La Gloire de l'Ordre Canonial Régulier du S. Sepulchre Hierosolymitain de N.-S. Jesus-Christ*, etc., ch. IX, p. 56 à 58. — *Anciens Statuts*, p. 217, n° 10; p. 220, n° 13 et p. 221. — *Les Religieuses Chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville*, par Numa Albot (M. Baulmont), *Introduction*, p. IX à XII (Arcis-sur-Aube, imprimerie-librairie Léon Frémont, 1893, in-8°). Excellent ouvrage trop peu connu, dont nous félicitons très chaleureusement l'auteur.

(3) Les Chanoinesses ou Religieuses du Saint-Sépulcre existaient, ce

assez pauvre, le monastère des BONS-ENFANTS (où se conservaient de précieux documents : bulles des Papes, lettres patentes des évêques de Liège, commissions émanées des *Archiprieurs de Saint-Luc*, Mémoires légendaires attribués aux vieux Patriarches de Jérusalem) (1), essaima et fonda successivement les trois succursales de : SAINT-TROND dans le Limbourg belge (1539), de VISEIT ou VISÉ au pays de *Liège* (24 février 1616), et de SAINTE-WALBURGE, dite du MONT-CALVAIRE, *au faubourg de Liège* (7 septembre 1622). Du couvent de SAINT-TROND était sortie en 1619 (*aliàs* 1610) la colonie de HUY-SUR-MEUSE, fondée par sœur *Ydelette Hubrech* (2).

Cependant, indigentes et mal connues, ces maisons végétaient... Un coup de la Providence vint subitement les faire refleurir.

Le prieuré de VISEIT, créé le 24 février 1616, et jusqu'alors demeuré inactif, avait un jour (1622) reçu une éblouissante visiteuse, ayant, dit un contemporain, « *la taille de Pallas et le sourire des Anges* » : c'était l' « *Illustrissime princesse Claude de Lorraine, comtesse de Chali-*

semble, en *Pologne*, *Allemagne*, *Espagne*, *France* et *Flandre*. (*Anciens Statuts*, p. 221. — HÉLYOT, t. II, p. 124. — STÉPHANI, t. I, p 172, 173, 176. — HILARION DE COSTE, t. I, p. 466, 467.) — En 1457 (12, *aliàs* 26, février), l'*Ordre du Saint-Sépulcre* en Flandre avait été l'objet de faveurs spéciales de la part de Louis de Bourbon, prince-évêque de Liège, sur les instances de *Cornelius Odislinger de Eupen*, prieur du couvent de *Hennegouwe*, situé entre *Tongres* et *Hasselt*. (*Anciens Statuts*, p. 216, n. 8. — STÉPHANI, t. I, p. 177, 178. — R. P. MICHEL DE MARTIGNY, IIIe partie, ch. IX, p. 162, 163.)

(1) R. P. MICHEL DE MARTIGNY, IIIe partie, ch. IV : Des *Maisons situées dans le diocèse de Paris, de Liège et dans les Provinces voisines*, p. 38 à 40 ; ch. V : *L'habit de l'Ordre du Saint-Sépulcre*, section IV, p. 92. — LAMBERT LEGHER, ch. V, p. 29, 30 ; et ch. VI, p. 38. — *Anciens Statuts*, p. 211, n° 1 ; p. 215, n° 7 ; p. 216, n° 8.

(2) MARTIGNY, IIIe partie, ch. IV, p. 41, 42.

gny, marquise de Mohy » (1), veuve en premières noces de Georges de Joyeuse, vicomte de Saint-Didier (2), et, en secondes, de Henry de Lorraine-Vaudemont, comte de Chaligny, prince du Saint-Empire (3), laquelle se proposait, pour consoler son double veuvage, de revêtir l'antique et modeste habit du *Saint-Sépulcre*. Autour de *Claude de Moÿ* les postulantes affluèrent, et, à sa demande, son parent Charles Ier de Gonzague-Clèves, duc de Nevers et de Rethel et futur duc de Mantoue (4), établit, le 26 septembre 1622, du consentement de l'archevêque de Cologne et évêque de Liège, Ferdinand de Bavière, dans sa nouvelle création de *Charleville-sur-Meuse*, un monastère de Religieuses du *Saint-Sépulcre*, tout estampillé des armes de *Lorraine* et de *Moÿ* (5), dont la fondatrice fut, par délégation de

(1) Ou plutôt *Claude de Moÿ, comtesse douairière de Chaligny*, fille unique de *Charles, marquis de Moÿ*, chevalier des Ordres du Roi, châtelain héréditaire de Beauvais, gouverneur de Saint-Quentin, et de *Catherine de Suzanne, comtesse de Cerny*. (*Généalogie manuscrite de la maison de* Moÿ, *dressée en* 1633 *par Pierre d'Hozier*, p. 15 à 18. Archives du marquis de Moÿ de Sons, à Paris.)

(2) Sixième fils de Guillaume II, vicomte de Joyeuse, seigneur de Saint-Didier, chevalier du Saint-Esprit, créé maréchal de France en 1583, et de Marie de Bastarnay du Bouchage. Il mourut d'apoplexie à Paris, le 16 avril 1584.

(3) Fils puîné de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont et de Chaligny et duc de Mercœur, pair de France, et de Catherine de Lorraine-Aumale, frère consanguin de Louise de Vaudemont, femme du roi de France Henri III. Il mourut à Vienne (Autriche), le 26 novembre 1600, des fatigues de la campagne contre les Turcs. Son père, Nicolas de Lorraine, était le second fils de Antoine le Bon, duc de Lorraine et de Bar, et de Renée de Bourbon-Montpensier.

(4) *Charles I* (*aliàs II*) *de Gonzague-Clèves*, duc de Nivernois et de Réthelois, pair de France, prince d'Arche, gouverneur de Champagne et de Brie, etc., né le 16 mars 1680, duc de Mantoue le 26 décembre 1627, décédé le 22 septembre 1637.

(5) LORRAINE-VAUDEMONT porte : *De Lorraine, brisé d'un lambel de trois pendants d'azur brochant sur le tout.* — MOŸ porte :

Anne Stapel ou *Stapelle,* prieure de *Viseit*, la mère *Marie Diffuy* ou *Diffius, dite de Jésus* (1). La comtesse de Chaligny y entra le 9 juin 1624, fit profession le 26 mars 1625, sous le nom de *Sœur Marie de Saint-François,* et y mourut saintement le 3 novembre 1627 (2).

De ces quatre maisons, et grâce à la vivace impulsion donnée par *Claude de Moÿ,* étaient issus de nombreux couvents de *Chanoinesses* (3) ou *Filles du Saint-Sépulcre.* Huy-sur-Meuse avait donné naissance à *cinq* colonies : *Bouillon* (14 mai 1626), enrichi vingt ans plus tard par les largesses des demoiselles de Duras (4); *Marienbourg* (1629); *Malmédy* (1630); *Marchienne-au-Pont* (1637); *Waremme* (1640). Le prieuré de Viseit était devenu la métropole de : *Aix-la-Chapelle* (20 août 1626); *Maëstricht*

De gueules fretté d'or de six pièces. Support : *deux licornes d'argent.* Cimier : *une tête de lion d'or.*

(1) Lambert Iegher, *La Gloire de l'Ordre Canonial Régulier du S.-Sepulchre Hierosolymitain de N.-S. Iesus-Christ*, ch. ix, p. 58 à 60. — R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. iv, *Des maisons situées dans le diocèse de Paris, de Liège et dans les Provinces voisines*, p. 48 et suiv., et notamment 55 à 65. — *Revue de Champagne et de Brie*, février 1879, 8e livraison, 3e année : article du regretté comte de Marsy. — Hélyot, t. II, p. 124, 125. — *Anciens Statuts*, p. 264, n. 61. — Numa Albot, p. 1 à 23, 129, 134.

(2) P. Hilarion de Coste, *Les Éloges et les Vies des Reynes, des Princesses et des Dames illustres en Piété, en Courage et en Doctrine, qui ont fleury de nostre temps,* etc., t. I, p. 466 à 470, et 473 (Paris, Sébastien Cramoisy, M. DC. XLVII, in-4°). — *Anciens Statuts*, p. 318, n. 138. — P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, etc., t. III, p. 795 et 839.

(3) Les *Religieuses du Saint-Sépulcre* auraient été autorisées à prendre le titre de *Chanoinesses* par Lettres patentes de *Erard de la March*, prince-évêque de Liège, confirmées par une bulle du pape Adrien VI en date du 31 août 1522 (Numa Albot, *Introduction*, p. xii).

(4) *Les Sépulcrines de Bouillon, de 1626 à 1794*, par Paul Pellot (*Annuaire du Conseil héraldique de France*, dixième année, p. 240 à 245; Paris, 45, rue des Acacias, petit in-8°).

(27 juillet 1627); *Vierzon en Berry* fondé par *Charlotte Martin, dite de Saint-Jacques* (7 octobre 1643); *Jupille* (28 décembre 1658); et *Nuys* ou *Neuss* (1660) (1); et la maison de Sainte-Walburge avait été, en 1640, la source du couvent de *Tongres,* sur la rivière de *Gers,* à trois lieues de *Liège*, d'où bientôt étaient issus *Bouvignes* près Namur, et *Baden* (2). Le beau prieuré de Charleville, création de Charles de Gonzague (aujourd'hui, hélas! arraché aux *Filles du Saint-Sépulcre* et devenu un petit séminaire), n'était point demeuré étranger à cette merveilleuse floraison. Il avait, au mois de juillet 1635, donné naissance au célèbre monastère de la rue Bellechasse à Paris, fondé par mère *Idelette Waltery,* dite *du Saint-Esprit* (3), et sa réputation s'était si bien étendue que, par acte en date du 1er mai 1647, le vieux prieuré du *Saint-Sépulcre d'Annecy* en Savoie, si fier des traditions du bienheureux *André d'Antioche,* avait voulu être affilié aux diverses maisons de *Dames du Saint-Sépulcre,* et contracter avec elles un lien réciproque de prières, de mérites et de nécrologe (4).

(1) Numa Albot (Introduction, p. xiv) considère *Marienbourg* et *Marchienne-au-Pont* comme des colonies de *Bouillon*, et *Neuss* comme une fille de *Juliers*. — Stephani (t. I, p. 230) fait de *Marchienne-au-Pont* une création de *Huy-sur-Meuse.*

(2) Numa Albot, *Les Religieuses Chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville*, Introduction, p. xiii à xv. — Helyot, t. II, p. 124, 125.

(3) R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. iv, section unique : *De la maison de Charleville et de ses filles*, p. 67, 68. — Numa Albot, p. 35 à 38.

(4) R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. ii. *L'Ordre s'étend en Italie, Hongrie, Pologne et dans les plus considérables Provinces de l'Europe*, p. 14, 15 : « EXTRAIT DU LIVRE CAPITULAIRE DU SAINT-SÉPULCRE DE LA VILLE D'ANNECY :

Le Chapitre capitulairement assemblé, en considération de l'affection et bonne volonté des Dames Chanoinesses du Saint-Sé-

Les colonies, comme des ruches fécondes, avaient à leur tour essaimé. Le couvent de MAËSTRICHT, en 1634, avait fondé la maison de *Sainte-Agathe au faubourg de Saint-Laurent* près de *Liège*, accrue par les libéralités de sœur *Angéline Debrus;* celui de MALMÉDY, le 5 août 1635, avait produit le monastère de *Verviers;* le nouveau couvent de SAINTE-AGATHE AU FAUBOURG SAINT-LAURENT DE LIÈGE avait, au mois de juillet 1638, inauguré le monastère de *Hasselt,* lui-même fondateur, en 1662, de celui de *Turnhout* en Brabant. AIX-LA-CHAPELLE avait créé, le 14 juillet 1644, la maison de *Juliers,* installée par dame *Alvère de Virmund* (1); et, le 20 novembre 1662, BELLECHASSE, le beau prieuré du noble faubourg, dont la renommée (après toutefois quelques soubresauts), commençait à laisser dans l'ombre tous les autres (et dont la révolte contre *Miéchow* a motivé ce paragraphe), avait fondé sur les riants coteaux de la féconde Touraine, par les soins de mère *Marguerite de la Croix,* le délicieux mo-

pulcre de Charleville, Paris, et autres lieux des Pays-Bas de leur Ordre, a ordonné et ordonne que toutes les fois qu'ils auront nouvelle du décès d'une des Dames du Saint-Sépulcre décédée en quel Couvent que ce soit, que tous les Prêtres Chanoines célébreront le lendemain une Messe de Requiem pour le repos de l'âme de la défunte, et ceux qui ne sont pas encore Prêtres diront les Sept Psaumes pénitentiaux, les Litanies et oraisons suivantes à la même intention, et ce jour-là les églises et les autels seront parés de noir.

Fait en Chapitre au lieu accoutumé le 1er mai 1647.

Signé : CHARDON, *Sous-prieur*
BAUDÉ, *Archidiacre.* »

(1) R. P. MICHEL DE MARTIGNY, IIIe partie, ch. IV, p. 41, 42. — STÉPHANI, t. I, p. 226 237. — P. HILARION DE COSTE, *Les Éloges et les Vies des Reynes, des Princesses*, etc., p. 466, 467, 474. — HÉLYOT, t. II, p. 125. — NUMA ALBOT, *Introduction*, p. XIII, XIV. D'après cet auteur, *Hasselt* serait une colonie de *Maëstricht* (p. XIV).

nastère de *Luynes* (1), dont les ruines charmantes subsistent encore dans le parc du sourcilleux château des vieux sires de *Maillé*. Enfin, en 1630 ou 1631, les *Jésuitesses anglaises du faubourg Saint-Gilles de Liège,* ployant sous les anathèmes du pape Urbain VIII, s'étaient, sous l'impulsion de la Prieure de la maison de *Tongres,* transformées en *Religieuses du Saint-Sépulchre* (2).

Les constitutions des nouvelles Chanoinesses, approuvées le 28 février 1623 et le 14 juillet 1629 par le pape Urbain VIII, furent imprimées à *Liège,* en 1631, puis à *Charleville* par Hubert Raoult, en 1637 (3).

Leur Office très compliqué, emprunté en partie au vieux Bréviaire du *Chapitre de Jérusalem,* comprenait nombre de fêtes spéciales et une liturgie d'apparence assez exceptionnelle, détaillée avec orgueil par les hymnographes du dix-septième siècle (4). Soumises à une règle

(1) Ou 20 octobre 1622 (R. P. MICHEL DE MARTIGNY, IIIe partie, ch. IV, section unique : *De la maison de Charleville et de ses filles*, p. 70 à 73. — NUMA ALBOT, *Les Religieuses Chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville*, Introduction, p. XIV.)

(2) STÉPHANI, t. I p. 244. — R. P. MICHEL DE MARTIGNY, IIIe partie, ch. IV, p. 41, 42. — NUMA ALBOT, Introduction, p. XV. — M. l'abbé Ladame, professeur au Petit-Séminaire de Charleville, prépare en ce moment une étude complète sur l'*Ordre religieux du Saint-Sépulcre* en France et aux Pays-Bas. Nous souhaitons le meilleur succès à cette publication qui nous paraît devoir être très intéressante.

(3) R. P. MICHEL DE MARTIGNY, IIe partie, ch. XIII, p. 352; et IIIe partie, ch. IX, p. 160 à 163. — *Anciens Statuts*, p. 270, n. 68; p. 320, n. 143. — HÉLYOT, t. II, p. 127. — NUMA ALBOT, p. 104 à 108.

(4) R. P. MICHEL DE MARTIGNY, IIIe partie, ch. VIII, *Les Coutumes et les Statuts de l'Ordre du Saint-Sépulcre, tirés du Directoire ou Temporal de l'Ordre*, etc., sections I à V, p. 145 à 160. — OFFICES PROPRES *pour les religieuses* CHANOINESSES *de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Hierusalem, Establies à Paris au Faux-bourg Saint-Germain*, etc. *A Tout. Chez* ALEXIS LAURENT, M.DC.LXXXIV, gr. in-8°. — NUMA ALBOT, p. 108 à 113.

très rigide, encore aggravée par sœur *Mentde* ou *Clémence Abrouk*, ces religieuses, — appelées tantôt *Sépulcrines*, tantôt *Filles du Saint-Sépulchre*, et tantôt *Chanoinesses régulières du Saint-Sépulchre*, — portaient la robe noire, le surplis blanc et le grand manteau de cour noir, serré de cordons cramoisis et orné du côté du cœur de la *Croix patriarcale en soie pourpre* (1). Au doigt, elles avaient l'anneau d'or, avec le nom de *Jésus-Christ* et la croix double gravés sur le chaton (2). En Allemagne, en Espagne et en Flandre, elles faisaient dans certains monastères preuves de noblesse (3). Il semble que parfois elles aient prétendu au titre de *Chevalières* (4). Leur Ordre fut rétabli en France vers 1818 par M. Delvincourt, curé de Charleville, et ces illustres Religieuses, toujours parées de la double *Croix vermeille* du *Chapitre de Jérusalem*, subsistent encore à *Charleville* (Ardennes), à *Bade* dans le grand-duché de ce nom, à *New-Hall* dans le comté d'*Essex-Chelmsford*, en Angleterre, ainsi que dans plusieurs localités de Belgique, notamment *Bilsen*, *Alken*, *Saint-Trond*, *Kinroy*, *Cosen* (depuis le mois d'octobre 1903), *Turnhout*, *Meerhout*, *Blauw-Put*.

Ce fut précisément le couvent parisien de *Bellechasse*

(1) R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. v, *L'habit de l'Ordre du S.-Sépulcre*. Section Ire. *Ce que les Religieux du Saint-Sépulcre ont de commun avec les autres*, p. 76 à 79. Section 2e : *De l'habit de l'Ordre du Saint-Sépulcre. — De l'origine de la Croix double*, p. 84 à 86.

(2) Hélyot, t. II, p. 125 à 127. — Les *Chanoinesses de la rue de Bellechasse à Paris* paraissent avoir porté l'*habit blanc* et le *manteau noir* (*Anciens Statuts*, p. 268 et 322).

(3) *Anciens Statuts*, p. 335. — R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. II, p. 12.

(4) *Anciens Statuts*, p. 328. — R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. v, section Ire, p. 80, 83, 84.

qui leva contre *Miéchow* l'étendard de la révolte et, probablement en 1646 ou 1647, refusa d'admettre le délégué du *Saint-Sépulcre polonais* (1). Pour réparer ce trop sensible échec, le *Préposé général de Miéchow* (probablement *Pierre Korycinski*) vint, dit-on, vers 1680, à Paris, se fit conduire chez les *Dames de Bellechasse*, et leur exhiba un vieux manuscrit où se voyait, disait-il, « *saint Jacques de Jérusalem en habit de Chanoine du Saint-Sépulcre* » (2). On peut croire que cette démarche, appuyée sur un si précieux et véridique document, eut une favorable issue et amena une réconciliation, puisque l'on voit en 1749 le *Préposé général de Miéchow*, *Jacques Radlinski*, écrire en beaux vers latins la biographie de la célèbre *Claude de Moÿ*, réformatrice de l'*Ordre féminin du Saint-Sépulcre* (3).

Malgré cette survivance partielle en Pologne, Flandre, Allemagne et France, on peut dire que l'*Ordre religieux du Saint-Sépulcre*, fils de la Jérusalem Latine et dernier survivant des Croisades, cessa d'exister officiellement le 28 mars 1489. Il alla rejoindre dans les limbes des institutions disparues les *Templiers*, l'Ordre de la *Montjoie*, et le *Patriarcat de Jérusalem* aboli en fait (4), le 9 juillet

(1) Hélyot, t. II, p. 120, 122 (date incertaine).

(2) Hélyot, t. II, p. 122. — Ce manuscrit ne serait-il point le curieux et fallacieux document analysé par *Lambert Iegher* et le R. P. *Michel de Martigny*, et consistant en une prétendue lettre adressée, vers 1103, par le Patriarche de Jérusalem Daimbert ou Dagobert de Pise, à un certain *Guido*, *Vice-Maître général de tout l'Ordre du Saint-Sépulcre?* (Lambert Iegher, *La Gloire de l'Ordre Canonial du S. Sepulchre Hierosolymitain de N. S. Iesus-Christ*, ch. VI, p. 38 à 45. — R. P. Michel de Martigny, IIe partie, ch. XI, p. 282 à 311).

(3) *Anciens Statuts*, p. 333, nos 161 et 162. — Numa Albot, p. 20.

(4) Nous disons *en fait*, car titulairement les Patriarches de Jérusalem semblent se succéder avec une certaine régularité (*Revue de*

1421, par le pape Martin V (1), après la mort, le 23 janvier 1409, de François II de Ximenès et avant la nomination du Vénitien Jean Delfino (1427) (2), et rétabli seulement le 23 juillet 1847 par S. S. le pape Pie IX.

Ainsi, à la base de l'*Ordre religieux-militaire du Saint-Sépulcre,* comme première assise et pierre fondamentale, on rencontre les *Chanoines du Saint-Sépulcre,* superbe et opulent Chapitre, le premier des corps religieux de Palestine (3), se réclamant pour instituteur de Saint-Jacques, et pour premier confrère de l'*Ange du Saint-Sépulcre,* condensant dans son beau surnom de *Chapitre de Jérusalem* toutes les gloires de la Ville Sainte, portant sur le cœur, comme *palladium* et blason, la *Croix vermeille à double bras,* magique et rayonnante dans sa gloire pourprée, tracée, dit-on, par la Vierge elle-même au pied du Calvaire, avec le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur l'étole blanche du bon saint Jacques (4). Chapitre splendide qui eut à l'origine des *Chevaliers* sous ses ordres, qui gardait la sainte Croix, le code du royaume, la caisse de l'armée, les drapeaux pris à l'ennemi, les armures des preux, les écussons des pèlerins héraldiques, psalmodiait sur la tombe des rois

l'Orient Latin, t. I, n° 1er, p. 1 à 41. Paris, Leroux, 1893, in-8°).

(1) Cte Riant, *Études sur l'histoire de l'Église de Bethléem*, p. 45, note 2.

(2) Religieux Franciscain et Patriarche de *Grado* en 1409, et de Jérusalem en 1427 (*Revue de l'Orient latin*, t. I, n° 1er, p. 35).

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, n. 147, p. 271. — *Relation des voyages de Sæwulf à Jérusalem et en Terre Sainte pendant les années* 1102 *et* 1103, p. 37. — *Burchardi de Monte Sion descriptio terræ Sanctæ*, p. 71 (édition Laurent). — Jacques de Vitry, cap. xli. — *Miechovia*, p. 64.

(4) R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. v, section IV, p. 91 à 101, et notamment, p. 93 à 96.

latins, assistait aux batailles en qualité de *Porte-Croix,* et parfois même se jetait dans la mêlée pour la plus grande gloire de Dieu, la joie de frapper sur l'Infidèle et l'amour des *Fêtes de l'épée* (1).

Numéro II

LES FRÈRES, CONFRÈRES, CLIENTS ET SŒURS DU SAINT-SÉPULCRE.

A. — Les Frères du Saint-Sépulcre.

Les Chanoines du Saint-Sépulcre ne formaient pas seulement, — comme les Chanoines de nos cathédrales, — un simple Chapitre isolé et comme perdu dans sa vaste basilique, ils étaient encore les chefs, les têtes d'un véritable Ordre religieux, auquel ils imprimaient la direction et donnaient leur insigne : la *Croix patriarcale pourpre à double bras et à douze pointes.*

Au-dessous des Chanoines du Saint-Sépulcre, s'étageait en effet toute une hiérarchie de Frères, Confrères, de Clients et d'Affiliés constituant, sous la primauté des Chanoines, un véritable Ordre religieux, un Collège, une Congrégation (2).

C'étaient d'abord les simples Frères ou Frères ser-

(1) Les Chanoines du Saint-Sépulcre de *Barletta en Pouille*, — comme ceux du *Patriarcat latin* actuel de *Jérusalem*, — ne sont très probablement qu'une simple reconstitution moderne de l'ancien Chapitre.

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 163, p. 293 : ... « *sancte* congregationis *Dominici Sepulcri prior.* » — Conf. : « ... *totius videlicet sanctissimi Sepulcri* conventus *rogatu et consilio* » (n° 28, p. 52; n° 29, p. 55); — « ... *ecclesie et* Collegii *Dominici Sepulcri,* » (n° 120, p. 224).

VANTS (*Fratres, Confratres, Servientes*) (1), vêtus de gris (2), remplissant ces fonctions de demi-domesticité si utiles et si respectables, auxquelles ils sont voués dans tous les Ordres monastiques.

Ces *Frères* étaient nombreux, chacun des Prieurés de l'Ordre en possédait une escouade. Les Procureurs ou Prieurs (3) préposés à chaque maison, avaient le droit de les recevoir et de les agréger (4). Ils avaient une table à part, un ordinaire moins choisi (5). A Jérusalem (6), ils ornaient et entretenaient le Saint-Sépulcre, recueillaient chaque soir les offrandes en numéraire déposées sur le marbre du Tombeau (7), soignaient les pèlerins, les malades, les *Confrères* âgés, recueillis dans le palais du Chapitre (8), distribuaient les aumônes sous la sur-

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 2, p. 2, et n° 3, p. 3 (*potestatem faciendi fratres et sorores*); n° 156, p. 281 (*a concanonicis vel confratribus vestris*), n° 179, p. 318 (*canonicis et fratribus eiusdem loci*); et *souscriptions* du n° 134, p. 249. — *Anciens Statuts*, p. 69, 92, 100 : « ... *magistrorum, priorum ac canonicorum et FRATRUM ordinis S. Sepulchri* », etc. — Souvent l'*Ordre religieux du Saint-Sépulcre* est désigné sous le nom de : « *Fratres Dominici Sepulcri* » (*Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 31, 79, 102, 147; p. 57,156,201, 270. — R. P. MICHEL DE MARTIGNY, IIe partie, ch. XI, section 6e, p. 312).

(2) STEPHANI, t. I, p. 180.

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 2, p. 2.; n° 3, p. 3.

(4) *Ibid.*, nos 2, 3, 27; p. 2, 3, 51.

(5) *Ibid.*, n° 102, p. 201 : « ... *ita ut deinceps duabus contenta prebendis, una unius canonici et altera unius* SERVIENTIS *permaneat.* »

(6) Leur existence est constatée par le n° 134, p. 249 (*souscriptions*) du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre.*

(7) Argument de CH. KOHLER, *Mélanges pour servir à l'Histoire de l'Orient Latin et des Croisades, fascicule* I, p. 31 et 46; Paris, Ernest Leroux, 1900 in-8°).

(8) REY, *Les Colonies françaises de Syrie*, p. 278; — *Cartulaire de l'Eglise du Saint-Sépulcre*, nos 83 et 104; p. 162, 204.

veillance des Chanoines (1), et desservaient à la fois l'*École primaire* (*clericulos*), tenue en 1136 au Saint-Sépulcre par un certain *Jean de Pise* ou *le Pisan* (que l'on retrouve plus tard (1159) régisseur du gros bourg de la *Grande Mahomerie*), et la *Scola cantorum* probablement dirigée par le dignitaire appelé *Primicherius* ou *Magister scolasticus*, cité dans un texte de l'année 1103 (2). Ils faisaient corps avec le Chapitre et étaient le plus souvent désignés conjointement avec lui sous le nom collectif de *Frères du Saint-Sépulcre* (3), comme on désignait en

(1) JEAN DE WURZBOURG (édition Titus Tobler), § 13, p. 151.

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 36, 107, 129, 135; p. 72, 209, 241, 250 (*souscriptions*). — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4. *Un Rituel et un Bréviaire du Saint-Sépulcre*, p. 467, *in fine.*

(3) Albert d'Aix, *Historia Hierosolymitana*, l. VI, cap. XL (t. IV des *Historiens occidentaux des Croisades*). — *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 3, 14, 18, 19, 20, 22, 26; p. 3, 15, 24, 27, 29, 33, 47; n° 32, p. 58 : *universo conventui fratrum;* nos 35, 36, 37, 62, 78, 102, 148, 149, 156, 159, 166, 173; p. 68, 71, 73, 125, 155, 201, 270, 271, 272, 281, 286, 296, 311; n° 179, p. 318 : « *Vobis omnibus* CANONICIS *et* FRATRIBUS *eiusdem loci,* » et n° 183, p. 327. — *Chartes de Terre Sainte provenant de l'abbaye de N.-D. de Josaphat*, par H.-François Delaborde (Paris, Thorin, 1880, in-8°), p. 43, in fine : « *Una cum assensu fratrum totius capituli nostri.* » — *Nunonis Sancii edictum pro pace seu treuga servanda : « Item sub hac pace et treuga ponimus et constituimus omnes clericos in quocumque sint ordine constituti et monachos regulares, Sanctimoniales, Hospitalarios, Templarios sive* FRATRES SANCTI SEPULCRI, *et omnes alios viros Religiosos et Monasteria omnia* » (p. 368 du t. VIII du *Spicilegium domini Lucæ Acherii e congregatione sancti Mauri monachi Benedicti* (Parisiis, CICDC in-4°). — *Johannis Iperii abbatis chronicon Sythiense S. Bertini*, cap. XL, pars III, p. 596, et cap. XLI, pars IV, p. 628 du *Thesaurus novus anecdotorum, tomus tertius. etc, studio et opera Domini Edmundi Martène et Domini Ursini Durand* (Lutetiæ Parisiorum, MDCCXVII, in-fol.). — *Chronica monasterii sancti Bertini auctore Iohanne Longo de Ipra*, p. 797, n° 5 à 15 du t. XXV, des *Monumenta Germaniæ historica* (*Edidit Pertz*). *Hanoveræ*, MDCCCLXXX, in-fol.). — *Miechovia*, p. 119.

général les Hospitaliers sous le nom de Frères de Saint-Jean, les Templiers sous le nom de Frères du Temple, les Lazaristes sous le nom de Frères de Saint-Lazare (1), les Chevaliers de Saint-Jacques sous le nom de Frères de l'Épée (2), et les membres d'un vieil Ordre palestinien, passé à Prague (Bohême) vers 1217, sous le nom de *Frères de l'Étoile Rouge* (*Cruciferi de Rubea stella*) (3); de même aussi que le grand maître des Hospitaliers et celui du Temple prenaient parfois, comme le Prieur du Saint-Sépulcre, le simple titre de *Prieur* (4).

B. — *Les Confrères et Clients du Saint-Sépulcre.*

Au-dessous des *Frères servants*, — au-dessous parce que leur lien avec l'Ordre était moins étroit — venaient les Confrères (5) ou *Associés laïcs*, appelés aussi parfois du nom générique de *Frères du Saint-Sépulcre* (6).

Ils formaient une sorte de *Tiers Ordre* (7) où se ren-

(1) *Fragment d'un cartulaire de l'Ordre de Saint-Lazare en Terre Sainte, publié par le comte de Marsy*, n° XXXIX, p. 38, 39.

(2) *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*, t. II, p. 256, texte et note *a*.

(3) *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem* (1100-1310), par J. Delaville Le Roulx, t. II, n° 2427, p. 649, 650.

(4) *Histoire générale du Languedoc*, par Dom Devic et Dom Vaissette, t. IV, 1re partie, p. 234 à 237 (Toulouse, Édouard Privat, libraire-éditeur, MDCCCLXXII (réimpression).

(5) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, n° 156, p. 281; n° 183, p. 327. — *Miechovia*, p. 120, 121.

(6) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, nos 32, 53, 54, 77, 96, 101, 129, 134, 183; p. 59, 99, 104, 153, 189, 199, 240, 248, 249, 327. — *Miechovia*, p. 81.

(7) Cela semble bien résulter du n° 183, p. 327 du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*. — Conf. *Iohannis Iperii abbatis Chronicon Sythiense S. Bertini*, cap. XL, pars III, p. 596, t. III du *Thesaurus novus anecdotorum* de Dom Martène et de Dom Durand (Lutetiæ Parisiorum, MDCCXVII, in-fol.). — *Anciens Statuts*, p. 250.

contraient, dans un même cœur et un même dévouement, les grands seigneurs comme *Amaury d'Anjou* (1), comte d'Ascalon et futur roi de Jérusalem; le comte espagnol *Rodrigue de Saint-Jacques* (2), plus tard fondateur de l'*Ordre de la Montjoie; Hugues d'Ibelin* (3), de la maison chartraine du *Puiset; Guillaume de Bures* ou *de Buri*, prince de Tibériade (4); *Guillaume de Lembriac*, seigneur de Giblet (5), petit-fils du célèbre *Lembriac*, consul de Gênes, lequel, avec son frère *Primus de Castro*, avait si activement contribué à la prise de Jérusalem (6); le Flamand *Jean Gothman* (7), qui, au jour de la déroute de Bostra, offrit son cheval (le plus rapide de l'armée) au roi de Jérusalem en péril (8); le bon seigneur *Vivien de Cayphas* (9); le baron allemand *Bertold le Suève*, fondateur de *Denkendorff*, le grand prieuré de l'Allemagne occidentale et *Conrad III de Dachau*, pèlerin de Terre-Sainte en 1180 (10); les simples nobles (?) comme *Baudouin de Tournay* (11) et *Raymond du Port* (12); les riches

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 58, 59, 60; p. 115, 116, 117, 121.

(2) ... *Ego Rodericus Petri* (*Ibidem*, n° 84, p. 164).

(3) *Ibid.*, n° 63, 65; p. 128, 134. — Conf. n° 62, p. 125.

(4) *Ibid.*, n° 74, p. 149.

(5) *Ibid.*, n° 96, p. 189.

(6) *Guillelmus Embriacus, ortu Genuensis, e Vicecomitibus de Castro*, consul de Gênes en 1102-1106 (*Historiens occidentaux des Croisades*, t. Ier, p. 298; et t. V, p. 56, note *g*; p. 57; p. 73, note *d*).

(7) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 100, p. 197.

(8) Guillaume de Tyr, lib. XVI, cap. X.

(9) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 127, p. 231, 232.

(10) *Ibid.*, n° 83, p. 162, 163. — Röhricht, *Regesta*, p. 165.

(11) *Ibid.*, n° 130, p. 242.

(12) *Ibid.*, n° 156, p. 280 (famille de Saint-Jean d'Acre). — J. Delaville Le Roulx, n° 180, p. 141.

bourgeois comme *Bernard Bedewin* (1), *Robert Porcher de la Mahomerie* (2), *Pierre* et *Roger de Saint-Lazare* (3), le *frère Henri* (4); et les petits propriétaires comme *Bernard de Bourges* (5) ou *Baudouin le Roux* (6). Ils étaient admis, en échange de libéralités ou de services, dans la *Confraternité* des Chanoines (7). Quelques-uns faisaient abandon de tous leurs biens à la *Congrégation*, soit en pleine, soit seulement en nu-propriété (8).

Ces *Confrères* étaient de deux sortes.

Les uns, — *Confrères* en quelque sorte *honoraires*, — avaient seulement part, comme l'expliquent les *Cartulaires du Saint-Sépulcre* (9), *de Saint-Lazare* (10) et des

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre,* n° 185, p. 330 : « *... vicarius noster et confrater...* »

(2) *Ibid.*, n° 129, 130, 134; p. 240, 242, 247, 248, 249.

(3) *Ibid.*, n^{os} 32, 53, 54, 77, 109, 111, 144; p. 59, 99, 104, 153, 214, 265, et *Souscriptions* des n^{os} 56, 59, 62, et surtout 63; p. 113, 120, 127, 130, où *Pierre de Saint-Lazare* est qualifié de *Bourgeois du Roi.* — *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1100-1310), par J. Delaville le Roulx, t. I^{er}, n^{os} 250, 375, 464, 606, 607, etc. — *Revue de l'Orient latin*, t. VII, n^{os} 1-2, p. 215.

(4) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 134, p. 249 (*Souscriptions : « Frater Henricus, et omnes alii »*).

(5) *Ibidem*, n^{os} 101 et 104; p. 199 et 203 : « *Bernardo et uxori suæ, in* FRATERNITATE *nostrâ susceptis...* »

(6) *Ibidem*, n° 173, p. 311.

(7) *Ibidem*, n^{os} 101, 130, 173; p. 199, 242, 311.

(8) *Ibidem*, n^{os} 83, 104, 111, 114, 129, 134; p. 162, 204, 214, 216, 240, 248.

(9) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, n° 96, p. 189 : « *... Et quia Canonici Sancti Sepulcri receperunt me et animam mariti mei et omnes filios meos in illorum consortio et orationibus ac fraternitate...* » — Conf. n° 156, p. 281.

(10) *Fragment d'un cartulaire de l'Ordre de Saint-Lazare en Terre Sainte, publié par le comte de Marsy,* n° 21, p. 21 (Gênes, imprimerie de l'Institut royal des sourds-muets, MDCCCLXXXIII) : « *Ego* [*Gualterius*] *Brisebarra domus istius frater esse volo,* » etc. — Et n° 11, p. 13 : « *Huius conventus beneficiorum, scilicet orationum, necnon elemosinarum participes esse volentibus* ».

Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1), aux prières, aumônes, pénitences et mérites du Chapitre (2). C'étaient les plus considérables. Citons parmi eux : le roi de France *Louis VII* (3); les rois de Jérusalem. *Baudouin I*^{er} (« *crucis salutiferæ dominicique Sepulcri vexillifer imperterritus* »), *Baudouin II* et *Baudouin IV* (4); *Amaury* comte d'Ascalon (5); les seigneurs de *Giblet*, de l'illustre maison génoise de *Lembriac* (6); les princes de Tibériade, de la famille de *Bures* (7); les ducs de Pologne *Boleslas le Grand*,

(1) *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1100-1310), par J. Delaville Le Roulx (Paris, Ernest Leroux, MDCCCXCIV, 4 vol. in-folio), t. I^{er} (1100-1200), n^{os} 21, 22, 551, 903, 948, etc.; p. 22, 23, 273, 573, 600, etc.

(2) Nakielski, *Miechovia* (Cracoviæ, 1634, in-fol.), p. 81 à 85, caractérise clairement cette première catégorie de *Confraternité :*

« *Vniversos Episcopos Polonos, Duces, Barones, viros et mulieres quorum nomina inferius leguntur, ob Eleemosynarum suarum beneficia Ecclesiæ Dominici Sepulchri collata, in eiusdem Domus nostræ Fraternitatem et consortium recepisse, ut omnium orationum et beneficiorum quæ hinc et in ævum in Hierosolymitana fient Ecclesia, eandem quam ab ipso* IESV CHRISTO *expectamus nobiscum pariter percipiant portionem. Quorum nomina sunt hæc.* »

(3) *Lettre du Patriarche de Jérusalem et du Chapitre du Saint-Sépulcre* au roi Louis VII, n° 18, col. 1276 du t. CLV de la *Patrologie latine de l'abbé Migne : « Fraternitatis nostræ ac beneficiorum nostrorum vos consortes statuentes.* »

(4) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre,* n^{os} 42, 55, 56, 57, 99; p. 79, 107, 110, 114, 195. — « *Canonicos Dominici Sepulcri venerabiles fratres meos* » (n° 55, p. 107). — GUILL. DE TYR, lib. XIII, cap. XXVIII, p. 602 (texte français). — *Historiens occidentaux des Croisades,* t. III, p. 542, *petit texte*, colonne 2).

(5) Plus tard roi de Jérusalem. « (*Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n^{os} 58, 59, 60, 61; p. 115, 117, 121, 123). — « *Confirmo Dominici Sepulcri canonicis et confratribus meis Deo nunc ibi servientibus,* » etc. (n° 58, p. 115).

(6) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 96, p. 189.

(7) *Ibid.*, n° 74, p. 149.

Mescho et *Casimir* (1); le comte piémontais *Albert de Blandrate*, donateur du château de *Céret* (2); le baron *Berthold le Suève*, fondateur, vers 1142, du célèbre prieuré de *Saint-Pierre et Saint-Paul de Denkendorff*, au diocèse de Constance (3); ce grand seigneur polonais *Iaksa* ou *Iakso Gryff* (*nobilissimus ac clarissimus eques*), petit-fils des rois Serbes et fondateur du célèbre monastère du *Saint-Sépulcre de Miéchow* (4); enfin le généreux *Ansaldus*, châtelain du palais du roi de Sicile Guillaume II et (1111), cessionnaire de son hôtel à Messine (5).

Les autres *Confrères actifs*, pour ainsi dire, appelés quelquefois tantôt *fratres, confratres*, et tantôt *famuli Sancti Sepulcri* (*Cartul. du S.-Sép.*, n° 77, p 154), et assez nombreux, — outre la participation aux mérites du Chapitre (6), — obtenaient des Chanoines certains avantages matériels (7), ou tout au moins recevaient, à certains jours de fête, une ration de vivres (*prebendam*) (8) préparée dans les cuisines du Saint-Sépulcre et identique à celle des Chanoines (9). Comme exemple de cette

(1) Nakielski, *Miechovia*, p. 82, 90, 95 à 106.

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 20, p. 31.

(3) *Ibid.*, n° 83, p. 162. — Reinhold Röhricht, *Regesta regni Hierosolymitani* (MXCVII — MCCXCI), p. 52, ann. 1142 (Œniponti, libraria academica Wagneriana, 1893, in-8°). — R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. I, section 1, p. 3, section 3, p. 7 à 9; ch. III, p. 34. — Stephani, t. I, p. 171, 172.

(4) *Miechovia*, p. 54, 63, 71, 82, 83, 84, 95, 101 à 103.

(5) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 165, p. 295.

(6) *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, nos 101 et 173; p. 200 et 311.

(7) *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, n° 101, p. 200; n° 130, p. 242.

(8) *Ibid.*, n° 102, p. 201; n° 130, p. 242. — Conf. n° 106, p. 207 : « *... scilicet cotidie panem unum canonicorum et dimidiam litram vini temperati et scutellam de coquinato, in die vero dominica et magnis sollempnitatibus recentis frustum carnis vel de cibo, quem domini comederent.* »

(9) *Ibid.*, nos 102 et 130; p. 201 et 242.

seconde catégorie de *Confrères*, on peut citer *Bernard de Bourges* (1), *Baudouin Le Roux* (2), *Pierre de Rametis*, *Arnald, Stéphane Ortalis, Robert Porcher* ou *Porcellet*, le *frère Henri*, le *frère Ungarus*, le *frère Pisani* ou *le Pisan*, régisseur de la *Grande Mahomerie* vers l'année 1155 (3), l'Espagnol *Martin Caroana* (4), et surtout *Baudouin de Tournay* (5). Les moins aisés de ces modestes *Confrères* étaient parfois, — en échange de l'abandon de leur petit patrimoine (6), — admis dans le Palais ou dans l'une des maisons (7) du Saint-Sépulcre où ils recevaient le vivre, le couvert et le vêtement (8), sans doute estampillé de la double *Croix vermeille du Chapitre* (9). Les plus notables, au contraire, parmi ces *Confrères*, souvent *Feudataires* du Chapitre, paraissent avoir pris quelquefois l'engagement de défendre par les armes les domaines du Saint-Sépulcre situés dans

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 101 et 104; p. 199 et 203.

(2) *Ibid.*, n° 173, p. 311.

(3) *Ibid.*, n° 129, p. 240; n° 131, p. 249; n° 135, p. 250.

(4) *Ibid.*, nos 112, 113, 114, 115; p. 214, 215, 216, 217.

(5) *Ibid.*, n° 130, p. 242 : « De confraternitate Balduini de Tornaco... *receperunt Balduinum de Tornaco in confraternitate sua, et propterea concesserunt ei in Natale Domini, in Pascha*, etc., *prebendam sive Ierosolimis sive Mahumerie, tanquam uni ex illis.* »

(6) *Ibid.*, n° 79, 83, 104 et 106; p. 156, 162, 204, 206, 207. — Voir aussi n° 114, p. 216; n° 134, p. 248; n° 173, p. 311.

(7) Par exemple, la Curie de *la Grande Mahomerie* : « *curie Sancti Sepulcri de Mahumeria.* » (*Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 130, p. 242. — Conf. n° 135, p. 249.)

(8) *Ibid.*, nos 77, 83, 101, 104; p. 154, 162, 199, 204 : « *... si autem ipsi* propria relinquere et cum *omnibus suis ad nos venire voluerint, deinde victus et* vestimenti *necessaria eis impendemus* » (*Ibidem*, n° 104, p. 204.)

(9) Argument tiré de la *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 7 et 8 (édition Mas-Latrie).

leur circonscription (1). Il est probable qu'il faut comprendre au nombre de ces *Confrères* la plupart des *laïcs*, — comme le bourgeois de Jérusalem *Pierre du Périgord*, *Meinard du Port* (de Saint-Jean d'Acre), *Geoffroy de Tours* (peut-être sénéchal du Patriarche Amaury de Nesle), *Imbert de Bar*, *Hugues Saliens in bonum*, *Pierre de Saint-Jacques*, *Rainauld des Ponts*, et le baron du roi *Geoffroy Acu* ou *Acus*, — qui figurent habituellement en qualité de *témoins* aux actes des Chanoines du Saint-Sépulcre. Parfois même le *Confrère* était un *Prêtre*, un *Chanoine*, auquel le Chapitre confiait la garde et le soin d'un bénéfice ecclésiastique (2).

En troisième lieu, dans la hiérarchie de l'*Ordre*, se plaçaient les Clients du Saint-Sépulcre (3). Ils se distinguaient des *Confrères* en ce que, au lieu d'avoir obligé envers eux le Chapitre par quelque libéralité, ils en avaient au contraire reçu une vigne, une maison, une terre, une somme d'argent, en un mot un service ou un avantage quelconque (4). Ils étaient en quelque sorte les *tenanciers* du Chapitre, comme *Pierre* et *Roger de Saint-Lazare*, comme *Andréas* et *Benscelin*, locataires de maisons à Jérusalem, comme *Guy le chamelier*, *Girauld Caprell* et *Hugues de Joppé*, concessionnaires de terrains, d'oliviers et d'un vignoble à *Ramatha*, comme les bourgeois du gros bourg de la *Grande Mahomerie*, et ils portaient la *Croix pourpre*, insigne des Chanoines. Cependant cette dis-

(1) On peut l'induire du nº 131, p. 243 du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*. — Conf. Guillaume de Tyr, lib. XX, cap. XXI.

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nº 27, p. 51.

(3) Ou *Familiers* (*Famuli*). (*Ibid.*, nos 77, 107, 109, 110; p. 154, 208, 210 et 212 : « *... cuidam nostro nutrito* famulo, *Petro nomine....* » nº 77, p. 154).

(4) *Ibid.*, nos 109, 110; p. 210, 212.

tinction entre les *Clients* et les *Confrères* (*fratres*) *du Saint-Sépulcre* était peu sensible et l'on voit parfois les deux expressions appliquées alternativement à la même personne (1). Ce nom de *Client* ne semble du reste impliquer aucune idée d'infériorité, puisque le propre frère d'un Prieur du Saint-Sépulcre est qualifié de *Client* du Patriarche de Jérusalem (2). Un peu plus loin, nous verrons ce mot de *Client* pris encore dans une autre acception : celle de *Garde* ou *Milicien*.

C. — Les Sœurs ou Dames du Saint-Sépulcre.

N'oublions pas un des plus actifs et des plus précieux éléments de la prospérité de l'Ordre. Comme le *Tiers Ordre* de Saint-Dominique ou de Saint-François, *l'Ordre religieux du Saint-Sépulcre*, dès le douzième siècle, comptait au nombre de ses auxiliaires et de ses affiliés laïcs un certain nombre de pieuses femmes. Grandes dames, simples bourgeoises ou humbles plébéiennes, unies dans un même amour pour le Tombeau du Christ, un même dévouement pour le *Chapitre de Jérusalem* et l'*Ordre du Saint-Sépulcre*, et sans doute ayant droit de porter sur le cœur, — comme plus tard les Chanoinesses, — la *Croix vermeille* du Chapitre (3),

(1) Conférer *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nº 109, p. 210, et nos 53, 54 et 111; p. 99, 104 et 214.

(2) *Ibid.*, nº 109, p. 210 : « *Et Bernardum, clientem patriarche, fratrem Petri, prioris Sancti Sepulcri.* »

(3) *La Croix rouge* patriarcale semble bien avoir été l'insigne de tous ceux qui vivaient sous l'autorité des Chanoines du Saint-Sépulcre ou tenaient à eux par un lien quelconque (*Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 7 et 8. — Nakielski, *Miechovia*, *passim*. — R. P. Michel de Martigny, IIIe partie, ch. v, section 2, p. 84 à 88). — Les Chanoines donnaient le *vêtement* aux Confrères et Sœurs

elles prenaient le titre de *Sœurs du Saint-Sépulcre* (1)!

Voulez-vous quelques noms de ces premières Dames du Saint-Sépulcre? *Emma* ou *Emmelotte de Roeux*, nièce du patriarche Arnoul et dame de Jéricho (2); *Cécile de France*, comtesse de Tripoli (3); *Mélisende*, reine de Jérusalem (4); *Adalaïs*, veuve de Hugues de Lembriac, seigneur de Giblet (5); *Élisabeth*, *Eudocie* et *Hélène*, duchesses de Pologne (6); la femme du palatin de Sandomir (7); celle du comte de *Miéchow Iakso* ou *Iaksa Gryff* (8); cette charitable Hongroise, *Pétronille*, qui transforma pour les gens de sa nation ses deux maisons de Jéru-

qu'ils recevaient dans leurs maisons (*Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 77, p. 154, et n^os^ 101, 104; p. 199, 200, 203, 204); ce vêtement devait être marqué de la Croix du Chapitre, comme nous le voyons pour celui des Chevaliers dans la *Chronique d'Ernoul*.

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n^os^ 2, 3; p. 2 et 3 : « *potestatem faciendi fratres et sorores* »; n° 77, p. 153; n° 79, p. 156 : « *... cum effecta est gratuita soror conventus Sancti Sepulcri* »; n° 101, p. 199; n° 102, p. 201; n° 104, p. 203; n° 106, p. 206, 207; n° 111, p. 214; n° 173, p. 311; n° 185, p. 330. — Nakielski, *Miechovia*, p. 81 à 83, 120, 121. — Les *Sœurs du Saint-Sépulcre* sont soigneusement mentionnées dans la réforme des constitutions de *Miéchow*, promulguée par le chanoine de Jérusalem *Hugo*, délégué en 1299 par le Vicaire général (probablement Pierre IX O. S. F., Évêque de Spalatro) du Patriarche de Jérusalem Raoul II de Granville. (*Miechovia*, p. 231. — Lambert Iecher, *La Gloire de l'Ordre Canonial Régulier du Saint-Sépulchre Hierosolymitain de N.-S. Jésus-Christ*, etc., ch. III, p 18 à 23; ch. VIII, p. 51 à 54; ch. IX, p. 55 à 58. — R. P. Michel de Martigny, II^e^ partie, ch. XI, section 6^e^, p. 312, 313, 314.)

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 119, p. 222.

(3) Veuve du célèbre *Tancrède* (*Ibid.*, n° 97, p. 190).

(4) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 50, p. 92.

(5) *Ibid.*, n° 96, p. 189 : « *... et quia canonici Sancti Sepulcri receperunt me et animam mariti mei et omnes filios meos in illorum consortio et orationibus ac fraternitate...* »

(6) *Miechovia*, p. 82, 83, 85, 95, 677.

(7) *Ibid.*, p. 103.

(8) *Ibid.*, p. 95 à 103.

salem en hospice (1); *Odierde*, bourgeoise de la *Grande Mahomerie* (2), gros bourg peu distant de Jérusalem, dominé par une grande croix du piédestal de laquelle on apercevait la Ville Sainte (3); *Marie de Saint-Lazare* (4), *Aloys* (5), et *Artémilie* (6), bourgeoises de Jérusalem; la veuve de *Pierre d'Espagne* (7), noble Ibérien, Confrère des chevaliers du Temple (8); *Geltidis* ou *Gislia*, femme de *Rohard*, vicomte de Jérusalem (9); et cette pauvre femme, *Mabilie*, que les Chanoines, en échange de sa petite maison et de son jardin, reçurent généreusement dans leur *Fraternité* et à laquelle ils assurèrent, par un don de cent soixante-dix besans, par divers secours et une ration quotidienne, la paix et l'aisance de ses vieux jours (10). Plus tard *Sancie*, fille de Jayme I^er^, roi d'Aragon, qui, en 1272, abandonne les États paternels pour se vouer au Saint-Sépulcre et y servir les pèlerins et les malades; plus tard encore la pieuse *Éléonore de Gonzague-Man-*

(1) *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, n° 102, p. 201 : « *... sicut soror ecclesie necessitati fratrum providens...* »

(2) *Ibid.*, n° 79, p. 156. Ce bourg appartenait au Chapitre du Saint-Sépulcre.

(3) Theodericus, *Libellus de locis sanctis*, § XLI, p. 92 (édition Titus Tobler, Paris, Franck, 1865).

(4) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n^os^ 111, 110, 109; p. 214, 212, 210.

(5) Ou *Ahoys*, femme de *Bernard de Bourges* (*Ibid.*, n^os^ 101, 104; p. 199, 203, 204).

(6) Femme de *Baudouin le Roux* (*Ibid.*, n° 173, p. 311).

(7) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 185, p. 330 : « *Uxor Petri de Yspania fuit* SOROR NOSTRA, *et mortua fuit in gardino nostro in Accon; dimisit domum suam sitam in Ierusalem.* »

(8) *Ibid.*, n° 84, p. 165 (*souscriptions*) : « *Petrus Yspaniensis, frater Templi militum.* »

(9) *Ibid.*, n° 48 et 52; p. 88 et 96. Mais est-ce bien ce *Rohard*-là?

(10) *Ibid*, n° 106, p. 206, 207.

toue, seconde femme de l'Empereur d'Allemagne Ferdinand II de Habsbourg, l'assassin du grand Wallenstein (1).

La tradition de ces nobles femmes est toujours vivante. Il y a quelques années, entrant à l'exposition de peinture à l'ancien Palais de l'Industrie, aujourd'hui disparu, je m'arrêtai comme ébloui devant le portrait presque en pied d'une ravissante jeune fille. Vêtue de blanc, exquise dans sa toilette d'une sévérité presque monacale, sans une fleur dans ses cheveux noirs, un port de reine, fière et charmante, aux lèvres un enivrant sourire comme en devaient avoir les vierges chrétiennes électrisant les martyrs,... elle portait en sautoir le grand cordon pourpre et noir de l'*Ordre du Saint-Sépulcre!*

Quelle impulsion, d'ailleurs, ne donnera pas à cette héroïque et radieuse phalange le Bref de Sa Sainteté le pape Léon XIII autorisant les Patriarches de Jérusalem à conférer aux femmes la croix de l'Ordre, à créer des *Matrones* ou *Dames du Saint-Sépulcre* (2)!

Ainsi le *Chapitre du Saint-Sépulcre* ou *Chapitre de Jérusalem* (3), avec sa hiérarchie de *Chanoines*, de *Frères*, de *Confrères*, de *Clients*, et d'*Affiliés laïcs*, a constitué dès

(1) *Miechovia*, p. 202. — R. P. Michel de Martigny, IIe partie, ch. XI, section 6e, p. 313. Fille de Vincent Ier, duc de Mantoue, née en 1598, morte en 1635.

(2) *Dell' origine, prerogative e consuetudini del Sacro militare ordine Gerosolimitano del Santo Sepolcro. Memorie e documenti publicati dal conte Ferruccio Pasini Frassoni. Documento* L, p. 56, 57 (Roma, 1899, gr. in-8°).

(3) Ce nom de *Chapitre de Jérusalem* était si usité pour désigner les Chanoines du Saint-Sépulcre, qu'on le retrouve *trois fois* dans le diplôme du roi Baudouin Ier relatif à l'érection de l'église de Bethléem en évêché. (Guillaume de Tyr, *Historia rerum transmarinarum*, lib. XI, cap. XII. — Conf. *Miechovia*, p. 46, 112. — *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 45 et 98; p. 83 et 193.)

l'origine (24 juillet 1099), et surtout dès la réforme du patriarche Arnoul de Roeux, en 1114, un véritable Ordre religieux au même titre que ceux de Saint-Jean, de Saint-Lazare et du Temple. Reste à démontrer qu'il a constitué en même temps un Ordre militaire, dans le sens strict et précis du mot, et non point, comme probablement pour les *Frères de l'Étoile Rouge* (1), à titre seulement honorifique et de courtoisie.

Paragraphe second.

L'ordre militaire du Saint-Sépulcre.

Numéro I.

Les premiers chevaliers du Saint-Sépulcre (Août 1099-août 1118).

Comment, dans cette longue suite de pèlerins, de Chevaliers, de seigneurs et de Rois venus de tous les points de l'Occident, depuis le milieu du dixième siècle (2) jusques à la chute de Jérusalem (1187), saluer le Tombeau du Christ, il ne s'en serait pas rencontré quelques-uns pour vivre auprès du Saint-Sépulcre et se vouer, l'épée à la main, à la garde du merveilleux sanctuaire : pour devenir *Chevaliers du Saint-Sépulcre!*

(1) *Catalogue général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean*, (1100-1310), par J. Delaville Le Roulx, t. II, n° 2427, p. 649.

(2) *La donation de Hugues, marquis de Toscane, au Saint-Sépulcre*, etc., par le comte Riant, p. 20 et 21 (*Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXI, 2e partie; Paris, Imprimerie nationale, MDCCCLXXXIV, in-4°). — Martial Delpit, *Essai sur les anciens pèlerinages à Jérusalem* (Paris, 1870, in-8°). — Alph. Couret, Docteur en Droit, *La Palestine sous les empereurs Grecs*, p. 276 (Grenoble; Allier, 1869, in-8°. Ouvrage non mis dans le commerce et dont il a été fait une traduction abrégée en *Russe*).

Les comtes d'Anjou (1); les comtes de Flandre (2) et de Hollande (3); les comtes du Perche (4); les comtes de Soissons (5); les comtes de Bretagne (6); les comtes de Toulouse (7); les comtes de Poitou (8); les comtes de Franche-Comté (9); les comtes de Champagne (10), de Blois (11),

(1) Raoul Glaber, lib. II, cap. IV. — Guillaume de Tyr, lib. XIII, cap. XXIV; lib. XIV, cap. II.

(2) *Noticia Militum Sancti Sepulchri ex Provinciis Belgicis : Collectore Joan. Colovico. Monitum,* p. 353, 354 des *Anciens Statuts de l'Ordre Hospitalier et Militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem* (Paris, Cailleau, M. DCC. LXXVI, in-8°). — Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXXII. — Albert d'Aix, lib. VI, cap. XLI. — Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. VI; lib. XVIII, cap. XVI; lib. XIX, cap. X; lib. XXI, cap. XIV, XVII, XXV. — Comte Paul Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 184, 194, 195.

(3) *Noticia militum Sancti Sepulchri ex provinciis Belgicis,* etc.

(4) Guillaume de Tyr, lib. XVII, cap. I.

(5) *Ibid.*, lib. XVII, cap. XVIII.

(6) Albert d'Aix, lib. V, cap. XLVI. — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 637.

(7) Foucher de Chartres (édition académique), lib. I, cap. XXVII, XXX, p. 358 et 361. — Albert d'Aix, lib. VI, cap. XLI, p. 491.

(8) Foucher de Chartres, lib. II, cap. XVIII. — Guillaume de Tyr, lib. X, cap. XIX. — Albert d'Aix; lib. VIII, cap. XLIV; lib. IX, cap. XIII.

(9) Guillaume de Tyr, lib. X, cap. XIX. — Foucher de Chartres, lib. II, cap. XVIII. — Albert d'Aix, lib. VIII, cap. XLI, XLII; lib. IX, cap. I. — *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, cap. LVII (t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

(10) *Les Comtes de Champagne aux Croisades,* par Alph. Couret, Docteur en Droit et ès Lettres (Grenoble, Allier, 1870, brochure in-8° de 15 pages, sur papier de Hollande). — *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par H. d'Arbois de Jubainville, t. II, p. 98, 114 à 118; t. III, p. 13, 14 à 18, 103 à 109 (Paris, Durand, MDCCCLX, in-8°).

(11) Guillaume de Tyr, lib. X, cap. XII, XIV, XX. — *Gesta Francorum Jherusalem expugnantium*, cap. LVII. — Foucher de Chartres, lib. II, cap. XIX.

de Vendôme (1) et de Nevers (2); les comtes de Montpellier (3) et de Ratisbonne (4); les vicomtes de Turenne et de Châteaudun (5); les marquis de Montferrat (6); les ducs de Basse-Lorraine (7), de Normandie (8), de Bourgogne (9), de Bavière (10), d'Autriche (11) et de Souabe (12); les princes de Tarente (13) et de Courtenay (14); les Lusignan de France et les Coucy; les Blandrate du Piémont et les Visconti de Milan; les Stuarts d'Écosse et les comtes de Castille (15); les doges de Venise (16); les Rois

(1) Foucher de Chartres, lib. II, cap. XVIII. — *Gesta Francorum*, cap. LVII.

(2) Guillaume de Tyr, lib. XX, cap. III.

(3) Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades,* p. 182.

(4) Ekkehard d'Aura, *Chronica-Chronicon universale*, A. D. MCI, col. 982, t. CLIV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne.

(5) Migne, *Patrologie latine*, t. CLV, col. 483, B. — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° de juillet 1890, p. 432, note 1. — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 82.

(6) Guillaume de Tyr, lib. XVII, cap. I; lib. XXI, cap. XIII.

(7) *Ibid.*, lib. IX, cap. II et V.

(8) Tudebode, *Hist. de hierosol. itinere*, lib. V, *in fine.* — Albert d'Aix, lib. X, cap. XLVII. — *Hist. occid. des Crois.*, t. V, p. 379, 639.

(9) Comte Paul Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades,* p. 148 (Paris, MDCCCLXV, in-8°). — *Hist. occid. des Crois.*, t. V, p. 483 et 630.

(10) Albert d'Aix, lib. VIII, cap. XLIII. — Guillaume de Tyr, lib. XVII, cap. I. — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 208.

(11) Guillaume de Tyr, lib. XVII, cap. I, p. 758, 759.

(12) *Ibidem.*

(13) Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXXIII. — Raoul de Caen, *Gesta Tancredi*, cap. CXL, p. 704 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades.*

(14) Guillaume de Tyr, lib. X, cap. XXIV; lib. XV, cap. XVIII; lib. XXI, cap. XXX.

(15) *Revue des Questions historiques*, année 1886, t. XXXIX, p. 231. — *Histor. occident. des Crois.*, t. V, p. 58, 582, 583, 653. — André Favyn, t. II, p. 1081, 1087. — Orderic Vital, t. V, p. 377.

(16) Foucher de Chartres, lib. III, cap. XXVII.

de France (1); les empereurs d'Allemagne (2); les nobles Islandais (3); les Jarls des Orcades, amoureux des filles de France (4); les barons norvégiens (5) « à la chaussure d'or (6) »; les seigneurs danois (7), les rois scandinaves comme : Harald le Sévère (8), Sigurd le Hiérosolymitain (9), Sigurd Mauclerc (10), Erik Émund (11), le jarl Erik Sigurdsson (12), et peut-être même le grand roi de Norvège Olaf Ier Tryggvason (13); les pèlerins flamands, si enthousiastes pour la guerre sainte (14); les rudes Allemands (« *Theutonicis bello ferocissimis* ») croisés avec Frédéric de Zimmern, Hartmann de Dillingen et le comte Ortolf de Thaur (15), et, plus tard, avec l'em-

(1) Guillaume de Tyr, lib. XVI, cap. XXIX; lib. XVII, cap. VIII.

(2) *Ibid.*, lib. XVI, cap. XXVIII.

(3) Comte Paul Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 103.

(4) *Ibid.*, p. 239 à 240; 244 à 261.

(5) *Ibid.*, p. 120, 121, 122, 171, 186 à 190, 263.

(6) *Ibid.*, p. 242 et note 3, *in fine*, de la page 352.

(7) *Ibid.*, p. 162, 163, 226 et suiv., 230, 294.

(8) *Ibid.*, p. 123, 124.

(9) *Ibid.*, p. 186 à 190. — Albert d'Aix, lib. XI, cap. XXX. — Foucher de Chartres, lib. II, cap. XLIV.

(10) Comte Paul Riant, *Expéditions et pèlerinages*, etc., p. 241, 242.

(11) *Ibid.*, p. 162, 219.

(12) *Ibid.*, p. 263.

(13) *Ibid.*, p. 112, 113 à 119.

(14) *Ibid.*, p. 171. — Ekkehard d'Aura, *Chronica-Chronicon universale*, A. D. MCIX, col. 967 du t. CLIV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne.

(15) *Archives de l'Orient latin publiées sous le patronage de la Société de l'Orient latin*, t. II, p. 23, 29, 30, 34, 35, 36, et p. 62 à 82 (Paris, Ernest Leroux, 1884, gr. in-8°). — Conf. Ekkehard d'Aura, *Chronica-Chronicon universale*, col. 976 du t. CLIV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne, et Jean de Wurzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ*, cap. XIII, p. 154 à 156 des *Descriptiones Terræ Sanctæ ex sæculo VIII, IX, XII et XV*, éditées par Titus Tobler (Leipzig, 1874).

pereur Conrad III de Hohenstaufen (1); les chevaliers Anglais (2); les Espagnols « fils des rois Goths (3) »; les rois de Portugal de la maison de Bourgogne (4); les Lombards indolents (5); les industrieux Génois (6); les subtils Normands de Calabre (7); les nobles Polonais si épris du Saint-Sépulcre (8); les dignitaires Byzantins (9); les rois d'Arménie (10), et les belliqueux Géorgiens qui, même sous le régime des Turks, gardaient, dit-on, le privilège d'entrer à Jérusalem enseignes déployées (11), se seraient succédé durant plus de deux siècles auprès du Saint-Sépulcre, armés de pied en cap, sans détacher quelques-uns des leurs pour monter la garde devant l'ineffable mausolée si cher à la Chrétienté! Ils se seraient contentés de s'agenouiller dans les églises (12), d'y

— Jacques de Vitry, *Historia hierosolymitana*, lib. I, cap. LVI.

(1) Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. XXVIII; lib. XVII, cap. I. — Jacques de Vitry, *Historia hierosolymitana*, lib. I, cap. LXV.

(2) Foucher de Chartres, lib. II, cap. VI, p. 383. — Ekkehard d'Aura, col. 967 du t. CXIV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne. — Albert d'Aix, lib. X, cap. I, II. — Comte Paul Riant, p. 145 et note 5.

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 84, p. 164, 165 (édition Rozière).

(4) *Hist. occident. des Croisades*, t. V, p. 297, texte et note *d*.

(5) Ekkehard d'Aura, A. D. MCI, col. 979.

(6) Guillaume de Tyr, lib. VIII, cap. IX, X. — Raymond d'Aiguilhes, *Historia Francorum*, cap. XX, p. 298.

(7) Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXII et XXXIII. — Guillaume de Tyr, lib. II, cap. XIII; lib. IX, cap. XIV.

(8) *Miechovia*, p. 106, 107.

(9) Guillaume de Tyr, lib. XXI, cap. XVI. — Albert d'Aix, lib. XII, cap. VII.

(10) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier publiée pour la Société de l'histoire de France*, par M. L. de Mas-Latrie, p. 25, 27, 30 (Paris; Ve Renouard, MDCCCLXXI, in-8°).

(11) Jacques de Vitry, *Historia hierosolymitana*, lib. I, cap. LXXIX, p. 1095 des *Gesta Dei per Francos* de Bongars.

(12) « *Cumque sepulcrum Dominicum, atque templum ejus glorio-*

laisser de larges aumônes, d'étonner les Sarrasins par quelques grands coups d'épée (1) et d'aller dans la plaine de Jéricho, *au Jardin d'Abraham*, cueillir des palmes pour décorer leur retour (2), et ils auraient sans regret et sans souci abandonné à la merci des surprises et au hasard des coups de main la châsse miraculeuse où Jésus avait vaincu la mort!

Comment à l'heure où Jérusalem, redevenue chrétienne au prix de tant de sang, se paraît consolée sous

sum, et cætera loca sancta visitassemus, die quarto Bethlehem adivimus... » (Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXXIII; lib. II, cap. VI : « *Iherosolymam ibant, Sancta Sanctorum, pro quo venerant, visitabant* » ; et lib. II, cap. XVIII). — *Alberti Aquensis historiæ*, lib. VI, cap. XX; lib. VIII, cap. XLIII et XLIV (t. IV du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*). — Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. XIV.

(1) Sur la fougue et l'ardeur des Croisés dans le combat, voir *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, cap. LVIII, LX, LXXI, p. 531 et surtout 536 et 541 du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. — *Historiens orientaux des Croisades publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. III, p. 326.

(2) Foucher de Chartres, *Historia hierosolymitana*, lib. I, cap. XXXII : « *Et quum in Jordane flumine indilate loti fuissent, et palmarum ramos apud Iherico in horto Abrahæ dicto collegissent...* » ; et lib. I, cap. XXXIII, p. 366. — Raymond d'Aiguilhes, *Historia Francorum*, p. 301. — *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, cap. XXXIX, p. 518 et cap. LVIII, p. 533 du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. — *Relation des voyages de Sæwulf à Jérusalem et en Terre Sainte pendant les années* 1102 *et* 1103. (*Extrait du recueil de voyages et de mémoires de la Société de géographie de Paris*, Paris, Bourgogne et Martinet, MDCCCXXXIX, in-4°, p. 36). — Ekkehard d'Aura, *Chronica-Chronicon universale*, A. D. MCIII, col. 988, t. CLIV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne, — *Theodori Palidensis narratio*, etc., cap. V, p. 194 du t. V du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*. — Comte Paul Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 89, texte et note 1. — Guillaume de Tyr, lib. XXI, cap. XVII.

la pieuse main des conquérants Latins (1), le Saint-Sépulcre, but immédiat de la Croisade (2), objet du

(1) *Vie du sultan Salâh-ed-Dîn*, p. 421 et 422 du t. III des *Historiens orientaux* (*Recueil des Historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*) : « *L'islamisme reçut un territoire* (*Jérusalem et ses alentours*) *qu'il avait laissé presque sans habitants, mais que les soins des infidèles avaient transformé en un jardin paradisiaque. Ce fut sans aucun doute le Dieu très-haut qui les en chassa et les en expulsa, qui favorisa les vrais croyants en leur inspirant une* (*sainte*) *colère, car ces maudits défendirent par la lance et par l'épée cette* (*ville*) *qu'ils avaient reconstruite avec des colonnes et des plaques de marbre, où ils avaient fondé leurs* (*principales*) *églises et les palais des Templiers et des Hospitaliers, de belles* (*fontaines*) *en marbre dont l'eau ne cessait de couler non plus que le plaisir* (*qu'elles procuraient*). *Le fer devenu traitable* (*pour eux*), *se laissait découper* (*de toute façon*) *et s'allongeait sous toutes les formes, si bien que ce métal rebelle ressemblait à l'or, soumis à notre agrément. On ne voit que des demeures aussi agréables, que des jardins et, brillantes de la blancheur du marbre, que des colonnes auxquelles leurs feuilles donnent l'aspect d'arbres verdoyants.* » — Voir aussi p. 261 du t. IV des *Historiens occidentaux* (*Recueil des historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

(2) *Baldrici, episcopi Dolensis historia Jerosolymitana* : « *A finibus nostris, ut hic oraremus et Sepulchrum Dei nostri deoscularemur, advenimus* » (p. 100, t. IV des *Historiens occidentaux des Croisades*).

« *Audiens venisse innumerabilem gentem Francorum, quatinus Sancti Sepulchri viam de manu eriperet pessimorum paganorum* » (Pierre Tudebode, *Hist. de hierosol. itin.*, lib. I, col. 767, t. CLV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne. — Voir aussi lib. II, col. 767, 775, 780; lib. III, col. 784, 785; lib. IV, col. 803; lib. V, col. 805, 806, 813, 814, 819).

Pro Christi nomine et pro Sancti Sepulchri via liberanda (*Petri Tudebodi, sacerdotis Sivracensis, historia de Hierosolymitano itinere*, p. 73 du t. III du *Recueil des historiens occidentaux des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*) — « *Ne ultra, inquit, amore Sepulchri conveniant illuc de Occidentalibus regnis cultores Sepulchri* » (*Secunda pars*

premier hommage des Croisés (1), de la première visite (2) et de l'amour éperdu des pèlerins (3), qui avait

Historiæ hierosolymitanæ, cap. XVIII, p. 565 du t. III du *Recueil* précité *des Historiens occidentaux des Croisades*).

Tudebodus imitatus et continuatus ex codice Bibliothecæ Casinensis, qui inscribitur HISTORIA PEREGRINORUM EUNTIUM JEROSOLYMAM AD LIBERANDUM SANCTUM SEPULCRUM DE POTESTATE ETHNICORUM (p. 165 du t. III du *Recueil* précité *des Historiens occidentaux des Croisades*).

Lupi Protospatarii chronicon, A. D. 1096 : « ... *Pergerent Hierusalem ad Sanctum Sepulcrum Domini Jesu Christi, redemptoris nostri* » (Migne, *Patrologie latine*, t. CLV, col. 142).

R. P. MICHEL DE MARTIGNY, S. J., Ire partie. *De la Gloire du Saint-Sépulcre de Notre-Seigneur de Jérusalem.* Ch. VI. *La Gloire du Saint-Sépulcre dans les voyages qu'on y a faits, et particulièrement dans les Croisades.* Section 6e : « *Les Croisades se faisaient en faveur du Saint-Sépulcre, et l'indult qu'on accorde à ceux qui vont en Terre Sainte se donne sous le nom de voyage du Saint-Sépulcre* » (p. 98 à 101).

(1) Guillaume de Tyr, *Historia rerum transmarinarum*, lib. VIII, cap. XXI. — Raimond d'Aiguilhes, *Historia Francorum*, cap. XX (t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*). — Foucher de Chartres, *Historia hierosolymitana*, lib. I, cap. XXIX; et lib. I, cap. XXXI : « *Eradamus illud sepulcrum tam sibi pretiosum* » (t. III p. 360 et 362 du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*). — *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, cap. XXXVI, p. 515 du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*. — *Baldrici, episcopi Dolensis, Historia Jerosolimitana*, p. 103 du t. IV du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*. — *Alberti Aquensis Historiæ*, lib. VI, cap. XXV, t. IV du Recueil précité.

(2) *Relation des voyages de Sæwulf à Jérusalem et en Terre Sainte*, p. 27 : « *Primum eumdum est ad ecclesiam Sancti Sepulchri quæ Martyrum vocatur, non solum pro conditione platearum, sed quia celebrior est omnibus aliis ecclesiis.* » — Conf. *Innominatus IV*, § XV, p. 139 du *Theoderici libellus de locis sanctis* de Titus Tobler : « *Ecclesia Sancti Sepulchri est rotunda et tenet principatum.* »

(3) Voir dans *Hugonis abbatis Flaviniacensis chronicon*, lib. II, §§ 21 à 23, col. 246, 247, 248 du t. CLIV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne, l'exemple de Richard de la Grâce Dieu vers 1024. — Conf. Albert d'Aix, lib. VI, cap. XXVII : « .... *desiderium totius dulce-*

un instant donné son nom au « *peuple de fer* » des Croisades (1), et lui servait de cri de ralliement (2), sur lequel l'étrange cérémonie du *Feu-Sacré* avait jeté un renom légendaire (3), dont les Rois de Jérusalem se déclaraient serviteurs (4), devant lequel ils recevaient leur couronne (5), et que le samedi Saint ils visitaient

dinis sanctorum »; et *Hist. occid. des Croisades*, t. III, p. 113.

(1) *Petri Tudebodi, sacerdotis Sivracensis, Historia de hierosolymitano itinere*, p. 103 (variante en petit texte au bas de la page) du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades* : « *Tertia autem die exierunt de nostris militibus de* EXERCITU SANCTI SEPULCHRI *causa prædandi* »; voir aussi p. 113 (petit texte) : *Christi milites et Clientes Sancti Sepulchri*, etc.; et p. 746 : *Peregrini milites Sancti Sepulchri;* p. 747 : *Peregrini Sancti Sepulchri;* de même p. 748, 749. — *Guillaume de* Tyr, lib. XIII, cap. XIV.

(2) *L'Estoire de Eracles empereur*, ch. VII, p. 225, notes en petit texte; et ch. VIII, p. 226, notes en petit texte.

(3) *Itinerarium Bernardi monachi Franci*, § 10, p. 92, 93 des *Descriptiones Terræ Sanctæ ex sæculo VIII, IX, XII et XV*, von Titus Tobler (Leipzig, 1874; J.-C. Hinrichis'sche Buchhandlung). — *Hugonis abbatis Flaviniacensis chronicon*, lib. II, § 21, col. 247 du t. CLIV de la *Patrologie latine*. — Conf. *Patrologie latine*, t. 189, col. 984, 985. — *Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène Russe,* p. 75 et suiv. des *Itinéraires Russes en Orient* (*Société de l'Orient Latin.* Genève, 1889, gr. in-8°). — *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, cap. XLVIII, XLIX, p. 525, 526 du t. III du *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*. — *Guiberti abbatis gesta Dei per Francos*, §§ XLI, XLII, p. 255, 256 du t. IV du *Recueil des historiens occidentaux des Croisades*. — Conf. t. V, p. 313, 315.

(4) Conf. Raymond d'Aiguilhes (*Historia Francorum*, cap. XX : « *ob hoc pariter elegerunt ducem, et obtulerunt eum ad Sepulcrum Domini* » (p. 301 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*). — Foucher de Chartres, lib. II, cap. III *in fine*. — Ekkehard d'Aura, *Chronica-Chronicon universale*, A. D. MC : « *Nec multo post inclinans caput suum super Domini Sepulchri tumbam ipsius se servituti perpetualiter subjugavit* » (col. 978 du t. CLIV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne).

(5) *L'Estoire de Eracles empereur*, li vintetroisiesmes livres, ch. V, p. 8 et 9 du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades publiés*

pieds nus (1), où l'on conduisait d'abord les princes et prélats étrangers (2), eût été abandonné sans défense à la solitaire et plaintive mélopée des Chanoines!

Autour de la triomphale chapelle, cœur sanglant de la Chrétienté, « couronne des Chrétiens », reliquaire sans prix tout imprégné des rayons de Jésus, centre du monde, disait-on (3), il ne se serait pas constitué, sous la direction du Chapitre, une garde-noble, une maison militaire, une phalange, une réserve, un corps de *Chevalerie* pour la servir, l'honorer et la défendre! La Chrétienté, passive et confiante en face de l'Islamisme conjuré, n'eût pas eu une épée nue pour barrer le seuil de l'héroïque édifice directement menacé par l'Infidèle (4)! Et à quoi donc

par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(1) *Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène russe*, p. 78, note *a* des *Itinéraires russes en Orient* (*Société de l'Orient Latin.* Foucher de Chartres, lib. II, cap. VIII (appendice en petit texte inséré dans le corps du chapitre), p. 386 du tome III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

(2) Albert d'Aix, lib. X, cap. II; lib. XI, cap. XXX. — Guillaume de Tyr, lib. XVI, cap. XXIX. — Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXXIII; lib. II, cap. III, *in fine*. — *Extrait de l'histoire d'Arménie de Guiragos de Kantzag*, p. 417, 418 du t. I des *Documents arméniens*. — *Chronique du royaume de la petite Arménie*, p. 618 du même volume.

(3) D'après la tradition, le *Centre du monde* se trouvait à quelques pas du Sépulcre, dans le chœur des Chanoines (Jean de Wurzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ*, édition Tobler, cap. XII, p. 147). Le Saint-Sépulcre, très peu éloigné de ce point, était lui-même au centre de la rotonde de l'ancienne Ἀναστάσις des Byzantins (*Theoderici libellus de locis sanctis*, § V, p. 11, édition Tobler. — *Innominati VII. Descriptio Terræ Sanctæ*, p. 101 des *Descriptiones Terræ Sanctæ ex-sæculo VIII, IX, XII et XV, von Titus Tobler* (Leipzig, 1874).

(4) *Secunda pars historiæ hierosolymitanæ*, cap. XVIII, p. 565, *in fine*, du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades* : « *Admiratus namque Babilonis, Christianorum in terra sancta ra-*

eussent servi les épées que parfois, dans leurs transactions, les Chanoines du Saint-Sépulcre donnaient en prime à leurs contractants (1)?

Dans cette église du Saint-Sépulcre où tout respirait la guerre et la gloire; où, le jour de la prise de Jérusalem, le futur patriarche Arnoul de Roeux était, disait la légende arménienne, entré *les mains collées par le sang sur la garde de son épée* (2); où l'on appendait les étendards pris à l'ennemi (3), l'armure des héros morts au champ d'honneur (4), les traits décochés par la sacrilège

vitate comperta, Semelmuch militiæ suæ principem, Ascalonam cum XV millibus transmisit armatorum; hoc eis in præceptis dans ut, exterminata penitus de terris illis et gente Christiana et nomine etiam sacratissimum illud Christi Domini Sepulcrum effoderen, impiis manibus, et minutatim dispergerent : « *Ne ultra, inquit, amore Sepulcri conveniant illuc de Occidentalibus regnis cultores Sepulti.* » — Conférer *Vie du sultan Salâh-ed-Dîn*, p. 414 du t. III des *Historiens orientaux des Croisades publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* : « Les musulmans sont rentrés en possession d'un héritage qui était pour eux comme un esclave fugitif. » — Foucher de Chartres, *Historia hierosolymitana*, lib. I, cap. XXXI: « *Eradamus illud sepulcrum tam sibi pretiosum.* » — Robert le Moine, *Histor. Hierosol.*, lib. IX, cap. XIII : « *... et memoriam Dominici Sepulcri funditus abolere* »; et lib. IX, cap. XXI : « *.. et sepulti tui sepulcrum funditus exterminarem.* »

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 133, p. 247.

(2) *Extrait de la chronique de Michel le Syrien*, p. 329 du t. Ier des *Documents arméniens*, dans le *Recueil des Historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

(3) Robert le Moine, *Historia hierosolymitana*, lib. IX, cap. XXIII. — Baldric de Dol, *Historia Jerosolymitana*, p. 110 du t. IV du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions.* — Foucher de Chartres, *Hist. hierosolymitana*, lib. III, cap. XVIII, XIX. — Albert d'Aix, *Historiæ*, lib. VI, cap. I.

(4) Albert d'Aix, *Historiæ*, lib. VI, cap. II *in fine* (p. 508 du t. IV du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*). — *Godefroid*

colère des Chevaliers de Saint-Jean (1) et les chaînes offertes en *ex-voto* par les seigneurs délivrés des fers de l'Infidèle (2); où l'on voyait encore, incrustées dans les voûtes, les flèches lancées par la main sauvage des émirs Seldjoukides (3); où les grands-princes de Russie, avant-garde de la Chrétienté contre la barbarie orientale, tenaient à honneur de faire inscrire leurs noms (4); où les preux sous le porche (5), les Rois au pied du Calvaire (6), les Patriarches dans leur chapelle de Saint-Michel (7), les

de Bouillon et les rois latins de Jérusalem, par le baron de Hody, p. 186, note 1 (Paris; Casterman, 1859, in-8°, 2e édition). — *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulcre* par O'Kelly de Galway, p. 125 à 127 du t. III du *Héraut d'armes, Revue internationale d'Histoire et d'Archéologie héraldiques* (année 1870-1873; Bruxelles, Victor Devaux et Cie, 1873, in-8°). — C'était d'ailleurs l'usage : la cuirasse du roi de Norvège Olaf Ier était conservée dans un monastère de Jérusalem (Comte Paul Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 88). — Conf. *La Terre Sainte*, no du 15 janvier 1885, p. 18.

(1) En 1154 (Guillaume de Tyr, lib. XVIII, cap. III. — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 403, 404.

(2) Foucher de Chartres, lib. III, cap. XXIV, p. 457.

(3) *Extraits de la chronique de Matthieu d'Édesse*, no XXXIV, p. 74 du t. I des *Documents arméniens*, dans le *Recueil des Historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

(4) *Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène russe*, p. 82, 83.

(5) Comme Rorgius ou Rohart de Cayphas et plus tard Philippe d'Aubigny (Albert d'Aix, lib. X, cap. XVII). — Clermont-Ganneau, *Matériaux inédits pour servir à l'histoire des Croisades*, p. 4 (*Musée archéologique;* Paris, Leroux). — Conf. Jean de Wurzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ*, cap. IX, p. 154 (édition Tobler).

(6) Guillaume de Tyr, lib. XX, cap. XXXIII : « *Sepultus est autem inter prædecessores suos, secus fratrem, in eadem linea, ante locum Calvariæ.* » — *L'Estoire de Eracles empereur.* Li vintetroisiesmes livres, chap. V, p. 9 du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

(7) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre* (édition de Rozière),

martyrs entre les colonnes de la nef (1), dormaient sous la garde de Chanoines vaillants, toujours prêts à déposer le missel pour l'épée, à veiller en armes aux portes de la ville (2), à suivre dans les batailles le Patriarche en blanche étole et la Sainte-Croix (3), à mettre en gage

no 168, p. 306 : « ... *deinceps vero annuatim in perpetuum die anniversarii mei tredecim pauperes refitietis, et die Sancti Michaelis ad capellam nostram et succedentium in patriarchatum singulis jugiter annis duos cereos precii unius bysancii deferri fatietis in eadem accendendos.* » — Conf. Albert d'Aix, lib. XII, cap. XXIX; et Du Cange, *Les Familles d'Outre-mer*, p. 728.

(1) *Innominatus II*, p. 120 du *Theoderici libellus de locis sanctis editus circa A. D.* 1172 (édition *Titus* Tobler, 1865. S. Gallen, Huber. — Paris, A. Franck, in-12) : « *Sub V columnis ecclesiæ XL Martyres sepulti sunt, qui per hoc noscuntur, quod eorum sollemnitas celebratur VIII id. Martii.* » — Il y avait en outre de nombreuses tombes dans la basilique du Saint-Sépulcre (Albert d'Aix, lib. XII, cap. XXIX : « ... *inter ceteros sepultos promotus est* ».

(2) Albert d'Aix, lib. XI, cap. XXVIII :« ... *et portas vigili custodia tam* CLERICORUM *quam mulierum.* »

(3) Conférer : Baldric de Dol, *Historia Jerosolimitana*, p. 107, note 8, *in fine* (t. IV des *Historiens occidentaux des Croisades publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*) : « *Sani tamen et incolumiores et fortiores* CLERICORUM *cum aliis armati ad bellum processerunt* » (bataille d'Ascalon en 1099). — *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, cap. LXX, p. 540 : « *Audito itaque Patriarcha hoc rumore, jussit convenire* CLERUM, *et pulsata majori campana populum coadunari fecit in basilica Sepulcri, breviterque locutus pro tempore et modo locutionis suæ, orationibus et vigiliis atque eleemosynarum largitionibus per illud triduum eos insistere efflagitans, se quoque paratum atque bello affuturum spopondit. Cui mox omnes assentientes, lacrymasque uberes effundentes, quisquis habere potuerunt, secum proficisci promiserunt. Nec mora, equos ascendentes urbem sunt egressi. Et erant simul quinquaginta tam* CLERICI *equos habentes quam laici.* » (T. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*) — *Secunda pars historiæ hierosolymitanæ*, cap. XVIII, p. 566 du t. III précité : « *Et ego, ait patriarcha, nocte proxima Ramulam, si potero, Deo volente, proficiscar, istis quos videtis fere centum L* FRA-

leurs joyaux pour subvenir aux frais des guerres patriotiques (1) et que leur esprit d'aventure avait fait surnommer les *Militants du Saint-Sépulcre* (2), on eût laissé sans défense, sans garde, sans une milice, une escouade, une escorte spécialement vouée à son service, le point le plus lumineux, le monument le plus auguste, le sanctuaire le plus glorieux, le joyau et comme la perle de cette basilique incomparable, de cette *Notre-Dame d'Outre-mer*, où l'art français épuisa durant plus de cinquante ans ses trésors, ses talents et son amour (3)! C'est impossible!

TRIBUS *comitatus, singularem christiani populi spem et virtutem nobiscum illuc deferentes pretiosissimæ Crucis Christi trophæum.* — Conf. Albert d'Aix, lib. VII, cap. LVI, LVII : « *una cum Patriarcha* » *et omni apparatu suo* » ; cap. LXVI à LXX ; lib. IX, cap. XLIX ; lib. XI, cap. XL et XLII ; et Foucher de Chartres, lib. II, cap. XXI, XXXI et XXXII : « *Exceptis illis qui militari nomine non censebantur tamen equitantes.* » — Voir aussi *Secunda pars historiæ hierosolimitanæ*, cap. XXXVII, p. 581 du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :... Gloriosa Christi Domini Cruce præsente freti admodum et confortati, illa jam a patriarcha et* CLERO *delata.* — Et cap. XXXVIII, p. 583 du t. III précité du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades* (*Secunda pars Historiæ hierosolimitanæ*) : « *Cruce dominica a patriarcha et clero Tripolim jam delata.* »

(1) Foucher de Chartres, lib. III, cap. XXVII. — *Secunda pars historiæ hierosolimitanæ*, cap. XXXIX, p. 584 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades.*

(2) *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium* (t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*), p. 542, note en petit texte précédée d'un astérique, insérée au bas de la page : « *Foverat autem, si Deus Ascalonem in manu ejus redderet, totius Iherusalem redditus Deo,* MILITANTIBUS IN ECCLESIA SANCTI SEPULCHRI *dominioque patriarchæ se largiturum.* » — Conf. *Theoderici libellus de locis sanctis* (édition Titus Tobler), § XI, p. 27 : « *Clerum in ipsa ecclesia instituit, stipendia ei, ut* DEO MILITARE *valeret, ordinavit.* »

(3) De Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte. Église du Saint-Sépulcre*, p. 217, 218, 219. — L'église parait avoir été consacrée le 15 juillet 1149. A cette date, la bâtisse proprement dite était terminée, mais aucun des travaux intérieurs n'était commencé : la date définitive de l'achèvement est probablement 1169.

La logique s'y refuse, le sens historique s'y oppose, les textes, Dieu merci, démontrent le contraire!

Croirait-on, par hasard, que les remparts de Jérusalem, les fortifications générales de la ville et la garnison fussent pour le Saint-Sépulcre une protection suffisante, dispensant d'une surveillance distincte, d'une garde spéciale et pour ainsi dire autonome? — Ce serait bien mal connaître l'état dramatique et précaire, les périls écrasants de Jérusalem et de la Palestine au temps des Croisades. Alors les villes franques de Syrie formaient comme autant d'ilots entourés et battus par le flot incessant de l'invasion sarrasine (1). A chaque instant (2), — sauf dans les rares intervalles de trêve, — le pays était sillonné par le galop rapide des cavaliers musulmans, Turks (3), Arabes (4),

(1) Foucher de Chartres, lib. II, cap. VI. — Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. XIX. — Conf. Jacques de Vitry, *Historia hierosolymitana*, lib. I, cap. XXI.

(2) Albert d'Aix, lib. IX, cap. XXI. — Foucher de Chartres, lib. III, cap. XLII : « *Nam quomodo tot labores assidue tolerare poterant quibus vix uno mense in domibus suis quiescere licebat?* » — Voir aussi Foucher de Chartres, lib. II, cap. XXI. — *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, cap. LIV. — *Contrà, Ibidem*, cap. LX (p. 531 et 536 du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*).

(3) Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXXIII ; lib. II, cap. XLV, XLIX, LIII, LIV ; lib. III, cap. II, IV, V, XXXIX. — Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. XIX ; lib. XV, cap. VI, p. 666, 667. — Jacques de Vitry, *Historia hierosolimitana*, lib. I, cap. XCIII, p. 1116 du t. I des *Gesta Dei per Francos* de Bongars. — Albert d'Aix, lib. XII, cap. IX, XI.

(4) Foucher de Chartres, lib. II, cap. IV, XI, XXXI : « *Conglobati ergo sunt apud Ascalonam tam Arabes equites quam Æthiopes pedites ; cum quibus etiam fuerunt Turci Damasceni plus minus mille, qui sagittarii erant probatissimi* » ; et cap. XLIX. — *Ibidem*, lib. III,

Bédouins (1), pillards (2), bandits embusqués dans les cavernes ou les châteaux forts (3), archers de Damas (4), de Bostra (5), gens d'Hébron (6), de Tyr (7), d'Alep (8), de Mossul (9) ou d'Émese (10), Turcomans accourus du fond de la Perse (11), nègres d'Éthiopie armés d'arcs et de fléaux de fer et habitués à combattre à genoux (12), garnison égyptienne d'Ascalon (13), qui exécutaient des

cap. x. — Albert d'Aix, lib. VII, cap. xxxiii. — Guillaume de Tyr, lib. X, cap. xi; lib. XII, cap. ix, xvi; lib. XV, cap. vi; lib. XVI, cap. ix et xii; lib. XXI, cap. xxiv.

(1) *Vie et Pèlerinage de Daniel, hégoumène russe*, p. 26, 42, 47, 49, etc. (*Société de l'Orient Latin*).

(2) Raoul de Caen, *Gesta Tancredi*, cap. cxxxix, p. 703 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*. — Guillaume de Tyr, lib. XXI, cap. xxvi.

(3) Albert d'Aix, lib. VII, cap. xxxix, xl, et lib. X, cap. xxx. — Foucher de Chartres, lib. II. Guillaume de Tyr, lib. X, cap. viii, xxvi; lib. XI, cap. iv; lib. XIII, cap. xxv; lib. XV, cap. vi; lib. XXI, cap. xxvi. — *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, cap. xlv.

(4) Foucher de Chartres, lib. I, cap. xxxiv; lib. II, cap. xxxi; lib. III, cap. l.

(5) Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. xiv.

(6) *L'Estoire de Eracles empereur*, liv. XXXIII, ch. xvii.

(7) Albert d'Aix, lib. XII, cap. x, xxxiii.

(8) Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. ii; lib. XVII, cap. xxvi. — Foucher de Chartres, lib. II, cap. xxx. — Albert d'Aix, lib. VIII, cap. xiii.

(9) *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 288, 289 du t. I des *Historiens orientaux des Croisades*. — *Extraits du Mirât ez-Zèmân*, p. 547 du t. III des *Historiens orientaux des Croisades*.

(10) Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. xiv.

(11) Foucher de Chartres, lib. I, cap. xxxiii; lib. II, cap. xlix; lib. III, cap. xlii. — *Secunda pars historiæ hierosolimitanæ*, cap. xxv, p. 570 du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*. — Albert d'Aix, lib. VII, cap. xxxii et cap. xxxiii; lib. XII, cap. xx. — Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 214.

(12) Albert d'Aix, lib. VI, cap. xlvi; lib. IX, cap. iv.

(13) Foucher de Chartres, lib. II, cap. xlix *in fine*; lib. III, cap. xxviii,

razzias, infestaient les routes, pillaient les campagnes, enlevaient les colons (1), ravageaient les gros bourgs comme Thécoa (2), Rama (3), Burie (4), la Grande Mahomerie (5), menaçaient Hébron (6), tentaient des coups de main sur les villes et les châteaux forts

xxxiii, xlvi. — Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. iv, xx; lib. XIII, cap. xvii; lib. XIV, cap. viii, xvi. — Albert d'Aix, lib. VII, cap. xxxviii; lib. XI, cap. xxviii; lib. XII, cap. xxxiii, etc. — *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 315 du t. III des *Historiens orientaux des Croisades*.

(1) *Vie et Pèlerinage de Daniel, hégoumène russe*, p. 26, 42, 47, 49, 52, 56, 66, 69, 74. — Foucher de Chartres, lib. I, cap. xxxiii, xxxiv; lib. II, cap. iv, vi, xxi : « *Non enim audebat per viam gradi quispiam propter hostiles insidias.* » — *Ibidem*, cap. xxxvii, xlix, li; lib. III, cap. xlii : « *Certe crudelis corde est, qui eis qui circa Hierusalem inhabitant pie non compatitur. Qui die ac nocte in Domini servitii gravissime tribulantur, qui etiam, cum de hospitio suo exeunt, ne reverti postea possint timidi ambigunt. Si longe tendunt, necessario alimentis suis et ustensilibus onerati incedunt. Si pauperes vel agricolæ, aut lignarii sunt, in saltibus et lucis, Æthiopum insidiis aut capiuntur, aut necantur. Hinc Babylonii terra et mari, ab aquilone vero Turci plerumque accurrunt subitanei. Præsto quippe sunt aures et attentæ ad cornicinem audiendum, si forte increpuerit bellicus tumultus* ». — Albert d'Aix, lib. IX, cap. lii; lib. X, cap. ix et xi; lib. XI, cap. xxviii. — Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. xix : « *Illi autem scientes reliquas regni partes militia vacare, missis de suo exercitu ad varias partes, terram universam cœperunt cursitare, cædes passim per vias publicas operari, incendia procurare, effringere suburbana, captivare colonos, ita libere per universam se habere regionem, tanquam sibi omnia subjecissent..... His ergo ducibus hostes freti et eorum fortiores facti solatio, villas circuibant et castella, prædas et mancipia secum trahentes. Tantusque horror regnum occupaverat universum, ut extra mœnia nemo prorsus auderet comparere* ».

(2) Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. vi.

(3) Foucher de Chartres, lib. II, cap. xv. — Albert d'Aix, lib. X, cap. x. — *Secunda pars*, p. 561, tome III.

(4) Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. xiv.

(5) *Ibid.*, lib. XIII, cap. xii. — Foucher de Chartres, lib. III, cap. xxx.

(6) Albert d'Aix, lib. X, cap. xxxiii.

comme Panéas (1), Sichem (2), Joppé (3), Château d'Arnauld (4); tendaient des embûches aux rois mal escortés (5), faisaient prisonnier le Maître des Chevaliers de Saint-Georges (6), et rançonnaient les pèlerins quand ils ne les égorgeaient pas (7). Les moissons se flétrissaient dans les campagnes sans trouver qui osât les récolter (8).

Il fallait, pour suppléer à l'insuffisance des armées chrétiennes (9), dans tous les défilés, les gorges, sur

(1) Guillaume de Tyr, lib. XIV, cap. XVII; lib. XVIII, cap. XII, XV.

(2) Foucher de Chartres, lib. II, cap. XLIX, *in fine*.

(3) *Ibid.*, lib. II, cap. XIV, cap. LIII; lib. III, cap. XVII. — Albert d'Aix, lib. VII, cap. LXIX; lib. IX, cap. X, XXIII, XXX, XLVII, XLVIII; et lib. X, cap. XV et XXXII. — *Secunda pars historiæ hierosolimitanæ*, cap. XXIX et XXXVII (t. III, p. 560, 561).

(4) Albert d'Aix, lib. X, cap. XIV.

(5) Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXXIII. — Guillaume de Tyr, lib. X, cap. V, VI, XXVI. — *Gesta Francorum*, cap. XLIII.

(6) Guillaume de Tyr, lib. XIV, cap. XXVI.

(7) *Ibid.*, lib. X, cap. VIII, XXVI; lib. XI, cap. IV; lib. XIV, cap. VIII; lib. XXI, cap. XXVI. — Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXXIII; lib. II, cap. IV, XXI, XXXVII. — *Secunda pars historiæ hierosolymitanæ*, cap. XXI, p. 568 (t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*). — *Relation des voyages de Sæwulf à Jérusalem et en Terre Sainte*, p. 26, 27. — Albert d'Aix, lib. IX, cap. XXI; lib. X, cap. IX à XVII; lib. XII, cap. XXV, XXVIII, XXXIII. — Ekkehard d'Aura, *Chronica*, A. D. MCI, col. 982 du t. CLIV de la *Patrologie latine* de Migne. — *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 315 du t. I des *Historiens orientaux* dans le *Recueil des Historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. — Jacques de Vitry, *Historia hierosolimitana*, lib. I, cap. LXV.

(8) Foucher de Chartres, lib. II, cap. L :

« *Ruribus in multis marcebat messis adulta.*
« *Nec qui colligerent in agros exire videres.*
« *Non audebant enim.* »

(9) Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. XIX. — *Gesta Francorum*, cap. LXIX, p. 539. — Foucher de Chartres, lib. II, cap. VI. — *Secunda pars*, etc., cap. IX, p. 557.

les promontoires des montagnes, les pics des rochers, au fond des marais (1), construire des forteresses (2) comme Ibelin (3), Montgisard (4), Belmont (5), Mirabel (6), la Blanche-Garde (7), Château d'Arnauld (8), Bersabée (9), Saint-Élie (10), Karac (11), Montréal (12); des postes militaires comme Belle-Fontaine (13), Beauvoir (14), Semoa (15), Maën (16), le Châtel-Rouge (17); des tours

(1) Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. XVI, XXVI.

(2) Ekkehard d'Aura, *Chronica-Chronicon universale*, A. D. MXCIX : *presidia locis opportunis instituere. — Hierosolimita*, colonne 1062 du t. CLIV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne : « *Nam inter hæc exercitia sacra loca ab inveteratis paganorum spurcitiis mundantur, ecclesiæ destructæ restaurantur, episcopia vel cenobia per regiones pristinis in locis instituuntur, civitates et castella muniuntur, portus et mercatus olim desolati populosis conventibus jocundantur, etiam et agricolis, vinitoribus et pastoribus officia sua conceduntur...* » — Conf. Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. XXV.

(3) Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. XXIV.

(4) *Ibid.*, lib. XXI, cap. XXIII.

(5) Theodericus, *De locis sanctis*, p. 87 (éd. Tobler).

(6) Rey, *Les colonies franques de Syrie*, p. 412, 413.

(7) Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. XXV.

(8) *Ibid.*, lib. XIV, cap. VIII. — Albert d'Aix, lib. X, cap. XIV.

(9) Guillaume de Tyr, lib. XIV, cap. XXII.

(10) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 128 (édition Mas-Latrie).

(11) Rey, *Les Colonies franques de Syrie*, p. 19 et suiv. — Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. XXI.

(12) Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. XXVI. — Jacques de Vitry, *Hist. hierosol.*, lib. I, cap. XXVIII. — *Secunda pars historiæ hierosoly. mitanæ*, cap. XXX, p. 573 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*.

(13) Rey, p. 383.

(14) Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. XVI.

(15) Rey, *Les Colonies franques de Syrie*, p. 391.

(16) *Ibid.*, p. 412.

(17) *Ibid.*, p. 387.

comme à Béthanie (1), Bethsurie (2), Betel (3), Jéricho (4), Burie (5), la Grande Mahomerie (6); fortifier des cavernes (7); munir des églises (8) et des couvents; établir sur les frontières une ligne de signaux de feu (9), pour assurer dans une certaine mesure la sécurité des routes, la facilité des communications, la surveillance du désert, le libre accès de Jérusalem à la mer (10).

Mais sans doute Jérusalem, cœur et métropole de la domination chrétienne en Syrie, « *œil de la Judée* », comme on disait alors (11), était plus efficacement protégée! Sans doute ses remparts soigneusement entretenus fermaient la ville d'une inexpugnable ceinture : on pouvait s'endormir avec confiance à l'abri de ces robustes murailles bâties vers 451 par l'impératrice Eudocie (12), ré-

(1) Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. XXVI.

(2) *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, n° 144, p. 263. — Rey, p. 380.

(3) Rey, p. 378.

(4) *Ibid.*, p. 386.

(5) Guillaume de Tyr, lib. XII, cap. XIV.

(6) Foucher de Chartres, lib. III, cap. XXXIII.

(7) Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. VI; lib. XVIII, cap. XIX; lib. XIX, cap. XI; lib. XXII, cap. XV.

(8) *Gesta Francorum*, cap. LV, p. 531 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*.

(9) Rey, p. 43, et auteurs cités. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 104. — Ainsi la *Tour de Karak*, sur la rive orientale de la mer Morte, correspondait par des signaux de feu avec la *Tour de David*, à Jérusalem.

(10) Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. IV; lib. XIV cap. XXII.

(11) Theodericus, *De locis sanctis*, p. 4. — Conf. Jacques de Vitry, lib. I, cap. LIV, LX.

(12) Evagrius Scholasticus, *Historia ecclesiastica*, lib. II, cap. XXII (t. LXXXVI de la *Patrologie grecque* de l'abbé Migne). — Sur les constructions et bienfaits d'Eudocie à Jérusalem, voir : *La Palestine sous les empereurs Grecs*, par Alphonse Couret, Docteur en Droit et ès Lettres, p. 119 et 120. (Ouvrage non mis dans le commerce.)

tablies en 1063 par le khalife d'Égypte El-Mostancer (1), augmentées par les Turks (2), et dont les portes se fermaient chaque soir au coucher du soleil (3)! — Erreur! Jérusalem était au contraire, et surtout au début des Croisades, un des points les plus exposés, les plus vulnérables et les plus mal défendus de toute la Palestine (4). Les rois latins, pauvres (5), obligés d'emprunter pour vivre (6), sans cesse en campagne (7), presque toujours absents de leur capitale, réduits à soutenir avec leurs petites armées (8) de six à huit mille hommes (9) le choc formidable et redoublé des khalifes du Caire, des émirs Seldjoukides de Damas, d'Alep, de Mossul, des Turkomans de Perse et des scheiks arabes du désert, n'avaient ni les ressources, ni le loisir nécessaire pour veiller efficacement au coûteux entretien des murs lézardés (10) de Jérusalem,

(1) Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. XVI, XVII, XVIII.

(2) Ekkehard d'Aura, *Chronica-chronicon universale*, col. 966 du t. CLIV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne : « *Posito inibi sultano militibusque numerosis, ad instaurandum antemurale, quod hactenus cernitur.* »

(3) *Theoderici libellus de locis sanctis*, § III, p. 7 (édition Tobler).

(4) Argument de Albert d'Aix, lib. IX, cap. VII; et de Guillaume de Tyr, lib. XXI, cap. XXI, p. 1040 (édition académique).

(5) Albert d'Aix, lib. VII, cap. XLIX, LVIII. — Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. XXIII, p. 1110.

(6) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, chap. III, p. 28. — Guillaume de Tyr, lib. XVIII, cap. XI.

(7) Foucher de Chartres, lib. III, cap. LV : « *More enim apri a canibus circumdati, et morsibus creberrimis angustiosi, oportebat dextro lævoque pede feriendo se obnixe defendere.* »

(8) *Ibid.*, lib. II, cap. I, VI, X, XVIII et XXXI. — Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. XIX; lib. XX, cap. XX. — Albert d'Aix, lib. XII, cap. XI. — Raoul de Caen, *Gesta Tancredi*, cap. CXXXIX. — *Brevis narratio belli sacri*, § 12, col. 1093 du t. CLV de la *Patrologie latine*.

(9) Rey, *Les Colonies franques de Syrie*, p. 112, 113.

(10) Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. XIX. — Contrà *Vie et pèleri-*

qui s'écroulèrent un beau jour en 1177 (1). Ils s'étaient contentés de munir soigneusement la *Tour de David* (2), « chef (*caput*) de tout le royaume de Judée (3) », forteresse, grenier et prison royale (4), et abandonnaient la garde de la ville à l'initiative des Ordres religieux et au patriotisme des rares (5) citoyens. En partant pour leurs fréquentes chevauchées, ils n'y laissaient presque jamais de garnison (6).

D'autre part, Jérusalem, objectif invariable du fanatisme musulman, était le but invétéré des incessants coups de main des bandes sarrasines. On venait l'atta-

nage de Daniel, hégoumène russe, p. 25, cap. 26. — *Theoderici libellus de locis sanctis*, § III, p. 7.

(1) Guillaume de Tyr, lib. XXI, cap. XXV *in fine*.

(2) *Ibid.*, lib. VIII, cap. III, et lib. XVII, cap. XIV. — *Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène russe* (édition de la *Société de l'Orient Latin*), § XIV, p. 17 : « *Le prophète David composa et écrivit « son psautier dans cette tour, qui est remarquablement bâtie en « pierres massives, très élevée, de forme carrée, solide et résis- « tante et comme d'une seule pierre depuis sa base; elle contient « de l'eau en abondance. Elle possède cinq portes de fer, et deux « cents gradins conduisent au sommet. On conserve dans cette tour « une quantité infinie de blé. Elle est très difficile à prendre et « forme la défense principale de la ville; on la garde soigneuse- « ment et on ne permet à personne d'y pénétrer sans surveil- « lance.* » — Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXVI. — Albert d'Aix, lib. XI, cap. XXVIII. — Jacques de Vitry, *Historia Hierosolymitana*, lib. I, cap. LX.

(3) Raymond d'Aiguilhes, *Historia Francorum*, cap. XX, p. 301. — Albert d'Aix, lib. VI, cap. XLI.

(4) Albert d'Aix, lib. VI, cap. XXXII; lib. VII, cap. XXXV, XXXVI *in fine*, et LIII. — *Theoderici Libellus de locis sanctis*, § IV, p. 8, 9. — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 602, 609.

(5) Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. XXVII.

(6) *Ibid.*, lib. XI, cap. XX; lib. XXII, cap. XIV. — Foucher de Chartres, lib. II, cap. XLIX *in fine*. — *Contrà*, Albert d'Aix, lib. VII, cap. XXXVIII; lib. X, cap. XLVII. — Voir cependant Albert d'Aix, lib. X, cap. XXXV, et lib. XI, cap. XXVIII.

quer jusque des bords de l'Euphrate (1) et du Nil (2). Cavaliers d'Ascalon ou de Damas, Turks de l'Irac, de Mossul ou d'Alep, émirs dépossédés de Jérusalem (3) ou de Tibériade (4), brigands échappés à la déroute d'Ascalon (5), fantassins d'Égypte débarqués par les flottes d'Alexandrie (6), colonnes mobiles détachées des grandes armées de Zengy, de Nour-ed-Dîn et de Salâh-ed-Dîn (7), se succédaient devant Jérusalem, tournoyant

(1) Guillaume de Tyr, lib. XVII, cap. XX. — Foucher de Chartres, lib. II, cap. XLIX. — ALBERT D'AIX, lib. XII, cap. IX.

(2) Foucher de Chartres, lib. II, cap. XV; lib. III, cap. II, XLVI. — Guillaume de Tyr, lib. XII, cap. XXI. — Albert d'Aix, lib. IX, cap. II, XLVIII.

(3) Guillaume de Tyr, lib. XVII, cap. XX.

(4) *Histoire de la conquête du royaume de Jérusalem sur les chrétiens par Saladin, traduite d'un ancien manuscrit*, p. 173 à 174 (Paris, Gervais-Clouzier, M. DC. LXXIX, in-12). C'est la *Chronique d'Ernoul*, mais avec de curieux détails qui ne se retrouvent point dans l'édition de M. L. de Mas-Latrie.

(5) Raoul de Caen, *Gesta Tancredi*, cap. CXXXIX, p. 703 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*.

(6) Guillaume de Tyr, lib. XII, cap. VI; lib. XIV, cap. XXII; lib. XVII, cap. XII. — Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXXI; lib. II, cap. XV, XVIII, XXVI; lib. III, cap. XVII : *Pedites nempe Arabes vel Æthiopes;* cap. XLVI et LVI.

(7) Foucher de Chartres, lib. II, cap. XLIX, LIII; lib. III, cap. IX. — Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. XIX; lib. XXI, cap. XXI. — Albert d'Aix, lib. XII, cap. IX. — *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 288, 289 du t. I des *Historiens orientaux des Croisades*. — *Extraits du Mirât ez-Zèmân*, p. 547 du t. III des *Historiens orientaux des Croisades*. — *Extrait de la chronique de Michel le Syrien*, p. 357 du t. I des *Documents arméniens* (*Recueil des Historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*). — *Extrait de l'Histoire universelle de Vartan le Grand*, p. 436 et note 2 du t. I des *Documents arméniens*. — *Extrait de la Chronographie de Michel d'Ani*, p. 455, *in fine*, et note 2 du t. I des *Documents arméniens* (*Recueil des Historiens des Croisades publié*, etc.) — Voir aussi dans une certaine mesure, *Extraits de la*

autour de la ville, cherchant le point vulnérable, campant sur le mont des Oliviers (1), coupant les vignobles, enlevant les récoltes, incendiant les villages, égorgeant les colons (2), et perçant à coups de flèches les citoyens sur les remparts (3). Constamment le clairon d'alarme de la Tour de David (4) et le tocsin du Saint-Sépulcre (5) annonçaient à la ville effrayée l'apparition de l'ennemi.

La garnison égyptienne d'Ascalon, renouvelée chaque trimestre par les renforts qu'elle recevait du *Caire* (6), et qui, en signe de haine, avait donné à la plus haute et à la plus fortifiée de ses bastilles le nom de « *Jérusalem* », se signalait par son infatigable et sanguinaire acharnement : « *Fuit semper adversatrix Iherusalem* » (7). Un jour, en 1110, elle massacrait traîtreusement un petit détache-

Chronique de Matthieu d'Édesse, nos XXVI et LXIII, p. 67, 68, 106 du même volume.

(1) Guillaume de Tyr, lib. XVII, cap. XX.

(2) *Ibid.*, lib. XI, cap. XX; lib. XIII, cap. VIII. — Foucher de Chartres, lib. III, cap. XXVIII, p. 427.

(3) Foucher de Chartres, lib. II, cap. XLIX *in fine*, p. 427.

(4) *Ibid.*, lib. III, cap. XXVIII : « *Quorum adventu comperto, super arcem Davidis tuba mox intonuit, hoc nobis significans.* » — Voir aussi lib. III, cap. XLII.

(5) *Ibid.*, lib. II, cap. XXXI : « *Quo manifestato, iussum est a Patriarcha campanam majorem sonari, et gentem ante se totam adunari.* » — *Gesta Francorum*, p. 540. — Albert d'Aix, lib. VI, cap. XL. — Il y avait au moins *trois cloches*, dont deux grosses, dans la Tour du Saint-Sépulcre. (*Rev. de l'Orient Latin*, t. VIII, nos 3-4 p. 411, 414, 422, 443).

(6) Guillaume de Tyr, lib. XIII, cap. XVII; lib. XIV, cap XVII. — *Extraits du Nodjoûm*, p. 500 du t. III des *Historiens orientaux des Croisades*. — Les trois villes principales de l'Égypte étaient alors *Alexandrie*, *Damiette* et *Le Caire* appelé par les Croisés *Babylone*. (Voir *Mag. Thietmari peregrinatio*, § XXIV, nos 9, 10, 11, p. 48 de l'appendice des *Peregrinatores medii ævi quatuor*, édités par J.-C.-M. Laurent, *editio secunda;* Lipsiæ; J.-C. Hinrichs, 1873 in-4°.)

(7) Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. IV; l. XIII, cap. XII; lib. XIV, cap. XVI. — Robert le Moine, lib. IX, cap. XIV.

ment chrétien qu'elle avait elle-même sollicité (1); deux ans après, en 1112, sous couleur d'une trompeuse paix et d'un négoce pacifique, elle s'introduisait dans Jérusalem et tentait de surprendre la Tour de David (2). Un peu plus tard (1124), elle dévalisait la *Grande Mahomerie*, possession du Saint-Sépulcre (3). Une autre fois (1138), elle donnait asile à une troupe de cavaliers turcomans d'outre-Jourdain, qui venait de piller Thécoa et de jeter bas, non loin d'Hébron, frère Odon de Montfaucon, chevalier du Temple, et nombre de guerriers chrétiens (4). Aussitôt que les rois de Jérusalem s'étaient éloignés avec leur faible armée pour quelque entreprise, on voyait accourir les cavaliers d'Ascalon et les *Azopats* ou fantassins nègres d'Égypte venant tenter un coup de main sur la ville mal défendue.

De 1102 (5) à 1153, date de la prise de la sinistre ville sous le roi Baudouin IV (6), avec le concours du Patriarche (7) et des Chanoines du Saint-Sépulcre (8), on trouve jusques à *treize* expéditions dirigées contre Jérusalem ou sa banlieue par la haine implacable des Sarrasins d'Ascalon (9). Sans compter celles dont les historiens

(1) Albert d'Aix, lib. XI, cap. XXXV, XXXVI, XXXVII.

(2) *Fragment* en petit texte inséré à la suite de la chronique intitulée *Guiberti abbatis gesta Dei per Francos*, p. 261 à 263 du t. IV des *Historiens occidentaux des Croisades* (*Recueil des Historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

(3) Guillaume de Tyr, lib. XIII, cap. XII.

(4) *Ibid.*, lib. XV, cap. VI.

(5) Albert d'Aix, lib. IX, cap. VII.

(6) Guillaume de Tyr, lib. XVII, cap. XXX.

(7) *Ibid.*, lib. XVII, cap. XXI et XXIII.

(8) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 144, 146; p. 266 et 279.

(9) Albert d'Aix, lib. IX, cap. VII, LI; lib. X, cap. XXXV; lib. XI,

ne font pas expressément mention, mais qui résultent implicitement des termes qu'ils emploient (1). Il fallut, pour préserver Jérusalem, la ceindre d'une avant-garde de forteresses (2).

Ajoutons à ces tentatives l'audacieux coup de main d'un ancien émir de Tibériade et de Sagette (3), l'attaque insensée des princes Ortokides de Maredîn, en 1153 (4), les formidables invasions des Turkomans de Perse (5), et des Atâbecs d'Alep et de Mossul (6) jusques au siège définitif de 1187, et nous aurons les principales alertes qui bouleversèrent la *Citta dolente* durant les quatre-vingt-huit années de la domination latine.

En 1100, nous voyons le brave Tancrède, à la tête de quatre-vingts cavaliers, obligé de battre la campagne au-

cap. XXVIII. — Foucher de Chartres, lib. II, cap. XLIX *in fine*; lib. III, cap. XXVIII, XXXIII. — Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. IV, XX, XXVII; lib. XIII, cap. VIII, XII; lib. XIV, cap. VIII, XVI, XXII; lib. XV, cap. VI, XXIV, XXV; lib. XVII, cap. XII. — *Secunda pars historiæ hierosolimitanæ*, cap. XXXIX, p. 584 du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*. En 1102, 1108, 1110, 1112, 1113, 1115, 1124, 1132, 1136, 1138, 1143, 1144, 1149.

(1) Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. XIX; lib. XI, cap. IV, XXVII; lib. XIV, cap. VIII et XVI; lib. XVII, cap. XII. — Foucher de Chartres, lib. III, cap. XXVIII. — Robert le Moine, *Historia hierosolymitana*, lib. IX, cap. XIV.

(2) Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. XXV.

(3) *Histoire de la conquête de Jérusalem sur les chrétiens par Saladin*, p. 173 et 174 (Paris; Gervais-Clouzier, M. DC. LXXIX (in-12).

(4) Guillaume de Tyr, lib. XVII, cap. XX.

(5) *Ibid.*, livre XI, ch. XVI. (*Hist. occidentaux des Croisades*, t. I, p. 480.) — Foucher de Chartres, lib. II, cap. XLIX; lib. III, cap. IX, XLII. — *Secunda pars historiæ hierosolimitanæ*, cap. XXV, p. 570 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*.

(6) *Recueil des Historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Documents arméniens*. T. I, p. 357; 436 texte et note 2; 455 *in fine*, et note 2. — Guillaume de Tyr, lib. XIV, cap. XXVI; lib. XXI, cap. XXI, XXII, XXVI.

tour de Jérusalem pour en éloigner les brigands (1); et vers 1165 ou 1166, le Grand Commandeur de la maison du Temple, frère *Geoffroy Foucher* (dont le savant baron Rey nous a donné une si intéressante biographie) (2), signale au roi Louis VII le peu de sécurité qu'offre la malheureuse ville sans cesse exposée aux subites irruptions des Turks (3)... Sans parler des voleurs qui, avant le rétablissement des murailles, en 1177, se glissaient de nuit par les brèches du rempart et dévalisaient les maisons mal surveillées (4).

Or, précisément, le Saint-Sépulcre, voisin du rempart septentrional et directement menacé par l'Infidèle (5), touchait au point le plus vulnérable, le plus accessible, le moins bien défendu par la configuration naturelle du sol, de toute l'enceinte de Jérusalem. Il est facile de s'en assurer par l'étude des anciens plans de la ville (6). Il

(1) Raoul de Caen, *Gesta Tancredi in expeditione Jerosolymitana*, cap. CXXXIX «... : *in id enim summæ miles militem redegerat hærentem abiens; ut, congregatis omnibus, vix ducentæ loricæ Hierusalem tuerentur. E quibus Wiscardides, circiter octoginta sibi ascitis, uberes prædas et frequentes undique corradebat, prædones ab urbe vigilanter arcebat, ditator civium, hostium pauperator.* »

(2) Geoffroy Foucher, *Grand Commandeur du Temple* (1151-1170). (Arcis-sur-Aube. Imprimerie Léon Frémont, 1894, broch. in-8° de 15 pages.)

(3) *Gaufridi Fulcherii præceptoris hierosolymitanæ domus*, n° XXIII, col. 1279 du t. CLV de la *Patrologie latine* de Migne : « *Et nos quidem in Jerosolymis paucissimi (tanta est Turcorum et, ut verius dicam, spurcorum infinitas), non sumus ab infestatione et ab impugnatione securi.* »

(4) Argument de Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. XIX, p. 393, 394.

(5) *Secunda pars historiæ hierosolimitanæ*, cap. XVIII. — Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXXI *in fine*.

(6) Voir les anciens plans de Jérusalem aux XII^e^ et XIV^e^ siècles publiés par M. de Vogüé dans les *Églises de la Terre Sainte*, p. 411 et

était pour ainsi dire, à la merci d'un coup de main : sa seule protection, outre le rempart effrité, lézardé (1), insuffisamment défendu (2) et peu rassurant, paraît-il (3), était le voisinage de la Tour de David dominant la ville de sa masse fortifiée (4). Et c'est dans ces conditions aventurées, à l'heure tragique de la guerre éternelle contre les Arabes d'Afrique, les Sarrasins du désert et les Turkomans d'Asie Mineure et de Perse, que l'on eût laissé le Saint-Sépulcre, la gloire, l'amour et l'honneur de la Chrétienté, — « *desiderium totius dulcedinis sanctorum* » — sans autre arme que la prière et sans autre garde que des Chanoines, hommes de cœur sans doute, intrépides, amis des combats, prêts à se faire tuer sur tous les champs de bataille, mais qui, durant les premières années de l'occupation Latine, n'étaient même pas réunis en communauté et habitaient séparément!!

C'est invraisemblable et, en histoire, l'invraisemblable est rarement le vrai. La logique, la logique inexorable, avec ses déductions inflexibles, gouverne les hommes, l'histoire et le monde. C'est elle qui est l'antique Fatalité!

entre les pages 436 et 437, ainsi que par le savant Reinhold Röhricht dans *Zeitschrift der Deutschen Palästina — Vereins. Bd. XIV*, p. 141, *Tafel 4*. — Voir aussi le plan inséré entre les pages 510 et 511 du t. III du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

(1) Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. XIX; lib. XXI, cap. XXV, *in fine*.

(2) *Ibid.*, lib. XI, cap. XXVII.

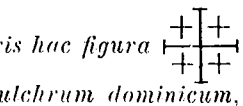
(3) *Ibid.*, lib. XXI, cap. XXI. — Albert d'Aix, lib. IX, cap. VII.

(4) Ὁ δὲ λεγόμενος τοῦ Δαβὶδ πύργος κεῖται περὶ τὸ ἀρκτῷον μέρος τῆς πόλεως, καὶ ἔστιν ὁ πύργος παμμεγεθέστατος (Joannes Phocas, *Descriptio Terræ Sanctæ*, § XIV, alinéa 2, p. 540 du t. I des *Historiens grecs* [*Recueil des Historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*]). — Guillaume de Tyr, lib. VIII, cap. III. — Albert d'Aix, lib. VI, cap. XLI.

Aussi voyons-nous dans un texte précieux de la *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, publiée en 1871 pour la Société de l'histoire de France par M. L. de Mas-Latrie (p. 7 à 9), qu'aussitôt après l'établissement des Chanoines du Saint-Sépulcre par Godefroid de Bouillon, le 24 ou 25 juillet 1099, un assez grand nombre de pieux Croisés, de *Chevaliers* d'Occident vinrent spontanément se mettre sous la règle du Prieur du Sépulcre, prêtèrent en ses mains vœu d'obéissance, jurant de consacrer leur vie à la défense du Tombeau du Christ, et se firent Chevaliers du Saint-Sépulcre.

« *Quant li Crestiien orent conquis Jherusalem, si se ren-*
« *dirent assès de chevaliers au temple del Sepucre; et mout*
« *s'en i rendirent puis de toutes tieres. Et estoient obéissant*
« *au prieus dou Sepucre. Il i ot des boins chevaliers ren-*
« *dus...* » (1).

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 7. — A ce texte il convient d'ajouter un passage analogue extrait du tome XXIII des *Manuscrits Suarez*, *Patriarchatus hierosolymitanus*, page 277 (Bibliothèque nationale, Latin 8.985) :

« *Erepta e manibus infidelium Sancta Civitas a Gottofredo Bullionio, tunc pii nonnulli religiosum ordinem militarem S. Sepulchri instituerunt. Equites illius militiæ pallium album insuta desuper cruce vel potius quinque crucibus rubris hac figura*  *Instituto adigebantur ad custodiendum sepulchrum dominicum, excipere, servare ac rationem reddere eleemosinarum et oblationum quas quondam fideles in templum illud afferebant, ex quibus, cum necessarios ad commeatus sustentationem sumptus deduxerant, reliqua ad redemptionem captivorum insumebant. Præterea tenebantur centum armatos equites in aula regis Ierusalem alere, ad ipsi ministrandum tum in pace tum in bello, et alia quæ vides apud Bossium* (?) lib. V, p. 163, *extracta ex libro veteri statutorum illius ordinis apud præfatum diligentissimum scriptorem extantium. Tandem hic ordo iunctus fuit Hospitalariis a Bonifacio VIII, et Fr. Baptista Marini ultimus magister ordinis*

Voilà les premiers, les vrais *Chevaliers du Saint-Sépulcre*, dont le souvenir, bien qu'altéré et confus, et la passagère demeure auprès du Tombeau du Christ, ne s'est jamais entièrement effacé (1). Voilà ceux, fugitif idéal,

S. Sepulchri inter primarios equites, qui Magnæ crucis vocantur, ascitus ».

(1) Nous donnons ici, en le discutant, le texte intégral du passage de la *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* sur lequel nous nous appuyons. (*Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée pour la Société de l'histoire de France par M. L. de Mas-Latrie* (Paris; Jules Renouard, MDCCCLXXI, in-8°), p. 7 à 9) :

« CHAPITRE II.

Coment Templier vindrent en avant.

SOMMAIRE.

1118. *Un certain nombre de chevaliers de l'Hôpital se détachent de l'Ordre et fondent la maison du Temple. Origine du nom de Templiers.*

Quant li Crestiien orent conquis Jherusalem, si se rendirent assés de chevaliers au temple del Sepucre; et mout s'en i rendirent puis de toutes tieres. Et estoient obéissant au prieus dou Sepucre. Il i ot des boins chevaliers rendus; si prisent consel entr' iaus et disent : « Nous avoumes guerpies noz tieres et nos amis, et sommes « chi venu pour la loy Dieu i lever et essauchier. Si sommes chi « arresté pour boire et pour mengier et por despendre, sans « oevre faire; ne noient ne faisons d'armes, et besoingne en est en « le tiere; et sommes obéissant à un priestre, si ne faisons euvre « d'armes. Prendons consel, et faisons mestre d'un de nos, par « le congié de no prieus, ki nous conduie en bataille quant lius « en sera. »

A icel tans estoit li rois Bauduins. Si vinrent à lui, et disent : « Sire, pour Dieu, consilliés nous, qu'ensi faitement avons esgardé « à faire maistre de l'un de nous qui nous conduie en bataille, « pour le secours de le tiere ». Li rois en fut mout liés, et dist que volentiers i meteroit consel et aïe.

Adont manda li rois le patriarche et les archevesques et les veskes et les barons de la terre, pour consel prendre. Là prisent consel, et s'accorderent tuit que bien estait à fère. Là vint li rois,

que, depuis lors, on a toujours cherché à ressaisir et à ressusciter par la création, aux siècles suivants, de *Che-*

si lor donna tière et castiaux et villes. Et là fist tant li rois et ses consaus viers le prieus dou Sepucre qu'il les quita de l'obedienche, et qu'il s'en departirent; fors tant que de l'ensegne de l'abit del Sepulcre em portent encore une partie. L'ensegne de l'abit dou Sepucre est une crois vermelle à deux bras, [tele le porte li Ospitaus]. Et cil del Temple le portent toute single viermelle. (Et si jeta li Ospitaus le Temple, et se li donna son reliet et l'ensegne c'on apele l'ensegne del Bauçant.)

Or vous dirai pourquoy il ont à non Templier. Quant il se partirent del Sepucre, il n'orent u manoir, etc. »

Il est certain pour nous que ce passage décisif de la *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* s'applique réellement à des Chevaliers venus spontanément et directement, aussitôt après la conquête de Jérusalem, en 1099, se fixer *auprès du Saint-Sépulcre* pour le garder sous les ordres du Prieur du Chapitre. En un mot, nous croyons que ce texte constate officiellement l'existence, durant quelques années, de 1099 à 1118, de véritables *Chevaliers du Saint-Sépulcre*, soumis au Chapitre, vivant à sa table, portant ses insignes et veillant en armes sur le Tombeau du Christ.

Mais on prétendra certainement, — et en s'appuyant sur ce texte même, — que ce n'est pas autour du Saint-Sépulcre ni sous les ordres du Chapitre du Saint-Sépulcre que ces Chevaliers, — fondateurs vers 1118 de l'ordre du Temple, — se sont primitivement constitués, mais bien dans le sein de l'*Hôpital de Saint-Jean*, proche voisin du Saint-Sépulcre. On soutiendra que le texte susénoncé de la *Chronique d'Ernoul* sur lequel nous nous appuyons, fait allusion, — non point à des Chevaliers du Saint-Sépulcre, — mais à des *Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem* qui auraient ensuite abandonné cet ordre pour fonder la Milice du Temple.

On s'appuiera évidemment sur deux arguments, dont l'un surtout fort spécieux. Nous allons reproduire loyalement et réfuter cette argumentation adverse telle que nous la comprenons :

1er *Argument.* — Le sommaire de ce chapitre II de la *Chronique d'Ernoul* porte : « 1118. *Un certain nombre de chevaliers de l'Hôpital se détachent de l'Ordre et fondent la maison du Temple.* » Si le sommaire est ainsi conçu, c'est que dans le texte il est question, non point de Chevaliers du Saint-Sépulcre, mais de *Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.*

Réponse. — Ce sommaire ne fait pas partie du texte de la *Chronique*

valiers armés sur le Saint-Sépulcre. Voilà l'origine, les débuts, la première, certaine et rapide apparition de

d'Ernoul. Il est moderne, il est de la composition et invention de M. L. de Mas-Latrie, éditeur de la *Chronique*. Donc ce sommaire, ajoutuve postérieure et moderne, ne saurait avoir aucune influence sur l'interprétation du texte primitif. Il témoigne seulement de l'opinion personnelle de l'honorable M. de Mas-Latrie, pas davantage.

2° *Argument*. — A la fin du texte lui-même, deux courts passages font mention de l'*Hôpital de Saint-Jean* et attestent que les Chevaliers fondateurs de l'Ordre du *Temple*, vers 1118, sortaient bien, — non point du palais du Saint-Sépulcre, — mais de l'*Hôpital de Saint-Jean*. Voici ces deux passages : « *L'ensegne de l'abit dou Sepucre est une crois vermelle à deux bras* [TELE LE PORTE LI OSPITAUS] ». Et un peu plus loin : « [*Et si jeta li* OSPITAUX *le Temple, et se li donna son reliet et l'ensegne c'on apele l'ensegne del Bauçant*]. » Donc les Chevaliers dont s'agit étaient bien des *Hospitaliers* et non point des *Chevaliers du Saint-Sépulcre*.

Réponse. — Les deux passages en question sont placés entre *crochets* [], ce qui signifie qu'ils ne figuraient pas dans le manuscrit plus correct dont le texte a servi de base à la publication. Ce sont deux *fragments*, deux *lambeaux* empruntés à un autre manuscrit de la même *Chronique*, à une autre leçon (évidemment moins bonne puisqu'on n'a pas cru devoir la choisir pour la publier), et soudés par M. de Mas-Latrie à un texte qui ne les comportait pas originairement. En effet, des notes 10 et 12 placées au bas de la page 8 de la *Chronique d'Ernoul*, ainsi que des pages xxxvj à xlv de l'Introduction, il résulte que ces deux *coupures* sont empruntées l'une et l'autre au manuscrit F de la Bibliothèque de Berne et à une copie O de ce même manuscrit exécutée au dix-huitième siècle et conservée à la Bibliothèque nationale de Paris; au lieu que le texte adopté pour la publication (et notamment les détails sur les Chevaliers du Saint-Sépulcre) sont tirés des manuscrits A, B, C, D, E, qui probablement ont paru plus corrects. Or tous ces manuscrits parlent de nos Chevaliers du Saint-Sépulcre et aucun n'émet la proposition que ces Chevaliers venaient, non point du palais du Saint-Sépulcre, mais de l'*Hôpital*. Donc les fragments que nous combattons ne proviennent que d'un *seul manuscrit* (en double exemplaire), qui n'a pas été adopté pour la publication de la *Chronique*. Donc l'autorité de ces fragments, omis par la grande majorité des manuscrits, est bien faible.

Il serait intéressant de connaître s'ils figurent dans l'excellent manuscrit de la *Chronique d'Ernoul* conservé à la bibliothèque de Saint-

l'*Ordre militaire du Saint-Sépulcre*, uni par un lien d'obédience au *Chapitre de Jérusalem*, vivant dans son

Omer, que M. de Mas-Latrie n'a pas connu et qui est signalé aux pages xvij et xviij des *Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la Terre Sainte rédigés en français aux onzième, douzième et treizième siècles, publiés par Henri Michelant et Gaston Raynaud. (Société de l'Orient latin;* Genève; Fick, 1882, in-8°). En tous les cas ces deux fragments ne sont pas reproduits dans l'ancienne édition de la *Chronique d'Ernoul* donnée en 1679 par un éditeur anonyme qui paraît être Citry de la Guette (*Histoire de la conqueste du royaume de Jérusalem sur les chrétiens par Saladin, traduite d'un ancien manuscrit. A Paris, chez Gervais Clouzier, au Palais, etc.* M. DC. LXXIX, in-12, pages 3 à 6). On voit donc que ces *coupures*, — qui auraient dû n'être insérées qu'en note, — sont omises par la presque totalité des manuscrits, et n'ont par conséquent qu'une valeur bien minime.

Cette autorité déjà si médiocre s'évanouit entièrement, si l'on considère les *termes* et les *détails* du texte adopté pour la publication de la *Chronique d'Ernoul*, lesquels *jurent* absolument avec les fragments intercalés. Examinons ces *termes* et ces *détails*, et nous verrons qu'ils démontrent que c'est bien du *Chapitre* et des *Chevaliers du Saint-Sépulcre* qu'il s'agit et non point des *Hospitaliers de Saint-Jean*.

Prenons d'abord les *termes* du texte véritable d'Ernoul et de son copiste et continuateur Bernard le Trésorier.

D'abord le mot *Prieus dou Sepucre* confirmé par celui de *priestre* (prêtre) est répété au moins deux fois, presque trois. Or ce mot, qui est bien le titre du premier dignitaire du Chapitre du Saint-Sépulcre, n'a presque jamais désigné le grand maître des Hospitaliers de Saint-Jean.

En outre, les expressions *Temple del Sepucre, abit del Sepucre, abit dou Sepucre, se partirent del Sepucre* démontrent jusqu'à l'évidence qu'il s'agit, — non pas de l'Hôpital de Saint-Jean, — mais de l'*Église et de l'édicule du Saint-Sépulcre*. — Objecterait-on que, dans un diplôme publié au t. I, p. 141 à 143 des *Archives de l'Orient latin*, les mots *Saint-Sépulcre* sont associés à ceux de *Hôpital de Jérusalem* (*Domino et Sancto Sepulcro et Hospitali Iherusalem et habitantibus ibi*, etc.), ce qui tendrait à prouver que ces deux noms pouvaient quelquefois être pris l'un pour l'autre et que peut-être dans le texte d'Ernoul les mots *Temple del Sepucre*, etc., désignent en réalité *l'Hôpital de Saint-Jean?* — Nous répondrons d'abord

palais, mangeant à sa table, et formant avec lui et sous sa direction un véritable ORDRE RELIGIEUX-MILITAIRE.

que ce texte très obscur ne saurait servir de base à une théorie aussi improbable. Nous répondrons surtout qu'une pareille confusion, — possible peut-être sur les frontières d'Espagne de 1100 à 1110 (?) (date approximative de la pièce en question), et alors que l'*Ordre religieux militaire de Saint-Jean* n'existait pas encore et qu'il n'y avait à Jérusalem qu'un *simple hôpital* desservi par des frères infirmiers soumis, jusqu'à l'année 1113, à la juridiction de l'abbé de *Sainte-Marie Latine*, — une telle confusion, disons-nous, était totalement impossible en *Terre Sainte*, de la part d'un historien mêlé comme Ernoul aux événements et aux hommes de la Palestine, et écrivant vers 1228, peu après la chute de Jérusalem, et même de la part de son continuateur Bernard le Trésorier. Donc les expressions du texte d'Ernoul désignent bien le *Saint-Sépulcre* et non l'*Hôpital de Saint-Jean*. D'ailleurs, de textes analogues insérés dans le tome I du *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean* publié par M. J. Delaville le Roulx, il résulterait bien plutôt que le *Saint-Sépulcre* devrait être considéré comme la *source commune* de tous les Ordres religieux de Jérusalem et notamment de celui des *Hospitaliers*. Si donc l'*Hôpital de Saint-Jean*, dans les premières années du douzième siècle, n'était qu'une *annexe*, une *succursale*, une *dépendance* de la basilique et du Chapitre du Saint-Sépulcre, il ne pouvait avoir alors ni le renom, ni le crédit, ni les ressources voulues pour attirer sous son patronage une troupe de Chevaliers désireux, non de servir des malades et des pèlerins, mais de veiller sur un sanctuaire auguste. Quel sanctuaire desservaient les Hospitaliers? — Aucun, sauf le vieil hôpital carolingien restauré par les marchands d'Amalfi...

Passons aux *détails*. D'abord la *bonne chère* et l'espèce d'*oisiveté* dans lesquelles semblent avoir vécu à leur corps défendant ces premiers Chevaliers du Saint-Sépulcre, sont tout à fait exclusives des Hospitaliers de Saint-Jean, lesquels, alors presque au début de leur existence indépendante (1113), ne devaient pas avoir encore l'opulence nécessaire pour retenir dans l'inaction et dans un bien-être contraire à leurs propres habitudes et à leur règle (Jacques de Vitry, lib. I, cap. LXIV) une troupe assez nombreuse de Chevaliers fainéants malgré eux. — En second lieu, si ces Chevaliers eussent fait partie de l'Hôpital de Saint-Jean, ne les eût-on pas occupés au soin des malades, l'un des principaux et primordiaux devoirs des Hospitaliers? Or il n'en est pas question dans le texte d'Ernoul et de Bernard le Trésorier donné

« *On associa à ces prêtres ces militaires pour garder les Saints Lieux* », dit avec justesse un *Mémoire* inédit présenté au Parlement de Paris, en 1777, par une notable

par les manuscrits A, B, C, D, E, c'est-à-dire les meilleurs et de beaucoup les plus nombreux. — En outre, presque dès le début, et certainement avant 1118, les Hospitaliers étaient organisés aussi bien pour le combat que pour le soin des malades. Si donc il s'agissait d'eux, notre texte n'aurait pas mis dans la bouche de nos Chevaliers ces plaintes réitérées sur l'inaction dans laquelle on les faisait vivre, alors que la Terre Sainte avait tant besoin de champions armés. — Enfin, si ces Chevaliers ne sont pas consacrés exclusivement à la garde d'un sanctuaire exceptionnellement vénéré comme le Saint-Sépulcre, leur présence ne s'explique plus : le chapitre II de la *Chronique d'Ernoul* n'offre plus aucun sens. Qu'eussent fait chez les *Hospitaliers* des Chevaliers qui ne combattaient ni ne soignaient les malades? Sur quel sanctuaire eussent-ils veillé? Quel serait le motif, la cause, l'explication de leur présence? Il n'y en a pas : le texte n'a plus aucun sens.

Faut-il un dernier argument? Le voici. De la soudure du premier de ces deux fragments au texte primitif de la *Chronique d'Ernoul*, il résulte que les Hospitaliers auraient porté comme signe distinctif *la Croix rouge patriarcale à double bras et douze pointes* et que même ils la portaient encore en 1228, date très probable de la rédaction de la *Chronique d'Ernoul*. Or ceci constitue une erreur manifeste. Jamais les Hospitaliers n'ont porté cette *Croix*, emblème distinctif et exclusif des *Chanoines du Saint-Sépulcre*, comme cela est généralement reconnu et en outre établi par le texte et les gravures du curieux ouvrage tant de fois cité par nous et intitulé *Miechovia, sive promptuarium antiquitatum monasterii Miechoviensis*, par Nakielski (Cracoviæ, 1634, in-fol.), ainsi que par le sceau reproduit à la p. 180 du t. II des *Archives de l'Orient latin*, et surtout dans la très intéressante compilation du *R. P. Michel de Martigny*, IIe partie, chap. XI, section 4, p. 300 à 303. Les Hospitaliers portaient la croix simple de *couleur blanche* à huit pointes sur le costume noir ou quelquefois rouge; les Chanoines du Saint-Sépulcre portaient sur la soutane blanche ou noire *la Croix pourpre à douze pointes appelée Croix d'Outre-mer*. En soudant à notre texte ce fragment étranger, on fait dire au chroniqueur une véritable hérésie, on lui fait commettre une erreur palpable qu'il ne lui était pas possible, à lui vivant au milieu des hommes et des choses de la Terre Sainte, de commettre. Et voilà le beau résultat auquel on arrive par ces adjonc-

fraction de l'ancienne *Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulchre de Iherusalem* (1). Et, selon toute vraisemblance, ce sont eux-mêmes que, au quinzième siècle, l'on a entendu symboliser dans ces *Chevaliers d'or massif* soutenant un calice d'argent en forme de *Saint-Sépulcre*, qui, vers 1418, figure dans le trésor du pauvre roi Charles VI (2).

La mission de ces Chevaliers consistait exclusivement, ce semble, à veiller sur le Tombeau du Christ.

tions artificielles, ces textes composites qui font ressembler une chronique à une mosaïque de Pompéi.

Ajoutons que Guillaume de Tyr (lib. XII, cap. VII) et Jacques de Vitry (lib. I, cap. LXV), en racontant la fondation de l'Ordre du Temple, ne laissent pas le moins du monde soupçonner que les premiers membres de cet Ordre soient sortis des Hospitaliers de Saint-Jean. Au contraire, le fait que ces premiers Templiers avaient adopté, comme le dit Guillaume de Tyr (lib. XII, cap. VII), la règle et les habitudes des « *Chanoines réguliers* », serait plutôt une confirmation indirecte, très faible à la vérité, de l'assertion d'Ernoul. Il en est de même de l'*habit blanc et de la Croix rouge des Templiers* qui se rapportent exactement à ce qu'Ernoul et Bernard le Trésorier disent de leurs insignes, empruntés de ceux des *Chanoines du Saint-Sépulcre*.

Donc, nous croyons pouvoir affirmer, malgré les objections de nos adversaires, que le chapitre II de la *Chronique d'Ernoul éditée par M. L. de Mas-Latrie pour la Société de l'histoire de France*, s'applique bien à des *Chevaliers du Saint-Sépulcre* passés ensuite à l'Ordre du *Temple*, et non point à des *Hospitaliers de Saint-Jean*. Nous avons donc parfaitement le droit d'invoquer ce texte à l'appui et comme preuve de notre théorie.

(1) *Mémoire présenté, au mois de mai 1777, à Nosseigneurs du Parlement en la Tournelle criminelle, par plusieurs Membres de l'Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulchre de Iherusalem* (Archives nationales 1489, dernière pièce).

T
3

(2) *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publiées, pour la Société de l'Histoire de France*, par L. Douët d'Arcq, t. II, p. 300, n° 111. (A Paris, chez Jules Renouard et C^ie^, MDCCC LXIV, in-8°.)

Debout, silencieux, épée au poing, vêtus de fer (1), comme des statues de la Vigilance et de la Fidélité, sur la poitrine la *Croix vermeille* à double bras et à douze pointes du *Chapitre de Jérusalem* (2), ils formèrent durant près de *vingt ans* (août 1099 — août 1118), autour du Saint-Sépulcre, une milice, une phalange, une maison militaire, une garde-noble comparable à celle qui, dans la Rome déchue et sécularisée de nos jours, garde encore cet autre Tombeau du Christ qu'on appelle le Vatican!

Ils ne paraissent pas être allés à la guerre, avoir suivi dans leurs expéditions les Rois de Jérusalem : ils se cantonnaient, ce semble, exclusivement dans la garde toute spéciale et presque jalouse du Saint-Sépulcre. On peut croire cependant qu'ils contribuèrent en 1102, 1108, 1110, 1112, 1113, 1115, à la défense de Jérusalem contre les entreprises des Sarrasins d'Ascalon (3).

(1) Voir Léon Gautier, *La Chevalerie*, p. 277, 281, 321, 322, 330, 716, 717 et suiv. (Paris, Palmé, 1884, in-4°).

(2) Conf. *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* (édition Mas-Latrie), p. 8. — *Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 180, reproduisant un sceau en cire verte du Chapitre du Saint-Sépulcre appendu à une charte de 1269 et où se voit la *Croix patriarcale à double bras*, insigne du Chapitre. — Voir aussi la reproduction du sceau du Chapitre au bas de deux diplômes (non datés), l'un du patriarche *Foucher*, l'autre du patriarche *Héraclius* de Jérusalem, conservés jadis au couvent de *Schire* en Bavière (R. P. Michel de Martigny, S. J., seconde partie, ch. IX, section 2^e^, p. 253 à 261). — Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 438, où il est question d'une fresque de l'église de *Bungo* (île de Gotland) représentant une bataille en Terre Sainte, entre Chrétiens et Infidèles : deux des Chevaliers chrétiens portent un écu décoré de la *Croix de Jérusalem aux douze pointes*.

(3) Albert d'Aix, lib. IX, cap. VII, *in fine;* lib. X, cap. XXXV; lib. XI, cap. XXVIII. — Foucher de Chartres, lib. II, cap. XLIX, *in fine;* lib. III, cap. XXXIII. — Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. XX.

Malgré leur affectation exclusive à la garde du Saint-Sépulcre, ne seraient-ce pas eux — au moins pour partie — ce PRÆSIDIUM (1), ces MILITES, auxquels, à l'heure émouvante du départ pour la dangereuse campagne d'Ascalon, on remit la défense de Jérusalem, et que l'on fit revenir en hâte, le 10 août 1099, pour prendre part à la décisive bataille (2)? Eux aussi, — joints probablement aux *quarante et un Chevaliers* fournis par la Cité de Jérusalem (3), — ces MILITES IHERUSALEM qui, au combat de Ramleh, le 6 septembre 1101, composaient le quatrième corps de l'armée latine (4), et parmi lesquels on choisit *dix champions* armés de pied en cap pour former la garde d'honneur de la Sainte-Croix (5)? De même ces autres MILITES IHERUSALEM qui, dans les derniers jours du mois de mai 1102, accoururent sous la conduite du patriarche Daimbert de Pise pour secourir le roi Baudouin Ier, vaincu à la seconde bataille de Ramleh (17 ou 18 mai 1102) et assailli dans Jaffa par la garnison égyptienne d'Ascalon (6)?

(1) *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 24, cap. XVII.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 161, 303, 305 *in fine* : « ..... *mandavit in* IHERUSALEM *quod* MILITES *qui ibi erant præpararent se et venirent ad bellum* ». — Conf., t. IV, p. 491, cap. XLI *in fine*.

(3) BEUGNOT, *Assises de Jérusalem*, t. I, chap. CCLXXI, p. 423.

(4) ALBERT D'AIX, lib. VII, cap. LXVII, p. 550 : « ..... *quartam aciem, quam ordinaverat* de MILITIBUS IHERUSALEM, *viris bello assuetis ac robustissimis...* » — Conf. FOUCHER de CHARTRES, l. II, cap. III, p. 377 : « ... *viri Iherosolymitæ.* »

(5) ALBERT D'AIX, lib. VII, cap. LXVII, p. 550 (édition académique) : « ... *decem milites loricatos.* »

(6) FOUCHER DE CHARTRES, lib. II, cap. XV et XXI, p. 404 : « ..... *parati sunt illico* MILITES *quot* IBI (*Iherusalem*) *reperiri potuerunt. Nonaginta, ut reor, tam de militibus, quam de illis qui equos habere potuerunt vel jumenta.* » — Conf., *Ibidem*, t. III, p. 377, 391, 535, cap. LIX, E. — Conf. t. V, p. 179, cap. LXVII : « *Jerosolimitani quoque...* »

Eux encore, sans doute, du moins pour partie, ces *Frères*, ces *Cavaliers* au nombre de *cent cinquante*, parfois qualifiés de « *manus Iherusalem* », qui, le 27 août 1105, arrivèrent au camp des Croisés le matin de la bataille d'*Ibelin*, ayant à leur tête le patriarche Evremer et plusieurs Chanoines du Saint-Sépulcre (1), parmi lesquels figurait très probablement cet *Aschetin*, alors Chantre du Saint-Sépulcre, et que, un peu plus tard, en 1110, le roi Baudouin Ier qualifiait de *personnage illustre* (2)?

Et que penser aussi de ces cinq *Frères* (*Fratres*) tués près de Joppé en 1105, avec le célèbre *Othon Altaspata*, l'ancêtre légendaire des *Visconti?* (ALBERT D'AIX, lib. IX, cap. XXX; — *Hist. occid. des Croisades.*, t. V, p. 653, texte et note *b;* — OLIVIER DE LA MARCHE, t. I, p. 29)?

Les voilà donc! Bientôt, nous en avons le ferme espoir, des textes nouveaux confirmeront leur présence (3).

Les Hospitaliers de Saint-Jean n'étaient encore que de simples infirmiers; les Templiers n'existaient pas; Saint-Lazare pansait obscurément les plaies de ses horribles lépreux et ne songeait point à revêtir l'armure (4); l'Ordre

(1) « *Et erant simul quinquaginta tam* CLERICI *equos habentes quam laici.* — ..... *fere centum.* L. FRATRIBUS *comitatus...* »(*Gesta Francorum*, cap. LXX. — *Secunda pars historiæ hierosolymitanæ*, cap. XVIII, p. 540 et 566 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*) — Foucher de Chartres, lib. II, cap. XXXI et XXXII, p. 412, 413. — Albert d'Aix (lib. IX, cap. XLIX, *in principio*, p. 622) les qualifie, sans doute par erreur, de *pedites*).

(2) Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. XII, p. 473.

(3) Voir notamment *Archives de l'Orient latin*, t. II, Ire partie, p. 159, 160, 162, 194, texte et note 1 (Paris; Ernest Leroux, 1884).

(4) *Les Lépreux et les Chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de N.-D. du Mont-Carmel*, p. 111 à 115, par Eugène Vignat, ancien député du Loiret, ancien maire d'Orléans (Orléans; H. Herluison, 1884, in-8°, sur papier teinté et avec 4 eaux-fortes et gravures).

Teutonique n'était même pas en perspective, et déjà l'*Ordre religieux-militaire du Saint-Sépulcre* est constitué : Religieux avec les Chanoines, les Frères et Confrères, Militaire avec les Chevaliers soumis au Chapitre, vivant à sa table et dans son palais, portant ses insignes et gardant sous son autorité le Tombeau du Christ.

Donc l'*Ordre religieux-militaire du Saint-Sépulcre,* antérieur à tous les autres, le plus vénérable parce qu'il avait pour objet la garde du plus auguste sanctuaire de la Terre Sainte (1), est bien le fils aîné des Croisades, le premier épanouissement et comme la fleur héroïque de ces magnifiques expéditions si nationales, si chrétiennes, si aristocratiques par leur éclat, si démocratiques par leur composition et leurs bienfaits, qui ont préservé l'Europe de l'invasion musulmane, libéré les serfs, affranchi les Communes, ruiné la féodalité, assuré le pouvoir royal, ouvert au commerce français les chemins de l'Orient, et fait redouter jusques au cœur de l'Asie le nom glorieux de la France (2) !

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 171, p. 309 : « *In quibus utique Sepulcrum Dominicum, sicut titulo clariori preminet....* » ; n° 167, p. 301 : « *..... fons et origo totius ecclesie veraciter predicatur* » ; n° 155, p. 277 : « *... specialius tamen ecclesiam gloriosissimi Sepulcri...* » — Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. xxviii. — Jacques de Vitry, *Historia Iherosolimitana*, lib. I, cap. lxi :... « *In quo loco postea Christiani ob reverentiam Dominici Sepulchri artificioso opere, decenti schemate, forma rotunda, uno tantum foramine superius apertam Dominicæ resurrectionis ecclesiam gloriosam construxerunt, quæ inter sancta et venerabilia loca non immerito obtinet principatum* ». — Conf. *Relation des voyages de Sæwulf à Jérusalem et en Terre Sainte pendant les années* 1102-1103, p. 27 : ainsi que *Burchardi de monte Sion*, p. 70, et *Odorici de Foro Julii Liber de Terra Sancta*, p. 149 (*Peregrinatores medii ævi quatuor*, édition Laurent, *editio secunda ;* Lipsiæ, Hinrichs, 1873).

(2) *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 21, cap. xvi.

Numéro II.

LES GARDES OU CUSTODES. — LES SERGENTS ET CLIENTS DU SAINT-SÉPULCRE.

(1099-1187-1291.)

Il le faut reconnaître, ces premiers, ces vrais *Chevaliers du Saint-Sépulcre,* ces *Chevaliers* de fondation, pour ainsi dire, demeurèrent peu.

Impatients de combats, fatigués de leur inaction, lassés d'attendre, autour du Saint-Sépulcre et à la table plantureuse des Chanoines, un ennemi qui, malgré son audace, son grand nombre, ses ruses et la situation précaire de la Palestine, ne parvenait jamais à franchir le seuil de Jérusalem, ils se retirèrent, après la mort du patriarche Arnoul de Roeux, vers le début du second semestre de l'année 1118 (1). Les instigateurs de cette retraite semblent avoir été : *Hugues de Payns, Godefroy de Saint-Omer, Payen de Montdidier, frère Rolland* (ou *Rotland*), *Geoffroy Bisot* (ou *Jefroy Bissot*) et *Archambaut de Saint-Amand* (2).

Sous la protection empressée du roi Baudouin II, alors au début de son règne, et de l'agrément, — un peu contristé, — du Prieur du Sépulcre, ils allèrent vis-à-vis, de l'autre côté du ravin de *Tyropéon,* sur le mont *Moriah,* dans l'enceinte défigurée de la basilique byzantine de la

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* (édition Mas-Latrie), p. 8.

(2) *La Règle du Temple, publiée pour la Société de l'Histoire de France* par Henri de Curzon, p. 13, n° 3 ; p. 19, n° 7. (Paris, Renouard, 1886, in-8°.)

Présentation, fonder l'Ordre superbe et foudroyé du *Temple* (1).

Qui donc les remplaça auprès des Chanoines et autour du Saint-Sépulcre? — Deux catégories d'auxiliaires, de satellites, de défenseurs : 1° les *Gardes* ou *Custodes*; — 2° les *Sergents* ou *Miliciens du Saint-Sépulcre*.

A. — Les Gardes ou Custodes du Saint-Sépulcre.

(1099-1187.)

Ils existaient déjà avant la retraite des Chevaliers : on les signale dès les premières années du douzième siècle, en 1101 (2), mais ce départ les mit sans doute bien plus en évidence.

C'était une escouade, une compagnie, un collège ou confrérie de serviteurs armés (3), de suivants (*subditi*) (4), de satellites (*satellites*) (5), comme ceux jadis des Grands-

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 8, 9. — Le fait que l'Ordre du *Temple* tire son origine de celui du *Saint-Sépulcre* peut sembler confirmé par un passage de la *Règle du Temple* (p. 20, n° 8; p. 206, n° 363).

(2) *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, cap. XLVIII, p. 525 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* : « *Aurora subinde crastina illucescente, reseratur a* CUSTODIBUS *ecclesia* ».

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre* (édition Rozière), n° 183, p. 327 : « *universis* FRATRIBUS *suis, quicumque has litteras legerint, vel eas audierint, clericis videlicet ac* LAICIS, *tam vicinis quam longe positis, sub titulo ac pro honore Dominici Sepulcri ubique terrarum* MILITANTIBUS *in hoc instanti...* »

(4) Foucher de Chartres, *Hist. hierosol.*, lib. III, cap. XXVIII.

(5) *Chartes de Terre Sainte provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat*, publiées par H.-Ferdinand Delaborde (Paris; Thorin, 1880, in-8°), p. 57 : « *Quibus vilipensis, facto agmine cum* SATELLITIBUS *suis, Ecclesiam tyrannice adivit, seras suas crudelitate confregit, monachos et fratres nostros turpiter foras ejecit.* »

Prêtres hébreux, comme, en 1144, ceux de l'évêque Robert II de Nazareth (1), de gardiens (*custodes*) (2), de frères convers (*conversi seu fratres laici*) (3), recrutés vraisemblablèment parmi l'élite des frères servants (*servientes*) (4), et des miliciens (*sergens, serjans* (5), *armigeri*) (6) du Chapitre, dont nous parlerons tout à l'heure. Les soins matériels, le service et la garde un peu subalterne, — mais toujours essentiellement honorable, — du Saint-Sépulcre, leur étaient dévolus.

A eux la charge d'entretenir les lampes d'or qui éclairaient le glorieux Tombeau et dont l'une avait été donnée (en 1172) par Henry X le Lion, duc de Bavière et de Saxe, les plaques de marbre et les mosaïques dont il était revêtu, les écussons de bois peint qui en décoraient les parois (7), la coupole de vermeil, la chapelle d'orfèvrerie et la colossale statue d'argent du Christ qui le

(1) *Chartes de Terre Sainte*, p. 57.

(2) Theodericus, *De locis sanctis*, p. 11, 12, 28.

(3) *Johannis Iperii abbatis chronicon Sythiense S. Bertini*, cap. XL, pars III, p. 596 du *Thesaurus novus anecdotorum* de Dom Martène et de Dom Durand, t. III. — Conf. *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 183, p. 327.

(4) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 102, p. 201.

(5) *Assises de Jérusalem* publiées par M. le comte Beugnot, t. Ier : *Assises de la Haute Cour*, p. 426 (Paris, Imprimerie Royale, MDCCCXLI, in-fol.).

(6) Marin Sanuto, *Liber secretorum fidelium Crucis*, lib. III, pars VII, cap. I, p. 174, n° 30 (à la fin des *Gesta Dei per Francos* de Bongars). — Albert d'Aix, lib. X, cap. LV. — Foucher de Chartres, lib. III, cap. XXXI.

(7) Ch. Kohler, *Mélanges pour servir à l'histoire de l'Orient latin et des Croisades*, fascicule I, p. 70, 79, 90 (Paris, Leroux, 1900, in-8°). — *Fratris Felicis Fabri Evagatorium in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Ægypti peregrinationem*, etc. Volumen secundum p. 91, 95, 96. (Edidit Conradus Dietericus Hassler. Stuttgardiæ, 1843, 3 vol. in-8°.)

surmontaient (1), les trophées d'armes, les ex-voto militaires, les tombes héraldiques, le trésor de la Sainte-Croix (2), et les deux autels affectés aux Chanoines dans la basilique du Saint-Sépulcre (3). A eux le soin de maintenir

(1) Pour tous ces détails sur l'ornementation de la chapelle et de la basilique du Saint-Sépulcre au douzième siècle, voir : 1° *Theoderici Libellus de locis sanctis* (édition Titus Tobler), et les pèlerinages anonymes insérés en appendice dans le même volume, à la suite de l'itinéraire de Théoderic; 2° Jean de Wurzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ*, cap. VIII et IX dans les *Peregrinatores medii ævi quatuor* de Tobler, 2e édition; 3° *Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène Russe*, pages 12, 13, 14, 15, 75 à 83 des *Itinéraires russes en Orient traduits pour la Société de l'Orient Latin par Mme B. de Khitrowo*, I, 1 (Genève, Fick, 1889, gr. in-8°); 4° *Continuation de Guillaume de Tyr*, lib. XXIII, cap. XV, col. 918 du t. CCI de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne. — Le passage sur la toiture d'argent du Saint-Sépulcre se retrouve dans la *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 176, ainsi que dans *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 70.

(2) C'était dans le *Trésor* du Chapitre que l'on conservait la *Sainte-Croix*, les reliques des *Saints Innocents*, de *Sainte Euphrosine*, quelque peu de l'eau miraculeuse changée en *huile* par l'évêque Narcisse de Jérusalem, ainsi que les ampoules de cristal ou d'émeraude où se gardaient, disait-on, quelques gouttes du *précieux Sang* de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On offrait quelques parcelles de ces reliques aux pèlerins de qualité comme *Guy de Blond*, moine de Grandmont, vers 1169, et aux Évêques d'importance comme *Maurice*, Évêque de Braga, en Portugal, en 1108, et *Pons Maurice de Mont-Boissier*, Évêque du Puy, lequel séjourna deux années à Jérusalem vers 1125, et à son retour, lors de son passage à Antioche, s'empara pieusement (du consentement de son ami le patriarche Bernard de Valence), de l'*anneau pastoral* de son illustre prédécesseur le Légat du Saint-Siège *Adhémar du Puy* (*Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 355, note *d*). — Ch. Kohler, *Mélanges*, etc., t. I, p. 198 à 200 et 248. L'un des Chanoines du Saint-Sépulcre portait le titre de *Trésorier* (*Thesaurarius*), terme qui, étant donné les circonstances, nous paraît devoir être entendu dans le sens à la fois de *Caissier* et de *Surveillant du trésor* (*Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 34, 41, 68, 79, 105, 110, 115, 117, 123, 134 136, 137 et 180 (*souscriptions*). — Conf. Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. XXIII.)

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 36, p. 71.

l'ordre, notamment le samedi du *Feu-Sacré*, parmi la foule enthousiaste bigarrée et sauvage des pèlerins (1); ainsi que la mission d'escorter dans leurs processions solennelles aux divers sanctuaires de Jérusalem le Patriarche et le Chapitre (2). A eux enfin, depuis le départ des Chevaliers, l'insigne honneur d'entourer en armes, en cas d'alerte soudaine, la chapelle du Saint-Sépulcre, la basilique et le palais du Chapitre (3).

Ne seraient-ce point eux dont le patriotisme touchant, bien qu'un peu naïf, aurait, dit-on, sur une inscription tumulaire de la chapelle Saint-Jean, gratté le nom d'un pèlerin teuton pour y substituer le titre d'un Chevalier français? Et Dieu sait la colère des fiers Germains en présence de cette substitution (4)!

Successeurs de ces *Caloyers* grecs, de ces Fragelites, Rabdophores ou Urêrètes que l'*Histoire ecclésiastique d'Eusèbe*, la *Vie de saint Sabas* par Cyrille de Scythopolis, le *Pré spirituel* de Jean Mosch, la *Chronique* ou *Compendium* de Cedren, ainsi que le curieux document intitulé *Commemoratorium de Casis Dei* (vers 808) signalent, du

(1) Cette foule s'élevait parfois au nombre de plus de 700 et de 1500 personnes, et comprenait, outre les pèlerins chrétiens, un grand nombre d'hérétiques et de musulmans. (Albert d'Aix, lib. XII, cap. X et XXXIII. — *Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène russe*, p. 75 à 83.)

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 66, p. 136 et suiv. — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4. *Un Rituel et un Bréviaire du Saint-Sépulcre*, p. 405, 406, etc. — R. P. Michel de Martigny, IIe partie, chapitre XI, section 6e, p. 306 à 310.

(3) Cela semble bien résulter du rôle dévolu à ces *gardes* ou *custodes* par Théoderic (p. 11, 12, 28), Jean de Wurzbourg (cap. IX), Edrisi (t. I, p. 34), et par la chronique intitulée *Gesta Francorum Ierusalem expugnantium*, cap. XLVIII, p. 526 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*.

(4) Jean de Wurzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ*, cap. IX (*Peregrinatores medii ævi quatuor* de Tobler).

quatrième au douzième siècle, auprès du Tombeau du Christ (1), ces gardes régulièrement embrigadés, portant le nom (*titulum*) (2) et les couleurs (*vestimentum*) (3) du Chapitre, vigilants et d'humeur peu endurante (4), se tenaient durant leurs heures de faction dans le vestibule même (*pro tecto*) du Sépulcre (5). On en comptait en quelques circonstances jusques à *vingt-quatre* à la fois (6).

Ils sont alternativement désignés par les voyageurs chrétiens (7) ou arabes (8), les chroniques (9) et les cartulaires (10) sous le nom de *Custodes* ou *Gardiens, Ser-*

(1) Eusèbe, *Hist. Eccles.*, lib. VI, cap. IX. — Cotelerius, *Ecclesiæ Græcæ monumenta*, t. III, p. 278, § 38 (Lutetiæ Parisiorum, MDCLXXXVI, in-4°). — *Patrologie grecque* de l'abbé Migne, t. LXXXVII, pars tertia, cap. XLVIII, col. 2904. — *Ibid.*, t. CXXI, col. 617. — *Commemoratorium de casis Dei vel monasteriis*, p. 301 des *Itinera hierosolymitana et descriptiones Terræ Sanctæ bellis sacris anteriora*, etc. Genovæ, typis J.-G. Fick, 1880, in-8° (*Société de l'Orient latin*).

(2) Argument du n° 183, p. 327 du *Cartulaire du Saint-Sépulcre.*

(3) Argument des n^os^ 77, 101, 104; p. 154, 199, 204 du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre.*

(4) Theodericus (*Libellus de locis sanctis*, p. 11, 12), les qualifie de : « ... *acerrimos custodes* ».

(5) Jean de Wurzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ*, cap. IX : « *In eo quoque protecto resident* custodes *Sepulcri* (*Peregrinatores medii ævi quatuor* », édit. Tobler). — Conf. Theodericus, *De locis sanctis*, p. 11, 12, 28 (édition Tobler).

(6) Theodericus, *loc. cit.*

(7) *Ibid.*, *loc. cit.* — Jean de Wurzbourg, cap. IX.

(8) Edrisi, t. I, p. 341 (traduction Jaubert) : « *Dans le porche se tenaient* les gardiens *du Saint-Sépulcre.* »

(9) *Johannis Iperii abbatis chronicon Sythiense S. Bertini*, pars III, cap. XL, p. 596 du t. III du *Thesaurus novus anecdotorum* de dom Martène et de dom Durand : « Fratres Sancti Sepulcri, *et fratres sancti Jacobi de Spata, regulæ beati Augustini canonicorum regularium conversi seu Fratres laici, ordines militares et plures alii...* » (Lutetiæ Parisiorum M. DCC. XVII, in-fol.)

(10) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 102, p. 201 : « ser-

vants, Convers ou *Frères laïcs*, et de *Clients* du Saint-Sépulcre. Ce sont eux ces *Clients* de seconde catégorie, dont nous faisions pressentir l'existence en la distinguant, quelques pages plus haut, des *Clients* ou *Confrères* liés envers le Chapitre par la réception de quelque bénéfice. Ce sont eux également que les chartes et diplômes, comme le testament d'Alphonse I^er^ le Batailleur, roi de Navarre et d'Aragon, tué en 1134 à la bataille de Fraga (1), et les n^os^ 134 et 183 du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre* mentionnent, — conjointement avec le surplus des Frères-servants et les Confrères ou Clients (2), — sous le

vientis »; et n° 183, p. 327 : « *Universis* fratribus suis... *Clericis videlicet ac* laicis... *sub titulo ac pro honore Dominici Sepulcri ubique terrarum* militantibus *in hoc instanti.* »

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 179, p. 318. — *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem* (1100-1310) par J. Delaville le Roulx, tome I^er^ (1100-1200), n^os^ 95, 136, 267; p. 85, 111, 201. »

(2) Sur ces *Frères du Saint-Sépulcre*, distincts des Chanoines mais unis à eux par un lien de dépendance, de piété et d'affection, voir les n^os^ 2, 3, 32, 77, 101, 111, 134, 135, 144 et 183 du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, ainsi conçus :

N^os^ 2 et 3; p. 2 et 3 : « *potestatem faciendi* Fratres *et sorores.* »

N^os^ 32, p. 59 : « *domum Rogerii* Fratris *eorumdem canonicorum.* »

N^os^ 77, p. 153 : « *quidam Petrus Sancti Lazari*, Frater *Dominici Sepulcri...* »

N^os^ 101, p. 199 : « *eorum Dei gratia* Fratres *effecti.* »

N^os^ 111, p. 214 : « *et feodum et* Fraternitatem *et amicitiam domus irrecuperabiliter perderent.* »

N° 134, p. 249 (*souscriptions*) : « *De Fratribus :*
Robertus de Mahumeria.
Frater *Henricus, et omnes alii.*

N° 135, p. 250 (*souscriptions*) : *De hominibus Mahumerie :*
FRATER PISANUS, *dispensator domus.*
FRATER UNGARUS. »

N° 144, p. 264 : ... « *Iardinum, quod fuit Mainardi de Portu, quod filius ejus Raimundus,* in conversione sua factus frater Dominici

nom collectif de *Frères* (*Fratres Sepulcri*), par opposition aux *Chanoines* (*Canonicis et Fratribus ejusdem loci*).

Les *Custodes*, *Clients* ou *Servants* paraissent avoir eu pour chef immédiat, outre l'*Économe* et le *Gardien des clefs du Sépulcre* signalés vers 1107 par l'hégoumène russe Daniel (1), et le *Préposé du Saint-Sépulcre* dont parle à maintes reprises le *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem* (2), (qui paraît être le même que le *Custode du Saint-Sépulcre* mentionné vers 1100 par la *Chronique de Bernold* (3), un dignitaire appelé MAGISTER CLIENTIUM SANCTI SEPULCRI (4).

Ce MAGISTER était, le 16 novembre 1136 (et probablement dès le 29 juin 1135), un sieur *Roger de Saint-Lazare* (2), laïc, marié (3), propriétaire d'une maison à Jérusalem (4), et qui paraît avoir possédé le fief de *Saint-Lazare* (5) par suite de son mariage avec la veuve du précédent feudataire *Pierre*, surnommé aussi *de Saint-Lazare* (6), confrère (*frater*) du Saint-Sépul-

SEPULCRI... » — Mais peut-être, ici, le mot FRATER doit-il être entendu dans le sens de *Chanoine?*

N° 183, p. 327 :... « Universis FRATRIBUS *suis... clericis videlicet ac* LAICIS... *sub titulo ac pro honore Dominici Sepulcri ubique terrarum* MILITANTIBUS *in hoc instanti...* »

Voir aussi sur les *Frères du Saint-Sépulcre : Adnotationes historicæ et philologicæ ad partem tertiam*, t. II, p. 155 des *Historiens grecs des Croisades* (*Recueil des Historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*) : « FRATRES SANCTI SEPULCRI, *in edictis Nunonis Sancii, comitis Rossilionis et Petri, reg. Aragon. de Pace et Treuga, quæ habentur t. VIII Spicilegii Acheriani, p.* 368 *et* 381. *Sic porro milites istorum ordinum appellabantur, quod essent re vera monachi, ac, ut vulgo dicimus, religiosi, voto obstricti, qui ea tempestate* FRATRES *indigitabantur, Græcis posterioribus* Φρέριοι, *uti vocantur a Michaele Anchiali patriarcha in dialogo.* »

(1) *Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène russe*, p. 76, 81, 82.

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, nos 33, 41, 68, 96, 109, 117; p. 60, 78, 140, 180, 207, 220 (édition de Rozières). — Ce *Préposé* était lui-même un des Chanoines du Saint-Sépulcre, ainsi qu'il résulte de la comparaison des nos 90 et 95, p. 180 et 187 du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*. Ce *Préposé* pourrait bien être le même dignitaire appelé *Gardien des clefs* par l'Igoumène Daniel. — Il fallait une autorisation spéciale pour obtenir l'ouverture du Saint-Sépulcre (Albert d'Aix, lib. IX, cap. XIII).

(3) *Bernoldi chronicon ad annum* 1100 (Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. V, ad ann. 1100, p. 467 : « *Gerhardus venerabilis abbas, qui dudùm Scaphusensem abbatiam pro Deo dimisit, et hoc cum auctoritate domini Urbani papæ, Ierosolymam cum exercitu christianorum petiit, qui post multos labores civitatem obtinuerunt, et prædicto abbati sepulchrum Domini custodiendum commiserunt.* »

On peut à ce texte faire une objection, c'est qu'à cette même date de 1101 ou 1102, les fonctions de *Custode du Saint-Sépulcre* auraient été, au dire d'Albert d'Aix, lib. VI, cap. XXXIX *in fine* et XLI, confiées à Arnoul de Roeux qui avait été un instant et devait être plus tard Patriarche de Jérusalem. Mais de la comparaison d'Albert d'Aix, lib. VI, cap. XXXIX, et XLI ; et lib. VII, cap. LVIII ; lib. IX, cap. XVI; lib XII, cap. XXIV, et de Guillaume de Tyr, lib. X, cap. VII et XXV; lib. XI, cap. XV, il résulte que le vrai titre d'Arnoul de Roeux était *Archidiacre* et *Chancelier* de l'Église de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, et que ce nom de *Custode du Saint-Sépulcre*, qui lui est attribué par Albert d'Aix, signifie seulement que ledit Arnoul était *Trésorier* ou *percepteur* des offrandes et aumônes faites au Saint-Sépulcre par les Latins de Palestine et les pèlerins.

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 107 (*souscriptions*), p. 208 : ROGERIUS, MAGISTER CLIENTIUM SANCTI SEPULCRI (le texte porte à tort : « *clientum* »). — Conf., n° 109, p. 210 : « *Mariam de Sancto Lazaro, uxorem cuiusdam Rogerii,* CLIENTIS *Sancti Sepulcri.* »

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, n° 107, p. 208. — Conf., n° 109, p. 210, et n° 111, p. 213, 214. — RÖHRICHT, *Regesta regni hierosolymitani*, p. 38, 39 et 41.

(3) Sur ce *Roger de Saint-Lazare* et sa famille, voir le *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, nos 32, 53, 54, 107, 109, 110, 111, 144; p. 59, 99, 104, 208, 210, 212, 214, 265.

(4) *Ibid.*, nos 32, 53, 54, 109, 111; pages 59, 99, 104, 210, 214.

(5) *Ibid.*, n° 111, p. 214.

(6) Cela nous paraît résulter de la comparaison des nos 77, 109, 111; p. 153, 210, 214, du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*. —

cre (1), auquel le Chapitre avait, dans les premières années du douzième siècle (probablement entre 1114 et 1129) (2), concédé ce fief de *Saint-Lazare* situé sur le territoire de

On trouve encore un autre *Pierre de Saint-Lazare*, qualifié de bourgeois de Jérusalem ou bourgeois du Roi, et qui signe plusieurs actes du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre* (nos 56, 59, 62, 63, 131; p. 113, 120, 127, 130, 244); mais ce *dernier*, qui paraît avoir vécu de 1155 ou 1156 à 1181, doit être soigneusement distingué du *premier*, mort avant 1129 (no 77, p. 153 à 155), et il était probablement un tenancier, non du Chapitre du Saint-Sépulcre, mais des Bénédictines de Béthanie. — Peut-être même devrait-on distinguer *trois* personnages du nom de *Pierre de Saint-Lazare*. — Sur ce ou plutôt *ces* divers *Pierre de Saint-Lazare*, qui sans doute furent des premiers laïcs à porter la *double Croix pourpre du Saint-Sépulcre* (et dont l'un, cependant, paraît avoir été, en 1177, moine à l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat), il y aurait lieu de voir :

1° *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 56, 59, 62, 63, 77, 109, 111, 131; p. 113, 120, 127, 130, 153, 210, 244.

2° *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem* (1100-1310), par J. Delaville le Roulx. (Paris, Ernest Leroux, MDCCC XCIV, 4 vol. in-fol). T. I, nos 250, 312, 375, 376, 444, 464, 469, 554, 606, 607; p. 189, 226, 257, 258, 309 (texte et note 3), 319, 322, 376, 414.

3° *Les Archives, la Bibliothèque et le Trésor de Saint-Jean de Jérusalem à Malte*, par J. Delaville le Roulx (Paris, Thorin, 1883, in-8°), nos 25, 26, 30, 33, 49, 58; p. 108, 110, 115, 119, 140, 151.

4° Delaborde, *Chartes de Terre Sainte provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat*, no 39, p. 87 (Paris, Thorin, 1880, in-8°).

5° *Revue de l'Orient latin*, t. VII, nos 1-2, §§ 17, 43, 45; p. 127, 151, 154.

6° Pauli, *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano oggi di Malta*, etc. (in Lucca, MDCCXXXIII, in-fol.). t. I, nos 52, 161, 164, 188, 200; p. 53, 205, 207, 234, 244.

7° *Regesta regni hierosolymitani* (MXCVII — MCCXCI) *edidit Reinhold Röhricht*, p. 31, 39, 77, 78, 84, 87, 104, 112, 113, 130, 133, 137, 143, 144, 157, 160 (Œniponti, 1893, in-8°).

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, no 77, p. 153, 154.

(2) Conf. nos 29 et 77; p. 55 et 153 du *Cartulaire du Saint-Sépulcre*. — *Revue de l'Orient latin*, t. VII, nos 1-2, § 17, p. 127.

Béthanie (1). On sait que, jusqu'au 5 février 1138, Béthanie, son église et ses annexes appartenaient au Chapitre du Saint-Sépulcre en vertu de la donation du roi Baudouin Ier (2), en 1110, confirmée, au point de vue des dîmes, par le patriarche Arnoul de Roeux (3), en 1114. Après cette date (5 février 1138), Béthanie fut cédée, — non sans regret (4), — à la reine Mélisende par le Chapitre du Saint-Sépulcre qui reçut en échange Thecoa, « la ville des prophètes » (5), (où s'était toujours conservée une petite communauté chrétienne) (6), avec ses nombreuses dépendances (7), notamment la caverne fortifiée de *Merharet-Kharitoun* (8). Béthanie devint alors l'apanage d'une puissante abbaye de nobles Religieuses, en « robe blanche, manteau noir et croix verte » (9), abbaye établie autour du tombeau de Lazare, au lieu appelé *Castellum Lazari*, avec une tour de refuge, un *trésor* luxueux, des domaines étendus (10), et dont la seconde abbesse fut la jeune et charmante sœur de la reine Mé-

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, no 77, p. 153, 154.

(2) Confirmée par ses successeurs (*Ibid.*, nos 26, 29, 33, 34, 53, 54, 144; p. 49, 55, 60, 65, 98, 102, 103, 263).

(3) *Ibid.*, no 25, p. 47.

(4) *Ibid.*, no 33, p. 60 : « *multis precibus impetratam obtinuimus* ».

(5) Guillaume de Tyr, lib. VIII, cap. vii, et lib. XV, cap. xxvi.

(6) *Ibid.*, lib. VIII, cap. vii.

(7) Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. xxvi. — *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 33, 34, 53, 54, 144; p. 61, 65, 66, 99, 103, 263.

(8) Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. vi. — Cette caverne semble avoir alors porté le nom de *Odollah*.

(9) *Fratris Felicis Fabri Evagatorium*, t. II, p. 87.

(10) Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. xxvi. — De Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, ch. ix, p. 335 à 338. — La première abbesse, fort âgée et déjà au seuil de la tombe, s'appelait *Mathilde*.

lisende, Ivète ou Iudith d'Anjou (1), pauvre fille que les outrages des Sarrasins (2) avaient réduite à prendre le voile dans le couvent de *Sainte-Anne de Jérusalem* (3), asile habituel des grandes dames malheureuses ou coupables (4). La famille de *Saint-Lazare* continua, jusque vers 1182 et probablement jusques en 1187, à occuper dans le bourg de Béthanie une situation en quelque sorte officielle (5). Ne serait-ce pas elle qui, au début du treizième siècle, aurait donné un évêque à la ville épiscopale de Nevers (6)?

Ce *Roger de Saint-Lazare*, — de caractère, ce semble, un peu versatile et qui paraît avoir encouru un instant la disgrâce du Chapitre (7), — est le seul Magister clientium Sancti Sepulcri que nous connaissions. Mais il dut avoir des successeurs, et il ne sera pas téméraire de supposer que, plus d'une fois, ces successeurs furent choisis soit

(1) Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. xxvi. — Conf. lib. XII, cap. iv; lib. XXI, cap. ii. — De Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, ch. ix, p. 335 à 338.

(2) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* (édition Mas-Latrie), ch. i, p. 5 et 6.

(3) Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. xxvi.

(4) L'Arménienne *Arda*, fille de Taphnur, l'un des principaux barons de la Petite-Arménie, femme répudiée du roi de Jérusalem Baudouin Ier (Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. i). — La première femme, répudiée pour adultère, de l'Anglais Renier Brus, seigneur de Panéas, appelée alors Bélinas (Guillaume de Tyr, lib. XIV, cap. xix). — La belle *Théodora Comnène*, veuve du roi de Jérusalem Baudouin III (Aboulfaradj cité par E. Rey, *Les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles*, p. 106).

(5) « *Frater Petrus Sancti Lazari preceptor. — Petrus de Sancto Lazaro, Roberti frater...* » (*Revue de l'Orient latin*, t. VII, nos 1-2, §§ 43 et 45; p. 151 et 154.)

(6) Guillaume dit de Saint-Lazare (1201-1221), cité page 40 du tome I de l'*Armorial historique et archéologique du Nivernais* par le Cte de Soultrait (Nevers, chez Michel, M DCCC LXXIX, 2 vol. gr. in-8°).

(7) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 110 et surtout 111; p. 212, 213 et 214.

parmi les fils de confrères défunts reçus et élevés (1) dans l'école (2) et le palais du Chapitre, soit parmi les riches laïcs et gros bourgeois, comme *Raymond du Port*, entrés en religion et devenus *Frères du Saint-Sépulcre* (3), soit surtout parmi les vieux seigneurs qui, à la fin de leur vie, désabusés du monde, venaient, comme le comte Rodolphe de Pfüllendorf, avoué de l'abbaye de Saint-Gall (4), se fixer auprès du Saint-Sépulcre pour le servir et le garder.

Nous trouvons bien encore, il est vrai, le mot *Magister* (Magistrorum) appliqué à des dignitaires du Saint-Sépulcre dans les textes donnés par le prévôt *Lambert Iegher* en appendice à son curieux ouvrage, aujourd'hui si rare, intitulé : La gloire de l'ordre canonial régulier du Saint Sepulchre Hierosolimitain de N.-S. Jésus-Christ; mais la place prépondérante occupée par ce mot dans la phrase, même avant celui de *Priorum* et de *Canonicorum*, ne nous permet pas de l'appliquer à un personnage relativement secondaire comme le Magister clientium Sancti Sepulcri (5).

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 77, p. 154 : « ..... *ut unicum filium, quem habebant, post patris et matris obitum in ecclesia Sancti Sepulcri victum et vestimentum habiturum susciperemus.* » — Conf. nos 101 et 104; p. 199 et 204.

(2) *Ibid.*, n° 107, p. 209 (*souscriptions*) : « *Scriptum per manum Iohannis Pisani, qui eo tempore ad Sepulchrum* clericulos docebat. »

(3) *Ibid.*, n° 144, p. 264 : « *Iardinum, quod (fuit) Mainardi de Portu, quod filius ejus Raimundus, in conversione sua factus frater Dominici Sepulcri, dedit, confirmo.* » — Conf. n° 32, p. 59 (*souscriptions*) : « *Mainardus de Portu* ».

(4) *Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 419 et 420 de la première partie. — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 313.

(5) Voici le texte auquel nous faisons allusion :

« Transumptum litterarum apostol. »

(Pages 1 et 2). — (Il faut toutefois remarquer que l'*Appendice* dont

Remarquons que ce mot de MAGISTER, usité dans tous les Ordres religieux-militaires (1) et porté par l'un des Officiers des rois de Jérusalem : le Maître des arbalétriers (*Magister sagittariorum*) (2), et quelquefois même par les simples capitaines de compagnies d'infanterie (*Magister et signifer ducentorum peditum; Magister peditum*) (3),

s'agit n'est pas paginé, mais, pour plus d'exactitude, nous croyons devoir indiquer le chiffre des pages de cet *Appendice*.)

« *DAVID de Bourgondia, Dei et Apostolicæ Sedis gratia Episcopus Traiectensis. Universis, et singulis Christi fidelibus præsentes nostras litteras visuris lecturis seu legi audituris salutem in Domino sempiternam, et præsentibus fidem indubiam adhibentes, litteras sive transumptum per dilectum nobis in Christo egregium et Venerabilem Dominum et Magistrum Tilmanum Slecht, artium et decretorum Doctorem Canonicum maioris et Præpositum sancti Pauli Ecclesiarum, et Officialem Venerabilis Curiæ Leodiensis, decretas sive decretum sanas, et integras, non vitiatas, non cancellatas neque in aliqua parte suspectas, ab omnibus prorsus vitio, et suspicione carentes, nobis pro parte religiosorum Virorum Dominorum* MAGISTRORUM, *Priorum ac Canonicorum et Fratrum. Ordinis S. Sepulchri Dominici Iherosolimitani præsentatas, sigilloque rotondo de cera rubea desuper impendente sigillatas, et per discretum Virum Dominum Adam Theffelengelmont Presbyterum Leodiensis Diœcesis, Publicum sacra Imperiali auctoritate, et Venerabilis Curiæ Leodiensis causarum Notarium juratum subscriptas et signatas, nos cum ea qua decuit reverentia recepimus huiusmodi sub tenore.* » — Conf. *Anciens Statuts de l'Ordre Hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, p. 68 et suiv.

Et plus loin, page 3 :

« ... *nobis pro parte Venerabilium et Religiosorum Virorum Dominorum, Magistrorum et Fratrum Ordinis S. Sepulchri Dominici Hierosolimitani.* » — Conf. *Anciens Statuts*, p. 68 et suiv.

(1) Voir pour les Templiers et les Hospitaliers : Guil. de Tyr, lib. XVII, cap. XXI; livre XXII, cap. V et VII, etc. — *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 51, p. 94 (*souscriptions*). — Pour Saint-Lazare : *Archives de l'Orient latin*, t. II. *Documents*, n° 31, p. 149.

(2) Albert d'Aix, lib. IX, cap. XX.

(3) *Ibid.*, lib. I, cap. VII, XIX, XXI. Conf. lib. VI, cap. LV : « *Winemarus, magister et ductor piratarum* ». — Foucher de Chartres, lib. III, cap. XXIII : *portariorum magister*, etc.

ainsi que le caractère essentiellement *laïc* de ce dignitaire, prouve bien que les *Custodes* ou *Clients* du Saint-Sépulcre n'étaient point, comme on pourrait peut-être le supposer, des espèces de sacristains, de clercs inférieurs, de tonsurés, de bedeaux, mais bien des *serviteurs armés*, des *satellites*, des *gardes* portant l'épée, analogues en quelque sorte aux hallebardiers tout battants d'or de nos cathédrales, et recrutés évidemment tant parmi les *Frères Servants* que parmi les *miliciens* du Saint-Sépulcre et les *Confrères* retraités vivant dans le palais du Chapitre (1). Avant les Croisades peut-être, et quand le clergé grec, avec la petite colonie syrienne de Jérusalem, tremblait sans cesse sous le couteau des Arabes ou des Turcs, ces *gardiens et serviteurs du Saint-Sépulcre*, signalés par tous les auteurs, du quatrième au douzième siècle (2), pouvaient n'être que de simples sacristains, des caloyers, des frères lais. Encore est-ce douteux, car il fallait bien maintenir la police et la sécurité dans le quartier fortifié réservé aux Chré-

(1) Sur ce point, voir le *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 77, 83, 101, 104, 106; p. 154, 162, 199, 203, 207.

(2) Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. IX, col. 538 du t. XX de la *Patrologie grecque* de l'abbé Migne (διακόνοις). — *Vie de Saint Sabas*, par Cyrille de Scythopolis, § 38. — JEAN MOSCH, *Pratum spirituale*, cap. 48, col. 2904 et 2905 du t. LXXXVII, pars III, de la *Patrologie grecque* de l'abbé Migne. — *Commemoratorium de casis Dei vel monasteriis*, p. 301 des *Itinera hierosolymitana*, etc., de la *Société de l'Orient latin* (Genève, Fick, 1880, in-8°.) — SEFER NAMEH, *ou Relation du voyage de Nassiri Khosrau en Syrie, en Palestine, en Égypte, en Arabie et en Perse, pendant les années de l'Hégire* 437-444 (1035-1042), *publié, traduit et annoté par Charles Schefer*, p. 108 (Paris, Ernest Leroux, 1881, gr. in-8°). — Voir aussi Georges Cedren, *Historiarum compendium*, col. 617 du t. CXXI de la *Patrologie grecque* de l'abbé Migne : « ... ἦλθεν ἐν τῇ πύλῃ τῆς ἁγίας Ἀναστασίας, καὶ κρούσαντος ἤνοιξέ τις ὑπηρετῶν. »

tiens dans Jérusalem et dont le Patriarche était comme le souverain (1). Mais, à partir de la conquête latine, ces gardes ou *Custodes* furent certainement des *hommes d'épée*, des *Servants* ou *Sergents*, des *Écuyers* (*Armigeri*) habitués aux combats dans les rangs du contingent du Chapitre. Ce qui le démontre péremptoirement, ce sont les noms mêmes qui désignaient ces gardes du corps du Tombeau du Christ : CUSTODES (2), CLIENTES (3), SERVIENTES (4), mots qui, chez les historiens des Croisades, signifient toujours : *Soldats, défenseurs armés, champions, garnison, frères servants militaires* (5).

(1) Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. XVII et XVIII.

(2) *Theoderici libellus de locis sanctis*, p. 11, 12, 28 — Jean de Wurzbourg, c. IX, p. 148 de l'édition *Titus Tobler*. — Edrisi, t. I, p. 341.

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 107, p. 208 (*souscriptions*). « MAGISTER CLIENTIUM SANCTI SEPULCRI. »

(4) *Ibid.*, n° 102, p. 201. : « ... *altera unius servientis* ».

(5) On en trouve la preuve notamment :

Pour le mot CUSTODES :

Dans Guillaume de Tyr, lib. X, cap. XIV; lib. XV, cap. XVI; lib. XVI, cap. VI; lib. XVII, cap. XXIII; lib. XIX, cap. X, XI; lib. XXI, cap. IV; lib. XXII, cap. XXI. — Foucher de Chartres (édition académique), lib. I, cap. XXVII; lib. II, cap. XIII, XV, XLV, LV; lib. III, cap. X, XXXII. — GILBERTI CUSTODIS HOSPITALIS HIERUSALEM EPISTOLA, col. 1270 du t. CLV, de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne. — Gauthier le Chancelier, *Antiochena bella*, pars I, cap. II, col. 1000, et pars II, cap. XII, col. 1025 du t. CLV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne. — Raymond d'Aiguilhes, *Historia Francorum*, cap. XX. — Raoul de Caen, *Gesta Tancredi*, cap. XXXIX. — Robert le Moine, *Hist. hierosol.*, lib. II, cap. II, *in fine;* lib. IV, cap. IV; lib. V, cap. IV (édition Migne). — Albert d'Aix, lib. IV, cap. XII et XXX; lib. VI, cap. V, XI, XIV, XVII, XIX, LV; lib. VII, cap. XIV, XXXI; lib. X, cap. II, XIII, XIV; lib. XI, cap. II, XVIII, XLV; lib. XII cap. XXXI, etc.; — *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium* cap. XLVIII et LV, p. 526, 531, 533 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — *Secunda pars historiæ hierosolimitanæ*, p. 581, 582 du même volume. — Conf. *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 660 : « *murus custode carebat* »; et t. V, p. 85, 91, 198, 296, 514

Pour le mot CLIENTES ou CLIENTELA :

Dans Foucher de Chartres, lib. II, cap. II : CLIENTIBUS*que ea minantibus*; cap. XV : « ... *ubi episcopus manebat cum* CLIENTELA *sua;* » cap. XXVIII : ... « *Quingenti de* CLIENTELA *Tancredi cecidérunt* »; et cap. XXXVII; lib. III, cap. XI : « *habens secum trecentos milites lectissimos et quadringentos* CLIENTES *adventicios probatissimos* »; cap. XX (CLIENTES *suos*); cap. XXIII (*quinquaginta fere* CLIENTES), cap. XXIV, XXVII, XXXI, XXXIX (édition académique). — Tudebode, *Historia de hierosol. itinere*, *Thème* VIII, p. 50 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades* : « *Raimundus quoque Sancti Ægidii quos milites, vel* CLIENTES, *invenire per censum potuit, ad castrum custodiendum per conventionem retinuit* »; *Thème* XII, p. 84 : « ... *retinuit secum milites et* CLIENTES; » *Thème* XIII, p. 92 :... « *Milites et* CLIENTES *pugnabant* »; *Thème* XIV, p. 103 : « *Postquam venerunt nuntii navium, ceperunt nostri seniores consilium inter se, dicentes quod* MILITES *et* CLIENTES *misissent, qui fideliter custodirent homines et naves, quæ venerant portui Jafi* »; *et Thème* XIV, p. 105 : « *Clerici itaque erant induti,* MILITES *et* CLIENTES *pergebant juxta illos armati* »; de même *Thème* XVI, p. 113 : « *Christi milites et* CLIENTES ». — *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, cap. LV, p. 531 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades* : « *præter* CLIENTES *et servientes* ». — GUIBERT DE NOGENT, p. 181 et 187 du même t. III. — *Secunda pars historiæ hierosolymitanæ*, t. III, p. 584, cap. 39 : « *militiæ et* CLIENTELÆ *gratia* ». — Baldric de Dol, *Historia Hierosolymitana*, lib. IV, col. 1147 (*Patrologie latine*, t. CLXVI) : « *Qui, assumptis satellitibus et multis* CLIENTIBUS, *ad urbem venerunt* ». — Albert d'Aix, lib. V, cap. XXIV; lib. VII, cap. XXXVI, et lib. X, cap. XLVII. — Et surtout dans la lettre de frère *Geoffroy Foucher*, Grand Commandeur du Temple à Jérusalem, au roi de France Louis VII, lettre où nous rencontrons l'expression caractéristique de FRATRES CLIENTES pour désigner des *Frères servants militaires* qui se firent bravement tuer aux côtés des Chevaliers à la désastreuse bataille de *Imma*, le 10 août 1164 (*Patrologie latine* de l'abbé Migne, t. CLV, col. 1279). — Sur ce personnage (*Geoffroy Foucher*), voir la curieuse étude de M. E. Rey intitulée : GEOFFROY FOUCHER, *Grand Commandeur du Temple* (1151-1170) (Arcis-sur-Aube, imprimerie Léon Frémont, 1894, broch. in-8° de 15 pages). — Le mot *Clientes Sancti*

Ce sont évidemment ces *Gardes, Clients* ou *Servants* du Saint-Sépulcre, laïcs mais embrigadés comme des reli-

gieux, ainsi que leurs voisins et congénères les *Miliciens* ou *Sergents* du Saint-Sépulcre, dont nous parlerons bientôt, que la *Chronique de Saint-Bertin*, le *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, et plus tard les *Bulles* des papes Eugène IV et Martin V désignent par les mots caractéristiques de : « *Fratres Sancti Sepulcri... regulæ beati Augustini canonicorum regularium Conversi seu Fratres laïci* » (1); de »... LAÏCIS... *sub titulo ac pro honore Dominici*

Sepulcri dans la phrase : « ROGERIUS, MAGISTER CLIENTIUM SANCTI SEPULCRI » (*Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 107, p. 208), a nécessairement le même sens que dans tous ces textes et signifie : *garde, milicien, soldat armé.*

Pour le mot SERVIENTES :

Dans Tudebode, *Hist. de Hierosol. itinere*, lib. III, col. 788 du t. CLV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne. — Gauthier le Chancelier, *Antiochena bella*, pars II, cap. XIX, col. 1036 du t. CLV de la *Patrologie latine*. — Jacques de Vitry, lib. I, cap. LXV. — *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 141, p. 258 (*souscriptions*) : « *Et Guarinus Neapolitanus de Templo*, SERVIENS *domine regine Marie.* » — Guillaume de Tyr, lib. XII, cap. VII. — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 130, 409. — Et surtout dans la remarque que *servientes, serviens* n'est que l'original latin du mot *sergenz, serjans, serjan*, synonyme lui-même du mot *armigeri* employé par Marin Sanuto, *Liber secretorum fidelium crucis*, lib. III, pars VII, cap. II, n° 30, p. 174 des *Gesta Dei per Francos* de Bongars), lorsqu'il énumère et évalue le contingent militaire dû par les divers corps constitués du royaume de Jérusalem. (Conf. Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXVIII : « *Scutigeri nostri atque pedites pauperiores* »; lib. II, cap. XI : *De armigero suo.* Or le mot *sergenz, serjans* ou *serjan* est toujours usité dans les nombreux passages des *Assises de Jérusalem* (t. Ier, chap. CCLXXII, p. 426, édition Beugnot), de la *Chronique d'Ernoul*, p. 24, 28, 42, 45, 98, 100, 104, 132, etc., de *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 27, 29, 64, 66, 108, 112, 150, 151, etc., pour désigner des soldats, des *hommes d'armes non chevaliers*, des fantassins et quelquefois des cavaliers armés à la légère (*L'Estoire de Eracles empereur*, p. 40, 47, 235, 262, 275, 323, etc. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. IX, p. 101).

(1) *Chronique de Saint-Bertin*, cap. XL, p. 596 du t. III du *Thesaurus novus anecdotorum* de Dom Martène et de dom Durand.

Sepulcri ubique terrarum MILITANTIBUS *in hoc instanti* » (1); de « SERVITORIBUS, et FAMILIA *Sancti Sepulcri* » (2), expressions significatives dont on saisit immédiatement le rapport étroit avec celles de « *Fratres Clientes*, de *Fratres inferiores qui dicuntur servientes* et de *Frères sergents*, » employées par le Grand-commandeur du Temple, frère *Geoffroy Foucher*, dans sa lettre au roi Louis VII (3), par Guillaume de Tyr dans le chapitre VII de son livre XII, ainsi que par la *Règle du Temple* (p. 113).

D'ailleurs, une compagnie, une confrérie de gardes

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 183, p. 327.

(2) Ces bulles sont citées dans le curieux ouvrage intitulé :

LA GLOIRE
DE L'ORDRE
CANONIAL REGVLIER
Du S. Sepulchre Hierosolimitain
de N. S. Iesus-Christ.
Tirée du tombeau d'oubliance
PAR
LAMBERT IECHER *Prevost de l'Église Collégiale de Viseit Pays et Diocèse de Liège.*
A LIEGE
CHEZ ARDT DE CORSVVAREM,
Imp. juré. Anno 1626.

Appendice intitulé : TRANSVMPTVM LITTERARVM APOSTOL.

En voici un passage, p. 5 et 6 :

« *Indulgentias, remissiones, prærogativas, aliaque indulta diversa dicto Prioratui, ac cæteris domibus, Hospitalibus, atque membris eiusdem dependentibus ab illo; necnon Prioribus, Fratribus, Conventibus, donatis, nuntiis et questoribus,* SERVITORIBUS, FAMILIÆ, *confratribus, ac benefactoribus eorum, etiam a nonnullis Romanis Pontificibus, et Sedis Apostolicæ legatis, necnon Patriarchis, Primatibus, Archiepiscopis, Episcopis, et aliarum Ecclesiarum Prælatis concessa fuerant, prout in Apostolicis et authenticis inde confectis litteris dicebatur plenius contineri.* »

(3) *Patrologie latine* de l'abbé Migne, t. CLV, col. 1279.

(*custodes*), et d'hommes d'armes (*clientes, servientes, sergenz, scutigeri, armigeri*), une *milice*, une *maison militaire* autour et aux ordres du Chapitre du Saint-Sépulcre, n'a rien qui doive nous surprendre et ne constituait pas le moins du monde une anomalie. Le Patriarche de Jérusalem, supérieur direct (1) et voisin immédiat des Chanoines du Saint-Sépulcre (2), seigneur spirituel de Jérusalem (3), souverain légitime d'un quart de la cité (4), de la Tour de David (5) et d'une portion de la ville de Joppé (6), reconnu pour leur suzerain par les rois Latins (7), associé par ces princes à tous les actes de leur administration (8), plus puissant que le roi à Jérusalem,

(1) Jacques de Vitry, cap. LXIII.

(2) Guillaume de Tyr, lib. IX, cap. XVIII; lib. XIII, cap. XXVIII. — *Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène russe*, p. 14.

(3) ASSISES DE JÉRUSALEM, publiées par le comte Beugnot. *Assises de la Haute Cour. Livre de Jean d'Ibelin.* Chap. CCLX, p. 415 du 1er : « *Il y a ou reiaume de Jerusalem deus chiefs seignors, l'un esperituel et l'autre temporel : le patriarche de Jerusalem est le seignor esperituel, et le rei dou reiaume de Jerusalem le seignor temporel doudit reiaume.* »

(4) Guillaume de Tyr, lib. VII, cap. XXIII; lib, IX, cap. XV, XVI, XVII, XVIII; lib. X, cap. III, IV; lib. XIII, cap. XXV; lib. XVIII, cap. V.

(5) *Ibid.*, lib. IX, cap. XVI; lib. X, cap. III, IV.

(6) *Ibid.*, lib. IX, cap. XVI; lib. X, cap. III, IV.

(7) Foucher de Chartres, lib. III, cap. XXXIV : « *In Iherusalem quoque dux Godefridus et domnus Boamundus acceperunt terram suam a patriarcha Daiberto, propter amorem Dei.* » — Guillaume de Tyr lib. IX, cap. XV. — *Revue de l'Orient Latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 559, 560.

(8) Exemples nombreux dans Foucher de Chartres, lib. III, cap. XVI : « *Hoc siquidem patriarcha Iherosolymitanus una cum optimatibus, terræ illius dictavit, et teneri decrevit,* » etc.; dans Guillaume de Tyr, lib. XII, cap. XIII; lib. XIV, cap. XXII; lib. XV, cap. XI, XXIV, XXV; lib. XVI, cap. XXVIII; lib. XVII, cap. I, XII, XIV, XXI, XXIII, XXVIII, XXX; lib. XX, cap. XIII, XX, XXIX; lib. XXI, cap. XIV; lib. XXII, cap. VII, XV, XX, XXIII, XXV. — *Guillelmi Tyrensis continuata Belli Sacri historia* (*Patrologie latine* de l'abbé Migne, t. CCI), lib. XXII, cap. VIII;

nous dit un chroniqueur musulman (1), et qui, dans les conjonctures critiques prenait naturellement en main le gouvernement du pays (2), avait dans son luxueux (3) palais un dépôt d'armes (4) et à ses ordres un cortège (*comitatus*) (5), une suite, une troupe de satellites, soudoyés ou suivants (*satellites, subditi, camerarii, familiares, equites*) (6), à la tête desquels il allait aux armées, combattait les Sarrasins, venait au secours des rois en péril (7) et entreprenait des sièges et des expéditions militaires (8). Il en était de même de l'évêque de Saint-

lib. XXIII, cap. XV; lib. XXV, cap. XLI. — Albert d'Aix, lib. VII, cap. XLIII, LIV, LV; lib. IX, cap. XVII *in fine*, et XXVIII; lib. X, cap. I; lib. XII, cap. VII, *in fine*.

(1) *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 698 du t. I des *Historiens orientaux des Croisades publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — Conf. *ibid.*, p. 674, 675. — En 1162, le Patriarche Amaury de Nesle, ancien Prieur du Saint-Sépulcre, refuse de couronner le roi *Amaury d'Anjou* jusqu'à ce qu'il ait répudié Agnès de Courtenay, sa parente à un degré prohibé par l'Église. (Guillaume de Tyr, lib. XIX, cap. IV.)

(2) Guillaume de Tyr, lib. XII, cap. XVII, XXI, XXIV, XXV; lib. XIII, cap. XI, XIII; lib. XIV, cap. VIII, XXVI *in fine*, etc. — Foucher de Chartres, lib. II, cap. XXI et XXXI.

(3) Albert d'Aix, lib. VII, cap. LIX.

(4) Raymond d'Aiguilhes, *Hist. Francorum*, cap. XX, p. 301 : « *Sed hoc ego in veritate comperi plurima arma esse illata in patriarchalem domum, ubi episcopus manebat prope ecclesiam dominici Sepulcri.* »

(5) Albert d'Aix, lib. VII, cap. VI, p, 511.

(6) Foucher de Chartres, lib. III, cap. XXVIII. — Albert d'Aix, lib. VII, cap. LXIII, p. 548 du tome IV *des Historiens occidentaux des Croisades.* — Guillaume de Tyr, lib. XV, cap. XVII. — *Chartes de Terre Sainte provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat, publiées par H.-Ferdinand Delaborde*, p. 57 (Paris, Thorin, 1880, in-8°).

(7) Albert d'Aix, lib. IX, cap. XLIX. — Guillaume de Tyr, lib. XIV, cap. XXVI. — *Numismatique de l'Orient latin*, par Schlumberger, p. 12.

(8) Foucher de Chartres, lib. III, cap. XXVIII.

Georges près Lydda, en 1102 (1); de l'archevêque de Nazareth, Robert II, en 1144 (2); des Patriarches d'Antioche Raoul de Domfront, en 1132 et 1141, et Aimeric Malafaida, en 1182 (3); de Frédéric de la Roche, archevêque de Tyr, en 1163 (4); ainsi que de l'évêché de Bethléem et du Chapitre du Mont-Sion, dont la *Chronique d'Ernoul*, vers 1164-1166, signale, non sans quelque jalousie, les nombreuses forteresses en Palestine (5). Or, qui dit *forteresse*, dit évidemment *garnison* pour la défendre.

En France même, nous trouverions au douzième siècle des Chapitres illustres ayant à leurs ordres une suite d'archers et d'hommes d'armes. Citons entre autres Saint-Denis près Paris, Notre-Dame de Bayeux (6), Saint-Jean de Lyon, et surtout Saint-Antoine en Dauphiné (7). Ce dernier Chapitre, fondé, vers 1080, par Joscelin de Château-Neuf de l'Albenc (de la maison des comtes de Poi-

(1) Foucher de Chartres, lib. II, cap. XV : « ... *sed eam Episcopus præsidio suo semper illæsam protexerat...* » — Conf. t. III, p. 531.

(2) *Chartes de Terre Sainte provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat*, publiées par H.-Ferdinand Delaborde, p. 57.

(3) Guillaume de Tyr, lib. XIV, cap. X; lib. XV, cap. XVII; lib. XXII, cap. VII : « *Ipsum etiam dominum patriarcham cum clero, qui ad eum confugerat, in quodam Ecclesiæ municipio, firmo tamen,* ARMIS *quoque et* MILITIA *simul et victualibus sufficienter communito, dicitur obsidere.* »

(4) *Ibid.*, lib. XIX, cap. VI.

(5) Comte RIANT, *Études sur l'histoire de l'Église de Bethléem*, p. 14. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, chap. III, p. 27.

(6) « *Armiger Capituli* ». (*Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, année 1896, 3e livraison, p. 352, texte, et note 2, Paris, Leroux, 1896, in-8°).

(7) *L'Abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné. Essai historique et descriptif, orné de huit dessins lithographiés, par un prêtre de Notre-Dame-de-l'Osier* (M. Dassy), p. 15, 20, 21, 22, 40 à 47, 49 à 59 (Grenoble, Baratier frères et fils, 1844, in-8°).

tiers), à son retour de Palestine, et où l'on soignait, à partir de l'année 1090, les malades atteints du *mal des Ardents* (1), constituait un véritable Ordre moitié religieux, moitié militaire, offrant avec le Chapitre du Saint-Sépulcre la plus étroite analogie. On voit encore dans la spacieuse sacristie de l'admirable église de Saint-Antoine, mutilée à cinq reprises par les Protestants, les hallebardes dorées et les poudreux mousquetons portés jadis par l'escorte militaire des puissants et fastueux religieux de Saint-Antoine. N'oublions pas que, en plein milieu du quatorzième siècle, un évêque français, le Dauphinois *Henry de Poitiers*, suivi sans doute d'une partie de son Chapitre, bataillait contre l'Anglais et remportait sur lui maints avantages (2).

Donc l'existence de *Custodes* et *Clients* ou *Gardes armés du Saint-Sépulcre* est entièrement démontrée. Ce sont eux qui, à partir du mois d'août 1118, ont remplacé les *Chevaliers* dans la garde immédiate du Tombeau du Christ, sous la direction du *Préposé du Saint-Sépulcre* et du *Magister clientium Sancti Sepulcri*.

B. — Les Sergents ou Miliciens du Saint-Sépulcre
(1100-1187-1291).

Il y avait encore d'autres *Hommes d'épée* au service du Saint-Sépulcre.

En vertu de la constitution toute militaire du royaume

(1) *L'Abbaye de Saint-Antoine*, p. 253 à 273.

(2) Henry de Poitiers, évêque de Troyes (1354-1370), septième enfant de Aymard IV de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, et de Sibille des Baux, vainqueur des Anglais en plusieurs rencontres, et notamment à la bataille de *Chaude-Foïace*, près Nogent-sur-Seine, en 1358. (PÈRE ANSELME, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, 3e édition, t. II, p. 191, D.)

de Jérusalem, les Chanoines du Saint-Sépulcre, en retour et au prorata des biens à eux concédés, durent, comme tous les corps constitués, les villes, les bourgeoisies, les églises, les Ordres religieux de Terre Sainte, envoyer leur contingent aux armées des rois latins.

Ils furent taxés à CINQ CENTS SERGENTS (1) (*Sergens, Ser-*

(1) *Assises de Jérusalem publiées par M. le comte Beugnot* (Paris, Imprimerie Royale, MDCCCXLI, in-fol.), t. I, *Assises de la haute cour. Livre de Jean d'Ibelin*, chap. CCLXXII, p. 426, 427 :

« Et ce est la devise :
« *Le patriarche de Jerusalem deit : Sergenz v. cenz.*
« *Le chapitle dou Sepulcre deit : Sergenz v. cenz.*
« Josaphas deit : Sergenz C. et L.
« Montecion deit : Sergenz C. et L.
« Mont Olivete deit : Sergenz L.
« Temple Domini deit : Sergenz L.
« La Latine deit : Sergenz L.
« Le evesque de Thabarie deit : Sergenz C.
« L'abé de Monte Tabor deit : Sergenz C.
« La cité de Jerusalem deit : Sergenz VC.
« La cité d'Accre deit : Sergenz VC.
« La cité de Sur deit : Sergenz C.
« La cité de Naples deit : Sergenz CCC.
« La cité de Cesaire deit : Sergenz L.
« Le evesque de Bethleem deit : Sergenz CC. etc. »

Conférer p. 427 des *Assises de Jérusalem*, note *a* ; et *Itinerarium D. Benjaminis cum versione et notis Constantini l'Empereur* (*Lugd. Batavorum, ex officina Elzeviriana* CIↃIↃ CXXXIII), p. 41 :

« ..... *nullum in toto oppido ædificium turri Davidis firmius invenitur. Ibidem etiam duo sunt xenodochia : e quorum collegio uno in bellum prodeunt quadringenti equites. Istic ægroti omnes, quotquot eo deveniunt, decumbunt ; quibus omnia necessaria cum in vita, tum in morte suppeditantur. In altera domo (quæ vocatur Xenodochium Salomonis, fuit enim palatium a Salomone extructum), in hoc inquam Xenodochii collegio commorantur, indeque ad prælium expediri queunt in singulos dies quadringenti equites : istis exceptis equitibus qui ex Gallicis et cæteris Christianorum regionibus voto obstricti eo conveniunt, ut ibi subsistentes anno vel biennio votum impleant.* »

jans, *Servientes*), ou hommes d'armes (*Armigeri, Scutigeri* (1), c'est-à-dire à cinq cents gens de pied ou fantassins (2), vêtus, selon la mode du temps, de tuniques de feutre, de longues cottes de mailles, de chaperons de fer (3),

(1) Marin Sanuto, *Secreta fidelium crucis*, lib. III, pars VII, cap. I, nº 30, p. 174 des *Gesta Dei per Francos* de Bongars (Hanoviæ, M.DC. XI, in-fol.). — Conf. *Hist. occident. des Crois.*, t. III, p. 14, 242, 274 (*armigeri*). — Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXVIII ; lib. II, cap. XI (*scutigeri, armigeri*). — Albert d'Aix, lib. V, cap. XL et XLIII ; lib. VII, cap. X ; lib. IX, cap. V, LII ; et lib. XII, cap. VII : « *armigeros militesque Regis peremissent...* »

(2) Le mot *Sergenz* ou *Serjans*, qui signifie *militaire non noble*, est-il bien réellement l'équivalent de *fantassin?* Ce point nous paraît quelque peu douteux. M. G.-E. Rey (*les Colonies franques de Syrie*, p. 110, 111), admet cette identité sans la discuter ; il en est de même du savant M. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. IV, 1re partie, p. 29 (Paris, Durand, MDCCCLXV, 7 vol. in-8°). Toutefois, nous rencontrons plusieurs fois le mot *Sergenz* comme désignant des *Cavaliers* (*L'estoire de Eracles empereur*, p. 47, 235, 262, 275, 322, 323, 368, 386, 404, 467, 539, 629 du t. II du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades* publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Il est vrai qu'alors le mot *Sergenz* est suivi de la qualification *à cheval* (*Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 287). Mais ce qui nous paraît considérable, c'est que Marin Sanuto, *Secreta fidelium Crucis*, p. 174, appelle ces soldats du Chapitre : ARMIGERI, c'est-à-dire *Hommes d'armes* ou *Écuyers*, et que ces *Armigeri* étaient généralement montés tout comme les Chevaliers dont ils étaient les écuyers ou ordonnances. (Albert d'Aix, lib. VII, cap. X ; lib. IX, cap. LII ; lib. X, cap. LV ; lib. XII, cap. VII, etc. — Foucher de Chartres, lib. II, cap. XI, p. 391.) — Conférer cependant le passage de la *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 101 (édition Mas-Latrie) : « *li siergant à cheval c'on apiele Turcoples* » ; Guillaume de Tyr, lib. XIX, cap. XXIV ; GEOFFROY DE VILLEHARDOUIN, *Conquête de Constantinople*, § 21, p. 14 (édition de Wailly, Paris, Didot, 1874) ; et ROBERT DE CLARY, *Li Estoires de chiaus qui conquisent Coustantinoble* (édition Riant), p. 38.

(3) *Anecdotes et beaux traits de la vie du Sultan Youssof*, p. 521 (t. III du *Recueil des historiens orientaux des Croisades*). — Conf. Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. XXVII.

armés d'arcs, de lances, de haches, d'épées et surtout de fortes arbalètes (1).

Cinq cents hommes! Pour le temps, c'était beaucoup. Autant que le Patriarche, la ville de Jérusalem (2), et celle de Saint-Jean d'Acre; trois fois et demie plus que les Chanoines du Mont-Sion et que l'opulent abbé de Notre-Dame de Josaphat; quatre fois plus que l'évêque de Tibériade et l'abbé du Mont-Thabor; neuf fois plus que les Chanoines du Temple, du Mont des Oliviers et que les moines noirs de Sainte-Marie Latine (3)!

La majeure partie de ces fantassins du Chapitre devait se composer des nombreux pèlerins qui, presque chaque année, venaient de tous les points de l'Occident, le cœur vaillant mais l'escarcelle vide, grossir, au moins momentanément, les rangs de l'armée chrétienne (4). Si nous

(1) Guillaume de Tyr, lib. XXIII, cap. XVIII; lib. XXII, cap. XXVII. — Albert d'Aix, lib. XI, cap. XIX; lib. XII, cap. XXXI : « ... *peditibus vero sexaginta in arcu, lancea et gladio ferocissimis, ammonitis et congregatis.* » — Guibert de Nogent (t. III, p. 165 des *Historiens occidentaux des Croisades*) : « .. *pedites lanceis, gladiis, bipennibus se dentaux des Croisades*) : « .. *pedites lanceis, gladiis, bipennibus se muniunt* ». — ..... « *peditibus sagittariis* » (Foucher de Chartres, lib. II, cap. XXI. — « .... *arbalistæ et sagittarii* (*Hist. occidentaux des Croisades*, t. III, p. 181).

(2) La ville de Jérusalem devait en plus *quarante et un Chevaliers* (*Assises de Jérusalem publiées par M. le comte Beugnot*, t. I, ch. CCLXXI, p. 423). (Paris, Imprimerie Royale, MDCCCXLI, in-fol.)

(3) *Assises de Jérusalem publiées par M. le comte Beugnot*, t. I, ch. CCLXXII, p. 426, 427.

(4) Guillaume de Tyr, lib. XIII, cap. XXVI et lib. XVII, cap. II et XXIV. — Jacques de Vitry, cap. LI (dans les *Gesta Dei per Francos* de Bongars) : «... *a diversis enim mundi partibus, ex omni tribu et lingua, et omni natione quæ sub cælo est, odore sanctorum et venerabilium locorum tracti, devoti Deo peregrini et homines religiosi ad Terram Sanctam confluebant.* » — Idem, cap. LX et LXI. — Albert d'Aix, lib. IX, cap. XVIII. — E. Rey, *Les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles*, p. 25, 26, 33.

prenions à la lettre certain passage des *Gesta Frisonum*, nous serions en droit de conclure que les pèlerins du Nord aimaient à s'enrôler dans les rangs de cette *Milice du Saint-Sépulcre* (1) : peut-être parce que, vu la longueur du voyage et la modicité de leur viatique (*viaticula*) (2), ils ne pouvaient ni amener de chevaux dans leurs navires (3), ni s'en procurer en Palestine où ils étaient de la plus extrême rareté (4).

D'ailleurs, il est très probable que, comme leur supérieur et voisin le Patriarche de Jérusalem, tenu lui aussi à l'envoi de 500 *fantassins*, les Chanoines équipèrent et soldèrent, en échange de ces gens de pied, un moindre nombre de *Chevaliers* (5). Ceci expliquerait, par paren-

(1) *Gesta Frisonum*, p. 16 des *Testimonia minora de quinto bello sacro e chronicis occidentalibus* (Genovæ, typis J.-G. Fick, 1882, in-8°) : « *Monuit etiam illos ut peregrinarentur ad Sanctum Sepulchrum ibique in militia Dei constituti, pro Christo in cruce mortuo dimicarent.* »

(2) Guillaume de Tyr, lib. XVIII, cap. XXXIII.

(3) Foucher de Chartres, l. II, cap. VI : « *Et qui per pelagus Iherusalem veniebant, equos secum adducere nequibant.* » — Guillaume de Tyr, l. XXII, cap. XXVII.

(4) Albert d'Aix, lib. III, cap. LXI; lib. IV, cap. IX, XXVIII; l. IX, cap. XLIX : « *Pauci quidem equites, numero centum sexaginta, circumsteterunt illum. Nec mirum si pauci*, propter assiduam equorum in hac terra defectionem. » — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 224.

(5) Conf. *Assises de Jérusalem* (édit. Beugnot), t. I. *Assises de la haute cour. Livre de Jean d'Ibelin*, ch. CCLXXII, p. 426 :

« *Le patriarche de Jérusalem deit : Sergenz v. cenz.* »

Et Albert d'Aix, *Historia hierosolymitana*, l. VII, cap. LXI : « *His dictis, tandem Patriarcha a Rege, viro litteris erudito, convictus, ex consilio fratris Mauricii* triginta milites *in conventione solidorum se procurare promisit. Sed in brevi tædio eorum affectus talentum inæstimabilis pretii sustulit*, milites vacuos et immunes reliquit. » — Conf. Albert d'Aix, lib. VII, cap. LIX.

thèse (ainsi que la contribution de *quarante et un chevaliers* due par la cité de Jérusalem), le mot de MILITIBUS IHERUSALEM et de MANUS IHERUSALEM que nous rencontrons dans Albert d'Aix, livre VII, chapitre LXVII, et livre IX, chapitre XLIX.

Le surplus du contingent du Saint-Sépulcre se composait vraisemblablement de Latins nés en Palestine (1) et d'archers maronites renommés pour la justesse de leur tir, leur fidélité et leur haine du Sarrasin (2). Les officiers de cette infanterie d'Outre-mer paraissent avoir porté dans les grades inférieurs le nom de *Connétable* (3) ou chef de douze hommes (*aliàs* dix), dans les grades moyens le nom de *Maître* (*Magister*) (4), dans les grades supérieurs le titre de *Primicier*, de *Primores legionis* (5), ou de *Ductor;* le nom de *Capitaine* (*Capitaneus*) demeu-

(1) Argument de *Guillelmi Tyrensis continuata Belli Sacri historia*, l. XXII, cap. VIII, col. 903 du t. CCI de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne.

(2) REY, *Les Colonies franques de Syrie aux XII^e et XIII^e siècles*, p. 25, 26, 33, 110.

(3) *L'Estoire de Eracles empereur, li vintetroisiesmes livres*, ch. XXX, p. 47 et 48, notes en petit texte commençant au bas de la p. 47 et précédées d'un et de deux astérisques (t. II du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*). — *Guillelmi Tyrensis continuata Belli Sacri historia*, l. XXII, cap. VII, col. 911 du t. CCI de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. XIII, p. 157 (édit. Mas-Latrie).

(4) ALBERT D'AIX, l. I, cap. VII, XIX, XXI : « ... *magister et signifer ducentorum peditum...* » — Voir aussi les titres de *Tribuni* et de *Centuriones* dans Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXXI.

(5) GUILLAUME DE TYR, lib. XIV, cap. XXVI; l. XVIII, cap. XIX : « *quibus cum omni diligentia præparatis manipulorum quoque pedestrium*, TURMARUM PRIMICERIIS, *equitumque magistratibus voce præconia et secretioribus suggestionibus indicunt...* » — ALBERT D'AIX, lib. I, cap. XIX, et lib. VII, cap. LXV.

rant affecté aux chefs suprêmes de l'armée chrétienne (1). Ces officiers étaient probablement des Chevaliers pauvres, des soldats de fortune, des Croisés en retard ou isolés, des Gauthier-sans-Avoir, des cadets de famille comme ceux que Guibert de Nogent, Albert d'Aix et Guillaume de Tyr, traitent un peu dédaigneusement de *gregarii*, de *mendici milites*, ou de *milites secundæ classis* (2), des nobles besoigneux privés de leurs chevaux par les Turcs comme les Chevaliers de la suite du comte de Poitiers en 1101 (3) et réduits à combattre à pied : heureux de rencontrer au service du Chapitre une solde régulière, en *marcs* d'argent et beaux *besants* ou *michelois* d'or (4), une table abon-

(1) GUILLAUME DE TYR, l. XII, cap. XXIV; l. XIII, cap. XIII. — ALBERT D'AIX, l. VI, cap. XXXIII.

(2) *Hist. occidentaux des Croisades*, t. IV, p. 162. — GUILLAUME DE TYR, lib. XV, cap. XVII, l. XVII, cap. XXVI; l. XXI, cap. IV. — ALBERT D'AIX, lib. IV, cap. LIV, LV; l. XII, cap. XIV.

(3) FOUCHER DE CHARTRES, l. II, cap. XV : « *Hi equidem equis carebant, quoniam in anno præterito cum per Romaniam peregre Hierosolymam pergebant, equos suos et omnia quæ habebant amiserant.* » — De même, lib. II, cap. XVI, et t. V, p. 195. — GUILLAUME DE TYR, l. X, cap. XIII. — Voir aussi ALBERT D'AIX, l. I, cap. XX *in fine*; l. IV, cap. LIV; lib. VIII, cap. XXXIX.

(4) Sur les *monnaies* dont se servaient les Croisés en Terre Sainte, voir SCHLUMBERGER, *Numismatique de l'Orient latin* (Paris, Leroux, M. D. CCCLXXVIII, gr. in-4°), *passim* et notamment p. 5, 6, 7, 14, 131, 132 et suiv. — GUILLAUME DE TYR, l. XI, cap. XI. — *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 70 et 275 (t. II du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*). — ALBERT D'AIX, lib. V, cap. XV : « *bisantiis auri* »; l. VII, cap. XLIX, LVIII : « *ducentas marcas argenti* », cap. LX (*in conventione solidorum*), cap. LXI, LXII, LXIII, etc. — Les Chevaliers pauvres se mettaient sans scrupule à la solde des princes et des Rois. (*L'Estoire de Eracles empereur*, p. 50, 51, 99 du t. II du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*. — GUILLAUME DE TYR, l. XVII, cap. XXI et XXVI. — ALBERT D'AIX, l. X, cap. IV, et l. XII, cap. XXIII.) — D'ailleurs le fait de toucher une solde n'entraînait aucune idée d'infériorité sociale : les Chevaliers en recevaient

dante (1) et la satisfaction de leurs sentiments de piété. Sans doute les vieux seigneurs, comme le comte de Pfüllendorf, retirés sur la fin de leurs jours auprès du Saint-Sépulcre, prêtaient au contingent du Chapitre le secours de leur expérience militaire lorsqu'il s'agissait de repousser quelque invasion subite des Musulmans (2).

La mission de ces sergents, *Sergens, Serjans, Armigeri,* ou Miliciens du Saint-Sépulcre paraît avoir été double.

D'abord, défendre contre les déprédations des Sarrasins et des pillards les domaines du Chapitre, fermes (*casaux*) et villages, situés dans la banlieue de Jérusalem. Ainsi l'on voit Bernard de Bourges, sa femme Aloys ou Aboys et sa fille se mettre sous la protection (*defensio*) des Chanoines du Saint-Sépulcre, c'est-à-dire très probablement de leurs miliciens ou d'hommes d'armes (3). Quant

et réclamaient une comme les simples servants, *sergenz* et *clients;* même ils en étaient très empressés (Albert d'Aix, lib. VII, cap. LVIII : « ... *quam militibus dividens voluntarios eos sibi redderet ac secum retineret.* » — Robert de Clari, *Li estoires de chiaus qui conquisent Constantinoble* (édition Riant), *passim*, montre bien la grande place que tenait la question d'argent dans les préoccupations des braves gens des Croisades. — Voir aussi *Robert de Clari, guerrier et historien de la quatrième Croisade,* par M. Alfred Rambaud, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Caen, n° 111, p. 21 à 26 (Caen, 1872, brochure in-8° de 37 pages).

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 7 et 8.

(2) *Archives de l'Orient latin*, t. II, 1re partie, p. 419 et 420.

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 101, p. 199 (édit. Rozières) : « ... *in domo nostra, quamdiu vixerimus, cetera nostra possidentes, supradictorum canonicorum* DEFENSIONE MUNITI, *permanebimus* ». — Conférer le serment des Bourgeois de la *Grande Mahomerie,* n° 131, p. 243 du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre.* — Le mot *defensio*, dans le n° 101 du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, doit nécessairement avoir le même sens que dans le n° 144 où il signifie évidemment *protection armée*, puisqu'il s'agit des Templiers.

aux bourgades et domaines sis dans un rayon plus éloigné de Jérusalem, les Chanoines louaient à beaux deniers comptants les services des Chevaliers du Temple (1) qui s'engageaient à veiller sur ces possessions lointaines.

Le second et plus essentiel devoir des *Sergents* du Saint-Sépulcre était de suivre à la guerre les rois Latins de Jérusalem.

Quand, aux carrefours de Jérusalem, le crieur public (*præco*) (2), appelant aux armes, publiait à son de trompe (3) le *ban* (4) des rois Latins, le contingent du Saint-Sépulcre mobilisé par le Chapitre et commandé par ses *Maîtres* et ses *Connétables,* allait, réuni à ceux du Patriarche et de la Ville de Jérusalem, au son des tambours, des trompettes et des cornes de guerre (5), joindre l'armée chrétienne au pied de la Tour de David où se passaient les revues (6). Ou bien, cheminant à travers la Samarie et la Galilée, il se rendait isolément (7) à la claire fontaine

(1) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 144, p. 261. — Conf. Rey, *Les Colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles*, p. 387 et 407.

(2) Foucher de Chartres, lib. II, cap. LXIV, l. III, cap. L. — Robert le Moine cap. XXI (t. III, p. 837 des *Histor. occident. des Croisades.* — Guillaume de Tyr, lib. XIII, cap. XVIII; l. XVI, cap. VIII; l. XVII, cap. XXVIII; l. XVIII, cap. XV; l. XIX, cap. XIII.

(3) Argument de Guillaume de Tyr, l. XIII, cap. XVII; l. XV, cap. I; l. XVII, cap. XXVIII. — Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXVII; lib. II, cap. XV : *cornu regio monente*, et cap. LXIV.

(4) *Guillelmi Tyrensis continuata Belli Sacri historia*, l. XXIII, cap. VIII, col. 912 du t. CCI de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne.

(5) Guillaume de Tyr, l. XIII, cap. XVII; l. XVIII, cap. XXV. — Albert d'Aix, lib. IX, cap. XLIX.

(6) *Histoire de la conqueste du royaume de Jérusalem sur les chrétiens par Saladin, traduite d'un ancien manuscrit*, p. 174 (A Paris, chez Gervais Clouzier, au Palais, etc. M. DC. LXXIX, in-12).

(7) Argument de Guillaume de Tyr, l. XXII, cap. XXVI, et de la *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. VI, p. 42, 43.

de *Sepphoris*, entre cette ville et Nazareth, dans la plaine semée de figuiers et de grenadiers (1), lieu général de ralliement des forces militaires du royaume de Jérusalem (2).

Ce contingent, — dans lequel un passage d'Albert d'Aix (lib. VII, cap. LIX, LXI) nous permet de penser qu'il y avait plusieurs *Chevaliers* remplaçant un nombre au moins septuple de *Sergents*, — ce contingent, divisé probablement, à l'imitation des troupes musulmanes (3), en cinq compagnies ou escouades (*compaingnies* (4), *manipula* (5), *cohortes* (6), *catervæ, phalanges* (7), de cent et quelquefois deux cents hommes chacune (8), devait former dans les petites armées des rois Latins, où l'infanterie jouait un rôle fort honorable (9), un corps distinct et portant le nom (*titulum*) (10), le guidon ou bannière (*vexillum, signum*) (11)

(1) Victor Guérin, *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*. IIIe partie : *Galilée*, t. I, ch. XXXI, p. 378, 379. Paris Imprimerie nationale, MDCCC LXXX, gr. in-8°.

(2) Guillaume de Tyr, l. XX, cap. XXVII; l. XXII, cap. XV, XXIV, XXV, XXVI. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. IX, p. 97, 98. — *Recueil des Historiens orientaux des Croisades*, t. III, p. 75 et 93.

(3) *Archives de l'Orient latin*, t. II, Ire partie, p. 91 et suivantes.

(4) Robert de Clari, *Li estoires de chiaus qui conquisent Constantinoble*, p. 38 (édition. du comte Riant, in-4°, sans date).

(5) Guillaume de Tyr, l. XVIII, cap. XIX, et l. XII, cap. XII.

(6) Guill. de Tyr, l. XVIII, cap. XIX; l. XIX, cap. XXXI.

(7) Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXII.

(8) Albert d'Aix, l. I, cap. VII : *ad hæc Godefridus quidam cognomen habens Burel, de Stampis civitate ortus, magister et signifer ducentorum peditum, qui et ipse pedes erat...*

(9) Guillaume de Tyr, l. X, cap. XVII; l. XI, cap. XIX; l. XII, cap. XII; l. XIII, cap. XVIII. — Foucher de Chartres, l. III, cap. LI. — Albert d'Aix, l. IV, cap. XLIX, etc.

(10) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 183, p. 327.

(11) Les enseignes, guidons ou bannières étaient très nombreux dans

ainsi que l'habit à double croix pourpre (*vestimentum*)

l'armée croisée comme dans l'armée musulmane, et chaque corps distinct paraît avoir eu le sien (Albert d'Aix; l. VI, cap. XLV : « *... universi vero equites et pedites circa sua signa et vexilla catervatim conferuntur.* » Et un peu plus loin : « *Universi autem equites et pedites christianorum conglobati in signis et vexillis ad resistendum illic pari animo constiterunt.* » — Voir aussi Albert d'Aix, lib. II, cap. XXVII : « *... Signaque plurima miræ pulchritudinis in manibus præferentes* »; l. V, cap. X; l. VI, cap. XXVIII, XLIV, LIX; l. VII, cap. XXXIII; l. IX, cap. IX, XLIX. — Guillaume de Tyr, l. XIV, cap. XXX; l. XIX, cap. XXIV; l. XXII, cap. XXVI. — Ces bannières étaient très souvent de couleur pourpre rehaussée d'or (Albert d'Aix, l. I, cap. XVI : « *.... et in signis ostreis et purpureis semitam per eadem montana ingressi...* »; l. II, cap. XLI :.... « *signa et vexilla gemmis et ostro fulgida erecta et hastis infixa coruscabant* »; ... — l. III, cap. XXXV : « *acies et signa bellica diversi coloris pulcherrima moderantur* »; ... — l. IV, cap. VI : « *vexilla in hastis eorum nodis aureis et fimbriis argenteis montes in circuitu nimio lucis decore coruscare faciunt* »; — l. IV, cap. XXIII : « *Signum nempe Boemundi, quod sanguinei erat coloris...;* » — l. IV, cap. XLVIII : cap. LI : *advolat, in vexillis ostreis, variis et decoris...;* — lib. V, cap. X : « *. .. est egressus in vexillis miræ pulchritudinis* »; — l. VI, cap. LIX : « *in vexillis ostreis tubarumque multitudine.* » — Le guidon du roi de Jérusalem Baudouin Ier était *blanc* (Foucher de Chartres, lib. II, cap. XI et XXXII). Le drapeau de Bohémond d'Antioche était *rouge* (Albert d'Aix, lib, IV, cap. XXIII). Celui de Robert de Normandie aurait suivant les uns été *d'or* (*aureum vexillum*, page 454 du tome V des *Historiens occidentaux des Croisades*), suivant les autres *blanc à la croix de gueules* (page 637 du même tome V). Enfin, d'après certains auteurs, l'étendard de Godefroid de Bouillon aurait été de couleur *azurée* (*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, n° du 10 octobre 1902, col. 517). — Voir aussi Guillaume de Tyr, l. XVII, cap. XXX : « *qui vexilla regia super eminentiores civitatis turres in signum victoriæ collocarent* ». — *Guillaume de Tyr et ses continuateurs* (édit. Paulin Paris), t. I, p. 223 : « *Les banieres à nos barons furent mises dessus.* » — Conf. Guillaume de Tyr, *Hist. rerum transmarin.*, lib. XIV, cap. XII; l. XIX, cap. XXIV. — Guillaume de Tyr, l. XIV, cap. XII. — Voir aussi à ce sujet le curieux passage de la *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* sur les bannières assignées aux *sergents* de l'armée latine par le roi Guy de Lusignan, ch. XIII, p. 157 : « *Dont prist li rois le tresor del Temple, si le donna as chevaliers et as siergans*

du Chapitre du Saint-Sépulcre (1). Il en était ainsi du petit groupe ou « *compagnie* » de dix *Chevaliers* et deux cents *Sergents* que devait fournir l'évêque de Saint-Georges de Lydda. Ce groupe prenait le titre de : *Militia sancti Georgii* (2); en 1158, il avait pour *Primicier* « ou *maréchal* », c'est-à-dire pour chef, *Rainaud l'Évêque*, neveu de l'évêque Roger de Lydda (un ami du Saint-Sépulcre), chevalier renommé qui cependant fut surpris dans une embuscade et fait prisonnier par les Sarrasins.

Spécialement, ce bataillon ou *Cohorte du Saint-Sépulcre* (3) faisait partie de ce que les historiens des Croisades, et notamment Foucher de Chartres et Guillaume de Tyr, appellent les Hiérosolimitains (4), ou la *milice privée* des

et commanda al maistre connestable de serjans que cascuns eust baniere des armes le roi d'Engletiere, pour çou que de son avoir estaient paiié et retenu ». — Conf. *Guillelmi Tyrensis continuata Belli Sacri historia*, l. XXIII, cap. VII, col. 911 du t. CCI de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne. — Un guidon aux armes de Jérusalem (aujourd'hui conservé au *Musée Carnavalet*) est signalé au dix-huitième siècle dans l'Église du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis, à Paris (*Anciens statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, p. 263). — Les Musulmans avaient aussi de nombreux étendards dans leur armée (*Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 732 du t. I des *Historiens orientaux des Croisades*; et *Anecdotes et beaux traits de la vie du Sultan Youssof*, p. 113 du t. III des *Historiens orientaux des Croisades*).

(1) *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, nos 77, 101, 104; p. 154, 199, 204.

(2) Guillaume de Tyr, l. XIV, cap. XXVI, et texte français au bas de la page 646 du même t. I, Ire partie, des *Historiens occidentaux des Croisades*. — Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. I, chap. CCLXXI, p. 422, 427.

(3) C'est le mot de Guillaume de Tyr, l. XIX, cap. XXX : « *Indicitur ergo voce præconia* cohortibus singulis... *præliandi finis.* »

(4) Foucher de Chartres, lib. I, cap. XXIII; lib. II, cap. III, XI, XXII, XLV, LIII, LIV; lib. III, cap. XXIV, XXV, XXXVI, XLII, L. — Gauthier le Chancelier, *Antiochena bella*, pars IIa, cap. XIX, col. 1037 du t. CLV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne. — Conf. Albert d'Aix, lib. VI, cap. LVIII, LIX; lib. VII cap. I; lib. XII, cap. XXII. — Guillaume de Tyr, l. X, cap. XXII; et l. XV, cap. XXIX : « *Hierosolymorum exercitus* ».

Rois de Jérusalem (1), c'est-à-dire le corps de troupes entretenu par le Roi, la ville, le Patriarche et les couvents de Jérusalem.

Dans les batailles, il formait avec le reste de l'infanterie une sorte de rempart derrière lequel s'abritait la cavalerie. A de certains intervalles, le rempart s'ouvrait pour laisser passer la charge à fond de train des cavaliers; et lorsque ceux-ci, ramenés par les escadrons sarrasins vingt fois plus nombreux, se repliaient en désordre, l'infanterie, intrépide et inébranlable, se refermait devant eux et maintenait l'ennemi par des volées de flèches et les décharges protectrices de ses redoutables arbalètes (2). « *Quels admirables guerriers que ces gens-là! quelle bravoure chez eux! quel courage!* » s'écrie, en parlant de l'armée Croisée, un historien musulman (3). L'infanterie chrétienne et le contingent du Saint-Sépulcre ont leur part de cet éloge mérité. Son absence à la seconde bataille de Ramleh, le 17 ou 18 mai 1102, livrée avec la seule cavalerie par l'impatience du roi Baudouin Ier (4), fut cause de la sanglante défaite essuyée par l'armée La-

(1) Guillaume de Tyr, l. XIV, cap. XXVI : « *nam dum rex solis regni sui viribus* et propria *usus* militia. »

(2) Conf. Foucher de Chartres, l. I, cap. XXXI; l. II, cap. XXI, pages 362, 405 (édition académique). — Albert d'Aix, l. XII, cap. XXXI. — *Anecdotes et beaux traits de la vie du Sultan Youssof*, p. 199, 251, 253, 258, 259, 262 du t. III du *Recueil des Historiens orientaux des Croisades*. — Raymond d'Aiguilhes, cap. XLIII, col. 666, page 306 (édit. académique). — Guillaume de Tyr, l. XIII, cap. XVIII.

(3) *Anecdotes et beaux traits de la vie du Sultan Youssof*, p. 326 400. — Conf. *Kamel-Altevarykh*, p. 539.

(4) Foucher de Chartres, l. II, cap. XVIII. — Guillaume de Tyr, l. X, cap. XX.

tine. Au combat de *Merdj-Soffar* près Damas, en 1127 (1), et à la bataille de *Imma* en 1164 (2), cette infanterie, abandonnée par les cavaliers qui s'acharnaient à la poursuite des fuyards, fut taillée en pièces par les Arabes et les Turcs.

Sur tous les champs de bataille où se joua durant près de deux siècles (1099-1291), au son des cornes de guerre et des clairons d'airain (3), la chancelante fortune du royaume Latin de Jérusalem, les hommes d'armes du Saint-Sépulcre répandirent leur sang généreux. Malgré le laconisme des chroniques, on peut avec presque certitude signaler leur présence, conjointement avec les soldats du Patriarche et de la Ville Sainte :

En 1123, lorsque le contingent de Jérusalem se porta au secours du roi Baudouin II que l'on croyait encore assiégé par les Turcs dans la citadelle de Quartapiert ou Kharpert (*Korthobret*) (4);

L'année suivante, en 1124, au siège de la grande ville de Tyr par le patriarche Germond de Picquigny et le doge de Venise Domenico Michieli (5);

En 1128, au siège de la petite forteresse de Belhasan près Sidon, par le même patriarche Germond de Picquigny (1), au temps duquel on découvrit à Hébron la sépulture mystérieuse des légendaires Patriarches (2);

En 1137, lors de l'expédition entreprise pour la délivrance du château de Montferrand et du roi Foulques d'Anjou par le patriarche Guillaume de Malines, ancien Prieur du Saint-Sépulcre (3);

En 1146, lors de l'imprudent coup de main tenté, contre l'avis des sages et sur la pression populaire, par le jeune roi Baudouin III sur la ville de Bostra, l'une des capitales de l'Arabie (4);

En 1148, au siège infructueux de Damas, « la grande métropole sarrasine », par le roi de Jérusalem Baudouin III, le roi de France Louis VII et l'empereur d'Allemagne Conrad III de Hohenstaufen (5). Ne serait-ce pas la bienveillance témoignée alors par Louis VII au Saint-Sépulcre, à ses Chevaliers et à ses miliciens qui aurait fait naître la tradition des *Statuts* donnés par ce prince à l'*Ordre du Saint-Sépulcre?*

En 1153, lors de la prise de la redoutable ville d'Ascalon par le comte Amaury de Joppé, frère du roi Baudouin III (6);

En 1166 et en 1168, lors des deux descentes en Égypte du même Amaury devenu roi de Jérusalem (7);

En 1182, à la bataille de Bethsan ou Forbelet où moururent à leur tête deux Chanoines du Saint-Sépulcre : l'un, le trésorier *Baudouin* frappé d'insolation pendant

(1) *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 372 du t. I du *Recueil des Historiens orientaux des Croisades, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — Guillaume de Tyr, l. XIII, cap. XXVI.

(2) *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 539.

(3) Guillaume de Tyr, lib. XIII, cap. XVII; lib. XVIII, cap. XXV. — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 580, 880, etc.

(4) Foucher de Chartres, l. III, cap. XXIV. — *Numismatique de l'Orient latin*, par G. Schlumberger, p. 14.

(5) Foucher de Chartres, l. III, cap. XXVIII; conf. cap. XXXVI et XXXVII. — Guillaume de Tyr, l. XII, cap. XXI; l. XIII, cap. XIII et XIV.

(1) Guillaume de Tyr, l. XIII, cap. XXV.

(2) *Archives de l'Orient Latin*, t. II, I^re^ partie, p. 417 à 420.

(3) Guillaume de Tyr, l. XIV, cap. XXVI.

(4) *Ibid.*, l. XVI, cap. VIII.

(5) Guillaume de Tyr, l. XVII, cap. II et suiv.

(6) *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, n^os^ 144 et 156; p. 266 et 279.

(7) Guillaume de Tyr, l. XIX, cap. XIII, XXIV; l. XX, cap. V.

qu'il chevauchait portant la Sainte-Croix au milieu de l'armée; l'autre, le chanoine *Geffroy de Neuvy*, percé d'une flèche sarrasine au moment où il chargeait avec la chevalerie chrétienne (1). N'est-ce pas là vraiment, en plein douzième siècle, un véritable et authentique Chevalier du Saint-Sépulcre?

Le 24 juillet 1187, à la funeste bataille de Hattin, à la suite de la Sainte Croix portée par le Chantre du Saint-Sépulcre, quand l'impéritie du roi Guy de Lusignan fit tomber l'armée chrétienne morte de soif aux mains de Salâh ed-Dîn (2).

Enfin, à l'heure suprême, au mois de juillet ou d'août 1187, quand Jérusalem, menacée par Salâh ed-Dîn, organise sa défense sous la direction de Balian II d'Ibelin (3) et du patriarche Héraclius, les *Serjans*, dont parlent la *Continuation de Guillaume de Tyr* (4), *L'Estoire de Eracles* (5)

(1) Guillaume de Tyr, l. XXII, cap. XVI *in fine*. — *Guillaume de Tyr et ses continuateurs, texte français du treizième siècle, revu et annoté par M. Paulin Pâris, membre de l'Institut*, tome II, livre XXII, ch. XX, p. 438 (Paris, Firmin-Didot, 1880 2 vol. in-8°).

(2) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. XIV, p. 169. — *L'Estoire de la Guerre Sainte par Ambroise*, vers 5199 et suiv., et 12037 (Paris, Imprimerie Nationale, M DCCC XCVII, in-4°). — Ch. Kohler, *Mélanges pour servir à l'Histoire de l'Orient Latin*, fascicule 1er, pages 69 et 70, texte et notes 1 et 2. — *Historiens orientaux des Croisades*, t. III, p. 94 à 97.

(3) *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 699 et 702. — Conf. Raoul Coggeshale, *Chronicon Terræ Sanctæ*, col. 812 du t. V des *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium amplissima collectio cura Edmundi Martène et Ursini Durand* (Parisiis, M.D.CC. XXIX, 9 vol. in-fol.). — *L'Estoire de Eracles empereur*, li vintetroisiesmes livres, ch. XLVI, p. 68 du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades*.

(4) *Guillelmi Tyrensis continuata Belli Sacri historia*, l. XXIII, cap. XV, col. 918 du t. CCI de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne.

(5) *L'Estoire de Eracles empereur*, li vintetroisiesmes livres,

et la *Chronique d'Ernoul* (1), sont incontestablement les *hommes* du patriarche Héraclius, de la cité de Jérusalem et des maisons conventuelles, notamment les *sergents, feudataires, familiers* (*famuli*) et *tenanciers du Saint-Sépulcre*, et peut-être même les *Gardes* ou *Custodes* du Saint-Tombeau.

Ce contingent du Saint-Sépulcre a dû également figurer au long siège de Saint-Jean d'Acre en 1189-1191, illustré par tant de combats (2) et où le Chapitre du Saint-Sépulcre perdit son Prieur (3). Il est impossible que, dans cette occasion capitale où se jouait pour un siècle le sort de la Palestine, et où le Chapitre du Saint-Sépulcre avait cru devoir, malgré la grande mortalité qui y régnait, se rendre au camp des Croisés, le contingent des Chanoines ne soit pas venu, comme c'était son devoir féodal et religieux, se joindre à l'armée chrétienne.

Nous ne suivrons pas plus loin la tragique aventure du contingent du Saint-Sépulcre. Mais toutes les fois que les historiens des Croisades nous montrent les forces militaires du royaume de Jérusalem *universellement* convoquées (4) par les rois Latins, même après la chute de Jé-

ch. XLVI, p. 70 *in fine*, 85, 86, etc., du t. II du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*.

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. XV, p. 176, et ch. XVIII, p. 214.

(2) *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, par le comte Paul Riant, p. 280 à 285.

(3) Roger de Hoveden, *Annalium pars prior et posterior*, p. 685 des *Rerum anglicarum scriptores post Bedam*, par Henri Saville (Francof., 1601, in-fol.). — *L'Estoire de la Guerre Sainte, par* Ambroise, vers 5590. (Paris, Imprimerie Nationale, M.DCCC. XCVII, in 4).

(4) Exemples dans Guillaume de Tyr, l. X, cap. XXVI : « *convocatis de regno universo militaribus copiis* »; l. XI, cap. III : « *quod audiens rex, Joppen cum universis regni viribus celer pervenit* »; l. XI, cap. XIII : « *congregata pro viribus christiani populi ex universi*

rusalem en 1187 et jusqu'à la prise de Saint-Jean d'Acre en 1291, nous pouvons être assurés que les *cinq cents hommes du Chapitre du Saint-Sépulcre* sont dans les rangs de cette armée et prennent part à l'expédition.

Seulement, à partir de la reddition de Jérusalem en 1187, un revirement total s'opère dans leur condition. Désormais, — et sauf peut-être dans les rares intervalles où Jérusalem revient aux mains des Latins, — ils ne sont plus que de simples *soudoyers*, que les hommes d'armes sans privilèges d'un Chapitre en exil, violenté parfois par les Rois *in partibus* de Jérusalem (1). Jusqu'alors au contraire, ils étaient les *hommes* du Saint-Sépulcre, les *Sé-*

regni finibus multitudine »; l. XII, cap. XVII; l. XIII, cap. XVIII : *collectum est universi regni robur, quasi vir unus, juxta urbem Tiberiadensem*; l. XIV, cap. XXVI : *collectis undique copiis militaribus et subsidiis convocatis*; l. XV, cap. VIII; l. XVI, cap. VI : *congregatis undique militaribus copiis*; l. XVI, cap. VIII : *universus regni populus voce præconia congregatur*; l. XVII, cap. II : *congregatis ex universo regno militaribus tam equitum quam peditum copiis, tam ex indigenis quam ex peregrinis*; l. XVIII, cap. XVII : *cum omnibus militaribus copiis*; l. XIX, cap. XIII : *convocatis ergo ex urbibus singulis per vocem præconiam, tam equitum quam peditum viribus universis*; l. XX, cap. V : *convocato regno universo, collectis equitum peditumque copiis, in Ægyptum festinat descendere*; l. XX, cap. XX : *convocatis undecunque tam equitum quam peditum suffragiis*; l. XX, cap. XXXIII : *universas convocant regni vires, urbem obsidet Pancadensem*; l. XXI, cap. X : *Quo comperto, congregatis militaribus copiis, Jordanem transiens...*; l. XXI, cap. XXX : *convocans regni robur omne et militiam universam*; l. XXII, cap. XIV : *... rex... cum totis regni viribus... eratque ibi universum cum eo regni robur*; l. XXII, cap. XV : *congregatus est universus regni populus ad fontem Sephoritanum, inter Sephorim et Nazareth...*; l. XXII, cap. XXII : *rex cum universis regni principibus, equitumque ac peditum copiis, quas regnum pro tempore ministrare potuit*; l. XXII, cap. XXX : *et regni viribus ex omni parte congregatis...* etc., etc.

(1) Voir ce curieux récit dans *L'Estoire de Eracles empereur, li vintesisiesmes livres*, ch. XIX, p. 203, 204, 2e colonne de la variante

pulcrites, comme on les a appelés depuis (1), les soldats du Tombeau du Christ, frères des *Custodes* et membres inférieurs, mais honorés, d'une sorte d'*Ordre religieux-militaire*.

En effet, tant que Jérusalem demeura aux mains des Latins et peu d'années après la conquête de 1099 (probablement vers 1112), une sorte de confusion paraît s'être établie entre les *Custodes* ou *Clients*, les *Frères servants*, les *Sergens* ou *Miliciens*, les *Confrères* du Saint-Sépulcre, et les *Chevaliers* qui, jusques au mois d'août 1118, montèrent la garde auprès du Tombeau du Christ (2). Bien

en petit texte placée au bas desdites pages (t. II du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

(1) Lessurios, *Histoire de l'Ordre du Saint-Sepulchre, son origine, son but et sa destination*, p. 5, 6, 7 (Maestricht, Jos. Russel, 1872, in-4°).

(2) Argument : de la *Chronique de Saint-Bertin*, col. 596 et 628 du t. III du *Thesaurus novus anecdotorum de* Dom Martène et de Dom Durand (*Lutetiæ Parisiorum*, M. DCC. XVII, in-fol.), et p. 797, lignes 3 à 15 du t. XXV des *Monumenta Germaniæ historica*; ainsi que des *Annotationes historicæ et philologicæ ad partem tertiam*, t. II, p. 155 des *Historiens grecs* dans le *Recueil des Historiens des Croisades, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* : « FRATRES SANCTI SEPULCRI, *in edictis Nunonis Sancii, comitis « Rossilionis, et Petri, reg. Aragon. de Pace et Treuga, quæ habentur* « tom. VIII *Spicilegii Acheriani*, p. 368 et 381. *Sic porro* MILITES *isto- « rum Ordinum apellabantur, quod essent re vera* MONACHI, *ac, ut « vulgo dicimus,* RELIGIOSI, *voto obstricti, qui ea tempestate* FRA- « TRES *indigitabantur, Græcis posterioribus* Φρέριοι, *uti vocantur « a Michaele Anchiali patriarcha in dialogo.* CANG. » — Et qu'on ne dise pas que ce contingent du Saint-Sépulcre, licencié après chaque campagne, devait se reformer et se renouveler à chaque reprise des hostilités et par conséquent ne pouvait conserver l'esprit de corps, de discipline, de suite, l'*identité de personnel*, de but et de vie, la cohésion et comme la fraternité qui sont le propre d'un *Ordre religieux-militaire!* — En effet, d'abord les intervalles de paix, comme nous le voyons par FOUCHER DE CHARTRES, l. II, cap. III *in fine*, XIV *in fine*, XXI

Christian Halm
Stennweilerstraße 39
6682 Ottweiler 1

vite, sous l'empire de la piété générale, et suivant la même progression que leurs voisins les Hospitaliers (1), ils formèrent au-dessous des Chanoines un *Ordre religieux-militaire,* dans le sens absolu du mot, jusqu'au départ, au mois d'août 1118, des *Chevaliers* passés à l'Ordre du Temple; puis, et jusques à la prise de Jérusalem en 1187, ils constituèrent une sorte de *Compagnie,* de *Société,* de *Milice,* de *Tiers Ordre,* de *Confrérie,* analogue à cette *Frairie de Saint-André* si puissante à Saint-Jean d'Acre au treizième siècle (2), ou plutôt aux *Ghildes d'arbalé-*

in fine, XLVII, et lib. III, ch. XLII, XLIII, étaient beaucoup trop rares et trop courts pour que l'on eût même le temps de dissoudre et de reformer pour chaque guerre nouvelle le contingent militaire dû par chacun des corps politiques du royaume de Jérusalem. En outre, — vu le morcellement, surtout dans la première moitié du douzième siècle, de la puissance musulmane, scindée en deux khalifats, *Le Caire* et *Bagdad,* ce dernier démembré lui-même en nombreuses principautés fondées par les émirs Turcomans, — la paix, le plus souvent partielle, était sans cesse troublée par les incursions de quelque émir ou de quelque ville indépendante demeurée étrangère au traité. Il fallait donc toujours avoir sous la main un petit corps de troupes perpétuellement disponible et prêt pour une mobilisation immédiate. Le contingent de Jérusalem, — que les *Chroniques* distinguent du reste de l'armée Latine, — était évidemment désigné pour cet office, ce qui rendait à peu près impossible un licenciement à la suite de chaque trêve plus ou moins prolongée. D'ailleurs, un texte formel de FOUCHER DE CHARTRES (l. II, cap. VI, X, XIII; et surtout l. III, cap. XLII et LV, nous montre les milices de Jérusalem, à la suite de campagnes réitérées, succombant à la fatigue et obligées de reprendre haleine; donc le personnel de cette espèce de *landwehr* ne variait pas et se renouvelait seulement dans la mesure indispensable pour combler ses vides et ses pertes. Enfin, en ce qui concerne spécialement le contingent du Saint-Sépulcre, ne lui fallait-il pas à chaque heure être prêt pour défendre contre les pillards les domaines du Chapitre situés dans un rayon voisin de Jérusalem?

(1) *Chronica monasterii Sancti Bertini, auctore Johanne Longo de Ipra*, p. 797, lignes 3 à 15 du t. XXV des *Monumenta Germaniæ historica.*

(2) *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 391 et 395 du t. II des *His-*

court : l'Ordre du Saint-Sépulcre.

triers de Flandre dont plusieurs se piquent de remonter au delà du quatorzième siècle (1). Ce sont les membres de cette *Confrérie*, les *Custodes, Sergens, Confrères* et *Frères servants* qui sont désignés par les Cartulaires, les Bulles et les Chroniques sous le nom de : « *laïci sub titulo ac pro honore Sepulcri ubique terrarum militantibus in hoc instanti* (2); de *servitoribus et familia Sancti Sepulcri* (3); et de *fratres Sancti Sepulcri... Conversi seu fratres laïci* (4). »

toriens occidentaux des Croisades. — Guillelmi Tyrensis continuata Belli Sacri historia, l. XXV, cap. XV, col. 1018 du t. CCI de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne.

(1) *Annales du Comité flamand de France*, 1854-1855, p. 315 à 323 (Dunkerque, Bacquet, libraire, MDCCCLV) : notamment les *Confréries de Saint-Georges et de Saint-Sébastien* de Bergues, les *Confréries du noble chevalier Saint-Georges* et *de Saint-Sébastien* de Dunkerque.

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 183, p. 327.

(3) *La Gloire de l'Ordre canonial régulier du S. Sépulchre Hierosolimitain de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tirée du tombeau d'oubliance par Lambert Iecher, prevost de l'Église collégiale de Viseit, pays et diocèse de Liège.* Appendice (non paginé).

(4) *Chronique de Saint-Bertin*, col. 596 du t. III du *Thesaurus novus anecdotorum* de Dom Martène et de Dom Durand; et p. 797, lignes 3 à 15 du t. XXV des *Monumenta Germaniæ historica.*

Nous croyons devoir donner ici le texte intégral avec l'indication bibliographique précise de cet important document :

JOHANNIS IPERII ABBATIS CHRONICON SYTHIENSE S. BERTINI (*Thesaurus novus anecdotorum. Tomus tertius, complectens chronica varia, aliaque cum ecclesiastica tum civilia omnium pene nationum monumenta historica. Prodit nunc primum studio et opera Domni Edmundi Marlene et Domni Ursini Durand, Presbyterorum et Monachorum Benedictinorum è Congr. S. Mauri.* (*Lutetiæ Parisiorum*, M. DCCXVII, in-fol.).

Caput XL, pars III, col. 595 et 596 :

« *De successione in regno Jerusalem, et plurimarum religionum fundatione.*

. . . . . .

« *Unde ipsorum devotionis et probitatis fama per totum orbem*

Le lien, le nœud de ce *Tiers Ordre* ou *Confrérie armée* était la dévotion au Tombeau du Christ; la marque distinc-

inimicos Christi deterruit, et Christianos quoque sic attraxit et allexit, ut plurimi valido devotionis ardore jugum Domini sibimet imponentes, ecclesias et monasteria repararent, quidam nova monasteria construerent, nonnulli etiam novos religionis status assumerent, novosque ritus et habitus ordinarent, non solùm in Terra Sancta, verum etiam per alia regna Christianitatis; specialiter autem hoc tempore dilectus a Deo Cisterciensis ordo sumsit initium, post quem alii sunt secuti, scilicet Cœlestinorum, Servitarum beatæ Mariæ — Willelminorum, Humiliatorum et de Tyrone sub regula sancti Benedicti, Aroasiæ, sancti Victoris, Præmonstratensis, Vallis — Scholarium, Trinitatis, Mendicantium ac Eremitarum sub regula S. Augustini: item quoque Hospitalariorum sancti Johannis in Hierusalem nigrorum Monachorum, de Calatravia Cisterciensium monachorum Conversi, seu Fratres laïci regulæ beati Benedicti, Templariorum, B. Mariæ, Alemannorum de Theutonica domo, FRATRES SANCTI SEPULCRI, *et Fratres sancti Jacobi de Spata, regulæ beati Augustini canonicorum regularium* CONVERSI SEU FRATRES LAÏCI, *ordines militares, et plures alii successive diversis in locis atque temporibus pullulaverunt: quorum novorum ordinum modos et principia suis in locis hic postea describemus. Igitur de Cisterciensi sumamus initium.* »

Capitulum XLI, pars IV, col. 628; et p. 797, lignes 3 à 15 du t. XXV des *Monumenta Germaniæ historica* :

« *De initio ordinis S. Jacobi de Spata.*

« *Isti sunt ordines militares principaliores et magis autentici, sed post ipsos pullularunt quidam alii, de quibus non est tantus sermo, sicut sunt* MILITES SANCTI SEPULCRI, QUI CRUCES VESTIBUS SUIS LAICALIBUS APPONUNT; *et fratres de Teuthonica domo, quorum domus est in dyochesi Treverensi, et non sunt de ordine illorum de Prucia, de quibus dictum est, quod ferunt mantellos albos cum cruce nigra et vocantur beate* MARIE *Teuthonicorum. Isti vero fratres dicuntur de Teuthonica domo et deferunt mantellos nigros cum alba cruce plana, et non in extremitatibus suis diffusa, sicut Hospitalariorum et alii plures. Hii omnes* ORDINES MILITARES *talia habuerunt inicia, humiles erant in obsequio pauperum, acres et audaces in bellis, terribiles Sarracenis, quorum gesta velud Machabeorum lingua fidelium personabat. Postea vero diviciis ampliati et deliciis affluentes, in quibus eciam ipse Salomon periclitatus et plures alii perierunt, positi sunt quasi in superbiam seculorum;*

tive : le port, sur l'habit séculier, de la *Croix vermeille* du Chapitre, accostée des lettres symboliques A et Ω (1). Et pour aspiration générale, pour idéal et suprême récompense des services militaires, la Confrérie avait : L'ANOBLISSEMENT PAR LA RÉCEPTION DE LA CHEVALERIE SUR LE SAINT-SÉPULCRE, dans la basilique de la *Résurrection*. On sait que, à cette époque, la *Chevalerie*, avec sa conséquence l'*Anoblissement*, était la récompense générale et usitée des vertus militaires (2). Parfois même, dans les conjonctures critiques, on la conférait d'avance et comme encouragement préalable à bien faire (3).

Custodes ou *Clients*, *Sergens*, *Servants* (*servientes*, *armigeri*) ou soldats, et surtout leurs officiers : le *Magister clientium Sancti Sepulcri*, et les *Maîtres* ou *Connétables*

de quibus et pluribus aliis religiosis dici potest illud dictum Moysaicum : INCRASSATUS EST DILECTUS ET RECALCITRAVIT, *et cet.* »

(1) Telle qu'on la voit représentée sur le sceau du Chapitre reproduit au bas de deux diplômes des Patriarches de Jérusalem *Foucher* et *Héraclius* (R. P. MICHEL DE MARTIGNY, IIe partie, chap. 9, section 2, p. 253 à 261); à la p. 180 du t. II, 2e partie, des *Archives de l'Orient Latin;* ainsi que sur un curieux denier de billon que l'on croit frappé en 1190-1191, durant le siège de Saint-Jean-d'Acre et la compétition de Guy de Lusignan et de Conrad de Montferrat (*Numismatique de l'Orient latin* par G. Schlumberger (Paris, Leroux, M.D.CCC.LXXVIII, gr. in-4°, p. 90 à 92 et planche III, ligne 8, n° 27). — Conf. *Miechovia*, *passim; Chronique de Saint-Bertin : « Milites S. Sepulchri, qui cruces vestibus suis laïcalibus apponunt »*, p. 797, lignes 3 à 15 du t. XXV des *Monumenta Germaniæ historica;* et *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. II, p. 8.

(2) Exemples dans GUILLAUME DE TYR, l. XIII, cap. XI; et FOUCHER DE CHARTRES, l. III, cap. XXXI. — LÉON GAUTIER, *La Chevalerie*, p. 248 (Paris, Palmé, 1884, in-4°). — REY, *Les Colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles*, p. 60.

(3) Exemples dans FOUCHER DE CHARTRES, l. II, cap. XI; et dans *Guillelmi Tyrensis continuata Belli Sacri historia*, l. XXIII, cap. XV, col. 918 du t. CCI de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne.

des Sergents, les vieux seigneurs retirés au Saint-Sépulcre, les pèlerins de noble sang et de grand cœur, qui s'étaient signalés contre le Turc, l'Arabe ou l'Égyptien, ou dans les surprises dont Jérusalem était trop souvent l'objet, étaient armés CHEVALIERS SUR LE SAINT-SÉPULCRE.

D'où venait cet usage? — Probablement, comme le couronnement même des Rois de Jérusalem (1), c'était un memento de la consécration de Godefroi de Bouillon et du roi Baudouin Ier au Saint-Sépulcre (2). C'était aussi et surtout un souvenir de ces premiers *Chevaliers* passés à l'Ordre du Temple, mais après avoir séjourné *dix-huit ans* autour du saint Tombeau, ainsi qu'une sorte de retour aux usages et traditions de la première Croisade où l'armée chrétienne sans distinction se parait tout entière de la qualité de *Milites*, de *Clientes*, d'*exercitus Sancti Se-*

(1) Sur ce couronnement dont le premier acte se passait au Saint-Sépulcre, le second au Temple (mosquée d'Omar) et le troisième dans la basilique *El-aksa* ou de la *Présentation*, transformée en palais royal appelé « *Palais de Salomon* », voir *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. X, p. 117, 118; et ch. XI, p. 133, 134. — *L'Estoire de Eracles empereur*, li vintetroisiesmes livres, ch. V et XVII, p. 8 et 29 du t. II du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions* et *Belles-Lettres*. — *Guillelmi Tyrensis continuata Belli Sacri historia*, l. XXII, cap. I, col. 896 du t. CCI de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne; et ALBERT D'AIX, lib. XII, cap. XXX.

(2) RAYMOND D'AIGUILLES, *Historia Francorum*, cap. XX, p. 301 : « *Ob hoc pariter elegerunt ducem, et obtulerunt eum ad Sepulcrum Domini.* » — Ekkehard d'Aura, *Chronica-chronicon universale*, A.D. MC (col. 978, t. CLIV de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne) : « *Nec multo post inclinans caput suum super Dominici Sepulchri tumbam, ipsius se servituti perpetualiter subjugavit* ». — ALBERT D'AIX, l. VI, cap. XXV : « *Sepulcro Domini Nostri Jesu Christi, Filii Dei vivi, præsentatus est.* » — FOUCHER DE CHARTRES, l. II, cap. III *in fine*.

(3) Tudebode, *Hist. de hierosol. itinere*, pages 103, 108, note 10, 113 et 114 du t. III, des *Historiens occidentaux des Croisades*.

pulcri (3) et de *Peregrini milites Sancti Sepulcri* (1). N'oublions pas que, à la même époque, les Rois de Jérusalem prenaient le Saint-Sépulcre pour garant de leurs serments (2), et qu'un peu plus tard (à partir de l'année 1150), ils le faisaient figurer sur leurs monnaies (3).

Tout semblait conjuré pour rendre la cérémonie plus auguste.

Le récipiendaire faisait la veille des armes dans l'église du Saint-Sépulcre, à la clarté des lampes merveilleuses, au pied des armures votives (4), des étendards pris à l'ennemi (5) et des trophées de la victoire d'Ascalon (6), parmi les tombes héroïques, les blasons illustres et les épitaphes altières des Rois, des Chevaliers et des Évêques. On disait que, parfois, les ombres des héros morts au

(1) Robert le Moine, *Historia Hierosolimitana*, l. II, cap. XIV, p. 746; et TUDEBODE, pages 90, 97 et 103 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*.

(2) GUILLAUME DE TYR, l. X, cap. IV.

(3) *Numismatique de l'Orient latin*, par G. Schlumberger, p. 85, 86; et *Supplément*, p. 4, 5, 6. (Paris, Leroux, M. D. CCC. LXXVIII, gr. in-4° avec planches).

(4) L'armure du pèlerin *Eudes le Maire*, dit *Chalo-Saint-Mard*, envoyé en Terre Sainte vers, 1082, par le roi de France Philippe Ier fut, dit-on, suspendue par lui dans la basilique du Saint-Sépulcre où, plusieurs siècles après, on la voyait encore (LÉON MARQUIS, *Chalo-Saint-Mard, poème*, etc.. Étampes, chez L. Humbert Drot, 1897, in-8°).

(5) ALBERT D'AIX, l. VI, cap. L : « ... *longissima hasta, argento operta per totum, quod vocant Standart, et quod signum regis Babyloniæ exercitui præferebatur ... capta est a Roberto Nortmannorum principe, et in templum Dominici Sepulcri transmissa; et usque in hodiernum diem ob memoriam victoriæ Christianorum attitulata est.* »

(6) Robert le Moine, *Historia hierosolymitana*, l. IX, cap. IX, p. 868, 869 du tome III des *Historiens occidentaux des Croisades* : « *Tantis itaque ditati divitiis, ad Sanctum Domini Sepulcrum* « *lxto incessu perrexerunt; et ei qui in eo sepultus fuit gratias* « *referentes*, CAPITALITIA SUA OBTULERUNT. »

champ d'honneur venaient s'entretenir la nuit avec ceux qui priaient dans ce sanctuaire fatidique (1)!

Le jour venu, le candidat s'agenouillait dans la basilique resplendissante (2), devant l'autel ruisselant d'or (3) placé au chevet du Saint-Sépulcre (4), ou peut-être même à l'intérieur du monument devant le sacorphage adorable tout embaumé des parfums de Magdeleine et des pleurs de Marie, tout empourpré du sang de Jésus, merveilleux reliquaire où se recueillit durant trois jours le corps du Dieu frappé au cœur par amour pour les hommes (5)!

Le Patriarche de Jérusalem, le Prieur du Sépulcre (6), ou quelque grand seigneur « au bouclier d'or » (7),

(1) Voir le beau récit de l'apparition du chevalier *Gaudemar Carpinell*, seigneur de Caïphas, tué à la bataille de Ramleh le 6 septembre 1101 (Albert d'Aix, l. VII, cap. LXV), et de son entretien avec son ami l'archevêque de Lyon *Hugues de Bourgogne* auprès du Saint-Sépulcre (p. 308 du t. III des *Historiens occidentaux des Croisades, publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — *Les Légendes du Saint-Sépulcre*, par A. Couret, ancien Magistrat, p. 90 à 97 (Paris, Maison de la Bonne Presse, 1894, in-12).

(2) *Historiens occidentaux des Croisades*, t.V, p. 514.

(3) Albert d'Aix, l. VII, cap. LXI : .... « *sed etiam aurum de sepulchro Domini evellam et altari....* »

(4) Sur cet autel, voir : *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 36, p. 71; et Ernoul, *L'Estat de la cité de Ihérusalem*, p. 35 à 37 (Edition de la *Société de l'Orient latin*).

(5) Voir la curieuse description du Saint-Sépulcre donnée dans l'opuscule intitulé : *Anonymus de locis Hierosolymitanis*, col. 964 et 975 du t. CXXXIII de la *Patrologie grecque* de l'abbé Migne.

(6) Sur la *Chevalerie* conférée par des prêtres, voir Léon Gautier, *La Chevalerie*, p. 265, 272, 273, 286, 287, 288, 296, 297 à 306 (Paris, Palmé, 1884, in-4°). — En 1197, Adolphe III de Schawenburg, comte de Holstein, est armé *Chevalier sur le Saint-Sépulcre* par les *prêtres latins* auxquels étaient confiée la garde du sanctuaire, en vertu du traité conclu entre Richard Cœur de Lion et Saladin, le 2 septembre (*aliàs* 10 août) 1192.

(7) «.... *Clypeos aureos et vestes ferreas* » (Albert d'Aix, lib. II, cap. XLI). — « ..., *Horum vestes ferreæ, clypei auro et gemmis inserti variisque coloribus depicti....* » (*Ibidem*, lib IV, cap. VI.)

quelque haut baron (1) ou *Héros* (2) d'Outre-mer, comme Joscelin d'Édesse, Pons de Tripoli (3), Rainier Brus ou le connétable Humfroy de Thoron (4), que Guillaume de Tyr qualifie l'un de *miles insignis*, l'autre de *nobilis et magnificus vir* (5), le Flamand Jean Gothman (6), ou l'habile mais trop sage Balian II d'Ibelin, seigneur de Naplouse (7), de ceux que les historiens musulmans appelaient les *Satans des Francs* (8) et dont les Grecs

(1) C'est le mot de Guillaume de Tyr, l. XII, cap. XXV (*Baronum militia*), et du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 34, p. 67 (*souscriptions*). — Conf. le mot *haut home* des *Historiens occidentaux des Croisades*, t. II, chap. XIII, p. 156.

(2) *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, cap. XLIV, p. 522 : «.... *et ab* Herois (*heroïbus*) *et populo gratanter exceptus.* » — Conf. les *egregii proceres* et les *optimates regis* de Foucher de Chartres (lib. II, cap. XXI), et d'Albert d'Aix (lib. IX, cap. XLIX, LI; lib. XII, cap. XXVIII et XXX).

(3) Exemple dans Foucher de Chartres, lib. III, cap. XXXI, et dans Guillaume de Tyr, lib. XIII, cap. XI.

(4) C'est lui qui aurait armé chevalier Salâh-ed-Din. (Voir *Histoire de la conqueste du royaume de Jérusalem sur les chrétiens* par *Saladin, traduite d'un ancien manuscrit*, p. 90 à 99. A Paris, chez Gervais Clouzier, au Palais, etc., M. DC. LXXIX, in-12).

(5) Guillaume de Tyr, lib. XIV, cap. XXVI; et lib. XVII, cap. XIV.

(6) Sur ce *Jean Gothman* qui figure dans divers actes des *Cartulaires de l'Église du Saint-Sépulcre* et *de Notre-Dame de Josaphat*, voir Albert d'Aix qui le qualifie de *de Bruxelles* (l. IX, cap. I, VII, XLVIII : *Gulmannus de Brussella castello Brabantiæ.* — Conf. Guillaume de Tyr, lib. XVIII, cap. XIV). C'est lui qui, à la retraite périlleuse de Bostra, en 1145, offrit au roi Baudouin III son cheval *le plus rapide de l'armée* (Guillaume de Tyr, l. XVI, cap. X). Il figure dans les textes et documents de 1102 au 3 décembre 1161.

(7) Exemple dans *Guillelmi Tyrensis continuata Belli Sacri historia*, l. XXIII, cap. XV, col. 918 du t. CCI de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. XV, p. 175, 176.

(8) *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 296 et 538 du t. I des *Historiens orientaux des Croisades.*

détestaient la mine téméraire, revêtait le néophyte de l'armure chevaleresque : « *arma ei conferens militaria* » (1). Il chaussait les *éperons d'or* de Godefroid de Bouillon, et recevait le coup d'épée symbolique de « *la longue et large épée de fer du héros* (2) » conservée avec la sainte Croix (3), le texte illustré des Évangiles (4), le livre des *Assises* (5), la caisse de l'armée (6) et les reliques légendaires, dans le trésor du Chapitre appelé *Trésor de la Sainte Croix* (7). Enfin, pour dernier acte

(1) Guillaume de Tyr, l. XIII, cap. xi.

(2) Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, Ve partie, p. 34, 35, 36 (Paris, Le Dentu, 1830, in-12°). — Nous ne prétendons point discuter ici l'authenticité de ces deux précieuses reliques conservées jusqu'à nos jours par les Révérends Pères Franciscains de Jérusalem. Mais il nous paraît très possible, vu la haute vénération qui entourait la mémoire de Godefroid de Bouillon, que l'on ait gardé son armure dans le Trésor du Saint-Sépulcre et que l'on l'ait fait servir originairement à la réception des Chevaliers. C'était d'ailleurs l'usage d'offrir des armures et des coursiers de guerre au Saint-Sépulcre (Albert d'Aix, l. VII, cap. ii. — Conf. *La Terre Sainte*, n° du 15 janvier 1883, p. 18).

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 25, 26, 158; p. 46, 48, 285. — Albert d'Aix, lib. VI, cap. xxxviii.

(4) Ce texte était quelquefois porté à la guerre devant les Rois de Jérusalem, ou processionnellement présenté aux souverains de passage, notamment aux Empereurs de Byzance (Guillaume de Tyr, l. XVIII, cap. xxv; et *Anecdotes et beaux traits de la vie du Sultan Youssof*, p. 140 du t. III du *Recueil des Historiens orientaux des Croisades publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* — Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 284. — Il devait être conservé dans le trésor du Saint-Sépulcre, appelé alors *Trésor de la Sainte-Croix* (Guillaume de Tyr, l. XXII, cap. xxiii), surtout depuis la perte de la *chapelle* des rois de Jérusalem à la bataille de *Merdj-Soffar* près Damas, en 1127. (*Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 372 du t. I du *Recueil des Historiens orientaux des Croisades*.)

(5) *Assises de Jérusalem* (édition Beugnot), t. I, ch. iv, p. 26.

(6) Guillaume de Tyr, l. XXII, cap. xxiii.

(7) *Ibid.*

de l'héroïque vêture, on lui ceignait une de ces longues et larges épées triangulaires, à poignée de corne ou de bois, à garde de cuivre et à lame à double tranchant sillonnée de profondes rainures (1), léguées à la Terre Sainte par de pieux Croisés (2), ou tenues en réserve par les Chanoines tant pour ces occasions solennelles que pour les offrir en prime aux guerriers, — comme le chevalier *Anselin* (3), — qui contractaient avec eux. Il jurait de défendre l'Église, le Saint-Sépulcre et Jérusalem, de combattre le Turc jusqu'à la mort, de se vouer corps et biens à la « Croisade sans fin » contre l'Infidèle (4). Sans doute le consécrateur lui adressait-il

(1) On en voit une fort bien conservée au musée de Boulogne, étiquetée comme provenant de la Palestine. — Sur les épées et fabriques d'armes en Orient, voir E. Rey, *Les Colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles*, p. 29, 30, 31.

(2) *La Terre Sainte, Journal des Lieux Saints*, n° du 15 janvier 1835 : *Nobiliaire des Croisades*, par le Vte Oscar de Poli, p. 18. — Conf. Albert d'Aix, l. VII, cap. ii, sur *l'armure et le cheval de guerre de Gerhard d'Avesnes* : « ... *summopere Ducem exoral ut equum et arma sua Sancto præsentet Sepulchro...* »

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 133, p. 247.

(4) *Anciens Statuts*, p. 53. — Sur le cérémonial usité pour la réception des Chevaliers du Saint-Sépulcre, le précieux RITUEL DE L'ÉGLISE PATRIARCALE DE JÉRUSALEM conservé à *Barletta*, en Pouille, semble malheureusement muet (*Revue de l'Orient Latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 391 à 404); mais peut-être serait-il possible de discerner à ce sujet quelque renseignement dans un curieux passage des *Mémoires de Joubert*, publiés par l'érudit M. Edmond Maignen, bibliothécaire de la ville de Grenoble :

Notice
sur
François Joubert
et ses Mémoires,
et sur
Salomon de Merez.
(Grenoble, Drevet, 1886, in-12°.)

Page 51 : « *Le mercredi sainct VIe apvril* (1569) *arriva dans la ville*

la sublime apostrophe du célèbre Bohémond de Tarente, « l'Hercule chrétien, le Dieu des combats (1) », lançant en enfant perdu à la bataille du *Pont-de-Fer*, le 9 février 1098, son connétable le brave *Robert Fitz-Gérald* : «.... *Esto acer in adjutorium Dei Sanctique Sepulcri! Et « revera scias quia hoc bellum non est carnale, sed spiri- « tuale. Esto igitur fortissimus athleta Christi! Vade in « pace, Dominus sit tecum ubique* (2)! » Et, fait *Chevalier* SUR *le Saint-Sépulcre*, l'heureux récipiendaire se relevait *Chevalier* DU *Saint-Sépulcre* : « *miles factus in Sepulcro, miles, frater Sancti Sepulcri* » (3).

de Vallence M. Denis Paleologue, prélat Grec, archevesque de Rico, venant de Rome, et allant en France, et logea au logis du Mouton; il avait un mandement du Roy aus consuls des villes pour luy fournir chevaux et vivres pour fere son voyage, car il avait esté volté des brigans, et avait este chassé par le Turc de ses terres, et faict prisonnier un an, et pour ce qu'il estait procureur general du patriarche de Hierusalem avec puissance d'instituer chevalliers du Saint-Sépulchre, il feist c'est honneur au sieur FRANÇOIS JOUBERT, *juge de Vallence, de le fere chevallier du Sainct Sepulchre comme avait esté sieur Jean Joubert son père et luy en bailha lettres patentes luy mettant la croix d'or de son père au col, laquelle le dict sieur Jean Joubert avait portée plus de cinquante ans, et après lui bailha l'espée nue en la main, pour defendre la foy de Jésus-Christ, et luy mit à la main gauche la chandelle ardente, pour servir de lumière et exemple avec plusieurs autres cérémonies et prières, et cella fut faict en présence des principaux de la ville qui y adeisterent, le tout se feist le jeudi sainct après avoir faict ses pasques avec le dit sieur prélat.* » (Le patriarche grec de Jérusalem mentionné dans ce texte doit être le patriarche *Germain*, que l'on trouve en ce siège antérieurement à l'année 1564, et qui parait décédé antérieurement à 1579.)

(1) *Historiens grecs des Croisades*, t. I, p. 166. — *Joannis Cinnami Historiarum* liber III, § XVI, p. 72.

(2) *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 136 et 137. — Conf. p. 43,44 du même volume. — *Orderic Vital*, lib. IX, p. 527 du t. III.

(3) *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 540, 545. — *Chronique de*

La confrérie militaire, le tiers ordre, la milice du Saint-Sépulcre comptait un *Servant* (*serviens, servitor, sergent, armiger, famulus, cliens*) de moins et un *Chevalier* (*miles*) de plus, qui avait droit de prendre pour armes, — ou d'adjoindre aux siennes s'il en avait déjà, — la *Croix vermeille à douze pointes* du Chapitre ou, plus tard, la *Croix potencée d'or* du royaume de Jérusalem.

A l'exemple des soldats du Saint-Sépulcre, les pèlerins d'Occident, les Croisés d'Europe qui voulaient seulement, — comme les Chevaliers polonais venus en 1157 avec le comte de *Miéchow Iaksa Gryff*, comme les cent huit Chevaliers du Maine et de l'Anjou en 1158, comme le comte de Flandre Thierry d'Alsace en 1138, 1148, 1157 et 1164, comme Hugues IV de Lusignan vers 1163, Godefroid le Courageux, duc de Lothier et de Brabant, vers 1180, Raoul de Mauléon et Henry de Louvain en 1183 — passer quelque temps en Palestine et échanger quelques coups d'épée avec le Sarrasin, ambitionnèrent cette *Chevalerie de la Terre Sainte*, plus relevée, plus *sainte*, plus divine que toutes les autres. Les Seigneurs, les Capitaines, les *Hauts-hommes* (comme les appellent les chroniques), les *Héros* (1), de passage à Jérusalem, sollicitèrent l'honneur d'être armés *Chevaliers sur le Saint Tombeau* et affiliés par une sorte de religieuse *fraternité*, par une association (2) de prières, de mérites, d'affection et comme

Saint-Berlin, cap. XL, p. 596, et cap. XLI, p. 628 du t. III du *Thesaurus novus anecdotorum* de Dom Martène et de Dom Durand.

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 10, 12, 23, 47, 125, 293, 339, 341, 370, 410. — *Guillaume de Tyr et ses continuateurs*, par Paulin Paris, *passim*, et t. II, liv. XIX, § 7, p. 263 (Paris, Firmin-Didot, 1880, 2 volumes gr. in-8°). — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, cap. XLIV, p. 522 B.

(2) On peut distinguer des traces de cette affiliation dans les nu-

d'héroïsme aux Chanoines du Saint-Sépulcre, aux Officiers du Chapitre et à tous ceux qui se dévouaient au service du Tombeau du Christ.

Nous entrevoyons les noms de quelques-uns de ces premiers *Chevaliers du Saint-Sépulcre*, successeurs de ceux qui, en 1118, abandonnèrent la basilique de la *Résurrection* pour la plate-forme du Temple (1). L'Italien *Jean Druento* créé, nous dit un vieil auteur, Chevalier en Palestine de la main même de Godefroid de Bouillon (2) ; le Suédois *Iatvar Bonde*, parent et compagnon dans son pèlerinage aux Saints Lieux de la reine douairière de Suède sainte Ragnild (vers 1130) (3) ; le chevalier flamand *Jean d'Arkel* (mort en Palestine en 1176) (4) ; le comte de Holstein *Adolphe III de Schauenburg* en 1197 (5) sollicitèrent l'honneur d'être armés *Chevaliers sur le « glorieux Tombeau »*.

Il est probable qu'il en fut de même du Chanoine du

méros 96 et 101, p. 189, 199 et 200 du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*. — *Miechovia*, p. 119 et 120.

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* (édit. Mas-Latrie), p. 7, 8 et 9.

(2) *Nobiliaire des Croisades*, par le Vte O. de Poli. Article : *Bonadona* (*La Terre Sainte*, nº du 15 août 1884).

(3) Comte Paul Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 232. Le savant et regretté auteur fait remarquer avec raison que cet épisode tient beaucoup plus de la légende que de l'histoire.

(4) *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulcre, de Jérusalem*, par O' Kelly de Galway, t. III, p. 159, du *Héraut d'armes, Revue internationale d'Histoire et d'Archéologie héraldique* (Bruxelles, Victor Devaux et Cie, 1873, 3 vol. in-8º).

(5) Meibomius, *Notes annexées à la Chronique des comtes de Schawenburg*, dans *Rerum Germanicarum tomi* III, t. I, p. 523 (Helmaestadii, 1628, in-fol.). — Conf. *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, par le baron de Hody (2e édition), p. 164, 165, et note 1 de la page 164.

Saint-Sépulcre *Geoffroy de Neufvy*, percé d'une flèche sarrasine à la bataille de *Forbelet*, au mois de juin ou de juillet 1182 (1) ; du chanoine *Pierre du Sépulcre*, si fréquemment cité de 1151 à 1160 dans le *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem* (2), ainsi que des nombreux Croisés que l'on voit revenir de Terre Sainte avec le titre de « de Jérusalem », et surtout avec celui de « du Saint-Sépulcre » ou de « Chevalier de Croisade », adjoint à leur nom patronymique ou à leur prénom, comme *Gaultier du Saint-Sépulcre* et *Hugues de Jérusalem* (3). Qui sait s'il ne

(1) Guillaume de Tyr, lib. XXII, cap. XVI, *in fine*. — *Guillaume de Tyr et ses continuateurs, texte français du XIIIe siècle, revu et annoté par M. Paulin Paris*, etc., t. II, liv. XXII, ch. XV, p. 438.

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 81, 105, 110, 115, 134, 135, 136, 137, 138, 139 ; p. 160, 205, 213, 217, 248, 250, 252, 253, 254, 255.

Ce *Pierre du Sépulcre* ne serait-il point : ou bien le *Préposé* chargé de la garde et entretien du Saint-Sépulcre, ou plutôt un Chanoine spécialement prébendé sur le produit des offrandes faites au Saint-Sépulcre, offrandes dont la moitié avait été abandonnée au *Chapitre de Jérusalem* par la réforme du patriarche Arnoul de Roeux en 1114?.... — Nous ne le pensons pas. Le *Préposé du Saint-Sépulcre* portait, non pas le titre vague de *Sepulchrarius* ou de *de Sepulchro*, mais celui fort clair de : *Sancti Sepulchri* ou *Dominici Sepulchri prepositus*, ou simplement de *Prepositus* (*Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nos 34, 41, 68, 78, 79, 90, 117, 134 ; p. 67, 78, 140, 155, 180, 220, 248). D'autre part, les prébendes des Chanoines semblent avoir, depuis l'année 1103, consisté surtout dans la rente de 150 *besans*, constituée par le patriarche Evremer de Chocques en faveur de chaque Chanoine (*Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nº 36, p. 71). Cependant, la question est, sur ce dernier point, fort discutable.

(3) *Nobiliaire des Croisades*, par le Vte O. de Poli. Introduction (*La Terre Sainte, Journal illustré des Lieux Saints*, nº du 1er juin 1884, p. 860). — Conférer : le frère du Temple *Étienne de Jérusalem* (*Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nº 76, p. 153) ; le *Hugues de Jérusalem* mentionné en 1169 dans un acte du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre* (nº 161, p. 289, 290) ; et le *Pierre de Jérusalem* qui figure le 19 juillet 1168 dans un acte des Hospitaliers

faudrait pas aussi compter parmi les *Chevaliers créés sur le Saint-Sépulcre* le chef ou du moins quelque membre de ces deux familles portant l'une à Marseille, l'autre dans l'ancien Nivernais, le nom étrange et sympathique de « DE JÉRUSALEM » (1) et de « DE SAINT-SÉPULCRE » (2)? Que penser également de ce *Pierre du Calvaire* qui signe en 1158 un acte du *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*; du feudataire portant le nom suggestif de *Michel de Sinay;* et surtout de ce personnage énigmatique, dont la souscription figure au bas de plusieurs actes des *Cartulaires* d'Outre-mer : le *chevalier Simon de Bethléem??* (3).

N'est-il pas probable aussi que ce fut sur le Tombeau du Christ que furent créés *Chevaliers* ces écuyers ou servants (*Armigeri*) que l'on voulut armer à *Jérusalem* en 1101, avant de partir pour livrer à l'armée négro-arabe (4) d'Égypte la bataille victorieuse de Ramleh (5)? De même,

de Saint-Jean (*Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S.-Jean de Jérusalem*, par J. Delaville le Roulx, t. Ier, nº 399, p. 273 *in fine*).

(1) *Bulletin archéologique*, année 1892, Ire livr., p. 130 et 132. — C'est sans doute à cette famille qu'appartenait *Bertrand de Jérusalem*, consul de Marseille en 1399 et 1400 (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. *Cabinet des titres. Armorial de Provence. Français*, nº 32.606, p. 274).

(2) *Inventaire des titres de Nevers*, par l'abbé de Marolles, col. 356 : *Sceau et armes de la famille de Saint-Sépulcre* (Nevers, imprimerie Paulin Fay, 1873, in-4º). — Il semble probable que cette famille devrait être recherchée plutôt dans les possessions *champenoises* des ducs de Nevers que dans le *Nivernais* proprement dit.

(3) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, nºs 63, 141; p. 130, 258. — BEUGNOT, *Assises de Jérusalem*, t. I, ch. CCLXXI, p. 425. — *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S.-Jean de Jérusalem*, par J. Delaville le Roulx, t. I, nº 606, p. 414, texte et note 4. — REINHOLD RÖHRICHT, *Regesta regni hierosolymitani*, p. 142, 154, 160.

(4) *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 417, note 1 (t. I des *Historiens orientaux des Croisades*).

(5) FOUCHER DE CHARTRES, lib. II, cap. XI : « ... *quicumque potuit*

et à plus forte raison encore pour ces fils de Chevaliers et ces cinquante fils de Bourgeois que le célèbre et trop prudent Balian II d'Ibelin, châtelain et gouverneur de Jérusalem (si maltraité par le jongleur *Ambroise*), au mois de juillet ou d'août 1187, se hâta de consacrer par l'accolade chevaleresque, à la défense de la Ville Sainte menacée par les hordes victorieuses de Salâh ed-Dîn (1)?

N'est-il pas évident que cette coutume, certainement contemporaine des Croisades (car il est invraisemblable qu'elle ait pris naissance seulement en 1197 avec le comte *Adolphe III de Holstein-Schawenburg,* alors que les Latins avaient perdu Jérusalem), n'a pu s'introduire qu'à l'imitation de ce qui se passait pour les *Officiers, Sergents, Tenanciers* ou *Clients du Saint-Sépulcre?* N'est-il pas de la dernière vraisemblance que ce sont eux qui, les premiers, comme récompense de leurs services, ont dû être, — en mémoire des premiers Croisés, des Chevaliers de la première heure passés à l'Ordre du Temple, et de la consécration des deux premiers rois Latins au Saint-Sépulcre, — armés *Chevaliers sur le Tombeau du Christ?*

Remarquons toutefois que, selon toute apparence, un autre *Lieu-Saint* d'Outre-mer partageait primitivement avec le *Saint-Sépulcre* le privilège de servir de sanctuaire à la collation sublime de la Chevalerie hiérosolymitaine. C'était, sur la rive droite du *Jourdain,* le point traditionnel

de armigero suo militem fecit... » (*Recueil des Historiens occidentaux des Croisades, publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. III).

(1) *Guillelmi Tyrensis continuata Belli Sacri historia*, lib. XXIII, cap. XV, col. 918 du t. CCI de la *Patrologie latine* de l'abbé Migne. — *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 70 du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades.*

où, d'après les vieux hagiographes, *N.-S. Jésus-Christ aurait, des mains hésitantes du bon saint Jean, reçu le mystérieux baptême qui régénéra la douloureuse humanité* (1). On sait, en effet, que, pour avoir droit à la *Palme*, — triomphal emblème et récompense du pèlerinage en Terre Sainte, — il ne suffisait point d'être parvenu jusques à Jérusalem : il fallait encore avoir, au mépris des traîtrises du désert de *Judée* et des embûches des Arabes, poussé jusques aux palmiers de *Jéricho* (où parfois, dit-on, s'entrevoyait la fugitive silhouette du bon roi *Arthur de Bretagne*) (2), et s'être baigné dans l'onde fauve du périlleux *Jourdain*, au *site légendaire du Baptême du Christ* (3). L'exemple avait été donné, au mois de juillet 1099, par le célèbre Raymond de Saint-Gilles, « *Christiane milicie excellentissimus princeps in partibus Syrie* (4) », qui, pour obéir à la suprême injonction du martyr *Pierre Barthélemy* (5), s'était fait transfréter en radeau de branchages sur la rive moabite du fleuve providentiel, exemple suivi (au moins en partie) : quelques mois plus tard (1er janvier 1100) par Bohémond d'Antioche et Baudouin Ier d'Édesse (6),

(1) Ce point était précisé par une fort ancienne tradition byzantine et ponctué par une petite chapelle et un autel (*Vie et pèlerinage de Daniel, hégoumène russe*, p. 27 à 30). — C'est, semble-t-il, le gué du Jourdain appelé aujourd'hui *Makhadhat-el-Ghoranyé* (*La Terre Sainte*, nos des 1er février et 15 juin 1902, p. 36, 181 à 183).

(2) Comte Fleury, *Du roi Arthur et de la légende du Graal*, p. 12 (Paris, Henri Vivien, 1901, brochure in-8° de 90 pages).

(3) Comte Paul Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 89, texte et note 1. (Paris, imprimerie de Ad. Lainé et J. Havard, MDCCCLXV, in-8°).

(4) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre*, n° 91, p. 180, 181.

(5) Raymond d'Aiguilhes, *Historia Francorum*, cap. xx, p. 301 *in fine*.

(6) Foucher de Chartres, lib. I, cap. xxxiii et xxxiv, p. 366, 367. —

l'année suivante (15-21 avril 1101) par les amiraux génois *Guillaume* et *Primus de Lembriac*, un quart de siècle après par le célèbre roi de Norwège Sigurd le Hiérosolymitain, et, en 1218, par le roi André II de Hongrie (1). C'est là que parfois, semble-t-il, se conférait à l'origine, concurremment avec le théurgique *Saint-Sépulcre*, la mystique et auguste *Chevalerie de Terre Sainte*. Nous en trouvons, ce semble, la preuve, vers la seconde moitié du douzième siècle (1177), dans le pèlerinage Outre-mer du comte de Flandre *Philippe d'Alsace*, le fils de cette *Sibylle d'Anjou* naguère morte nonne au couvent des religieuses de Béthanie (2), et dont la liberté conjugale avait été payée à son mari d'une goutte inestimable du Sang divin de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce prince, nous dit le Chroniqueur du quinzième siècle, non content de prier au *Saint-Sépulcre*, franchit le désert de *Juda* au sinistre renom, salua de loin les ruines célèbres de la *Tour d'Eudocie* et du couvent de *Saint-Théodose*, la grotte des *Mages* et la curieuse ruche monastique de *Saint-Sabas*, parvint jusques au torrentueux *Jourdain* et sur la rive jaunâtre du fleuve fatidique, entre les saules au tronc contourné, créa parmi sa suite de nombreux *Chevaliers* (3). Qui sait si ce ne serait pas là

Albert d'Aix, lib. VII, cap. viii. — Conf. Raymond d'Aiguilhes, cap. xx, p. 295 *in fine* du tome III des *Historiens occidentaux des Croisades;* et tome V du même *Recueil*, cap. xv, p. 62, et cap. lxii, p. 176.

(1) Comte Paul Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 187, 206. — *Miechovia*, p. 144.

(2) Vers 1167. (A. Couret, *Les Légendes du Saint-Sépulcre*, p. 103 à 106) [Paris, Maison de la Bonne Presse, 1894, in-12].

(3) Mémoires d'Olivier de la Marche, etc., *publiés pour la Société de l'Histoire de France par Henri Beaune et J. d'Arbaumont*, t. I, ch. xviii, p. 80 (Paris, Renouard, M DCCC LXXXIII, 1 vol. in-8°) :

la forme originaire et comme le primitif point de départ de la glorieuse *Chevalerie du Saint-Sépulcre??*... le *Saint-Sépulcre* s'étant peu à peu substitué au *Jourdain*, quand l'accès du fleuve, toujours difficile, devint, surtout après la chute de Jérusalem, à peu près impossible?...

Quoi qu'il en soit, voilà donc l'Ordre religieux-militaire du Saint-Sépulcre historiquement reconstitué.

Il consiste :

D'abord dans ce groupe de *Chevaliers croisés* qui, de 1099 à 1118, forma, — sous l'autorité des *Chanoines du Saint-Sépulcre*, — comme une Garde d'honneur autour du Tombeau du Christ.

Puis, — à partir du départ des *Chevaliers* à la fin de l'année 1118 — dans la *Société, Confrérie, Milice, Tiers-Ordre armé* formé par la concentration autour du Saint-Sépulcre et l'affiliation aux Chanoines moitié religieuse et moitié militaire des *Custodes* ou *Clients*, des *Frères Servants* et des cinq cents *Sergenz, Armigeri* ou *Miliciens* dus par le Chapitre aux armées des rois Latins. *Confrérie d'épée*, dans laquelle semblait palpiter l'âme héroïque et pieuse de la Croisade, et désignée parfois sous le nom collectif de *Familia Sancti Sepulcri*, ayant duré au moins de 1118 à 1187, donnant droit au port de la *Croix vermeille à double bras et à douze pointes*, et possédant comme lien, mobile, consécration et couronnement : la *Chevalerie conférée à titre de récompense à ses membres* sur le Saint-Sépulcre.

Désirerait-on une preuve de plus que l'*Ordre du Saint-Sépulcre* a bien constitué, au moins à un moment donné

« ..... *mais il parfeist son emprinse et se baigna au fleuve Jourdain et fist pluseurs chevaliers* ». — Sur ce prince, voir Guillaume de Tyr, lib. XXI, cap. XVII et XXV.

et contemporainement avec les Chanoines, non point seulement un *Ordre religieux*, mais aussi un Ordre militaire?... Nous la rencontrerions dans ce fait que, aux dix-septième et dix-huitième siècles, le *Grand Maître de Malte*, en vertu de la bulle d'union du pape Innocent VIII, prenait dans certains actes le titre significatif de : « ... *Dei gratia sacræ domus hospitalis sancti Joannis Hierosolymitani et* Militaris Ordinis Sancti Sepulchri Dominici *Magister humilis pauperumque Iesu XRI Custos* (1), etc... ». Si donc le *Grand Maître de Malte*, — mieux instruit que personne des conditions essentielles de l'*Ordre* incorporé au sien par le bon vouloir du Saint-Siège, — se croyait en droit d'attribuer au *Saint-Sépulcre* cette qualité d'Ordre Militaire, c'est certainement parce que, du temps même des Chanoines, cet *Ordre* avait constitué, au moins durant une heure de son existence — non point seulement un *Ordre canonial, religieux et régulier* — mais encore un Ordre Militaire, un *Ordre chevaleresque* et *de combat* : « ... *Militaris Ordinis sancti Sepulchri dominici...* ». On peut se fier

(1) *Deux bulles inédites du* XVI^e^ (XVII^e^) *siècle*, par M^gr^ X. Barbier de Montault, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, dans la *Revue historique de l'Ouest*, tome VI, 6^e^ année (1890), 3^e^ livraison, pages 293 et 295 (Nantes, 1, rue d'Argenteuil; Paris, Bourloton; Vannes, E. Lafolye). Les deux bulles en question, datées l'une du 4 décembre 1661, l'autre du 5 mai 1664, émanent des *Grands Maîtres de Malte Raphaël Cotoner* et *Nicolas Cotoner*. — Autre diplôme de *Nicolas Cotoner* du 21 novembre 1671 (*Annuaire du Conseil héraldique de France*, année 1894), p. 134). — *Bulle du 30 juin* 1767 émanant du *Grand Maître de Malte frère Emmanuel Pinto*, et transcrite dans le Registre des Chevaliers et voyageurs en la Terre Sainte, feuillet 25 (*Manuscrit in-folio de* 120 *feuillets*, provenant de l'ancienne *Archiconfrérie royale et française du Saint-Sepulchre de Jherusalem*, et conservé dans la belle Bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans. — Conférer Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les tombeaux des rois Latins de Jérusalem* (2^e^ édition), p. 196, texte et note 1.

à l'aveu échappé de la bouche d'un ennemi, et d'un ennemi tel que l'*Ordre de Malte!*... A moins que cependant, — et comme pour les *Frères de l'Étoile rouge* (soumis également à la Règle de Saint-Augustin) — on n'ait, à titre d'honneur et de récompense chevaleresque, concédé théoriquement aux Chanoines du Saint-Sépulcre cette qualification d'*Ordre militaire*, que d'ailleurs ils méritaient si bien... La tradition y souscrirait peut-être (1), mais les textes sont muets, et la chose, en soi, est assez peu vraisemblable.

CHAPITRE SECOND

L'ORDRE CHEVALERESQUE DU SAINT-SÉPULCRE.

(2 octobre 1187 — 1er janvier 1904).

Paragraphe premier.

L'ORDRE CHEVALERESQUE DU SAINT-SÉPULCRE DEPUIS LA CHUTE DE JÉRUSALEM, EN 1187, JUSQUES A LA BULLE DU PAPE ALEXANDRE VI, EN 1496.

Numéro 1.

JÉRUSALEM APRÈS LA CONQUÊTE DE SALAH ED-DIN, EN 1187.

C'est fini! Jérusalem esclave tremble sous le couteau des Infidèles.

Le vendredi 2 octobre 1187, fête de S. Léger, vers midi (2),

(1) R. P. F. JACQUES DU BREUL, *Parisien, Le Théâtre des Antiquités de Paris*, livre II, p. 541, 542 (A Paris, chez Claude de la Tour, M.DC.XII, in-4°.) — FAVYN, t. II, liv. IX, p. 1595.

(2) HISTOIRE DE JÉRUSALEM ET D'HÉBRON, *depuis Abraham jusqu'à la fin du quinzième siècle de J.-C. Fragments de la chronique de Moudjir-ed-dyn traduits sur le texte arabe par Henry Sauvaire*, p. 73 (Paris, Ernest Leroux, MDCCCLXXVI, in-8°). — *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 94 du t. II du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. — *Chronique d'Amadi*, p. 66 à 71 (*Chroniques d'Amadi et de Strambaldi, publiées par M. René de Mas-Latrie*, dans la *Collection des Documents inédits*). — D'autres disent fête de Saint-Georges ou de Saint-Pierre aux Liens.

la ville, à bout de résistance (1), trahie peut-être par les Syriens (2), ses murs criblés de flèches (3) et à moitié renversés par les mines et les machines de guerre (4), a capitulé devant *Salâh ed-Dîn* (5). Le drapeau noir des Abassides a été arboré sur les tours (6).....

Un émir sarrasin investi du titre de *Wâly* possède en fief Jérusalem et la gouverne pour le compte du vainqueur (7). Un *Nâïb* ou lieutenant commande dans la Tour de David : il y fait battre le tambour chaque soir, après

(1) *Un pèlerinage au XIIe siècle. Marguerite de Jérusalem et Thomas de Froidmont*, par A. de Florival (*Extrait du Bulletin de la Société académique de Laon*), pages 16 à 19. Paris, Didron, 1896. — Conf. *Historiens orientaux des Croisades*, t. IV, p. 322 à 330.

(2) Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem* (2e édition), p. 386, texte, et note 2. — *Voyage de Jérusalem, par le frère Tondeur, religieux Minime à Rome, en l'an mil sept cent dix-sept*, p. 164, 165 (Manuscrit de la bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans). — *Revue de l'Orient latin*, t. IX, nos 1-2, p. 29, 30, texte et note.

(3) *Historiens orientaux des Croisades*, t. III, p. 420.

(4) *Ibidem*, t. I, p. 57, 699 et 700; — t. III, p. 100, 419, 420; t. IV, p. 317, 318, 326 à 328. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p 72. — *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 84 et 87. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 216. — *Revue de l'Orient latin*, t. IX, nos 1-2, pages 29 et 30, note.

(5) Sur l'entrée de *Salâh ed-Dîn* à Jérusalem, voir Reinaud, *Extrait des historiens arabes*, p. 214 et suivantes (t. IV de la *Bibliothèque des Croisades*); et t. IV, p. 333, 334 des *Historiens orientaux des Croisades*.

(6) *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 57 et 702; t. III, p. 418; t. IV, p. 333.

(7) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 76, 82, 85, 101, 111, 183,

le coucher du soleil (1). Un *Nâder* ou inspecteur (2) administre les riches sanctuaires semés à profusion sur la plate-forme du mont Moriâh (le *Masdjed-el-Aqsa* ou *Haram-ech-Chérif*), au milieu des pins, des cyprès et des fleurs miraculeuses dont le toucher, disent les santons, métamorphose l'argent en or et l'or en argent (3).

La lourde main du conquérant Ayoubite s'est abattue sur Jérusalem (4).

Le butin fait dans la ville s'élève à plus de deux cent mille dinârs (5). Les Latins expulsés sont partis, divisés en trois colonnes (6) : « *Les larmes coulaient de leurs*

261 à 283. — Le premier gouverneur fut l'émir *Heusâm-ed-dyn-Siâroukh ;* puis viennent successivement : *Ezz-ed-dyn Djeurdyk ; Abou'l-Hidja ; Sonqor el Kébir*, qualifié de *Seigneur de Jérusalem* ; *Sârim-ed-dyn Sâlih ;* et peut-être, *Sârim-ed-dyn Qotlou.*

(1) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 183, 148 et note 4, p. 288, 289, 250, 252, 261, etc., jusqu'à 283. — Cette charge de *Nâib* nous paraît s'être, vers la fin du treizième siècle, substituée à celle de *Wâly.*

(2) *Histoire de Jérusalem*, p. 126, 252, 254, et surtout 261 à 283. — Le premier *Nâder* de Jérusalem, après la conquête de 1187, fut *Mousa ebn Ghânem, l'Ansâry.* — Les charges de *Nâder* et de *Nâib* se trouvaient souvent réunies sur la même tête.

(3) Voir le charmant récit du *Sâheb* parfait *Tâdj-ed-dyn Ahmad* inséré dans l'*Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 122 à 124.

(4) *Élégie du patriarche Grégoire Dgh'a, Catholicos d'Arménie, sur la prise de Jérusalem (par Salâh ed-Dîn)*, p. 279 et suivantes du tome I des *Documents Arméniens*, dans le *Recueil des Historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

(5) *Anecdotes et beaux traits de la vie du sultan Youssof*, p. 101, *in fine*, et 102 du t. III. — Voir aussi p. 318 du tome IV du *Recueil des Historiens orientaux des Croisades.* — *Revue de l'Orient Latin*, t. IX, nos 1-2, p. 32.

(6) *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 99 et 100 du t. II du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades.* — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* (édition Mas-Latrie), chap. XIX, p. 230, 231.

yeux », dit un auteur musulman, « *comme les pluies descendent des nuages* (1) ! » Les Chanoines du Saint-Sépulcre, les *Custodes* (2) désormais sans but et les derniers des *Sergents* ont suivi le patriarche Héraclius (3). Ils errent d'abord de ville en ville, puis se fixent à Notre-Dame de Tyr (4), jusqu'à ce que la prise de Saint-Jean d'Acre, le 11 juin 1191 (*alias* 12 juillet), leur assure pour un siècle encore (11 juin 1191 — 18 mai 1291) un asile stable en Palestine (5). Il ne reste plus dans Jérusalem, — outre les Chrétiens indigènes soumis à la capitation, — que dix des frères servants de l'hôpital Saint-Jean tolérés à peine pour une année (6), et deux vieillards : l'un *Robert de Corbie*, contemporain de Godefroy de Bouillon, l'autre *Foke* ou *Foulques Fioke*, né dans la ville, et laissés tous deux par la pitié du vainqueur, comme un trophée de sa victoire (7).

Bientôt tout se transforme dans Jérusalem asservie (8).

(1) Mgr Mislin, *Les Saints Lieux*, t. II, p. 305.

(2) Sur les *Custodes et sacristains du Saint-Sépulcre*, voir *Élégie du patriarche Grégoire Dgh'a, Catholicos d'Arménie*, p. 295, et *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 514.

(3) Argument de *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 99. — *Les Familles d'Outre-mer de Du Cange*, publiées par M. E.-G. Rey, p. 22 et note 6 (Paris, Imprimerie impériale, M DCCC LX, in-4°).

(4) *Revue de l'Orient Latin*, t. VIII, nos 3-4. *Un Rituel et un Bréviaire du Saint-Sépulcre*, p. 446, texte et notes 4 et 5. — *Hist. orient. des Croisades*, t. III, p. 101. — *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 100 et 101. — Église donnée en 1129 par l'archevêque de Tyr Guillaume Ier.

(5) *Wildbrand d'Oldenbourg*, lib. I, § 1, p. 163 des *Peregrinatores medii ævi quatuor* de Laurent.

(6) De Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, p. 254.

(7) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, chap. VIII, p. 87 et 88.

(8) *Revue de l'Orient Latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 446, texte et notes. — *Cartulaire Général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem*, par J. Delaville Le Roulx, t. I, n° 847, p. 527.

Le couvent des Hospitaliers devient un collège (1); leur église, un hospice (2); le palais du Grand Maître sert de résidence au Sultan durant ses fréquents séjours à Jérusalem (3). Le surplus des bâtiments continue durant trois siècles à servir d'auberge aux pèlerins et aux malades (4) : cent ans environ plus tard, parmi les servantes de cette infirmerie, on comptera une fille royale des *Berenger* d'Aragon (5). L'église Sainte-Anne, aujourd'hui française, se change en académie (6); la Madeleine, en école (7); le palais du Patriarche, en hôpital (8). La basilique du Saint-Sépulcre, nue (9) et verrouillée (10), a été rachetée

(1) *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 707. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 82, 83, 165.

(2) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 82, 83.

(3) Conf. *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 78, 79, 165; et de Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, p. 254. — *Anecdotes et beaux traits de la vie du Sultan Youssof*, p. 268, 292, 295, 304, 305, 310, 313, 322, 338, 351 à 355. — *Autobiographie d'A'bd el-Latif*, p. 437, 438 du t. III des *Historiens orientaux des Croisades*.

(4) De Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, p. 254. — Ludolphus de Sudheim, *De Itinere Terre Sancte*, cap. XI, p. 353 du t. II, 2e partie, des *Archives de l'Orient latin*.

(5) *Sanche* ou *Sancie d'Aragon* (*Miechovia*, p. 202).

(6) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 77, 154, 155. — *Recueil des Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 66.

(7) De Vogüé, *les Églises de la Terre Sainte*, p. 295. — Mgr Mislin, *Les Saints Lieux*, t. II, p. 566.

(8) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 77 et 166. Il prit le nom de *Hospice de Salâh ed-Dîn*.

(9) Ses richesses avaient été enlevées par les Latins, à leur départ de Jérusalem en 1187. (*Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 73, 74. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 176. — *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 704 du t. I du *Recueil des Historiens orientaux des Croisades*. — Conf. t. IV, p. 339).

(10) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 77. — *Historiens orientaux des Croisades*, t. IV, p. 340. — *Documents arméniens*, t. I, p. 279 et suiv., p. 293, 295, dans le *Recueil des Historiens des Croisades*. — *Revue de l'Orient Latin*, t. IX, nos 1-2, p. 33.

à prix d'or par les Syriens (1) : un instant *Salâh ed-Dîn* a voulu la détruire (2). L'entrée en est interdite aux Chrétiens (3). Les vitraux ont été brisés; les cloches martelées dans la vieille tour (4); les pieuses images ont eu les yeux crevés (5); les Rois qui dormaient sous la garde des prêtres, abandonnés dans leurs cercueils de pierre, s'étonnent du silence qui règne autour d'eux.....

Une écurie monumentale, l'*Asnerie*, s'élève sur les ruines avilies de la basilique Saint-Étienne (6). L'église de

(1) Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, p. 166 texte et note 1, et p. 165, texte et notes 2 et 3, et auteurs cités. (Paris et Tournay, Casterman, éditeur, 2e édition, 1859, in-8°.) — *Annales de* l'Ordre teutonique *ou de Sainte-Marie de Jérusalem*, etc., par le chevalier Félix Salles, p. 5. (Paris, Société générale de Librairie catholique, 1887, gr. in-8°.) — *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S.-Jean de Jérusalem*, par J. Delaville Le Roulx, t. I, n° 847, p. 527 : « *Syri autem habent custodiam Sepulchri usque ad quartam diem.* »

(2) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 77.

(3) *Ibidem*, p. 77. — *Hist. orientaux des Crois.*, t. IV, p. 340.

(4) *Fratris Felicis Fabri Evagatorium in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Egypti peregrinationem edidit Conradus Dietericus Hassler, volumen secundum*, p. 291 et 292 (Stuttgardiæ, 1843, 3 vol. in-8°). — Le clocher n'a pas été mutilé comme l'affirme à tort le baron de Hody dans son *Histoire de Godefroid de Bouillon et des rois Latins de Jérusalem*, p. 219 : c'est ce que démontrent les curieuses gravures du pèlerinage de *Bernard de Breydenbach*, rééditées par le savant historien Reinhold Röhricht (Z.D.D.P.V., t. XXIV, 1901, n° 4).

(5) *Élégie du patriarche Grégoire Dgh'a, Catholicos d'Arménie, sur la prise de Jérusalem* (par *Salah ed-Dîn*), p. 279, 280, 281, 285, 293. A en croire le Catholicos d'Arménie, tous les sanctuaires chrétiens de Jérusalem auraient été abominablement dévastés. Ce récit est confirmé par Félix Fabri, *Evagatorium, volumen secundum*, p. 291 et 292, mais contredit en partie par les *Archives de l'Orient Latin*, t. I, p. 238, ainsi que par Wildbrand d'Oldenbourg, *Peregrinatio*, lib. II, § VI, p. 186 des *Peregrinatores medii ævi quatuor* de Laurent (2e édition), Lipsiæ, Hinrichs, 1873, in-4°). — Conf. *Revue de l'Orient Latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 446; et t. IX, nos 1-2, p. 33.

(6) *Wilbrandi de Oldenborg peregrinatio iterum edita*, liber

l'Ascension est détruite (1), et le mont des Oliviers devient un fief ou majorat (*Waqf*) constitué au profit de deux cheiks de la suite du Sultan (2). L'église de Mont-Sion, qui durant le siège a servi de quartier général au frère de *Salâh ed-Dîn* (3), est dévolue aux Syriens (4); dans le courant du treizième siècle, elle s'écroule en partie (5); vers 1293 ses débris servent d'étable (6). Le couvent de

II, § v, p. 184, 185 des *Peregrinatores medii ævi quatuor* de Laurent (*editio secunda*), Lipsiæ, Hinrichs, 1873, in-4°) : « ..... *Ubi nunc temporis asini Soldani compelluntur.* » — *La citez de Iherusalem*, § xv, p. 41 des *Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la Terre Sainte rédigés en français aux onzième, douzième et treizième siècles*, publiés par Henri Michelant et Gaston Reynaud (*Société de l'Orient Latin;* Genève, Fick, 1882, in-8°).

(1) De Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, p. 231, 328; et Wildbrand d'Oldenbourg, lib. II, § ix, p. 188.

(2) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 193.

(3) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 77.

(4) *Wilbrandi de Oldenborg peregrinatio*, liber II, § ix, p. 188. — De Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, p. 327.

(5) De Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, p. 327. — *Les Pèlerinages por aler en Iherusalem*, § ix, p. 96 des *Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la Terre Sainte rédigés en français aux onzième, douzième et treizième siècles* (*Société de l'Orient latin*).

(6) *Archives de l'Orient latin*, t. II, 2e partie (*Documents*). *Lettres de Ricoldo de Monte-Croce*, n° 11, p. 273 *in fine* (Paris, Ernest Leroux, 1884) : « *Set quid dicam de alijs locis et civitatibus, cum in « Iherusalem civitate sancta invenerim turpiter stabulatam a Sar- « racenis ecclesiam illam magnam et devotissimam in monte Syon, « ubi Dominus cenam ultimam illam mirificam cum suis discipulis « fecit, ubi panem et vinum convertit in corpus et sanguinem suum? « Infra illam eandem ecclesiam ostenderunt humilem cellam tuam, « o Domina celi, ubi habitasti diebus vite tue post ascensionem tui « filii! Et ecce totus locus desertus gemit absque habitatore, nisi « quod Sarraceni dimiserunt edificium valde altum super loco illo, « ubi apostoli tui sanctissimi filii receperunt Spiritum Sanctum et « in eodem loco faciunt proclamari legem, ymmo perfidiam Macho- « meti die ac nocte, videlicet alchoranum* ». — Conf. *Fratris Ricoldi de Monte Crucis, ordinis Predicatorum, liber peregrinationis,*

Notre-Dame de Josaphat, démoli pierre à pierre, est employé à la reconstruction des remparts de Jérusalem (1). Les chrétiens pauvres, dont personne n'a payé la rançon, travaillent, sous le fouet des contremaîtres (2), à ces fortifications nouvelles que le Sultan surveille avec passion (3).

Le palais des rois Latins sur le mont *Moriâh*, dit *Palais du roi Salomon* (4), taillé sous le roi Baudouin Ier dans la basilique de la Présentation (5), et où, le jour de leur couronnement, les Rois offraient à leur noblesse un grand festin servi en vaisselle d'argent (6) par les bourgeois de Jérusalem (7), redevient la mosquée El-Aksa (8).

§ iv, p. 108 des *Peregrinatores medii ævi quatuor*, de J.-C.-M. Laurent (2e édition). — *Revue de l'Orient Latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 446.

(1) *La Citez de Iherusalem*, n° xxiv, p. 50 et 51 des *Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la Terre Sainte rédigés en français aux onzième, douzième et treizième siècles* (*Société de l'Orient Latin*). — *Revue de l'Orient Latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 446.

(2) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 78. — Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 294.

(3) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 78, 79, 81. — *Revue de l'Orient Latin*, t. IX, nos 1-2, p. 53 (note), 56 et 58. — *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 64 à 66, et t. IV, p. 392.

(4) Il existait déjà en 1118. (Albert d'Aix, lib. XII, cap. xxx : « ... *universis primoribus regni in* PALATIUM SOLOMONIS REGIS *convocatis...* »)

(5) Achard d'Arrouaise, *Poème sur le* Templum Domini, publié par le marquis de Vogüé, membre de l'Institut, p. 563, note 10 du t. I des *Archives de l'Orient Latin* (Paris, Ernest Leroux, 1881, in-8°). — *Les Églises de la Terre Sainte*, p. 281, 288. — *Le Temple de Jérusalem, monographie du Haram-ech-chérif, suivie d'un Essai sur la topographie de la ville sainte* par le cte Melchior de Vogüé (Paris, Noblet et Baudry, 1864, in-fol. avec planches), p. 78 et suiv., 99 à 104. — Les travaux d'appropriation durèrent jusque vers 1162.

(6) Argument d'Albert d'Aix, lib. X, cap. xxvi : « *vasorum argenteorum...* »

(7) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 118.

(8) « *Le noble* MASDJED-EL-AQSA » (*Histoire de Jérusalem et*

Le jour même de la reddition de la Ville sainte (1), on y célèbre la prière du vendredi et le kadi de Damas, l'éloquent *Mohy ed-Dîn*, revêtu d'habits noirs (2), y prononce, en présence de *Salâh ed-Dîn*, de ses émirs, des ascètes et des savants d'Égypte et de Syrie accourus en foule (3), un discours solennel pour exalter le triomphe de l'Islamisme (4). Un peu plus tard, on décore la nouvelle mosquée d'une chaire superbe, incrustée d'ivoire et d'ébène, merveille de marqueterie, tenue depuis vingt ans en réserve à Alep (5). Les légendes musulmanes s'attachent avec une vigueur nouvelle à l'édifice transformé, comme pour le ressaisir à jamais. Ainsi l'on assure que dans la mosquée, à gauche du portail, s'ouvre un puits, et dans ce puits une porte mystérieuse menant aux *jardins du Paradis*. Un pèlerin arabe y descendit un jour et en rapporta une feuille merveilleuse qui ne se flétrit jamais (6)!

Les constructions des Templiers entre la mosquée *El-Aksa* et le *Dôme de la Roche* ou *Mosquée d'Omar* sont démolies (7). Le dallage de marbre qui recouvre la roche fameuse, la « *roche* blanche » de la *Sakhrah*, sus-

d'Hébron, p. 75, 76, 95 à 100 et 101, p. 121). — *Historiens orientaux des Croisades publiés par les soins de l'Académie*, t. III, p. 422; et t. I, p. 705.

(1) *Historiens orientaux des Croisades*, t. III, p. 101, texte et note 1; t. IV, p. 318 et 319, et généralement p. 319 à 335.

(2) *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 705, 758 et 800; t. III, p. 412. — *Revue de l'Orient latin*, t. IX, n° 1-2, p. 33.

(3) *Anecdotes et beaux traits de la vie du sultan Youssof*, p. 101.

(4) *Ibidem*, p. 101. — Il est douteux de savoir si ce discours a été prononcé dans la mosquée *El-Aksa* ou dans la *mosquée d'Omar*. — Conf. *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 75, 95, 110 et 121.

(5) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 75, 99 et 110. — *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 58 et 705.

(6) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 100 et 101.

(7) *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 704.

pendue, dit-on, au-dessus de terre par la main des Anges (1) et qui tressaillit de joie à l'entrée des Musulmans (2), est arraché (3); le tout lavé à l'eau de roses venue à grands frais de Damas (4); et le 20 décembre 1191, la prière y est célébrée par *Salâh ed-Dîn* lui-même (5).

La couronne des rois Latins est envoyée en présent au khalife de Bagdad (6), comme jadis celle de *Chosroës* de Perse au khalife Omar. Enfin, dernier outrage, le plus sanglant de tous : la grande croix d'or érigée par les Chevaliers du Temple au sommet du *Dôme de la Roche* (7), abattue et liée à un câble, a été traînée jusqu'à la Tour de David et mise en pièces aux clameurs de joie des hordes sarrasines (8).

La Chrétienté tout entière pousse le cri de désespoir du Lusignan tragique :

> Mon Dieu! j'ai combattu soixante ans pour ta gloire,
> J'ai vu tomber ton temple et périr ta mémoire!!...

(1) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 74, 75, 107, 108.

(2) *Historiens orientaux des Croisades*, t. III, p. 414.

(3) *Extrait du Kamel-Altevarykh*, p. 705, 706. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 74, 75

(4) *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 104. — *Revue de l'Orient Latin*, t. IX, n°s 1-2, p. 33. — *Chronique d'Amadi*, p. 73.

(5) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 78.

(6) *Histoire d'Égypte de Makrisi* (*Revue de l'Orient Latin*, t. IX, n°s 1-2, p. 42.) — Il ne peut s'agir ici de la couronne de Godefroy de Bouillon. Cette couronne, en vermeil et ornée de huit reliquaires et de douze pierres communes, a été, dit-on, conservée jusques au 14 janvier 1791 dans la cathédrale de Boulogne. (Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, p. 204, note 1. — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. V, p. 611. — *Hist. orientaux*, t. IV, p. 394.)

(7) Le *Dôme de la Roche* est le véritable nom de la *Mosquée d'Omar*.

(8) *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 57, 101, 704; et t. IV, p. 319, 394, 395. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 76. — *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 104 — *Chronique d'Amadi*, p. 73. — *Revue de l'Orient Latin*, t. IX, n°s 1-2, p. 42.

Le pape Urbain III meurt de douleur (1). Frédéric Barberousse, Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion saisissent leur épée... Hélas ! c'est en vain. Le Saint-Sépulcre, ô mortelle injure ! est aux mains de l'Infidèle. Il y restera, — sauf deux ou trois courts intervalles (de 1229 à 1240, de 1243 à 1244, et peut-être en 1263, 1281 et 1300), — jusques à nos jours. Plaise à Dieu que nous voyions, avant de mourir, la fin de ce douloureux et monstrueux sacrilège !!!

Numéro 2.

TRANSFORMATION DE L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE D'ORDRE RELIGIEUX-MILITAIRE EN ORDRE CHEVALERESQUE.

Qu'est devenu, après la chute de Jérusalem en 1187, l'ORDRE RELIGIEUX-MILITAIRE DU SAINT-SÉPULCRE? — Il n'en est plus question ! L'espèce de *Confraternité*, de *Tiers-ordre*, de *Congrégation*, de *Communauté* formée, du 24 juillet 1099 au 2 octobre 1187, par l'étroite union autour du Saint-Sépulcre et la pieuse hiérarchie des *Chanoines, Frères, Confrères, Custodes, Sergents* et *Chevaliers* retirés auprès du Tombeau du Christ, semble à jamais dissoute. Aucun texte n'en laisse plus soupçonner l'existence.

Mais, en sa place, apparaît presque aussitôt, vivace rejeton de la même tige, l'ORDRE CHEVALERESQUE DU SAINT-SÉPULCRE, épanouissement d'un usage que nous avons vu naître, vers 1130 ou 1132, sous le roi Baudouin II du Bourg ou le roi Foulques d'Anjou, aux beaux jours de la domination latine à Jérusalem (2). *Les pèlerins de noble race*

(1) *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 66, deuxième colonne du texte en petits caractères inséré au bas de ladite page 66.

(2) En 1130 ou 1132, le Suédois *Ialvar Bonde*, père du roi de Suède saint Erik, aurait été créé *Chevalier sur le Saint-Sépulcre* (Comte

et qui se sont distingués contre le Sarrasin ou par les incidents de leur voyage, sont créés CHEVALIERS SUR LE SAINT-SÉPULCRE, *et prennent, à la suite de cette cérémonie, le titre de* CHEVALIER DE JÉRUSALEM OU DU SAINT-SÉPULCRE.

Périlleux honneur acheté par un lointain voyage (1), conféré sous le sabre du Musulman, rehaussé par les chances du martyre et d'autant plus enviable !

Il ne s'agit plus, bien entendu, pour ceux qui reçoivent ainsi sur le Tombeau du Christ l'*Ordre de chevalerie*, de former, comme au temps des rois Latins, avec les *Chanoines, Frères, Confrères, Custodes* et *Sergents*, une *Confraternité militaire*, une *Communauté*, une *Congrégation ;* il n'est plus question, comme auparavant, de s'enrôler dans un ORDRE, ou tout au moins un TIERS-ORDRE, RELIGIEUX-MILITAIRE, comme la *Confrérie de l'Épée* de Chypre, celle de *Montjoie*, ou celle des *Frères de l'Étoile rouge*, astreignant à certaines des vertus monacales, au séjour en Terre Sainte et à la Croisade perpétuelle contre le Turc. Non, depuis la chute de Jérusalem en 1187, il s'agit seulement pour le pèlerin d'Occident, catholique et grand seigneur, de recevoir en récompense de son hardi voyage, de ses périls

Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 232). — Avant 1176, *Jean X d'Arkel* est armé *Chevalier en Terre Sainte* (O'Kelly de Galway, *Mémoire sur l'ordre du Saint-Sépulcre, de Jérusalem, suivi de la matricule des chevaliers et des pèlerins des Pays-Bas*, etc., p. 159 du t. III du *Héraut d'armes, revue internationale d'histoire et d'archéologie héraldique*, année 1870-1873 (Bruxelles, Victor Devaux et Cie, 1873, in-8°).

(1) *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut, publié pour la Société historique de Gascogne par* Ph. Tamisey de Larroque, Correspondant de l'Institut, p. 13 à 28 et 32 (Paris, Champion, MDCCCLXXXIII, brochure in-8° de 60 pages. — Félix Faber ou Fabri, *Evagatorium. Volumen secundum*, p. 7, n° x; p. 11, nos XXVIII, XXIX.

et de ses épreuves la plus haute marque d'honneur à laquelle un Chrétien, un seigneur puisse prétendre : LA CHEVALERIE; et cela, au péril de sa vie, au mépris de l'Infidèle veillant à quelques pas, dans le sanctuaire le plus auguste, avec l'appareil le plus saisissant, sous l'œil du Christ ressuscité bénissant dans la mosaïque à fond d'or (1), escorté, pour ainsi dire, et applaudi par les ombres héroïques des Rois, des Chevaliers et des Évêques dont les blancs sarcophages percent l'obscurité des nefs (2).

Comme jadis pour les membres de l'*Ordre religieux-militaire* du Saint-Sépulcre, le récipiendaire pénétrait à la suite du célébrant dans l'intérieur encore tout paré de mosaïques (3) de la chapelle du Sépulcre mystérieusement illuminée par la lueur immobile des lampes (4) de minuit (1). On lui ceignait au flanc, à l'insu de l'Infidèle, une épée incrustée d'or, on lui chaussait les éperons dorés (2), pendant qu'il relisait tout bas les pieuses devises gravées en lettres coloriées au-dessus du Sépulcre (3). Il se prosternait sur le Tombeau même du Christ, ses genoux touchant les dalles, sa poitrine et ses bras étreignant (4) le marbre qui recouvrait la tablette miraculeuse du Sépulcre (5), le cœur secoué par le frisson des immortelles

(1) Voir les descriptions déjà citées de Théoderic, *Libellus de locis sanctis*, et de Jean de Wurzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ*.

(2) « ... *In cuius aditu ossa regum fidelium requiescunt in marmoreis sarcophagis.* » (*Wilbrandi de Oldenborg peregrinatio iterum edita*, liber II, § VI, p. 186 des *Peregrinatores medii ævi quatuor* de J.-C. Laurent. *Editio secunda*. Lipsiæ, J.-C. Hinrichs, 1873, in-4°.)

(3) Jean de Wurzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ*, § 12 : « *Dispositio monumenti, in quo continetur sepulchrum Domini, fere rotundam habet formam*, INTUS MUSIVO OPERE DECORATAM » (p. 148 des *Descriptiones Terræ Sanctæ ex sæculo VIII, IX, XII, et XV*, von Titus Tobler, Leipzig, 1874, in-8°). — Contrà *Burchardi de Monte Sion descriptio Terræ sanctæ*, p. 70 des *Peregrinatores medii ævi quatuor* de J.-C. Laurent (*Editio secunda*) : « *Spelunca, in qua est sepulcrum Domini, habet in longitudine VIII pedes, in latitudine similiter VIII, exterius undique tecta marmore*, SED INTERIUS EST RUPES NUDA, *sicut fuit in tempore sepultare.* »

(4) A la fin du treizième siècle, Burchard de Mont-Sion signale *neuf* lampes à l'intérieur du Saint-Sépulcre : « *Sed pendent IX lampades super sepulcrum Domini, ministrantes lumen intus* » (*Burchardi de Monte-Sion Descriptio Terræ Sanctæ*, p. 70 des *Peregrinatores medii ævi quatuor* de Laurent. *Editio secunda*). — C'était le même nombre de lampes qu'au temps du royaume Latin; plus tard ce nombre s'est considérablement accru.

(1) Heure habituelle de ces cérémonies. Voir pour tous ces détails *Fratris Felicis Fabri evagatorium in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Egypti peregrinationem. Volumen secundum*, p. 2, 3, 4 et 5 (edidit Cunradus Dietericus Hassler. Stuttgardiæ, 1843, trois volumes in-8°). — Conf. *Pèlerinage en Terre Sainte de Coppart de Velaîne* : « CHEST LY VOIAGES QUE YOU COPPART DE VELAÎNE FIS AU SAINT SEPULCRE *de Iheſm*, p. 31 *in fine*, et 32 (*Bibliothèque nationale. Français. Nouvelles acquisitions*, n° 10058). En 1431.

(2) Les Franciscains assurent que ces précieuses reliques, ayant appartenu, disent-ils, à Godefroy de Bouillon, leur ont été transmises au treizième siècle par l'évêque de Nazareth (*Guide indicateur de la Terre Sainte*, par le frère Liévin de Hamme, franciscain résidant à Jérusalem, seconde édition, p. 188, 189; Louvain, imprimerie Lefever, 1876). C'est fort possible; cependant, et quoi qu'il en soit, il ne paraît pas qu'il en soit fait sérieusement mention avant le pèlerinage de Villamont, en 1589; mais c'est là une de ces traditions auxquelles il ne faut toucher qu'avec la plus extrême réserve et dont on peut dire, avec la vieille devise de la maison dauphinoise de Sassenage : « *Si fabula, nobilis illa est!* » — Voir sur ce point Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, deuxième édition, p. 186, texte et note 1. — *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulcre, de Jérusalem*, par O'Kelly de Galway, p. 124, 125, 126 du t. III du *Héraut d'armes*. — *Études et reproductions photographiques des monuments de la Ville sainte*, par A. Salzmann, Paris, 1856, in-fol.

(3) Jean de Wurzbourg, *Descriptio Terræ Sanctæ*, § 12, p. 149, 150.

(4) Felix Fabri, *Evagatorium*, etc., t. II, p. 4.

(5) *Wilbrandi de Oldenborg peregrinatio iterum edita*, liber II, § VI, p. 185 des *Peregrinatores medii ævi quatuor* de Laurent. — Conférer *Le Voyage d'Outremer (Égypte, Mont Sinay, Palestine) de Jean Thenaud, gardien du couvent des Cordeliers d'Angoulême* (Paris, Ernest Leroux, éditeur, M. D. CCC. LXXXIV), p. 95 : « *Et est le sepul-*

espérances. L'officiant tirait la longue épée de fer, vénérable épave des temps héroïques de la Palestine, frappait trois fois à l'épaule le récipiendaire : « *Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit* », puis le relevait, l'embrassait et lui disait avec respect : « PROFICIAT (1) ! »

Par cette réception, le nouveau Chevalier se trouvait de plein droit :

D'une part investi de la dignité *Chevaleresque ;*

D'autre part affilié à une sorte de *Confrérie*, de *Milice*, de *Société aristocratique et militaire*, — comme l'Ordre contemporain de *Montjoie* (2) et plus tard l'*Épée* des Lusignans ou la *Toison d'or* de Bourgogne, — vouée au culte du Saint-Sépulcre; obligeant ses membres à ne pas se borner pour la cause de la Terre Sainte à de stériles vœux, à tirer en certain cas l'épée pour sa défense; les astreignant à quelques règles de piété (3); et, en retour, les faisant participer aux prières, mérites et pénitences des Gardiens du saint Tombeau; leur donnant droit au titre de *Chevalier de Jérusalem* ou *du Saint-Sépulcre* (4),

« *chre de la pierre mesme du rochier ; celuy que l'on voit et sur* « *lequel on dit messe et* AUQUEL LES CHEVALIERS SONT CREÉS, *a neuf* « *palmes et demye de longueur. En ceste seconde et saincte spe-* « *lonque sont tous temps lampes ardantes sans lesquelles n'y a* « *clarté ne lumiere audict sepulchre* ».

(1) Felix Fabri, *Evagatorium*, t. II, p. 4.

(2) Sur cet Ordre peu connu de *Montjoie*, voir *Revue de l'Orient Latin*, t. I, n° 1, p. 43 à 57.

(3) Lessurios, p. 24.

(4) *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulchre, de* JÉRUSALEM, par O'Kelly de Galway, p. 100, 102, 103, 104, 165, 174, 179, 188, 195, 197, 202, 203, 220, 227, 230, 233, 235, 236, 238, 240 (t. III du HÉRAUT D'ARMES, *Revue internationale d'histoire et d'archéologie héraldique*, année 1870-1873. Bruxelles, Victor Devaux, 1873, in-8°). — Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, p. 168, note 3.

au port extérieur sur leurs habits laïcs des *insignes* de l'Ordre (1), et à l'adjonction dans leur blason personnel d'un *emblème* rappelant l'honneur dont ils ont été l'objet (2).

(1) « ... *Sicut sunt milites S. Sepulchri, qui cruces vestibus suis laïcalibus apponunt.* » *Johannis Iperii Abbatis chronicon Sythiense S. Bertini*, cap. XLI, pars IV, p. 628 du t. III du *Thesaurus novus anecdotorum* de Dom Martène et de Dom Durand.

(2) Cet emblème variait originairement suivant le bon plaisir de chaque Chevalier. Ainsi, le comte de Holstein-Schauenburg, en 1197, remplace les trois feuilles d'orties de ses armes par les *trois clous* du Sauveur (Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 298). — En 1375, le capitaine Bernard Jacquemont, créé Chevalier sur le Tombeau du Christ, adopte pour armoiries : *De sable à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même*; en cimier une *roue de sainte Catherine d'or* (*Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulcre, de Jérusalem*, par O'Kelly de Galway, p. 166). — En 1431, Hector de Flavy place dans ses armes un *tombeau*, pour rappeler qu'il a été créé Chevalier sur le Saint-Sépulcre (Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, seconde édition, p. 171, 172). — A la fin du quinzième siècle, la famille Adorne de Bruges, où les pèlerinages à Jérusalem étaient une tradition héréditaire, ajoutait à ses armoiries (*D'or à la bande échiquetée d'argent et de sable*) : à dextre *la croix de Jérusalem*, à senestre *la roue de sainte Catherine* (Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, p. 180, note 1). — En 1515, Romanet Boffin, à son retour de Terre Sainte, fait élever dans sa ville natale de Romans (Dauphiné) un *Mont-Calvaire* à l'image de celui de Jérusalem, et ajoute à ses armes (*D'or à un bœuf passant de gueules*) un *chef* d'*azur chargé de trois croix du calvaire d'or*. — En 1549, Gailliard (Corneille), écuyer, héraut d'armes de l'empereur Charles-Quint, à son retour de Jérusalem où il a été, en 1547, créé Chevalier du Saint-Sépulcre, annexe à son blason (*De sable à trois besants d'argent*) un *chef* où figurent une *croix du calvaire entre une croix potencée, cantonnée de quatre croisettes, et une roue traversée par une épée posée en pal.* — En 1565, Jean Ysewijns, trésorier de l'empereur Charles-Quint, créé Chevalier du Saint-Sépulcre, ajoute à ses armes (*D'azur au lion d'argent la queue fourchue passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or, portant sur l'épaule un écusson de gueules à trois annelets d'or*), un *chef d'argent à trois croix de Jérusalem ou croix potencées d'or, cantonnées de*

Toutefois, une révolution silencieuse et comme inconsciente s'est accomplie : L'INSIGNE DE L'ORDRE A CHANGÉ...

quatre croisettes potencées de même. — En 1569, le jurisconsulte Salomon de Meretz, de Valence en Dauphiné, Chevalier du Saint-Sépulcre et se prétendant issu d'une famille de Croisés, portait en chef de ses armes (*une tour brisée accostée de deux croissants*) une *Croix de Jérusalem d'or sur champ de gueules,* pour cimier une tête de nègre, et pour devise :

« *Hæc sunt Meresse generosæ stemmata gentis,*
« *Virtuti et meritis quæ Damiata dedit* ».

En 1586, Jean Zuallart, créé Chevalier sur le Saint-Sépulcre, adjoint aux armes de sa famille (*D'argent à trois lions naissants de....*) *la croix potencée de Jérusalem cantonnée de quatre croisettes d'or.* — En 1589, Jacques de Villamont, créé Chevalier sur le Saint-Sépulcre, ajoute un *chef de Jérusalem* à ses armes : *D'argent au lion de gueules tenant une fleur de lys de même.* — En 1656, Jean Thévenot, créé Chevalier au Saint-Sépulcre, abaisse sous un *chef de Jérusalem* son écusson *De gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une feuille d'argent.* — En 1671, Jean-Baptiste de Cobrysse, échevin puis bourgmestre du pays et territoire du Franc de Bruges, adopte pour armoiries, à son retour de Jérusalem où il a été créé Chevalier du Saint-Sépulcre : *une branche de palmier de sinople sur un bouclier d'or,* et pour devise : « *Finis laborum palma* » (*Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulchre, de Jérusalem,* par O'Kelly de Galway, p. 188, 238, 240, 179 du t. III du *Héraut d'armes*). — En 1575, date de son décès, *Claude Hervy,* bourgeois de Paris enseveli à Saint-Innocent, portait, sans doute en mémoire du pèlerinage en Terre Sainte de son légendaire ancêtre *Eudes le Maire,* dit *Châlo-Saint-Mard* : « *De Hierusalem escartelé d'or à la bordure de sinople, et un écu de gueules chargé d'une feuille de chesne d'argent* » (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. *Cabinet des Titres. Pièces originales,* t. 1519, *Dossier* 34526 : *Hervy à Paris,* n° 9).

Mais à partir de la seconde moitié du seizième siècle environ, ce symbole se régularise et consiste presque toujours dans *la Croix potencée de Jérusalem cantonnée de quatre croisettes de même,* à *dextre* de l'écu, et à *senestre,* d'une *demi-roue traversée d'un glaive,* en souvenir d'une chapelle dédiée à sainte Catherine dans l'église de Bethléem (Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem* (2e édition), p. 179, 180). — *Le nouveau et dernier voyage*

A partir de la chute de Saint-Jean d'Acre, le 18 (*aliàs* 27) mai 1291, la *Croix chevaleresque du Saint-Sépulcre,* par une insensible et mystérieuse métamorphose, cesse d'être la *Croix pourpre patriarcale,* la *Croix vermeille d'Outre-mer à double bras et à douze pointes* (encore en usage aujourd'hui parmi les *Religieuses du Saint-Sépulcre*), pour devenir la CROIX POTENCÉE D'OR, CANTONNÉE DE SES QUATRE CROISETTES DE MÊME, héraldique emblème de la royauté hiérosolymitaine, antique symbole né sans doute en Orient et lointain dérivé du mystérieux *Svastika,* bien antérieur à la domination franque (1), et qui, vers la fin du treizième siècle ou le début du quatorzième (1306), apparaît

de Jérusalem, etc., par M. de Vergoncey (A Paris, M. DC. XXXIII), p. 576, mentionne spécialement et en détail cette chapelle de Sainte-Catherine. — Voir aussi *Voyage de Jérusalem par le frère Tondeur, religieux minime à Rome, en l'année mil sept cens dix-sept*, p. 307 à 310, chapitre intitulé : *Cérémonies qui se font à Bethléem pendant le saint temps de l'Avent.* — *Voyage nouveau de la Terre Sainte, enrichi de plusieurs remarques particulières*, etc., par le P. Michel Nau, p. 416, 417. (A Paris, chez André Pallard, M DC. LXXIX, in-12.)

A la fin du dix-septième siècle, les *croix d'or de Jérusalem* sont le plus souvent remplacées, sous l'influence des R. P. Franciscains, par la *Croix* ou les *cinq Croix rouges du Saint-Sépulcre,* comme on peut s'en assurer par l'étude de l'*Armorial général de d'Hozier* (*Provence*, t. I et II) à la *Bibliothèque nationale* (*Manuscrits*). Exemple : « *Nicolas Eydous, chevalier du Saint-Sépulcre : D'azur à trois pommes d'or, tigées et feuillées de même, au chef d'argent chargé de la croix de Jérusalem de gueules* » (t. I, p. 1068). — Le très complet relevé de ces *chefs du Saint-Sépulcre* surmontant des *blasons provençaux* a été fait, dit-on, par M. Émile Perrier, Vice-Président de la Société de Statistique de Marseille, dont l'intéressant travail ne tardera sans doute pas à paraître.

(1) REVUE BIBLIQUE, année 1895, p. 300 (*Bulletin*). — QUARESMIUS, *Historica, theologica et moralis Terræ Sanctæ elucidatio* (editio secunda), primi voluminis pars secunda, liber secundus, caput XXXIII, p. 441, col. 2, à p. 445, col. 1.

tant sur les deniers des Rois de Jérusalem (1) que sur les pierres gravées des princes français de la Petite-Arménie (2). Plus tard encore, vers les dernières années du seizième ou les débuts du dix-septième siècle, la *Croix potencée de Jérusalem,* désertant la royale couleur *d'or* (la nuance favorite des Croisés d'*Italie*), reprendra, par une nouvelle évolution, sa teinte *purpurine,* sous l'influence sans doute de l'*Ordre séraphique de Saint-François*, le vrai héros et le martyr admirable de la *Terre Sainte.*

L'*Ordre du Saint-Sépulcre*, dans cette seconde période de son existence et tel qu'on l'entend depuis la fin du douzième siècle jusqu'à nos jours, est donc tout simplement l'ancienne *Chevalerie* du moyen âge (3), récompense habi-

(1) G. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient Latin*, p. 191 et suivantes, et planches VI, VII, VIII (Paris, Ernest Leroux, M.D.CCC.LXXVIII, in-4°). — *Supplément*, planches XX et XXI.

(2) Pierre sculptée avec légende arménienne, encastrée dans le chevet de l'église du couvent latin de *Nicosie*, dans l'île de Chypre (*Voyage dans la Cilicie et les montagnes du Taurus, etc.*, par Victor Langlois. *Prolégomènes*, p. 3; et deuxième partie : *Cilicie des plaines*, ch. IV, p. 321 (A Paris, chez Benjamin Duprat, 1861, in-8°).

(3) Lessurios, *Histoire de l'Ordre du Saint-Sépulchre*, p. 24 à 28. — Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon*, etc., p. 184 et suiv. — C'était aussi l'opinion du très regretté Mgr Poyet, Protonotaire apostolique, chanoine du Saint-Sépulcre, si érudit et si dévoué à la Terre Sainte. Il a exprimé autrefois cette opinion dans une lettre extrêmement intéressante qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 15 juillet 1885, et dont je crois devoir citer les lignes suivantes : . . « *Selon ma conviction et après toutes mes lectures, l'Ordre du* « *Saint-Sépulcre, tel qu'on l'entend depuis le treizième siècle, n'est* « *qu'une continuation de la chevalerie du moyen âge... Les cheva-* « *liers croisés eurent en Syrie une telle renommée de bravoure que* « *des Musulmans eux-mêmes voulurent être armés par eux Cheva-* « *liers. Malek-Adel, frère de Saladin, envoya à Richard Cœur de* « *Lion son fils, pour qu'il l'armât Chevalier... De là vint l'usage* « *pour les nobles pèlerins de Jérusalem aux treizième, quator-* « *zième et quinzième siècles, de se faire armer Chevaliers au Saint-*

tuelle des grandes actions, mais avec cette triple nuance :

1° Qu'elle est de beaucoup la plus estimée (1) à cause de la sainteté du lieu auguste où elle a été conférée et du lien qu'elle établit entre le récipiendaire et les Saints Lieux de Jérusalem (2);

2° Qu'elle constitue, bien plus que la Chevalerie ordinaire, une sorte d'affiliation, d'association, de *confraternité* entre les Chevaliers;

3° Qu'elle donne droit, — ce que ne fait pas la simple Chevalerie, — au port extérieur de certains insignes honorifiques, d'une *décoration,* ainsi qu'à l'annexion, dans le blason personnel ou familial, d'un emblème rappelant le sacrement reçu aux Saints Lieux.

En un mot, l'*Ordre du Saint-Sépulcre,* à partir de la chute de Jérusalem en 1187, a cessé d'être un Ordre religieux-militaire comme l'*Hôpital, le Temple, Saint-Lazare* et bientôt les *Teutoniques,* pour devenir le premier, le plus ancien en date des Ordres aristocratiques et chevaleresques, c'est-à-dire des Ordres de Chevalerie, comme les *Séraphins de Suède* (3), l'*Annon-*

« *Sépulcre quand même ils l'étaient déjà... De là aussi la coutume* « *d'appeler Chevalier du Saint-Sépulcre ceux qui par dévotion, en* « *ces temps-là, se faisaient armer Chevalier à Jérusalem...* »

(1) *Fratris Felicis Fabri Evagatorium*, etc., *volumen primum;* p. 310; *volumen secundum*, p. 9, nos XV à XX; p. 10, nos XXIV, XXV; p. 12, no XXXV.

(2) ITINERARII TERRE SANCTE : INIBIQUE *sacrorum locorum : ac rerum clarissima descriptio*, etc., *per Bartholomeum a Saligniaco sedis apostolice prothonotarium : equestris ordinis militem : ac utriusque juris professorem nuper emissa. Septimum Caput, fol. XXX recto* et *verso* (*Lugduni, in vico mercuriali, in sedibus honesti viri Gilberti de Uilliers,* in-12. (Bibliothèque Nationale. *Imprimés* (Réserve) $\frac{O^2}{38}$ f.

(3) Fondés, dit-on, en 1260 par Magnus I, roi de Svealand.

ciade de Savoie (1), la *Jarretière* des Plantagenets (2), l'*Étoile* du roi Jean le Bon (3), la *Toison d'or* des ducs de Bourgogne (4), l'*Épée* des rois de Chypre (5), *Saint-Michel* de Louis XI (6), etc., constituant un simple titre, une décoration, tout au plus une sorte de *milice*, de *compagnie*, d'*association d'honneur* entre gens d'épée, portant les mêmes insignes, observant les mêmes statuts, et unis entre eux par cette *confraternité* (*fœderata Societas*) qui résulte de l'identité de but, d'affections, de souffrances, de devoirs et de serments.

L'*Ordre du Saint-Sépulcre* est incontestablement le premier en date des *Ordres* de cette catégorie, c'est-à-dire des *Ordres chevaleresques*. Comme tel, il remonte sans contestation possible au moins à l'*année* 1197, et très probablement à 1176 ou même à 1130.

Dès 1197, en effet, nous voyons le *comte Adolphe III de*

(1) Fondée vers 1362 ou 1366 par Amédée VI, le *comte Verd*.

(2) Fondée le 19 janvier 1350 par Édouard III Plantagenet, roi d'Angleterre.

(3) Fondée le 16 novembre 1351. (Siméon Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, p. 169, note 3, et p. 170 (Paris, Hachette, 1876, in-8°.)

(4) Fondée le 10 janvier 1429 ou 1430 par le duc Philippe III dit le Bon.

(5) Felix Fabri, *Evagatorium, volumen primum*, p. 42 : « *Est autem « de antiquo more, quod milites sancti sepulchri praesentant se « regi Cypri et quoddam pactum cum eo ineunt : qui etiam socios « suos vocat, et libro nomina eorum intitulat dans eis argenteum « gladiolum in vagina cingulo circumligatum, et in fine gladioli « pendet argenteus flosculus, violae speciem praeferens, in signum foederatae societatis* ». — Conf. Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandrie*, etc., p. 11, 12, 277 (Genève, Fick, 1877, gr. in-8°. *Société de l'Orient Latin*). — Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, t. III, p. 76, 77. — *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, année 1894, p. 196.

(6) Fondé le 1er août 1469.

Holstein-Schawenburg, dans son troisième voyage en Palestine, — imitant l'exemple donné en 1130 ou 1132 par le Suédois *Iatvar Bonde*, père du roi saint Erik (1), avant 1176, par le Flamand Jean V d'Arkel (2), et sans doute par bien d'autres dont nous ignorons les noms, — se faire armer *Chevalier sur le Saint-Sépulcre* par des « Ecclésiastiques constitués en dignité (3) ». Un siècle après, le même fait

(1) Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 232.

(2) O'Kelly de Galway, *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulchre, de Jérusalem*, p. 159 du t. III du *Héraut d'armes*.

(3) Hermanni de Lerbeke, *Monachi Dominicani Domus S. Pauli Mindensis, Chronicon comitum Schawenburgensium*, etc. *Notæ*, p. 531, 3e alinéa, lignes 21 à 48 du t. I des Rerum Germanicarum *tomi III. etc., Cum Indicibus copiosissimis omnia recensuit et edidit* Henricus Meibomius *Junior* (*Helmæstadii, anno* MDCLXXXVIII, *in-folio*) :

« Quot autem annis Comes Adolphus tertius hujus nominis vixerit? « *Laudatissimus omnino princeps fuit Adolphus Hierosolymita-* « *nus (sic eum appellare libet ab iterata in Palæstinam peregri-* « *natione) qua pietatem, qua civilem prudentiam? qua denique* « *fortitudinem... expiandorum delictorum, Deique placandi gra-* « *tia. (sic enim persuadebatur) bis in Palæstinam profectus est.* « *Primo cum Friederico Barbarossa Imp. anno* 1189, *sed vix* « *Tyrum ingressus nuncium accepit de Holsatia, à Duce Saxoniæ* « *Henrico Leone, nuper in exilium ire jusso, sed ante præfinitum* « *tempus domum reverso, conjuge cum liberis ejecta, tota occupata.* « *Hortatu igitur amicorum e vestigio ad suos rediit. Verum re-* « *ligione tactus, quod votum non exsolvisset, alteram suscepit* « *peregrinationem, institutam ab Henrico sexto Imp. quem tamen* « *mors intercepit, ne belli sacri Dux esset. Summa rei erat penes* « *Henricum Saxoniæ Ducem, et Rheni Palatinum Henrici Leonis* « *filium : cui Adolphus Schawenburgius magnopere fidem et* « *industriam suam in lacessendo profligandoque hoste Saraceno* « *probabat. Incidit hæc secunda peregrinatio in annum Christi* « 1197. *Legi in quodam Ms. chronico incerti, sed non inerudit* « *scriptoris, Adolphum Schawenburgium in hac expeditione à pri-* « *moribus quibusdam Ecclesiasticis Equitem, sive Militem, ut vo-* « *cabant, creatum, eorundemque hortatu avita insignia aliqua ac-* « *cessione auxisse, in hunc modum, ut urticæ foliis tres adjecerit*

se reproduit pour quatre nobles Flamands : *Jean VI de Heusden* en 1276, *Jean X d'Arkel* vers 1279, *Guillaume de Mombeck* et *Gossuin Cabiliau* avant 1309 (1).

Donc l'*Ordre du Saint-Sépulcre*, même comme *Ordre* purement *aristocratique et chevaleresque* (et en tenant compte de tout ce qu'il peut y avoir de légendaire dans la réception, en 1130, du Suédois *Iatvar Bonde* et, en 1176, du Flamand *Jean V d'Arkel*), remonte authentiquement, et, au plus tard, à l'année 1197. Il est bien le fils des *Croisades*, l'œuvre et comme le fruit de cet *Orient* catholique et seigneurial, créé par l'Église et la Chevalerie, et dont les couleurs magiques et les héroïques aventures ont fait de l'histoire un roman, et des pèlerinages, une épopée. On sent, comme dit le poète, résonner en son nom

Le chant d'or et d'airain de la gloire passée.

« *clavos, quales in passione Christi usurpatos credimus : galeæ*
« *imposuerit coronam è spinis contextam. Atque hoc ei pietatis*
« *simulque fortitudinis ergo concessum fuisse, quod præ reliquis*
« *Commilitonibus terram sanctam, in qua filius Dei unigenitus ab*
« *impiis Judæis nostræ salutis causa rhamno ad ludibrium coro-*
« *natus ferreisque clavis infami ligno affixus esset, ex tyrannico*
« *Saracenorum jugo in pristinam libertatem vindicare voluisset.*
« *Etsi autem infelix fuit ista expeditio, Argonautis Christianis re*
« *infecta domum reversis, laudanda tamen voluntas optimorum*
« *Principum, qui non suo quodam consilio, neque impetu teme-*
« *rario ad hoc bellum lati sunt : Sed Deo pietatem suam, Pon-*
« *tifici, cui id debere credebant, obedientiam, et misere vexatis*
« *afflictisque Christianis, officium debitum justumque persolvere*
« *voluerunt. Insignia hæc nova domum reversus Adolphus Scha-*
« *wenburgius oppida sua tam in Holsatia, quam in Comitatu*
« *Schawenburgico, deinceps etiam usurpare voluit.* (Bibliothèque nationale, Imprimés $\frac{M}{37}$.) — Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 286 et 298, texte et note 2.

(1) *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulchre, de Jérusalem*, par O'Kelly de Galway, p. 159, 195 et 176. — Stephani, t. I, p. 174 et 175.

Le premier Chevalier connu, ou plutôt incontestable, est le comte Adolphe de Holstein-Schawenburg, reçu à cette date de 1197. C'est une antiquité déjà plus que respectable et qui suffirait à faire de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* le plus ancien, le premier en date des Ordres purement chevaleresques.

Mais il est bien manifeste que l'usage de *créer des Chevaliers sur le Saint-Sépulcre* remonte bien plus haut et qu'il est évidemment contemporain, sinon de la prise même de Jérusalem en 1099, du moins des *beaux jours de la domination Latine en Terre Sainte*.

Même, il faut aller plus loin encore et affirmer hautement, parce que c'est la vérité, que la *Chevalerie* conférée sur le Tombeau du Christ, et par conséquent l'*Ordre du Saint-Sépulcre*, provient directement de la consécration au Saint-Sépulcre de ces *Chevaliers* qui, au lendemain de la prise de Jérusalem, en 1099, vinrent, l'épée au poing et armés de toutes pièces, se mettre aux ordres du Chapitre de Jérusalem pour garder sous sa direction le Tombeau miraculeux, joyau sans prix de la Chrétienté (1). Voilà ceux dont nous sommes les successeurs et les représentants !

Numéro 3.

A QUI APPARTENAIT-IL, DEPUIS LA CHUTE DE JÉRUSALEM EN 1187 JUSQU'A LA BULLE DU PAPE ALEXANDRE VI EN 1496, DE CRÉER DES CHEVALIERS SUR LE SAINT SÉPULCRE?

(1187-1496.)

Mais, puisque les Latins sont partis et que, depuis le 2 octobre 1187, Jérusalem est aux mains des Infidèles, qui

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier* (édition Mas-Latrie), p. 7 à 9. — Conf. Félix Fabri, *Evagatorium*, etc., t. II, p. 288.

donc pourra créer encore sur le Tombeau du Christ des *Chevaliers du Saint-Sépulcre?* — Rassurons-nous! Trois catégories de personnes ou célébrants ont, à travers les sinistres de la Palestine chrétienne, maintenu intact le droit de créer des *Chevaliers* sur le Tombeau du Sauveur.

Quelles sont ces trois catégories? — Les voici.

A.

En premier lieu, et surtout, les GARDIENS DU SAINT-SÉPULCRE.

Que ce mot de *Gardien du Saint-Sépulcre*, après la chute de Jérusalem aux mains des Infidèles, ne nous étonne pas! Pour le Tombeau du Christ, le silence et l'abandon ne pouvaient être qu'un accident : un trop invincible attrait y ramenait sans cesse la Chrétienté!

Dès le mois d'août ou de septembre (1) 1192, aussitôt après la conclusion de la trêve entre *Sâlah ed-Dîn* et Richard Cœur-de-Lion, l'église du Saint-Sépulcre, pauvre, silencieuse, dépouillée de ses richesses (2), mais non dévastée (3) et où brillent encore les sévères mosaïques à fond d'or et les pieuses inscriptions (4), rouvre ses

(1) Le 10 août 1192, suivant le comte Riant (p. 286 et 293); le 22 septembre, d'après l'*Estoire de la Guerre sainte par Ambroise* (colon. 314, 315, 316, et p. 561).

(2) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 73, 74. — *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 704; et t. IV, p. 338 à 341.

(3) « *Que omnia ipsi Sarraceni reliquerunt illesa; quod pocius ex Divina voluntate, quam ex ipsorum accidit benevolencia* » (*Wilbrandi de Oldenborg peregrinatio iterum edita*, liber II, § VI, p. 186 des *Peregrinatores medii ævi quatuor*, etc., de J.-C.-M. Laurent (*Editio secunda*), Lipsiæ, J. C. Hinrichs bibliopola, 1873, in-4.).

(4) *Ibidem*, p. 186, 185. — *Burchardi de Monte Sion descriptio Terræ Sanctæ. Jerusalem*, p. 70, 71 des *Peregrinatores medii ævi quatuor*. — *Fratris Ricoldi de Monte Crucis, ordinis Predicatorum, li-*

portes à la foule des pèlerins (1). L'armée croisée, qui vient de conquérir Saint-Jean d'Acre (11 juin, *aliàs* 12 juillet 1191) et de vaincre les Musulmans à la sanglante bataille d'Assur (7 septembre 1191) (2), s'y rend tout entière divisée en trois troupes (3), parmi lesquelles on remarque, — outre les Anglais, les Flamands et les Frisons, — des Danois, des Orcadais et des Norwégiens (4). Ils sont reçus dans Jérusalem opprimée (5) par l'émir *'Ezz-ed-Dyn-Djeurdyk*, le nouveau gouverneur établi à cette occasion par *Salâh ed-Dîn* (6).

Même, à la suite de la cordiale entrevue du Sultan et du pieux évêque anglais Hubert Walter de Salisbury, chef d'une des trois colonnes de pèlerins, au mois d'août ou de septembre 1192, DEUX PRÊTRES ET DEUX DIACRES DU

ber peregrinacionis, § VI, *De Sepulchro Domini*, p. 112 et 113 des *Peregrinatores medii ævi quatuor*.

(1) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 81. — *Anecdotes et beaux traits de la vie du sultan Youssof*, p. 349, 350. — *Vie du sultan Salâh ed-Dîn*, p. 425. — *Scriptores rerum Danicarum*, t. V, *Anonymus, de profectione Danorum in terram sanctam*, cap. XXIV, p. 360 (Hauniæ, 1783, in-fol.).

(2) Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 285, 286.

(3) Gauthier Vinisauf, *Itinerarium regis Anglorum Ricardi et aliorum in terram Hierosolymorum*, cap. XXVII, p. 122, et cap. XXXI, p. 424 du t. II des *Historiæ anglicanæ Scriptores quinque ex vetustis codicibus manuscriptis nunc primum in lucem editi* (*opera Thomæ Sallæ*). *Oxoniæ, e theatro Sheldoniano, anno Dom. 1687.* — *Scriptores rerum Danicarum*, t. V : *Anonymus, De profectione Danorum in Terram Sanctam*, cap. XXV, p. 361. — *L'Estoire de la Guerre Sainte par Ambroise*, col. 318 et suivantes, vers 11872 et suiv.

(4) Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 287, 288, 290, 293, 294.

(5) Comte Riant, p. 294. — Gauthier Vinisauf, *Itinerarium regis Anglorum Ricardi et aliorum*, etc., cap. XXXIII, XXXIV, p. 425, 426.

(6) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 82 et 262. — *Anecdotes et beaux traits de la vie du sultan Youssof*, p. 356.

RIT LATIN sont admis et attitrés auprès du Saint-Sépulcre pour le servir, le garder et célébrer l'office concurremment avec les Syriens (1).

Le Saint-Sépulcre a retrouvé ses fidèles! Sauf durant quelques faibles intervalles dans le courant du treizième et du quatorzième siècle, il ne les perdra plus. Ce ne sont plus, il est vrai, les superbes *Chanoines* en robe blanche, chasuble d'or, étole d'azur et double croix vermeille (2), ni les *Custodes* moitié frères et moitié soldats, ni les *Sergents* en cottes de mailles toujours prêts à suivre à la guerre les rois Latins de Jérusalem. Non, *Chanoines, Custodes* et *Sergents,* tout est dispersé. Les uns vivent à Saint-Jean d'Acre dans leur commanderie (3) du quartier Sainte-Croix, authentiquant les reliques des pèlerins de qualité (4), ou bien suivant à Constantinople les chefs de la quatrième Croisade pour en obtenir quelque bénéfice (5). Les *Custodes*, désormais inutiles, semblent avoir disparu (6); les *Sergents,* que ne soutient plus l'espoir

(1) *Itinerarium regis Anglorum Ricardi et aliorum in terram Hierosolymorum*, lib. VI, cap. 34. — Conf. *Anecdotes et beaux traits de la vie du sultan Youssof*, p. 289, 293, 318, 320, 321. — *L'Estoire de la Guerre Sainte par Ambroise*, colon. 326, 327, vers 12170 et suiv. — *Historiens orientaux des Croisades*, t. IV, p. 340.

(2) Sur le splendide costume de chœur des Chanoines du Saint-Sépulcre et ses couleurs variées, voir *Revue de l'Orient Latin*, t. VIII, nos 3-4 : *Un Rituel et un Bréviaire du Saint-Sepulcre de Jérusalem (douzième, treizième siècles)*, p. 394, 395.

(3) C'est le mot employé dans une pièce très intéressante publiée dans les *Archives de l'Orient latin*, t. II (2e partie), p. 179, 180.

(4) *Archives de l'Orient latin*, t. II, 2e partie (*Documents*), p. 179, 180.

(5) *Innocentii III Romani pontificis opera omnia*, t. CCXVI de la *Patrologie latine de l'abbé Migne. Regestorum sive Epistolarum liber quindecimus, epistola LXXXVI*, col. 603, 604 et suiv.

(6) Argument tiré du récit raconté par une variante de *L'Estoire de*

d'être anoblis sur le Saint-Sépulcre (1), guerroient péniblement sous les drapeaux toujours en déroute des Rois évincés de Jérusalem. Désormais, ce sont de pauvres prêtres, des moines en froc et capuchon, les mains jointes, les yeux en pleurs, qui, dans la basilique désolée, sous le couteau des Mamlouks ou des nomades d'Orient, veillent et prient autour du Saint-Sépulcre et des marbres des rois Latins. Silencieux martyrs!

Pour préserver ces inestimables reliques, ils abandonnent goutte à goutte au Musulman avare l'or que leur a donné l'aumône, et le peu de sang qu'a laissé dans leurs veines taries le jeûne et la persécution. La France étend sur eux sa protection lointaine (2). Son nom béni amène un sourire d'amour sur leurs lèvres décolorées!

Derniers survivants des Croisades, arrière-garde en robe de bure des Chevaliers en armure de fer, ils représentent, sur le vieux berceau du Christianisme, l'autorité du Pape,

Eracles empereur, insérée au bas des pages 203, 204 du t. II du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

(1) Sur l'importance capitale de la *Chevalerie* à cette époque, voir Siméon Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin*, p. 128, 129.

(2) *La Terre Sainte, ou description topographique très particulière des Saints Lieux*, etc., par F. Eugène Roger, récollet, missionnaire en Barbarie (Paris, 1654, in-fol.,), p. 23; 428 à 431; 461 à 463. — *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, I, p. 123, et t. III, p. 396. Il est certain qu'une bulle du pape Grégoire XI, du 25 novembre 1375, a concédé à Charles V le Sage et à ses successeurs la *chapelle du Mont-Calvaire*, dans l'Église du Saint-Sépulcre à Jérusalem (p. 269, 270 des *Privilèges accordés à la couronne de France par le Saint-Siège, publiés d'après les originaux conservés aux archives de l'Empire et à la Bibliothèque impériale*, Paris, Imprimerie impériale, MDCCCLV, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du Ministre de l'instruction publique et des cultes*). Cette concession a dû mettre les Rois de France en relations directes et fréquentes avec les Gardiens du Saint-Sépulcre.

celle du Patriarche, coseigneur de Jérusalem même avant les rois Latins. Ils sont, au milieu du fatal et implacable Orient, les délégués et comme les fondés de pouvoir de la Chrétienté tout entière. A ce titre, ils auront le droit, signalé vers 1450 par le chanoine anglais Nicolas Upton, de *créer des Chevaliers sur le Saint-Sépulcre* (1).

Mais quels sont ces GARDIENS? — ils varient suivant les temps.

De 1192 à 1211, ce sont les *deux prêtres et les deux diacres du rit latin* constitués auprès du Saint-Sépulcre par l'évêque de Salisbury du consentement de *Salâh ed-Dîn* (2). En 1197, ils arment *Chevalier sur le Saint-Sépulcre* le comte Adolphe III de Holstein-Schawenburg (3). En 1203, ils signalent leur présence (du moins l'un d'eux, le *Gardien du Saint-Sépulcre*) par une lettre curieuse adressée au roi Valdemar II de Danemark, au sujet des miracles opérés sur la tombe d'un pèlerin danois mort à Jérusalem en odeur de sainteté (4). Un peu plus tard, en 1204, ce sont eux très probablement qui reçoivent et conduisent au Saint-Sépulcre, le jour de Pâques, le saint prêtre danois *Anders de Slagelse*, dont le retour miraculeux excita l'enthousiasme des royaumes du Nord (1). Vers 1208 ou 1209, Jacques de Vitry signale encore leur présence au Saint-Sépulcre sous l'avare contrôle de deux des fils du sultan d'Égypte et de Damas *El-Malec ed-Adel*, frère de *Salâh ed-Dîn*, et nommé par les Latins *Saffadin*. A cette époque leur nombre s'est légèrement accru : ils sont cinq (2). Ils ont disparu en 1211 (3), sous l'administration de l'émir *Heusâm ed-dyn Abou-Sâ'id 'Otmân* gouverneur de Jérusalem (4) pour le vice-roi de Damas *El Malec el-Moaddem Eïssa* (5).

A leur place, quatre prêtres *Syriens*, captifs volontaires, moitié victimes et moitié complices (6), gardent seuls les chapelles abandonnées de l'église du Saint-Sépulcre (7).

(1) Nicolas Upton, *De Militari Officio*, lib. I, cap. II, p. 7 de l'ouvrage intitulé : *Nicolai Vptoni de studio militari libri quatuor. Édition Bissæus* (*Londini*, 1654, *in-folio*). — *Anciens Statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, p. 256, note; et p. 278, n° 77.

(2) Gauthier Vinisauf, *Itinerarium regis Anglorum Ricardi et aliorum in terram Hierosolymorum*, lib. VI, cap. XXXIV.

(3) *Chronique des comtes de Schauenburg*, par Hermann de Lerbecke (Meibomius, *SS. RR. Germanicarum*, t. III, p. 531). — Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 286, texte et note 7.

(4) Comte Riant, p. 300.

(1) Comte Riant, p. 307, 308.

(2) Jacques de Vitry, *Historiæ orientalis liber tertius : qui potissimum de capta a crucesignatis Damiata agit*, p. 1126 de la première partie des GESTA DEI PER FRANCOS de Bongars; voici ce passage : « *Octo filii Saffadini de constitutione sic vivunt. Duo ex ipsis custodiunt Sepulchrum Domini* CUM QUINQUE LATINIS : *Quibus duobus fratribus quicquid datur vel offertur Sepulchro pervenit, et ipsi dividunt inter se æqualiter : et valet illud frequenter viginti mille* SARRACENATOS ».

(3) A cette date, Wilbrand d'Oldenbourg constate que le Saint-Sépulcre n'est plus gardé que par *quatre prêtres Syriens*, donc les Latins ont disparu : « *Et nota, quia ipsa ecclesia et sanctum sepulcrum, et omnia, que intus sunt contenta, a quatuor sacerdotibus surianis, qui exire non permittuntur, in bona deuotione custodiuntur* » (p. 186 des *Peregrinatores medii ævi quatuor* de J.-C.-M. Laurent. *Editio secunda*. Lipsiæ, J.-C. Hinrich's, 1873, in-4°).

(4) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 86 et 263.

(5) L'un des seize fils de *El-Malec el-Adel* (frère de *Salâh ed-Dîn*) alors sultan d'Égypte et de Damas et possédant *Jérusalem*.

(6) Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, p. 386.

(7) Wilbrand d'Oldenbourg, *Peregrinatio*, § VI, p. 186 des *Peregrinatores medii ævi quatuor* édités par Laurent, — De Vogüé, *les Églises de la Terre Sainte*, p. 41. — *Cartulaire général de l'Ordre*

Ce ne sont pas eux qui armeront des *Chevaliers* sur le Tombeau du Christ! Même, un peu plus tard, en 1217, ces derniers desservants ont disparu. « *Le Saint-Sépulcre* », nous dit un pèlerin germanique, « *demeure dans l'église déserte* « *et cadenassée, sans fidèles, sans luminaire et sans hon-* « *neurs* » (1).

Toutefois cet abandon est court. Deux ans après, en 1219, l'année même où les remparts de Jérusalem, rétablis avec tant de zèle par *Salâh ed-Dîn* (2), ont été démolis, en haine des Latins qui viennent de prendre Damiette, par le sultan de Damas *El-Malec el-Moaddem Ïssa*, des hôtes nouveaux ont apparu à Jérusalem.

D'abord, peut-être, temporaires et accidentels (3), bientôt définitifs et permanents (4), et auxquels appartient

des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, par J. De la Ville Le Roulx, n° 847, p. 526. — *Historiens orientaux*, t. IV, p. 340.

(1) *Mag. Thietmari peregrinatio*, § IX, p. 26 de l'*Appendice* des *Peregrinatores medii ævi quatuor* J.-C.-M. Laurent. (*Editio Secunda*) : « *Ecclesia Dominici sepulchri et locus passionis sine lu-* « *minaribus et sine honore et reuerencia semper clausa existit,* « *nisi forte gracia oblationum peregrinis aperiatur.* »

(2) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 78, 79, 81, 86. — *Extrait d'Ibn-Férat*, p. 773 du t. VII de l'*Histoire des Croisades* de Michaud (Paris, Michaud, M. DCCC. XXII, in-8°).

(3) Sur la première arrivée et les débuts des Franciscains à Jérusalem, voir Quaresmius, *Historica, theologica et moralis* Terræ Sanctæ *elucidatio. Editio secunda a P. F. Cypriano de Tarvisio recognita et adnotata. Primi voluminis pars prima, liber primus, caput* LXV, p. 116, 117, 119, 120, 151; et cap. LXVII, p. 131, colonne 1; et surtout le bel ouvrage intitulé : *Serie cronologica dei reverendissimi* Superiori di Terra Santa, etc. *Nuova serie compilata dal P. Girolamo Golubovich, miss. apost. e figlio della Cust. di T. S.*, etc. *Introduzione*, § IV, p. XIV et suiv., et p. 1 et suiv. (*Gerusalemme, Tipografia del convento di S. Salvatore*, 1898, in-folio).

(4) La liste intégrale des Révérendissimes *Provinciaux* et *Custodes* de Terre Sainte, de 1219 à 1895, est donnée dans le remarquable ouvrage du R. P. *Girolamo Golubovich* déjà cité et intitulé : *Serie cronologica dei Reverendissimi* Superiori di Terra Santa, etc. (*Gerusalemme, Tipografia del convento di S. Salvatore*, 1898, in-folio). Le premier Provincial aurait été le célèbre Frère *Élie de Cortone* 1219), puis viennent successivement : Fr. *Luca* (1220); Fr. *Benedetto di Arezzo* (1221); Fr. *Giacomo Narsis* ou *Narciso* (1247); Fr. *Enrico da Pisa* (1247); Fr. *Giacomo da Puy, custode* (1266); Fr. *Andrea da Bologna* (1270); Fr. *Bartolomeo da Siena* (1278); Fr. *Giovannino da Parma* (sec. XIII); Fr. *Matteo* (1282); Fr. *Geleberto* (1286); Fr. *Giordano* (1306); Fr. *Guido, Custode in Cipro* (1306); Fr. *Bonaventura, provinciale* (1310). etc., etc. — Conf. *La Custodie franciscaine de Terre Sainte, Rapport rédigé par le R. P. Marie Léon Patrem*, etc., *le 16 mai 1879*, p. 3 à 15 (Paris, librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, 1879). — *Patriarcat de Jérusalem, son origine, ses vicissitudes, sa ruine, son rétablissement*, etc., notice par le chanoine Th. Alleau, missionnaire apostolique, p. 42, 50 (Monaco, 1880, in-8°). — Victor Bernardin de Rouen, *La Custodie franciscaine de Terre Sainte*, p. 13 et 20 (Paris, Levé, 1882, in-32).

l'immortel honneur d'avoir, durant six cents ans, gardé le Saint-Sépulcre au prix de leur vie : ce sont les Franciscains ou Frères Mineurs. Ordre intrépide, Ordre généreux, Ordre sublime en qui se résume du treizième au vingtième siècle la garde douloureuse des Lieux Saints!

Ils s'établissent sur le mont Sion, dans une chétive demeure cédée en 1219 à saint François (1), sur la demande du sultan d'Égypte *El-Malec el-Camel* (fils de *El-Malec el-Adel*), par son frère le sultan de Damas *El-Malec el-Moaddem Ïssa*, alors maître de Jérusalem, dont il vient de faire abattre les remparts (2). Ils transforment

(1) Frère Liévin de Hamme, *Guide indicateur*, etc., tome I, p. 284 à 287. — Mgr Mislin, *les Saints Lieux*, t. II, p. 468. — *Serie cronologica dei reverendissimi* Superiori di Terra Sancta, etc. *Nuova serie compilata dal P. Girolamo Golubovich. Introduzione*, § 2, p. IX et suivantes.

(2) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 85, 86. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 417. — *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 91.

bien vite la masure en hospice (1). Peut-être reçoivent-ils dès le mois d'août 1221 les Chevaliers envoyés par le roi Jean de Brienne pour délivrer les captifs chrétiens en vertu du traité qu'il vient de passer avec le sultan d'Égypte (2), et, en 1240, le roi de Navarre, Thibaud IV de Champagne, le Chansonnier, puis, en 1241, le duc Hugues IV de Bourgogne et le comte Richard de Cornouailles (fils de Jean sansTerre et frère du roi d'Angleterre Henri III) venus en pèlerinage à Jérusalem (3).

Jusque vers 1240, l'influence des *Frères Mineurs* est peu sensible. Cela s'explique.

En effet, du 18 février 1229 au 24 juillet 1240 et même au 18 octobre 1244, les Ordres religieux, expulsés en 1187, ont repris, — sauf les Templiers (4), — possession de leurs palais à Jérusalem (5), en vertu du traité de l'empereur d'Allemagne Frédéric II avec le sultan ayoubite du Caire *El-Malec el-Camel*, fils de *El-Malec el-Adel* et neveu du célèbre *Salâh ed-Dîn* (6). Paix boiteuse et mal

(1) Frère Liévin de Hamme, *Guide indicateur*, t. I, p. 284.

(2) *El-Malec el-Camel.* (*Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, édition Mas-Latrie, ch. XXXVIII, p. 447.)

(3) *Continuation de Guillaume de Tyr, dite du manuscrit de Rothelin*, p. 553, 554, 556 du t. II des *Historiens occidentaux des Croisades publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. — Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, t. I, p. 320.

(4) Le mont *Moriâh* avec tous ses édifices demeura aux mains des Musulmans (*Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 463). — D'après M. Ch. Kohler (*Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 34, p. 450, texte et note 3), les Ordres religieux autres que les Chanoines du Saint-Sépulcre n'auraient point quitté Saint-Jean d'Acre, et ne seraient point revenus à Jérusalem. Cela ne nous paraît pas démontré.

(5) Mathieu Pâris, *La Grande Chronique, traduite en français par A. Huillard-Bréholles*, t. III, p. 417 (Paris, Paulin, 1840, in-8°).

(6) Sur la croisade de Frédéric II et son traité de Jaffa (18 février 1229) avec les Musulmans, voir : comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 337, texte et note 6.

assise, réprouvée du Saint-Siège, flétrie par le Patriarche de Jérusalem, maudite par les Chrétiens (1), pleurée des Musulmans (2) et à la suite de laquelle on vit ce spectacle inouï... Dans la basilique du Saint-Sépulcre tendue de deuil par ordre de l'archevêque de Césarée, désertée des prêtres et des moines (3), un Empereur excommunié, suivi des gigantesques barons allemands et des chevaliers Teutoniques armés de pied en cap, posant lui-même sur son front proscrit la couronne chancelante de Jérusalem, s'asseyant ensuite dans la chaire du Patriarche et faisant au peuple un discours contre le Pape (4)!...

— *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 447 à 451. — Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, t. I, p. 249, 250, 251, 263, 264, 314, 317, 319, 320, 330, 335, 336. — Eduard Winkelmann, *Kaiser Friedrich II, Band II* (1228-1233). *Leipzig, Duncker et Humblot*, 1897, *in*-8° (*Jahrbücher der deutschen Gesch.*). — *Négociations de la France dans le Levant, ou correspondances, mémoires et actes diplomatiques des Ambassadeurs de France à Constantinople*, etc., par E. Charrière, t. I, p. 6 et note 1 (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du Ministère de l'Instruction publique*). — *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 104. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 88. — Mathieu Pâris, *La Grande Chronique, traduite en français par A. Huillard-Bréholles*, t. III, p. 388 à 390; 408 à 428 (Paris, Paulin, 1840, in-8°). — *Annales de l'*Ordre Teutonique, par le chevalier Félix Salles, p. 21.

(1) Mathieu Pâris, t. III, p. 419.

(2) *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 104.

(3) Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, t. I, p. 251, texte et notes. — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 447.

(4) Mathieu Pâris, *La Grande Chronique*, t. III, p. 426. — *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 374. — *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, ch. XL, p. 464 à 468. — *Annales ecclesiastici ab anno MCXCVIII, ubi desinit cardinalis Baronius, auctore Odorico Raynaldo, congregationis Oratorii presbytero*, etc. (*Lucæ, typis Leonardi Venturini*, M.DCC.XLVII), tomus XXI (*aliàs Secundus*) p. 5, colonne 1, n° XIII.

Les Chanoines du Saint-Sépulcre, revenus dans leur cloître (1) transformé par les Sarrasins (comme le palais même du Patriarche) en hospice, ont repris la garde du Tombeau du Christ. Depuis leur retour, ils se sont livrés, le samedi saint, au sujet de l'apparition du FEU SACRÉ, à de tels abus que le pape Grégoire IX, en 1238, a adressé contre eux au Patriarche de Jérusalem, un bref de blâme (2).

Onze ans après le traité de Jaffa, le 24 juillet 1240, le sultan de Karac *El-Malec en-Nacer Salâh ed-Dîn Dawoud*, fils de *El-Malec el-Moaddem Eïssa* et petit-fils de *El-Malec el-Adel*, après un nouveau siège, chassait une seconde fois les Chrétiens de Jérusalem (3), et le rôle personnel et distinct des *Franciscains* commençait. Rôle, il est vrai, bientôt interrompu, de 1243 à 1244, par le retour éphémère des Ordres monastiques (4), quand Jéru-

(1) Argument de Du Cange, *Les Familles d'Outre-mer*, p. 728. — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 447 à 450.

(2) *Annales ecclesiastici etc., auctore Odorico Raynaldo*, etc., t. XXI (*aliàs secundus*), p. 195, colonne I, n° XXXIII.

(3) *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 89, 90. — D'après M. DE MAS LATRIE (*Histoire de l'île de Chypre*, t. I, p. 335, 336, 339, etc.), et M. CH. KOHLER (*Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 447 à 451), les Latins seraient demeurés en possession (au moins pour partie) de *Jérusalem* depuis le 18 février 1229 jusques au 10 août 1244, c'est-à-dire depuis le traité de Jaffa conclu entre Frédéric II et le Sultan du Caire *El-Malec el-Camel*, jusques au sac de *Jérusalem* et du Saint-Sépulcre par les Kharismiens (10 août 1244), et à la bataille de *Gaza* (18 octobre 1244).

(4) Ce retour est rendu très probable par le passage suivant de l'*Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 90 : « *Le qâdy Djamâl-ed-dyn ebn « Wâsel a dit : « Je passai, à cette époque, par Jérusalem, me dirigeant vers Mesr. Je vis les prêtres qui avaient placé sur la Sakhrah « des flacons de vin pour le sacrifice (de la messe)* »..... Il semble résulter de ce passage que tout avait repris à Jérusalem sa vie accoutumée ; mais une partie des Ordres religieux dut partir avant l'arrivée des Kharismiens, car le Prieur du Saint-Sépulcre est l'un des signataires de la

salem a été rendue aux Latins par les sultans de Karac (1) et de Damas (2) ligués avec les barons de Palestine contre leur commun ennemi le nouveau sultan d'Égypte *El-Malec es-Sâleh Nodjem-ed-Dîn Ayoub* (3). Ce second retour, — durant lequel on essaya de rétablir les murs détruits de Jérusalem (4), — maintient encore dans une ombre relative les *Frères Mineurs*.

Mais cette éclipse est courte : le 18 octobre 1244, l'invasion des hordes kharismiennes et la sanglante déroute de *Gaza* font retomber aux mains du sultan d'Égypte la déplorable Jérusalem tout empourprée du sang des Chanoines du Saint-Sépulcre et de la foule inoffensive massacrée au pied du Saint-Sépulcre incendié le 10 août 1244 (5). Chassés cette fois pour toujours, — malgré leurs opiniâtres espérances (6), — les Ordres religieux et

lettre qui dénonce à l'Europe chrétienne les actes de sauvagerie des Kharismiens (Mathieu Pâris, *La Grande Chronique*, t. V, p. 419 à 424).

(1) *El-Malec en-Nâcer Salâh ed-Dîn Dawoud* (fils de *El-Malec el-Moadem Eïssa*), prince de Karac depuis avril-mai 1229.

(2) *El-Malec es-Sâleh Ismaïl*, fils de *El-Malec el-Adel*, s'est emparé de Damas au mois de septembre-octobre 1239.

(3) Second fils de *El-Malec el-Camel*, fils lui-même de *El-Malec el-Adel* (frère de *Sâlâh ed-Dîn*), un instant sultan de Damas en 1238-1239, mais dépossédé en septembre-octobre 1239, il se fait le 31 mai 1240, proclamer sultan du *Caire* à la place de son frère aîné *El-Malec el-Adel II*.

(4) Voir la lettre du pape Innocent IV.

(5) Mathieu Pâris, *La Grande Chronique*, année 1244, t. V, p. 410, 419, 420, 423, 424. — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. II, p. 428 et 563. — Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem* (2e édition), p. 181, 185, 364, 365. — *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, nos 3-4, p. 449 et 450, texte et note 1. — MAS-LATRIE, t. I, p. 335, 336.

(6) On peut voir dans Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. I, Introduction, p. XXIX, un curieux exemple de la persistance de cet espoir de recouvrer Jérusalem : « *Jean l'Aleman, seigneur de Césarée, ne*

les Chanoines du Saint-Sépulcre s'enfuient définitivement à Saint-Jean d'Acre (1) comme un vol éperdu d'oiseaux de passage (1244)(2). L'avenir est aux *Frères Mineurs!*

donna pas un moins bel exemple de constance quand, en 1255, *il constitua une rente en faveur du prêtre qui célébrerait le sacrifice de la messe sur l'autel de Saint-Pierre, dans l'église du Saint-Sépulcre*, QUANDO, dit-il, CIVITAS HIEROSOLYMITANA ERIT IN MANUS CHRISTIANORUM.. » — Conf. N. JORGA, *Notes et Extraits pour servir à l'histoire des Croisades au* XV^e^ *siècle*, seconde série, p. 331.

(1) *Wilbrandi de Oldenborg peregrinatio iterum edita*, liber I, § I, p. 163 (édition Laurent) : « *Que post perditionem terre sancte « multis laboribus nostrum recuperata reliquias sancte Hierusa- « lem, sue matris, uidelicet dominum patriarcham, dominum re- « gem, templarios et alios uiros religiosos, episcopos et abbates, « sicut fidelis filia in se fouet et enutrit.* »

(2) Pour plus de clarté, nous croyons devoir donner ici un bref résumé de l'histoire de *Jérusalem* depuis la mort de *Salâh ed-Dîn* jusques à la fin du treizième siècle.

Après la mort de *Salâh ed-Dîn*, le 4 mars 1193, *Jérusalem* devint le partage d'un de ses fils, son principal héritier : *El-Malec el-Afdal*, sultan de Damas. Il la possède du 4 mars 1193 au 3 juillet 1196. (*Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 70. — *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 217, texte, et note 6, p. 218, notes au bas de la page précédées d'un ou deux astérisques.) — A ce moment *Jérusalem* a pour gouverneur l'émir *Sonqor el-Kebir*, qui en jouit presque à titre de fief jusqu'en 1197 (*Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 85, 262).

Le 3 juillet 1196, *Jérusalem* est enlevée (avec Damas) à *El-Malec-el-Afdal*, sultan de Damas, par son oncle *El-Malec el-Adel* (frère de *Salâh ed-Dîn*), sultan de Karac, Schaubac, etc., et par son frère *El-Malec el-Azîz*, sultan du *Caire* (*Abou'l-Fedâ*, p. 73 du t. I des *Historiens orientaux des Croisades*. — *L'Estoire de Eracles empereur*, p. 250). — A partir de ce moment (3 juillet (1196) et jusqu'au 31 août 1218, *Jérusalem* appartient à *El-Malec el-Adel*, devenu sultan de Damas, (puis aussi d'Égypte), bien qu'on voie en 1197 *El-Malec el-Azîz*, sultan du *Caire*, donner un successeur à l'émir *Sonqor el-Kebir* (*Abou'l-Fedâ*, p. 74. (*Contrà Hist. de Jérusalem et d'Hébron*, p. 85.)

En 1218 (31 août), à la mort de *El-Malec el-Adel* (qui, le 9 février 1200, a réuni à Damas l'Égypte qu'il a enlevée à son petit-neveu *El-Malec el-Mansour Mohammed*, fils de *El-Malec el-Azîz* et petit-fils de *Salâh ed-Dîn*), et jusqu'en octobre-novembre 1227, *Jérusalem*

Seuls, en effet, malgré l'égorgement de leur petite colonie de Jérusalem, ils ont la noble constance de revenir. Dès 1247, ils ont pour gardien le digne frère *Giacomo Nar-*

passe avec Damas à l'un de ses fils *El-Malec el-Moaddem Eïssa*. C'est lui qui, en 1219, fait démanteler les remparts de *Jérusalem* (*Abou'l Fedâ*, p. 90, 91. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 86).

En octobre-novembre 1227, *El-Malec el-Moaddem Eïssa* meurt, et *Jérusalem* appartient à son fils *El-Malec en-Nacer Salâh ed-Dîn Dawoud*, sultan de Damas. Mais, au mois d'août 1228, *Jérusalem* est prise par un lieutenant du Sultan du *Caire El-Malec el-Camel* (fils d'*El-Malec el-Adel*, frère de *Salâh ed-Dîn*), oncle de *El-Malec en-Nacer Salâh ed-Dîn Dawoud*, lequel dépossédé de Damas, devient en avril 1229 sultan de Karac (Abou'l-*Fedâ*, p. 103).

Le 18 février 1229, en vertu du traité de Jaffa, *Jérusalem* est cédée à l'empereur d'Allemagne Frédéric II par *El-Malec el-Camel*, sultan du *Caire*, lequel décède le 8 mars 1238 à Damas. Elle demeure aux mains des Chrétiens du 18 février 1229 au 24 juillet 1240, et probablement même jusques au 10 août ou au 18 octobre 1244, c'est-à-dire jusques à la bataille de *Gaza* (Abou'l-Feda, p. 104. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 88).

Le 24 juillet 1240, *Jérusalem* est reprise aux Latins, après un nouveau siège, par *El-Malec en-Nacer Salâh ed-Dîn Dawoud* (fils de *El-Malec el-Moaddem Eïssa*, et petit-fils de *El-Malec el-Adel*), autrefois sultan de Damas, dépossédé et devenu en avril-mai 1229 sultan de Karac. Il détruit les fortifications relevées par les Latins en 1239, abat une partie notable de la Tour de David et, la même année, reçoit dans la *Sakhrah* ou « mosquée du Dôme de la Roche » le serment d'alliance, trop tôt oublié, de son cousin le futur sultan d'Égypte *El-Malec es-Sâleh Nodjem ed-Dîn Ayoub*, second fils de l'ex-sultan du *Caire El-Malec el-Camel* (décédé le 8 mars 1238) (Abou'l-Fedâ, p. 117 et 118. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 89. — *Historiens occidentaux des Croisades*, t. II, p. 529, 530. — *Historiens orientaux des Croisades*, t. II, p. 196, 197).

En 1243, *Jérusalem* est rendue aux Latins par le même *El-Malec en-Nacer Salâh ed-Dîn Dawoud*, prince ou sultan de Karac, de concert avec le nouveau (depuis septembre-octobre 1239) sultan de Damas *El-Malec es-Salêh Ismaïl*, fils de *El-Malec el-Adel*, frère de *Salâh ed-Dîn*, qui, au mois de septembre-octobre 1239, a enlevé Damas (à *El-Malec es-Sâleh Nodjem ed-Dîn Ayoub*, lequel va devenir, le 31 mai 1240, sultan du *Caire*. (Abou'l-Fedâ p. 122. — *Histoire de Jérusalem*

sis ou *Narciso*. Désormais leur influence y est sans rivale.

Seuls et sans partage (sauf la présence intermittente, aux quatorzième et quinzième siècles, de quelques *Consuls* gérois ou vénitiens, plus marchands de vin que diplomates (1), ou peut-être même, au début du quinzième siècle, de quelques Chevaliers de Saint-Jean) (2), ils représentent auprès du Saint-Sépulcre, trop souvent la proie des sectes orientales (3), l'Europe oublieuse et divisée, tout

et d'Hébron, p. 88, 89. — *Annales de Terre Sainte*, p. 440 du t. II, 2e partie, des *Archives de l'Orient latin*).

Le 18 octobre 1244, à la suite de la défaite de *Gaza*, *Jérusalem* tombe aux mains de *El-Malec es-Sâleh Nodjem ed-Dîn Ayoub* (second fils d'*El-Malec el-Camel*), un instant sultan de Damas, dépossédé en 1239 et devenu, le 31 mai 1240, sultan du *Caire* après avoir détrôné son frère aîné *El-Malec el-Adel II*. Il mourut le 23 novembre 1249. (Abou'l-Fedâ, p. 122 et 127. — *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*, p. 90, 91). — A partir de cette date (18 octobre 1244) *Jérusalem* appartient aux sultans ayoubites, puis mamlouks du *Caire*. — Il n'est pas absolument certain, quoique fort possible, que les Mongols aient un instant reconquis et donné *Jérusalem* soit aux Latins soit aux Arméniens en 1281 et 1300-1301. — *Jérusalem* demeure aux mains des sultans mamlouks du *Caire* jusques au 22 janvier 1517, époque où elle tombe définitivement, avec l'Égypte et la Syrie, aux mains du redoutable sultan des Turks Sélim Ier, à la suite de la victoire décisive de *Reïdânîya*, précédée de celles d'*Alep* et de *Gaza*, en 1516 (*Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 641, note 34, *in fine*; p. 638, note 22, *in fine*; p. 647, 649, texte et notes 73, 75, 76. — *Documents arméniens*, t. I, p. 660, dans le *Recueil des Historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

(1) *Archives de l'Orient latin*, t. II, 1re partie, p. 355 à 353 et, surtout, p. 358. — Le Voyage *de la saincte cyté de HIERUSALEM* etc., *fait l'an mil quatre cens quatre vingtz*, etc., publié par M. Ch. Schefer, membre de l'Institut. *Introduction*, p. XXXV, note 3.

(2) Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, p. 231 et 197 (Paris, Leroux, M.D.CCC.LXXVIII, in-4°).

(3) En 1335, *trois prêtres syriens* gardent le Saint-Sépulcre (*Frater Jacobus de Verona*, p. 186) — En 1336, la garde du Saint-Sépulcre paraît reprise par les Turks (Boldansel, *Hodæporicon ad Terram Sanc-*

occupée de la formation des États modernes, l'orthodoxie latine, l'autorité du Pape et les glorieux souvenirs de l'épopée chevaleresque des Croisades. Rien d'étonnant à ce que, dans ces conditions, ils aient le droit de créer des *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre*.

Leur mission, d'ailleurs, purement volontaire durant plus d'un siècle et mal définie, devient *officielle* à partir du 21 novembre 1342. A cette date, en effet, le pape Clément VI remet solennellement en leurs mains par la bulle *Gratias agimus* la garde internationale du Saint-Sépulcre et des Saints Lieux achetés vers 1333, au sultan mamlouk d'Égypte (*El-Malec en-Nacer*), pour dix-sept millions de pièces d'or, par le roi de Sicile, de Naples et de Jérusalem, Robert d'Anjou dit le Bon, et sa femme Sanche d'Aragon, fille du roi de Majorque (1). Les Franciscains échangent alors leur petit établissement du Mont-Sion où ils ont vécu de 1219 à 1333 ou même 1342 (2), — et d'où ils ont vu trois fois Jérusalem, grâce à l'intervention des Mongols, libérée pour un instant de la tyran-

tam dans Canisius, *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et Historicorum sive Henrici Canisii lectiones antiquæ*, t. IV, p. 349 (édition Basnage, Antuerpiæ, MDCCXV, in-fol.). — Vers 1350, les *Géorgiens* se sont emparés du Saint-Sépulcre (*Archives de l'Orient latin*, t. II, 2e partie, p. 353, texte et note 154, et p. 354). — Au début du quinzième siècle (1403), les *Chevaliers de Saint-Jean* sembleraient un instant en possession du Saint-Sépulcre (Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, p. 231 et 197).

(1) Quaresmius, *Primi voluminis pars prima, liber primus*, cap. LXVII, p. 131, 132. — De Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, p. 327, 329. — Hody, p. 433. — *Serie cronologica dei reverendissimi superiori di Terra Santa*, etc. *Nuova serie compilata dal P. Girolamo Golubovich. Introduzione*, § V, p. XXI, et p. 9, 11, 12 et surtout 192.

(2) *Guide-indicateur des sanctuaires et lieux historiques de la Terre Sainte*, par le frère Liévin de Hamme, seconde édition, t. I, p. 172 et 228 (Louvain, Lefever, 1876, in-12). — Mgr Mislin, *Les Saints*

nie musulmane (1), — pour le grand monastère du *Cénacle*, situé à quelques pas et abandonné sans retour, en 1244, par les chanoines Augustins. Ils se disposent parmi ces ruines croulantes (2), au moyen des fonds envoyés par la reine de Sicile, un couvent et une église auxquels vient s'adjoindre le spacieux terrain acheté le 16 mai de la même année par la charitable et énigmatique *Marguerite de Sicile*, gardienne du vieil hôpital *Saint-Jean* (3), et un peu plus tard, en 1355, l'administration du grand hospice fondé l'année précédente par l'opulente Florentine *Sophie des Archanges* (4).

Lieux, troisième édition, t. II, p. 468 (Paris, Lecoffre, 1876). — *Le Voyage de la saincte cyté de Hierusalem*, p. 69.

(1) En 1263 peut-être, quand, dit-on, à la nouvelle d'une révolte dans le camp du sultan mamlouk *Bibars Bondochar*, les musulmans effrayés abandonnèrent Jérusalem (*Archives de l'Orient latin*, t. II, 1re partie, p. 374, note 33). Rien de plus douteux que cet épisode.

En 1281, quand le chef mongol *Abagha* célébra avec eux les fêtes de Pâques à *Jérusalem* (*Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 641, note 34, *in fine*) et que l'évêque de Sidon (*Adam de Romery ?*) dit la messe au Saint-Sépulcre (*Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 638, note 22 *in fine*), et t. II, p. 374).

En 1300 et 1301, après la victoire de *Hims* par le chef mongol *Gazan* (*Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 647, 649, texte et notes 73, 75, 76). Le roi d'Arménie (*Héthoum II?*) aurait à cette époque obtenu de *Gazan* la cession de *Jérusalem* et fait célébrer avec éclat les fêtes de Pâques dans la Ville Sainte (*Documents Arméniens*, t. I, p. 660 dans le *Recueil des Historiens des Croisades*. — Conf. *Des guerres contre les turcz et sarrazins*, fueillet CXLJ. *Comment le roy des tartarins fut chrestienne* (A la suite de *Le Huen*).

(2) Félix Fabri, *Evagatorium, volumen primum*, p. 240, 241.

(3) *Serie cronologica dei reverendissimi* SUPERIORI DI TERRA SANTA, p. 12, 13, 134 à 138 et 193. — LUDOLPHUS DE SUDHEIM, *De itinere Terre Sancte*, cap. XI, § 8, p. 354 (*Arch. de l'Orient latin*, t. II, 2e partie).

(4) Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, p. 327 à 330. — *Histoire de l'état présent de Jérusalem*, par l'abbé Mariti, p. 199 et 200 (Paris, Bolle-Lasalle, 1853, in-4°). — *Tableau synoptique de l'histoire de* TOUT L'ORDRE SÉRAPHIQUE *de* 1208 à 1878 *accompagné d'un aperçu*

C'est là que les Franciscains exercent l'hospitalité (1) durant deux siècles, de 1342 à 1551; là que réside le supérieur général avec le titre de *Révérendissime Père Gardien du Saint-Sépulcre et de la montagne sacrée de Sion, Custode de la Terre Sainte* (2); là qu'ils subissent, comme en 1365, 1382, 1391, 1444, 1510 et 1532, les violences des Turks (3), et reçoivent les libéralités du roi de France Charles V (4), du duc de Bourgogne Philippe le Bon (5),

général sur l'histoire des différentes branches et réformes des trois ordres de Saint-François, dédié, etc., par le R. P. Marie Léon PATREM, franciscain, missionnaire apostolique en Terre Sainte (Paris, imprimerie-librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 1879), p. 11, 13, colonne de la *Custodie de Terre Sainte*.

(1) Concurremment avec les ruines de l'ancien hôpital de *Saint-Jean*, près du Saint-Sépulcre (Félix Fabri, *Evagatorium. Volumen primum*, p. 240, 241, 242). — COPPART DE VELAINE, p. 32. — *Voyage de Georges Lengherand, mayeur de Mons en Haynaut, à Venise, Rome, Jérusalem, Mont-Sinaï et Le Kaire*, 1485-1486, *avec Introduction, Notes, Glossaire*, etc., *par le Mis de Godefroy Ménilglaise* (Mons, Masquillier et Dequesne, M. DCCC. LXI, in-8°), p. 117, 229, 230 : curieux passage cité de *Claude de Mirabel* sur cette hospitalité).

(2) De Vogüé, p. 327. — FAVYN, t. II, p. 1565. — Baron de Hody, p. 439, note 1. — *Relation du voyage de Domenico Trevisan*, p. 201 : « *Le père Gardien de Jérusalem qui est en ce pays comme « le souverain pontife »* (Appendice au *Voyage d'Outre-mer (Égypte, Mont Sinay, Palestine), de Jean Thenaud, gardien du couvent des Cordeliers d'Angoulême*; Paris, Leroux, M. D. CCC. LXXXIV).

(3) *Archives de l'Orient latin*, t. I, 3e partie, p. 541, et t. II, 1re partie, p. 358 et note 8. — *Tableau synoptique de tout l'Ordre séraphique, etc.*, par le R. P. Marie-Léon Patrem, p. 13, 15, 17, 23, 59.

(4) Argument de la concession de la chapelle du Calvaire faite à ce prince, en 1375, par le pape Grégoire XI.

(5) Bernhard de Breydenbach, *Sanctarum peregrinationum in montem Syon ad venerandum Xri sepulcrum in Jerüsalem atque in montem Synai ad diuam virginem et matirem Katherinam opusculum hoc contentinum per Erhardum reüwich de Traiecto inferiori impressum In civitate Moguntina Anno salutis. M. CCCC.*

de Charles VII alors Dauphin (1) et peut-être aussi de Louis XI (2). C'est de là qu'ils conduisent (3) mystérieusement au Tombeau du Christ les nobles pèlerins, comme le Napolitain *Jean Barrile* et le futur *marquis Thomas III de Saluces* en 1391, *Albert d'Autriche* en 1398, *Jean de Clèves* en 1450, *Guillaume de Châlons* en 1453, *Emerich de*

LXXXVJ die. XJ. Februarii. Finit feliter. Première partie, fol. 22 *verso* (pas de pagination) : « *Quibus peragratis. in monasterium intravimus montis Syon. vbi satis pulcra et testudinata est ecclesia. eratque ob nostrumū ut reor aduentum accuratius solito preparata et ornata preciosis tapeciis. parietibus affixis et aliis ornamentis. que dux qūondam Burgundie Philippus una cum annuo mille ducatorum subsidio dum vixit. pro sua ad loca illa contulit devotione. ac fratrum inibi deo famūlantium sustentatione. Quod et filius suus Karolus dum fuit in humanis etiam fecit. Nam et successor eius modernus dominus illustrissimus atque victoriosus dux Burgundie Maximilianus. ipsum idem suorum imitatur exemplum predecessorum.* » — Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, p. 126. — Félix Fabri *Evagatorium*, t. I, p. 241. — *Histoire et voyage de la Terre Sainte, etc.*, par le R. P. Jaques Goujon, etc., p. 163, 164. (A Lyon, chez Pierre Compagnon, et Robert Taillandier, M DC. LXX. in-4°.) — *Georges Lengherand*, p. 126, 130, 131.

(1) Le 6 novembre 1418 (BIBL. NATION. *Manuscrits. Clairambault, Titres scellés*, vol. 49, p. 3681, pièce 73, original parchemin, sceau perdu). — Conf. *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. III, p. 396, 397 (*Société de l'Histoire de France*).

(2) *Discovrs du* VOYAGE *d'Outre-mer au Sainct-Sepvlcre de Ierusalem, et avtres lievx de la Terre Saincte*, etc., *Par Anthoine Regnavl, bourgeois de Paris. Imprimé à Lyon aux despens de l'Autheur*, 1573, in-4°. Chapitre intitulé : LES NOMS DES EMPEREURS, *Roys et Princes de France, qui ont esté Souuerains, et Chefz de l'ordre des Cheualiers, et voyagiers du S. Sepulchre de nostre Redempteur Iesus Christ en Ierusalem*, p. 209.

(3) C'étaient bien eux qui étaient les guides des pèlerins aux Saints Lieux, voir *Le Voyage de la saincte cyté de Hierusalem*, etc., *fait l'an mil quatre cent quatre vingtz*, etc. Publié par M. Ch. Schefer, membre de l'Institut, p. 75 (Paris, Ernest Leroux, éditeur, M. D. CCC. LXXXII, gr. in-8°). — Philippe de Voisins, p. 28 et 31.

Gorlitz en 1465, etc., qui aspirent à être créés *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre.*

Voilà donc, de 1192 à 1496, les GARDIENS DU SAINT-SÉPULCRE, c'est-à-dire ceux qui, durant trois cents ans, ont eu, — non pas exclusivement, tant s'en faut, — mais le plus habituellement, comme représentants à Jérusalem du Pape, du Patriarche, de l'ancien Chapitre et de l'Europe chrétienne, le droit mal défini, non réglementé, mais accepté de tous, de créer sur le Tombeau du Christ des *Chevaliers du Saint-Sépulcre.*

Toutefois et jusqu'en 1496, ce droit est loin d'être exclusif, et, comme nous l'avons dit plus haut, deux autres classes de personnes, d'Officiants, pour ainsi dire, auront concurremment avec les *Gardiens du Saint-Sépulcre,* le droit tacite et usuel de conférer la *Chevalerie sur le Saint-Sépulcre.*

Quelles sont ces deux catégories?

B.

D'abord les GRANDS SEIGNEURS, *Chevaliers* eux-mêmes : Chefs de pèlerinage comme *Guillaume de Boldensel* en 1336 (1);

Rencontrés fortuitement aux Saints Lieux, comme le *sire de Spontin* vers 1345, l'Espagnol *Peró Tafur* en 1437, *Arnulf de Créquy* en 1450, *Arthur de Wadem* en 1460(2), etc.

(1) Guillaume de Boldensel, *Hodæporicon ad Terram Sanctam*, dans Canisius, *Thesaurus monumentorum, etc., sive Henrici Canisii lectiones antiquæ*, t. IV, p. 349 (édition Basnage). — Conf. Lessurios, *Histoire de l'Ordre du Saint-Sépulchre*, p. 14 à 19 (Maestricht, Russel, 1872, in-4°).

(2) O'Kelly de Galway, *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulchre,*

Ou bien amenés exprès de Rhodes, comme ce jeune *Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem*, qui arma sur le Saint-Sépulcre, en 1419, le *seigneur de Caumont* (1);

Ou enfin retirés avec les Franciscains dans le couvent de Mont-Sion, comme frère *Jean de Prusse* et autres Chevaliers germaniques, de 1479 à 1498 (2).

de Jérusalem, p. 211, 245, 180. — *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. IX (Ruremonde, typographie de J. T. Romen, 1872), p. 213, 214 : article de l'abbé Jos. Habets analysé plus loin. — Reinhold Röhricht, *Deutsche pilgerreisen nach dem heiligen Lande*. Neue ausgabe, p. 127 (Innsbruck, 1900, in-8°).

(1) *Voyaige d'Oultremer en Jherusalem par le seigneur de Caumont, l'an MCCCCXVIII, Publié pour la première fois d'après le manuscrit du Musée britannique par le Marquis de la Grange, membre de l'Institut* (A Paris, Chez Auguste Aubry, MDCCCLVIII), p. 50 et 51... : « Et quant se vint lendemain qui estoit samedi et du « mois de juillet le .viij^e. jour, l'an mil .cccc. xix. je entray en celle « ditte chapelle où le Saint-Sépulcre estoit, ouir ma messe de monsei- « gneur saint George sur l'auter du saint Sépulcre Nostre Seigneur; « et après qu'elle fut chevée, et moy reçeu Nostre Seigneur, celluy plaist, « le bon chevallier que dessus vous ay nommé, me donne l'ordre de « chevallerie, et moy signe l'espée et les espérons dourés, et me frappe « .v. coups, ha honneur des .v. plaies Nostre Seigneur, et ung ha « honneur de monseigneur saint George; et puis le frère religieux qui « la messe avait chantée qui encores estoit revestu, entre luy et ledit « chivallier me baillèrent laditte espée toute nue en la main, moy « estant à genoulx disant en ceste manière : que je prenoie celle espée « en honneur et révérence de Dieu et de mon seigneur saint George « et pour garder et deffendre sainte Église, et encontre les hennemis « de le foy; et en celle point je la mys en la gueyne que j'avoie cintée. « Toutes foix, par avant me firent promettre et jurer. VI. choses sur « ledit autel du saint Sépulcre, ainssi qu'il est acoustumé de faire à « tous ceux que, en cell saint précieux et digne lieu, prennent ordre « de chivallerie. Lesquelles dittes « chouses s'ensuivent. »

(2) Nous citerons plus loin les autorités relatives aux Chevaliers créés par frère *Jean de Prusse* à la fin du quinzième siècle. — Conf. Reinhold Röhricht, *Deutsche pilgerreisen nach dem heiligen Lande*. Neue ausgabe, p. 166.

Ceux-là aussi auront, en vertu des usages féodaux et des traditions chevaleresques, le pouvoir incontesté, mais dont ils useront peut-être plus rarement, de créer, parmi leurs compagnons de voyage ou les pèlerins de qualité, des *Chevaliers du Saint-Sépulcre*.

Cela n'a rien qui doive nous surprendre : c'est l'application pure et simple des règles ordinaires de la Chevalerie. Rappelons-nous ces nombreux exemples d'écuyers, soldats ou bourgeois armés *Chevaliers en Terre Sainte* par les barons de Palestine aux beaux jours de la domination latine, et entre autres ces cinquante fils de bourgeois créés *Chevaliers* à Jérusalem, et *peut-être sur le Saint-Sépulcre*, par Balian d'Ibelin, quand déjà les drapeaux noirs de Salâh ed-Dîn commençaient à paraître sur la route qui vient d'Ascalon.

Ce n'est donc là, constatons-le bien, que l'application des usages ordinaires de la *Chevalerie*, mais *Chevalerie* rehaussée par la présence et la majesté du Saint-Sépulcre, la solennité de la cérémonie, les épreuves qu'on avait subies avant de l'obtenir, le lien filial qu'elle établissait entre le récipiendaire et les Saints Lieux de Jérusalem.

C.

Puis les moines grecs du Sinay (1) qui, dit-on, à l'instar des *Gardiens du Saint-Sépulcre*, auraient, pour aiguil-

(1) Ces moines grecs et syriens, suivant la règle de Saint-Basile, demeurèrent durant toute la durée des Croisades, et même plus tard (comme le couvent de *Saint-Théodose* près Jérusalem), en union avec Rome. Le 6 août 1218, le pape Honorius III adresse encore une épître protectrice et bienveillante à l'Évêque du *Sinay* Simon (D. Pitra, *Analecta novissima, Spicilegii Solesmensis altera continuatio*, t. I,

lonner les pèlerinages, créé, vers la fin des Croisades, un Ordre de Chevalerie accessoire, corollaire et complément de celui du Saint-Sépulcre : l'*Ordre de Sainte-Catherine du Sinay*.

ORDRE DE SAINTE-CATHERINE DU SINAY.

Cet Ordre, — conféré rarement, et presque toujours après qu'ils ont déjà obtenu celui du Saint-Sépulcre, aux pèlerins intrépides qui ont affronté les longs jours de marche brûlante à travers le désert séparant Jérusalem du *Sinay* (1), — donne droit au titre de *Chevalier de Jérusalem* et au port dans ses armes de la *roue à six rayons traversée d'une épée*, emblème de sainte Catherine (2).

p. 556, 562, 563; Parisiis, Roger et Chernovitz, MDCCCLXXXV, gr. in-8°. — *Recherches géographiques et historiques sur la domination des Latins en Orient, accompagnées de textes inédits ou peu connus du douzième au treizième siècle*, par E.-G. Rey, membre résidant de la Société des Antiquaires de France (Paris, 1877, brochure in-8° de 27 pages). *Sur le Sinay*, voir p. 12 et 62. — *Les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles*, par E. Rey, p. 287 à 291 (Paris, Picard, 1883, in-8°).

(1) Les uns, comme le moine Thietmar, en 1217, se rendaient au *Sinay* en longeant la mer Morte; les autres, comme le seigneur d'Anglure, Georges Lengherand, etc., y allaient par Bethléem, Hébron et Gaza. Quelques-uns, comme Greffin Affagart et Vergoncey, passaient par l'Egypte, *Le Caire* et l'isthme de Suez.

(2) Sur cet Ordre quelque peu problématique, voir Quaresmius, *Historica, theologica et moralis Terræ Sanctæ elucidatio, primi voluminis pars secunda, liber secundus, caput* LXII, p. 520, colonne 2, et p. 521, colonne 1. — *La vraye et parfaite science des Armoiries ov l'Indice armorial de feu Maistre Lovvan Geliot, Advocat au Parlement de Bovrgongne*, etc., *Augmenté*, etc., *Par Pierre Palliot, Parisien*, etc. *A Dijon, Chez ledit Pierre Palliot,* M.DC.LXI, in-fol., p. 505 et 507, n° LVII : *L'Ordre de Sainte Catherine de mont Sinai.* — Favyn, *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*,

Il équivaut à peu près à l'*Ordre du Saint-Sépulcre,* dont il est le couronnement, le corollaire, l'appendice, de telle sorte qu'il est parfois assez difficile, quand on voit accolé au nom d'un pèlerin le titre de *Chevalier de Jérusalem*, de reconnaître à première vue s'il a reçu cette distinction *au Saint-Sépulcre* ou bien *au Sinay*. Mais, presque toujours, l'*Ordre de Sainte-Catherine* est le complément, le corollaire, l'appendice et comme le prolongement de celui du *Saint-Sépulcre,* sur lequel il vient se greffer (1).

Sans être à beaucoup près aussi émouvante que la réception sur le Saint-Sépulcre, la création des *Chevaliers de Sainte-Catherine du Sinay* ne manque pas d'une certaine grandeur.

Lorsque le pèlerin, lassé d'un long voyage, échappé aux sables du désert, à la soif, aux eaux malsaines, aux crues subites des torrents, aux lions, aux serpents, aux insectes venimeux, aux surprises des Bédouins (2); pour-

t. II, p. 1665 à 1669. — Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques religieux et militaires,* etc. (Paris, MDCCXIV, in-4°), t. I, p. 274 à 276. — *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulcre, de Jérusalem,* par O'Kelly de Galway, p. 105, 206, 237. — Baron de Hody, p. 179, 180, texte et notes 1 et 2. — R. P. Michel de Martigny, S. J., première partie, chap. VII, section IV, p. 114 : *Sainte Catherine du Sinaï* — La Roque, *Traité de la Noblesse*, etc., *de ses différentes Espèces*, chap. CXIII, p. 449 et 450 (A Rouen, M.DCC.X, in- 4°).

(1) *Den Vaderlandtschen Herauld ofte Tractaet van Wapenen en Polityken adel, door Thomas de Rouck, t Amsterdam,* 1645, in-folio, cité par le Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois latins de Jérusalem*, etc., p. 180 (2e édition).

(2) *Mag. Thietmari peregrinatio,* dans les *Peregrinatores medii ævi quatuor*, etc., de J.-C.-M. Laurent. *Appendix*, p. 40, 41, §§ XVII, XVIII (Lipsiæ, J.-C. Hinrichs, bibliopola, 1873, in-4°. *Editio secunda*). — Sur ces Bédouins, voir Ludolphus de Sudheim, *De Itinere Terræ Sanctæ*, caput IX, *De deserto Syriæ,* p. 348 du t. II, 2e partie, des *Archives de l'Orient latin.*

suivi par le funèbre croassement des corbeaux affamés (1); étonné sur sa route, — s'il a voulu en passant saluer la mer Morte, — par les ruines fantastiques de *Pétra*, la ville-caverne, la capitale monolithe et déserte des vieux Nabatéens (2); n'ayant pu trouver de vivres frais et un peu de vin qu'à l'auberge française de Montréal (3), quand, disons-nous, le pèlerin a franchi, comme le moine *Thietmar* en 1217, l'étroite porte de fer (4) de la citadelle monastique (5) dominée par la tour de Sainte-

(1) *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 40, 41, § XVII.

(2) *Ibidem*, p. 38, § XV, *in fine*.

(3) *Ibidem*, p. 37 — Si au contraire le pèlerin a suivi la route de Bethléem et Hébron, c'est à Sora qu'il a pu, pour la dernière fois, se procurer des vivres.

(4) *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 41, § XVIII. — *Liber peregrinationis fratris Jacobi de Verona*, § VII, p. 230 de la REVUE DE L'ORIENT LATIN, année 1895, n° 2. — MANDEVILLE, folio 11 *verso*. — Ce n'est que vers le seizième siècle que l'on voit apparaître la coutume de hisser le visiteur au moyen d'un câble déroulé du haut des remparts (*Le Voyage d'Outremer* (*Égypte, Mont Sinay, Palestine*) *de Jean Thenaud, Gardien du couvent des Cordeliers d'Angoulême*, etc., publié et annoté par Ch. Schefer, membre de l'Institut. Paris, Ernest Leroux, éditeur, M. D. CCC. LXXXIV, gr. in-8°, p. 71). — *Libro d'Oltramare di Fra Niccolò da Poggibonsi publicato da Alberto Bacchi della Lega;* Bologna, presso Gaetano Romagnoli, 1881, vol. secundo, p. 126 et suiv.

(5) Voir la brève mais frappante description du monastère donnée par Rudolphe de Frameynsperg en 1346, p. 358 et 359 du t. IV du *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum sive Henrici Canisii lectiones antiquæ*, etc. (Antwerpiæ, M. DCC. XV. in-fol. Édition Basnage). — *Voyages et ambassades de Messire Guillebert de Lannoy, Chevalier de la Toison d'or, Seigneur de Santes, Willerval, Tronchiennes, Beaumont et Wahégnies*. 1399-1450. (Mons, Typographie d'Em. Hoyois, libraire, M. D. CCC. XL, in-4°, p. 46). — *Christophori Fureri, ab Haimendorf,* EQUITIS AURATI, DUUMVIRI REIP. *Noribergensis primarii, et in rebus bellicis Consiliarii supremi*, etc., ITINERARIUM *Ægypti Arabiæ Palæstinæ, Syriæ, aliarumque regionum Orientalium;* Norimbergæ ch lo CXX, p. 36, n° XIII et 37, etc.

Hélène (1), il se trouve dans la cour ombragée du couvent (2). Les moines l'entourent (3) : ils sont parfois au nombre de quatre cents (4), portant au cou un long crucifix de bois noir (5). On le félicite, on le conduit, en haut du couvent, à sa pauvre cellule où il dépose son léger

— *Relation de Terre Sainte* (*1533-1534*), *par Greffin Affagart*, publié avec une introduction et des notes par J. Chavanon, Archiviste Paléographe, Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, p. 184, 185, 188, 189, etc., Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1902, in-8°.

(1) A. Couret, *La Palestine sous les empereurs Grecs*, p. 47.

(2) *Revue biblique internationale* (Paris, Lecoffre, 1897, in-8°), année 1897. Chronique, § II, p. 107 à 115 : remarquable article du R. P. Lagrange sur le *Sinay*. — *Le Saint Voyage de Jherusalem du Seigneur d'Anglure*, publié par François Bonnardot et Auguste Longnon, p. 48 (Paris, Firmin-Didot, MDCCCLXXVIII, in-8°).

(3) LUDOLPHUS DE SUDHEIM, *De itinere Terre Sancte*, caput VII, p. 346 du tome II, 2e partie, des *Archives de l'Orient latin*. — *Liber peregrinationis fratris Jacobi de Verona*, § VII, p. 238 (*Revue de l'Orient latin*, année 1895, n° 2). — *Le grant voyage de Jherusalem diuise en deux parties : En la première est traicte des peregrinations de la saincte cite de Jherusalem : Du mont saincte Katherine de synay : et aultres lieux sainctz*, etc., fueillet LXXII. *verso : Du digne et glorieux mont de saincte Katherine de synay. Imprime a Paris pour Francoys regnault, libraire demourant en la grant rue sainct Jacques a lymaige sainct Claude* (*L'an mil cinq cent dix-sept*, in-4° gothique.) A la suite de l'ouvrage de *Nicole Le Huen*.

(4) Ce nombre était très variable. — Thietmar, en 1217, n'indique aucun chiffre; frère Jean de Vérone, en 1335, compte 100 moines, et Ludolphus de Sudheim, vers 1340, indique 400 moines et 40 convers; Frescobaldi et Giorgio Gucci, en 1384, et Anglure, en 1395, 200. Mais le chevalier Peró Tafur, en 1435, n'en signale que 50, à 60 y compris les serviteurs du couvent; frère Jean Thenaud, en 1512, et Greffin Affagart, en 1533, n'en comptent que 40. Favyn, vers 1620, assure qu'il ne demeure au *Sinay* que deux ou trois caloyers, mais il n'en parle que par ouï-dire.

(5) *Viaggio in Terra Santa di Lionardo di N. Frescobaldi*, p. 76 des *Viaggi in Terra Santa di Lionardo Frescobaldi e d'altri del secolo XIV*. (Firenze, G. Barbèra, editore. 1862, in-12).

bagage (1), puis au vaste réfectoire (2) où on lui fait goûter, pour restaurer ses forces, d'un vin délicieux (3).

On mène ensuite le pèlerin à la basilique de sainte Marie, noble édifice, œuvre (sauf la vieille tour de Sainte-Hélène) de l'empereur Justinien (4), construit en assises de marbre (5), soutenu par douze colonnes de granit (6),

(1) Frescobaldi, p. 72. — Bernhard de Breydenbach, *Sanctarum peregrinationum in montem Syon ad venerandum Xri sepulcrum in Jerüsalem. atque in montem Synai ad diuam uirginem et matirem Katherinam opusculum hoc contentiuum per Erhardum reüwich de Traiecto inferiori impressum In ciuitate Moguntina Anno salutis.* M. CCCC. LXXXVI. *die XI. februarii. Finit feliter.* Deuxième partie intitulée : *In secundam peregrinationem ab Jerusalem per solitudinem in montem Synai ad sanctam Katherinam prefatio commendaticia incipit feliciter.* fol. 116 à 120 (pas de pagination). — *Fratris Felicis Fabri Evagatorium, volumen secundum,* p. 450. — *Voyage de Georges Lengherand, mayeur de Mons en Haynaut, à Venise, Rome, Jérusalem, Mont Sinai et le Caire* — 1485-1486, etc., p. 159. — Greffin Affagart, p. 204.

(2) *Mag. Thietmari peregrinatio,* § XVIII, p. 42. — Ludolphus de Sudheim, § VII, p. 346. — Greffin Affagart, p. 184.

(3) Le « *Vin du Sinay* » est mentionné par Thietmar, § XVIII, p. 42 ; par Ludolphus de Sudheim, § VII, p. 347 ; par Frescobaldi, p. 73 ; par Giorgio Gucci, p. 335. Mais, c'est surtout dans le voyage de frère Jean Thenaud, au mois de juin 1512, qu'il est question (p. 73) de ce « *Vin du Sinay* » si délectable. — Conf. Greffin Affagart, p. 204.

(4) *LE grant voyage de Jherusalem* (A la suite de *Le Huen*), fueillet LXXV, *recto.*— Greffin Affagart, p. 188. — *Les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles,* par E. Rey, p. 287 à 291. — A. Couret, *La Palestine sous les empereurs Grecs,* p. 187. — *Revue biblique,* année 1893, p. 633, 634 ; année 1897. *Chronique,* § II, p. 110.

(5) *Mag. Thietmari peregrinatio,* § XVIII, p. 41 : « *pulchra ecclesia in honore domine nostre, beate uirginis, constructa* etc. »

(6) *Liber peregrinationis fratris Jacobi de Verona,* § VII, p. 230 (*Revue de l'Orient latin,* année 1895, n° 2). — *LE grant voyage de Jherusalem,* fueillet LXXV. — *Revue biblique internationale,* année 1897. *Chronique,* § II, p. 110, 111.

orné de tableaux (1), de trois cents lampes (2) et recouvert d'un plafond sculpté rehaussé de peintures bleues et or (3). Là, dit la légende, fut un soir transporté en vision le bon duc de Normandie *Richard sans Peur* (4). Là, dans sa tombe lointaine, repose l'évêque de Verdun, le pauvre *Hugues de Bar*, si tourmenté durant sa vie, et mort, en 1360, de fatigue au milieu du désert qui sépare *Le Caire* du *Sinay* (5). Le pèlerin s'agenouille à droite de l'abside, dont les mosaïques byzantines représen-

(1) *LE grant voyage de Jherusalem,* fueillet LXXV. — *Voyage de Georges Lengherand,* p. 160.

(2) *Liber peregrinationis fratris Jacobi de Verona,* § VII, p. 230. — *Voyage de Georges Lengherand,* p. 160.

(3) E. Rey, *Les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles,* p. 287 à 291. — L'une des meilleures descriptions de l'église et du couvent de *Sainte Catherine du Sinay* nous paraît être celle qu'a donnée en l'année 1600 le religieux observantin Henry Castela, dans son ouvrage intitulé : *Le sainct* VOYAGE *de Hierusalem et mont Sinay, faict en l'an du Grand Iubilé,* 1600. *A Bourdeaux. Et se vendent à Paris, chez Lavrens Sonnivs, rue Saint-Jacques, au Compas d'or.* M.DCIII, p. 390 à 392. — Conf. *Relation de Terre Sainte (1533-1534), par Greffin Affagart, publiée,* etc., *par J. Chavanon* (Paris, Victor Lecoffre, 1902, gr. in-8°), p. 178 à 207. — *Revue biblique internationale,* année 1897. *Chronique,* § II, p. 110 et suiv. — Mais le plus intéressant de beaucoup de tous les Itinéraires au *Sinay* est celui du dominicain Félix Fabri au volume second de son *Evagatorium*, p. 408 à 540, et notamment p. 499 à 502. — Voir aussi : *Relation historique d'un voyage nouvellement fait au mont de Sinaï et à Jerusalem,* etc., par le Sieur A. Morison, chanoine de Bar-le-Duc, et Chevalier du Saint-Sépulchre, p. 109 à 112 (A Toul, par A. Laurent, M.DCCIV, in-4°) ; ainsi que les *Voyages de Mr de Monconis,* 1re partie, p. 418 à 453 (A Paris, M.DC.XCIV, in-12).

(4) *Essai historique sur les Martel de Basqueville et sur Basqueville-en-Caux* (1000 — 1789), etc., par A. Hellot, p. 315 à 317 (Rouen, Métérie, 1879, in-8°).

(5) *Histoire de Verdun et du pays Verdunois,* par M. l'abbé Clouët, t. III, p. 298 et 299 (Verdun, Ch. Laurent, 1870, in-8°).

tent la *Transfiguration* (1), devant le sarcophage d'albâtre ou de marbre blanc (2) parfois recouvert d'un drap d'or (3), où le corps de sainte Catherine nage dans une

(1) E. Rey, *Les Colonies franques de Syrie*, p. 287 à 291. — *Revue biblique internationale*, année 1897. *Chronique*, § II, p. 110 à 113.

(2) *Les Pélerinaiges por aler en Iherusalem*, § II, p. 98 des *Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la Terre Sainte rédigés en français aux onzième, douzième et treizième siècles* (*Société de l'Orient latin*). — Ludolphus de Sudheim, *De Itinere Terre Sancte*, caput VII *in fine*, p. 347. — *Voyage d'un Maire de Bordeaux au quatorzième siècle*, p. 382 du t. II (2e partie) des *Archives de l'Orient latin*. — *Liber peregrinationis Fratris Jacobi de Verona*, § VII, p. 230 (*Revue de l'Orient latin*, année 1895, n° 2). — Bernhard de Breydenbach, *Sanctarum peregrinationum in montem Syon*, etc. Deuxième partie, folio 119 *recto*, *in fine* (pas de pagination) :

« *Porro tumba ipsa est in dextra parte chori in eminentiori* « *loco posita de marmore candido et polito facta. in qua sacrum* « *virginis caput. due manus. et quedam alia corporis membra* « *recondita conseruantur. Alia vero per mundum variis sunt in* « *ecclesiis dispersa.* » — Sur le sarcophage de Sainte-Catherine et le monastère du *Sinay*, voir les curieux détails donnés dans le rare ouvrage intitulé : Discovrs du voyage d'outremer *au Saint-Sépulcre de Ierusalem, et autresli eux de la terre Saincte*, etc., *par Gabriel Giraudet, marchant de la ville de Nostre Dame du Puy-en-Velay. A Roven, chez Pierre Mallot*, etc. 1604, in-12, p. 128 à 133. — *Conf.* Felix Fabri, t. II, p. 490 à 493; et *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet *liiij. verso*. — Une représentation grossière du couvent du *Sinay*, de la châsse de Sainte-Catherine, du buisson ardent et des principaux sanctuaires de l'*Oreb* et du *Sinay* se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Viaggio da Venetia al Santo Sepolcro ed al monte Sinaï, con il disegno delle città, castelli, ville, chiese, monasterii, isole, porti et fiumi, che sin là si ritrovano*, etc. *In Venetia, presso Daniel Zanetti, M. D. C* in-12. D'après le baron de Hody (p. 260 à 262), ce petit volume serait la réimpression littérale d'un très vieux *Guide illustré* des pèlerins, remontant au quinzième et peut-être au quatorzième siècle. Cette opinion, appuyée sur d'ingénieuses remarques, paraît assez plausible. — A en croire le frère *Jacques* de *Vérone* (p. 230), il y aurait eu *deux châsses différentes de Sainte-Catherine : une grande et une petite.*

(3) Frescobaldi, p. 73.

huile odorante (1); puis au chevet de la basilique, dans la chapelle en contre-bas où l'on admire un buisson fait de feuilles d'or, surmonté de l'image de Dieu le Père, orné de deux statues dorées de Moïse et indiquant la place authentique du *Buisson ardent* (2). Au quatorzième siècle on prétendra que Moïse (3) et saint Jean Climaque (4) y sont ensevelis. On n'y entre que déchaussé, comme dans une mosquée : même le Sultan du *Caire* (5), si parfois il vient au couvent pour vénérer le sauf-conduit donné aux

(1) *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 42, 43, 44, 50, § XVIII, § XIX, § XXVII. — *Les Chemins et les pèlerinages de la Terre Sainte*, § XIII, p. 197 des *Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la Terre Sainte rédigés en français aux onzième, douzième et treizième siècles* (*Société de l'Orient latin*). — *Le Saint Voyage de Iherusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 46. — *Voyage de Georges Lengherand, mayeur de Mons en Haynaut*, etc., p. 165, 166 et 239. *Notes et éclaircissements.* — *Les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles*, par E. Rey, p. 288, 289.

(2) *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 42, § XVIII. — Mandeville, folio 11, colonne 2 (*Ce liure est appelle mandeuille et fut fait et compose par monsieur iehan de mandeuille cheualier natif dangleterre de la ville de sainct alein Et parle de la terre de promission cest assauoir de iherusalem et de pluseurs autres isles de mer et les diuerses et estranges choses qui sont esdites isles.* (A la fin : *Imprime a lyon sur le rosne Lan Mil CCCC LXXX le VIII iour de frenier a la requeste de Maistre Bartholomieu Buyer bourgoys du dit lyon*), *fol.* 10 *verso*, et *fol.* 11 *recto* et *verso*, et *fol.* 12 (pas de pagination) — *Le Saint Voyage de Iherusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 47; et autres pèlerinages.

(3) Rudolphe de Frameynsperg, p. 359 du t. IV du *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum sive Henrici Canisii lectiones antiquæ* (édition Basnage).

(4) *Viaggio in Terra Santa di Lionardo di N. Frescobaldi*, p. 73, et *Viaggio al monte Sinaï di Simone Sigoli*, p. 249 des *Viaggi in Terra Santa di Lionardo Frescobaldi e d'altri del secolo XIV.* (Firenze, G. Barbèra, editore, 1862, *in*-32).

(5) *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 42, § XVIII.

moines par *Mahomet* lui-même (1), se soumet à cette prescription.

Il y a encore d'autres chapelles dans la petite basilique : celle de Saint-Jean-Baptiste qui garde les restes d'un grand nombre de saints (2); celle de l'apôtre Saint-Jacques (3); et plus tard, au quinzième siècle, quand les moines du *Sinay* auront suivi l'Église grecque dans sa défection, la chapelle, bien pauvre mais d'autant plus touchante, réservée aux pèlerins d'Occident et aux cérémonies latines (4). Mais, douloureux spectacle, à quelques pas de la basilique, dans la cour intérieure du couvent, se dresse hostile et méprisante la mosquée surmontée d'un haut minaret que les Infidèles ont exigée sous peine de saccager le monastère. Même, un jour, dit-on, en 1516, à la faveur de l'horrible guerre entre les Turks et les Mamlouks, les Arabes du désert donnèrent l'assaut au couvent et expulsèrent les moines éperdus (5).

(1) *Le Voyage d'Outremer* de Jean Thenaud, p. 72, note 2. — *Greffin Affagart*, p. 191.

(2) *Viaggio in Terra Santa di Lionardo di N. Frescobaldi*, p. 74. — *Viaggio ai Luoghi Santi di Giorgio Gucci*, p. 322 (même volume que *Frescobaldi*).

(3) *Frescobaldi*, p. 74. — *Gucci*, p. 322, 323.

(4) *Frère Jacques de Vérone*, p. 230, 231. — *LE grant voyage de Jherusalem*. (A la suite de *Nicole le Huen*), fueillets lxxij. *verso* et lxxv. etc. — Félix Fabri, *Evagatorium, volumen secundum*, p. 450. — Greffin Affagart, p. 184 et 185.

(5) *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxv. — *Voyage de Georges Lengherand, mayeur de Mons en Haynaut*, p. 159. — Greffin Affagart, p. 190, 191. — Frater Nicolaus de Farnad, *Compendiosa quedam : nec minus lecta iocunda urbis Hierusalem : atque diligens omnium locorum terre sancte in hierosolymis adnotatio* : etc. *Secunda pars*, Fo. xxiiij. *recto* et *verso*. *Mons Sinay de quo vide quinque* : *Impressum Vienne*, s. d. petit in-4. (*Paris, Bibliothèque Mazarine. Réserve*, N° 17752 A.)

Après quelques jours de repos, l'un des moines, — en général le sacristain, — conduit le visiteur hors du couvent, sur les pentes torrides du *Sinay*. Il gravit l'escalier gigantesque de sept mille degrés, pratiqué au sixième siècle par les architectes de Justinien (1). On lui montre successivement (2) : d'abord une source coulant du roc et que, dit-on, Moïse fit jaillir d'un coup de sa baguette enchantée (3); plus haut un oratoire marquant la place où deux fois la bonne Vierge apparut aux moines du *Sinay* (4); plus haut encore deux portes de pierre dont on franchit avec peine le seuil dangereux (5) et qui, dit la légende, se rétrécissent devant les Juifs; enfin, sur le plateau qui s'étend au pied du pic de l'*Oreb*, trois chapelles ceintes d'un mur d'ensemble et dédiées : l'une à la mère de Dieu, l'autre à saint Hélie, l'autre à saint Hélysée (6).

(1) *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 45, 56, § xxi. — Ludolphus de Sudheim, *De Itinere Terre Sancte*, cap. viii, p. 347. — *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiij. *in fine*. — A. Couret, *La Palestine sous les empereurs Grecs*, p. 188, et auteurs cités.

(2) *Revue biblique internationale*, année 1897. *Chronique*, § ii, p. 115 à 124.

(3) *Le Saint Voyage de Iherusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 49.

(4) *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 46, § xxii, et § xxiii. — *LE Saint Voyage de Jherusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 49. — *Le grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxij. *verso*, et autres auteurs.

(5) *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 47, § xxiii. — *Le Saint Voyage de Iherusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 49. — *Voyage de Georges Lengherand*, p. 161 à 163. — Félix Fabri, *Evagatorium, volumen secundum*, p. 454. — *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxij. *verso*.

(6) *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxij. *verso*, et lxxiij. — Félix Fabri, *Evagatorium, volumen secundum*, p. 455, 456. — *Voyage de Georges Lengherand*, p. 161, 162. — Le nombre et l'affectation de ces chapelles a varié : ainsi, au treizième et au début du quatorzième siècle, les pèlerins ne signalent que deux chapelles dédiées l'une à saint Hélie, l'autre à sainte Marguerite (*Mag. Thiet-*

Dans celle de saint Hélie se trouve un autel de saint Alexis (1).

Après une courte station, l'on gravit le pic de l'*Oreb* où Moïse reçut des mains de l'Éternel les tables fatidiques de la Loi. Au sommet l'on rencontre : d'abord une caverne où Moyse se réfugia pour voir passer Dieu, puis une seconde grotte illustrée encore par la mémoire du grand législateur, et enfin la chapelle de Moyse, « *belle « chappelle a huis de fer fermement cloue. La est le « lieu ou Moyse receut de dieu commandemens en deux ta- « bles de pierre du doit de dieu escrips* » (2). On y entre déchaussé (3). Deux caloyers la desservent (4). A côté se voient les débris d'un petit monastère signalé par les auteurs du treizième siècle (5), et une grande citerne dont l'eau excellente ranime les pauvres pèlerins et « *de*

mari peregrinatio, p. 47, § XXIII. — *Le Saint Voyage de Iherusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 49, 50.)

(1) *Le Saint Voyage de Iherusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 49, 50.

(2) *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiij. *recto*. — Félix Fabri, *Evagatorium, volumen secundum*, p. 458, 459. — *Voyage de Georges Lengherand*, p. 161 à 163. — Voir aussi Ludolphus de Sudheim, caput VIII, p. 347. — Conf. *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 46, § XXII; p. 47, § XXIII. — *Le Saint Voyage de Iherusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 50. — BERNHARD DE BREYDENBACH, *Sanctarum peregrinationum in montem Syon ad venerandum Xri sepulcrum in Jerüsalem, atque in montem Synai*, etc. Deuxième partie intitulée : *In secundam peregrinationem ab Ierusalem per solitudinem in montem Synai ad sanctam Katherinam prefatio commendaticia incipit feliciter*. Folio 117 (pas de pagination). *Impressum In civitate Moguntina Anno salutis*. M.CCC.LXXXVI. *die XI. Februarii. Finit feliter*.

(3) *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet LXXIIJ.

(4) Félix Fabri, *Evagatorium, volumen secundum*, p. 459.

(5) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 69. — Conf. Félix Fabri, *Evagatorium. Volumen secundum*, p. 459.

laquelle on dit que Moyse en buuoit » (1). Aux quatorzième et quinzième siècles, une mosquée sarrasine s'élève, comme une rivale, auprès de l'antique chapelle (2).

Cette visite achevée, il faut redescendre dans la vallée en forme de gouffre qui sépare l'*Oreb* du *Sinay* (3). Redoutable et sinistre descente, « *roide et pereilleuse terrible et saltueuse* » (4), qui aboutit à un jardin délicieux enfermé comme une serre entre les parois des deux montagnes et des murs faits de main d'homme, et où croissent les oliviers, les figuiers, les amandiers dont les fruits constituent, avec l'excellent poisson salé de la mer Rouge, la nourriture des moines du *Sinay* (5). Jusque vers la fin du quatorzième siècle, quelques frères jardiniers, dans des huttes de branchage, gardent seuls et arrosent par des machines hydrauliques ce petit coin de terre bénie ; mais, vers 1392, un petit couvent, succursale du *Sinay* et ceint d'un haut rempart, s'élève dans cet enclos. On y vénère une petite église dédiée à *Quarante martyrs* qui, à une époque incertaine, auraient été égorgés en ce lieu, et l'on visite au fond du jardin la crypte où saint Onufre mena sa vie pénitente (6). D'ailleurs les sanctuai-

(1) *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiij. *recto*. — Félix Fabri, *volumen secundum*, p. 459.

(2) *Voyage de Georges Lengherand*, p. 159 et 163. — *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiij. *recto in fine*.

(3) Voir le plan grossier mais fort clair figuré dans le *volumen secundum* de Félix Fabri, page 477 ; et surtout celui qui est donné page 235 du *Pèlerinage de frère Jacques de Vérone* (*Revue de l'Orient latin*, année 1895, n° 2).

(4) *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiij. *verso*.

(5) *Le Saint Voyage de Iherusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 52, 53. — *Discours du voyage d'outremer*, etc., par Gabriel Giraudet, p. 133.

(6) Ni Thietmar en 1217, ni le seigneur d'Anglure dans la première

res et lieux de dévotion augmentent de siècle en siècle.

On se repose dans le riant verger, on se restaure par une frugale collation (1); puis la caravane entreprend la sourcilleuse ascension du mont *Sinay*, appelé aussi *mont Sainte-Catherine* (2).

Elle gravit parmi les pierres croulantes et les roches fendues : « *chemin perdu inestimable à dire* » (3), rafraîchie en chemin par deux claires et joyeuses fontaines (4). La nuit est venue : il faut allumer de loin en loin des feux de broussailles pour éloigner les léopards et les lions (5); on franchit des rochers d'où suinte une eau parcimo-

moitié du quatorzième siècle, ne parlent de ce monastère; mais il résulte bien de la comparaison du *plan* inséré dans la narration de Félix Fabri (p. 477) avec la page 52, n° 213, du *Saint voyage de Iherusalem du Seigneur d'Anglure*, que c'est bien au fond d'une gorge entre l'*Oreb* et le *Sinay*, dans le verger du monastère, que s'éleva vers la fin du quatorzième siècle le petit couvent dit *des Quarante martyrs*. Ce petit couvent, signalé pour la première fois par le *Voyage en Terre Sainte d'un Maire de Bordeaux au quatorzième siècle*, p. 383 du t. II (2e partie) des *Archives de l'Orient latin*, est mentionné à partir de ce moment par tous les pèlerins : Félix Fabri, p. 460, 461 du t. II de son *Evagatorium*. — Georges Lengherand, p. 161 à 163. — *LE grant voyage de Jherusalem* (A la suite de Nicole le Huen), fueillets lxxiij. *verso* et lxxiiij. *recto*. — LES OBSERVATIONS DE PLVSIEURS SINGULARITEZ et *choses memorables, trouvées en Grèce, Asie, Iudée, Égypte, Arabie, et autres pays estranges, redigees en trois liures, Par Pierre Belon du Mans. Reueuz de nouueau et augmentez de figures. A Monseigneur le Cardinal de Tournon*, etc. A PARIS, *chez Guillaume Cauellat, à l'enseigne de la Poulle grasse, deuant le collège de Cambray*. 1554, in-8°. Second livre, chap. LXIIII, p. 127 *verso* et 128. — Pour le monastère de *Sainte-Catherine*, l'*Oreb*, le *Sinay*, etc., voir même livre, chap. LXI *in fine*, LXII, LXIII, LXIIII, LXV; p. 126 à 129.

(1) Félix Fabri, *Evagatorium. Volumen secundum*, p. 460, 461. — *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiij. *verso*.

(2) Félix Fabri, *volumen secundum*, p. 461.

(3) *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiij. *verso*.

(4) *Ibidem*. — *Voyage de Georges Lengherand*, p. 161.

(5) *Voyage de Georges Lengherand*, p. 161.

nieuse; on s'engage dans un tortueux couloir (1), et l'on débouche enfin sur la plate-forme à pic du piton de rocher où les anges déposèrent jadis le corps de sainte Catherine soustrait aux profanations d'Alexandrie (2).

L'aube a paru (3), le soleil se lève. Son premier coup de feu embrase la large dalle de marbre blanc (4), circonscrite d'un petit mur (5) où reposa durant trois cents ans (6) la dépouille de la glorieuse martyre et où, dit-on, la trace de son corps s'est gravée en une ineffaçable et miraculeuse empreinte (7). Tout autour, parmi les roches,

(1) Félix Fabri, *Evagatorium, volumen secundum*, p. 463, 464. — *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiij. *verso*.

(2) Félix Fabri, *Evagatorium*, t. II, p. 467. — *Voyage de Georges Lengherand*, p. 164. — FRATER NICOLAUS DE FARNAD, *Secunda pars*, *Fo.* xxiiij. *recto* et *verso*. — *Viaggio da Venetia al santo sepolcro ed al monte Sinai, con il disegno delle citta, castelli, ville, chiese, monasterii, isole, porti et fiumi, che sin là si ritrovano, etc. In Venetia, presso Daniel Zanetti*, M. DC, in-12 (pas de pagination). — *Ludolphus de Sudheim*, cap. VIII, p. 347. — *Thietmar*, cap. XIX, p. 43, 44. — *Fr. Jacobus de Verona*, p. 324 — MANDEVILLE, fol. 12, col. 2.

(3) *Voyage de Georges Lengherand*, p. 164.

(4) Rudolphe de Frameynsperg, p. 359 du t. IV du *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicum sive Henrici Canisii lectiones antiquæ* (édition Basnage).

(5) Félix Fabri, t. II, p. 467.

(6) *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiij. *verso*. — *Frater Joan. Romberch de Kyrspe, conuentus fratrum predicatorum in Colonia*, etc. *Informatio clara atque perfecta : de ingressu deuotorum peregrinorum in terram sanctam : Atque de progressu per loca illa deuotissima*, etc., fol. 102, *recto* (BIBL. NATION. *Imprimés*. O^2_{36} f. *Réserve*).

(7) Félix Fabri, *Evagatorium*, t. II, p. 467. — *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet LXXIIJ. *verso*. — *Voyage de Georges Lengherand*, p. 164, et autres pèlerinages déjà cités, notamment *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 43, § XIX, p. 48, § XXIII. — *Le Saint Voyage de Iherusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 51 et 52. — Ludolphus de Sudheim, *De Itinere Terre Sancte*, caput VIII, *De monte Synai*, p. 347.

se montrent de vieux sépulcres, demeures écroulées de morts inconnus (1).

Les pèlerins s'agenouillent; leur prière achevée, ils se relèvent et regardent autour d'eux : un magique horizon, tout baigné d'une étincelante lumière, se déroule à leurs yeux éblouis (2).

Derrière eux, un chaos de cimes dénudées d'où émerge le mont *Hor*, élevant jusqu'au ciel le tombeau du vieil Aaron, desservi par deux pauvres caloyers grecs (3). Devant eux et comme à leurs pieds : sur le premier plan, le couvent de *Sainte-Catherine*, avec sa tour romaine (4) et la toiture de plomb de sa basilique byzantine, adossée aux premiers contreforts de la montagne; un peu plus loin, les restes presque disparus du château fort bâti jadis par Justinien pour la protection du monastère (5); au

— Bernhard de Breydenbach, p. 116 à 120 (non paginées). — *Greffin Affagart*, p. 200, 201. — F. N. de *Farnad, Secunda pars, Fo.* xxiiij.

(1) *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiij. *verso.*

(2) *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 47, § xxiii : « *A cacumine « huius montis vidi totam provinciam late in circuitu.* » — *Fr. Jacobus de Verona*, p. 236. — Ludolphe de Sudheim, *De Itinere Terre Sancte*, caput viii, p. 317. — *Viaggi in Terra Santa di Lionardo di Frescobaldi e d'altri del secolo XIV*, p. 87 et 256. — Félix Fabri, t. II, p. 468, 469. — *Voyage de Georges Lengherand*, p. 164, 165. — *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillets lxxiij. *verso* et lxxiiij. — *Greffin Affagart*, p. 202, 203. — Farnad, *Secunda pars, Fo.* xxiiij.

(3) *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 38, § xvi. — Rey, *Les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles*, p. 327. — Félix Fabri, *volumen secundum*, p. 473; et les nos 219 et 220 de la Revue *La Terre Sainte*, gravure et description.

(4) *Ammonii monachi relatio de sanctis patribus barbarorum incursione in monte Sina et Raithu peremptis*, p. 91 (*Illustrium Christi martyrum lecti triumphi, par Combefis;* Paris, 1660). — A. Couret, *La Palestine sous les empereurs Grecs*, p. 47 et 187.

(5) Procope, *De Ædificiis*, v, 8. — A. Couret, *La Palestine sous les empereurs Grecs*, p. 188.

delà le désert de *Sin* ou *Grande Berrie*, l'oasis d'*Helym* avec ses douze fontaines ombragées de soixante-dix palmiers, et le lieu où la manne tomba sur les enfants récalcitrants d'Israël (1); enfin les deux bras de la mer Rouge semblables à deux ruisseaux (2), qui, malgré la distance, semblent tout près, et dont l'un, celui de gauche, vient mourir au pied de la vieille forteresse d'*Elath* et de l'île de *Graye* longtemps peuplée de captifs chrétiens (3). Tout au fond, la plaine d'Égypte, le Nil et les montagnes bleues de la Thébaïde (4) s'unissant dans un lointain perdu avec l'azur céleste. Spectacle inoubliable!!

On revient par une autre route au monastère des *Quarante martyrs* et de là au couvent du *Sinay* (5). Chemin faisant, l'on vous fait remarquer un quartier de roc d'où auraient jailli autrefois, sous les coups impatients de la verge de Moyse, douze filets d'eau, depuis longtemps taris, mais dont on distingue encore la verdoyante issue (6). Parfois, sur un rocher, on lit en passant le nom de quelque voyageur français (7); parfois au milieu des sables on salue la tombe abandonnée d'un pèlerin mort de fatigue (8); parfois le guide vous arrête et vous fait signe d'écouter...

(1) *Mag. Thietmari peregrinatio*, p. 47, § xxiii.

(2) *Ibidem*, p. 48, § xxiv.

(3) *Ibidem*, p. 40, § xvii. — *Les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles*, par E. Rey, p. 398 à 400.

(4) *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiij. *verso.* — *Greffin Affagart*, p. 202, 203.

(5) Rudolphe de Frameynsperg, p. 359. — *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiiij. — *Georges Lengherand*, p. 165.

(6) *Voyage de Georges Lengherand*, p. 165.

(7) Par exemple : *Jehan de Comgnies* (*Voyage de Georges Lengherand*, p. 165).

(8) Ainsi le brave Flamand *Gilles Vinchant* de Mons en Haynaut (*Ibidem*, p. 169).

et alors dans le grand silence de l'atmosphère embrasée, on entend au loin, bien loin, retentir le son inattendu et distinct d'un beffroi mystérieux (1)! Et le guide vous raconte qu'au fond d'une gorge de la montagne, dans une *combe* inconnue, se cache un somptueux monastère où vivent à la mode latine deux cents religieux vêtus de blanc qui « *moult font bon à veoir* ». Deux frères du *Sinay* y parvinrent un jour. L'un obtint de rester. L'autre, tout ébahi, courut narrer sa bonne aventure aux caloyers de Sainte-Catherine; mais il eut beau jalonner son chemin et semer sur sa route les signes de reconnaissance, jamais ni lui ni personne ne put retrouver le sentier perdu qui mène au monastère fantôme dont cependant les cloches provoquantes carillonnent à toutes les heures liturgiques (2).

Il faut une récompense à tant de labeurs : elle est là toute prête. Avant son départ du couvent, à l'heure mystérieuse de minuit, le pèlerin est conduit dans la petite basilique toute flamboyante de lumières, devant la châsse d'albâtre de sainte Catherine adossée, à droite du grand autel, contre un des piliers de la nef (3), et sur laquelle des oiseaux inconnus viennent à certains jours déposer des rameaux d'olives (1). L'évêque-abbé du *Mont-Sinay*, crossé et mitré en vertu de la *bulle d'or* de l'empereur Justinien (2), et suffragant durant les Croisades de l'archevêque latin de Karac (3), se tient debout devant le blanc sarcophage entouré des « *seigneurs religieux* » portant des cierges et psalmodiant des hymnes (4). On découvre à grand'peine la châsse, — honneur parfois refusé (5) — le récipiendaire, comme *Lambert van de*

(1) *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillets lxxiij. *verso in fine* et lxxiiij. — Peut-être le couvent de *Saint-Anastase* cité par Farnad.

(2) *Voyage d'Outremer* (*Égypte, mont Sinay, Palestine*) *de Jean Thenaud*, p. 79 et 80. — Bernhard de Breydenbach, 2e partie, folio 117. — LE *grant voyage de Jherusalem*, fueillets lxxiij. *verso* et lxxiiij.

(3) *Mag. Thietmari peregrinatio*, cap. xix, p. 42. — *Le Voyage de Georges Lengherand*, p. 159, 160. — Conf. Mandeville, fol. 11, col. 2. — *Frater Jacobus de Verona*, p. 230. — Bernhard de Breydenbach, 2e partie, folio 119. — *Martini a Baumgarten in Brailenbach Equitis Germani Nobilissimi et Fortissimi* peregrinatio *in Ægyptum, Arabiam, Palæstinam et Syriam*, etc.; *Noribergæ, ex officina Gerlachiana, per Paulum Kauffmannum, clɔ Iɔ xciv*, p. 63, 64. — *Greffin Affagart*, p. 205,206.

(1) *ITinerarius Joannis de Hese presbiteri a Jherusalem describens dispositiones terrarum insularum. montium et aquarum. ac etiam quedam mirabilia et pericula per diversas partes mundi contingentia, lucidissime enarrens* etc., folio 1 *recto in fine* et *verso* (Bibl. Nat. Imprimés $\frac{O^2}{25}$ f. *Réserve*). Ce *Jean de Hèse* (Mai 1389) nous paraît être le seul à signaler au *Sinay treize chanoines réguliers*. — Félix Fabri, *volumen secundum*, p. 492. — Giraudet, p. 132.

(2) A. Couret, *La Palestine sous les empereurs Grecs*, p. 188.

(3) Sur tout cela et pour plus de détails, voir *Mag. Thietmari peregrinatio*, § xix, p. 43; § xxvii, p. 50, etc. — *Le Saint Voyage de Jherusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 46 à 53. — QUESTO SOTTO SCRITTO SIE TUT EL VIAZZO DE ANDARE IN Jérusalem ET PER TUTTI LI LOCHI SANCTI. +, fol. 108 *recto* et *verso*. (*Stampata in Venetia, per Alexandro di Bindoni, Nel Anne. M. CCCCC. XX. A di. 1. Marro*. Pièce in-8 (*BIBL. NAT. Imprimés.* $\frac{O^2}{36}$ f. *Réserve*). — *Les Colonies franques de Syrie aux douzième et treizième siècles*, par E. Rey, p. 287 à 291 et 293. — *Recherches géographiques et historiques sur la domination des Latins en Orient*, par E. G. Rey, p. 11, 12, 13, 14, 62 à 64. — *Sommaire du Supplément aux familles d'Outremer*, par E. G. Rey, p. 24. (Chartres, imprimerie Durand, 1881, in-8°.)

(4) Martini a Baumgarten *in Brailenbach, Equitis Germani Nobilissimi et Fortissimi* PEREGRINATIO, etc., p. 63. — *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiiij. *recto* et *verso*.

(5) Comme, par exemple, au chevalier espagnol *Peró Tafur*, cependant fort digne de cette préférence (*Andanças è viajes de* Peró Tafur *por diversas partes del mundo avidos*, t. I, p. 93 (*Coleccion de libros españoles raros ó curiosos. Tomo octavo. Vendese en la libreria de Murillo. Alcalá*, 18, 2 vol. in-12.)

Descendu du *Sinay* et de retour aux ports inhospitaliers de la Méditerranée, souvent le pèlerin, comme *Anselme Adorne* en 1470, ira à Chypre saluer le Lusignan qui règne alors. Et le prince, flatté de cet hommage, lui conférera aussitôt les insignes de l'*Ordre de l'Épée*, car, d'après un *très vieil* usage, — qui prouve bien, par parenthèse, la haute antiquité de l'*Ordre du Saint-Sépulcre*, — le *Chevalier du Saint-Sépulcre*, qui se détourne pour visiter la petite cour de Chypre, est de plein droit revêtu de l'*Ordre de l'Épée* (1), « épanouissement et confirmation royale de celui du *Saint-Sépulcre* ».

Histoire ou légende, aurais-tu, dis-le-moi, laissé périr sans appel les noms de ces hardis pèlerins qui, bravant périls, fantômes, maléfices et déserts, parvinrent durant huit cents ans, du 15 août 1099 au 31 décembre 1799, au mont superbe du *Sinay* et prièrent énamourés devant le sarcophage d'albâtre (2) et le squelette aromatique de

(1) Félix Fabri, *Evagatorium. Volumen primum*, p. 42 : « *Est autem de* ANTIQUO MORE, QUOD MILITES SANCTI SEPULCHRI PRÆSENTANT SE REGI CYPRI *et quoddam pactum cum eo ineunt : qui etiam eos socios suos vocat, et libro nomina eorum intitulat, dans eis argenteum gladiolum in vagina cingulo circumligatum, et in fine gladioli pendet argenteus flosculus, violæ speciem præferens, in signum fideratæ societatis* ». — Conf. MAS-LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre*, t. III, p. 76, 77. — *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, année 1894, p. 196 à 205. — GUILLAUME DE MACHAUT, *La prise d'Alexandrie, ou Chronique du roi Pierre Ier de Lusignan, publiée pour la première fois par M. L. de Mas-Latrie*, p. 11, 12, 277, 278 (Genève, Fick, 1887, gr. in-8°. *Société de l'Orient Latin*). — N. JORGA, *Philippe de Mézières (1327-1405), et la Croisade au XIVe siècle*, p. 83 et suiv. (Paris, Librairie Émile Bouillon, 1896, gr. in-8). — LUDWIG CONRADY, p. 278, texte et note 184.

(2) *Jehan de Mandeville* (folio 11, colonne 2), *Henry Castela* (p. 391), et *Gabriel Giraudet* (p. 128, 129) affirment que le sarcophage est d'ALBATRE.

Walle (1), *Anselme Adorne* (2), *Martin de Baumgarten* (3), *Jacques de Berlaere* (4), *François Pendels* (5), et *Claude Daubray* (6), baise dévotement les reliques miraculeuses de la fille héroïque et divinement belle qui embrasa d'amour le sauvage Maximin Daia; puis l'évêque, par un cérémonial très probablement imité de celui qui se pratiquait au Saint-Sépulcre, crée le pèlerin *Chevalier de Sainte-Catherine et du Mont-Sinay* (7)...

Et le pèlerin se retire, suivi des bénédictions des moines, emportant dans son âme le souvenir impérissable de ces deux consécrations reçues au péril de sa vie, l'une au *Saint-Sépulcre*, l'autre à *Sainte-Catherine du Sinay*, et, sur son cœur, les deux minces feuilles de vélin attestant sa double réception chevaleresque : récompense sans prix parce qu'elle est sans valeur matérielle, et que seul un *salaire idéal* peut être la digne rémunération du courage, du dévouement et de la foi!...

(1) O'Kelly de Galway, p. 236, 237.

(2) Lessurios, p. 15.

(3) MARTINI A BAUMGARTEN, etc., PEREGRINATIO, p. 7.

(4) O'Kelly de Galway, p. 165.

(5) O'Kelly de Galway, p. 215. — Voir aussi, p. 242 à 280 du t. III du *Héraut d'armes*, plusieurs pèlerins du *Sinay* dont quelques-uns ont dû être armés *Chevaliers* sur le tombeau de Sainte-Catherine.

(6) FAVYN, t. II, p. 1668. Daubray porte : « *D'argent à trois trèfles de sable* 2 et 1, *et un croissant de gueules en abime.* »

(7) Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, p. 179, 180, et nombreux auteurs cités, notamment BREUNING DE BUOCHENBACH en 1579, etc. — Conf. R. P. Michel de Martigny, S. J., 1re partie, chap. VII : section IV, p. 114. — PIERRE PAILLOT, *La vraye et parfaite science des Armoiries*, etc., p. 505 et 507 (*A Dijon, chez ledit Pierre Paillot*, M. DC. LX, in-fol.). — Sur la légende de *Sainte Catherine*, voir LUDWIG CONRADY, *Vier rheinische Palaestina — Pilgerschriften des XIV. XV. und XVI. Jahrhunderts. Beilage*, § 3. *Katerina*, pages 346 à 359 (*Wiesbaden, Feller et Gecks*, 1882, gr. in-8).

Sainte Catherine??... Jadis, dans le célèbre monastère, un funèbre registre, en souple papyrus ou diaphane vélin, enregistrait en noire calligraphie les noms des moines défunts (1). Sans doute, dans la même liste, la main insoucieuse du scribe inscrivait-elle aussi le nom des éphémères pèlerins : associant dans un même catalogue et une même philosophie la mémoire du visiteur parti avec celle du religieux décédé. Mais qu'est devenu cet obituaire?... Sans doute a-t-il péri : nul voyageur ne le signale depuis l'année 1483 (2) ; ou bien dort-il encore dans la poussière vermoulue, parmi les palimpsestes à double entente et les évangéliques manuscrits?... Mentionnons cependant, à l'aide des imparfaites chroniques et des crédules itinéraires : en 1116, l'intrépide roi *Baudouin I^er^* de Jérusalem (3), si bien surnommé « *Crucis salutiferæ dominicique Sepulchri vexillifer imperterritus* » (4), avec sa petite armée de deux cents chevaliers, les mains pleines des conques irisées et des pâles pierreries de la mer Rouge (5). Mais, à

(1) *Le Livre des Morts* (*Fratris Felicis Fabri Evagatorium, volumen secundum*, p. 489 : « *Sunt enim ibi plus quam novem mil-* « *lia fratrum in* LIBRO CONVENTUS *nominatim conscriptorum, inter* « *quos nemo dubitat multos sanctos fuisse.* » — Conf. p. 479. — *LE grant voyage de Jherusalem*, fueillet lxxiiij. *verso* : « *Aupres de la* « *est la sépulture des frères de labaye de Saincte Katherine ou* « *reposent les corps de plus de dixneuf mille religieux* ESCRIPTS. »

(2) *Ibidem* (sauf peut-être *Lanfrey*, t. I, p. 391).

(3) Sur son expédition armée au *Sinay*, voir : FOUCHER DE CHARTRES, lib. II, cap. LXI. — *Secunda pars historiae Hierosolymitanae*, t. III des *Historiens occidentaux des Croisades*, p. 573, cap. XXX. — GUIBERT DE NOGENT, §§ XL, p. 255 et 262 du t. IV des *Historiens occidentaux des Croisades*, et surtout ALBERT D'AIX, lib. XII, cap. XXI et XXII, p. 702 et 703 du même volume.

(4) *Historiens occidentaux des Croisades*, t. III, p. 542, petit texte au bas de la page, colonne 2 *in fine*.

(5) FOUCHER DE CHARTRES, lib. II, cap. LVI, p. 532. — *Fratris Felicis Fabri Evagatorium, volumen secundum*, p. 161 et 440.

la prière des moines et de peur de les livrer à la vendetta des Arabes, il consentit à ne pas franchir la clôture du monastère (1). Vainement toutefois rechercha-t-il dans les antres de la montagne, dans les spirales des *ouaddy* et l'antique tombeau du bon Aaron sur le mont *Hor*, l'*Arche d'alliance* et ses bijoux emmurés, nous dit une imprécise tradition, par le clairvoyant Jérémie dans les insidieux labyrinthes de ces magiques et décevants parages (2). Un peu plus tard, dans la première moitié du onzième siècle, c'est le chevalier manceau *Hugues Des Monts* (*de Montibus*), dont la tombe se voit encore dans le cimetière de *Pont-de-Jenne*, et qui, à son retour, fait élever auprès de son château de *Lauresse* (3) une chapelle, toujours debout, en l'honneur de *sainte Catherine du Sinay* (4). Un demi-siècle après (de 1177 à 1187), c'est le farouche *Reinaud de Châtillon* (5), *Reinaud* sans tête, *Reinaud* le décapité (6), le cruel seigneur de l'imprenable *Karac*, organisant sa scandaleuse entreprise sur les villes saintes de *Médine* et de *La Mecque*. Vers le même temps (1177), le comte de

(1) ALBERT D'AIX, lib. XII, cap. XXI et XXII, p. 703.

(2) *Gesta Francorum*, cap. XXXII, p. 540 G du tome III des *Historiens occidentaux des Croisades*. — Une nuée de feu en désignait, il est vrai, l'emplacement, mais sans doute disparaissait-elle lorsque l'on s'en approchait.

(3) Commune de *Lombron*, canton de *Montfort-le-Rotrou* (Sarthe).

(4) Renseignement dû à l'obligeance de M. le Baron E.-G. Rey, membre résident de la *Société des Antiquaires de France*, propriétaire actuel du beau château de *Lauresse* (ancien apanage des Montmorency), et l'un de nos plus érudits palestinologues.

(5) Pèlerinage non pas certain, mais absolument probable : comme seigneur de *Karac*, du chef de sa femme Étiennette de Milly (qu'il avait épousée en 1177), *Reinaud de Châtillon* comptait le *Sinay* parmi les annexes de sa principauté.

(6) *Revue de l'Orient latin*, t. IX, nos 1-2, p. 23, texte et note.

Flandre, *Philippe d'Alsace*, avec ses compagnons d'armes tout récemment créés par lui *Chevaliers* aux bords érémitiques du torrentueux Jourdain (1), dont les eaux redoutables servent aux nécromants pour leurs incantations (2). Plus tard, et après la chute de Jérusalem, c'est : en 1217, le pèlerin *Thietmar* (3), auteur d'un si précieux *itinéraire* et qui, près des rives de la mer Morte, gîte dans une auberge tenue par une pauvre veuve française; en 1330, le duc *Henry II de Brunswick-Grubenhagen* (4), beau-père de l'ex-empereur Andronic II Paléologue, auquel le Patriarche grec de Jérusalem (5) offre deux épines de la Sainte Couronne du Christ et de l'huile embaumée de *sainte Catherine*; en 1333, le célèbre *Guillaume de Boldensel* (6), l'un des premiers qui ait créé des Chevaliers sur le Saint-Sépulcre (7); vers 1336, le légendaire *Jehan de Mandeville*, si mensonger et si aimable, vrai *Pline le Jeune* des explorations orientales (8); en 1346, le chevalier *Rudolphe* ou *Ludolphe de*

(1) *Mémoires d'Olivier de la Marche*, t. I, ch. XVIII, p. 80 (douteux).

(2) *Fratris Felicis Fabri Evagatorium. Volumen secundum*, p. 41, 42.

(3) *Mag. Thietmari peregrinatio*, §§ XVII, XVIII, p. 40 et 41 de l'*Appendice* des *Peregrinatores medii ævi quatuor de J.-C.-M. Laurent* (*editio secunda*).

(4) Reinhold Röhricht, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande. Neue Ausgabe*, p. 87.

(5) Ne serait-ce pas plutôt le Patriarche grec du *Caire*???

(6) Reinhold Röhricht, *Deutsche Pilgerreisen*, etc., p. 89. — *Thesaurus monumentorum*, etc., *sive Henrici Canisii lectiones antiquæ* (édition Basnage), t. IV, p. 344.

(7) *Archives de l'Orient latin*, t. I, 2e partie, p. 540, note 13.

(8) *Ce livre est appellé mandeville*, etc., *folios* 10, 11, 12. — Le bon *Mandeville* a-t-il bien réellement exploré les pays variés dont il parle??? On l'a, je crois, mis en doute.

Frameynsberg (1), dont la description du *Sinay* est si frappante dans son laconisme; l'année suivante (1347), le bon *Philippe de Mézières*, encore tout palpitant de sa vision au Saint-Sépulcre, et l'intrépide Anglais *Guillaume Clerk* (2); en 1360, le bon évêque *Hugues de Verdun*, mort de fatigue dans le désert (3); en 1380 le pieux cordelier *Iehan Dardel*, et frère *Anthoine de Monopole*, confident du roi détrôné d'Arménie Léon V, et, avec lui, nombre de Chevaliers et d'Écuyers (4); en 1389, un prince du sang de France : *Philippe d'Artois, comte d'Eu*, futur connétable, et son compagnon le vaillant *Boucicaut*, l'honneur de la Chevalerie française (5); en 1390, le brave Dauphinois *Guillaume de Meuillon*, tout récemment créé Chevalier sur la côte de Barbarie par le présomptueux duc Louis II de Bourbon (6); en 1393 ou 1394, le célèbre condottiere *Galéas de Mantoue* (7); en 1395 le digne *Seigneur d'Anglure*, à la fois pèlerin et narrateur (8); et le cheva-

(1) Reinhold Röhricht, *Deutsche Pilgerreisen*, etc., p. 89. — *Thesaurus monumentorum*, etc., *sive Henrici Canisii Lectiones antiquæ* (édition Basnage), t. IV, p. 358 et 359.

(2) N. JORGA, *Philippe de Mézières*, p. 73. — *Revue Historique*, t. XX (1882), p. 59, note 3.

(3) *Histoire de Verdun et du pays Verdunois*, par M. l'abbé Clouet, t. III, p. 298, 299 (Verdun, Ch. Laurent, 1870, in-8°).

(4) *Archives de l'Orient latin*, t. II, 1re partie, p. 13, texte et note 2.

(5) *La France en Orient au quatorzième siècle. Expéditions du maréchal Boucicaut*, par J. Delaville Le Roulx, t.-Ier, p. 164 et 165 (Paris, Ernest Thorin, 1886, 2 vol. in-4°).

(6) *Faits et gestes de Guillaume de Meuillon, publiés d'après le manuscrit original*, par Edmond Maignien, Conservateur de la Bibliothèque de Grenoble, p. 9, texte et note 3 (Grenoble, imprimerie-lithographie Gabriel Dupont, 1897, brochure in-8° de 25 pages).

(7) N. Jorga, *Thomas III, Marquis de Saluces. Étude historique et littéraire*, etc., p. 89 et 191 à 193 (Paris, Leroux, 1893, in-8°).

(8) *Le Saint Voyage de Jherusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 48 et suivantes.

lier messin *Jehan de Raigecourt*, la fleur, ou à peu près, de la noblesse *Lorraine*, avec ses trois compagnons presque aussi nobles que lui (1); en 1398, le pieux duc *Albert IV d'Autriche* qui venait de créer tant de Chevaliers au Saint-Sépulcre (2); en 1410, *Jean Schiltberger*, l'un des vaincus de Nicopolis (3); en 1422, *Guillebert de Lannoy*, envoyé du duc de Bourgogne et futur Chevalier de la *Toison d'or* (4); en 1424 ou 1425, le sympathique *Pierre de Portugal*, duc de Coïmbre (5), que la mort tragique, la mort pourprée du poète (6) attendait en son pays natal sur les bords funestes de l'*Alfarobeira;* en 1433, le duc *Philippe de Katzenellenbogen* qui crée tant de *Chevaliers de Sainte-Catherine* (7); en 1435, les margraves *Jean* et *Albert de Franken-Brandebourg* (8), avec leurs nombreux compagnons, parmi lesquels le fastueux

(1) L'Austrasie, *Revue du Nord-Est de la France*, t. III, p. 164 à 166 (Metz, 1838, in-8°). — Ce pèlerinage paraît être du mois de novembre 1395. Les autres pèlerins étaient : *Rémion de Mitry*, *Poince Le Gournaix*, *Nicolle Louve*.

(2) Reinhold Röhricht, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande. Neue Ausgabe*, p. 100.

(3) *Ibidem*, p. 102.

(4) *Voyages et ambassades de messire Guillebert de Lannoy, Chevalier de la Toison d'or, seigneur de Santes, Willerval*, etc., *Beaumont et Wahégnies*, p. 46, 47 (Mons, Typographie d'Em. Hoyois, libraire, M.DCCC.XL, in-4°).

(5) Père Anselme, t. I, p. 592. — Fils de Jean Ier, dit le *Père de la Patrie* et *le Grand*, roi d'Aragon, et de Philippa d'Angleterre-Lancastre, il alla vers 1424 au *Caire* saluer le soudan *Melec el-Aschraf Bourschaï Seif ed-Din*. Il est plus que probable que, soit à l'aller, soit au retour de Jérusalem, il visita *Sainte-Catherine du Sinay*. Il fut tué, le 20 mai 1449, au combat de l'*Alfarobeira*, par son gendre, neveu et ex-pupille, Alphonse V l'Africain, roi de Portugal.

(6) Homère, *Iliade*, V, 83.

(7) Reinhold Röhricht, *Deutsche Pilgerreisen*, etc., p. 107.

(8) *Ibidem*, p. 109.

Jacob Truchsess de Waldburg, surnommé le « *Chevalier doré* », qui, dit-on, dépensa pour son voyage 35.000 florins de bon argent (1); et le chevalier espagnol *Peró Tafur*, grand voyageur devant l'Éternel, mais pour lequel, je ne sais pourquoi, on refusa méchamment d'ouvrir la châsse d'albâtre de *Sainte-Catherine* (2); en 1445 ou 1446, *Guillaume Gouffier, sire de Boisy*, futur précepteur du Dauphin Charles, le sympathique et extravagant Charles VIII (3); en 1470, le Flamand *Anselme Adorne*, baron de Corthuy, d'une famille de Chevaliers du Saint-Sépulcre (4); en 1471, *Poncet de Rivière*, brave capitaine injustement disgracié à Orléans par l'atrabilaire Louis XI et qui, désespéré, finit ses jours moine au *Sinay* (5); en 1482, l'excellent *Josse Van Ghistele*, d'une des plus nobles familles de Flandre, et qui pousse d'un côté jusques à *Tauris* chez les Tartares buveurs de lait croupi, de l'autre jusques à *la Mecke* et à *Tunis*, partout accueilli comme un frère (6); de 1479 à 1498, de nombreuses compagnies de gentilshommes et de prêtres allemands, que nous retrouverons plus tard au Saint-Sépulcre, et parmi les-

(1) Röhricht, *Deutsche Pilgerreisen*, etc., p. 110.

(2) *Andanças é viajes de Peró Tafur por diversas partes del mundo avidos*, t. I, p. 93.

(3) *Hardiesses des Rois et Empereurs (par Pierre Sala)*, folio 78 : « *Il auoit este en iherusalem et a saincte Katherine du mont de Synay dont il me contoit plusieurs merueilles* » (*Bibl. Nation. Manuscrits. Fonds Français*, n° 584). — *Nobiliaire des Croisades*, par le vicomte O. de Poli. Article Gouffier (*La Terre Sainte*).

(4) Lessurios, p. 15.

(5) *Les Chroniques de Jean de Troyes*, p. 272, col. 2 du t. IV, première série de la *Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France de Michaud et Poujoulat* (Paris, 1837, grand in-8°).

(6) *Les voyageurs belges*, par Saint-Genois, t. I, p. 170.

quels il faut donner un pieux memento au bon doyen de Mayence *Bernard de Breydenbach*, qui fait illustrer son récit par les précieux croquis de son compagnon le peintre *Erhard Reüich d'Utrecht* (1); le célèbre Dominicain *Félix Faber* ou *Fabri*, l'honneur de son Ordre, à la fois si entreprenant et si timide, si érudit et si naïf, dont le délicieux itinéraire est le vrai trésor du pèlerin (2); enfin, en 1396 ou 1497, l'infatigable voyageur *Arnold de Harff*, presque aussi aventureux que *Pero Tafur* ou *Josse Van Ghistele*, et qui, comme le prêtre hollandais *Jehan de Hèse* en 1389 (3), pousse jusques aux fabuleux royaumes de l'extrême Orient (4). Au seizième siècle enfin... mais nous n'écrivons point, malheureusement, les *Mémoires de Sainte-Catherine*, contentons-nous donc de citer pour les seizième et dix-septième siècles : en 1507, le bon chevalier *Martin de Baumgarten;* en 1512, le Cordelier angoumoisin *Jean Thénaud* dont le *vin du Sinay* dilate si fort la verve (5); en 1517, le terrible sultan des Turks *Sélim Ier*, encore tout empourpré du sang furieux des Mamlouks, et qui, hélas! emporte à Constantinople la célèbre sauvegarde délivrée aux caloyers du *Sinay* par *Mahomet* lui-même (6); le 7 mars 1534, le chevalier man-

(1) Bernard de Breydenbach, deuxième partie, dernier folio.

(2) *Fratris Felicis Fabri Evagatorium. Volumen secundum*, p. 479.

(3) *Itinerarius Joannis de Hese presbiteri a Jherusalem describens dispositiones terrarum insularum, montium et aquarum*, etc. folio 1 r° et v° (Bibl. Nat. *Imprimés*, $\frac{O^2}{25}$ f. *Réserve*).

(4) Reinhold Röhricht, *Deutsche pilgerreisen nach dem heiligen Lande. Neue Ausgabe*, p. 189 à 191.

(5) *Martini a Baumgarten in Brailenbach*, etc., p. 63. — *Le voyage d'Outremer (Egypte, mont Sinay, Palestine) de Jean Thénaud, Gardien du couvent des Cordeliers d'Angoulême*, etc., p. 73.

(6) *Miechoria*, p. 594.

ceau, « d'autres disent normand », *Greffin Affagart*, sieur de Courteilles au Maine et de Courteilles en Normandie, dont le prolixe récit, bien inférieur toutefois à celui de *Fabri*, renferme néanmoins de précieux et pittoresques détails (1); en 1547, *Jacques Gassot*, sieur de Deffens et d'Omery, futur maire de Bourges, et qui rapporte de Terre Sainte une relique de la Vraie Croix, don, sans doute, des Franciscains de Jérusalem (2); la même année, le naturaliste *Pierre Belon*, du Mans, savant, crédule, intrépide, vrai Bernardin de Saint-Pierre du seizième siècle (3); enfin, en 1578, le jeune roi de Portugal *Dom Sébastien*, héros trahi par la fortune sur le champ de bataille d'*Alkaçar-Qivir*, et qui, se refusant à la défaite, se dérobe à l'histoire au fond de l'immuable rempart du *Sinay* (4). Au dix-septième siècle, nous pouvons citer le pieux Observantin *Henry Castela* (1600) (5); le célèbre Franciscain *Quaresmius* (1616-1626), le plus savant peut-être des auteurs qui ont écrit de la Terre Sainte (6); le brave

(1) *Relation de Terre Sainte* (1533-1534), *par Greffin Affagart*, p. 184 et suivantes.

(2) *Anciens Statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, p. 227, n° 22. — Le comte *Philippe le Jeune de Hanau-Münzenberg*, en 1484, et *Georges Lengherand*, en 1485, signalent l'un et l'autre un notable fragment du *Bois de la Vraie Croix* en la possession des Franciscains du Saint-Sépulcre à Jérusalem.

(3) *Les Observations de plusieurs singularités et choses mémorables*, etc., p. 127, 128.

(4) *George Christian Gebauers Portugisische Geschichte*, etc., p. 202 à 213 (Leipzig, in der Caspar Fritschischen, *Handlung*, 1759, in-4°). (Douteux.)

(5) *Le sainct voyage de Hierusalem et mont Sinay, faict en lan du grand Iubilé* 1600, p. 390 (A Bourdeaux, MDCIII, in-12).

(6) Pèlerinage non certain, mais très probable (*Historica, theologica et moralis Terrae Sanctae elucidatio. Primi voluminis pars secunda, liber secundus, caput LXII*, p. 520, 521. Deuxième édition).

chevalier de Malte *Jean de Combault*, désabusé du monde et des combats, et devenu moine au *Sinay* (1); le « conseiller du Roy en ses Conseils d'État et privé » *Balthasar de Monconis* (1647) (2). Au dix-huitième siècle, un seul nom suffit à la gloire du *Sinay*... c'est celui du Géant des temps modernes, du « Démon des combats », de celui que Lacordaire appelle « *le plus fameux des Capitaines* ». Une femme en voiles de pourpre, esclave enamourée, l'escortait, chose abominable au *Sinay!* Mais, cette femme était la *Victoire*, et son maître : le *général Bonaparte!!!* (3). On dit que, là-bas, dans une cellule de branchages, un vieux moine au chef branlant, élève des nécromants du *Caire*, lui prédit tout son destin de Saint-Jean d'Acre à Waterloo.....

Ainsi, de 1197 à 1496, trois catégories de personnes ont le droit de conférer l'*Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre* ou celui de *Sainte-Catherine du Sinay* qui en est le couronnement (4), et de créer des *Chevaliers du*

(1) Mathieu de Goussancourt, *Le Martyrologe des Chevaliers de Saint-Jean dits de Malte*, t. II, p. 348 (Paris, Noël, 1643, in-folio).

(2) En 1647. *Les voyages de M. de Monconis*, Première partie, p. 118 à 153 (A Paris, M.DC.XCIV, in-12). — De nombreux pèlerins du *Sinay* sont cités dans les deux remarquables ouvrages du savantissime Reinhold Röhricht intitulés : 1° *Bibliotheca geographica Palæstinæ. Chronologisches verzeichniss der auf die Geographie des Heiligen Landes bezüglichen literatur von* 333 *bis* 1878, *und versuch einer cartographie. Herausgegeben von Reinhold Röhricht*, p. 94 (*Berlin, H. Reuther's Verlagsbuchhandlung*, 1890, in-8°); — 2° *Deutsche pilgerreisen nach dem heiligen Lande von Reinhold Röhricht. Neue Ausgabe*, p. 100 (Innsbruck, 1900, in-8°).

(3) Du 28 au 30 décembre 1798. (*Histoire de Napoléon Ier par P. Lanfrey. Septième édition*, t. I, chap. XI, p. 391 (Paris, Charpentier et Cie, 1870, in-12).

(4) Argument de Félix Fabri, *Evagatorium. Volumen secundum*, p. 11, n° XXX, et p. 12, n° XXXV.

Saint-Sépulcre, ou tout au moins des *Chevaliers de Jérusalem :*

1° Les *Gardiens du Saint-Sépulcre :* prêtres libres ou Frères Mineurs;

2° Les *Seigneurs, chevaliers* eux-mêmes : chefs de pèlerinage; — rencontrés à Jérusalem; — venus exprès de l'île de Rhodes; — ou retraités dans le couvent du Mont Sion, parmi les Franciscains;

3° Les *Moines*, les « *Saints Pères du mont Sinay* », comme on les appelle en Orient (1), mais ceux-ci d'une façon tout à fait incidente, secondaire et spéciale et dont on ne connaît que de rares exemples quelque peu légendaires.

Voilà pourquoi, vers le milieu du quinzième siècle, *Antoine de la Salle*, dans son livre dédié à René d'Anjou, recherchant : « *Comment vng escuier se doit faire chevalier* », poursuit son exposé par ces mots :

« *Aultres bons chevaliers se font sainct sepulchre nostre* « *seigneur pour amour et honneur de luy. Aultres se font* « *a saincte katherine! ou ilz ont leurs deuocions. Aultres* « *se font*, etc. (2) ».

(1) *Documents arméniens*, t. I, p. 283, dans le *Recueil des Historiens des Croisades publié par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

(2) *La salade nouuellement imprimee Laquelle fait mension de tous les pays du monde Et du pays de la Sybille auec la Figure pour aller au mont de la belle Sibille Et aussi la figure de la Mer et de la terre et plusieurs belles remonstrances. Fueillet. lxviii.* colonne 1 *in fine. Cy finit ce present liure nouvellement Imprime en la Rue sainct iacques a l'enseigne de la Rose Blanche Et fut acheve le Dixhuytiesme iour de ianuier. Bibliothèque Nationale. Inv. réserve* $\frac{Z\ 355}{Z\ 356}$. — Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, p. 192.

Toutefois, si nous en croyons un irrévérencieux proverbe de la vieille Germanie, les moines basiliens du *Sinay* — qui, nous dit le bon Thénaud non sans quelque amertume, se montraient si peu généreux de leur excellent vin blanc — auraient (bien que fort opulents) mis à très haut prix le rare honneur, pour les pèlerins, d'être créés *Chevaliers* devant la châsse d'albâtre et les suaves reliques de Sainte-Catherine. Voici en effet ce que nous lisons dans un curieux ouvrage allemand citant un vieux proverbe saxon où semble déjà percer l'agressive et railleuse critique du terrible Luther :

« *Il y a quatre sortes de Chevaliers :*
« *Ceux du Saint-Tombeau, les plus dignes;*
« *Ceux du mont Sainte-Catherine et de la sombre*
« *Étoile, les plus chers;*
« *Ceux du Pont-du-Tibre, lors du couronnement de*
« *l'Empereur, les meilleurs;*
« *Ceux des batailles et des mêlées, les plus vaillants;*
« *La cinquième sorte, que choisit le Roi, est celle des*
« *Chevaliers sans peine* (1) ».

Serait-ce, hélas! pour un si misérable motif d'économie que, le 24 octobre 1438, le dernier duc *Philippe de Katzenellenbogen*, saigné à blanc par les douanes égyptiennes, récusa au *Sinay* le ministère de l'Évêque-abbé, se fit armer *Chevalier de Sainte-Catherine* par *Bernhard Kress*, et, ensuite, arma lui-même *quatre* de ses dix compagnons (1)? Mais loin de nous une si horrible pensée! Ne serait-ce pas plutôt que, comme plus tard *Christophe Fürer* (2), il dédaignait — bien à tort sans doute — de recevoir de la main pacifique d'un moine la rude et toujours un peu sauvage consécration chevaleresque?...

(1) *Deutsche Rechtssprichwörter unter Mitwirkung der Professoren J.-C. Bluntschli und K. Maurer, gesammelt und erklärt von Eduard Graf und Mathias Diethert*, page 40, cité dans les *Proverbes et Maximes du Droit germanique étudiés en eux-mêmes et dans leurs rapports avec le Droit français*, par M. A. Chaise-Martin, Président honoraire du Tribunal de Loches (Indre-et-Loire), page 70 (Paris, Larose et Forcel, 1891, in-8°).

Mais surtout, en achevant ce trop long paragraphe, remarquons avec un patriotique orgueil que, dès le milieu du quinzième siècle (1447), c'est déjà *sous la sauvegarde de la France* que chevauchent intrépides à travers les déserts tous ces *Chevaliers* de Jésus-Christ et ces pèlerins dévotieux du Saint-Sépulcre et du *Sinay* (3).

Numéro IV.

LES PREMIERS CHEVALIERS DU SAINT-SÉPULCRE.

(1197-1498.)

On a de nombreux exemples de ces *Chevaliers* créés à Jérusalem *sur le Saint-Sépulcre* de la fin du douzième à celle du quinzième siècle, avant toute réglementation de l'*Ordre* et des pouvoirs de ceux qui le confèrent. Quand en effet il commence, en 1496, 1516, 1518 et 1525, à être

(1) Reinhold Röhricht, *Deutsche pilgerreisen, etc.*, pages 107, 108 : « ..... *il visite les monastères de Saint-Antoine et de Saint-*
« *Paul, rapplique le 4 octobre au Caire, voyage en passant par*
« *Matarieh jusques au monastère de Sainte-Catherine sur le Si-*
« *naï où il arrive le 24 octobre. Là, il est le jour même fait Che-*
« *valier de Sainte-Catherine par Bernard Kress, et sont armés*
« *aussi par lui Gaudentius de Rechenberg, Albrecht de Rechberg,*
« *Daniel de Mudersbach,* et *Konrad de Frankenstein.* »

(2) *Christophori Fürері ab Haimendorf, equitis aurati, etc., Itinerarium Egypti, « Arabiæ, Palæstinæ, Syriæ aliarumque regionum orientalium*, page 61 (*Norimbergæ, ex officina Abrahami Wagenmanni*, clo IↃCXX, in-12).

(3) *Chronique de Matthieu d'Escouchy*, t. I, p. 123.

reconnu dans les lettres et bulles pontificales, ce droit, — résultat d'une possession d'état traditionnelle et démembrement du vieil apanage des Rois, des Patriarches et des Chanoines, — a déjà permis de créer, depuis deux siècles, *sur* le Saint-Sépulcre, toute une longue série de *Chevaliers* aux collier et éperons d'or (*ut equites aurati digni sint nominari*) (1), porteurs des plus beaux noms de l'Europe féodale et chrétienne.

Faut-il évoquer, par la magie de l'histoire, quelques-uns de ces *anciens Chevaliers*, augustes précurseurs, têtes de colonne des modernes *Chevaliers du Saint-Sépulcre?* C'est facile : nous n'avons que l'embarras du choix.

Sans parler du *comte de Holstein-Schauenburg*, en 1197, déjà signalé (2); ni des trois nobles Flamands de 1176, 1279 et 1309 : *Jean V d'Arkel*, *Jean VI de Heusden* et *Gossuin Cabilliau* (3), armés probablement (au moins les deux derniers) par les Gardiens du Saint-Sépulcre; ni de la curieuse liste d'anciens *Chevaliers du Saint-Sépulcre* appartenant tous à la plus haute noblesse des Pays-Bas,

(1) Itinerarii Terre Sancte : inibique sacrorum locorum : *ac rerum clarissima descriptio : omnibus sacre scripture tractatoribus vtilissima : peramena auditoribus : per Bartholomeum a Saliguiaco sedis apostolice prothonotarium : equestris ordinis militem : ac vtriusque juris professorem nuper emissa. Septimi Tomi Septimum caput. Fo. XXX. recto* et *verso.*

Veneunt hec opuscula nunquam hactenus excusa. Lugduni in vico mercuriali in edibus honesti viri Gilberti de Uilliers ad imaginem diui Joannis Baptiste cum orationibus in Terra sancta repertis. Cum privilegio. 1525. — *Theatrum Terræ Sanctæ et biblicarum Historiarum cum tabulis geographicis ære expressis. Auctore Christiano Adrichomio, Delpho. Coloniæ Agrippinæ, anno cIↃ. IↃ. XIII*, in-folio, p. 178.

(2) *SS. RR. Germanicarum* (*Meibomius*), t. I, p. 331.

(3) O'Kelly de Galway, *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulcre, de Jérusalem*, p. 159, 176, 195.

donnée (malheureusement sans preuves et avec quelques variantes) par *Cotovic* (1), *Aquilante Rocchetta* (2) et les *Anciens Statuts* (3), voici :

En 1224, *Godefroid de Dyve*, créé *Chevalier* en Terre Sainte (4).

De 1295 à 1300, *Jean V d'Arkel*, arrière-petit-fils du *Chevalier* de 1176 (5).

Antérieurement à l'année 1309, le chevalier flamand *Guillaume de Repen*, *seigneur de Mombeck*, fondateur du prieuré du *Saint-Sépulcre de Hennegouwe*, entre Tongres et Hasselt (6).

Vers 1324 ou 1325, *Robert de Namur*, armé *Chevalier* à Jérusalem par *Jacques de Beaufort*, *sire de Spontin* (7).

Avant l'année 1332, *Goswin de Steenhuys*, seigneur de *Bellinghoven* (8); et *Georges Martin van Zijpesteijn* (9).

En 1333 ou 1336, le Westphalien *Guillaume de Boldensel* et ses deux compagnons faits *Chevaliers* par ce seigneur sur le Saint-Sépulcre à Jérusalem (10).

(1) *Itinerarium hierosolymitanum et Syriacum*, etc. *Auctore Ioanne Cotovico. Antverpiæ*, M. DC. XIX, in-4°, p. 220, 221.

(2) *Peregrinatione di Terra Santa e d'altre provincie di Don Aquilante Rocchetta, cavaliere di Santissimo Sepolcro*, etc. *In Palermo, per Alfonzo dell' Isola*, 1630, p. 391.

(3) *Anciens Statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint Sépulchre de Jérusalem, Suivis des Bulles, Lettres-Patentes et Réglemens authentiques dudit Ordre*, p. 353, 354. A Paris, De l'Imprimerie de Cailleau, rue Saint-Severin. M. DCC. LXXVI, petit in-8°.

(4) O'Kelly de Galway, *Mémoire*, etc., p. 181, 182.

(5) *Ibidem*, p. 159.

(6) Stephani, *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, t. I, p. 174, 175, 176.

(7) O'Kelly de Galway, p. 211 et 215.

(8) *Ibidem*, p. 227.

(9) *Ibidem*, p. 240, 241.

(10) *Nobilissimi Guilielmi de Baldensel, equitis aurati hierosoly-*

En 1344 ou 1345, *Guillaume de Solre,* venu en Palestine à la suite du comte de Hainaut (1).

En 1345 ou 1346, le roi de Danemark Waldemar III (ou IV) Atterdag et peut-être avec lui le duc *Erik de Saxe*. *Waldemar* fut excommunié pour s'être rendu à Jérusalem sans permis du Saint-Siège (2).

En 1347, le Polonais *Albert Pachost,* « *grant baron du royaume de Polaine* », et le Savoyard *Estevenin* ou *Étienne de Lucinge* (*Stephaninus de Lucingio*), chambellan du Dauphin de Viennois Humbert II, armés l'un

mitani, Hodæporicon ad Terram Sanctam. Anno 1336, dans Canisius, *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum, sive Henrici Canisii lectiones antiquæ*, etc., t. IV, p. 349 (édition Basnage. *Antverpiæ*, MDCCXV, in-fol.) :

« *Supra Sepulchrum Christi, pulchram feci de Resurrectione* « *Domini Missam celebrari; et aliqui de meis sociis Corpus Christi* « *devotè susceperunt.*

« *Post* Missam *feci duos* Milites Nobiles *supra* Sepulchrum, gla- « dios accingendo, *et alia observando, quæ in professione* Militaris « Ordinis *fieri consueverunt; quia adjuratus in* Hierusalem *mihi* « Clavem *dedit ad* Domum Sepulchri, *neminemque intra Ecclesiam* « *sepulchri ire permisit, nisi quem nominatim expressi, et intrare* « *volui, ut quietius possem devotioni vacare, et ea facere in Ec-* « *clesia, quæ mihi ad honorem* Dei *videbantur expedire; et in* « *his, et aliis se mihi idem* Capitaneus *gratiosum in omnibus exhi-* « *bebat* ». — Conf. *Archives de l'Orient latin*, t. I. *C. Documents*, p. 540, note 13. — *Anciens Statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, p. 311, n° 128. — Quaresmius, *Elucidatio Terræ Sanctæ, primi voluminis pars secunda*, p. 389, col. 2. — Reinhold Röhricht, p. 89.

(1) O'Kelly de Galway, p. 225.

(2) Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 51, 379, 408, 426. — *Waldemar* III (*alias* IV), 1340-1375, fils du roi Christophe II et de Euphémie de Poméranie, époux de Hedwige de Sleswig ou de Sudjutland, meurt le 24 février 1375. — Voir surtout sur ce monarque pèlerin l'ouvrage de C.-E.-F. Reinhard (mort le 10 avril 1896), ouvrage publié en 1880.

et l'autre sur le Saint-Sépulcre par le mystique et célèbre *Philippe de Mézières,* l'ami persévérant et dévoué de la Terre Sainte (1).

En 1350, *Guillaume de Waroux* (2), et *Jean de Heusden, dit le Jeune* (3).

Antérieurement au 13 mai 1355 (et probablement entre 1347 et 1351), le jeune *Jean de Joinville,* créé *Chevalier sur le Saint-Sépulcre* par son parent *Henry de Joinville-Vaudémont*, lieutenant du roi en Champagne († 1365), et petit-fils du célèbre historien de saint Louis (4).

Vers la même époque (seconde moitié du quatorzième siècle), *Charles Chastelain de Thérouanne,* Chevalier du Saint-Sépulcre, arrière-petit-fils (septième degré) de *Ebron Ier*, vicomte et châtelain de Thérouanne (1130-1174) et époux de Mahaut d'Ardres (5).

(1) N. Jorga, *Philippe de Mézières* (1327-1405), *et la Croisade au quatorzième siècle* (Paris, Emile Bouillon, 1896, gr. in-8°), p. 75, 76 et 56. — *Philippe de Mézières* avait été peu auparavant (24 juin 1346) fait Chevalier dans l'un des combats qui suivirent la bataille de *Smyrne* gagnée sur les Musulmans par la petite armée du dauphin de Viennois Humbert II (p. 56 et 70).

(2) Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois latins de Jérusalem* (2e édition), p. 170, texte et note 2.

(3) O'Kelly de Galway, *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, p. 195.

(4) H.-François Delaborde, *Jean de Joinville et les Seigneurs de Joinville, suivi d'un catalogue de leurs actes*, p. 189, texte et note 4; p. 457, n° 946 (Paris, Picard, 1895, in-8°).

(5) *Grand tableau filiatif de la famille* Chastelain *depuis ledit vicomte Ebron,* parchemin du dix-septième siècle appartenant au très honorable et très sympathique M. Léon Chastelain de Thérouanne, de Vitry-le-François, Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, Membre du Conseil héraldique de France. (Communication due à l'obligeance de M. le Vte O. de Poli, ancien Préfet, Président du Conseil héraldique de France.)

En 1372, le comte *Rodolphe* ou *Rudolf de Montfort*, de Constance, créé *Chevalier* à Jérusalem *sur le Saint-Sépulcre* (1).

En 1375, le capitaine flamand *Bernard Jacquemont*, tige des barons *Bernard de Fauconval* (2).

La même année (1375), *Ulrich le Puecher*, créé *Chevalier sur le Saint-Sépulcre* par le margrave *Otto IV de Brandebourg* (3).

Vers 1376, *Georges Goethals*, plus tard conseiller honoraire et chambellan du duc de Bourgogne Philippe II le Hardi (4).

En 1389, *Heinrich Ketzel*, de Nuremberg, dont la tombe

(1) « 1372. *A la fin de juin, le comte Rudolf de Montfort part, « avec Ulrich Hartzer et son serviteur Stürzner (qui meurt dans « le chemin), de Constance pour Jérusalem où il reçoit la dignité « de Chevalier du Saint-Sépulcre, et il revient chez lui à Noël.* » (*Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande von Reinhold Röhricht. Neue Ausgabe*, p. 93, 94 (*Innsbruck. Verlag der Wagner'schen universitäts-Buchhandlung*, 1900, in-8°.) Ouvrage d'une science profonde et d'un très haut intérêt, dont on ne saurait trop féliciter l'éminent auteur).

(2) O'Kelly de Galway, *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulcre, de Jérusalem*, p. 166.

(3) Reinhold Röhricht, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande*, p. 95 :

« 1377, 8 mars, *le duc Frédéric de Bavière promet par écrit « 110 livres de pfennings de Ratisbonne à Ulrich le Puecher pour « son cousin le Margrave Otto de Brandebourg; (Frédéric s'en- « gage à verser cet argent) à cause du grand cheval qu'Otto avait « promis au Puecher lorsqu'il (lui Otto) arma le Puecher Che- « valier du Saint-Sépulcre à Jérusalem, et pour un maydenn que « le Puecher emprunta pour lui à Wilhalm de Erising (Frei- « sing), lequel (maydenn) Otto donna au pilote qui lui fit traver- « ser la mer (V. Lang, Reg. boica, IX*, 371). » — Conf. Röhricht p. 94.

(4) O'Kelly de Galway, p. 191. — Créé *Chevalier* peut-être par le R. P. *Nicolas de Candie*, Custode vers 1376.

héraldique se voit encore dans la chapelle Saint-Pierre de l'église de Saint-Sébald (1).

En 1391, le seigneur napolitain *Jean Barrile*, et très probablement le futur marquis *Thomas III de Saluces* (2).

En 1398, le duc d'Autriche *Albert IV le Patient* ou *le Pieux* (3), et son modeste compagnon, le poète *Oswald de Wolkenstein*, envoyé en Terre Sainte par sa fiancée la volage *Sabine Jäger*, laquelle, sans attendre son retour, se hâta de se marier en son absence..... Comme consolation, le pauvre amoureux fut créé *Chevalier sur le Saint-Sépulcre* (4). « *Que l'on s'engage à combattre les Maures*

(1) A Nuremberg. (Reinhold Röhricht, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande. Neue Ausgabe*, p. 97.) — Voici la traduction de cet intéressant paragraphe :

« 1389, *part Heinrich Ketzel de Nuremberg pour Jérusalem et « est là frappé Chevalier.* (*Will, Münzbelustigungen IV, 183, nomme « encore en plus de lui, comme pèlerins de Jérusalem de la même « Famille :* Georges (1453), Ulrich (1462), Martin (1468 et 1476), « Wolf (1493), Georges et Sebald (1498); *comparer ceci PV. avec « les années correspondantes.*) *On peut voir encore aujourd'hui « sa pierre tombale* († 1438) *avec les quatre signes de sa dignité « de Chevalier (un vase de fleurs, la quintuple Croix, la roue et « l'épée entourées d'une légende) dans la chapelle Saint-Pierre, « côté nord, dans l'église de Saint-Sébald, d'après l'obligeant ren- « seignement du professeur Dr Kamann à Nuremberg.* »

(2) *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 540, texte et notes 11 et 12, et p. 545.

(3) Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois latins de Jérusalem* (2e édition), p. 169, 170, citant *Thomas Ebendorffer*. — O'Kelly de Galway, p. 160, 161. — Le savant Reinhold Röhricht mentionne bien (p. 100) le pèlerinage d'*Albert IV d'Autriche*, mais ne parle point de sa réception chevaleresque au Saint-Sépulcre sur laquelle les textes originaux seraient muets.

(4) Reinhold Röhricht, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande. Neue Ausgabe*, p. 100 : « *Il est de la plus grande vraisem- « blance que, parmi ses compagnons, se trouvait aussi le poète* « Oswald de Wolkenstein (v. Hormayr, *Taschenbuch f. vaterl.*

cre et partie sur le *Calvaire*) ses cinq compagnons : *Albert de la Salle, Pierre Rosio, François de Rome, Feltrino Boiardo* et *Tommaso dé Contrari* (1).

L'année suivante, 1414, le duc *Ernest d'Autriche,* dit *Ernest de Fer*, qui accomplit si allègrement son pèlerinage (juillet-novembre 1414), auquel le Grand conseil de Raguse fait un don de 100 « *perpères* » d'or, et qui se fait recevoir *Chevalier sur le Saint-Sépulcre* avec *vingt-six* de ses compagnons (2).

En 1419, *Nompar, seigneur de Caumont et de Chastelneuf*, qui nous a laissé de son pèlerinage un si naïf et piquant récit (3). Saluons au passage cette fine et vive figure de Français (4), l'une des premières que nous rencon-

(1) *El viaggio al santo Sepolcro del nostro signor Gesù Cristo in Jerusalem, el qual fece lo illustrissimo signor marchese Nicoló da Este con altri gentiluomini suoi compagni*, p. 125, 126. (*Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua, publicata per cura della R. Commissione pé testi di Lingua nelle provincie dell' Emilia. Volume primo. Torino, dall' unione tipografico-editrice,* 1861, 2 vol. in-12).

(2) Reinhold Röhricht, *Deutsche pilgerreisen nach dem heiligen Lande. Neue ausgabe*, p. 103. — Voici les noms de ces vingt-six compagnons : « *Comte Paul de Fortenstein, Léopold de Kreig, Rudolf de Lichtenstein, Albrecht de Neiperg, Ulrich de Stubenberg, Heinrich de Potendorf, Wolfgang Drauner, Wilhelm de Zelking, Hans d'Ebersdorf, Ulrich Wilhelm Maurer, Ulrich Velber, Hans Steinbarter, Hans de Spaur, Ulrich Starkenberger, Franz Strassauer, Georges Fürstenvelder, Hans Laun, Wolfgang Jorges, Coloman Windischgrätzer, Hans Zink, Ulrich Wurffel, Wolfgang Jorger, Chainrat Nempsi, Hans Steinpekch, Caspar Tellendarffer, Ulrich der Laun* ». — N. Jorga, *Notes et Extraits*, etc., seconde série, p. 143, texte et note 4 ; p. 144, texte et note 1.

(3) *Voyaige d'Oultremer en Iherusalem par le seigneur de Caumont l'an MCCCCXVIII*, p. 50 et 51.

(4) *Ibidem. Introduction*, p. xvij et xviij. — C'était un de ces Français qui, à la fois vassaux des ducs de Guyenne et sujets de Charles VI,

ou à lutter contre sa femme, dit le poète espagnol, *n'est-ce pas au fond la même chose* » (1)?

Vers la même époque (1398), *Wery de Rocheforl* (2), et *Hugues de Blehen*, du pays de Liège (3). Antérieurement à l'année 1401, un des fils du seigneur *Czaslaus IV, de Penzig*, lui-même pèlerin de Terre Sainte en 1396 (4).

Le 17 mai 1413, le marquis *Nicolò III d'Este,* seigneur de Modène, de Reggio et de Parme, qui, bien que déjà Chevalier, ne veut prendre les éperons d'or que sur le *Golgotha*, et crée *Chevaliers* (partie sur le *Saint-Sépul-*

« *Gesch. 1824. 343; 1845, 150). Nous savons que ce dernier entre-* « *prit un pèlerinage sur le désir de son amante Sabine Jäger* « *de Tisen, et qu'il parvint, en passant par Gênes et l'Égypte, à Jé-* « *rusalem où il fut armé Chevalier du Saint-Sépulcre. De là, il* « *revint en décembre 1400, en passant par Rome et Florence, dans* « *le Tyrol où, dans l'intervalle, sa fiancée en avait épousé un* « *autre. Alors, il traverse la Hollande, l'Angleterre, le Portugal,* « *prend part en 1411 à la conquête de Ceuta, est reçu amicale-* « *ment par le souverain musulman de Grenade et revient chez lui* « *par le midi de la France.* »

(1) Lope de Vega, dans *Persévérer jusqu'à la mort*. Journée II, scène I, page 319 du t. I de *Lope de Vega* (*Chefs-d'œuvre du théâtre espagnol*). A Paris, chez Ladvocat, libraire, M. DCCC. XXII, gr. in-8°). — Voici ce texte charmant :

« *Au fond, c'est la même chose : au lieu de la croix du mariage,* « *on vous a donné la croix de Saint-Jacques. La plus grande dif-* « *férence, tout respect à part, c'est que, au lieu de s'obliger à* « *combattre sa femme, on s'oblige à combattre les Maures.* »

(2) Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois latins de Jérusalem*, p. 171 texte et note 1 (2e édition). — O'Kelly de Galway, p. 221.

(3) O'Kelly de Galway, p. 168, 169.

(4) Reinhold Röhricht, *Deutsche pilgerreisen*, etc., p. 100 :

« **1396**. *Czaslaus IV de Penzig, sur la Niederbrela, doit avoir* « *été en Terre Sainte, et, en 1401, un fils du seigneur Czaslaus* « *est mentionné dans les comptes de la ville de Görlitz comme Che-* « *valier du Saint-Sépulcre* (Knothe, *Histoire de la Noblesse de la* « *Haute-Lusace*, 1879, 417) ».

trions dans cette liste déjà longue de *Chevaliers du Saint-Sépulcre*.

En 1425, le roi de Danemark *Erik IX de Poméranie* (1), dont le passage à Venise est signalé le 24 août 1424, et auquel la Seigneurie fait si grand accueil (2).

Vers 1428 (ou peut-être même antérieurement), *Hector de Flavy*, si connu pour son fastueux duel à Arras avec Maillotin de Bours, en présence du duc de Bourgogne, le 20 juin 1431 (3).

En 1429, *Heinrich de Ramstein* qui, peu auparavant (12 décembre 1428), avait brillamment soutenu à Bâle un combat singulier contre l'aventurier espagnol *Juan de Merlo* (4).

Le 3 juin 1431, *trois pèlerins italiens* dont les noms malheureusement n'ont pas été conservés, compagnons de voyage du prêtre siennois *Mariano di Nanni da Siena* (5).

Le 24 juin de la même année, les compagnons de pèle-

eurent le malheur, au milieu des troubles de la guerre de Cent Ans, d'embrasser le parti des Anglais.

(1) Comte Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 408 et 426, texte et note 1.

(2) N. Jorga, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades*, t. I (première série), p. 373, texte et note 2; — t. II (seconde série), p. 219, texte et note 5.

(3) Monstrelet, *Chronique*, t. IV, p. 436. — O' Kelly de Galway, *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulchre, de Jérusalem*, p. 187, 188. — Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, p. 171, 172. — Comte de Marsy, *Les Pèlerins picards à Jérusalem*, p. 12 (Amiens, Delattre et Lenoël, 1881, brochure, in-8°).

(4) Reinhold Röhricht, p. 106.

(5) *Del viaggio in Terra Santa fatto e descritto da ser Mariano da Siena nel secolo XV, codice inedito* (Firenze, nella stamperia Magheri, 1822, in-8°), p. 2 et 116.

rinage (1) du Flamand *Coppart de Velaîne*, créés *Chevaliers au Calvaire*, sans doute par les Frères Mineurs (2).

Le 31 avril 1435, *trente-neuf pèlerins* armés *Chevaliers au Saint-Sépulcre* par le margrave *Jehan de Franken-Brandenbourg* (3).

(1) Voici les noms de la plupart des pèlerins ayant pris passage sur la même galère que *Coppart de Velaîne* dans son pèlerinage de 1430-1431 :

« *Mestre Robert du Moullin, messire Fillebert Andruet, monsei-*
« *gneur Andrieu de Toulongon, messire Jehan de Saluis, sire Miquiel*
« *de Lingne, Guillaume de Lingne, François pelerin, Pierre de*
« *Waudre (?), Jehan wan Harde de Bruges, ij. canoines damiens,*
« *monseigneur de Rambures, canoine, vj. dabeuille, Jehan le ras-*
« *seur, bietrement taquet. iij. prestres dentour Paris, j. abet den-*
« *gletierre, et pluiseurs engles. 1. cheualier dalemamgne, et plu-*
« *seurs alemans, collart cochon, de Walenchienes, mikiel de Gant*
« *et my et pluiseurs autres de pluiseurs marches et fumes bien*
« *en no galee.* VI.^{xx} *pelerins et nous partimes de Venisse ledit* xiij.
« *jour de may* ». (Bibliothèque Nationale. *Manucrits. Français.*
« *Nouvelles acquisitions*, n° 10.058, folios 27 et 28 *verso*.)

« JHS̃ MARIA. »

(2) Coppart de Velaîne, *Chest ly voiages que you Coppart de Velaîne fis au saint sepulcre de Ihelm̃. lan.* M. iiijc. *et* xxxj. etc., folio 31 *in fine*:

« *Item le mardy en sieuant jour de saint Jehan baptistre com-*
« *menchayon a dire les messes*

« *des environ minuit sur le mont de Caluaire sur le saint se-*
« *pucre et en la capielle nrē Dame jusquez a heure de prime que*
« *les freres meneurz canterent j*e*. notable grant messe sur le mont*
« *de Caluaire et la touz les signeurz et pelerins qui estoient tres*
« *le mutie confesse alerent a loffrande et sacumenierent et re-*
« *churent nostre seigneur a le dite grant messe et a le fin de le*
« *messe on fist les cheualiers cheux qui le voloient estre, dont vinrent*
« *les sarasins qui ouurirent la dite eglisse et nous mirent hors et*
« *alames logier en lospital qui est deuant leglisse et y coucames...* »
(Bibliothèque Nationale. *Manuscrits. Français. Nouvelles acquisitions*, n° 10.058).

(3) Reinhold Röhricht, *Deutsche pilgerreisen*, etc., p. 109 :
« *Le 30 avril, ils arrivent à Jérusalem, et, le 31, suit le coup de*

Le 9 septembre 1436, le duc *Frédéric V* d'Autriche, *le Pacifique*, le futur empereur d'Allemagne *Frédéric III*, qui, chose inouïe, vient à Jérusalem (nous assure le chroniqueur) avec une suite de cent personnes, épée au poing et bannière déployée (1), et se fait recevoir — avec son compagnon *Albert de Neiperg — Chevalier sur le Saint-Sépulcre*. Au retour, le roi de Chypre, Jean II de Lusignan, s'empresse de lui conférer les insignes de l'*Ordre de l'Épée* (2).

La même année (1436), le Flamand *Arnould de Visser* (3), et le Fribourgeois *Antoine de Wydenbosch* (*Anthonius de Saliceto*), lequel était de retour après les fêtes de Pâques 1437 (4).

En 1437, un *pèlerin français* et *deux Allemands* créés *Chevaliers* par l'Espagnol *Peró Tafur*, le digne descen-

« *Chevalier que confère le margrave Iehan à trente-neuf compagnons* ».

(1) *Mémoires d'Olivier de la Marche, etc.*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par Henri Beaune et J. d'Arbaumont, t. I, p. 32, 33. — N. Jorga, *Notes et Extraits*, etc., seconde série, p. 339, texte et note 2.

(2) Reinhold Röhricht, p. 110 :

« *... et il est le 9 septembre armé Chevalier du Saint-Sépulcre* « *avec Albert de Neiperg, et il revient chez lui dans la seconde* « *moitié de décembre, après avoir aussi obtenu à Chypre la che-* « *valerie de l'Épée, et avoir acheté à Venise de coûteux présents* « *pour 2.779 florins d'or* ».

(3) O'Kelly de Galway, p. 233.

(4) Reinhold Röhricht, p. 112 et 113 : « 1436, *va en pèlerinage An-* « *toine de Wydenbosch (de Saliceto) à Jérusalem, comme le dit la* « *note suivante dans le Livre de famille du sieur Nicodème du Châ-* « *tel, prêtre de Fribourg :* « *Nobilis vir* Anthonius de Saligeto *do-* « *micellus recessit et profectus est 1436 ultra mare ad visitandum* « *Jherusalem et ibi effectus fuit miles et reversus est Friburgum* « *post festum Paschæ 1437* ». (L. Sonst vgl. Max de Diesbach, *Les pèlerins Fribourgeois*, 207.)

dant d'un des héros qui arrachèrent Cordoue au joug musulman (1).

En 1440, *Henri de Bie*, surnommé *Pilgrim* ou *le Pèlerin* (2); et, le 14 juin de la même année, *dix pèlerins* armés *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre* par le comte *Henri de Schwarzburg* et *Jehan de Schwalbach* (3).

En 1442 ou 1443, *Renaud II de Brederode, vicomte d'Utrecht* (4).

Avant 1445, *Antoine van Pede*, mayeur de Tirlemont, margrave d'Anvers (5).

En 1449, *Arnulf II de Créquy*, seigneur de Raimboval, des Granges, etc., échanson du duc de Bourgogne Philippe le Bon, sans doute petit-fils du *Raoul de Créquy* croisé en 1147 avec Louis le Jeune (6).

(1) *Andanças é viajes de Peró Tafur por diversas partes del mundo avidos* (1435-1439), t. I, p. 64 :

« *Aquella noche ordenamos de yr otro dia á oyr missa, é estar* « *todo el dia é la noche en el Santo Sepulcro. Como salió el sol,* « *fuemos é abriéronnos la puerta, é ansi mesmo con toda aquella* « *cerimonia que ya ante pasamos; aquel dia confessamos é co-* « *mulgamos todos, é yo armé tres cavalleros aquel dia, dos ale-* « *manes é un françes, é posimos nuestras armas en el lugar acos-* « *tumbrado, é tomamos de las reliquias quel guardian nos dió...* » (*Coleccion de libros españoles raros ó curiosos*, tomo octavo. Vendese en la librería de Murillo, Alcalá, 18, Madrid, 1874, 2 vol. in-12.)

(2) O'Kelly de Galway, p. 167, 168.

(3) Reinhold Röhricht, p. 115 :

« *Le 4 juin ils atteignent Jaffa et le 13 juin Jérusalem où (14 juin)* « *le comte Heinrich de Schwarzburg et Jehan de Schwalbach font* « *Chevaliers du Saint-Sépulcre : Jacques d'Harcourt, Heinrich de* « *Colem, Engelbert de Luiter, Girnand de Schwalbach, Hans Rot,* « *Hans de Lichtenberg, Heinrich de Winzingerode, Georges de* « *Hopffgarten ; deux jours plus tard, Pierre de Slavonie et Kon-* « *rad Hove reçoivent aussi la même dignité.* »

(4) O'Kelly de Galway, p. 173, 174.

(5) *Ibidem*, p. 214.

(6) *Ibid.*, p. 180. — Comte de Marsy, *Les Pèlerins picards à Jéru-*

La même année, toute une troupe de pèlerins armés, au nombre de *quatorze, Chevaliers sur le Saint-Sépulcre*, et parmi lesquels on remarque *Étienne de Gumpenberg*, *Frédéric de Wolfstel* et *Jean de Kamerau* (1).

En 1450, trois grands seigneurs dont un chant populaire a conservé la mémoire (2) : *Jean Ier, le Belliqueux,*

salem au quatorzième et au quinzième siècle, p. 11, note 1 (Amiens, imprimerie Delattre-Lenoel, 1881, brochure in-8° de 23 pages). — *Mémoires d'Olivier de la Marche*, t. II, p. 185, qui l'appelle « *messire Jehan, seigneur de Crequy* ». — *Légendes chrétiennes de tous pays*, par Stephen Lefranc, § XXVI, pages 141 et suivantes (Abbeville, Paillart, petit in-4°, s. d.)

(1) Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, p. 172, texte et note 1, citant : *Reisbuch des heligen Lands*, etc. *Francf. S./M.*, 1609, in-fol., p. 442 : « *Allda machtet mann « die ritter vor dem heiligen grab; der waren vierzehen* ».

(2) *De drie Landsheeren*, c'est-à-dire *Les trois seigneurs du pays*, chanson populaire en huit couplets publiée dans les *Jan Roulans Liedekensboek des jaars* 1544, ou *Recueil de chansons de Jean Roulan pour cette année* 1544. Cette curieuse chanson est citée par l'abbé Jos. Habets dans son article sur le pèlerinage de *Jean de Clèves* intitulé EENE PELGRIMSREIS NAAR HET HEILIG LAND IN 1450 (*Un pèlerinage en Terre Sainte, en* 1450), et publié dans les *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. IX, année 1872, p. 205 à 216 (un volume in-8°, Ruremonde, typographie de J.-J. Romen, 1872, in-8°). L'abbé Habets compare ce *chant populaire* au *récit en prose* du même pèlerinage publié par Van Spaen dans ses *Essais d'Histoire et d'Archéologie* (*Proeven van Historie en Oudheidkunde*). Voici le passage de l'abbé Habets relatant la création de Jean de Clèves et de ses compagnons comme *Chevaliers du Saint-Sépulcre* par Arnulf de Créquy, p. 214 :

« *Daar deze edelman reeds ridder was, liet de hertog zich door hem de accolade geven en leende daartoe zijn eigen zwaard. Op staande voet deed hij dan zijne landgenooten voor zich verschijnen en sloeg met dat zwaard de volgende edelen tot ridder : den heer van Horne, den heer van Gronsfeldt, Jan van Alpen, Godart en Otto van Wylack, Goswijn van Ketteler, Mathijs van Eyll, Jan van den Loë, Frederik van Palandt heer te Wittem, Wittem van Vlodorp, Willem van Ghoor, Adriaan van Herlaer en Jan van Hemert.* »

Ce précieux passage est écrit en *flamand*. Nous pouvons en donner

duc de Clèves; Jacques Ier, sire et plus tard comte de Horne; Déderik ou Thierry de Bronkhorst, seigneur de Gronsfeldt, Rumburg, Batemburg, Anholt et Oost sur Eysden. Ils partirent le jour de Pâques (7 avril) de l'année 1450. De nombreux compagnons se joignirent à eux, notamment *Frédéric de Palandt, seigneur de Wittem*, plus tard maréchal héréditaire et burgrave du duché de Limbourg; *Guillaume de Vlodorp, protecteur de Ruremonde*, et *Guillaume de Ghoor* issu d'une branche cadette de la maison de *Horne*, etc. Arrivés à Jérusalem, ils rencontrèrent le Français *Arnulf de Créquy* (*Arnulf van Crequy uit Picardië aan*), chevalier et échanson du duc de Bourgogne; à leur prière, *il créa Chevalier sur le Saint-Sépulcre* le duc *Jean de Clèves*, lequel à son tour arma ses treize compagnons : *Jacques de Horne, Déderik de Bronkhorst, Frédéric*

la traduction exacte, grâce à l'obligeance de notre savant ami M. Émile Bouchet, auteur d'une nouvelle et excellente édition de Willehardouin :

« *Comme ce seigneur* (Arnulf de Créquy) *était déjà Chevalier,* « *le duc se fit donner l'accolade par lui et lui remit pour cela sa* « *propre épée. S'étant remis sur ses pieds, il fit alors venir de-* « *vant lui ses compatriotes, et de cette épée arma chevaliers les* « *nobles suivants : le sire de* HORNE, *le sire de* GRONSFELDT, *Jean* « *d'*ALPEN, *Godart et Otton de* WYLACK, *Godevin de* KETTELER, « *Mathieu d'*EYLL, *Jean de* LOË, *Frédéric de* PALANDT *sire de Wittem,* « *Guillaume de* VLODORP, *Guillaume de* GHOOR, *Adrien de* HERLAER « *et Jean de* HEMERT.

On peut consulter aussi sur les Chevaliers susénoncés : l'excellent mémoire de O'Kelly de Galway intitulé *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulcre, de Jérusalem*, etc., p. 177 et 178, etc., du t. III du *Hérault d'armes;* — OLIVIER DE LA MARCHE, t. II, p. 204; — REINHOLD RÖHRICHT, p. 119, 120, 121; — et surtout W. HARLESS, *Bericht über die Pilgerfahrt Herzogs Johan I von Cleve nach dem heiligen Lande (1450-1451)*, dans *Zeitschr. des Bergischen Gesch. Vereins Elberfeld*, t. XXXV, ann. 1901, pp. 125-145, qui donne le texte même du pèlerinage.

de Palandt, Jean d'Alpen, Godart et Othon de Wylack, Godevin de Kettler, Mathieu d'Eyll, Jean de Loë, Guillaume de Vlodorp, Guillaume de Ghoor, Adrien de Herlaer et *Jean de Hemert*. Voilà donc encore dans un seul pèlerinage *quatorze gentilshommes* armés *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre*.

L'année suivante, en 1451, le comte *Philippe d'Erbach*, auquel sa réception chevaleresque ne semble pas avoir autrement porté bonheur, car il meurt peu après (1).

Le 29 juin 1453, le prince électeur de Brandebourg *Frédéric II de Hohenzollern* (2), créé *Chevalier* par *Poppelin de Stein*, et qui, lui-même, arme ensuite les *vingt-quatre seigneurs* qui l'avaient accompagné (3).

(1) Reinhold Röhricht, p. 122.

(2) Né en 1413, petit-fils de *Frédéric de Hohenzollern*, Burgrave de Nuremberg, et de Élisabeth de Misnie, fils de *Frédéric Ier de Hohenzollern*, premier Margrave (30 avril 1415) et premier Électeur de Brandebourg (18 avril 1417), et de *Élisabeth de Bavière-Landshut*. Électeur de Brandebourg en 1440, il épouse en 1441 *Catherine*, fille de Frédéric le Belliqueux, duc et électeur de Saxe († 1428), arrondit son margraviat, réduit les villes, bâtit le château de Berlin, passe, en 1447, un concordat avec le Saint-Siège, va en Terre Sainte en 1453, abdique en 1470 en faveur de son frère *Albert-Achille*, et meurt en 1471.

(3) Reinhold Röhricht, p. 124 : « *Le 29 juin, Poppelin de Stein* « *crée Chevalier du Saint-Sépulcre le prince électeur Frédéric, et* « *celui-ci arme les seigneurs suivants qui l'avaient accompa-* « *gné : Comte Albrecht d'Anhalt, comte Otto de Henneberg,* « *comte Bernhard de Regenstein, comte Gottfried de Hohenlohe,* « *comte Gebhard de Mansfeld, comte Ludwig d'Ysenburg, Gotts-* « *chalk de Blessin, Hans de Torgau, Georges de Pappenheim,* « *Lutz de Rotenhan, Georges de Waldenfels, Hildebrand de Thün-* « *gen, Georges de Schlieben, Hayn Quast, Hassa de Bredow, Cas-* « *par de Waldow, Otto de Schlieben, Balthasar de Uchtenhagen,* « *Klaus Sparr, Kraft de Festenberg, Jakob de Polenz, Nickel* « *Pful, Hans de Bredow, Urban Stossz (ces deux derniers déjà* « *chevaliers), Lamprecht Besessheim, Pierre Markburg, Pierre* « *Rot.* »

La même année, presque au même moment (juin 1453), le prodigue et vaniteux *Guillaume de Châlon*, comte de Tonnerre et sire d'Arguel, plus tard prince d'Orange (1), créé *Chevalier au Saint-Sépulcre* par son compagnon de pèlerinage *Jean d'Arberg*, seigneur de Valengin et de Bauffremont, « *qui lui donna, sur les épaules, trois* « *bons coups d'épée, afin qu'il en eût meilleure souve-* « *nance* (2) ».

Le mardi 27 juin 1458, deux pèlerins italiens *Giovane-Matheo*, bouteiller ducal, et *Karlo*, conseiller aulique de la duchesse de Milan, armés *Chevaliers* conjointement par le « magnifique et magnanime seigneur *Robert de San Severino* », neveu du duc de Milan François Sforza, et par le noble comte *Jean d'Essex*, cousin du roi d'Angleterre (3).

(1) Fils de Louis III de Châlon, dit le Bon, prince d'Orange et baron d'Arlay, pèlerin de Terre Sainte en 1415, vaincu par les Dauphinois à Anthon en 1430, et de Jeanne de Montbéliard, morte en 1445. Lui-même mari de Catherine de Bretagne, fille de Richard de Bretagne, comte d'Étampes, il devint prince d'Orange en 1463 et mourut vers 1470 laissant un fils : *Jean IV de Châlon-Arlay*, prince d'Orange.

(2) *Deux Pèlerinages en Terre Sainte au quinzième siècle.* (*Les princes d'Orange, Louis et Guillaume de Châlon*), par Émile Travers, archiviste du département du Doubs, p. 5, 6, 7 (Extrait de la *Revue nobiliaire*, 1869, Paris, Dumoulin, 1869, in-8°). — *Pèlerinages en Terre Sainte au quinzième siècle*, par Louis Audiat (Extrait de la *Revue historique nobiliaire*, année 1870, Paris, Dumoulin, 1870. Brochure in-8° de quinze pages), p. 1 et 6. — *Mémoires d'Olivier de la Marche*, t. II, p. 116, note 5, et p. 117.

(3) « *Et facte le sue cerche in dicta chiesia, circa le iiij hore di* « *nocte el dicto sig.re Roberto, secondo l'ordine ch' el haueua preso* « *inseme con lo soprascripto sig.re d. Giouanne anglese conte et* « *argentero de ingilterra* (sic), *domandati essi Giouanni-Matheo* « *et Karlo, in lo sepulcro proprio del nostro sig.re geshu cristo* « *innocato diuotamente il nome suo, et ad laude et gloria sua,* « *calzoe luti duy li piedi de duoy speroni dorati ad dicti Giouanni*

Au mois de juillet 1458, *quatorze Chevaliers*, à la réception desquels assista tout ému l'Anglais *William Wey*, fellow du Collège d'Eton, et auteur d'un guide des pèlerins demeuré longtemps classique en Angleterre. Malheureusement il ne cite point les noms de ces dignes *Chevaliers* (1).

Au mois de juin 1460, le duc *Otto II de Pfalz-Mosbach* et *Hans d'Eptingen*, tous deux armés *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre* par le Chevalier bourguignon *Arthur de Wadern*; et *Thüring de Büttikon*, créé ensuite *Chevalier* par *Hans d'Eptingen* (2).

En 1465, *Jean, premier comte d'Egmont* (3); et, le 11 juillet de la même année, *Georges Emmerich, Bourgmestre de Görlitz*, qui rapporta de son pèlerinage d'Outre-

« *matheo et Karlo, et dicto signore Conte gli cinse la spada do-* « *rata et gli feze cavalieri, dactogli dato* (sic) *el sacramento, et* « *con le cerimonie che se rechiedono ad simile acto; et loro de-* « *notamente ad laude del nostro sig.or yesu acceptarono dicta* « *dignitate, rengratiandolo che li avesse facti digni di havere* « *tali honore et grado in cossì digno singular divoto et pretioso* « *et sancto locho.* » (*Viaggio in Terra Santa, fatto e descritto per Roberto da Sanseverino.* Bologna, Presso Romagnoli Dall' Acqua, 1888, in-12°, p. 59, 105 et 106. *Scelta di curiosità letterarie inedite o rare del secolo XIII al XVII in appendice alla Collezione di Opere inedite o rare diretta da Giosuè Carducci. Dispensa CCXXIX*).

(1) *The Itineraries of William Wey, fellow of Eton College. To Jerusalem A. D. 1458, and A. D. 1462; and to Saint James of Compostella, A. D. 1456*, etc. *Printed for the Roxburghe Club.* (London, *J. B. Nichols and sons, 25 Parliament street.* MDCCCLVII, 2 vol. in-4°). T. I, p. 70 : « *In Sepulcro Domini cum sacerdos celebrave-* « *rit potest habere secum tres audiendum missas et non plures.* « *In sancto isto Sepulcro erant x iiij cim milites creati anno* « *predicto.* » La date de l'arrivée à Jérusalem est le 24 juin 1458.

(2) Reinhold Röhricht, p. 126 et 127.

(3) O'Kelly de Galway, p. 184.

mer une si curieuse patente délivrée par le Gardien du Saint-Sépulcre, frère *Gabriel de Venise* (1).

Antérieurement à l'année 1467, le Franc-Comtois *Louis d'Usier*, seigneur de Villette et de Vaudrey, fait *Chevalier en Jérusalem*, mort en 1467, et enseveli aux Cordeliers de Salins (2).

Au mois de juillet 1468, *Eberhard le Barbu, comte de Wurtemberg*, auquel on prête ce mot charmant : « *Il y a* « *trois choses que l'on ne peut ni conseiller ni déconseiller :* « *le mariage, la guerre et le voyage de Terre Sainte. Toutes* « *trois sont excellentes, mais elles peuvent bien commencer* « *et mal finir* (3). »

Vers 1470, *Anselme Adorne*, baron de Corthuy, patricien de Bruges, conseiller de Charles le Téméraire et de Jacques III d'Écosse (4), et dont le père, *Pierre Adorne* (mort en 1464), s'était déjà fait recevoir *Chevalier sur le Saint-Sépulcre* (5). Cette famille *Adorne*, originaire de Gênes, transplantée dans les Pays-Bas, et où la dignité de *Chevalier du Saint-Sépulcre* semblait en quelque

(1) *eMerICUs CUstos qUI gnaVUs reXerat UrbIs frena, sUper ChrIstI bUsta CreatUs eqUes.*
(Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, p. 172, texte et note 2. — Reinhold Röhricht, p. 131 et 132.)

(2) *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques. Année 1896*, 3e *livraison*, p. 137 (Paris, Leroux, 1896, in-8°).

(3) *Fratris Felicis Fabri Evagatorium. Volumen primum*, p. 26, 27. — Reinhold Röhricht, p. 137. — Ses nobles compagnons de pèlerinage furent, en même temps que lui, armés *Chevaliers*.

(4) *Anselme Adorne, sire de Corthuy, pèlerin de Terre Sainte. Sa famille, sa vie, ses voyages et son temps, récit historique* par M. E. de la Coste, p. 224 (Bruxelles, Charles Muquardt, 1855, in-12). — *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulchre, de Jérusalem*, par O'Kelly de Galway, p. 157, 158.

(5) *Anselme Adorne, sire de Corthuy*, p. 28.

sorte héréditaire (1), avait fait construire à Bruges, vers 1435, la jolie *Chapelle de Jérusalem* (2), à laquelle des soins pieux ont rendu, en 1847, son éclat primitif (3).

Avant 1474, *Baudouin de Hollogne*, échevin de Liège, qui fit deux fois le pèlerinage de Jérusalem, et *Pierre Lansaem*, premier échevin de la ville d'Ypres (4).

Avant 1476, *Jean de Ryckman*, bailli du pont d'Amercœur, à Liège, gentilhomme de la cour du Prince-Évêque de Liège Louis de Bourbon (5).

Le 1er août 1476, le duc *Albert de Saxe le Courageux*, crée sur le Saint-Sépulcre *soixante-douze Chevaliers;* et, trois jours après, le 4 août, *trente et un autres pèlerins* sont armés par le Gardien du Saint-Sépulcre, frère *Giacomo d'Alexandrie* (6).

(1) Le père, et peut-être l'aïeul et l'oncle d'*Anselme Adorne* étaient également *Chevaliers du Saint-Sépulcre* (*Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulchre, de Jérusalem,* par O'Kelly de Galway, p. 157, 158; et *Anselme Adorne, sire de Corthuy*, p. 27, 28).

(2) *Anselme Adorne, sire de Corthuy*, p. 27, 28.

(3) *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulchre, de Jérusalem.* par O'Kelly de Galway, p. 136.

(4) O'Kelly de Galway, p. 197 et 202.

(5) *Ibidem*, p. 220. — Hody, p. 173.

(6) *Abiàs* 70 (Reinhold Röhricht, p. 146 et 155). — Balthazar Mengius, *Nimecensis, Saxo, Itinera sex a diversis Saxoniæ ducibus et electoribus, diversis temporibus in Italiam omnia, tria etiam in Palæstinam et terram sanctam facta*, etc., p. 13 (*Witebergæ, Excudebat Wolffgangus Meisner, s. d.*, in-12) : « *Calendis Augusti, « quæ memoriæ vinculorum Petri dicatæ SS. eamam Dominicam « una cum suis accipit Jerosolymis et à meridie equites creat ad « LXX* ». — *Albert le Courageux* (fils de *Frédéric II le Bon* et de *Marguerite d'Autriche* (fille d'Ernest, duc de Carinthie), né en 1443, partage le pouvoir avec son frère Ernest en 1464 : il est Duc, son frère est Électeur. La Convention de *Naumburg* (25 juin 1486) lui donne la *Misnie*. Il épouse *Sidonie Podiébrad*, fille de Georges, roi de Bohême, et meurt en 1500, laissant trois enfants.

En 1477, *Georges de Peychberg,* et, avant 1478, *Nicolas de Saint-Géry,* chambellan du duc de Brabant (1), et peut-être vers la même époque le grand voyageur *Daniel Kapfmann*, de Saint-Gall (2).

N'oublions point — bien que nous ne sachions pas à quelle date précise les inscrire — les nombreux *Chevaliers de la Terre Sainte* donnés par la vieille famille bretonne de *Quélen*, dont l'écusson « *burelé d'argent et de gueules de dix pièces* » se distingue encore sur tant de vitraux des vieilles chapelles de la *Cornouailles* bretonne (3).

Où trouver, dans quel *Ordre de chevalerie* signaler, de la fin du douzième siècle à celle du quinzième, une plus glorieuse suite de *Rois*, de *Princes suzerains*, de *Seigneurs*, de *Capitaines* et de *Pèlerins?* Voyez-les! Ils viennent de tous les points du monde chrétien : des plaines sablonneuses du Danemark, des prairies de la Flandre, des donjons de l'Allemagne féodale, de la pluvieuse Angleterre et de l'Espagne héroïque, des riches campagnes de la Gascogne ou de la Lombardie, des bords du Rhône et des riants contours du golfe de Naples. Ils s'agenouillent tour à tour dans la chapelle du Sépulcre, devant le Tombeau du Christ, reçoivent le coup d'épée symbolique, chaussent l'éperon d'or et, se relevant, placent sur leur cœur la Croix empourprée de Jérusalem et du Saint-Sépulcre!

L'*Ordre du Saint-Sépulcre* est donc bien réellement le

(1) Reinhold Röhricht, p. 156. — O'Kelly de Galway, p. 223.

(2) Reinhold Röhricht, p. 170. — Cette réception chevaleresque est *certainement* antérieure de plusieurs années à la date de 1491.

(3) Avant 1485. (Armorial général de d'Hozier, *ou Régistres de la noblesse de France, continués* (*sic*), *par M. le président d'Hozier et M. le comte Cres d'Hozier, son frère* (Paris, Chez Lecureux, rue Saint-André des Arts, 22. s. d., grand in-8°), article de Quélen, p. 2.)

premier en date, le *plus ancien* des ORDRES ARISTOCRATIQUES ET CHEVALERESQUES, après avoir été le *premier* des ORDRES RELIGIEUX-MILITAIRES.

Terminons ce paragraphe par un curieux épisode.

De 1479 à 1498, — au moment même où les Chanoines du Saint-Sépulcre, retirés dans leur palais de *Saint-Luc* à Pérouse et trop oublieux de la Terre Sainte, vont être supprimés par le pape Innocent VIII, — une foule pressée court au Saint-Sépulcre recevoir l'accolade chevaleresque. On dirait qu'elle craint d'entendre, avant son départ, le tocsin de la *Réforme* et qu'elle se hâte! Et Dieu sait les insolences et les excès qu'elle se permet sur le navire!... (1).

Parmi cette foule on distingue (2) successivement : le duc *Balthazard de Mecklembourg* et ses huit compagnons (1); *Georges von Stein*, fils du gouverneur de la Haute-Bavière, et plusieurs nobles Allemands (2); le Milanais *Santo Brascha*, plus tard chancelier du duc Ludovic Sforza et avec lui sept autres pèlerins (3); le *comte de Solms*, et la plupart de ses compagnons (4) : les barons

(1) *Fratris Felicis Fabri Evagatorium.* Volumen primum, p. 32, 38, 39, 50, 135, 138, 166. Volumen tertium, p. 347. — « *Sed quando-* « *que tot litigia et contentiones vidi oriri ex minimis causis, quod* « *galéa erat quasi infernus propter maledictiones et blasphemias.* » — « *Vidi in talibus contentionibus peregrinos gladiis et pugioni-* « *bus evaginatis contra se insurgere, et horribili seditione concla-* « *mare.* » — « *Franci enim et nostri theutonici erant in continuo* « *certamine. Unde quidam de famulis domini Gebennensis per-* « *cussit quendam devotum sacerdotem de nostris, et incidit in ex-* « *communicationem. Sunt enim Franci homines superbi et pas-* « *sionatissimi* ». (Volumen primum, p. 38, 39, 135 et 138.)

(2) Nous n'avons point l'intention ni la prétention de donner ici la liste intégrale de tous les *Chevaliers du Saint-Sépulcre* indiqués dans les remarquables ouvrages du savant REINHOLD RÖHRICHT et notamment dans le précieux volume intitulé : *Deutsche pilgerreisen nach dem heiligen Lande.* Neue ausgabe. (Innsbruck, 1900, in-8). Nous ne citons ici que les noms considérables, ceux dont le poète latin disait : « *Lumen præ se fert.* » Donner une liste à peu près complète des anciens *Chevaliers du Saint-Sépulcre* serait d'ailleurs une entreprise à peu près impossible.

(1) Le 6 août 1479. (REINHOLD RÖHRICHT, p. 156.) — BARON DE HODY (p. 173, texte et note 3), citant le curieux passage du bourgeois de Nuremberg JEAN TUCHER :

« *Frère Jean de Prusse, de l'ordre des Frères Mineurs, arma* « *d'abord chevalier le duc Balthazar de Mechelburg; celui-ci* « *arma les huit autres personnes avec une épée que je portais.* « *L'on doit faire cette cérémonie en secret, à cause des infidèles :* « *c'est pourquoi l'on s'y prit avant que chacun ne pût entrer* « *dans l'église. Les frères allèrent ensuite dire leur messe au* « *Saint-Sépulcre et sur le Calvaire; on nous laissa ensuite sor-* « *tir* ».

(2) En 1480. (*Fratris Felicis Fabri Evagatorium.* Volumen primum, p. 28 et 41 : « *Visitatis autem sanctis locis perfunctorie et domino* « *meo Georgio de Lapide, cum aliis nobilibus insigniis militiae in* « *dominico Sepulchro adornatis eduxerunt nos extra civitatem* « *sanctam, per viam, qua veneramus ad mare, ubi nostra galéa* « *stabat* », *etc.* . »

(3) En 1480. (*Le Voyage de la Saincte Cyté de Hierusalem, etc., fait l'an mil quatre cens quatre vingtz, etc., Publié par M. Ch. Schefer, Membre de l'Institut. Introduction*, p. III, XXXIII, XXXVI, XXXVII, texte et note 1, et page XXXVIII. (Paris, Ernest Leroux M. D. CCC. LXXXII, gr. in-8°.) — SANTO BRASCHA, *Viagio del sepulchro con le sue antichita et oratione de loco in loco. Mediolani, Nicol. de Gorgonzola, 1519, in-4°*); ou bien SANTO BRASCHA, *tutto il suo itinerario di giorno in giorno al sanctissima cita di Jerusalem nell' anno* 1480. (*In fine :*) *Leonardus Pachel et Ulldericus Scinczenzeler theutonici, hortatu Ambrosii Archinti, hoc opusculum in lucem attulerunt anno a natali christiano* 1481 *quinto kalendas martias.*

(4) Le 17 juillet 1483. (*Fratris Felicis Fabri Evagatorium*, volumen secundum, p. 3, 4, 5.) — BERNARD DE BREYDENBACH, *Sanctarum peregrinationum in montem sanctum Syon, etc.*, première partie, folio XLII *verso* : « *In aurora diei crastine id est. XXJ. Julii* « *ex nostris comperegrinis nobilibus plerique cingulum acci-*

Jean Wernher de Zimmern, Henri de Stöffel, les chevaliers *Jean Truchses* et *Ours de Hohen-Rechberg* (1), etc.;

« *pientes militarem, et consuetas ceremonias de more observatio-*
« *nesque peragentes clam imprimis paganis quia id non bene fe-*
« *runt, gloriam adepti sunt militarem. Quibus rite expletis, fratres*
« *sepedicti missas in dominico celebrauere sepulcro in loco cru-*
« *cifixionis Xri monte scilicet caluarie* ». — *LE grant voyage de Jherusalem diuise en deux parties*, etc., première partie, fueillet XXJ. verso :

« *Apres disner retournames au sainct sepulchre nostre seigneur*
« *la tierce fois perseuerans en oraisons deuotions et prieres : et*
« *apres minuit les seigneurs desglise prestres firent comme deuant.*
« *Dauantaige il fut fait de nobles seigneurs tant de france comme*
« *de allemaigne flandres et espaigne et de normandie aleuns cheua-*
« *liers. Sur la sainct sepulchre receurent lorde : et firent les*
« *sermens a ce faire de raison. Les esperons dores lespee esbran-*
« *lee pour la foy maintenir : et pour elle mourir sil est neces-*
« *saire, etc.* » (Ce dernier texte est du lundi 13 août 1487.)

(1) *Fratris Felicis Fabri Evagatorium in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Egypti peregrinationem.* Volumen secundum, p. 3 à 5. — Voici ce curieux passage si intéressant pour l'*Ordre du Saint-Sépulcre :*

« *Igitur cum processio esset ordinata et jam perfecta et finita eo*
« *modo, quo dictum est fol.* 110 *A, praedictus vir Frater Johannes*
« *una hora ante noctis medium convocavit ad se omnes peregrinos*
« *nobiles militiam assumere volentes in ecclesiam Golgathanam,*
« *hoc est, in chorum, ubi est mundi medium, ut patet fol.* 117 *A,*
« *et collocatis ante se comitibus, baronibus et nobilibus incepit*
« *eis jura militiæ exponere. Et primo prohibuit, ne quis ad mili-*
« *tiam suscipiendam praesumeret accedere, nisi nobilis a quatuor*
« *progenitoribus proximis esse probetur, et quod sit sufficientis*
« *substantiæ, justus, non infamis, non notatus de aliqua infami*
« *inhonestate. Protestatus est autem, quod si aliquis accesserit*
« *non idoneus, et percussioni se subjecerit, quod percussio illa*
« *non teneat, nec talis pro milite quovis modo habendus sit, sed*
« *pro illusore et derisore et nobilium contemtore. Demum hor-*
« *tatus est eos, ut cum timore Dei et cum reverentia accedant ad*
« *susceptionem militiæ, et Papæ ac Imperatori, quorum auctori-*
« *tate hic honor eis confertur, in omnibus obediant, ecclesiam*
« *catholicam defendant, et ejus jura manuteneant : episcopos,*
« *monachos et quosque religiosos et omnes ecclesiasticos, et loca*

« *eorum et bona protegant et tueantur; rempublicam pacifice*
« *gubernent, et pupillis, viduis, advenis et pauperibus justitiam*
« *faciant, et omnes fideles turbatos consolentur præstando adju-*
« *torium, dum invocati fuerint. Insuper prohibuit, ut cum infide-*
« *libus nullo pacto foederarentur, sed eos, quantum possibile fuerit,*
« *de terris Christianorum longius ejiciant, et maxime, ut omni*
« *conatu ad hoc adspirent, quatenus terra sancta et sanctissimum*
« *sepulchrum de manibus infidelium eripiatur, et reges, principes,*
« *duces, comites, marchiones et caeteros armatos ad hoc inducant,*
« *ut terrae sanctae subveniatur quantocius, et in ejus succursum*
« *omnes animent et necessitatem et miseram subjectionem sepul-*
« *chri fidelibus intimare studeant omni cum diligentia, et quod*
« *ipsimet omni hora parati sint procedere pro defensione Terrae*
« *Sanctae.*

« *Cumque haec et plura alia Frater ille perorasset, ingressus*
« *est in domunculam monumenti Domini, et sequebantur omnes*
« *nobiles stantes ante ostium monumenti. Habebat autem nomina*
« *omnium nobilium, militiam accipere volentium, in scriptis, se-*
« *cundum ordinem nobilitatis, et ita etiam eis militiam contulit.*

« *Primo ergo vocavit ad se generosum dominum* Johannem
« comitem de Solms *in interiorem specum dominici monumenti,*
« *ubi est ipsa sanctissima tumba, ejusque femur militari gladio*
« *accinxit, et pedibus ejus apposuit militaria calcaria, et jussit*
« *eum genibus flexis procumbere super dominicam tumbam, ita,*
« *quod genua stabant super pavimentum, et pectus cum brachiis*
« *jacebat super tabulam tumbæ. Eo autem sic procumbente dic-*
« *tus frater Johannes arrepto gladio, quo comes praecinctus erat,*
« *et evaginato percussit eum cum spatha super scapulas tribus*
« *vicibus, in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Quo facto*
« *erexit comitem, et gladium et calcaria ab eo solvit, eumque*
« *deosculabatur, [et] cum reverentia sibi Proficiat dixit. Hoc sic*
« *militiae addicto vocavit Frater Johannes nobilem baronem, domi-*
« *num meum* Johannem Wernherum de Zimmern, *et comiti tradi-*
« *dit gladium et calcaria, ut baronem in militiam perculeret,*
« *quod et fecit. Post hoc ingressus est dominus meus* Heinricus de
« Stöffel *baro, quem dominus Johannes de Zimmern baro in mili-*
« *tem percussit. A quo dominus meus* Johannes Truchses *miles*
« *percussus est; qui ingressum dominum meum* Ursum de Hohen-
« Rechberg *militem percussit. Et his militiae adscriptis et exclusis*
« *intraverunt alii nobiles secundum ordinem et militiae dignitatem*
« *acceperunt. In mea prima peregrinatione Frater Johannes om-*
« *nes nobiles per se manu propria ad militiam percussit, quia*

le Français *Philippes de Voisins, seigneur de Montault* (1); *Georges de Gumppenberg* et *Sébastien de Seyboltsdorf* (2); les deux *Saint-Genoys : Nicolas et Arnoul* (3); *René de*

« *non ibi erant aliqui excellentes alios in nobilitate, sed aequales* « *erant, et aequalis aequalem non percutit, sicut aequalis in aequa-* « *lem jus et dominium non habet. Cum autem veniunt principes,* « *marchiones, comites, barones et nobiles, tunc primum ipse Jo-* « *hannes percutit principaliorem, et postea ille alium sequentem,* « *et ita consequenter usque ad infimos nobiles, qui petunt se per-* « *cutiab illis dominis, quibus magis officiuntur, vel quorum servi* « *sunt. Si autem sunt aliqui devoti, qui ex devotione militiam* « *suscipiunt, et tamen militiae insignia ferre nolunt in patria, illi* « *nec a principibus nec ab aliis percutiuntur, sed subjiciunt se* « *Fratri Johanni. Sunt ergo sic in illa hora omnes nobiles facti* « *milites, et quilibet in susceptione militiae contulit munus nota-* « *bile juxta suum posse Fratri Johanni. Aliqui X ducatos, aliqui* « *VIII, aliqui VI, aliqui V pro sancti sepulchri et ecclesiae repara-* « *tione et locorum sanctorum honoratione, et Fratrum custodiae* « *sancti sepulchri enutritione et lampadum incensione et ad alios* « *usus, ad quos dictus frater Johannes scit esse necessarium.* » — Voir aussi p. 13 à 19 de *Félix Fabri*, et Reinhold Röhricht, p. 161 à 165.

(1) En 1483 : « *Et de deux heures avant minuit feurent faictz les* « *chevaliers sur le Saint-Sépulcre secrètement pour crainte des* « *mescreans, par ung prudhomme fraire qui avoict été conte et* « *chevalier du pais des Alemaignes, qui c'est randu fraire cordel-* « *lier au mont de Sion. Et en feurent faictz grand nombre comme* « *ducz, contes et autres qu'il y avoict du pais d'Allemaigne, d'Hol-* « *lande, de Flandre, du royaulme de France et d'autre pais* « *estrangiers. Et aussy ledict mesire Philipes de Voisins, seigneur* « *de Montault, en feust faict, nonobstant qu'il l'estoict parevant* « *au faict d'armes.* » (*Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, seigneur de Montaut*, publié pour la Société historique de Gascogne par Ph. Tamisey de Larroque, Correspondant de l'Institut, p. 32, *in fine* (Paris, Champion, MDCCCLXXXIII, brochure in-8° de 60 pages).

(2) Juillet 1483. (Reinhold Röhricht, p. 165.)

(3) En 1486. L'un de *Tournay*, l'autre de *Ath*. (Dominique Maillet, *Description, notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque publique de Rennes*, p. 173 (Rennes, 1837, petit in-8°). — *Notice sur un manuscrit de la Bibliotheque publique de Rennes*, etc., dans *Revue des Sociétés Savantes des Départements*, etc., deuxième série, t. IV, année 1860, 2e semestre, p. 235 à 246, et notamment p. 237, 238 (Paris, imprimerie Paul Dupont, 1860, in-8.). — Reinhold Röhricht, p. 168, 169. — Sur eux, voir aussi *Georges Lengherand*, p. 1, 143, 148 et x).

Chateaubriand, seigneur du Lyon d'Angers; Allain de Villiers, seigneur de la Frète (1); *maistre Symon d'Utrecht*, docteur *in utroque jure*, « *gracieux homme et saige* », et qui, hélas! décède au retour dans les insalubres parages de l'île de Chypre (2); le comte *Enno Ier de la Frise orientale* (3); et, l'année suivante, son frère le comte *Edzard Ier le Grand* (4); l'aventureux landgrave *Wilhelm de Hesse*, dont l'itinéraire nous est conté par son enthousiaste serviteur *Dietrich de Schachten* (5); le prince électeur de Saxe *Frédéric III le Sage* (6), lequel, peu de jours après, arme *cinq de ses compagnons* (7), qui rencontre à Jérusalem le redoutable sultan des Turcks

(1) Reinhold Röhricht, p. 169.

(2) Créé *Chevalier* le lundi matin 13 août 1487. (*LE grant voyage de Jherusalem.* Première partie, fueillets xxj. verso et xxiij. verso : « *La nuyt* » (du mercredi 12 au jeudi 13 septembre 1487) « *trespassa* « *ung noble chevalier qui auoit receu lordre de cheualerie en* « *Jherusalem du pais du trech docteur in vtroque nomme Maistre* « *Symon : gracieux homme et saige : dieu luy pardoint.* »

(3) Probablement à la fin de l'année 1490. Il était de retour en ses foyers au mois de février 1491. (Reinhold Röhricht, p. 170.)

(4) Ou plutôt *Edzard le Long*. Il était de retour en 1492. (*Ibidem.*)

(5) Dans la nuit du 22 au 23 août 1491, d'après *l'Itinéraire de Dietrich de Schachten*. (Röhricht-Meisner, *Deutsche Pilgerreisen*, p. 208 (Berlin, 1880, in-8°).

(6) Le 29 juin, *aliàs* 29 juillet 1493. (Röhricht, p. 174 et 178). Il fut armé *Chevalier* par *Heinrich de Schaumburg*, créé lui-même, depuis quelques années, *Chevalier du Saint-Sépulcre* (Röhricht, p. 174 et 178). — *Frédéric III le Sage* (1486-1525), né en 1463, fils de *Ernest* Électeur de Saxe, et de *Élisabeth de Bavière*. Électeur de Saxe en 1486, il fonde la célèbre Université de *Wittenberg* (1502), refuse la couronne impériale (1519), et meurt en 1525 sans alliance. — Mencius, p. 41.

(7) *Ibidem*, p. 178.

Bajazet II, et dont le retour à Jaffa, à travers les gorges homicides d'*Abou-Gosch*, fut si tristement accidenté; le *duc Alexandre, prince palatin du Rhin* (1); le comte *Jehan Ludwig de Nassau* (2), et *trois seigneurs* de moindre envergure venus à la suite du Palatin (3); le chevalier allemand *Wolf de Zülnhart*, d'Augsbourg (4), si chaudement recommandé à la Seigneurie de Venise, et qui, demeuré deux mois malade en cette ville, navigue ensuite jusques à Rhodes avec le Grand Maître de Saint-Jean; *Pierre Rindfleisch* (5), d'une puissante famille de marchands de Breslau (anoblie en 1485 par l'empereur d'Allemagne Frédéric III), et dont le frère *Jean Rindfleisch* avait déjà été armé *Chevalier du Saint-Sépulcre* en 1481; le duc *Bogislaw* ou *Boleslas X de Poméranie* (6) lequel, aussitôt après sa réception, crée *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre* la plupart des gentilshommes de sa suite (7); peu

(1) Le 31 août 1495. (Röhricht, p. 188. — Baron de Hody, p. 176.) — *Reyszbuch desz heyligen Lands... zum heyligen Lande*, etc. (*Franckfort am Mayn, Im Jar* M. D. LXXXIIII, in-fol.).

(2) Le 31 août 1495. (Reinhold Röhricht, p. 188.)

(3) « *Schweighard de Sickingen; Stephan de Veningen; Heinrich de Schwarzenburg* ».

(4) Le 4 ou 5 octobre 1495. (Reinhold Röhricht, p. 189.)

(5) Au mois de juillet ou d'août 1496. (*Ibidem*, p. 189.)

(6) Dans la nuit du 25 au 26 août 1497. (*Ibidem*, p. 193.)

(7) Au nombre de *vingt-six*, d'après un auteur (Schürpff). — Voici les noms de la plupart d'entre eux :

« *Degener Buggenhagen, Curt Flemming, Karsten Borck, Achim* « *de Dewitz, Ewald de der Osten, Otto de Wedel, Curt Krac-* « *kewitz, Peter Podewils, Dornik Ramele* : — *Christoph Wallestein,* « *Fritz Iacob* (*de*) *Weiler, Ludwig de Helmsdorf, Georges de Gut-* « *tenstein, Balthazar Petzinger, Thomas de Zcoch* (ou *Zecha*). *Sta-* « *nislaus de Ablent, Dietrich de Mandelsloh, Wolfraud Buck.* » Furent également créés *Chevaliers*, mais, semble-t-il, sans en vouloir ou pouvoir porter les insignes : « *Michael Podewits, Achim Werich, Sigmund Barvot, Arndt Ramele* ». (Reinhold Röhricht, p. 193.)

après (1), l'intrépide voyageur *Arnold de Harff* (2), de Cologne, qui, après avoir consciencieusement exploré une partie de l'Afrique intérieure et l'Asie maritime de la côte du *Malabar* et de *La Mecke* au *Bosphore*, revient en sa ville natale à travers la France et Paris, où il rencontre le duc Engelbert de Clèves et où, semble-t-il, il a l'heureuse fortune d'être de nouveau armé *Chevalier* des mains du bon roi Louis XII *le Père du peuple* »; enfin le duc de Saxe *Henry le Pieux* (3), et, à sa suite, tout un tourbillon de nobles pèlerins, au nombre de *trente-sept* (4), venus à Jérusalem avec le duc de Saxe

(1) A une date imprécise, mais qui doit certainement se placer entre l'année 1497 et le 10 novembre 1499, époque de son retour à Cologne. — En **1494**, *vingt-deux Chevaliers* créés par frère Jean de de Prusse.

(2) Reinhold Röhricht, p. 191.

(3) Dans la nuit du 22 au 23 août 1498. (Röhricht, p. 196.) — *Henry le Pieux* (1539-1541), né en 1473, second fils du duc *Albert de Saxe le Courageux* et de *Sidonie Podiébrad*, fille du roi de Bohême, va en Terre Sainte en 1498 (et peut-être aussi en 1500), épouse en 1518 Catherine de Mecklembourg. Il est duc de Saxe en 1539, après la mort de son frère *Georges le Barbu* (1500-1539), se rallie à *Luther* et meurt en 1541.

(4) *Alias quarante et un.* (Röhricht, p. 196) :

« *Dietrich de Schleywitz, Ando Galia zu Walana, Steffan de Gundelfingen, Ganian Mansiedeo, Johann de Frenaho, Ratzloff Herr Berssgossgi, Johann Jorin de Mailand, Heinrich de Jonima, Paul Boess de Waldeck, Claudi de Darnaho, Georges de Andila, Seufriedt de Lüttich, Lorentz Piellsse, Augustin de Grabendo, Konrad Züllhart, Andreas Pflug, Kaspar Wintzerer, Rudolf de Bünau, Sebastian de Ipenburg* (?), *Georges de Schleinitz, Kaspar Boess, Johann de Leuendal, Cestir de Wochy, Otto Pflug, Hans Serenteiner, Günther de Bünau, Kersten de Weydenbach, Johann Torantt, Hanns Löesser, Michel Unger, Hisickh Khassel, Hirsickh Zanisy, Christoph de Bernstein, Thomas Pflug, Georges Ketzel, Sebald Ketzel, Stephan Baumgartner, Martin Khress, Ulrich Schütz, Christophe Löffelholz, Eustachius Rieter.* » — Nous n'avons point la prétention d'énumérer minutieusement tous les *Che-*

et créés après lui *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre* (1).

Mais ce n'est point, comme de coutume, le *Franciscain Custode du Saint-Sépulcre* qui les arme *Chevaliers*. C'est un vieux seigneur, un comte, un noble de vieille race (2), Chevalier lui-même et retiré, selon le pieux usage des Croisades, auprès du Saint-Sépulcre. On le connaît ou plutôt on le désigne sous le nom de FRÈRE JEAN DE PRUSSE (3).

Qui est-il? — On l'ignore. Peut-être (4) est-ce un lointain parent de ces farouches *Hohenzollern* burgraves de

raliers du Saint-Sépulcre cités dans le remarquable volume du célèbre professeur Reinhold Röhricht. Plût à Dieu que pareil ouvrage existât pour notre chère France!

(1) Il fut armé *Chevalier* dans la nuit du 22 au 23 août 1498. (Reinhold Röhricht, p. 195 *in fine* à 199). — D'après un vieil auteur allemand, le duc *Henry le Pieux* serait allé deux fois à Jérusalem : vers 1499 et en 1500, ce qui est peu probable (Balthasar Mencius, *Nimecensis, Saxo, Itinera sex a diversis Saxoniæ ducibus et electoribus, diversis temporibus in Italiam omnia, tria etiam in Palæstinam et terram sanctam facta*, etc., p. 50, 75, 78, 79 et suiv., et p. 84, 86, 95, 96, etc. (Witebergæ, Excudebat Wolffgangus Meisner, s. d., in-12°). — Voir aussi *Zeitschrift des D. P. V., XXIV, I (1890)*.

(2) Excepté, toutefois, l'électeur de Saxe *Frédéric le Sage* qui se fait armer, en 1493, par le chevalier *Heinrich de Schaumburg*.

(3) *Fratris Felicis Fabri Evagatorium in Terræ Sanctæ, Arabiæ et Egypti peregrinationem edidit Cunradus Dietericus Hassler, Gymnasii regii ulmani professor*. Volumen secundum p. 2 et 3. (Stuttgardiæ. *Sumtibus Societatis litterariæ Stuttgardiensis*, 1843, 3 vol. in-8°.)

(4) C'est évidemment plus que douteux, car alors (1479-1498), la Prusse appartient encore à l'*Ordre Teutonique* et non point aux *Hohenzollern*. D'autre part, la ville de *Dantzig*, — dont le frère *Jean de Prusse* paraît originaire, — s'était, vers 1454, déclarée indépendante de l'*Ordre Teutonique* qu'elle avait en horreur, lequel l'avait occupée dès 1310 (et surtout à partir du traité de *Kalisch* en 1343), et s'était placée sous le patronage du roi de Pologne, Casimir IV. Elle devint alors une sorte de ville libre. Mais le frère *Jean de Prusse* a dû naître sujet de l'*Ordre Teutonique*. Quel est-il?...

Nuremberg et margraves-électeurs de Brandebourg, issus des anciens comtes de la *Haute-Alémanie* et de la *Souabe*, qui vont prochainement étonner l'empire germanique par le scandale de leur adhésion à la foi protestante (1)..... en attendant qu'ils le ressuscitent à leur profit!

C'est un vieillard de haute taille, à longue barbe blanche, au front soucieux, l'air sévère. Laïc, il vit au milieu des Franciscains, suit librement leur règle et porte leur robe de bure : il est leur Procureur. Les pèlerins ont en lui une entière confiance et les Musulmans lui portent un superstitieux respect. Le terrible Soudan du *Caire* le vénère et réalise tous ses vœux. Les petits enfants, comme pour Richard Cœur de Lion, se cachent à son approche. On assure qu'il a, pour créer des *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre*, un pouvoir direct du Pape et de l'Empereur (2).

(1) *Annales de l'Ordre Teutonique ou de Sainte-Marie de Jérusalem, depuis son origine jusqu'à nos jours, et du service de santé volontaire*, etc., par Félix Salles, p. 258, *in fine*, à 274 (Paris, Société générale de Librairie catholique. Vienne, Guillaume Braumüller, 1887, gr. in-8°).

(2) *Fratris Felicis Fabri Evagatorium*, etc. Volumen secundum, p. 2 à 4. — A. Couret, *Les Légendes du Saint-Sépulcre*, § VII, p. 124 à 127 (Paris, Maison de la Bonne Presse, 1894, in-12°). — Reinhold Röhricht, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande. Neue ausgabe*, p. 71. — *Fratris Felicis Fabri Evagatorium*. Volumen secundum, p. 2 :

« *Singulis ergo congregatis aperuerunt domini Mauri ecclesiae* « *sanctae valvas, nosque intromiserunt eodem modo, sicut dictum* « *est folio* 108. *A. Ingressi sunt etiam nobiscum Fratres montis Syon,* « *inter quos nobiscum intravit spectabilis vir, dictus Johannes de* « *Prussia, Procurator Fratrum montis Syon, sæcularis quidem* « *statu, sed regularis habitu et vita. Utitur enim proprio arbitrio* « *habitu tertii ordinis S. Francisci, cui tamen regulae voto se non* « *adstrinxit. Hic vir est genere nobilis, de prosapia comitum, Teu-*

Certains le disent originaire de la ville pomérellienne de *Dantzig*, « le grand port de la Vistule », mais, pour le surplus, sa vie est un mystère (1). Quel drame du cœur, quel martyre moral l'a relégué dans la pathétique Jéru-

« *tonicus de Prussia, procerae staturae, longam habens barbam,*
« *veneranda canitie decorus; maturus valde est vir ille, et multa-*
« *rum experientiarum, moribus compositus, conscientiosus et ti-*
« *mens Deum. Has laudes non ex auditu, sed ex certa scientia huic*
« *probo viro do. Hic habet auctoritatem domini Papae, et domini*
« *Imperatoris, et favorem regum et principum Christianitatis,*
« *creandi et percutiendi milites peregrinos nobiles ad sanctum Do-*
« *mini sepulchrum venientes. Notus est etiam domino Soldano, qui*
« *eum in magna habet veneratione. Praefectus insuper Naydon ci-*
« *vitatis Jerusalem eum veneratur, et Sabathytanco et Elphahallo,*
« *Calini et Trutschelmanni, omnes eum noscunt et venerantur. Unde*
« *sibi data est potestas a dominis terrae ornandi loca sancta mace-*
« *riis et aliis, praeterquam quod muros erigere non audet. Hic vir*
« *procurat, quod ruinae ecclesiae sancti sepulchri et in Bethlehem*
« *reficiantur, et tantae auctoritatis est in Jerusalem, quod etiam*
« *Sarraceni et Judaei eum timent, et pueri se ab eo abscondunt. Et*
« *dico pro certo, quod duo homines sunt in Jerusalem, senes et an-*
« *nosi, utilissimi et locis sanctis et peregrinis, et cogitare non pos-*
« *sum, qualiter peregrini stabunt in Jerusalem post eorum obitum.*
« *Invitus ego vellem esse peregrinus in Jerusalem eis absentibus.*
« *Unus homo est praefatus Frater Johannes. Alter est Elphahallo,*
« *Sarracenus, Calinus minor, bonus homo, de quo suo loco dicam.* »

(1) Reinhold Röhricht, *Deutsche Pilgerreïsen nach dem heiligen Lande. Neue ausgabe*, p. 71 :

« *Auparavant, un Jean de Prusse est nommé comme collateur*
« *de la Chevalerie du Saint-Sépulcre* (Grünemberg, 139; Ghis-
« telle, 68, *d'après lequel il était de Dantzig;* Fabri, II, 2-4, et
« Dietrich von Schachten, 208 : « *un Baron* »), *lequel* Walter
« Guglinger 127-128, *nomme :* « *fratrem tertii ordinis S. Francisci,*
« *qui per multos annos plus quam XXXVI prefuit auctoritate apos-*
« *tolica procurationi fratrum Minorum montis Sion* », *ainsi depuis*
« 1446 (*en vérité, il apparait d'abord en 1479 au jugement de*
« *Tucher dans son voyage*); *Jean prit comme Procureur l'ad-*
« *ministration de la fortune des Frères, la représentation de leurs*
« *intérêts et celle des pèlerins contre les autorités musulmanes.* »

salem et a figé ses traits dans une marmoréenne et mélancolique immobilité?

Tous ces fiers seigneurs, ces pèlerins héraldiques, ces gentilshommes à trente-six quartiers, fléchissent le genou devant lui à l'intérieur de la chapelle du Sépulcre. Il arme lui-même le plus qualifié d'entre eux, lui ceint une épée incrustée d'or et lui chausse les éperons dorés; puis il lui confie le soin d'armer à son tour celui qui, en dignité, vient immédiatement après lui. Et ainsi de suite (1). Si

(1) *Fratris Felicis Fabri Evagatorium.* Volumen secundum, p. 2 à 4 :

« *Cumque haec et plura alia Frater ille perorasset, ingressus*
« *est in domunculam monumenti Domini, et sequebantur omnes*
« *nobiles stantes ante ostium monumenti. Habebat autem nomina*
« *omnium nobilium, militiam accipere volentium, in scriptis, se-*
« *cundum ordinem nobilitatis et ita etiam eis militiam contulit.*

« *Primo ergo vocavit ad se generosum dominum Johannem co-*
« *mitem de Solms in interiorem specum dominici monumenti, ubi*
« *est ipsa sanctissima tumba, ejusque femur militari gladio ac-*
« *cinxit, et pedibus ejus apposuit militaria calcaria, et jussit eum*
« *genibus flexis procumbere super dominicam tumbam, ita, quod*
« *genua stabant super pavimentum, et pectus cum brachiis jace-*
« *bat super tabulam tumbae. Eo autem sic procumbente dictus*
« *frater Johannes arrepto gladio, quo comes præcinctus erat, et*
« *evaginato percussit eum cum spatha super scapulas tribus vi-*
« *cibus, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Quo facto*
« *erexit comitem, et gladium et calcaria ab eo solvit, eumque*
« *deosculabatur, [et] cum reverentia sibi Proficiat dixit. Hoc sic*
« *militiæ addicto vocavit Frater Johannes nobilem baronem,*
« *dominum meum Johannem Wernherum de Zimmern, et comiti*
« *tradidit gladium et calcaria, ut baronem in militiam percute-*
« *ret, quod et fecit. Post hoc ingressus est dominus meus Heinri-*
« *cus de Stöffel baro, quem dominus Johannes de Zimmern baro*
« *in militem percussit. A quo dominus meus Johannes Truch-*
« *ses miles percussus est; qui ingressum dominum meum Ur-*
« *sum de Hohen-Rechberg militem percussit. Et his militiae ad-*
« *scriptis et exclusis intraverunt alii nobiles secundum ordinem*
« *et militiæ dignitatem acceperunt. In mea prima peregrinatione*

les Infidèles le savaient, il paierait de sa vie ce courageux ministère, car, sous peine de mort, il est interdit d'entrer dans Jérusalem avec des armes apparentes ou cachées (1). Durant plus de dix-huit ans (*aliàs* 36), de 1479 à 1497 ou 1498, on le voit à son poste d'honneur, puis il disparait : comme son nom, sa tombe est ignorée !.....

Mais malheur au « petit bourgeois » qui s'insinue sans droit parmi cette illustre *camarilla* et, sans pouvoir prouver les *quartiers* nécessaires, se fait armer *Chevalier sur le Saint-Sépulcre :* cité devant le rigoureux *frère Jean,* il est aussitôt jugé, blâmé et rayé du livre de *Chevalerie* (2).

« *Frater Johannes omnes nobiles per se manu propria ad mili-*
« *tiam percussit, quia non ibi erant aliqui excellentes alios in*
« *nobilitate, sed aequales erant, et aequalis aequalem non percutit,*
« *sicut aequalis in aequalem jus et dominium non habet. Cum au-*
« *tem veniunt principes, marchiones, comites, barones et nobiles,*
« *tunc primum ipse Johannes percutit principatiorem, et postea*
« *ille alium sequentem, et ita consequenter usque ad infimos no-*
« *biles, qui petunt se percuti ab illis dominis, quibus magis af-*
« *ficiuntur, vel quorum servi sunt. Si autem sunt aliqui devoti,*
« *qui ex devotione militiam suscipiunt, et tamen militiae insignia*
« *ferre nolunt in patria, illi nec a principibus nec ab aliis per-*
« *cutiuntur, sed subjiciunt se Fratri Johanni. Sunt ergo sic in*
« *illa hora omnes nobiles facti milites, et quilibet in susceptione*
« *militiae contulit munus notabile juxta suum posse Fratri Jo-*
« *hanni. Aliqui X ducatos, aliqui VIII, aliqui VI, aliqui V pro*
« *sancti sepulchri et ecclesiae reparatione et locorum sanctorum*
« *honoratione, et Fratrum custodiae sancti sepulchri enutritione*
« *et lampadum incensione et ad alios usus, ad quos dictus fra-*
« *ter Johannes scit esse necessarium.* »

Voir aussi p. 9, n° 13 à 21, et p. 12, n°s 34 et 35.

(1) Argument de *Pero Tafur,* p. 64, et de *Philippe de Voisins,* p. 32. — Conf. *La Terre Sainte,* par F. Eugène Roger, p. 458, 459. — On reprenait ses armes ou bien on en achetait à *Gaza,* lorsque l'on se rendait au *Sinay* (*Felix Fabri,* Volumen secundum, p. 405, 406. — *Le grant voyage de Jherusalem,* fueillet LXXV *verso, in fine*).

(2) Felix Fabri, *Volumen secundum,* p. 14.

C'est le dernier exemple de *Chevaliers* créés sur le *Saint-Sépulcre* par d'autres que par le *Custode* ou *Gardien du Saint-Tombeau,* c'est le dernier écho, le dernier soupir de la Chevalerie militante, de la vieille et barbare *colée* conférée par un guerrier à un autre (1), se transformant en cérémonie religieuse et s'achevant, comme la vie d'un preux devenu moine, en un élan de piété.

Ajoutons que, aussitôt *Chevaliers,* tous ces Magnats se hâtent de suspendre aux parois du *Saint-Sépulcre* ou du *Calvaire* des feuillets de bois ou de vélin représentant leurs insolents blasons. Indigné de ce sacrilège et vaniteux étalage, un jour, un Soudan du *Caire,* en visite au Saint-Sépulcre, fit tout jeter au feu..... (2).

Ainsi, à la fin du quinzième siècle, en 1496 (et même 1498), au moment où l'*Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre,* — survivant aux Chanoines de Pérouse qui en ont été la première assise, — va être confirmé dans les bulles et actes diplomatiques, il est en vigueur depuis plus de trois siècles (1130-1496-1498) et a été conféré aux plus grands Seigneurs (3) de la Chrétienté, au moins depuis l'année 1197 jusques à l'année 1498.

Et après cela, l'on viendra soutenir sur la foi d'auteurs sans critique, sans crédit, sans valeur, comme *Favyn* (4),

(1) Léon Gautier, *La Chevalerie,* p. 270, 271, 274, 282, 283, 284, 324, 325, 333 (Paris, Victor Palmé, 1885, gr. in-8°).

(2) Felix Fabri, Volumen secundum, p. 94, 95, 96.

(3) Reinhold Röhricht, p. 71 :

« *Au commencement, l'Ordre lui-même se tint dans la plus haute*
« *considération, tant que la Réforme ne se fut pas étendue et qu'on*
« *ne le conféra qu'à des nobles d'au moins quatre générations, mais*
« *on arriva à armer Chevaliers aussi des marchands* ». — Felix Fabri, Volumen secundum, p. 1.

(4) André Favyn, *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie,* t. II,

Hélyot (1), *Wahlen* (2), *Lessurios* (3), etc., ou abusés comme *Moreri* (4), que c'est le pape Alexandre VI, le *Borgia*, qui, dans le but de réchauffer le zèle attiédi pour les Lieux Saints, a créé de toutes pièces l'*Ordre Chevaleresque du Saint-Sépulcre*, comme lui-même avait déjà créé l'*Ordre de Saint-Georges*, comme, en 1459, le pape Pie II avait imaginé l'*Ordre* mort-né *de Bethléem* (5) et un peu plus tard, vers 1464, la *Compagnie de Jésus* (6) ! Jamais ! c'est la plus amère erreur dans laquelle on puisse tomber ! c'est une calomnie démentie par trois siècles d'histoire, par plus de trois cents promotions de *Chevaliers* faites *sur le Saint-Sépulcre*, avant cette date fallacieuse de 1496. En voulez-vous une preuve de plus ? Rappelons-nous la phrase significative du bon dominicain *Félix Fabri* en 1483, qui, regrettant l'ère évanouie des Croisades, s'écrie en larmoyant : « ... *et milites sepulchri dominici et templi custodes multi erant* (1) ! »

Non, mille fois non ! La bulle de 1496, — si toutefois elle a jamais existé, si elle n'est pas une simple légende (2), — a eu seulement pour but d'*assurer* EXCLUSIVEMENT *aux mains du Révérendissime Gardien du Saint-Sépulcre le droit de créer des Chevaliers sur le Tombeau du Christ*. Et, en effet, à partir de cette date, on ne voit pour ainsi dire plus l'*Ordre du Saint-Sépulcre* conféré par d'autres que par le *Révérendissime Gardien du Sépulcre*.

p. 1596 à 1603 (Paris, M. DCXX, 2 vol. in-8°). — Conf. Lessurios, *Histoire de l'Ordre du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, p. 8, 9, 21 à 23. — Baron de Hody, *Godefroid de Bouillon et les rois Latins de Jérusalem*, p. 176 ; — *Anciens Statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, etc., p. 207, note. — Encore, Favyn se garde-t-il d'attribuer formellement au pape Alexandre VI la création première de l'Ordre : il ne parle que d'une réorganisation complète.

(1) Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires*, etc., t. II, p. 132, 133 (Paris, chez Nicolas Gosselin, MDCCXIV, in-4°).

(2) *Ordres de chevalerie et marques d'honneur. Publié par Auguste Wahlen, chevalier des Ordres de Prusse, de Suède, d'Espagne, etc.*, pages 287 à 290, et planche LXXXII. *Terre Sainte. Ordre du Saint-Sépulcre* (Bruxelles, Librairie historique-artistique, 1844, gr. in-8°).

(3) Lessurios, p. 22.

(4) Moreri, *Le Grand Dictionnaire historique*, au mot *Sépulcre* (Chanoines réguliers du), édit. de M. DCC. LIX, in-fol., t. IX, p. 350.

(5) Baron de Hody, p. 194. — *Anciens Statuts*, p. 216 et 217.

(6) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1879, t. XX, pp. 98-118, cités dans la *Bibliographie de l'Orient latin*, t. II, p. 1881, 1882, 1883 (Paris, Ernest Leroux, 1883, gr. in-8°). — Rien de commun, bien entendu, entre cette *Compagnie de Jésus* et l'Ordre si fameux des *Jésuites*.

(1) Felix Fabri, *Evagatorium*, t. II, p. 288.

(2) Lessurios, *Histoire de l'Ordre du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, p. 22. — Baron de Hody, p. 176 et 177.

Le chevalier *Félix de Salles*, de regrettée mémoire, croyait avoir retrouvé la mention de cette bulle. Voici ce qu'il écrivait en 1887 à M. l'abbé Albouy, Directeur de *La Terre Sainte* :

Vienne, 19 avril 1887,

« *Dites à l'auteur de l'étude sur l'Ordre du S.-Sépulcre qu'il* « *trouvera la bulle d'ALEXANDRE VI d'avril 1485, ou selon* « *Smitmer, du 28 mars 1489, rappelée dans la bulle de Jules II* « *(Romani pontificis benignitas) datée de Rome, auprès de S.-* « *Pierre, le 25 juin 1505, citée d'après Escluseaux, p. 114, par* « *Pauli, C. Diplom. di Malta, tome II, p. 172, n° 144. La bulle de* « *Jules II est aux Archives de Malte, je l'ai vérifiée. La bulle de* « *Jules II confirme celle d'Innocent VIII.* » — Dans ce texte, le chevalier *Félix de Salles* a évidemment substitué par erreur le nom du pape ALEXANDRE VI à celui du pape INNOCENT VIII.

Paragraphe Second.

L'ORDRE CHEVALERESQUE DU SAINT-SÉPULCRE DEPUIS LA BULLE DU PAPE ALEXANDRE VI, EN 1496, JUSQUES A LA RÉORGANISATION DE L'ORDRE, LE 24 JANVIER 1868, PAR LE PAPE PIE IX.

Numéro 1.

A. — *La Bulle du Pape Alexandre VI.*

La bulle du pape Alexandre VI de l'année 1496 (1), signalée pour la première fois par Favyn, le jaloux détracteur de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* (2) qu'il n'avait pas eu le cœur d'aller obtenir à Jérusalem (3), a été vainement et tour à tour recherchée par les auteurs les plus recommandables et dont quelques-uns avaient un intérêt majeur à la produire. Quaresmius et l'école franciscaine (4),

(1) *Anciens Statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, p. 52; p. 159, note; p. 174, note; p. 207, note; 256, 310, note. — Lessurios, p. 10, 11, 21, 22, et auteurs cités.

(2) *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie ov l'Histoire des Ordres militaires des Roys, et Princes de la Chrestienté*, etc., t. II, p. 1596, 1597. — Conf. *Historica, theologica et moralis Terræ Sanctæ elucidatio, auctore P. F. Francisco Quaresmio, ordinis Minorum. Editio secunda a P. F. Cypriano de Tarvisio recognita et adnotata.* Primi voluminis pars secunda, p. 498, col. 2; p. 507, col. 2 à 515. Venetiis, typis Antonellianis, 1881, in-fol.

(3) *Anciens Statuts*, p. 253. — *Le Voyage de Hierusalem et autres Lieux de la Terre Sainte faict par le Sieur Bénard parisien, chevalier du Saint-Sépulchre de Notre-Seigneur* IESUS CHRIST, p. 287. A Paris, 1621, in-12.

(4) *Historica, theologica et moralis Terræ Sanctæ Elucidatio, auctore P. F. Francisco Quaresmio*, etc. Editio secunda. Primi voluminis pars prima, p. 328, 329, col. 1; pars secunda, p. 389, 390, col. 1, 437 à 441, 498; col. 2, 507; col. 2, à 514. (*Venetiis, typis Antonellianis*, 1881, in-fol.)

le compilateur anonyme des *Anciens Statuts* (1), Hélyot (2), Hermens (3), le baron de Hody (4), le Jésuite hollandais Lessurios (5) ont fouillé sans succès les recueils de bulles pontificales et les archives, pour retrouver ce diplôme d'une si décisive importance, quoique si funeste aux légitimes prétentions de l'*Ordre du Saint-Sépulcre*. Ils ont échoué dans leurs investigations : la bulle est demeurée introuvable. Tout récemment, le très érudit comte *Ferruccio Pasini Frassoni* a, comme nous l'avons dit plus haut, découvert et publié une bulle inédite du pape Alexandre VI, datée de 1496 et relative à l'*Ordre du Saint-Sépulcre*, mais cette bulle, — muette sur la *Chevalerie du Saint-Sépulcre*, — a seulement pour but de maintenir en Allemagne et dans les Pays-Bas l'*Ordre canonial régulier du Saint-Sépulcre* si fâcheusement aboli quelques années auparavant par le pape Innocent VIII (6).

N'est-il pas permis de conclure que ce document n'a jamais existé et ne serait qu'une invention du mensonger et envieux Favyn (7) et de ses copistes Hélyot, Moreri et

(1) Pages citées.

(2) Hélyot, *Histoire des ordres monastiques religieux et militaires*, etc., t. II, p. 132, 133.

(3) Lessurios, p. 22. — *Considérations sur Jérusalem et le tombeau de Jésus-Christ*, etc., par M. le chevalier Artaud de Montor, p. 25 et suiv. (Paris, Adrien le Clère, 1846; broch. in-8° de 64 p.).

(4) Hody, p. 176, 177, 179.

(5) Lessurios, p. 22.

(6) *Dell' origine, prerogative e consuetudini del sacro militare ordine gerosolimitano del Santo Sepolcro. Memorie e documenti publicati dal conte Ferruccio Pasini Frassoni, Comm. e già Balì*, etc. (*Roma, Tipografia Tiberina, di F. Setth*, 1899, gr. in-8°). *Documento A.*, p. 31 à 36.

(7) *Anciens Statuts*, p. 174, note; 207, note, et p. 253. — Conf. Hody, p. 176.

autres (1)? D'autant plus que la pièce en question, — si elle a réellement, comme on le prétend, créé à nouveau et sur les ruines de l'Ordre régulier des Chanoines du Saint-Sépulcre (2), l'*Ordre chevaleresque et militaire du Saint-Sépulcre*, — se trouve en contradiction positive avec trois siècles d'histoire et les documents les plus certains nous montrant, au moins depuis 1197, de très nombreux *Chevaliers armés sur le Saint-Sépulcre* (3) depuis le *comte de Holstein-Schawenburg* (1197), jusques au *duc de Parme* (1413), au *duc Jean de Clèves* (1450), au *prince d'Orange* (1453), au Français *Philippe de Voisins* (1490), au *comte de Nassau* (1495), au *duc Boleslas de Poméranie* (1497) et au *chevalier Arnold de Harff* (1497 ou 1498) (4).

Et cependant, je ne peux m'empêcher d'être très frappé d'une singulière coïncidence.... C'est que, justement à partir de la date assignée par Favyn (5) à la bulle prétendue du pape Alexandre VI, la création de *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre* devient précisément l'apanage exclusif, le droit personnel et étroit du *Révérendissime Gardien du Mont-Sion et du Saint-Sépulcre!*

(1) Hélyot, t. II, p. 132, 133. — Moreri, *Le Grand Dictionnaire historique*, mot *Sépulcre*. — *Anciens Statuts*, p. 295. — Conf. Hody, p. 197.

(2) Lessurios, p. 24, *in fine*.

(3) *Anciens Statuts*, p. 246, 247, n° 49. — *Reisbuch des heyligen Lands*, Francof.-s.-M., 1609, in-fol., cité par le baron de Hody, p. 172, 173, 176 et 302, texte et note 1. — *Le tres devot voyage de Ierusalem*, etc., *faict et descript* par Iean Zvallart, etc., p. 31 (en Anvers, M. D. C. XXVI, in-4°).

(4) Reinhold Röhricht, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande. Neue Ausgabe*, p. 189, 190, 191 (Innsbruck, 1900, in-8°).

(5) Favyn, t. II, p. 1596 et 1597 : « .... *De sorte que le Pape* Alexandre Sixiesme *du nom, l'an Quatriesme de son Pontifical, et de Grace* Mille Qvatre Cents Qvatre-Vingts-Seize, *transporta au Sainct Siege, et à luy, le pouuoir de conferer cet Ordre de Cheualiers du Sainct Sepulcre*, etc. »

Jusqu'alors, cette création semblait rentrer, comme la Chevalerie elle-même, dans le domaine public et féodal du temps. Tout grand seigneur, pèlerin à Jérusalem, comme *Guillaume de Boldensel*, *Jacques de Beaufort*, *Nicolò d'Este*, *Pero Tafur*, *Arnulf de Créquy*, etc., se croyait le droit de créer *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre* les nobles qui l'avaient suivi ou qu'il rencontrait à Jérusalem. En 1336 Guillaume de Boldensel arme *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre* deux nobles de sa suite; en 1419, le seigneur de Caumont emmène de Rhodes un Chevalier de Saint-Jean qui lui confère la *Chevalerie* sur le Tombeau du Christ; en 1450, Arnulf de Créquy crée *Chevalier*, dans la crypte du Saint-Sépulcre, le duc Jean de Clèves, qui arme à son tour ses compagnons de pèlerinage. Même, de 1479 à 1497 ou 1498, nous voyons le célèbre frère Jean de Prusse, — au fond simple laïc, — mais gentilhomme titré et Chevalier, créer lui-même *Chevalier sur le Saint-Sépulcre* le pèlerin le plus qualifié, puis faire armer tour à tour devant lui chaque Noble inférieur par le Seigneur qui le précède immédiatement dans la hiérarchie.

Mais, à partir de cette date fatidique de 1496 (ou plutôt 1498), tout cela disparaît. Désormais le droit de créer des *Chevaliers* sur le Tombeau du Christ devient l'apanage exclusif, le privilège singulier, le droit exceptionnel du *Franciscain gardien du Saint-Sépulcre et du Mont-Sion, Custode de la Terre Sainte*, lequel crossé et mitré comme un Évêque, représente à la fois à Jérusalem l'autorité du Patriarche et celle du Saint-Siège.

Nous disons l'apanage exclusif, car si les moines du *Sinay* ont continué, durant peut-être encore un siècle, à créer parfois des *Chevaliers* sur le sarcophage de Sainte-

Catherine, comme *Martin de Baumgarten* (1), *Jacques de Berlaere, François Pendels,* patricien de Bruges (2), et le Parisien *Claude Daubray* (3), cette *Chevalerie* n'était qu'un appendice un peu fantaisiste, une annexe et comme un prolongement presque légendaire de l'*Ordre du Saint-Sépulcre*, qu'elle complétait et couronnait peut-être, mais n'avait jamais la vertu de suppléer.

Cette coïncidence entre la bulle incertaine du pape Alexandre VI et la concentration exclusive, stricte, personnelle et étroite aux mains du *Révérendissime Gardien du Saint-Sépulcre* du droit de conférer la *Chevalerie* sur le Tombeau du Christ, constitue, il faut en convenir, une circonstance remarquable, une rencontre singulière, un rapprochement considérable dont on ne saurait méconnaître le poids.

Donc, j'inclinerais à penser avec Quaresmius (4), Hermens (5), Lessurios (6), Hody (7) et le P. Léon Patrem (8), que réellement le pape Alexandre VI s'est préoccupé de l'*Ordre du Saint-Sépulcre,* et que — peut-être sur les ins-

(1) *Martini à Baumgarten in Brailenbach*, etc., Peregrinatio, etc., *Noribergæ*, cIↃ IↃ xciv, p. 7 : « *Ego sum Eques auratus et Nobilis.* « *In peregrinatione ad S. Sepulcrum Domini et S. Catharinam* « *Eques factus, Anno* 1507. »

(2) O'Kelly de Galway, p. 165 et 214, 215. — Conf. Hody, p. 179, 180.

(3) Favyn, t. II, p. 1668.

(4) Quaresmius, *Elucidatio*, etc., p. 441, col. 1 et 498, col. 2. — Fabri, *Evagatorium*, volumen tertium, p. 51.

(5) Lessurios, p. 22.

(6) *Ibid.*, p. 22, 25, 26, *in fine.*

(7) Hody, p. 176 et 177, *in medio*, et 179.

(8) *Tableau synoptique de l'histoire de tout l'Ordre séraphique* de 1208 à 1878, etc., par le R. P. Marie-Léon Patrem, p. 23, colonne de la *Custodie de Terre Sainte*, à l'année 1490 (Paris, imprimerie de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 1879).

tances de frère *Jean de Prusse* (1) — il a, soit par un acte aujourd'hui disparu, soit au moins verbalement (*vivæ vocis oraculo*), spécialisé, concentré aux mains du *Gardien du Mont-Sion et du Saint-Sépulcre,* au préjudice exclusif de tout autre, le privilège de créer sur le Tombeau du Christ des *Chevaliers du Saint-Sépulcre*. Rien n'empêche d'admettre également qu'il se soit en même temps réservé (2) la *Grande Maîtrise* de l'*Ordre* ainsi renouvelé et qui, de 1496 à 1611, paraît avoir porté le double titre d'*Ordre du Saint-Sépulcre et de Saint-Georges* (3), soit en souvenir de l'ancien *Ordre militaire de Saint-Georges* mentionné en 1137 par Guillaume de Tyr (lib. XIV, cap. xxvi), soit comme rappel de l'*Ordre de Saint-Georges* récemment fondé par le Pape susénoncé, soit peut-être aussi à cause d'une église copte de *Saint-Georges* au *Caire,* dont l'Évêque avait coutume de créer *Chevaliers de Saint Georges* les pèlerins qui survenaient (4).

C'est très probablement ce même acte ou diplôme du pape Alexandre VI que, vingt ans après, en 1516 (*aliàs* 4 mai 1515) (5), et ensuite le 4 février 1518 (6), le pape Léon X aurait confirmé oralement dans une audience par lui accordée au Révérendissime Custode de la Terre Sainte; confirmation renouvelée en 1525 par le pape Clément VII à la prière du Franciscain *Jérôme de Valen-*

(1) Lessurios, p. 25.

(2) Favyn, t. II, p. 1596, 1597.

(3) *Anciens Statuts,* p. 160, note. — Lessurios, p. 25. — Villamont, p. 458. — Quaresmius, *Elucidatio,* p. 441, col. 1.

(4) *Anciens Statuts,* p. 160, note. — Félix Fabri, t. III, p. 51.

(5) Quaresmius, *Elucidatio (editio secunda) primi voluminis pars secunda,* p. 389, colonne 1. — *Anciens Statuts,* p. 310, n° 126.

(6) Quaresmius, *Elucidatio (editio secunda) primi voluminis pars secunda,* p. 390, colonne 1. — *Anciens Statuts,* p. 311, n° 127.

tia (1), par le pape Urbain VIII, le 22 décembre 1642, et le 7 janvier 1746 par le pape Benoît XIV en faveur du Père *Jacques de Lucques* (2).

Quant aux bulles des papes Pie IV du 17 juillet 1561, Alexandre VII du 3 août 1655 et Benoît XIII en 1727 (3), elles se bornent, nous dit Lessurios (4), à confirmer d'une manière générale les privilèges des Franciscains en Terre Sainte, sans faire d'allusion spéciale au droit de créer des *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre.*

Voilà — jusqu'à plus amples informations et découvertes — ce que l'on peut admettre au sujet de l'acte si considérable attribué par Favyn, Hélyot et leurs copistes (5) au pape Alexandre VI.

Ainsi, à partir du 13 août 1496 (ou plutôt de l'année 1498), l'*Ordre du Saint-Sépulcre* paraît exclusivement conféré, sous l'autorité et au nom du Saint-Siège, par le *Révérendissime gardien du Saint-Sépulcre et du Mont-Sion, Custode de la Terre Sainte.*

(1) Lessurios, p. 26. — La Custodie franciscaine de Terre Sainte. *Rapport rédigé par le R. P. Marie-Léon Patrem, missionnaire apostolique*, etc., p. 8, notes (Paris, imprimerie de l'Œuvre de Saint-Paul, 1879).

(2) Lessurios, p. 22. — Comte Ferruccio Pasini Frassoni, *Dell' origine, prerogative e consuetudini del sacro militare ordine Gerosolimitano del santo sepolcro*, etc., p. 2 et suiv. — *Précis historique de l'Ordre religieux et militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem, traduit de l'italien* (par Léonce d'Avenel) *du chevalier Ercolano Gaddi-Hercolani et du chevalier Carlo Padiglione*, pages 369, texte et note 4, 370, 375, 376, texte et note 3, et 386 de la *Revue nobiliaire, héraldique, et biographique*, publiée par M. Bonneserre de Saint-Denis, etc., 2e année, nos 8, 9 (février, — mars 1864). Paris, Dumoulin, in-8°.

(3) Hody, p. 177. — Lessurios, p. 22.

(4) Lessurios, p. 22.

(5) Sur ces copistes, voir Hody, p. 163, note 3, 164 et 177, et Lessurios, p. 21 et 22.

Nous voyons bien une fois, dans un texte assez nouvellement produit, un Archevêque *in partibus*, se disant ruiné par le Turk et délégué du Patriarche de Jérusalem, parcourir la France, en l'année 1569, avec l'autorisation du roi Charles IX, quêtant pour la Terre Sainte et parfois conférant, avec un pieux cérémonial, à quelques notables un peu naïfs, comme le jurisconsulte Salomon de Meretz (1) à Valence, la dignité de *Chevalier du Saint-Sépulcre*. Mais c'est là une bien rare exception et nous aurions quelque peine à en produire un second exemple. D'ailleurs le Patriarche en question (Grec d'origine) était évidemment un simple titulaire, un Patriarche *in partibus* et théorique, comme Hélie de Nabinaud en 1343, Philippe de Cabassol en 1366, Louis de Harcourt en 1460, et François de Gonzague vers le milieu du seizième siècle, nommé par le Saint-Siège, dont l'autorité infaillible couvrait et légalisait toutes ces irrégularités.

B. — *L'Ordre, du 13 Août 1496 au 24 Janvier 1868.*

Quelles furent, du 13 août 1496 au 24 janvier 1868 (date de la réorganisation de l'Ordre par S. S. le pape Pie IX), les vicissitudes de l'*Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre?*

Elles sont peu nombreuses, et nous ne les mentionnerons que brièvement. Ce n'est plus en effet comme dans la période précédente, où l'existence de l'Ordre antérieurement au pape Alexandre VI était plus que mise en doute; où nous avions à détruire la fausse opinion que ce Pape était le véritable fondateur de l'*Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre*. Nous recueillions alors avec un soin

(1) *Notice sur François Joubert et ses mémoires et sur Salomon de Meretz*, p. 51 (Grenoble, Drevet, 1886, in-12).

jaloux tous les noms, tous les détails et jusqu'au moindre mot échappé au naufrage des Croisades et au laconisme indifférent des cartulaires et des chroniques. Mais désormais, et à partir de cette date décisive de 1496, l'existence de l'Ordre est reconnue, les noms des *Chevaliers* sont publiés, leurs relations de voyage imprimées et connues de tous; le précieux *Registre* des R. P. Franciscains de Jérusalem, cité pour la première fois en 1892 dans notre voyage en Terre Sainte (1), vient d'être publié par le dévoué commandeur D. *Carlos de Odriozola*; enfin le savant *Reinhold Röhricht* a donné la liste à peu près intégrale des pèlerinages germaniques : plus besoin d'établir longuement ce qui n'est plus en question!

Les pèlerins de qualité, comme *Jacques d'Ennetières* à la fin du quinzième siècle; *Martin de Baumgarten*, *Jacques Goethals*, écuyer de l'empereur Maximilien, *Charles-Philippe de Champarmoy*, *Greffin Affagart*, *Jacques Gassot*, *Barthélemy de Salignac*, *Jean Yseuijns*, trésorier de l'empereur Charles-Quint, *Charles Magius*, *Christophe Radziwil*, *Philippe de Mérode*, *Villamont*, au seizième; *Pesenti*, *Laurent d'Arvieux*, au dix-septième, etc., etc., continuèrent à être armés *Chevaliers* sur l'autel intérieur du Saint-Sépulcre (2), sous la vapeur

(1) *En Terre Promise*, etc., par A. Couret, ancien Magistrat, p. 252 (Paris, Maison de la Bonne Presse, 1892, in-12).

(2) Pierre de Smet *dit Van Steebroeck* (1505-1506), dans *Les Voyageurs Belges du treizième au dix-septième siècle, par le baron Jules de Saint-Genois* (Bruxelles, *Ajamar*, t. I, 2e édition), p. 207, 208 : « *Dans le Saint-Sépulcre même s'élève maintenant une belle tombe* « *en marbre, au-dessus de laquelle dix-huit lampes sont suspen-* « *dues et brûlent sans cesse. C'est là qu'on donne l'accolade aux* « *chevaliers de Jérusalem.* » — Le voyage d'Outremer (*Égypte, mont Sinay, Palestine*) *de Jean Thenaud, gardien du couvent des*

de l'encens (1), à la clarté des lampes d'or, présent, pour la plupart, des Rois de France et d'Espagne (2), devant le

Cordeliers d'Angoulême, etc., p. 95 : « *Et est le sepulchre de la* « *pierre mesme du rochier; celuy que l'on voit et sur lequel on* « *dit messe et auquel les chevaliers sont créés, a neuf palmes et* « *demye de longueur. En ceste seconde et saincte spelonque sont* « *tous temps lampes ardantes sans lesquelles n'y a clarté ne lu-* « *miere audict sepulchre.* » — Discovrs dv voyage d'Ovtremer *au Sainct Sepvlcre de Jervsalem, et avtres lievx de la terre Saincte*, Par Anthoine Regnault, bourgeois de Paris, 1573, in-4°), p. 70 : « *Lon* « *monte sur ledict sainct Sepulchre, ou lon a de coustume faire* « *Cheualiers ceux qui se veullent faire recepuoir, et en auons veu* « *plusieurs recepuoir par le Commissaire du Pape.* » — *Les voyages du seigneur de Villamont, cheualier de l'Ordre de Ierusalem, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy. Dernière édition, augmentée et corrigée de nouveau.* (A Lyon, par Pierre Bernard, en rue Mercière, au Daulphin ancré. M. DCXIII), p. 454 : « *Le Cheualier* « *aspirant prosterné à genoux en la chapelle du Sainct Sepul-* « *chre, deuant le lieu où reposa nostre Sauveur, y fait sa prière* « *et les Religieux chantent* Veni creator Spiritus »...; p. 456 : « *Le Cheualier ayant l'espee ceinte se leue et, la tirant du four-* « *reau, la baille entre les mains du Gardien, et se remettant à* « *genoux inclinant sa teste sur le Sainct Sepulchre, le Gar-* « *dien*, etc. » — *Christophori Fürer ab Haimendorf, Equitis Aurati, Duumviri Reip. Noribergensis primarii, et in rebus bellicis Consiliarii supremi*, etc. Itinerarium *Ægypti, Arabiæ, Palæstinæ, Syriæ, aliarumque regionum orientalium*, etc. *Norimbergæ, ex officina Abrahami Wagenmanni.* clo Io cxx, p. 61.

(1) Mémoires du chevalier d'Arvieux, *envoyé extraordinaire du Roy à la Porte, Consul d'Alep, d'Alger, de Tripoli, et autres Echelles du Levant*, etc., t. II, p. 125. (A Paris, Chez Charles-Jean-Baptiste Delespine le Fils, Libraire, etc., M. DCC. XXXV. in-12.)

(2) Sur ces lampes signalées par tous les voyageurs, voir notamment : *Le Nouveau et dernier voyage de Ierusalem, faict par le commandement du Roy.* Par M. de Vergoncey, gentilhomme de la chambre, etc. A Paris, chez Simon Febvrier, M. DC. XXXIII, in-4°, p. 280. — *Le Voyage de la Terre Sainte contenant une véritable description des lieux plus considérables que Nostre-Seigneur a sanctifiés de sa présence, Prédications, Miracles et Souffrances*, etc., 3e édition, par M. I. Doubdan, P. *Chanoine de l'Église*

tableau de mosaïque don des grands-ducs de Florence (1),

royalle et collégiale de Saint-Paul, à Saint-Denis en France, et confesseur du célèbre monastere des Vrsulines de la mesme ville. A Paris, chez Pierre Bien Fait, M. DC. LXVI, in-4°, p. 66. — *Histoire et voyage de la Terre Sainte, où tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les saints lieux, est très exactement descrit*, par le P. R. Iaques Goujon, *religieux de l'Observance de Saint-François, lecteur Jubilé de la Famille de Terre Sainte. Ouurage enrichi de plusieurs figures en taille douce.* A Lyon, chez Pierre Compagnon et Robert Taillandier, marchands libraires, rue Mercière, au Cœur-Bon. M. DC. LXX. Avec privilège et approbation, p. 167, 168. — La Terre Sainte, *ou* Description topographique *très particulière des Saints Lieux et de la Terre de promission*, etc., par F. Eugène Roger, p. 132, 133, 143, 144. — Le Bouclier de l'EUROPE ou la GUERRE SAINTE, contenant des avis politiques et chrétiens, *qui peuvent servir de lumière aux Rois et aux Souverains de la Chrétienté, pour garantir leurs Estats des incursions des Turcs, et reprendre ceux qu'ils ont usurpé sur eux. Avec une relation des voyages faits dans la Turquie, la Thébaïde et la Barbarie*, par le R. P. Jean Coppin, *autrefois capitaine, lieutenant de Cavalerie, consul des François à Damiette et Syndic de la Terre Sainte; à présent visiteur des Hermites de l'Institut reformé sous l'invocation de* saint Jean-Baptiste *au diocèse du Puy. Imprimé au Puy, et se vend* à Lyon, chez Antoine Briasson, rue Mercière, au Soleil. M. DC. LXXXVI. Avec privilège du Roy, p. 454. — *Le Voyage d'Italie et du Levant de* M. Fermanuel, etc., etc., et de Stochove, sieur de Sainte-Catherine; gentilhomme Flamen. A Rouen, M. DC. LXXXVII, in-12°, p. 362, 344. — *Relation d'vn voyage fait av Levant*, etc., Par Monsieur de Thevenot, p. 375, *in fine*. (A Paris, M. DC. LXV, in-8°).

(1) De Vergoncey, *Le Nouveau et dernier voyage de Jérusalem*, etc., p. 280. — Conf. *Relation des voyages de M. de Breves, tant en Grèce, Terre Saincte et Ægypte, qu'aux royaumes de Tunis et Alger*, etc., p. 209, 210. A Paris, chez Nicolas Grasse, M. D. C. XXVIII, in-4°. Sur ce tableau de mosaïque, voir Le Sainct Voyage de Hierusalem et mont Sinay, *faict en l'an du grand Iubilé*, 1600. *Avec plusieurs figures tant des Saincts Lieux, que des églises et des choses plus remarquables*, par R. P. F. Henry Castela, Tholosain religieux obseruantin. A Bordeaux, M. D. CIII, p. 258. — *Le Voyage de la Terre Sainte*, etc., par M. T. Doubdan, etc., p. 67. — *Le tres devot voyage de Ierusalem. Avec les Figures des lieux saints, et plusieurs autres, tirées au naturel. Faict et descript* par Iean

représentant le Christ sortant vainqueur du tombeau, par le Gardien du Mont-Sion, crossé et mitré comme un évêque (1) et « *qui est en ce pays*, nous dit un vieil auteur, *comme le souverain Pontife* » (2), avec le cérémonial consacré par la tradition et définitivement réglé par le frère *Jean de Prusse* (3).

Une innovation s'introduit cependant : bientôt commencent à apparaître dans l'emblématique investiture l'*épée de Godefroi de Bouillon* (4), son *éperon*

Zvallart, *Cheualier du sainct-Sepulchre de nostre Seigneur, Mayeur de la Ville d'Athen, Haynnaut*, etc., livre III, p. 173 (*En Anvers*, M. DC. VIII).

(1) Villamont, p. 453. — Castela, p. 119. — *Itinerarium Hierosolymitanum et Syriacum*, etc. *Avctore Ioanne Cotovico. Antuerpiæ*, M. DC. XIX, p. 213, 214. — *Histoire et voyage de la Terre Sainte*, par le R. P. Jacques Goujon, p. 124, 355. — *La Terre Sainte*, etc., par F. Eugène Roger, p. 434. — *Le Voyage de la Terre Sainte*, etc., par M. I. Doubdan, etc., p. 377. — *Le tres devot voyage de Jerusalem*, par Iean Zvallart, etc., p. 179. — Itinerarium Hierosolymitanum Syriacum; *in quo variarum gentium mores et instituta; Insularum, Regionum, Vrbium situs, unà ex prisci recentiorisque sæculi usu; unà cum euentis, quæ Auctori terrâ marique acciderunt, dilucidè recensentur. Acessit Synopsis Reipublicæ Venetorum Auctore* Ioanne Cotovico *Vltraiectino I. V. D. Milit. Hierosolymitano. Antverpiæ, Apud Hieronymum Verdussium*, etc., M. DC. XIX, p. 213, 214. — Sur le Révérendissime Gardien du Saint-Sépulcre, ses ornements pontificaux et sa réception solennelle dans l'église du Saint-Sépulcre, voir l'intéressant pèlerinage inédit : *Voyage de Jérusalem, par le Frère Tondeur, religieux minime à Rome, en l'année Mil sept cent dix-sept*, p. 92 à 97. Ce manuscrit fait partie de la belle bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans.

(2) *Relation du voyage de Domenico Trevisan*, p. 201, à la suite du *Voyage d'Outremer de Jean Thenaud* (Paris, Leroux, M.D.CCC. LXXXIV, gr. in-8°). — Favyn, t. II, p. 1565.

(3) Lessurios, p. 25.

(4) Villamont, p. 456. — Zuallart d'Ath (p. 185) parle seulement de « *l'espée dorée* », mentionnée déjà par Anthoine de la Salle dans *La Salade*, fueillet LXVII, col. 1, *in fine*. — Cotovic, p. 217. — Stochove,

d'or (1) attaché au pied nu (2) du récipiendaire et la *chaîne d'or,* supportant la Croix potencée de Jérusalem, cantonnée de ses quatre croisettes (3).

Vénérables reliques, Dieu nous garde de vous contester! D'où viennent-elles? — On l'ignore. — Ont-elles été, comme le veut la légende, transmises aux Franciscains, dans le cours du treizième siècle, par un évêque de Nazareth (4)? — C'est plus que douteux. L'épée toutefois a bien l'apparence simple et vigoureuse d'une arme des Croisades (5). Elle est mentionnée pour la première fois

p. 364. — Bénard, p. 196. — F. Roger, p. 457. — *Voyage nouveau de la Terre Sainte enrichi de plusieurs remarques particulières qui servent à l'intelligence de la Sainte Écriture*, etc., par le P. Michel Nau, p. 489, 490. (A. Paris, chez André Pralard, rue S. Jacques, M. DC. LXXIX.)

(1) *LE grant voyage de Jherusalem divise en deux parties*, etc., par Nicole le Huen, fueillet XXI. *verso*. — *Itinerarii Terre sancte : inibique sacrorum locorum : ac rerum clarissima descriptio : etc. per Bartholomeum a Saligniaco sedis apostolice prothonotarium : equestris ordinis militem : ac utriusque iuris professorem nuper emissa* (édition de 1525). *Tomus septimus. Septimum caput.* Fo. XXX. — Villamont, p. 456. — Cotovic, p. 217. — Stochove, p. 364. — F. Roger, p. 460. — P. Michel Nau, p. 490. — *Viaggi fatti nell' Egitto superiore et inferiore : nel monte Sinay,* etc., etc., opera del Signor Gabrielle Bremond Marsiliese, etc. In Roma, Per Paolo Moneta, MDCLXXIX, lib. II, cap. XXXVI, p. 31 à 34.

(2) Zuallart d'Ath, livre III, p. 186. — Villamont, p. 452. — Thevenot, p. 375.

(3) Villamont, p. 457. — Zuallart d'Ath, livre III, p. 186. — Cotovic, p. 218. — F. Roger, p. 460. — P. Michel Nau, p. 490. — *Relatione tripartita del Viaggio di Gierusalemme*, etc., *descritta da Fra Steffano Mantegazza Sacerdote Milanese dell' Ordine de Predicatori*, p. 346 (*in Milano* M. DC. XVI, in-4°).

(4) *Guide indicateur des sanctuaires et lieux historiques de la Terre Sainte*, par le frère Liévin de Hamme, tome I, p. 288 (Jérusalem, Imprimerie des RR. PP. Franciscains, 1877, 2 vol. in-12).

(5) Hody, p. 186, notes 1, 2, 3. — O'Kelly de Galway, p. 124 à 127 du tome III du *Héraut d'armes*.

par Villamont, en 1589; les éperons apparaissent dès la fin du quinzième siècle dans les *itinéraires* de Fabri et de le Huen; et la chaîne d'or, mentionnée pour la première fois par Josse de Meggen en 1542, et Anthoine Regnaut en 1549, figure aussi dans la relation de Zuallart en 1586 et de Villamont en 1589, lequel en parle comme d'une *ancienne coutume*.

A son retour, le nouveau Chevalier, fêté par ses concitoyens qui, dans les Flandres, lui offraient parfois le vin d'honneur (1), ajoutait à son blason, suivant le vieil usage, une pièce empruntée aux armes de la Terre Sainte (2), passait à son cou une chaîne d'or ou un ruban soutenant un médaillon orné des Croix de Jérusalem (3) et continuait à porter sur le cœur la Croix vermeille que les simples pèlerins, à leur retour, déposaient avec tant de regrets (4). Cet emblème, insigne séculaire de la *Chevalerie du Saint-Sépulcre,* variait d'ailleurs suivant les

(1) O'Kelly de Galway, p. 197, 247, 250, 276.

(2) *Ibid.*, p. 145 à 148, 188, etc. — D'Hozier, *passim.* — *Écusson de Pierre Berthault* sur sa tombe à Saint-Gervais de Paris (B. N. *Coll^on Clairambault*, t. 945. *Epitaphes*, p. 945).

(3) Voir le portrait de Don Aquilante Rocchetta, chevalier du Saint-Sépulcre, en tête du récit de son pèlerinage intitulé : PEREGRINATIONE DI TERRA SANTA *e d'altre provincie* DI DON AQUILANTE ROCCHETTA, *Cavaliere del Santissimo Sepolcro*, etc., In Palermo, per Alfonzo dell' Isola, 1630. — Les Croix de Jérusalem figurent aussi à côté du portrait de Christophe Fürer de Haimendorf (bien que, en sa qualité de protestant, il n'ait pas été créé *Chevalier sur le Saint-Sépulcre*), dans son portrait placé au verso de la première page de son pèlerinage intitulé : CHRISTOPHORI FURERI AB HAIMENDORF, *Equitis Aurati, Duumviri Reip. Noribergensis primarii, et in rebus bellicis Consiliarii supremi*, etc. ITINERARIUM ÆGYPTI, ARABIÆ, PALESTINÆ, *Syriæ, aliarumque regionum Orientalium*, etc. *Norimbergæ. In officina Abrahami Wagenmanni*, clo Io CXX.

(4) Félix Fabri, *Evagatorium, volumen tertium*, p. 467, *in fine*.

temps et les pays. Au douzième siècle et pendant toute la durée des Croisades, c'est la Croix patriarcale à double traverse du Chapitre de Jérusalem (1). Plus tard, c'est : tantôt la grande Croix pourpre des pèlerins et des croisés dont parle Anthoine Regnaut en 1549 (2), et qu'on voit en 1577 sur le portrait de Don Aquilante Rocchetta (3) ; tantôt les cinq Croix des armes de Jérusalem qui se montrent au quatorzième siècle à la fois et sur l'habit des pèlerins (4) et sur les deniers des Lusignan de Chypre (5). Au commencement du dix-septième siècle, les cinq Croix semblent l'emporter sans retour (6).

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 7 à 9. — Riant, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des croisades*, p. 438. — *Anciens Statuts*, p. 229, n° 25; p. 328, n° 149; conf. p. 329, n° 152.

(2) *Discovrs dv voyage d'Ovtremer au Saint-Sepulchre de Jérvsalem et avtres lievx de la terre Saincte*, Par Anthoine Regnaut, bourgeois de Paris, 1573, in-4°, p. 16.

(3) *Peregrinatione di Terra Santa e d'altre provincie di Don Aquilante Rocchetta, cavaliere del santissimo Sepolcro*, frontispice (In Palermo per Alfonzo dell' Isola 1630).

(4) *Chronique de Saint-Bertin* citée plus haut : « *milites Sancti Sepulchri qui cruces vestibus suis laïcalibus apponunt* ». — Félix Fabri, *Evagatorium, volumen tertium*, p. 467. — *Anciens Statuts*, p. 271, n° 69 (*binas cruces rubras*). — *Ibidem*, p. 291, n° 97.

(5) *Monnaies et sceaux des Croisades*, par le M^is de Vogüé (Paris, imprimerie Arnous de Rivière, 1877, p. 17 à 19, n^os 12 à 19 des planches. — *Monnaies inédites des Croisades* (même volume), p. 12 et suivantes, et numéros correspondants des planches. — Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin* (Paris, Leroux M. D. CCC. LXXVIII, in-4°), pages 190, 192 et suiv., et planches VI et suivantes.

(6) *Pellegrinaggio di Gierusalemme fatto, e descritto per Gio, Paolo Pesenti, cavaliere del Santiss. Sepolcro di Nostro Signore*. In Bergamio, 1615, p. 73. — *Discours du voyage d'Outremer au Saint-Sepulcre de Ierusalem, et autres lieux de la Terre Saincte*, etc., par Gabriel Giraudet, marchant de la ville de nostre Dame du Puy-en-Velay. A Rouen, 1604, in-12, frontispice et p. 9. — Conf. le frontispice de l'ouvrage intitulé : Christophori Fureri *ab Haimendorf*, Equitis Aurati, *Duumviri Reip. Noribergensis primarii, et in rebus bellicis Consiliarii supremi*, etc. ITINERARIUM Ægypti, Arabiæ, Palestinæ, Syriæ, *aliarumque regionum Orientalium. Norimbergæ, ex officina Abrahami Wagenmanni* clo Io cxx. Ce frontispice représente le portrait de Christophe Fürer avec ses armes et les *cinq croix de Jérusalem*.

Et cependant le nombre des *Chevaliers du Saint-Sépulcre* diminue, leur qualité s'amoindrit (1). Aux grands seigneurs, aux princes souverains, aux pèlerins qualifiés, aux gentilshommes « de sang bleu » succèdent désormais, du moins le plus souvent, la petite noblesse, le clergé, la magistrature, la bonne bourgeoisie, l'échevinage, les *Consuls* de Paris comme le digne M. *Hélyot*. Pourquoi? Serait-ce à cause des violences envers le Saint-Sépulcre du sultan mamelouk du Caire *Quansou Ghouri*, de 1502 à 1511 (2) ; de la conquête de l'Égypte et de la Palestine par le sultan de Constantinople *Sélim I^er* en 1517 ; et de la dépossession de leur couvent du Mont-Sion (3) dont sont victimes, en 1551, les dignes religieux franciscains gardiens du Tombeau du Christ (4)? — C'est impossible!

(1) Reinhold Röhricht, p. 71. — Zuallart d'Ath le dit formellement livre III, page 182, dans le discours qu'il met dans la bouche du P. Gardien du Saint-Sépulcre. — D'Arvieux, t. II, p. 158.

(2) *Le Voyage d'Outremer de Jean Thenaud. Introduction*, p. xliii, xliv, xlv, xlvi, xlviii, xlix, lvi, lvii, lxv, lxvi, lxviii, lxix, lxxxiii ; *appendice*, p. 230, 231, etc. — F. Roger, *La Terre Sainte*, etc., p. 436 à 438.

(3) F. Roger, p. 429, 430, 431. — Les Franciscains s'établirent alors dans le couvent de Saint-Sauveur. Sur la réception des pèlerins, voir F. Roger, p. 453, 454. — *Histoire et voyage de la Terre Sainte*, etc., par le R. P. Jaques Goujon, p. 122 et suiv. 155, 176. — Vergoncey, p. 266.

(4) *Le Voyage de Monsieur d'Aramon, Ambassadeur pour le Roy en Levant, escript par noble homme Jean Chesneau, l'un des secrétaires dudict seigneur ambassadeur*, publié et annoté par M. Ch. Schefer, membre de l'Institut, p. 117. Paris, Ernest Leroux, M. DCCC. LXXXVII, gr. in-8.

Depuis des siècles, les aspirants à la *Chevalerie du Saint-Sépulcre* savaient trop bien que c'étaient surtout les périls du chemin, les souffrances et les chances du martyre qui faisaient, avec le Saint-Sépulcre lui-même, l'incomparable honneur et le mérite de leur dignité! Non, c'est bien plutôt la *Réforme* avec son cortège odieux de révoltes et de crimes; la découverte du Nouveau Monde; les grandes guerres d'Italie; la rivalité de François Ier et de Charles-Quint; le double échec des Espagnols devant Tunis; c'est la guerre navale contre le Turk quand don Juan d'Autriche et Doria, le grand amiral, promenant sur la Méditerranée leur pavillon vainqueur, triomphaient de Sélim II à Lépante! Voilà ce qui, au seizième siècle, occupait la vraie, la grande noblesse et, en dépit de son cœur, la détournait des Saints Lieux.

Mêmes conjonctures au dix-septième siècle, ou du moins à peu près. C'est Bourbon succédant aux indignes Valois; la longue *Guerre de Trente ans;* l'équilibre européen qui s'établit; la guerre contre le Turk sur le Danube avec le prince Eugène et l'héroïque Sobieski; c'est le soleil de Louis XIV qui se lève à l'horizon pour s'éteindre en 1715 dans les nuages en deuil d'un mélancolique et superbe couchant salué, comme d'un glas sublime, par le canon victorieux de Denain!

Puis vient le dix-huitième siècle : Louis XV, Marie-Thérèse, les victoires de la Prusse, l'avènement de la Russie, le partage de la Pologne, le travail de sape des philosophes minant l'*Ancien régime*, et la Révolution française jetant ses quatorze armées légendaires à la face de l'Europe coalisée. Enfin c'est Bonaparte, d'Arcole à Waterloo; le retour et la double chute des Bourbons; la monarchie de Juillet; le second Empire et la réorganisation de l'*Ordre*, le 24 janvier 1868, par S. S. le pape Pie IX. Non! à partir de la fin du quinzième siècle, le temps n'est plus aux pèlerinages des grands seigneurs et aux réceptions princières sur le Saint-Sépulcre!... Et cependant, encore au milieu du dix-septième siècle, le chevalier Laurent d'Arvieux, « envoyé extraordinaire du Roy à la Porte », remarque *le grand nombre de seigneurs Espagnols, Allemands et Polonais « qui se font un honneur de porter la croix du Saint-Sépulcre* (1) »; le Père Roger, en 1664, signale de nombreux Chevaliers du Saint-Sépulcre en Espagne et en Italie (2); et le Parisien Nicolas Bénard, en 1621, en compte un certain nombre, surtout en Provence, parmi la noblesse française (3).

Moins atteinte par les grandes commotions qui bouleversent l'Europe, plus fidèle aussi aux vieilles traditions catholiques, ce sera surtout la noblesse rurale, la bonne bourgeoisie, l'échevinage, le consulat, la magistrature, le clergé, ceux qui bientôt formeront la *Sainte Ligue*, qui se rendront à Jérusalem pour recevoir l'*Ordre du Saint-Sépulcre* des mains du Gardien du Mont-Sion.

D'ailleurs, ce qui fait l'importance et l'intérêt de cette seconde période de l'*Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre*, ce n'est ni le nombre ni la qualité des pèlerins reçus *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre,* au contraire; ni les événements plus ou moins douloureux qui se déroulent à

(1) *Mémoires du Chevalier d'Arvieux,* etc., *recueillis de ses mémoires originaux par R. P. Jean-Baptiste Labat, de l'Ordre des Frères Prêcheurs* (édition de M. DCC. XXXV, 6 vol. in-12), t. II, p. 157 et 158. — Conf. Thévenot, p. 412; — Morison, p. 528. — Bénard, p. 287.

(2) F. Roger, *La Terre Sainte*, p. 461.

(3) Nicolas Bénard, *Le Voyage de Hierusalem et autres lieux de la Terre Saincte*, etc., p. 286, 287 (Paris, 1621).

Jérusalem (1); ni même la sympathie de plus en plus prononcée pour les Saints Lieux des Rois de France (2), dont la bannière fleurdelisée se déploie dans les processions de l'église du Saint-Sépulcre (3). Non : ce sont LES DEUX TENTATIVES D'ORGANISATION DE L'ORDRE essayées en 1558 et en 1616, l'une en *Flandre* et l'autre en *France*, et qui malheureusement échouèrent toutes deux.

Autrefois, quand Jérusalem délivrée se parait joyeuse sous le sceptre des rois Latins, les *Chevaliers armés sur le Saint-Sépulcre*, — appuyés sur l'*Ordre régulier* du même nom (*Chanoines, Frères, Confrères et Clients*), et faisant très probablement partie eux-mêmes des *Confrères du Saint-Sépulcre*, — formaient avec eux un véritable ORDRE, ou du moins un TIERS-ORDRE, RELIGIEUX-MILITAIRE.

Même à l'origine, quand les premiers Chevaliers, les Chevaliers de fondation, compagnons de Godefroi de

(1) P. Roger, *La Terre Sainte*, p. 428 à 431; 436 à 448. — Conf. Anthoine Regnaut, *Discovrs du voyage d'Outremer au Saint Sepvlcre de Ierusalem, et autres lieux de la terre Saincte*, p. 200 à 212. Imprimé à Lyon aux despens de l'Autheur, 1573, in-4°. — *Relation des voyages de Monsieur de Breves, tant en Grece, Terre Sainte et Ægypte, qu'aux royaumes de Tunis et Alger*, etc. A Paris, chez Nicolas Grave, M. D. C. XXVIII, in-4°. *Appendice* intitulé *Discours sur l'alliance qu'a le Roy avec le Grand Seigneur, et de l'utilité qu'elle apporte à la chrétienté, fait par Monsieur de Breves*, p. 11 à 26 : *Actes des Pères Gardiens de Ierusalem et de Constantinople, qui tesmoignent combien est utile la protection de Sa Majesté non seulement aux Religieux qui servent les Saints Lieux, mais à tous ceux qui ont deuotion de les visiter, et à toute la Chrestienté.* — VOYAGE DU LEVANT *fait par le commandement du Roy Louis XIII en l'année* 1621 *par le S^r D. C.* (Deshayes de Cormenin). A Paris, chez Adrian Taupinart, 1624, in-4°, p. 271 à 279.

(2) P. Roger, *La Terre Sainte*, p. 123, 405. — *Histoire et voyage de la Terre Sainte*, par le P. Iaques Goujon, p. 168. — *Voyage de la Terre Sainte*, par M. I. Doubdan, p. 89.

(3) P. Roger, p. 123.

Bouillon et conquérants de Jérusalem, vinrent, aussitôt après la constitution du Chapitre du Saint-Sépulcre, dans les derniers mois de l'année 1099, se mettre sous l'autorité des Chanoines et, durant près de dix-neuf années, l'épée au poing et la Croix patriarcale sur la poitrine, veillèrent autour du Tombeau du Christ (1), l'*Ordre du Saint-Sépulcre* forma, dans toute la rigueur du mot, un véritable ORDRE RELIGIEUX-MILITAIRE.

Mais depuis la chute de Jérusalem en 1187, cette sorte de *Société*, de *Confrérie*, de *Compagnie*, de *Corporation*, de *Tiers-Ordre*, — même bien disjointe et ébranlée depuis le départ en 1118 des Chevaliers d'origine passés à l'Ordre du Temple, — a cessé d'exister. Elle est dissoute.

Aucun lien ne rattache les pèlerins armés *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre*, comme le comte de *Holstein-Schawenburg*, *Jean d'Arkel*, *Thomas Barrile*, *Nompar de Caumont*, le *prince d'Orange*, *Jean de Clèves*, le *duc de Mecklembourg*, le *comte de Nassau*, aux Chanoines du Saint-Sépulcre vivant somptueusement dans leur palais de Sainte-Croix à Saint-Jean d'Acre, et plus tard dans leurs prieurés de *Saint-Luc*, à Pérouse, de *Miéchow*, près Cracovie, et de *Calatayud* (l'ancienne *Bilbilis*) en Espagne. Aucun lien non plus ne relie ces Chevaliers les uns vis-à-vis des autres, sauf toutefois une sorte de communauté de sentiments, d'observances, de dévouement envers la Terre Sainte, quelques pratiques pieuses et le port de certains insignes.

Revenu parmi les siens, le *Chevalier du Saint-Sépulcre* observait le petit règlement de vie qui lui avait été prescrit

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 7 à 9.

le jour de son investiture (1) ; portait sur son manteau, du côté du cœur, la Croix patriarcale à double traverse, la grande Croix pourpre des croisés, ou les cinq Croix de Jérusalem, suivant l'époque et le pays; suspendait à son cou le médaillon d'or aux armes de Terre Sainte, passait à son doigt l'anneau d'or ou de cuivre gravé aux armes Jérusalem (2), mais ne se sentait uni par aucune affiliation, sauf peut-être un vague sentiment de confraternité, par aucune hiérarchie, aux nombreux Chevaliers armés comme lui sur le Tombeau du Christ. L'*Ordre du Saint-Sépulcre*, pour illustre qu'il fût, ne se composait que d'*individualités* indépendantes, isolées, sans lien, sans hiérarchie, sans connexité, sans réunions, centre, ni grand Maître. Un pèlerin du seizième siècle, entraîné par la logique immanente de la situation, prend à Jérusalem le cloître ruiné des Chanoines pour les restes du palais originaire des *Chevaliers du Saint-Sépulcre* (3). Un autre, un Français cependant, confondant l'*Ordre du Saint-Sépulcre* avec celui de Saint-Jean, salue dans les débris du couvent des Hospitaliers les vestiges du premier palais de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* (4).

(1) Sur ce point, voir surtout Zuallart d'Ath en 1586, l. III, p. 184, 185.

(2) Portrait de Don Aquilante Rocchetta, en tête de son ouvrage intitulé : *Peregrinatione di Terra Santa*, etc. (Palermo, 1670, in-8°). — Bague de pèlerin du Saint-Sépulcre en cuivre (xv^e^ siècle), appartenant au Comte Jules Borelli. — Portrait de l'abbé Desmazures, chanoine, chevalier du Saint-Sépulcre, aumônier de l'ambassade de France près la Sublime Porte. (Collection du Grand Séminaire d'Orléans.)

(3) *Christophori Fürer ab Haimendorf*, etc., *Itinerarium*, p. 58.

(4) Villamont, p. 413.

Numéro 2.

LA TENTATIVE DE PIERRE DE CARATE.

(1555-1558.)

Ému de cette situation, un Chevalier de Flandre voulut remédier à cet isolement et conçut la sage et salutaire pensée de grouper en un faisceau les membres épars de l'*Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre* et de le constituer, — non point en *Ordre religieux — militaire*, — mais en *Société*, en *Confrérie chevaleresque et militaire*, fortement unie, comme la *Jarretière*, la *Toison d'or* ou *Saint-Michel*, avec un centre, des *Chapitres* ou réunions périodiques, un *grand Maître* et un *Commissaire général* chargé des affaires et de la représentation civile de l'Ordre.

Ce chevalier se nommait *Pierre de Carate* : à notre vif regret, nous n'avons pu obtenir sur lui aucun détail biographique.

En 1555, il convoqua spontanément un *Chapitre général* de tous les *Chevaliers du Saint-Sépulcre* répandus en Occident, dans le but d'élire pour *grand Maître* un prince puissant qui donnât à l'*Ordre* la cohésion, le lien hiérarchique, l'autorité, la personnalité civile qui lui manquait par suite de son isolement, de son indépendance et de sa situation indécise.

Trente Chevaliers répondirent à l'appel de *Pierre de Carate*, vingt en personne et dix par procuration. L'assemblée se tint le 26 mars 1558, à neuf heures du matin, dans l'église collégiale de Hoogstraten, petite ville et chef-lieu de canton de la Campine flamande. Les Chevaliers, revêtus de leurs insignes, prirent place dans les stalles du chœur ornées chacune de leurs blasons. Deux notaires

publics et quatre témoins, prêts à rédiger le procès-verbal de la réunion, s'assirent à une table dressée dans le chœur et couverte d'un riche tapis.

Une messe basse dite par le doyen du chapitre de Sainte-Catherine, *Jean d'Immerzeele,* ouvrit la séance; tous les Chanoines entonnèrent l'hymne du *Veni Creator,* puis *Pierre de Carate* prit la parole et expliqua, en peu de mots, le motif et le but de cette assemblée. On procéda au vote : Philippe II d'Espagne, le roi Catholique, fut élu à l'unanimité *Grand Maître;* son fils aîné don Carlos, *Prince de l'Ordre* avec droit de succession; *Pierre de Carate,* en récompense de son zèle, fut nommé *Commissaire général* avec pouvoirs de traiter toutes les affaires de l'*Ordre.*

Le procès-verbal authentique de cette assemblée, ainsi que les noms de tous les *Chevaliers,* nous a été conservé par *François Mennens* (1), *Quaresmius* (2), les *Anciens Statuts* (3); il a été plus récemment reproduit par l'abbé *Corneille Stroobant,* dans une brochure intitulée : *Notice sur un chapitre de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem tenu en 1558 dans l'église de Hoogstraeten* (4), et surtout par M. *O'Kelly de Galway,* dans son savant mémoire sur l'*Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem,* pages 105 à 122 du tome III du *Héraut d'armes* (1).

(1) *Militarium ordinum origines, statuta, symbola, et insignia,* etc., *Studio et Industria Francisci Mennenii Antverp. Coloniæ Agrippinæ, et denuo Maceratæ, Apud Petrum Salvionum.* M. DC. XXIII, petit in-4 (2e édition), p. 24, 99 à 103.

(2) *Elucidatio Terræ Sanctæ, primi voluminis pars secunda,* p. 499, col. 1.

(3) Pages 161 à 173.

(4) Bruxelles, typographie de Dehon, 1850, broch. grand in-8° de 16 pages. (*Mélanges historiques,* n° 2). — *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique,* 1re série, année 1847.

On peut également consulter sur ce point le remarquable volume intitulé : ESTABLECIMIENTOS *de la Sagrada Orden militar y pontificia del* SANTO SEPULCRO, *dictados y mandados observar en España por el excmo. ilmo. y rvmo. Monsènor* LUIS PIAVI *Patriarca Latino de Jerusalén, Gran Maestre de la expresada Milicia por autoridad Apostólica, y* MEMORIAS HISTÓRICAS *de la misma Orden desde su fundación hasta el presente,* pages 425 à 432 (Madrid, Imprenta de don Luis Aguado, 8 Pontejos 8, 1893, in-folio de XXXII-649 pages). Cet ouvrage est plus qu'un beau et bon livre, car il marque la reconstitution au-dessus de tout éloge de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* dans la vaillante et sympathique Espagne. Que les auteurs de ce précieux volume, — et notamment le très honorable et très distingué commandeur DON CARLOS DE ODRIOZOLA Y GRIMAUD, — reçoivent ici nos plus chaleureuses félicitations!

Quel accueil le sombre Philippe II, — alors probablement à Bruxelles (2) et tout occupé de sa guerre contre la France et de la longue agonie de Marie Tudor, — fit-il à cette catholique et chevaleresque manifestation qui semblait le consacrer héritier et représentant des vieux Rois latins de Jérusalem? Il eût dû l'accueillir avec joie : c'était un lien de plus qui le rattachait d'une part à la défense générale des intérêts catholiques, et d'autre part à ces généreuses provinces de Flandre, héritage frémissant de la maison de Bourgogne, qui avaient pris une si

(1) Tome III du *Héraut d'Armes,* p. 105 à 122. — Conf. Baron de Hody, p. 195, et Hélyot, t. II, p. 134.

(2) *Histoire de Philippe II,* par H. Forneron, t. Ier, p. 101 et suiv. (Paris, Plon, 1881, in-8°).

grande part aux Croisades et fourni à l'Ordre régulier comme à l'Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre de si nombreux et fidèles représentants....

A en croire le bon *Hélyot* et le R. P. Michel de Martigny, la réponse du grand Roi des Espagnes, dans les États duquel le Soleil ne se couchait point, aurait, après longues hésitations, été *négative*. Les avides instances du Grand Maître de Malte Pierre d'Aubusson (désireux de conserver à son Ordre les grands biens des Chanoines du Saint-Sépulcre dévolus presque partout aux Hospitaliers par la faiblesse du pape Innocent VIII), auraient triomphé des velléités chevaleresques de Sa *Majesté Catholique*. Mais, d'un examen plus approfondi, il semble, au contraire, résulter que le Roi splendide, le roi Protecteur de la Foi, accepta. D'une part, en effet, à partir de cette époque, les monnaies du sévère monarque portent au revers les *cinq croix potencées du Saint-Sépulcre*, signe évident de mainmise et de prise de possession (1). D'autre part, le vaniteux et pratique *Thévenot* avoue cyniquement que son principal motif pour se faire créer « *Chevalier à Jérusalem* » fut l'assurance à lui donnée que les Espagnols (alors en guerre avec la France) rendaient la liberté sans rançon à tous les *Chevaliers du Saint-Sépulcre* qui tombaient en leurs mains, sans doute parce que « leur *roi se déclarait Grand Maître de cet Ordre* (2) ». Et cette précieuse assertion est répétée à la fois par l'a-

(1) D'Arvieux, t. II, p. 167. — Cette monnaie, reproduite dans les *Arts au XVII^e siècle* de Paul Lacroix, n'existe pas à la Bibliothèque Nationale (*Médailles*).

(2) *Relation d'vn voyage fait au Levant*, etc., par Monsieur de Thevenot, seconde partie, chapitre L, p. 412, 413. (A Paris, chez Lovis Billaine, au Palais, etc., M. DC. LXV, in-4°.)

ventureux *Favyn* (1), et par le *Chevalier d'Arvieux* dans ses intéressants et judicieux mémoires (2). Toutefois, circonvenu par les savantes manœuvres de l'Ordre de Malte (3), Philippe II se borna sans doute à un titre platonique et n'osa point arracher aux Hospitaliers les propriétés du Saint-Sépulcre par eux accaparées en maints pays, comme en 1255 (1^er^ avril) les biens de l'abbaye du *Mont-Thabor*, en 1256 (15 janvier) ceux de l'abbaye de *Béthanie* (4), et en 1314, les sanglantes dépouilles de l'Ordre *du Temple*, fils et rameau du *Saint-Sépulcre* (5).

Voilà la *première* des deux tentatives de réorganisation et de concentration de l'Ordre du Saint-Sépulcre. Elle eut la *Flandre* pour théâtre et n'échoua que par suite des

(1) *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, t. II, p. 1602, 1603.

(2) *Mémoires du Chevalier d'Arvieux*, etc., *recueillis par le R. P. Jean-Baptiste Labat, de l'Ordre des Frères Prêcheurs* (édition de M. DCC. XXXV, 6 vol. in-12), t. II, p. 167.

(3) R. P. MICHEL DE MARTIGNY, S. J., *La Gloire de l'Ordre canonial régulier du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, première partie, chap. VII, section 3, p. 107 à 109 : *Philippe II et Charles I duc de Mantoue ont travaillé au rétablissement des Chevaliers du S^t^ Sépulcre.*

(4) DE LA VILLE LE ROULX, *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, t. II, n^os^ 2726 et 2781, p. 777 et 801. *Appendice*, p. 897 et suivantes.

(5) R. P. MICHEL DE MARTIGNY, S. J., *La Gloire de l'Ordre canonial régulier du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, première partie, ch. VII, section 4, p. 109 à 115 : *Les Ordres de Saint-Jean de Jérusalem, des Templiers et des Teutoniques sont sortis de celui du S^t^ Sépulchre*, p. 110 à 114. — Il est certain, du reste, que l'*Ordre Teutonique* avait, à ses débuts, emprunté son *office* et sa *liturgie* à l'*Ordre régulier du Saint-Sépulcre*. (Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, par le P. D. A. Mortier, du même Ordre, Lauréat de l'Académie française, t. I, p. 320 et 321 (Paris, Picard, 1902, gr. in-8°). — Strehlke, *Tabulae ordinis Theutonici*, n^o^ 471, page 357.

intrigues de l'Ordre de Malte et de l'indécision de Philippe II.

Numéro 3.

LA TENTATIVE DU DUC DE NEVERS.

(1616.)

La *seconde* tentative eut la *France* pour théâtre et pour auteur un prince italo-français.

Le projet de *Pierre de Carate*, malgré son rapide échec, n'avait pas été sans faire quelque bruit et susciter bien des espérances. Il faillit séduire la France.

Alors vivait à Paris, à la cour de Marie de Médicis, un grand seigneur de race italienne, mais Français par les alliances, les services et le cœur. Vrai héros de roman, encore jeune et de superbe allure, vaillant capitaine et bretteur consommé, il laissait après lui comme une traînée de lumière. Son père, ami de Henri IV, avait aidé le Béarnais de son argent comme de son épée. Le sévère d'Aubigné le proclamait *meilleur Français que les Français eux-mêmes* ». Un de ses parents s'était battu à Pavie, aux côtés de François Ier. Par sa mère, Henriette de Clèves, il était (depuis 1585) héritier des duchés de Clèves, Nevers et Réthel, et descendait de ce Jean de Clèves, armé *Chevalier sur le Saint-Sépulcre* en 1450; et par sa femme Catherine de Lorraine-Mercœur, sœur du duc de Mayenne, et petite-fille d'une *Lascaris*, il était allié à cette puissante maison des Guise qui avait balancé la fortune des Bourbons. Sa cousine issue de germain, Éléonore, devait épouser, le 4 février 1622, l'empereur d'Allemagne Ferdinand II, celui dont l'étroit ascétisme et la maladroite ambition déchaîna la guerre de *Trente ans;* un autre de

ses parents, Ferdinand de Bavière, électeur du Saint-Empire, était archevêque de Cologne et prince-évêque de Liège.

Petit-fils d'une *Paléologue* (1), ayant dans les veines une goutte du sang des empereurs de Byzance, il aimait l'Orient; la Terre Sainte exerçait sur lui son mystérieux attrait. Cinq cents ans plus tôt, il eût, comme Raymond de Toulouse, disputé le trône de Jérusalem au Flamand Godefroy de Bouillon.

Il s'appelait CHARLES I DE GONZAGUE DE CLÈVES, et voici l'énumération complète des titres qu'il prenait quelques années plus tard, en 1621 : « *Duc de Nivernois et Rethelois, Pair de France, par la grâce de Dieu Prince du S. Empire et d'Arches, Prince de Mantoue, de Thimeraye et de Por-*

(1) *Anciens Statuts,* p. 264, n° 61. — *Marguerite Paléologue,* marquise de *Montferrat,* femme de *Frédéric II de Gonzague,* duc de *Mantoue.* Leur troisième fils, *Ludovic de Gonzague,* épousa, le 4 mars 1565, Henriette de Clèves (née le 31 octobre 1542), héritière des duchés de Clèves, Rethel et Nevers, par la mort de ses deux frères : François II de Clèves, mort en 1563, et Jacques de Clèves, mort en 1564, et descendants de Jean Ier de Clèves et d'Élisabeth de Nevers, arrière-petite-fille de Marguerite de Flandre et de Nevers et de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Philippe II de Bourgogne (né en 1389, mort en 1542), troisième fils de Marguerite de Flandre et de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, devint le chef de la seconde famille ducale de Nevers, fondue vers 1460 dans la maison de *Clèves* par le mariage d'Élisabeth de Nevers, fille de Jean II, duc de Nevers, avec Jean Ier le Belliqueux, duc de Clèves. Voir, sur les familles de *Gonzague,* de *Clèves* et de *Nevers,* la *Nouvelle Biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,* etc., publiée par MM. Firmin-Didot, frères sous la direction de M. le Dr Hoefer (Paris, Firmin-Didot, MDCCC LXIII, et p. 577, 46 vol. in-8°); et surtout le *Bulletin de la Société Nivernaise des Sciences, Lettres et arts,* première série, deuxième volume, p. 225 et suivantes : *Croisade prêchée à Nevers au dix-septième siècle. Fondation de l'Ordre de l'Immaculée-Conception.*

tien, Marquis d'Isles et de Montcornet en Ardennes, Comte d'Auxerre et de Sainete Menehoud, Vicomte deS. Florentin, Baron d'Ervy, Seigneur de S. Vallery sur la mer, etc., Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en ses Provinces de Champagne et de Brie » (1).

En 1627 (26 décembre), il quitta la France pour prendre, non sans maints combats, possession du duché de Mantoue, vieux domaine de sa famille, issue d'anciens feudataires de la comtesse Mathilde. Il mourut le 22 septembre 1637.

C'est à lui que le Parisien Nicolas Bénard, Chevalier et voyageur du Saint-Sépulcre, dédie humblement son curieux ouvrage intitulé *Voyage de Jherusalem et de la Terre Sainte*, et il motive cette dédicace par « l'*affection* » portée par ce prince à « l'*Ordre du Saint-Sépulcre de Hierusalem* ».

Voilà le puissant protecteur qui reprit, en 1616, pour son compte personnel, le projet mort-né de *Pierre de Carate* et rêva de se faire, en l'organisant sur de nouvelles bases, et en y comprenant l'*Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulcre,* qui, disons-nous, rêva de se faire GRAND MAITRE DE L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE.

De Philippe II d'Espagne au duc de Nevers, pour grand personnage qu'il fût, la chute était profonde. Cependant les Chevaliers épars du Saint-Sépulcre, semés par toute l'Europe comme les grains d'un chapelet brisé, eussent encore dû s'estimer heureux d'avoir à leur tête un prince presque souverain, issu d'une des plus nobles races d'Italie et allié de près à la plupart des maisons souveraines de l'Europe.

(1) Nicolas Bénard, *Épître dédicatoire.* — Conf. Hélyot, t. II, p. 135.

La tentative du duc de Nevers semblait avoir toutes chances de succès... Mais l'Ordre de Malte veillait! Le Picard Alof de Vignacourt, alors grand maître de cet Ordre avare autant qu'illustre, eut par la cour de Rome, — auprès de laquelle le duc de Nevers poursuivait les permissions nécessaires, — vent de ce projet qui lui semblait mettre pour la seconde fois en péril la possession des biens arrachés en 1489 aux Chanoines du Saint-Sépulcre de *Saint-Luc* de Pérouse. Il s'en émut et dépêcha au roi Louis XIII, ou plutôt au fameux *Conchini,* l'actif et rusé Don Louis Mendès de Vasconcellos, bailli d'Acre. Et le Roi circonvenu, Dieu sait par quelles « importunités », enjoignit au duc de Nevers d'abandonner sa légitime et pieuse ambition (1).

Il fallut s'incliner devant le bon plaisir du Maître. Tout prince qu'il fût, duc de deux ou trois duchés et seigneur de grande maison, Gonzague n'était alors qu'un client de la France, étoile de seconde grandeur perdue dans le rayonnement de l'astre royal. On laissa passer l'injustice du Roi!... Pour souligner l'injure et légaliser en quelque sorte l'usurpation, on décida que désormais le grand maître de l'*Ordre de Malte* joindrait à son titre originaire celui de *Maître du Saint-Sépulcre,* et que, parmi ses di-

(1) Vertot, *Histoire des chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jerusalem, appellez depuis les Chevaliers de Rhodes et aujourd'hui les Chevaliers de Malte* (A Paris, M. DCC. XXVI, in-4°), t. IV, p. 130. — Hélyot, t. II, p. 135. — Favyn, t. II, p. 1602. — Hody, p. 195, 196. — R. P. Michel de Martigny, S. J., *La Gloire de l'Ordre canonial régulier du S^t^ Sépulcre de Jérusalem*, première partie, chap. VII, section 3, p. 107 à 109 : *Philippe II et Charles I^er^, duc de Mantoue, ont travaillé au rétablissement des Chevaliers du S^t^ Sépulcre.*

gnitaires, l'Ordre compterait à l'avenir un *Bailli du Saint-Sépulcre* (1).

L'Ordre du Saint-Sépulcre demeura ainsi durant deux siècles, de 1616 à 1868, à travers les ébranlements qui secouèrent la vieille Europe, composé de Chevaliers isolés, épars, indépendants, inconnus les uns aux autres, disséminés des marais de la Pologne à la pointe des Algarves, privés de centre, de lien, de chef, d'assises régulières. Ainsi l'avaient voulu S. M. Louis XIII (ou plutôt le rusé *Conchini*) et l'avarice de l'*Ordre de Malte*.

On peut se demander, — et c'est pour nous un sujet de profonde surprise, — comment, dans cet abandon, les Chevaliers ne cherchèrent pas à se rattacher aux débris encore florissants des Chanoines du Saint-Sépulcre vivant, les uns à *Calatayud* en Espagne, les autres non loin de Cracovie, dans leur beau palais de *Miéchow*? Alors surtout qu'à la fin du même siècle, en 1680, le général de *Miechow* venait en personne visiter les couvents de Chanoinesses de Belgique et de France et tentait de les soumettre à sa suprématie (2). Les Chevaliers auraient pu ainsi, en se groupant étroitement, sous l'autorité du Saint-Siège, autour des Chanoines polonais de *Miéchow* ou même des Chanoines espagnols de *Calatayud*, reformer presque sur ses anciennes bases l'ancien *Tiers-Ordre* militaire et chevaleresque du Saint-Sépulcre dont nous avons cru retrouver l'existence au douzième siècle, de

(1) Baron de Hody, p. 196, note 1. — Quaresmius, *Elucidatio*. Primi voluminis pars secunda, p. 499, col. 1. — Favyn, t. II, p. 1602, 1603. — *Revue historique de l'Ouest*, t. VI, 6e année, 3e numéro, année 1890 : *Deux bulles inédites du dix-septième siècle*, par X. Barbier de Montault, p. 293 et 295. — D'Arvieux, t. II, p. 157.

(2) Hélyot, t. II, p. 122.

1118 à 1187. Ils n'y songèrent point! — Pourquoi? — Je l'ignore, mais, selon le mot charmant des chroniqueurs orientaux, *Dieu sait mieux la vérité!*

Numéro 4.

LA RESTAURATION DU PATRIARCAT LATIN.

(23 juillet 1847).

Les Papes, moins oublieux, malgré leurs amers soucis, se ressouvenaient parfois de l'*Ordre du Saint-Sépulcre*. En 1642 et 1659, le Saint-Siège (Urbain VIII et Alexandre VII) prescrit au père Eusèbe Vellez, nouveau Custode de la Terre Sainte, de ne recevoir dans l'Ordre que des personnes de « noble extraction » (1), à moins que, vivant noblement, elles n'eussent rendu des services importants à la Terre Sainte. Et le 7 janvier 1746, le pape Benoît XIV, par la Bulle *In Supremo militantis Ecclesiæ,* qui tendait à reviser et à compléter les statuts d'une bonne administration des Lieux Saints, reconnaît et confirme le droit séculaire du Gardien du Saint-Sépulcre de créer sur le Tombeau du Christ des Chevaliers qui prennent le titre de *Chevaliers du Saint-Sépulcre* (2).

Cependant les pèlerinages, encore relativement nombreux au dix-septième siècle (3), se font de plus en plus

(1) Ferruccio Pasini Frassoni, *Dell' origine, etc. Document D*, p. 42. — *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. II, p. 159.

(2) Lessurios, p. 22, 23. — *Revue nobiliaire, héraldique et biographique*, publiée par M. Bonneserre de Saint-Denis, 2e année. nos 8, 9 (février, mars 1864), p. 369, 370, 375, 386.

(3) *Le* Bouquet sacré, *ou le voyage de la Terre Sainte, composé des Roses du Calvaire, des Lys de Bethléem, et des Hyacinthes d'Olivet*, par le R. P. Boucher, Mineur Observantin. Dernière édition, p. 121, 181, 291, 308 (A. Rouen, chez Jean B. Besongne, rue Écuyere, au

rares, surtout en France; ce ne sont plus guère que les religieux Capucins, Observatins, etc., qui se rendent à Jérusalem (1). Les réceptions chevaleresques sur le Saint-Sépulcre, « reste de mœurs disparues », deviennent de moins en moins nombreuses. La *Révolution française* éclate, entraînant l'*Ancien régime*, bouleversant l'Europe, suspendant durant plus de quinze ans les relations avec la *Terre Sainte*.

Jérusalem, il est vrai, durant cet intervalle, tressaille un instant au son des trompettes françaises. Mais l'armée républicaine passe sans détourner la tête et va de Gaza à Saint-Jean d'Acre, semant sur son passage la peste avec la gloire (2).

Soleil Royal. Avec approbation.) — *Contrà :* le P. Nau, *Voyage nouveau de la Terre Sainte*, etc., p. 670; et, pour le *Sinay*, Morison, Relation historique *d'un voyage nouvellement fait au mont de Sinai et à Ierusalem*, etc., p. 109. (A Toul, par A. Laurent, etc. M.DCCIV, in-4°.)

(1) On le voit déjà en 1717 par les détails que donne le frère Tondeur, religieux minime à Rome, dans son curieux *Voyage de Jérusalem en l'année mil sept cent dix-sept*, manuscrit de la Bibliothèque de M. le chanoine Laurent de Saint-Aignan conservée au Grand Séminaire d'Orléans. Le frère Tondeur ne rencontre en fait de pèlerins qu'un Capucin calabrais, des Grecs et quelques marchands (p. 38, 43, 270, etc.). Ce voyage donne une précieuse et très intéressante description de l'état des Saints Lieux au commencement du dix-huitième siècle. Le Roi de France et son ambassadeur à Constantinople protègent toujours les Saints-Lieux (p. 61).

(2) Du 24 février au 18 mars 1799, c'est-à-dire de l'arrivée de l'armée française à *Gaza* jusque à son campement devant *Saint-Jean d'Acre*. (*Itinéraire général de Napoléon, Chronologie du Consulat et de l'Empire, indiquant jour par jour, pendant toute sa vie, le lieu où était Napoléon*, etc... *accompagné d'un Atlas spécial de dix cartes in-folio*, par A.-M. Perrot, membre de la Légion d'honneur et de plusieurs Sociétés savantes. Paris, Bistor, libraire-éditeur, 1845, in-8, p. 84 et suiv.)

Les pèlerinages en Terre Sainte, pour la France du moins, c'est *Chateaubriand* qui les rouvre en 1806.

Il conte en des pages exquises, dans son *Itinéraire*, comment il fut un jour armé Chevalier sur le Saint-Sépulcre des mains affaiblies du Père Gardien du Mont-Sion... Va, pauvre illustre, tu as combattu le bon combat, défendu Dieu et le Roi, ressuscité au cœur de tout un peuple l'amour éteint du catholicisme, et valu un jour aux Bourbons d'un trait de ta plume « mieux qu'une armée de cent mille hommes ». Et Dieu t'a paru muet, et le Roi, un beau jour, t'a, dis-tu, « chassé comme un laquais »! Tu as saigné sous le coup, tu as crié bien haut et t'es vengé cruellement. Tu as eu tort : un soir, dans une crypte auguste, à la lueur des lampes fleurdelisées (1), tu avais reçu ta récompense quand, sur le Tombeau d'un Dieu crucifié par les morts qu'il avait ressuscités, tu fus créé *Chevalier* et tu sentis battre ton cœur

(1) *Histoire et voyage de la Terre Sainte*, par le P. Jaques Goujon, p. 168. — Voyage de Jérusalem *par le frère Tondeur, Religieux Minime à Rome, en l'année Mil sept Cens Dix-sept*, p. 79 : « *Toutes les « lampes qui sont dans le Saint-Sépulcre et dans la petite Chapelle « qui est à l'entrée, de même que celles du Calvaire, et des autres « Saints Lieux sont entretenues par les Princes Chrétiens de l'Eu- « rope. L'on distingue facilement celles de France, par les Fleurs « de Lys dont elles sont ornées, et par le rang le plus honorable « qu'elles tiennent, en quoi l'on rend Justice à nos Rois qui ont tou- « jours été les protecteurs et bienfaiteurs de ces Saints Lieux.* » « — Et p. 95 : *Tous les Ornements dont ils étaient revêtus, ont été « donnés par les Princes Chrétiens : ils étaient magnifiques, et « très riches, principalement six qui étaient tout brochez de Fleurs « de Lis d'or. Ces ornemens si précieux ont été donnés par nos « Rois, de même qu'une grande partie de l'Argenterie qui est très « belle, et d'un grand prix, pareillement le Soleil que l'on por- « tait à cette Procession, sont en garniture des Armes de France.* » — *La Terre Sainte*, par le P. Roger, p. 23, 143. — Thévenot, p. 393.

sous l'accolade palpitante d'un vieux moine plus martyr encore que toi (1)!!

Heureusement, dans sa détresse, l'Ordre avait un Chef (2) dont il ne s'était pas assez souvenu, et ce Chef un jour eut pitié de lui : le PAPE!!!

Déjà, nous l'avons vu, le 7 janvier 1746, le pape Benoît XIV, malgré les soucis du Jansénisme, avait, par la bulle *In supremo militantis Ecclesiæ*, confirmé le vieux droit du Gardien du Saint-Sépulcre de créer des Chevaliers sur le Tombeau du Christ.

Un siècle s'écoule, et un autre pontife, célèbre par ses malheurs, sa constance et sa sérénité, tourne son regard paternel vers l'*Ordre du Saint-Sépulcre* qui, depuis le douzième siècle, avait récompensé tant de cœurs vaillants et de pèlerins intrépides, et, depuis la chute de Jérusalem, en 1187, avait été comme une *Croisade perpétuelle* au milieu de l'indifférence générale de l'Occident. Le 23 juillet 1847, le pape Pie IX rétablit d'abord le Patriarcat de Jérusalem tombé en désuétude depuis quatre siècles, et le 10 décembre de la même année, accordant enfin à l'*Ordre du Saint-Sépulcre* ce qu'il n'avait pu obtenir jusqu'ici, il lui donne un GRAND MAITRE délégué du Saint-Siège : le PATRIARCHE LATIN de JÉRUSALEM. Enfin, vingt ans après, le 24 janvier 1868, il réorganise sur de nouvelles bases l'*Ordre équestre du Saint-Sépulcre* et lui donne une hiérarchie, une constitution et comme une *charte* moderne (3).

(1) *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, t. III, 5e partie, p. 24 à 46.

(2) D'Arvieux, t. II, p. 157. — Favyn, t. II, p. 1597.

(3) *Collectio litterarum apostolicarum aliorumque documentorum equestres pontificios ordines spectantium*, p. 77 à 87 (*Romæ, ex typographia Vaticana*, 1880, in 4. — Th. Alleau, p. 60 à 63, 117 à 128).

Dans notre dernière partie, nous analyserons brièvement cette réorganisation contemporaine de l'*Ordre du Saint-Sépulcre*. Auparavant nous croyons devoir offrir une liste sommaire des *principaux* pèlerins armés *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre* durant cette période du 13 août 1496 au 24 janvier 1868.

Numéro 5.

LES PRINCIPAUX CHEVALIERS DU SAINT-SÉPULCRE DE 1497 A 1868.

FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE.

Jacques d'Ennetières, seigneur de Leval et de Wastines, homme d'armes du roi de France, en 1497, sous le commandement du seigneur de Mouy (1);

Adrien de Boneem, chanoine de l'église de Saint-Sauveur de Bruges, en 1498 (2).

AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Goswin de Beyens, en 1502 (3);

Le Tyrolien *Martin de Baumgarten*, en 1507 (4);

Le 12 juillet 1512, le Français *Jean de la Roche*, seigneur

(1) *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulcre, de Jérusalem*, par O'Kelly de Galway, p. 185.

(2) *Ibid.*, p. 170 *in fine*.

(3) *Ibid.*, p. 167, *in fine*.

(4) MARTINI *a* BAUMGARTEN *in* BRAITENBACH, *Equitis Germani nobilissimi et fortissimi :* PEREGRINATIO *in* ÆGYPTUM, ARABIAM, PALÆSTINAM *et* SYRIAM, etc... (Noribergæ, ex officina Gerlachiana, per Paulum Kauffmannum, cIↃ Ↄ xciv), p. 7 *in fine*.

de Boissy, créé *Chevalier* le 12 juillet 1512, par frère *François de Saint-Séverin* (1).

Barthélemy de Salignac, protonotaire apostolique et professeur de droit à l'Université de Bourges en 1522 (2); et l'Italien *Philippe Vagnon de Moncalieri* (3);

Greffin Affagart, sieur de Courteilles en Normandie et de Courteilles au Maine (4);

Jacques Goethals, écuyer de l'empereur Maximilien d'Autriche, d'une famille d'échevins de Gand où la dignité de *Chevalier du Saint-Sépulcre,* comme dans celle des *Adorne,* semblait héréditaire (5);

Nicole Loupvan, religieux et trésorier de l'abbaye de Saint-Michel, en 1531 (6);

Le 14 juillet 1532, *Charles Philippes,* seigneur de Champarmoy et de Grandchamp, « chevalier de Hierusalem », compagnon de pèlerinage du prêtre briard *Denys Possot,* et qui, reprenant la plume tombée de la main défaillante de son ami, achève l'itinéraire commencé par

(1) *Catalogue de la librairie Ernest Dumont,* n° 137 (avril-mai 1904), p. 9, colonne 2, n° 4702.

(2) *Itinerarium Hierosol. Bartholomaei de Saligniaco equitis et jureconsulti Galli, præmissa ejusdem Oratione de laudibus Terræ Sanctæ. Anno M. D. LXXXVII. Tomus septimus, septimum caput.*

(3) *Anciens Statuts,* p. 223, n° 17.

(4) *Relation de Terre Sainte* (1533-2534), *par Greffin Affagart,* publiée avec une introduction et des notes par J. Chavanon, Archiviste Paléographe, etc., p. XII, et 1 (Paris, Victor Lecoffre, 1902, gr. in-8°).

(5) O'Kelly de Galway, p. 191, 192.

(6) *Anciens Statuts,* p. 221, n° 14. — E. Génin, *Voyage à Jérusalem de Nicole Loupvant en* 1531. (*Bibliothèque de l'École des Chartes,* 1883, t. XLIV, p. 262-263; — 1884, t. XLV, p. 564-568. — *René de Maria, abbé de Saint-Mihiel, à propos d'une Médaille à son Effigie* (1524), par M. Léon Germain, p. 5 (Nancy, Sidot frères, 1899, broch. in-8° de 15 pages).

celui-ci et interrompu par sa mort rapide à Candie, le 17 septembre 1532 (1).

Le 13 août 1541 (*alias* le 3 août), le Provençal *Claude de Manville,* « capitaine général de quatre galères du Roy », armé deux fois *Chevalier :* d'abord sur le Saint-Sépulcre, des mains de Frère *Anthoine de Reggio,* une seconde fois, le 7 mai 1542, par la vaillante épée du roi François Ier (2). Bayard, dit-on, signa au brevet.

Jodocus ou *Josse de Meggen,* patricien de Lucerne, en 1542, et avec lui trois de ses quatorze compagnons de voyage (3);

Jérôme d'Ennetières, grand prévôt de Tournai et seigneur de Wastines (4).

Gaillard (*Corneille*), écuyer, héraut d'armes de l'empereur Charles-Quint, en 1547 ou 1548 (5).

En 1549 (*aliàs* 1547), *Jacques Gassot,* sieur de Deffens

(1) *Le Voyage de la Terre Sainte*, composé par Maître Denis Possot et achevé par Messire Charles-Philippe, seigneur de Champarmoy et de Grandchamp — 1532 —. Publié et annoté par Ch. Schefer, membre de l'Institut; *Préface,* p. XII, et p. 194, 232 et suiv. (Paris, Ernest Leroux, M. DCCC. XC, gr. in-8°).

(2) *L'Histoire. et. Chronique. de. Provence. de. Caesar. de. Nostradamus Gentilhomme Provençal,* etc. La septième partie de l'Histoire de Prouence sous nos Roys. le Grand François Ier. Comte XXVI. *Guerre de l'Empereur,* p. 767 et 768 (Imprime A Lyon, Chez Simon Rigaud Pour la societe Caldoriene, 1624, Auec priuilege du Roy, in-folio). — Originaire de Toulouse et habitant *Les Baulx,* Claude de Manville portait pour armes : « *De sable à une main d'or sous une « ville d'argent en chef,* mais le roi François Ier changea la *main* en « un *lyon rampant d'or.* »

(3) *Iodoci a Meggen patricii Lucerini peregrinatio Hierosolymitana,* p. 135, 136, 137 à 147 (*Dilingæ, Excudebat Ioannes Mayer. M. D. LXXX,* in-12).

(4) O'Kelly de Galway, p. 185.

(5) O' Kelly de Galway, p. 188.

et d'Omery, futur maire de Bourges, qui va en Terre Sainte par ordre de la reine Catherine de Médicis (?) et rapporte de Jérusalem une parcelle de la *Vraie Croix* (1), don des RR. PP. Franciscains auxquels les bons Arméniens ne tardèrent pas à dérober le morceau qui leur restait (2).

La même année, *Jean Chesneau* (3), secrétaire du fastueux M. d'Aramon, « ambassadeur pour le Roy en Levant », lequel, d'après la tradition, aurait rapporté de Jérusalem, le 13 août 1549, les célèbres *Statuts de l'Ordre du Saint-Sépulcre* (4).

Le 19 août 1550, messire *Jehan Blanchon*, l'un des quatre chapelains du Saint-Sépulcre de Paris (5).

Louis et *Pierre Vrancx*, inhumés l'un auprès de l'autre, le premier en 1554, le second en 1555, dans la chapelle de la *Trinité* dite des *Chevaliers de Jérusalem*, dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut-de-Malines, au pied de la belle verrière peinte par Van Orley et représentant l'entrée du Christ à Jérusalem (6).

(1) *Anciens Statuts*, p. 227, n° 22. — Anthoine Regnaut, p. 67.

(2) Thévenot, p. 377.

(3) *Le Voyage de M. d'Aramon, Ambassadeur pour le roy en Levant, escript par noble homme Jean Chesneau, L'un des secrétaires dudict seigneur ambassadeur*. Publié et annoté par M. Ch. Schefer, membre de l'Institut, p. 139 (Paris, Ernest Leroux, M. DCCC. LXXXVII, gr. in-8°). — Anthoine Regnaut, p. 281, 282.

(4) *Anciens Statuts*, p. 50, texte et note.

(5) *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte* (13 octobre 1557 — juin 1783), folio 151 (Manuscrit in-folio de 420 feuillets, provenant de l'ancienne *Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulchre de Jérusalem* et faisant aujourd'hui partie de la belle Bibliothèque de M. l'abbé Laurent de Saint-Aignan, conservée au Grand séminaire d'Orléans).

(6) O' Kelly de Galway, p. 235 et 236.

Le 9 février 1551, « messire *Hierosme Du Four*, plus tard conseiller au Parlement de Paris (1) ».

Le 20 octobre 1556, *Claude Daubray*, futur prévôt de Paris, que nous avons déjà signalé au *Sinay* où il se fait recevoir *Chevalier de Sainte-Catherine* (2).

Le 20 juillet 1560, le Parisien *André Le Brun* (3), d'une vieille famille issue de *Antoine Le Brun*, bourgeois de Paris en 1362.

En 1565, *Jean Isewijns*, trésorier de l'empereur Charles-Quint (4).

Le 25 janvier 1569, *Jean Le Quien*, valet de chambre du Roi (5).

En 1570, *Charles Magius*, noble Vénitien, célèbre par sa captivité chez les Barbaresques et le superbe manuscrit où il raconte ses malheurs (6).

Le 4 novembre 1574, *François de Harcourt*, de cette grande famille normande, issue des rois de Danemark, et qui se signala en tant d'occasions durant la *Guerre de Cent Ans* (7).

Le 11 août 1581, le Grenoblois *Claude Perrot*, armé

(1) *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte*, folio 178.

(2) *Ibid.*, folio 157. — Favyn, t. II, p. 1668.

(3) *Ibid.*, folio 176.

(4) O' Kelly de Galway, p. 238, 239.

(5) *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte*, folios 164 et 165.

(6) *Anciens Statuts*, p. 313, n° 130.

(7) *LIBRO DE ORO de la Sagrada Orden Militar Jerosolimitana del Santo Sepulcro de N.-S. Jesu-Cristo, que contiene los nombres de los Caballeros de dicha Orden, creados por los* RR. PP. *Guardianes del Santo Sepulcro, Custodios de Tierra Santa*, etc. *Publicado por el Comendador D. Carlos de Odriozola y Grimaud*, p. 7 (Zaragoza, Tip. de Manuel Ventura, San Pablo, 49, 1900, gr. in-8°).

Chevalier par le custode *Giovanni da Bergamo* (1). Avec quelle joie je salue ce compatriote venu, comme moi, de la riante vallée que domine, dans sa neigeuse splendeur, le pic aérien de *Belledone!*

Le 29 juin 1583, *Nicolas Christophe Radzivil,* duc de Olica et de Nestrich, palatin de Vilna, etc., et ses *cinq* compagnons : *Abraham,* baron de Dona en Silésie; *Georges Cos* et *Michael Konarski,* prussiens; le Lithuanien *André Skorulski,* et le Polonais *Pierre Bylina* (2);

Le 8 septembre 1585, *Philippe de Mérode,* baron de Frentz, et son frère *Richard,* avec leur précepteur *Jean Zuallart,* plus tard mayeur de la ville d'Ath en Hainaut (3);

Jacques de Villamont, seigneur de Villamont et des Gaudrées, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, le jeudi 2 juin 1589 (4);

Le 22 avril 1591, « noble homme *Nicolas le Saulnier,* « advocat en Parlement à Paris (5) ».

(1) Reinhold Röhricht, p. 259.

(2) Ierosolymitana peregrinatio illustrissimi principis Nicolai Christophori Radzivili, ducis Olicæ et Niesvisii, palatini vilnensis, militis Ierosolymitani, etc... *Antverpiæ, ex officina Plantiniana,* etc. M. DC. XIV, in-fol., p. 65, 303 à 308.

(3) *Le très devot Voyage de Jerusalem avec les figures des lieux saincts, et plusieurs autres, tirées au naturel, Faict et descript* par Iean Zvallart, chevalier du Sainct-Sepulchre de Nostre-Seigneur, mayeur de la Ville d'Ath en Haynnaut, etc. En Anvers. On les vend chez Guillaume Van Tongheren, au Griffon d'or, M. D. C. XXVI. in-8°; liv. Ier, p. 54; liv. II, p. 86; liv. III, p. 179 à 188. — O' Kelly de Galway, p. 239, 240.

(4) *Les Voyages du Seigneur de Villamont,* Chevalier de l'Ordre de Jérusalem, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, etc., dernière édition, augmentée et corrigée de nouveau. A Lyon, par Pierre Bernard, en rüe Mercière, au Daulphin ancré, M.DC.XIII, p. 817 à 844.

(5) *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte,* folio 180 *verso.*

En 1593, *Nicole de Hault, de Chaumont* (1).

Le 4 octobre 1598, le jurisconsulte trévisan *Cotovic* et ses deux amis, le Vénitien *Jean Victurius* et le Vicentinin *Decimus Musanus* (2);

Enfin, au mois d'avril 1599, le Sicilien *Don Aquilante Rocchetta,* qui a pris soin de nous laisser, avec le récit détaillé de son pèlerinage, son portrait en costume de Chevalier et dédie résolument son livre à Notre-Seigneur Jésus-Christ (3).

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Le 9 avril 1600 (4), « vénérable personne messire *Mi-* « *chael Guibert,* prestre, chapelain de l'hôpital de Saint- « Germain des Prés, du diocèse de Paris (5) ».

Le 4 octobre 1602, le Parisien *Jehan Bonjean,* cérémo-

(1) *Le Voyage de Hierusalem, faict l'an 1593.* Contenant l'ordre, despance, et remarques notables en iceluy, par Nicolas de Hault. (Chaumont et Paris, 1601, in-12°.) Cité par Tobler, *Bibliographia Geographica Palaestinæ,* etc., p. 86, n° 1593, Leipzig, Verlag von S. Hirzel, 1867, in-8°. — *Le Voyage à Jérusalem de Loys Balourdet, curé de Mareuil* (1588), par le comte de Marsy (Paris, librairie de H. Menu, 1878. Broch. in-8° de 11 pages), p. 5, note 1.

(2) *Itinerarium Hierosolymitanum et Syriacum; in quo variarum gentium mores et instituta; Insularum, Regionum, Vrbium situs,* etc. *Auctore Ioanne Cotovico Ultraiectino I. V. D. et Milit. Hierosolymitano* (*Antverpiæ,* etc., M. DC. XIX, in-8°), *liber secundus,* cap. VII, p. 213, 214 à 221.

(3) *Peregrinatione di Terra Santa e d'altre provincie di Don Aquilante Rocchetta, cavaliere del Santissimo Sepolcro,* p. 391 et suivantes.

(4) Ces dates sont celles, non de la réception chevaleresque sur le Saint-Sépulcre, mais de la délivrance des *Lettres patentes de Chevalier.*

(5) *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte,* f° 223.

nieusement qualifié de *magnificus et deuotus vir* (1), ce qui est peut-être un peu exagéré.

Le 1er août 1605, le Normand *Pierre Vasselle de Belle-Fontaine,* originaire de la bonne ville de Caen (2).

Le 20 avril 1607, « messire *Louis Gilles Scutileran*, « seigneur du Mesnil et de Mederissy, gentilhomme or- « dinaire de la Chambre du Roy (3) ».

Le 1er janvier 1609, messire *Jehan Le Feure,* du diocèse de Reims, sur lequel tout détail nous manque (4).

Le 25 avril 1610, le baron *Marc de Montmorency,* issu des « *Premiers barons chrétiens* », vieux frères d'armes des Capétiens primitifs (5).

En 1613, le Bergamasque *Paolo Pesenti* et son compagnon le Bolonais *Boniface Neri* (6).

Le 2 février 1617, le jeune Parisien *Nicolas Bénard*, pieux, intrépide et naïf, et auquel nous devons un volumineux et intéressant *itinéraire* (7).

Le 9 octobre 1620, « messire *Charles Helyot* », futur « Consul de Paris », d'une vieille famille bourgeoise qui, sans brûler les étapes, passait insensiblement du comptoir à l'Échevinage et à la Robe (8), et se faisait

(1) *Registre des Chevaliers... en la Terre Sainte*, f° 227 *verso*.
(2) *Ibidem*, f° 245.
(3) *Ibidem*, f° 235 *verso*.
(4) *Ibidem*, f° 236 *verso*.
(5) *LIBRO DE ORO de la Sagrada Orden Militar Jerosolymitana del Santo Sepulcro de N. S. Iesu-Cristo*, etc., p. 11.
(6) *Pellegrinaggio di Gierusalemme fatto e descritto per Gio. Paolo Pesenti, cavaliero del Santiss. Sepolcro di Nostro Signore (In Bergamo, per Comin Ventura*, 1615, in-18), p. 71 à 78.
(7) *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte,* folio 246 *verso*.
(8) *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte*, f° 257. — Bibliothèque nationale. Manuscrits. Français, 32838. *Extrait des*

graver ses portraits par *Bazin, Edelinck* et *Desrochers* (1).

Le 2 juillet 1621, « magnifique et généreuse personne « messire *Charles de Paris* (2) ».

Le 1er janvier 1624, messire *Antoine de Trousseville* (3).

Dans le premier quart du dix-septième siècle, et en tous les cas antérieurement à l'année 1625, le Lorrain « *Bernard Daurovey* (4), *conseiller de Lorraine et agent du Duc près le Saint-Siège* », dont la tombe armoriée (5), jadis dans la vieille église *Saint-Yves des Bretons,* a été recueillie par notre sanctuaire national de *Saint-Louis des Français.*

Le 12 août 1628, *François Auguste de Thou,* conseiller du Roi, l'ami du malheureux Cinq-Mars, « la victime du cruel Richelieu (6) ».

Le 25 octobre 1630, le Provençal *François Curet* ou plutôt *Couret,* créé *Chevalier* par le R. P. *Diégo de Saint-Séverin* (7).

Registres de Saint-Gervais à Paris (1531-1712), p. 859 : « 1670, 29 « novembre. Mort de M. Helyot le père, chevalier du Saint Sepulchre « de Jerusalem et ancien Consul, bourgeois de Paris ».

(1) *Iconographie des Provinces de France*, n. 136 (1904). Première partie, p. 53, col. 1. Catalogue de la Librairie Ernest Dumont : « *Por-* « *trait de Claude Helyot, conseiller en la Cour des Aydes* († 1686), « *et de Marie Herinx dame Helyot, née à Paris en 1644, morte* « *en odeur de sainteté en* 1682 ».
(2) *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte,* f° 253.
(3) *Ibidem*, f° 268.
(4) « *Bernardin Daurovey, Conseiller de Lorraine et agent du* « *Duc près le Saint-Siège, qui plerisque orbis terrarum ingenti* « *prudentia fructu peragratis....* 1625 ». (Renseignement dû à l'obligeance de M. l'abbé Boullet, vicaire général d'Orléans.)
(5) « *Parti de Lorraine et de..... à trois chevrons alaisés de.... surmontés de deux étoiles de....., au chef de Jérusalem* ».
(6) *LIBRO DE ORO*, p. 16.
(7) Libro de Oro, etc., p. 16. — Les noms, pour la plupart, sont mal libellés, parfois incomplets et assez difficiles à identifier.

Antérieurement à l'année 1632, un grand seigneur romain *Antoine Barberini*, neveu du pape Urbain VIII, et protecteur du docte *Mennens*, lequel lui dédie son livre sur les *Ordres de Chevalerie* (1).

En 1636, *Philippe de Pret* (2).

Le Frère alexien *Jean Van der Linden*, d'Anvers, en 1633 (3).

En 1653, les *Marseillais* (4) qui, revenus de Jérusalem avec le titre de *Chevaliers du Saint-Sépulcre*, firent édifier la chapelle du Saint-Sépulcre de la ville de Marseille, enrichie des libéralités de Louis XIV et d'Anne d'Autriche (5), princesse qui, nous dit le chevalier d'Arvieux, du temps de sa régence, avait accordé aux *Chevaliers du Saint-Sépulcre* « *des privilèges honorables* » et fait, nous assure le célèbre Matthieu Molé, porter de nombreux présents au Saint-Sépulcre de Jérusalem (6). Au nombre de

(1) *Militarium ordinum origines, statuta, symbola et insignia, etc. Studio et Industria Francisci Mennenii Antuerp.*, p. 1 à 4 (*Coloniae Agrippinae et denuo Maceratae, Apud Petrum Salvionum*, M. DC. XXIII, petit in-4°. Seconde édition). — *Antoine Barberini* est qualifié par *Mennens de* : « *Commendatorem et Equitem Hierosolymitanum.* »

(2) O'Kelly de Galway, p. 218.

(3) O'Kelly de Galway, p. 205.

(4) Sur eux, voir les curieux détails donnés par le Chevalier d'Arvieux, tome II de ses *Mémoires*, chap. XIV, p. 158, 159.

(5) *Anciens Statuts*, p. 279, 280. — *Provinciæ* MASSILIENSIS *ac reliquæ Phocensis* ANNALES sive MASSILIA gentilis et christiana, libri tres, etc., Authore R. P. Ioan. Bap. Gvesnay, Aquensi, Theologiæ professore Societatis Iesu. Lugduni, M. DC. LVII, in-f°; p. 553. — *Memoires du chevalier d'Arvieux*, t. II, p. 158, 159.

(6) *Memoires du Chevalier d'Arvieux, Envoyé extraordinaire du Roy à la Porte*, etc., t. II, chap. XIV, p. 159 (*A Paris, Chez Charles-Jean-Baptiste Delespine le Fils, Libraire, rüe S. Jacques*, etc., M. DCC. XXXV, 6 vol. in-12°) — *Mémoires de Mathieu Molé*, t. III, p. 120.

ces Marseillais on peut citer (quoique à des dates parfois un peu postérieures) Messieurs *de Cippières, Louis* et *Charles de Gardannes, L. de Villeneuve, G. d'Audiffret, d'Antoine, Jean Dille, Boissely, Guigonis*, etc. (1).

Le dimanche 28 avril 1658, *Jean Thevenot* ou *de Thevenot* qui, au bas de son portrait en costume de Turk, fait graver ce prétentieux distique illustré de son fantaisiste blason :

« *Amy, tu connoistras l'Autheur par ce portrait,*
« *Tu ne scaurois trouuer Voyageur plus parfait* (2). »

Le mercredi saint 25 mars de l'année 1660, le digne chevalier *Laurent d'Arvieux*, si honnête homme, si bon Français, si judicieux pèlerin, si indignement traité par son successeur dans le consulat de Seïde et auteur de si véridiques et intéressants mémoires (3).

Le *marquis de Nointel*, ambassadeur de France auprès du Grand Seigneur; *M. de Segla*, consul de France à Sidon, et M. *Picart d'Ablincourt*, secrétaire de l'ambassade, en 1674 (4);

(1) *Les anciens Chevaliers du Saint-Sépulcre à Marseille, par Henry de Gérin-Ricard, Membre de plusieurs sociétés savantes*, § II, p. 13 à 18 (Marseille, 1899, broch. in-12 de 24 pages). — *Manuscrit du P. Camby* (*Arch. départ.* des Bouches-du-Rhône, fonds des *Recollets*).

(2) *Relation d'vn voyage fait av Levant. Dans laquelle il est curieusement traité des Estats sujets au Grand Seigneur*, etc. *Par Monsieur de Thevenot.* Seconde partie, chap. L, p. 412 (*A Paris, Chez Louis Billaine, au Palais*, etc. M. DC. LXV, in-4°).

(3) *Memoires du chevalier d'Arvieux*, etc., t. II, chap. XIV, p. 134, 159, 160, etc., et 512 et suivantes.

(4) *Voyage nouveau de la Terre Sainte, enrichi de plusieurs* REMARQUES *particulières qui servent à l'intelligence de la Sainte Écriture, et de diverses réflexions Chrétiennes qui instruisent les*

Le chanoine de Bar-le-Duc *Morison*, en 1697 (1).
Le 20 août 1699, le Soissonnais *Pierre Oyon* (2).

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Nous connaissons un assez grand nombre de pèlerins créés, durant ce siècle, *Chevaliers du Saint-Sépulcre* à Jérusalem. Peu sont notables, aucun, ce semble, n'est illustre : quelques guerriers helvètes ou germaniques, quelques hidalgos petits-neveux du *Cid*, quelques Lusitaniens tout fiers de leur nationalité reconquise, quelques Italiens issus des Doges ou des vieux *Fabius*, quelques Orientaux plus ou moins apparentés aux princes du *Mont-Liban* (3)..... Quant aux FRANÇAIS nommés *Chevaliers* de cet Ordre de 1700 à 1790, ce sont presque exclusivement ou des *Provençaux* venus chercher fortune aux échelles du Levant, comme *François* et *Charles Martineng*, *Pierre Blanc*, *Claude Brémond*, *Joseph Grimaud*, *Mathieu Poussielgue*, *Claude de Cugis*, *Jacques de Coreil*, ou des Chanceliers de Consulat comme *Pierre Roustan*, des Magistrats comme *Pierre Cardin Le Bret*, des jurisconsultes comme *Joseph de Meretz* (4), ou surtout des Membres de la pieuse *Archiconfrérie royale et française*

Ames dévotes dans la connaissance et l'amour de J.-C., par le P. Michel Nau, p. 487. (A Paris, chez André Pralard, rüe S. Jacques, *à l'Occasion*. M. DC. LXXIX. Avec privilège du Roy.)

(1) *Relation historique d'un voyage nouvellement fait au mont de Sinaï et à Jérusalem*, etc., par le Sieur A. Morison, Chanoine de Bar-le-Duc, et Chevalier du saint-Sépulchre, pages 528, 529 (A Toul, par A. Laurent, M. DCCIV, in-4°).

(2) *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte*, f° 382.

(3) LIBRO DE ORO, etc., p. 29 à 38.

(4) *Ibidem*, p. 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37.

du Saint-Sépulcre de Jérusalem, comme Messire *Antoine Lestivant Martinet*, officier de cavalerie en 1720; *Joseph Azan*, officier de marine, en 1731; *Sébastien-Joseph Galpin*, Trésorier de France, en 1738; *Pierre-Toussaint Vallon de Bois-Roger* en 1745, *Christophe-Louis Pajot, marquis de Villers*, en 1778, et *Joseph François Du Mas, marquis de Paysac* en 1780 (1). En dehors de ces deux catégories, je ne vois guère que *Charles de Puylaurens* en 1725, *Léonard de Montgommery* en 1731, *Antoine de Saint-Didier* en 1778 (2), et *Jean-Louis-Anne, comte de la Roche-Poncié*, en 1790 (3). Or les premiers — les *Chevaliers Provençaux* — feront prochainement, nous dit-on, l'objet d'une publication par un érudit marseillais; les seconds — les *Membres de l'Archiconfrérie* — seront pour la plupart cités par nous dans le chapitre suivant, consacré à cette sympathique et honorable *Archiconfrérie*. Nous ne les énumérerons donc point en ce présent paragraphe... D'ailleurs, pourquoi reproduire une fois de plus tant de noms plus ou moins ténébreux, quand des publications récentes ont mis en lumière des listes si fournies de *Chevaliers du Saint-Sépulcre* français et étran-

(1) *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte*, f° 3 *verso*, 26, 28 *verso*, 38, 399 *verso* et 401.

(2) LIBRO DE ORO, etc., p. 17, 32, 33, 38. — Le nom de *Montgommery* est une rectification du R. P. Jérôme, vice-Custode de Terre Sainte en 1890. Nous le remercions affectueusement de sa grande obligeance.

(3) *Armorial Général d'Hozier, ou Registre de la Noblesse de France, continués par M. le Président D'Hozier, Ancien Juge d'armes de France et Vérificateur des Armoiries près le Conseil du Sceau, Et M. le Comte C^te^ D'Hozier, son frère.* Deuxième partie, Article *De la Roche-Poncié*, p. 16. (Paris, Chez L'Écureux, rue Saint-André des Arts, 22, S. D., grand in-8). (Douteux.)

gers (1); quand, surtout, un livre de grand luxe, en ce moment sous presse à Rome, prépare une liste intégrale avec blasons, notices, généalogies et portraits de tous les « *Chevaliers du Saint-Sépulcre depuis les premiers siècles* « *jusques à nos jours* » (2)?...

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Le 4 février 1805, l'archevêque polonais *Héraclius Lizouski;*

Le 12 septembre 1806, *Chateaubriand,* l'honneur des lettres chrétiennes et françaises;

En 1808, le marquis *Joseph de Almenara,* ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne auprès de la Sublime Porte;

La même année les deux généraux *Sébastiani,* et le *duc de Coigny;*

Le 7 juillet 1817, le comte *Alexandre de Beaurepaire;*

(1) REINHOLD RÖHRICHT, *Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande. Neue Ausgabe.* (Innsbruck, 1900, in-8°). — LIBRO DE ORO *de la Sagrada Orden Militar Jerosolymitana del Santo Sepulcro de N. S. Jesu-Cristo,* etc., *Publicado por el Comendador D.* Don Carlos de Odriozola y Grimaud (Zaragoza, 1900, vol. in-8° de 72 pages tiré à 300 exemplaires numérotés).

(2) L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM, *histoire — documents — statuts — notes généalogiques et biographiques des chevaliers vivants — armorial, etc., illustrations en noir et en couleurs,* par le Comte F. Pasini-Frassoni et le Chevalier Charles Auguste Bertini, avec appendice par le Commandeur D. Carlos de Odriozola y Grimaud, contenant la liste des Chevaliers depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours et une bibliographie complète de l'Ordre. Édition de grand luxe imprimée à deux couleurs — tirée à petit nombre, avec portraits — armoiries — ornements — planches en couleurs — insignes — costumes, etc. (Publié par le Collège Héraldique de Rome. Bureau : Torre Argentina, 76, Rome).

Le 8 juillet 1820, le *vicomte de Marcellus;*

Le 2 mars 1822, l'historien des Croisades, *Michaud,* un instant célèbre, aujourd'hui presque dédaigné;

Le 14 septembre 1825, le marquis *Justin de Chasseloup-Laubat,* député de l'arrondissement de Dieppe, ministre plénipotentiaire de France près la Confédération Germanique, décédé le 6 octobre 1847;

Le 23 avril 1829, le Vénitien *Silvestre Dandolo,* petit-fils des Doges historiques, vainqueurs de Constantinople;

Le 1er juin 1831, le duc *Frédéric-Ferdinand d'Anhalt;*

Le 28 octobre 1832, le roi de Portugal et des Algarves *Don Miguel* Ier;

Le 15 octobre 1835, le général marquis *Prudent de Chasseloup-Laubat;*

Le 20 mai 1837, *Ferdinand-François d'Orléans, prince de Joinville;*

Le 19 avril 1838, le vicomte *Paul-Antoine du Couëdic de Kergoualer,* de cette illustre famille bretonne issue des anciens comtes de Vannes et si fertile en héros;

Le 14 décembre 1839, *Jean-Émile Horace Vernet,* le peintre chaleureux des batailles et de l'Orient;

Le 28 mars 1842, S. A. R. *Mgr le duc de Bordeaux,* prince magnanime, trop parfait pour nos jours humiliés, et dont la tombe précoce renferme, avec le *Drapeau blanc,* tant d'espérances, tant de regrets et peut-être tant de mystères!...

Au mois d'octobre 1843, *Rupert-Ludovic, comte de Saint-Simon;*

Le 29 mai 1844, le *marquis de Nadaillac;*

Le 1er octobre 1844, le prince héréditaire *Ferdinand de Toscane;*

Le 1er mars 1845, l'infant d'Espagne *Charles-Louis, duc de Lucques;*

Le 27 juin 1845, le prince héréditaire *Ferdinand-Joseph de Lucques;*

Le même jour, le Français *Artaud de Montor,* l'ami des Franciscains;

Le 20 novembre 1845, *François-Marie-Léopold de Bourbon, duc de Calabre;*

Le 7 mars 1846, *Paul-Eugène Lanjuinais,* le petit-fils du célèbre conventionnel. Qu'eût dit son aïeul?

Le 10 avril, le marquis de *Strozzi Sacrati,* et le 10 juin, le marquis *Pierre de Bois-Guilbert.*

Le 6 avril 1847, le prince *Alexandre Troubetzkoï;*

Le 16 novembre, *Philippe-Jacques-Joseph de la Valette;* et, le 7 décembre 1847, le marquis *Hippolyte-Louis de Trimont;*

Le 16 janvier 1848, l'illustrissime et révérendissime Mgr *Joseph Valerga* (1), en la personne duquel venait de se renouer — au préjudice, hélas! des R. P. Franciscains — la magnifique série, depuis si longtemps suspendue, des grands Patriarches latins de Jérusalem... La collation de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* va passer des mains monastiques, des mains émaciées du révérendissime *Custode de la Terre Sainte* (2) aux mains constellées des nouveaux *Patriarches latins de Jérusalem.* Les temps contemporains sont arrivés... Plus besoin de démontrer ni l'ancienneté ni l'illustration de l'*Ordre :* nous l'avons fait.

Pourquoi, dès lors, pousser plus loin cette nomenclature?... D'ailleurs, les documents nous feraient défaut et

(1) Tous ces noms (que nous n'avons pas eu le loisir d'identifier) sont tirés du Libro de oro tant de fois cité, p. 39 à 50.

(2) Favyn, t. II, p. 1565, 1597, etc.

nous ne pourrions que glaner au hasard, dans les textes en déficit que nous possédons, quelques noms dorés sur tranche comme, en 1853, celui du duc de Brabant, aujourd'hui S. M. Léopold II, roi des Belges (1), et, en 1855, celui de l'*Archiduc Maximilien d'Autriche* (2). Entrevit-il, hélas! dans sa veillée des armes auprès du Saint-Sépulcre, effleuré par les ombres héroïques des vieux Rois et des antiques Chevaliers, entrevit-il la couronne du Mexique et le peloton d'exécution de *Queretaro?...*

CHAPITRE TROISIÈME.

L'ARCHICONFRÉRIE ROYALE ET FRANÇAISE DU SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM (1325-1829).

Numéro 1.

LA DOUBLE ARCHICONFRÉRIE DE L'ANCIEN RÉGIME.

(1325 — 1794.)

Cette *Archiconfrérie,* — institution essentiellement française et bourgeoise, — est absolument distincte de l'*Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre* (3), qu'elle n'a

(1) Baron de Hody, p. 279, texte et note 1. — O'Kelly de Galway, p. 156, affirme que le duc de Brabant fut créé *Chevalier du Saint-Sépulcre* seulement le 28 janvier 1866.

(2) *Lettre de M. l'abbé de Quevauvillers,* dans l'*Univers* du 9 juillet 1855.

(3) *Précis historique de l'Ordre royal, hospitalier-militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem,* par M. le comte Allemand, pp. 21, 28, 29 (Paris, 1815, in-12). — *Mémoire historique de l'Ordre du Saint-Sépulcre. Ecrit par M. Gobet, secrétaire du conseil de M. le comte d'Artois, frère du Roi.* (Manuscrit de la bibliothèque de M. le chanoine *Laurent de Saint-Aignan* conservée au Grand Sé-

pas contribué à rehausser, ayant favorisé le voyage en Palestine et la réception comme *Chevaliers du Saint-Sépulcre* de bon nombre d'individus de condition médiocre. Cependant, elle tient à l'*Ordre* par tant de côtés (1), elle a été si souvent confondue avec lui, elle a tellement cherché à s'identifier avec lui et même à se substituer à lui, que nous croyons devoir en dire brièvement quelques mots. Nous n'avons point, du reste, l'intention d'approfondir l'histoire de cette curieuse et sympathique association qui mériterait à elle seule une monographie spéciale.

Quel est le fondateur de cette *Archiconfrérie?* — On voudrait bien, sur la foi des *Statuts de l'Ordre du Saint-Sépulcre* et en confondant habilement l'*Ordre du Saint-Sépulcre* avec l'*Archiconfrérie*, faire remonter au roi Louis VII, revenu en 1149 de sa désastreuse croisade, l'institution de l'*Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulcre* (2). Malheureusement les *Statuts* sont fort

minaire d'Orléans). — O'Kelly de Galway, pp. 102, 105, 137. — Lessurios, pp. 27 à 29.

(1) Comte Allemand, pp. 21, 23, 28.

(2) Conférer : *Anciens Statuts de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, pp. 3 à 50. — Comte Allemand, *Précis historique*, etc., pp. 11 à 17, 20, 21. — Mémoire historique de l'Ordre du Saint-Sépulchre. *Ecrit par M. Gobet secrétaire du Conseil de M. le comte d'Artois, frère du Roi. Communiqué en* 1780. — Autre mémoire du 3 décembre 1779 intitulé : Réflexions *sur l'Ordre Royal, Militaire et Hospitalier du S.-Sépulchre de Jérusalem, et sur les avantages que le Roi de France, souverain Chef, Fondateur et Protecteur dud. Ordre, pourrait retirer en relevant led. Ordre* (Manuscrit de la bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans). — *Discours prononcé par le Prieur et Commissaire général de l'Ordre royal, religieux et hospitalier militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem, à la réception de M***, le 26 mai* 1817, pp. 4 et 6 (Paris, Renaudière, brochure in-12 de 7 pages).

loin d'avoir l'autorité qu'on leur attribue, et d'ailleurs cette création n'est confirmée par aucun fait ni document de quelque valeur. Au contraire, car si Louis VII ramène de Jérusalem une colonie monastique qu'il établit à Saint-Samson d'Orléans, ces moines sont, comme nous l'avons vu, non des Chanoines du Saint-Sépulcre, mais des *Augustins du Mont-Sion* (1).

Alors, dit-on, c'est saint Louis qui, à son retour de Palestine, en 1254, a fondé la *Confrérie du Saint-Sépulcre* pour maintenir l'amour des Saints-Lieux, régulariser les pèlerinages en les enregistrant, les empêcher de dégénérer en vagabondage et en désordres, enfin pour venir au secours des pèlerins pauvres, soit à leur départ pour la Palestine, soit à leur retour (2). Pour obtenir ces subsides, le pèlerin de Paris ou de la région devait, avant son départ et sur le vu du *certificat* délivré par son évêque, se faire inscrire sur les registres de la *Confrérie*, et, dès son retour, présenter à l'*enregistrement* sur les mêmes registres ses *Lettres* de pèlerin délivrées par les Gardiens du Saint-Sépulcre (3).

(1) E.-G. Rey, *Chartes de l'Abbaye du Mont-Sion*, p. 4 (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLVIII. Paris, 1888, brochure in-8).

(2) *Le Théâtre des Antiqvités de Paris*, etc., Par le R. P. F. Jacques Du Breul, Parisien, Religieux de Sainct-Germain des Prez, pp. 528, 529, 530 (Paris, chez Claude de la Tour, M. DC. XII. in-4°). — *L'Histoire Ecclesiastique de la Cour; ou les Antiquitez et recherches de la Chapelle et oratoire du Roy de France, etc., Par Guillaume du Peyrat, Prote-notaire du S^t Siege, Conseiller, etc., et ancien Aumônier des Rois Henri IV et Louis XIII*, liv. II, chap. XXXIV, pp. 667, 668. (A Paris, chez Henry Sara, M. DC. XLV, in-fol.). — *Anciens Statuts*, p. 144, note. — Lessurios, p. 28.

(3) Du Breul, *Le Théatre des Antiqvités de Paris*, pp. 528, 529. — Comte Allemand, *Précis historique*, etc., pp. 21, 22, 23.

Pour siège à la *Confrérie,* saint Louis aurait assigné la partie basse ou rez-de-chaussée de la Sainte-Chapelle nouvellement fondée, si curieuse avec ses courtes colonnes et ses pierres tombales inviolées par le temps. C'est là, dit-on, qu'aurait vécu la *Confrérie du Saint-Sépulcre* jusqu'au jour où Louis le Hutin, abandonnant aux gens de loi le vieux palais de la Cité, se serait retiré au château des Tournelles. Alors la *Confrérie,* fuyant son sanctuaire envahi par la basoche, aurait, de l'agrément royal, élu domicile dans la grande église des Frères Mineurs de l'Ordre de Saint-François, rue des Cordeliers, et, après quelques incertitudes, se serait cantonnée sous la nef de droite, dans la CHAPELLE dite DE JÉRUSALEM.

Qu'y a-t-il de fondé dans cette tradition adoptée par le Père Jacques Du Breul dans son *Théâtre des Antiquités de Paris* (1) et par le conseiller Du Peyrat dans son *Histoire ecclésiastique de la Cour* (2), mais que ne semble pas connaître le Parisien Nicolas Bénard dans son *Voyage de Hierusalem et autres lieux de la Terre Saincte* (3)? — Je

(1) *Le Theâtre des Antiquités de Paris*, etc., divisé en quatre livres, par le R. P. F. Jacques Du Breul, Parisien, religieux de Saint-Germain des Prez, *Spe labor levis* (A Paris, chez Claude de la Tour, au mont Saint-Hilaire, à l'enseigne Sainct-Hilaire, M. DC. XII, in-4°), p. 528 à 530. — Comte Allemand, p. 23, 24. — *Anciens Statuts*, p. 144, note.

(2) *Anciens Statuts*, p. 272, 273. — *Histoire ecclesiastique de la Cour; ou les Antiquitez et recherches de la Chapelle du Roy de France, Par Guillaume du Peyrat, Prote-notaire du S. Siege, Conseiller*, etc., *et ancien Aumônier des Rois Henri IV* et *Louis XIII*, liv. II, chap. XXXIV, art. 4, p. 663 à 670. (A Paris, 1645, in-folio).

(3) *Le Voyage de Hierusalem et autres lieux de la Terre Sainte, faict par le Sr Bénard, Parisien, chevalier de l'Ordre du Sainct-Sépulchre de Notre-Seigneur* JESUS-CHRIST. *Ensemble son retour Par l'Italie, Suisse, Allemagne, Hollande et Flandre, En la très Fleurissante et Peuplée Ville de Paris*, etc. A Paris, chez Denis Moreau,

l'ignore et ne veux point m'en enquérir. Toutefois cette réglementation des voyages d'Outre-mer semble bien rentrer à la fois et dans l'esprit général du temps (1) et dans les *Économies royales* de saint Louis qui, vers la même époque, organisait la justice laïque, déconcertait la féodalité par le procès d'Enguerrand de Coucy, préparait à la bourgeoisie son premier code de lois civiles, protégeait les Corporations et les Confréries et faisait rédiger par Étienne Boileau, dans le *Livre des Métiers*, les statuts et comme la *Charte* des corps de métiers parisiens (2).

Mais ce qui paraît à peu près hors de doute, c'est que, dans la première moitié du quatorzième siècle, DEUX CONFRÉRIES DU SAINT-SÉPULCRE furent instituées à Paris : l'*une* RUE SAINT-DENIS, n° 124, l'*autre* RUE DES CORDELIERS (rue actuelle de l'École-de-Médecine), dans la grande église des Frères Mineurs de l'Ordre de Saint-François ou CORDELIERS, achevée par saint Louis en 1262. Ces deux *Confréries* — sensiblement étrangères l'une à l'autre malgré quelques points de contact et quelques tentatives de fusion — eurent chacune leur vie distincte et assez dissemblable. L'une terne, effacée, somnolente (sauf durant les deux premiers siècles), plus *canoniale* que civile; l'autre remuante, ambitieuse, téméraire, se poussant dans le monde, briguant la faveur royale, se costumant

1621 (in-8°), p. 688, 689, 696, 697 et suiv.; p. 712, 715, 716, 717, etc.

(1) Vers la même époque, les pèlerinages étaient réglementés dans les pays scandinaves (Comte Riant, *Expéditions et Pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps des Croisades*, p. 378, 379).

(2) *Histoire des classes ouvrières en France, depuis la conquête de Jules César jusqu'à la Révolution,* par M. E. Levasseur, docteur ès lettres, professeur au lycée Napoléon, t. Ier, liv. III, ch. XII, p. 380, 381, 382, 383 (Paris, Guillaume et Cie, 1859, 4 vol. in-8°).

en *Ordre de Chevalerie*. Toutes deux, atteintes par un même destin, disparaissent sans bruit vers la fin de l'*Ancien Régime*, sous l'effort des lois révolutionnaires : on recherche vainement dans leurs registres et délibérations la trace de leur dernier soupir.

A. — *La Confrérie de Louis Ier de Bourbon et le Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis.*

(31 octobre 1325 — 2 décembre 1790.)

La première, la plus ancienne à quelques années (1) près de ces deux *Confréries du Saint-Sépulcre*, eut pour fondateur, vers 1325 et peut-être même dès 1317, « très « haut et très puissant prince Monseigneur Loys, duc de « Bourbonnoys, comte de Clermont et de la Marche, « chambrier de France » et petit-fils du bon saint Louis (2).

Ce prince — qui toute sa vie rêva, sans parvenir à rien réaliser, Croisades et gloires d'Outremer (3) — obtint de

(1) *Le Voyage de Hierusalem et autres lieux de la Terre S. faict par le Sr Bénard Parisien, Chevalier de l'Ordre du St.-Sepulchre de Notre-Seigneur* Iesus-Christ. *Ensemble son retour Par l'Italie, Suisse, Allemagne, Hollande et Flandre, En la très Fleurissante et Peuplée Ville de Paris*, etc. A Paris, Chez Denis Moreau, 1621 (in-8°), p. 688, 689, 696, 697 et suiv.; p. 717 et 727.

(2) Louis Ier, le Grand et le Boiteux, fils de Robert de France, comte de Clermont et sire de Bourbon (sixième fils de saint Louis et de Marguerite de Provence), et de Béatrix de Bourgogne. Né en 1279, il mourut le 22 janvier 1341. Il avait épousé Marie de Hainaut. — Archives nationales, L 611, n° 9.

(3) A. de Boislisle, *Projet de Croisade du premier duc de Bourbon* (1316-1333), p. 230 à 236 et 246 à 255 de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1872 (Paris, Vve Jules Renouard, 1872, in-8°). — *La France en Orient au quatorzième siècle. Expéditions du maréchal de Boucicaut*, par J. de La Ville Le Roulx,

son cousin le triste Charles le Bel (1322-1328) l'autorisation tacite de fonder la « *Confrarie du Sainct-Sepulcre de Jherusalem* » et de construire une église et un hôpital sur des terrains achetés par lui le 31 octobre 1325, au prix de deux cents livres tournois et situés « en la grant rue sainct Denys », en la censive de Saint-Merry (1), non loin du Louvre et de Saint-Germain l'Auxerrois, dans les parages duquel ce digne Seigneur, depuis 1303, avait son hôtel (2).

A quelle date *précise* la *Confrérie* fut-elle fondée? — On l'ignore... Elle semble en plein exercice, bien que encore récente (3), le 31 octobre 1325. Peut-être faudrait-

t. Ier, p. 78 et suivantes (Paris, Ernest Thorin, éditeur, 1886, 2 vol. in-8°). — *Chronique parisienne anonyme*, deuxième partie, n° 27, p. 37 (t. XI des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*. A Paris, chez Champion, 1884, in-8°).

(1) Nicolas Bénard, *Le Voyage de Hierusalem et autres lieux de la Terre S.*, etc. *De la fondation de l'Église du Sainct-Sepulchre et hospital y annexé situez à Paris en la grande rue Saint-Denys*, de l'*Institution de la confrairie du sainct-Sepulchre de Nostre-Seigneur en la dit Église, ensemble vn traicté pour parvenir au restablissement dudit hospital, et remettre sus ladicte ancienne confrairie première cause de la fondation des dits Église et hospital*, ch. xviii, p. 697 et suiv. — Jacques Du Breul, *Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, liv. III, p. 987, 988. — *Le Voyage de la Saincte Cyté de Hierusalem, fait l'an mil quatre cens quatre-vingtz*, publié par M. Ch. Schefer, membre de l'Institut (Paris, Ernest Leroux, M. D. CCC. LXXXII, in-8°). *Introduction*, p. xl, xli. — *Histoire et Recherches des Antiquités de la ville de Paris*, par M. Henri Sauval, avocat au Parlement (Paris, M. DCC XXIV, in-fol.), t. Ier, p. 370 et 496. — Archives nationales, L 611, n° 6.

(2) *Topographie du Vieux Paris*, par Adolphe Berty, pages 33 et suivantes (Paris, Impr. Impie, 1866, in-folio).

(3) Ceci résulte de la présence, en tête des *Gouverneurs* ou Administrateurs de la *Confrérie*, de *Louis de Bourbon* lui-même, ce qui n'a plus lieu dorénavant. Louis de Bourbon semble avoir voulu ainsi *lancer l'affaire*.

il la faire remonter jusques à l'année 1317, au début du règne de Philippe le Long (1316-1322), et lui donner pour premier siège l'église *Sainte-Croix de la Bretonnerie*. On voit, en effet, à cette date, le brave Louis de Clermont (qui avait pris la croix dès le mois de juillet 1316 et annonçait chaque année, mais en vain, son départ pour l'Orient), courir les rues de Paris avec quelques adeptes comme lui vêtus de *rouge*, et aller, le 14 septembre, chanter cérémonieusement l'office de l'*Exaltation* rue Neuve-Saint-Merry, en l'église *Sainte-Croix de la Bretonnerie* naguère fondée par le bon roi saint Louis (1). Cette église aurait donc été le siège primitif et comme *avant la lettre* de la *Confrérie du Saint-Sépulcre;* mais bientôt la *Confrérie*, — comme toutes les associations religieuses —, voulut être *chez soi* et avoir sa chapelle privée. Ce fut le 31 octobre 1325 que ce vœu séparatiste commença à prendre corps par l'acquisition à la date sus-énoncée de terrains jugés propices (2).

Commencée au mois de mai 1326, la chapelle, — charmant spécimen de l'architecture du quatorzième siècle (3), — ne fut entièrement achevée que le dimanche de la *Passion* de l'année 1342. La première pierre en fut solennellement posée le 18 mai 1326, du consentement de l'évêque de Paris Hugues de Besançon, par Guillaume, archevêque d'Auch, assisté des évêques d'Amiens, Autun, Troyes et Mende. De grands personnages rehaussèrent de leur présence la touchante cérémonie : Louis de

(1) *Chronique parisienne anonyme*, IIe partie, n° 11, p. 29 et 30 (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XI (1884) (à Paris, chez Champion, 1884, in-8°).

(2) Archives nationales, L 611, n° 7 et 8.

(3) *Antiquités nationales*, etc., par Aubin-Louis Millin, t. III, n° XXVII, pages 1 à 7. A Paris, 1791, in-4°.

Bourbon, Clémence de Hongrie, veuve du roi Louis X, Isabelle de France, fille de Philippe le Bel et femme d'Édouard II d'Angleterre; son fils, le futur et sinistre Édouard III, Blanche de Bretagne, veuve de Philippe d'Artois, seigneur de Conches, Domfront et Meun-sur-Eure, arrière petit-fils de Louis VIII et père du trop fameux Robert d'Artois (1).

La construction fut dispendieuse et devint bientôt une lourde charge pour le modeste budget du téméraire duc de Bourbon. On le voit, en effet, en 1336 « (*le dimanche apre la chaires saint Pierre*) », et bien que la dédicace de la chapelle eût eu lieu le 25 juin 1330 (2), mendier pour son œuvre tout comme un pauvre curé de campagne, envoyer partout des quêteurs (notamment *Étienne de Vendôme*) et les faire précéder d'une assez humble requête aux archevêques et évêques de la France d'outre-Loire, de Reims à Tours et Rouen (3). Il semble probable que, pour mener à bien son aventureuse entreprise, il dut à la fin de sa vie (il mourut le 22 janvier 1341), recourir à plus grand seigneur que lui et solliciter l'intervention de Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, le futur Jean le Bon (4). C'est ce qui explique que, dans

(1) Archives nationales, L 611, n°s 7 et 8. — Jacques du Breul, p. 528. — Bénard, p. 697. — *Les Maisons-Dieu et Léproseries du diocèse de Paris au milieu du quatorzième siècle*, par Léon Le Grand, p. 69 du t. XXV (1898) des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Isle de France* (A Paris, chez Champion, 1898, in-8°). — *Chronique parisienne anonyme*, n° 149, p. 102, 104.

(2) *Les Maisons-Dieu et Léproseries du diocèse de Paris au milieu du quatorzième siècle, par Léon Le Grand*, p. 70, note 4. — *Chronique parisienne anonyme*, n° 206, p. 134.

(3) Archives nationales, L. 611, n° 9, 23, 24, 33, 34.

(4) L. 586, n° 1. — L 611, n° 4. — Léon Le Grand, page 70, texte et note 6.

les vieux livres de chœur (1) du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis, la fondation de la chapelle fut alternativement attribuée (2) tantôt au duc de *Bourbon*, tantôt

(1) L 588, n° 14, *folios* 1 *verso*, 2 et 3 *recto* et *verso*. — L'un est désigné sous le nom de « *Messel du grant autel dicelle eglise, couuert dune peau de cuir blanc a deux fermouers ou tirouers de cuir ferrez dargent* », et l'autre sous le nom de « *Matrologe* ou *Martrologe* » (Procès-verbal du 7 janvier 1478.)

(2) « *Famulo tuo Duci, Ducisse ac liberis eorum da, Domine,* « *quesumus, perseuerantem in tua voluntate famulatum, ut qui* « *huius alme domus primus extitit fundator et patronus* [*nunc*] « *deffensus opperibus virtuosus valeat contra hostes. Judex justus* « *irrumpat iniquitates et assistante tua gracia cum deffecerit per* « *te recipiatur in eterna tabernacula. Per Dominum.*

SECRETUM

« *Per spiritum tuum, Deus, hec panis oblacio transubstancie-* « *tur in corpus tuum et sanguinem, ut tibi Deo patri oblatus* « *unigenitus Duci nostro consorti et liberis eternam opperetur* « *salutem qui nomini tuo gratam in hoc loco stabiliuit mensio-* « *nem. Per e.* »

POST COM̄.

« *Pignus salutis eterne nobis assumpsimus et tibi obtulimus Deo* « *patri suppliciter deprecantes ut famulus tuus Dux noster con-* « *sors et liberi, subjectis et pacatis hostibus, sancte et juste de cur-* « *sis* (*sic*) *adolessencie motibus per te repleti bonis omnibus de tua* « *benedicione gaudeant et ipsis sacri huius edifficii misericordia* « *in eternum apud te preparet loca sua. Per Dominum.*

Les Maisons-Dieu et Léproseries du Diocèse de Paris, etc., p. 70, texte et note 6. — L 586, n° 1. — L 611, n° 4.

Dans le *Matrologe* ou *Martrologe*, folio 3 *recto* et *verso* : « *Item* « *et oudiz matrologe en la marge de audessoubz de la seconde* « *page dudiz trente huit*e *feuilletz diceluy apres le Kalendrier,* « *estoient escriptes troys lignes et ung quart de ligne ou enuiron* « *dautre lettre que celle dudiz martrologe dont jay prins le dou-* « *ble ou coppie et de ce la teneur ensuit. Hac die que fuit Domi-* « *nica in passione Anno domini Mill*e *CCC*e *XLII*e *fundata fuit* « *ecclesia ista per illustrissimum principem dominum Johēm pri-* « *mogenitum Regis francie ducem Normennie et comitem Ande-*

au duc de *Normandie*. Voilà aussi pourquoi, dès l'année 1354, les « maîtres et gouverneurs de la *Confrérie* du Saint-Sépulcre » avaient fondé du vivant même de l'ancien duc de Normandie (devenu depuis le 22 août 1350 le roi Jean le Bon), et à sa vive satisfaction, une messe mensuelle de la Sainte Vierge, dite « *Messe du Roy* », laquelle, bien entendu, devait prendre cours immédiatement et se continuer après le décès du dévotieux prince (1). Tombée plus tard en désuétude, cette messe fut rétablie le 11 juillet 1635, et fixée au mois de mars (2).

Pour desservir la nouvelle église, Louis de Bourbon y établit d'abord (18 mai 1326), comme il s'y était engagé par l'acte de fondation, *cinq chapelains perpétuels* dotés chacun de trente livres de rente (3), à la nomination de l'évêque de Paris (4) dont il avait solennellement promis de respecter les droits spirituels (5) ; puis il installa définitivement en ses nouveaux foyers la Confrérie du Saint-Sépulcre. Il ne fut plus question de la vieille église *Sainte-Croix de la Bretonnerie* : on chanta les offices dans la petite

« *gauie ac Cenomanie presente turba quem* (*sic*) *plurima cleri* « *nobilium ac ciuium cum deuocione magna et solempnitate au-* « *gusta* ». — Conf. L 611, n° 4. — L 586, n° 1. — LL 280, p. 57.

(1) L 611, n° 36 : « ... *unam missam de beata virgine maria* « *quamdiu vixerimus et post nostrum obitum de defunctis.....* »

(2) L 586, n° 73, page 4. — LL 280, p. 57.

(3) L 611, n° 8 : «.... *quinque capellanias perpetuas..* » — Du Breul, pp. 987, 988.

(4) Le Chapitre de Notre-Dame de Paris disputa à l'Évêque ce droit de nomination et juridiction et obtint gain de cause en 1333, par décision de la Cour pontificale d'Avignon. — L'Évêque de Paris renonça à ses prétentions moyennant forte indemnité. — Archives nationales, L 586, n° 15. — L 587, n° 2. — L 611, n° 16. — Léon Le Grand, p. 70.

(5) *Les Maisons-Dieu et Léproseries du Diocèse de Paris au milieu du quatorzième siècle, par Léon Le Grand*, p. 69, 70.

église dont le portail était surmonté des Croix de Jérusalem et d'une *mise au tombeau* en pierre sculptée, et l'on hébergea maussadement les pèlerins d'Outre-mer dans l'humble hôpital annexé à ladite église (1).

Le 6 janvier 1329, le roi de France Philippe de Valois (1328-1350) autorisa la nouvelle Compagnie (2) qui prit d'abord le titre modeste de « *Confrerie de leglise et hospital ordenez et fondez a Paris en lonneur et remembrance du sainct sepulchre de Jherusalem* » (3), puis s'intitula « *Venerabilis Societas Militum et Peregrinorum terræ* « *sanctæ Sepulchrique Dominici Parisiis instituta* » (4), et finit par se qualifier orgueilleusement de « *la plus saincte* « *et pieuse fondation de confrairie qui soit en la chres-* « *tienté* (5)! » Cette royale autorisation fut confirmée, dans le cours du même siècle, avec adjonction de divers privilèges, par les rois Jean le Bon (6), Charles V (7) et Charles VI (8). Les Papes y joignirent leurs spirituelles faveurs; Jean XXII en 1329 (9), Nicolas V en 1452 par l'intermédiaire de son légat le célèbre cardinal d'Estouteville (10), le promoteur de Jeanne d'Arc, et enfin Grégoire XIII en 1581 (11).

(1) Léon Le Grand, p. 71. — Millin, *Antiquités nationales*, t. III, n° XXVII, p. 7 et 8. — L 586, n^os^ 5 et 15.

(2) Archives nationales, L 611, n° 13, 14, 15. — *Anciens Statuts*, p. 144.

(3) Archives nationales, L 611, n° 29 (6 décembre 1332).

(4) Bénard, p. 27.

(5) *Ibid.*, p. 724.

(6) En 1353 ou 1355. (*Anciens Statuts*, p. 146. — Comte Allemand, p. 26).

(7) En mai 1365. (*Anciens Statuts*, p. 151. — Comte Allemand, p. 27.)

(8) En août 1381. (*Ibidem*, p. 153. — *Ibidem*, p. 27).

(9) Archives nationales, L 611, n° 1. — Conf. n^os^ 2, 3, 4.

(10) *Ibidem*, L 611, n. 5. — Voir aussi L 611, n° 4 (7 août 1348).

(11) Bénard, p. 725.

Ceux qui, de leur vivant, retenus par leurs affaires, n'avaient pu accomplir le difficile et pieux voyage, laissaient par testament, comme *Jean Angelin*, épicier à Paris, rue Saint-Denis, en 1442, somme suffisante (80 *livres parisis*) pour l'envoi à Jérusalem d'un pèlerin à pied ou à cheval, destiné à les suppléer (1).

Une réunion générale dans l'*Hôtel de Bretagne* (2), le dimanche après la Saint-Barnabé de l'année 1330 (suivie bientôt d'une seconde le 6 décembre 1332), organisa définitivement la nouvelle *Confrérie*, ou plutôt en ratifia le fonctionnement et les actes antérieurs (3), comme l'accord du jeudi 14 septembre 1329 par lequel les représentants de la Confrérie avaient souscrit aux exigences de l'ombrageux Chapitre de Notre-Dame de Paris (4), et le contrat de la même année (probablement du 25 novembre) par lequel les mêmes représentants avaient acheté de leur voisin le Chapitre de Saint-Merry deux lots de terrain non bâti contigu à l'église du Saint-Sépulcre (5).

Dès l'année 1329, cette *Confrérie du Saint-Sépulcre* apparaît entièrement organisée. Elle se composait presque

(1) *Revue de Champagne et de Brie*, décembre 1881, 6^e^ livraison, 6^e^ année, p. 475 (Paris, H. Menu, 1881, in-8°).

(2) Archives nationales, L 611, n^os^ 23 et 29 : « ... *en lostel que len dit Bretaigne...* » (hôtel de la *Petite Bretagne*, rue des *Orties*).

(3) Dès le 31 octobre 1325, le 7 février et le 24 décembre 1328, la *Confrérie* existe et est régulièrement administrée par quatre représentants qui s'intitulent : « *Procureurs du commun de ladite confrarie du* « *saint sepulcre doultremer* » (L 587, n^os^ 2 et 12. — L 611, n^os^ 6, 11, et 12.

(4) L 586, n^os^ 3, 3^bis^, 4, 5, 15 et 19. — L 587, n^os^ 1 et 2. — L 611, n° 16. — Confirmé le 29 (aliàs 25) novembre 1329 (L 586, n° 19).

(5) Jacques Du Breul, p. 987, 988. — Bénard, p. 697, 698, 699. — *Histoire de la ville de Paris, composée par D. Michel Félibien, revue et augmentée par D. Guy-Alexis Lobineau*, etc., t. III, p. 402 à 407 (Paris, M. DCC. XXV, in-f°). — L 586, n° 5, 5^bis^, 15. — L 611, n° 17.

exclusivement de bourgeois (comme *Pierre de Lieuvilliers*, le pieux *Guillaume Cussac* et *Jehan de Cormeilles*), avocats (comme *Jehan Longuejoe* et *Nicolas Bertin*), procureurs (comme *Jehan Croulebois* et le fameux *Rungemaille*, un instant accusé de dilapidations), conseillers au Parlement ou à la « Chambre des Comptes », prêtres (comme *Jehan Amyot* et *Roger Malouet*), échevins (comme *Jehan de l'Olive*), et surtout négociants de Paris (comme le digne *Simon Barbedor* et plus tard *Claude Hervy*) (1), presque tous revenus de Terre Sainte (2) comme le Garde de la monnaie du Roi Jehan Chenart, qui, gouverneur de la *Confrérie* en 1454 (L. 588, n° 7), alla deux fois à Jérusalem et en rapporta, dit-on, en 1472, le précieux manuscrit de l'Office du Saint-Sépulcre, naguère publié par nous (3).

(1) L 588, n° 26. — L 609, n° 9. — L 610, n° 11. — L 611, n° 43, 44. — On peut voir la composition de la *Confrérie*, en ce qu'elle avait de plus notable, dans : Archives nationales, L. 611, n° 17 (1329). — L. 611, n° 29 (6 décembre 1332). — L. 588, n° 20 (10 juillet 1343). — L. 588, n° 25 (29 juin 1348). — L. 588, n° 85 (16 juin 1387). — L. 588, n° 50 (27 juin 1389). — L 609, n° 1 (10 juillet 1343). — L. 588, n° 2 (28 juin 1394). — L. 588, n° 55 (20 juin 1395). — L. 606, n° 23 (27 juin 1400). — L. 588, n° 3 (28 juin 1405). — L. 611, n°s 41 et 42 (13 juin 1423). — L. 588, n° 5 (17 juin 1436). — L. 588, n° 6 (5 juin 1440). — L. 588, n° 7 (30 juin 1454), etc.

(2) L 586, n° 1, page 7. — Bénard, p. 701, 703, 712, 717, 720. — *Anciens Statuts*, p. 158, 159.

(3) LL 280 (*Décisions Capitulaires*), page 4 *verso*. — *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte*, folio 18 *verso*. — *Officium Sancti Sepulchri Hierosolymitani ad usum peregrinorum et militum Sancti Sepulchri hierosolymitani ab A. Courel, Ordinum Sancti Sepulchri et Piani commendatore, editum. Introduction*, p. xi, xii (*Arrelianis. H. Herluison Bibliopola*, 1899, in-18). Voici ce texte curieux :

« *CE present office du S^t Sepulchre dont copie dessus est escript*
« *en ces cinq fueillets fut apporte de Jherusalem en ceste ville de*
« *Paris en lannee mil iiij^c LXXij Par honnorable homme* Jehan
« Chenart *luy viuant bourgoys de Paris et garde de la monnoye qui*
« *trepassa lan mil iiij^c iiij^xx xij au moys de decembre. Et auoit ledict*
« *Chenart fait ledict voiaige oultre mer par deux foys dessus ung*
« *asne qui le porta et rapporta. Lequel defunct Chenart de son*
« *viuant aperceuant la bonte de sondict asne qui mourut de vie-*
« *lesse Ne voulut permettre apres sa mort naturelle que ledict*
« *asne fut mene en la voirrie comme les aultres bestes, Ains le fit*
« *enterrer en une piesce de pre assize a S^t Marcel qui pour cest*
« *effect acheta. Lequel pre donna a leglise du sepulchre rue*
« *S^t Denys Au cueur de laquelle eglise ledit Chenart a voulu estre*
« *inhumie* ».

(1) Bénard, p. 722, 723, 724. — *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Isle de France*, t. IX, p. 261. En 1422, ce bâtonnier est *Jehan Coste*.

(2) Bénard, p. 722, 735. — Archives nationales, L. 607, n° 36, folio 4, *note marginale, texte barré*. — L. 588, n°s 2, 5, 7.

(3) Bénard, p. 734.

(4) *Ibid.*, p. 722, 734.

(5) L 586, n° 6^bis (26 octobre 1362). — L 588, n° 25 : le 16 janvier 1348 ces *Gouuerneurs* s'intitulent : « *Magistri, gubernatores, ac pro-*
« *uisores Ecclesie et hospitalis sancti dominici Sepulcri in vico san-*
« *cti Dyonisii pariensis fundati et Confratrie eiusdem loci.* — L 587, n° 12 (2 août 1421) : « ... *maistres, gouuerneurs et prouiseurs...* »

(6) L 609, n° 1 (10 juillet 1343). — L 611, n° 29 (6 décembre 1332).

Comme premier dignitaire, la *Confrérie* eut à sa tête un *Bâtonnier* (1) ou *Roi du bâton*, sorte d'officier d'apparat, sans pouvoir ni juridiction, élu chaque année par les Confrères, le 28 juin (*aliàs* 17 ou 30), *jour de la feste du Sepulchre*, en l'église de la rue Saint-Denis (2), et qui, somptueusement vêtu en *consul françois du Levant* (3), portait aux cérémonies le *baston* de la *Confrairie* orné de croix de Jérusalem et d'une représentation en orfèvrerie de la résurrection du Christ (4).

L'administration temporelle fut confiée à quatre « *Maîtres, Gouverneurs, Proviseurs* ou *Procureurs* » (5), assistés de douze *Conseillers* (6), auxquels venaient s'adjoindre

dans les cas difficiles un certain nombre de notables *Confrères* (1), en général Pèlerins de Jérusalem et décorés du beau nom de *Paulmiers* (2). Les femmes étaient admises dans la *Confrérie*, et parfois même assistaient aux délibérations (3).

Ces *Maîtres* et *Gouverneurs* étaient élus, non point par le suffrage universel de la *Confrérie* tout entière, mais par le vote restreint d'un *Comité* composé des quatre *Maîtres* sortant de charge, des douze *Conseillers*, des Confrères ayant fait le voyage d'Outremer, enfin de six Confrères notables désignés par le vote de toute la *Confrérie* (4).

On décida que les réunions se tiendraient le dimanche dans la chapelle même (1) ou la sacristie (*comptouoir*) (2) du Saint-Sépulcre aussitôt que le permettrait l'avancement des travaux; que la *Confrérie* aurait un cachet officiel dit « *Grand scel* » (3) (représentant le Christ sortant vainqueur du Tombeau) (4), et scellerait ses actes de « *cire vermeille* » (5); enfin que la fête solennelle de la Confrérie, dite « *Feste et solempnite du baston* » (6), se célébrerait le dimanche d'après la Trinité (7). Au dix-septième siècle (1627), cette dernière fête fut transportée au troisième dimanche après la Pentecôte « suivant l'office réformé » (8). Enfin, le droit d'entrée fut fixé pour chacun à « *ung solz et quatre deniers* », et la cotisation annuelle à « *deux deniers par semaine* »

(1) Exemples : les 6 décembre 1332 (L 611, n° 29); 16 juin 1387 (L 588, n° 85); 28 juin 1394 (L 588, n° 2); et 5 juin 1440 (L 588, n° 6).

(2) Exemples : « Le jeudi derrenier jour du moys de feurier 1397 » (L 608, n° 33 *in medio*); 13 juin 1423 (L 611, n°s 41 et 42); 17 juin 1436 L 588, n° 5); 30 juin 1454 (L 588, n° 7). — L 586, n° 1 : *Memoires et aduertissemens des faiz et estat de lesglise du sepulcre a Paris protestant de nulluy voulloir iniurier* (12 septembre 1480), page 7 : « *Item en ladicte esglise ne soulloit auoir nulz gouverneurs fors* « *ceulx qui auoient este en Jherusalem et quilz feussent pellerins* « *palmyers* ». — Lebeuf (édition Cocheris), t. II, p. 237. — *Anciens Statuts*, p. 158, 159. — Comme *Paulmiers* (et non point *Chevaliers du Saint-Sépulcre*), citons au 28 février 1397 : « *maistre Jehan* « *Maulin, maistre Pierre Alespee, sire Jehan Falle, Jehan Potier,* « *Pierre de la Beue, Guiot le Voyer, Regnault Pion, Guillaume* « *Godin, Symon le Marmee, Guillaume Potin, Jehan de Montfort,* « *Jehan la Vache, Jaquet Machecler, et Martin Loutre, et Jehan* « *Poitevin, paulmiers, tous confreres et conseillers de la dicte* « *eglise du sepulcre* » (L 608, n° 33).

(3) Exemples : les 6 décembre 1333 (L 611, n° 29); 29 juin 1348 (L 588, n° 25); 15 juin 1371 (L 606 n° 5); 16 juin 1387 (L 588, n° 85 *in medio*); 10 juillet 1415 (L 588, n° 26); 13 juin 1423 (L 611, n° 41 et n° 42).

(4) Bénard, p. 705.

(1) Ainsi les 16 juin 1387 (L 588, n° 85); 27 juin 1389 (L 608, n° 10); 28 juin 1394 (L 588, n° 2) : « ..... *en plain siege dicelle confrarie* « *tenu en la dicte esglise le dimenche XVIIIJe jour de juing lan mil* « *trois cens quatre vins et quatorze* »; 5 juin 1440 (L 588, n° 6); « et 10 juillet 1415 (L 588, n° 26).

(2) L 588, n° 6 (5 juin 1440), et n° 85. — L 586, n° 1. — L 611, n° 42.

(3) L 611, n° 29 (6 décembre 1332); — L 609, n° 1 (samedi dernier février 1393).

(4) *Archives de l'Empire. Inventaires et Documents publiés par ordre de l'Empereur. Collection de Sceaux par M. Douët d'Arcq*, t. III, n° 9970, p. 257 (Paris, Plon, 1868, in-4°).

(5) L 609, n° 1 (10 juillet 1343) : « *veismes unes lettres scellees* « *en cire vermeille du grant scel de lesglise hospital et confrarie* « *du sainct Sepulcre de Jherusalem fondee a Paris, etc.* »

(6) L 588, n° 5 (17 juin 1436); — L 588, n° 6 (5 juin 1440); — L 588, n° 7 (30 juin 1454); — L 607, n° 36, folio 4, *texte barré* : « ..... *le jour de Loctaue de la feste du sainct Sepulchre qui est la feste du baston dudict sainct sepulchre escheant le dymanche dapres loctaue de la Feste Dieu.* »

(7) L 607, n° 36, *note marginale* du folio 4. — L 611, n°s 21 et 23. — L 586 n° 19 : « .... *Le prochain dimenche apres la feste du sainct sacrement de n're Seigneur Jesus-Christ* ».

(8) L 607, n° 36, *note marginale* du folio 4.

ou « *huit solz et huit deniers par chascun an* » (1).

Peu à peu, il fut d'usage, et pour ainsi dire de *style*, qu'avant d'inaugurer son aventureux *itinéraire*, tout bon pèlerin se fît inscrire dans les rangs de la *Confrérie* et se munît d'un *sauf-conduit* du Roi, d'un *certificat* de son Évêque et d'une *attestation* de ses Confrères (2). A l'issue de la *Messe de Hierusalem*, le dimanche matin (3), les anciens de la *Confrérie*, revenus jadis de ce redouté et souvent mortel voyage (4), l'encourageaient, l'instruisaient (5), l'avertissaient de se vêtir plus que modestement (6) et de placer sur son habit de pèlerin soit la grande Croix rouge des premiers croisés, soit quatre petites Croix de même couleur (7); lui recommandaient de « *se gouuerner auec toute la discretion, patience et*

(1) L 611, n° 23.

(2) *Discovrs dv voyage d'Ovtre-Mer av Sainct-Sepvlchre de Ierusalem, et autres lieux de la terre Saincte.* Avec plusieurs traictez dont le *Catalogue* est en la page 265, Par Antoine Regnaut, bourgeois de Paris. Imprimé à Lyon aux despens de l'Autheur, 1573. Avec priuilege du Roy, p. 4 et 5. — Voir le *fac-similé* de ces diverses pièces dans Bénard, p. 25 à 43. — *Anciens Statuts*, p. 236. — *Discovrs dv voyage d'Ovtre-Mer av Saint-Sepvlcre de Jerusalem, et autres lieux de la Terre Saincte, et dv mont de Sinay, qui est ès desers d'Arabie, où Dieu donna la loy à Moyse*, Par Gabriel Giraudet, marchant de la ville de Nostre-Dame du Puy en Velay. A Rouen, chez Pierre Mullot, demeurant à la rue Escuyere, à l'enseigne du nom de Iesus, 1604, in-12°, p. 8 et 9.

(3) Du Breul, p. 548.

(4) Exemples dans le *Voyage de Jacques Le Saige, de Douai, à Rome, Notre-Dame de Lorette, Venise, Jérusalem et autres Saints Lieux*, nouvelle édition, publiée par H. R. Duthilloeul, pp. 1, 103, 104, 105, 126, etc. (Douai, Adam d'Aubers, imprimeur, 1851, in-8°).

(5) Du Breul, p. 548.

(6) Villamont, p. 319.

(7) Sur la Croix des pèlerins et ses différentes formes, voir Félix Fabri, *Evagatorium, volumen tertium*, p. 476. — Gabriel Giraudet, p. 9. — Anthoine Regnaut, p. 16, etc.

deuotion qui se peut imaginer (1), car, disaient-ils, *le Diable fait chopper à vn festu le Pèlerin de la Terre saincte* (2). » Ils l'avertissaient de « *se prendre garde du « Turc pour cause de son ombrage, du Grec pour sa ma- « lice, de l'Arabe pour son avarice, du Juif pour sa « trahison, de l'Espagnol pour son ambition, et de l'Ita- « lien pour sa finesse* (3) »; lui recommandaient sur toutes choses de ne jamais disputer avec les Turcs sur Mahomet ni l'Alcoran, de peur d'éprouver le sort de cette malheureuse tertiaire de Saint-François, *Marie de Portugal*, qui, pour avoir publiquement mal parlé de Mahomet, fut, vers l'année 1570 ou 1575, brûlée vive sur le parvis du Saint-Sépulcre (4); de supporter pacifiquement les affronts sous peine d'être martyrisé comme ce pauvre Chevalier du Saint-Sépulcre coupable d'avoir poignardé à Damas un juge musulman duquel il avait reçu un soufflet (5). Enfin ils lui conseillaient symboliquement de se munir de deux bourses remplies l'une *de vertu de patience*, l'autre *de deux cents ducats d'or de Venise* (6).

(1) *Le novveau et dernier Voyage de Ierusalem, faict par le commandement du Roy*, par M. de Vergoncey, gentilhomme de sa chambre. Enrichy de figures des Lieux Saincts, et Isles remarquables, avec vn ordre et instruction tres necessaire pour ceux qui désirent faire le dit *Voyage*, p. 133 (à Paris, chez Simon Febvrier, rue Sainct-Iacques, à la Iustice, M. DC. XXXIII. Avec privilege dv Roy, in-4°).

(2) *Ibid.*, p. 114.

(3) *Ibid.*, pp. 135, 136.

(4) *Ibid.*, p. 134. Voir un récit analogue, mais dont un frère convers est le héros, dans le *Voyage de Jérusalem*, par le frère Tondeur, religieux minime à Rome, en l'année 1717, p. 66 (Manuscrit de la Bibliothèque de l'abbé *Laurent de Saint-Aignan*, à Orléans).

(5) Le Saintongeois *Roubies*. (*Les Voyages fameux dv sieur Vincent Le Blanc, Marseillois*, etc., page 8. *A Troyes, Nicolas Oudot, et se vendent A Paris Chez Gervais Clovsier au Palais*, etc., 1658, in 4.)

(6) Anthoine Regnaut, p. 1.

Le voyage coûtait en effet, dans les premières années du quinzième siècle, pour le moins 80 *livres parisis* de 25 *sous tournois* chacune (1); en 1518, environ *quatre cent trente-six livres treize gros* (monnaie de Flandre) (2); et, vers 1549 et 1612, de 140 (3) à 150 (4) écus d'or de Venise, représentant environ, et autant qu'on en peut juger (en estimant le ducat d'or de Venise à 7 fr. 47), onze à douze cents francs au moins de notre monnaie, non compris les droits à verser en sus aux bons Pères Franciscains si l'on tenait à être armé *Chevalier sur le Saint-Sépulcre* (5), droits qui pouvaient s'élever, aux seizième et dix-septième siècles, à trente ou quarante *sequins* (6), autrement dit à dix *ducats d'or* (7), ou trente *écus cou-*

(1) Testament de Jean Angelin, épicier à Paris, rue Saint-Denis, en 1412 (*Revue de Champagne et de Brie*, n° de décembre 1881, 6e livraison, 6e année, p. 475. Paris, H. Menu, 1881, in-8°).

(2) *Voyage de Jacques Le Saige, de Douai à Rome, Notre-Dame de Lorette, Venise, Jérusalem et autres Saints Lieux*, nouvelle édition, publiée par H. R. Duthillœul (Douai, Adam d'Aubers, imprimeur, 1851, in-4°), p. 195.

(3) Anthoine Regnaut, p. 157.

(4) Vergoncey, p. 127. — Sur les libéralités souvent considérables des pèlerins envers les Pères Franciscains, voir *Voyage de Jacques Le Saige, de Douai*, p. 128.

(5) Vergoncey, p. 125 : « *Que si maintenant le Pelerin genereux « a le cœur porté à se faire chevalier du sainct-Sepulchre, soit « gentilhomme ou non, il faut qu'il face estat d'y despendre « trente ou quarante sechins pour obtenir ceste qualité, mais c'est « à faire à ceux qui ont de bon argent de reste...* ».

(6) Vergoncey, p. 125. — Bénard, p. 15, 266 et 302. — Regnaut, p. 70, 71, dit seulement « *douze cequains d'or* ».

(7) *Itinerarium Hierosol.* : Bartholomaei de Saligniaco *Equitis et jureconsulti Galli : præmissa eiusdem Oratione de laudibus Terræ Sanctæ*, anno M. D. LXXXVII, t. VII, cap. VII. — Christophori Fürери *ab Haimendorf, Equitis Aurati, Duumviri Reip. Noribergensis primarii, et in rebus bellicis Consiliarii supremi*, etc. Itinerarium Ægypti, Arabiæ, Palestinæ, Syriæ, *aliarumque regionum Orientalium. Norimbergæ, ex officina Abrahami Wagenmanni* clo Io cxx, p. 61.

ronne (1). Un peu plus tard, en 1656, les frais de chancellerie s'élèvent à *cent écus* (2) (aujourd'hui 356 fr. 70 ou 475 fr. 66).

A peine de retour, et les mains pleines encore de croix de Jérusalem, nacres de Bethléem, verroteries d'Hébron, chapelets de bois d'olive, de calcédoine, ivoire, musc ou cristal de roche, petits modèles du Saint-Sépulcre, reliques des Saints Lieux (3), fioles d'eau du Jourdain, palmes, roses de Jéricho, perles et pierreries, draps et satins de Damas (4), baume du *Caire* (5), parfumerie de Chypre, et autres curiosités, l'heureux voyageur se hâtait d'aller rendre grâces à Dieu dans la jolie chapelle de la rue Saint-Denis (6); puis de présenter à l'*enregistrement* de la *Confrérie* (7) ses *Lettres* de pèlerin ou de l'*Ordre de Cheva-*

(1) Article 6 des *Statuts*, reproduit par Villamont, p. 824.

(2) *Relation d'un voyage fait au Levant*, etc., par Monsieur de Thevenot, p. 412 (Paris, M. DC. LXIV, in-8°).

(3) *Revue de l'Orient latin*, t. IX, nos 1 et 2 (*Bibliothèque*), p. 253, 266, 289. — *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. IX (1882), p. 258, 259, 271.

(4) *Un Voyage en Terre Sainte au quinzième siècle* (le seigneur de Caumont), par G. du Fresne de Beaucourt, p. 15 et 16 (Paris, imprimerie de Dubuisson et Cie, 1859, broch. in-8° de seize pages). — Vergoncey, p. 125, 553, 560. — Villamont, p. 500.

(5) Comme *Josse van Ghistele*.

(6) Bénard, p. 688.

(7) *Le Voyage de la Terre Sainte*, contenant une véritable description des lieux plus considérables que Nostre-Seigneur a sanctifiés de sa présence, prédications, miracles et souffrances, etc., par M. I. Doubdan, prêtre-chanoine de l'Église royalle et collegiale de Saint-Paul, à Saint-Denis en France, et confesseur du célèbre monastère des Ursulines de la mesme ville (à Paris, chez Pierre Bien-Fait, etc., M. DC. LXVI, in-4°), p. 378 à 381. — *La Cosmographie universelle d'André Thevet*, cosmographe du Roi (Paris, 1575, in-fol. 2 vol.),

lerie (qui lui avaient coûté en outre *deux sequins d'or* (1), signées et scellées de cire blanche (2) ou rouge (3) par le Révérendissime Custode de la Terre Sainte, gardien, de par le Pape, du Saint-Sépulcre et du Mont-Sion (4), et, de par le Roi de France, de la chapelle du Mont-Calvaire (5). Dès lors le pèlerin, — comme *Guillaume Gallain* (6), *Nicolas Clément* (7), *Artus Désiré* (8), ou ce *Jean Chenart*, bourgeois de Paris et garde de la Monnaye du roi, qui fit deux fois le voyage de Jérusalem et rapporta, dit-on, le texte manuscrit de l'Office du Saint-Sépulcre (9), —

citée par *Anciens Statuts*, p. 234, n° 33. — Du Breul, p. 549. — Comte Allemand, p. 36.

(1) Bénard, p. 265, 266. — Regnaut, p. 157, 158, donne un *specimen* de la *patente de pèlerin* délivrée à Jérusalem. — Gabriel Giraudet *Discovrs dv voyage d'Outre-Mer au Saint-Sepvlcre de Ierusalem, et autres lieux de la Terre Saincte*, p. 9.

(2) Anthoine Regnault, p. 141 et 158. — Jacques Du Breul, p. 549.

(3) Christophori Fürери *ab Haimendorf*, Equitis auрati Duumvir Reip. *Noribergensis primarii, et in rebus bellicis consiliarii supremi*, etc. Itinerarium Ægypti, Arabiæ, Palestinæ, Syriæ, *aliarumque regionum orientalium*, p. 61. *Norimbergæ*, clɔ Iɔ cxx.

(4) Le 21 novembre 1342, le pape Clément VI remit officiellement aux Franciscains la garde du Saint-Sépulcre (De Vogüé, *Les Églises de la Terre Sainte*, p. 327, 329). — *Tableau synoptique de l'Histoire de tout l'Ordre séraphique de* 1708 à 1878, etc., par le R. P. Marie-Léon Patrem, franciscain, etc., p. 11 et 13, colonne de la *Custodie de la Terre Sainte*, année 1304 et 1332 (Paris, Soussens, 1879). — Du Breul, p. 530.

(5) Par suite de la cession, en vertu de la bulle de Grégoire XI du 25 novembre 1375, de la Chapelle du mont Calvaire au roi de France Charles V et à ses successeurs (*Privilèges accordés à la couronne de France par le Saint-Siège*, p. 269, 270 dans la collection de *Documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du Ministre de l'Instruction publique*).

(6) Nicolas Bénard, p. 734.

(7) *Ibid.*, p. 735.

(8) *Ibid.*, p. 710, 711.

(9) *Anciens Statuts*, p. 263 et surtout 309, n° 124. — *Registre*

avait droit au beau titre de *palmyer* ou *paulmier*, et le privilège de porter à toutes les fêtes de la *Confrérie* la *palme* bénite que lui avaient délivrée, le dimanche des Rameaux, les pères Franciscains de Jérusalem (1). Quant à ceux qui rapportaient en outre, comme *Jean Blanchon*, chapelain de l'Hôpital du Saint-Esprit (2), *Arnoul de Cotte Blanche* (3), sieur de la Guetterie, *Jacques Gassot*, sieur de Deffens et d'Omery (4), *Pierre de Cochart* (5), l'avocat puis conseiller au Parlement *Jérôme du Four* (6), *Claude Daubray* (7), *Pierre Restau*, chanoine de l'église Saint-Cyr à Cambray (8), etc., le titre glorieux de *Chevalier du Saint-Sépulcre*, rien n'égalait leur orgueil, si ce n'est le regret des Confrères moins riches, moins favorisés ou moins généreux. Citons encore et surtout parmi ces heureux privilégiés le Parisien Nicolas Bénard, qui fit, à vingt ans, avec un rare bonheur, le pèlerinage de Jérusalem, en revint *Chevalier du Saint-Sépulcre*, fut désormais l'âme de la *Confrérie des Cordeliers* et qui nous a laissé de son voyage Outre-mer un récit des plus attachants (9).

des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte, folio 18 *verso*.

(1) *Relation d'vn voyage fait au Levant*, etc., par Monsieur de Thevenot. A Paris, chez Thomas Ioly, M. DC. LXIV, in-4°), p. 373, *in fine*. — Conf. Bénard, p. 23, 718, 725, 735. — Du Breul, p. 529, — *Voyage de Jacques Le Saige de Douai*, p. 129, 130 (nouvelle édition, publiée par H. R. Duthillœul, Douai, 1851, in-4°).

(2) *Anciens Statuts*, p. 306, note.

(3) *Ibid.*, p. 306, note. — Regnaut, p. 67.

(4) *Ibid.*, p. 227. — Regnaut, p. 67.

(5) *Anciens Statuts*, p. 50, note et 306.

(6) *Ibid.*, p. 234, 306, note. — Bénard, p. 710, 714.

(7) *Anciens Statuts*, p. 234, et 306, note.

(8) Bénard, p. 55 et 195. — *Anciens Statuts*, p. 179, 184.

(9) LE VOYAGE de Hiervsalem *et autres lieux de la Terre S., Faict par le S^r Bénard, Parisien, Chevalier de l'Ordre du S. Se-*

Mais tout cela était affaire de « petits compagnons », bourgeois, robins, prestolets ou marchands. Les grands seigneurs, presque toujours, dédaignaient ces obscures précautions, et comme *Anglure* (1), *Caumont* (2), *Voisins* (3), *Villamont* (4), *Beauvau* (5), ou *Vergoncey* (6), partaient fièrement chacun de leur château, sans autre

pvlchre de nre Seigneur Iesvs Christ, etc., p. 194, 195, 196, 197, 198, 199. — Voir notamment la gravure placée après la page 184 et qui représente *Nicolas Bénard* à genoux, la palme à la main, devant le Saint-Sépulcre, en costume de *Chevalier* et soutenu par un ange; auprès de lui est son *blason* à ses armes entouré de lauriers, et la note Æt. 20. — Conf. *Anciens Statuts*, p. 307.

(1) *Le sainct voyage de Iherusalem du Seigneur d'Anglure*, publié par François Bonnardot et Auguste Longnon, pp. 2 à 5. (Paris, Firmin-Didot, MDCCCLXXVIII, in-8°.)

(2) *Voyage d'Oultremer en Ihérusalem par le Seigneur de Caumont, l'an MCCCCXVIII*, publié, etc., par le Mis de la Grange (à Paris, chez Auguste Aubry, MDCCCLVIII, in-8°), pp. 26 à 46. — Caumont s'embarqua, non pas à Venise, mais à *Barcelone*.

(3) *Voyage à Jérusalem de Philippe de Voisins, Seigneur de Montaut*, publié pour la Société historique de Gascogne par Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, pp. 13 à 22 (Paris, Champion, MDCCCLXXXIII, broch. in-8° de 60 p.).

(4) *Les voyages du Seigneur de Villamont, cheualier de l'Ordre de Ierusalem, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy*. Dernière édition, augmentée et corrigée de nouveau. (A Lyon, par Pierre Bernard, M. DCXIII in-12). p. 4 et suivantes.

(5) Relation iovrnalière dv *voyage dv Levant faict et descrit Par Haut et puissant Seigneur Henry de Beauvau, Baron du dict lieu et de Manonville, Seigneur de Fleuville, Sermaise, Domepure*, etc. (A Nancy, par Iacob Garnich, Imprimeur juré oridinaire de Son Altesse, 1619), p. 1 à 4.

(6) *Le* Nouveau *et dernier voyage* de Ierusalem, *faict par le commandement* du Roy, *par M. de Vergoncey gentilhomme de sa chambre. Enrichi de figures des Lieux Saincts, et Isles remarquables, avec vn ordre et instruction tres necessaire pour ceux qui desirent faire ledit voyage*. A Paris, chez Simon Febrier, rue Saint-Iacques, à la Iustice. M. DC. XXXIII, avec privilège du Roy. p. 13 et suiv.

souci que de se bien munir de lettres de change, d'argent ayant cours (1), et de prendre à Lyon un *passeport* et un *bulletin de santé* (2) pour passer sans encombre dans les États de M. de Savoie. Presque tous en effet se rendaient d'abord (par Lyon, la Verpillière, Bourgoin, le Pont-de-Beauvoisin, Chambéry, Saint-Jean de Maurienne, le Mont-Cenis, Novalaise, Suze, Turin, Verceil, Milan, Vicence et Padoue) à Venise, pour admirer cette « *très excellente, noble, grande et belle cité, toute assise en mer* », comme dit le seigneur d'Anglure (3), célèbre aussi par la beauté fort décolletée de ses charmantes patriciennes (4). Là les nobles pèlerins obtenaient du Légat pontifical un permis de visiter les Saints Lieux (5), se munissaient de solides vêtements, vivres frais, vins fins, confitures de roses, juleps et douceurs (6); faisaient coudre sur leur habit une belle croix de drap rouge (7) et tâchaient de prendre passage soit sur une des galères officielles envoyées chaque année sur la côte de Syrie par *La Seigneurie* (8),

(1) Villamont, p. 4, 5. — Vergoncey, p. 129 à 132.

(2) Villamont, p. 8.

(3) *Le sainct voyage de Jérusalem du Seigneur d'Anglure*, p. 3, n 5. — *Discours du voyage d'Outremer au Saint-Sépvlcre de Ierusalem et autres lieux de la Terre Sainte*. Par Gabriel Giraudet, p. 13 à 19. — Villamont, p. 134, la traite de « noble et fameuse ville ». — Vergoncey la déprécie hautement et commence, p. 100, sa description par ces mots : « *Venise qui ne l'a veüe la prise, et qui « l'a veüe la mesprise : Ce prouerbe très veritable plein de rithme « et raison, se peut diversement interpréter*, etc... » — Voir aussi ce qu'en dit Bénard, p. 6 à 11.

(4) Villamont, p. 277.

(5) *Ibid.*, p. 405.

(6) *Ibid.*, pp. 316 à 320. — Vergoncey, pp. 117 à 119. — Gabriel Giraudet, p. 10.

(7) Anthoine Regnaut, p. 16.

(8) *Le Voyage de la saincte cyté de Hierusalem fait l'an mil qua-*

soit sur un des navires transportant à Jérusalem, comme on disait alors, une *nouvelle famille de Cordeliers* (1).

La voie de « Paris à Marseille par le Gâtinais, Nivernais et Bourbonnais, quoique plus brève, plus économique et très commode « à cause du grand commerce des Provençaux avec le Levant » (2), n'était guère suivie que par des religieux comme *Castela* (3), des ecclésiastiques comme *Doubdan* (4) et *Resteau* (5), des gens du Midi et les pèlerins de condition moyenne comme *Girard Potier* (6) et *Nicolas Bénard* (7), désireux aussi de vénérer la Sainte-Baume (8), et peut-être de se reposer quelques jours dans le somptueux hôpital fondé en 1304, dans la ville d'Hyères, pour les voyageurs de Terre Sainte, par

tre cens quatre vingtz, publié par M. Ch. Scheffer, membre de l'Institut, pp. 23 à 25 (Paris, Ernest Leroux, M. D. CCC. LXXXII, in-8°). — Anthoine Regnaut, p. 2.

(1) Vergoncey, p. 119. — Jacques Du Breul, p. 744.

(2) *Adjonction au premier livre des voyages du Seigneur de Villamont*, p. 281, 283, 285, 290. — Conf. Vergoncey, p. 123 à 130 où les avantages et inconvénients des deux *Itinéraires* par Venise et Marseille sont débattus. — Conf. Bénard, p. 11 à 12 et suiv. 44, 45, 52 et suiv.

(3) *Le sainct voyage de Hierusalem et mont Sinay, faict en l'an du grand Iubilé*, 1600. *Avec plusieurs figures tant des Saincts lieux que des Eglises, et des choses plus remarquables, par le R. P. Henry Castela, Tholosain, Religieux observantin. A Bourdeaux. Et se vendent à Paris chez Laurens Sonnius, rue S. Jacques, au Compas d'or.* M. D. CIII, in-12, p. 3 et suiv. Castela s'arrête en Italie, Venise, Rome, etc., mais enfin il suit l'itinéraire de Marseille à Tripoli. — Léon Le Grand, *Les pèlerinages en Terre Sainte au Moyen âge* (*Revue des Questions Historiques*, avril 1904, p. 385, 386).

(4) *Le Voyage de la Terre Sainte*, par M. I. Doubdan, p. 14 à 19.

(5) Bénard, p. 55 et 195.

(6) *Ibid.*, p. 52 et 200.

(7) *Ibid.*, p. 44 à 59, 67 à 69.

(8) Villamont, p. 285 à 290. — Doubdan, p. 9 et suivantes. — Bénard, p. 56, 57.

Guillaume Fabri de Solliès (1), de cette grande maison de Fabri si considérable en Provence et qui avait donné authentiquement des Chevaliers aux armées croisées des empereurs Conrad III et Frédéric Barberousse.

Cet hôpital avait, semble-t-il, dans une certaine mesure, succédé au vieil « Hopital marseillais du Sainct Sépulchre » (2), contemporain des premières Croisades, et remplacé au début du quatorzième siècle par un couvent de *Templiers*. Cet Hôpital, administré par des *directeurs* dont l'un faisait fonctions de *chapelain*, était desservi par des *Frères* dits *du Saint-Sépulcre*, et portait fièrement pour armes : « *D'argent à la croix potencée de gueules, « cantonnée de quatre croisettes de même* » (3).

De Marseille ou Venise, on abordait plus ou moins tard à Tripoli (4) où le port était bon, — à la différence de celui de Jaffa (5), — et où l'on pouvait se mettre sous la protection du vice-consul français (6). De là, on se rendait par terre ou par eau jusqu'à Jaffa et à Jérusalem (7). On revenait par la même voie, parfois après une station

(1) *Généalogies des Maisons de Fabri et d'Ayreux, par Jules de Bourrousse de Laffore*, p. 49 (Bordeaux, 1884, in-8).

(2) Mentionné dans un acte du 4 juin 1204. (*Les anciens Chevaliers du Saint-Sépulcre à Marseille, par Henry de Gérin-Ricard, Membre de plusieurs Sociétés savantes*, p. 11 à 13 (Marseille, typographie et lithographie Barlatier, 1899, très intéressante brochure in-12 de 24 pages).

(3) *Annuaire* 1897. *Marseille médico-scientifique*, p. 67 : *Sceau des Hôpitaux de Marseille* (Marseille, Barthelet, 1897). — Communication due à l'obligeance de M. le comte Henry de Gérin-Ricard.

(4) Bénard, p. 737 à 740. — Anthoine Regnaut, p. 29, 30.

(5) Vergoncey, p. 117 et 212.

(6) Castela, p. 72. — Villamont, p. 285.

(7) Vergoncey, p. 126, 128, 135. — Castela, p. 72, 73, 80, 81, 86, 87, 88, 90 à 92. — Bénard, p. 111, 112.

à l'hôpital de *Famagouste* en Chypre, fondé, disait-on, par le légendaire *Jacques Cœur* (1).

Durant plus de trois siècles, de 1325 à 1695 environ, les Confrères, sans se lasser, administrent sagement le temporel de leur association. Ils perçoivent les rentes et revenus, rémunèrent leur Clergé et touchent les loyers des nombreux immeubles (2) dont se compose pour la meilleure part la *mense* de la *Confrérie*. Ils soutiennent bravement ses droits, luttent en sa faveur (parfois sans succès) contre l'irascible Chapitre de Notre-Dame (3), contre le Chapitre de Saint-Merry, contre le Chancelier de l'Église de Paris (4) et plus tard contre les mortelles prétentions de l'Ordre de Saint-Lazare (5). Au besoin, ils se laissent sans frémir (comme en 1328 et 1484) excommunier (6); ou bien *ils estent en justice* et, comme en 1537, 1557, 1572, 1636, 1694, plaident le front haut devant le Parlement de Paris (7). En 1665 et 1675, le Premier Président est un des leurs : *Guillaume de Lamoignon* (8).

(1) Bibl. Nation., *Manuscrits. Dossiers bleus,* tome 201, mot *Cœur*, pièce 3 *verso*.

(2) Maisons du *Soleil d'or*, de *la Palme*, de *la Croix de Jérusalem*, de *l'Écu d'argent*, de *l'Épée royale*, des *Trois rois*, du *Bœuf couronné*, des *Grosses Patenôtres*, de *la Syrène*, etc. — Terres de *Sarcelles*, *d'Ermenonville*, etc.

(3) L 586, nos 3 bis *in fine*, 8, 50, 52, 54, etc.

(4) L 611, n° 25. — L 587, n° 78 (10 janvier 1557).

(5) L 589, n° 4 et 5, etc.

(6) L 586, n° 13 et 50. — L 611, n° 11 et 12.

(7) *Anciens Statuts*, p. 155 et suivantes. — L 586, nos 3, 54. — L 587, nos 8 et 90, etc.

(8) L 610, n° 12 (31 octobre 1665). — On rencontre encore :

1° En 1633, *Chrestien de Lamoignon*, président en la Cour de Parlement (L 609, n° 14).

2° En 1644, *Guillaume de Lamoignon*, Maistre des requêtes (L 609, n° 14).

3° Les 14 juin 1675, 2 mai 1678, 19 juin 1695, *Chrestien-François de Lamoignon*, advocat général en Parlement (L 610, n° 12. — L 589, n° 3, 4 et 5. — L 587, nos 9 et 34. — L 589, n° 38).

Le 1er mai et le 8 juillet 1526, à la suite d'une agression commise sur un pauvre prêtre par des malfaiteurs, ils font réconcilier par le Chancelier de l'Église de Paris leur jolie chapelle restaurée à la fin du quinzième siècle et pour laquelle, quelques années plus tard (11 février 1572), on obtient, on ne sait trop comment (et, ce semble, malgré les Gouverneurs), le titre précieux de *Collégiale* (1).

Leurs tombes armoriées (2), leurs épitaphes constellées

(1) L 586, nos 23, 25, 26, 30 et 68, p. 4. — Lebeuf, t. II, p. 240.

(2) Exemples : 1° Tombe de *Jehan Coulon* (L 601, n° 21), Gouverneur de la *Confrérie* en 1356, 1362, 1381 : « *D'azur, au chevron d'or, « accompagné de trois colombes d'argent* ».

2° Tombe de *Thomas Pigache*, Gouverneur en 1436 (décédé le 4 septembre 1438) : « *D'argent, à trois trompes de gueules* ». — *Aliàs : « D'or à trois pies au naturel* ».

3° Tombe de *Jehan Chenart*, Gouverneur en 1454 : « *D'azur, à la « croix engrélée d'argent cantonnée aux premier et quatrième « d'une couronne d'or, et aux troisième et quatrième d'une cou- « ronne ducale de même* ».

4° Tombe de son gendre *Blaise Séguier*, Gouverneur en 1480 et 1496, † 1540 : « *D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux « étoiles de même en chef et d'un mouton passant d'argent en pointe* ». — Tombe de *Guillaume Séguier*.

5° Tombe de *Barthélemy du Drac*, Trésorier des Guerres : « *D'or, « au dragon ailé de sinople, armé, lampassé et couronné de « gueules* ».

6° Tombe de *Jacques du Molin* (Moulin), advocat en Parlement : « *D'argent à la croix ancrée de sable, chargée sur le milieu d'une « coquille d'or* ».

7° Tombe de *Guillaume Le Maistre* : « *D'azur à trois soucis d'or* ». (*Aliàs : « D'azur à un cœur d'or surmonté d'une étoile d'ar- « gent* »).

8° Tombe de *Hélène de Pleurs*, veuve de *Philippe Pinet*, batteur d'or et bourgeois de Paris : « *D'azur au chevron d'argent, accom- « pagné de trois griffons d'or, deux et un* ».

9° Tombe de *Louis de Creil*, Gouverneur en 1558 : « *D'azur au*

de palmes et de croix de Jérusalem (1) sertissent les deux nefs et le porche. D'ailleurs, à ces époques fidèles, le pèlerinage de Jérusalem était fréquemment une cause normale d'anoblissement (2). Parmi ces petits bourgeois, marchands ou robins au grand cœur, plusieurs feront souche de familles considérables : *Séguier* (3), *Potier* (4), *Luillier* (5), *Du Chesne* (6), *Guyon* (7), *Le Féron* (8), *Le Maistre* (9), *de Verdun* (10), *Le Voyer* (11), *Boileau* (12),

chevron d'argent, chargé de trois molettes de sable, et accompagné de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe ».

10° Tombe de *André Le Brun*, chevalier du Saint-Sépulcre, Gouverneur au 21 décembre 1553 et au 14 juin 1554, décédé en 1564 : « *De gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois ciboires d'or* ».

11° Tombe de *Guillaume de Mauroy*, Chanoine du Saint-Sépulcre : « *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois coupes d'or* ».

(1) Argument de la tombe de *Gilles Des Portes*, dans la *Chapelle de Jérusalem* de l'Église des Cordeliers. (*Clairambault*, t. 945, p. 302.)

(2) Anoblissement de *Arnaud Bernard*, habitant de Tournay, que le Roy anoblit, en 1476, principalement pour avoir fait le voyage de Jérusalem (Bibliothèque nationale, *Manuscrits. Latins*, n° 18345, *Nobilitationes*, fol. 7, *verso*). — Anoblissement de *Claudin Barthélemy*, de Selaincourt, « qui avait fait le voyage de Jérusalem et voulait y retourner encore », 1556 18 février (n. st.). (Henri Lepage et Léon Germain, *Complément au Nobiliaire de Lorraine de Dom Pelletier*, etc., p. 270, n° 510 (Nancy, 1885, in-8°). — Bibl. Nat., *Manuscrits. Français*, 32 605, p. 221, n° 21 (*Provence, Preuves*, t. 779).

(3) L 588, n° 9; — L 607, n° 4. — L 609, n° 9 — L 610, n° 12.

(4) L 587, n° 12. — L 588, n° 6. — L 606, n° 23. — L 608, n°s 10, 12, 31. — L 611, n° 41.

(5) L 588, n° 5 (17 juin 1436).

(6) L 588, n°s 85 et 88. — L 606, n° 23. — L 608, n° 12.

(7) L 607, n° 2 (31 octobre 1515).

(8) L 606, n° 7.

(9) Lebeuf, t. II (édition Cocheris), page 245.

(10) L 611, n° 29 (6 décembre 1332).

(11) L 588, n°s 2 et 3. — L 609, n° 5.

(12) *Pierre Boileau* ou *Boyleaue* (L 588, n° 85 — L 608, n°s 5, 6 et 12). — L 609, n° 4. — « *Estienne Boyleaue clers des notaires du roy* » en 1480 (L 589, n° 55).

Berlin (1), *Le Jay* (2), *Gouvion* (3), *Du Val* (4), *Pocquelin* (5), *Vacherot* (6), etc. On se demande si les *Arnault* n'en étaient pas (7)...

Des tableaux, des boiseries, des bas-reliefs, des cloches aux gammes harmonieuses, des verrières peintes représentant les principaux pèlerins de la *Confrérie* palmes en mains comme des martyrs (8), ornent les murs et les nefs (9). Un trésor copieux (mais de modique importance) meuble dès 1379 les coffres de la sacristie (10). Enfin les *Messes perpétuelles* dites *Chapellenies*, solidement rentées, se multiplient aux modestes autels de l'élégant sanctuaire. Ces pieuses fondations (*Messes, Saluts, Obits, Antiennes* et *Prébendes*), par une charitable rivalité, augmentent sans cesse. On dut même les réduire en 1590, 1686

(1) L 606, n° 23.

(2) L 607, n° 28.

(3) L 611, n° 41.

(4) L 587, n° 17. — L 588, n° 7. — L 607, n° 17.

(5) L 610, n° 12 (31 octobre 1665 : « *Robert Pocquelin lainsné bourgeois de Paris* »).

(6) L 606, n° 5. — L 608, n°s 5 et 6. — L 588, n° 45.

(7) A cause de leurs armoiries où figurent des palmes, l'un des emblèmes favoris des pèlerins de Terre Sainte :

« *D'azur au chevron d'or, accosté en chef de deux palmes adossées et accompagnées en pointe d'un mont isolé de six coupeaux, le tout d'or.* »

(8) Bénard, p. 735.

(9) Millin, *Antiquités nationales ou Recueil de monuments*, etc., t. III, n° xxvii, p. 7 à 12 (A Paris, 1791, in-4°). — Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris* (édition Cocheris), t. II, p. 243. — E. Molinier, *Inventaire du trésor de l'Église du Saint-Sépulcre de Paris* (1379), p. 244 à 248 du t. IX des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (à Paris, chez H. Champion, 1883, in-8°).

(10) E. Molinier, *Inventaire du trésor de l'Église du Saint-Sépulcre de Paris*, p. 245 à 248, 253, 264, 273, note 4.

et le 29 décembre 1714 (1). Confrères du Saint-Sépulcre comme le riche bourgeois *Richart le Deschargeur*, et *Jaques Doissery* (2), le fameux peintre *Girart d'Orléans* (3), le dévot maçon *Jehan Damours lainsné* (4), le mercier *Guillaume Coingnart* (5), le marchand de cordouan *Nicolas de Luzarches* (6), le bienfaisant *Jehan Coulon* (7) ou le généreux *Nicolas Poiret* (8); Confréries mercantiles de la rive droite comme celle des « *Tisserans en linge* » et des *Bouchers* (9); prêtres érudits, comme le Breton *Yves de la Porte* (10); trafiquants d'Italie moitié gentilshommes et moitié gagne-petit, comme les *Bellenaty*, les *Belloni* et les *Sevestre* de Lucques (11), les *Castaing* et les *Pouré* de Plaisance (12); financiers en noire soutane comme *Jehan Maulin*, conseiller à la Chambre des comptes (13); parlementaires en toge écarlate comme *Arnoul Boucher* (14), *Guillaume des Landes*, *Jaques Renart* (15) ou *Bertrand*

(1) L 568, n° 68. — L 589, n^{os} 49, 51, 52 et 59. — LL 489, p. 60.
(2) L 589, n° 53. — L 610, n° 2 (20 novembre 1400).
(3) L 588, n^{os} 32 à 38. — On trouve en 1328 et 1329 un « *Gieffrai dorliens* » (L 611, n° 12 et n° 17).
(4) L 609, n° 4 (Testament du 5 novembre 1383).
(5) L 588, n° 86 et 88. — L 588, n° 85 (31 août 1387). — L 606, n° 23.
(6) L 606, n° 9. — LL 279, p. 8.
(7) L 606, n° 21.
(8) L 606, n° 15. — LL 279, p. 8 *verso*.
(9) L 588, n^{os} 8, 12 et 13.
(10) Il était maître ès arts de l'Église de Paris, Chanoine de Montmorency et de Luzarches. (L 588, n^{os} 45 à 52 — L 608, n^{os} 1, 5, 6, 10, 12.)
(11) L 588, n^{os} 20 et 21.
(12) L 606, n° 7. — *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. IX, p. 279. — Tous ces gens-là ont des *armoiries* et les mettent partout, notamment sur les ornements qu'ils offrent à l'église.
(13) L 588, n° 55 à 57.
(14) L 588, n° 26 (10 juillet 1415). — L 589, n° 55.
(15) L 608, n° 10.

Joly (1); veuves désolées comme *Hélène de Pleurs* (2) et *Marguerite de la Cappelle* (3); Rois de France, enfin, comme le sage *Charles V* (4), se font un pieux devoir d'accroître les offices perpétuels de la Chapelle du Saint-Sépulcre.

Avouons-le : les Confrères, par une regrettable insouciance, se désintéressèrent peu à peu de l'*Hôpital*... Au début et durant près de deux siècles, les pauvres pèlerins de passage à Paris y étaient misérablement mais régulièrement hébergés (5), et, semble-t-il, recevaient en outre : au départ, un viatique de *quatre livres tournois*, et, au retour, une aumône de *trente à quarante sols* (6). Cet hôpital est formellement mentionné en 1339, aux 10 juillet 1343 et 31 mai 1350, en 1355, le 7 mars 1362, en 1423, et même dès le 5 août 1329 (7). Mais en 1484, il est déjà abandonné aux soins mercantiles d'une veuve et de ses deux grands fils (8). Au début du seizième siècle, il est fort négligé : un arrêt du Parlement de Paris du 23 mars 1537 (n. st.) en prescrit la réouverture (9). C'est en vertu, sans doute, de cet arrêt que plus tard M^{e} *Hiérosme du Four*, conseiller au Parlement de Paris, Chevalier du Saint-Sépulcre et l'un des Maîtres de la *Confrérie* en

(1) *Aliàs Soly* (L 607, n° 1, et L 610, n° 12. — Millin, t. III, n° XXVII, p. 11).
(2) L 589, n 58. — L 607, n° 22.
(3) L 607, n° 26 (Veuve de *Claude de Bréda*, bourgeois de Paris).
(4) L 608, n° 33 (Avril 1399). — L 589, n° 65.
(5) Léon Le Grand, p. 71. — L 586, n^{os} 2, 6 et 15.
(6) Jacques du Breul, p. 970. — Bénard, p. 700.
(7) L 588, n° 20 et 21. — L 586, n^{os} 6 et 15. — Léon Le Grand, p. 71, texte et notes 2, 3 et 4.
(8) *Ibid.*, p. 71, texte et note 5.
(9) *Anciens Statuts*, p. 155 et suiv. — Léon Le Grand, p. 71, note 5, et p. 72, texte et note 1.

1584, fit placer sur la porte l'inscription suivante : « *Hospital des pèlerins allans et venans du S. Sepulchre de Hierosalem. 1552* (1) ». Au 15 novembre 1560 l'hôpital paraît encore en vigueur (2), de même en 1583 et 1636. En 1673, il semble encore une fois délaissé, ou à peu près (3). Même, vers ce temps, on accuse (sans doute à tort) un sieur « *Ignace Murguef, Recolet, Lecteur en théologie et Vicaire custodial de la Terre Sainte* », de l'avoir vendu (4)... Toujours est-il qu'il disparaît, on loue les chambres et les pauvres pèlerins gîtent où ils peuvent... Mais alors y avait-il encore des pèlerins pauvres de Jérusalem?...

B. — *Les Chanoines du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis.*

(25 novembre 1329 — 2 décembre 1790).

Vers la fin du XVII^e^ siècle (second semestre de l'année 1695) (5), la *Confrérie* semble s'évanouir. Elle disparaît sans bruit comme un fantôme. Ses derniers gouverneurs sont aux 4 mai et 19 juin 1695 : « *Chrestien François de Lamoignon*, advocat général au Parlement de Paris, *François Nourry* et *Jean Trois-Dames, marchands et bourgeois de Paris* (6) ».

(1) Bénard, p. 714. — Léon Le Grand, p. 71, 72. — L 589, n° 5.

(2) Léon Le Grand, p. 72, note 1.

(3) *Ibid.*, p. 73, note 2. — L 589, n^os^ 5, 36, 38, 39.

(4) *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte*, folio 296 *in medio* : « Nota. *Soit notoire a la posterité que cest ce Malheureux qui a vandu Lospice* ».

(5) En 1694, d'après Lebeuf (édition Cocheris), t. II, p. 236.

(6) L 587, n° 9 et 34. — Le 14 juin 1675 et le 2 mai 1678, on rencontre un quatrième administrateur *Philippe Morisse*, marchand de Paris. On ne le retrouve plus en 1695. (L 589, n° 3, et L 610, n° 12.)

Sous quel effort et quelle inimitié succombe-t-elle? — Très probablement, victime du *dualisme* dont le Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis était, presque dès l'origine, comme le *champ clos*.

A côté de la *Confrérie du Saint-Sépulcre*, s'élevait en effet une puissance rivale et bientôt dominante, créée, hélas! surtout par les Confrères eux-mêmes. On en constate l'existence en 1339, 1355, 1362 (1), elle date très probablement du samedi 25 novembre 1329 (2). C'étaient les *Chanoines du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis*.

Quels étaient ces gens-là?

Louis de Bourbon ne semble point les avoir voulus. Pour prévenir tous conflits, il n'avait admis d'abord dans sa chapelle, pour la desservir, que quelques obscurs *Chapelains* médiocrement rentés, sans pouvoirs et sans initiative, et aux gages, en quelque sorte, de la *Confrérie*. Mais celle-ci, par un accord, semble-t-il, avec le clergé de Saint-Merry (3) fonda presque aussitôt dans sa chapelle encore inachevée, — mais où la première Messe avait cependant été dite le vendredi d'avant Noël 1327, — *trois Canonicats* largement dotés de quarante livres de rente (4). C'était se donner des Maîtres. Deux autorités rivales, deux pouvoirs antagonistes se partageaient désormais la nouvelle église qui, dès les derniers mois de l'année 1329 et surtout dès l'année 1339, allait devenir une véritable *arène :*

(1) L 586, n^os^ 6 et 6 *bis*. — *Anciens Statuts*, p. 147 et suivantes.

(2) L 586, n° 5. — L 587, n° 1, p. 2, et n° 2, p. 1. — L 611, n° 17.

(3) Accord mentionné dans deux pièces, l'une du 14 décembre 1329, l'autre du 25 (ou 29) novembre 1329 (L 586, n^os^ 19, et L 611, n° 17). — Jacques du Breul, p. 988, 989. — Bénard, p. 607 à 609.

(4) Du Breul, p. 988, 989. — Bénard, p. 696 à 700. — L 611, n° 17. — L 586, n^os^ 1, 5, 6 et 19.

1° La *Confrérie* chargée surtout de l'hospice et du temporel;

2° Les *Chanoines* voués au service religieux et nommés alternativement, et suivant certaines distinctions assez subtiles (L 586, n° 3 *bis* et L 587, n° 12), par les *Maîtres de la Confrérie* et le *Chapitre de Notre-Dame de Paris*. Fâcheuse alternative qui donna lieu à nombre de contestations (1) et à une série d'*accords* toujours méconnus et d'*arrêts* jamais obéis (2).

Le nombre des Canonicats grandit sans cesse. Peu à peu les *chapellenies* (ou fondations de messes perpétuelles confiées à titre viager à un prêtre déterminé) se transforment en *Canonicats* (3) sous l'effort du Chapitre de Notre-Dame. En 1339, les Canonicats sont au nombre de *trois;* en 1360, ils sont *cinq;* le 26 octobre 1362, ils sont *six;* le 25 juillet 1415, ils sont *treize,* plus *deux* chapelains perpétuels; de même, le 28 février 1536 (4); au dix-septième siècle, ils s'élèvent à *seize* et ont peine à subsister. Le 28 juillet 1713, l'archevêque de Paris, Mgr de Noailles, les réduit à *douze* (5). Ce sont eux, ce semble, qui, après plus de trois siècles d'antagonisme, finiront par dissoudre et absorber la *Confrérie*.

La lutte commence dès l'année 1339 (L 586, n° 6); en 1366 (L 611, n° 38), en 1400 (L 586, nos 67, 68, et LL 279,

(1) L 586, nos 54, 68, 73. — L 587, n° 8. — L 589, n° 62. — Lebeuf (Cocheris), t. II, p. 238 à 241.

(2) L 587, nos 4, 8, 9, 90. — L 589, nos 40, 62, etc.

(3) Exemples : le 2 mai 1393 et le 19 février 1551 (L 588, nos 53, 54).

(4) L 586, nos 6, 6 *bis* et 7. — L 586, n° 68. — L 607, n° 4. — Cependant, d'un texte paraissant dater de 1428 (L 586, n° 2), il semblerait résulter que, vers la fin du quinzième siècle, les *Chanoines* étaient QUATORZE, plus SEPT chapelains, mais c'est sans doute une erreur.

(5) L 587, n° 96. — *Lettres patentes de Louis XIV* en septembre 1713; arrêt définitif du Parlement du 14 avril 1714 (L 587, nos 98 à 106).

p. 115), en 1417 (p. 156 et 157), en 1423 (p. 126 *verso*), en 1435 (p. 129 à 136), elle bat son plein. En 1480, la situation était encore plus que tendue, car, dans un mémoire présenté par eux (1), les Chanoines se plaignent bruyamment de l'attitude insolente et des violences des Confrères. Le procureur au Parlement, « *Maistre Jehan Rungemaille,* est surtout l'objet de leurs colères. Pour un peu, ils le traiteraient de filou... (2). Le 23 novembre 1535, ils font condamner par le Parlement les gouverneurs au paiement d'une lourde redevance (L 586, n° 54). Les Confrères ripostent en accusant les Chanoines d'immoralité et de larcin (3), et tous, probablement, avaient raison, à preuve les efforts persistants du Chapitre de Notre-Dame, dès l'année 1339, pour la réforme des Chanoines du Saint-Sépulcre (4), ce à quoi ils n'arrivèrent — et encore bien partiellement — que par les règlements de 1582 et de 1584. La lutte dure encore en 1633 (5). Toujours est-il que, vers la fin du dix-septième siècle, à partir du second semestre de l'année 1695, il n'est plus question de la *Confrérie*. Elle semble avoir peu survécu au rude assaut livré au Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis par l'*Ordre de Saint-Lazare*, moins illustre mais aussi avide que l'*Ordre de Saint-Jean*.

(1) L 586, n° 1 : *Memoires et aduertissemens des faiz et estat de lesglise du sepulcre a paris protestant de nulluy vouloir iniurier* (12 septembre 1480). — Lebeuf (édition Cocheris), t. II, p. 237 à 239. — LL 280, p. 1 à 110, et surtout p. 9 *verso*, 14, 15 *verso*.

(2) *Memoires et aduertissemens des faiz, etc.* (L 586, n° 1).

(3) Lebeuf (édition Cocheris), t. II, p. 238. — Voir aussi L 586, nos 47, 48 et 59.

(4) *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. IX, p. 243, 244. — Lebeuf (édition Cocheris), t. II, p. 238, 239, 240. — L 586, nos 6, 6 *bis*, 7, 10, 11, 68, 73.

(5) Lebeuf, p. 240. — LL 280, p. 56 *recto* et suivantes.

On sait que, sur les instances du cholérique Louvois (Vicaire général de l'Ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare), le roi Louis XIV, par un édit du mois de décembre 1672, ordonna la fusion de divers ordres peu considérables, et notamment de celui du Saint-Sépulcre, avec l'*Ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel*, et que, le 11 août 1678, la réunion du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis avec l'Ordre susdit de Saint-Lazare fut prononcée, par arrêt de la Chambre royale séant à l'*Arsenal* (1). C'était un naufrage. — Heureusement cette fusion dura peu : le Chapitre poussa les hauts cris, dénonça la rapacité des Chevaliers de Saint-Lazare et finit par transiger avec eux au mois de juillet 1685 (2); la *Confrérie*, habilement dirigée par l'avocat général Lamoignon, protesta, intrigua, pleura et finit par obtenir, au mois de mars 1693, un nouvel édit abolissant celui de 1672 et prononçant la désunion (3). Ce fut un grand soupir de joie... Mais cet effort semble avoir épuisé la *Confrérie*. Les Chanoines, du reste, avaient profité du conflit pour obtenir tout doucement, par un arrêt du Conseil d'État (4), la régie des biens du Saint-Sépulcre : le Chapitre de Nôtre-Dame héritait du droit de patronage des Maîtres et Gouverneurs de la *Confrérie* (5). On la retrouve cependant encore au 19 juin 1695 (6); puis elle

(1) L 589, nos 4, 5, 6, 7, 8, etc. — Lebeuf, t. II, p. 240.

(2) L 589, nos 8, 19, 28, et 29. — LL 489, p. 25.

(3) *Anciens Statuts*, p. 186 à 196. — L 589, nos 4, 5, 6, 7, 8, 19, 28, 34.

(4) Du 12 juin 1693; et autre arrêt contradictoire du Conseil privé du Roi à Paris du 26 mars 1694 (Millin, t. III, no XXVII, p. 6 et 7, note 15). — L 589, nos 23, 24, 36, 38. — LL 489, p. 74 *verso*, 75 et 81.

(5) Lebeuf (édition Cocheris), t. II, p. 241.

(6) L 587, no 34.

s'éteint, sans bruit, sans motif, sans lutte, plainte ni soupir... Toutefois, pour modérer le deuil des Administrateurs, le roi Louis XIV leur maintint, leur vie durant, le droit de patronage et présentation, contrairement à l'avis des Chanoines qui ne voulaient l'accorder qu'au seul M. de Lamoignon (L 589, nos 30, 32, 35, 38, 39).

Les Chanoines, devenus autocrates, règnent sans contrôle dans leur église solitaire... Vont-ils du moins faire de grandes choses et renouer avec le Saint-Sépulcre de Jérusalem? — Hélas non..... Repliés sur eux-mêmes, ils s'enfonceront de plus en plus dans l'étroitesse d'esprit, la sécheresse de cœur, et la mesquinerie des préoccupations. Nous possédons leurs *Registres Capitulaires* (1), du 8 novembre 1633 au 28 septembre 1790 : rien de plus triste et de plus terne.

Mais, pour bien connaître leurs mœurs, leur vie, leurs misères et leurs multiples défaillances, il faut contrôler ces *Registres* des Chanoines par les deux précieux volumes dits *Décisions Capitulaires* et cotés aux *Archives nationales* LL 279 et LL 280 : surtout l'espèce de *Diarium* de 1451 à 1715, pages 1 à 110 de LL 280 (*De sancto Sepulcro*). La vie entière des Chanoines du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis se déroule devant nous, bourgeoise, terre à terre et sans idéal.... Le Chapitre de Notre-Dame, dédaigneux et sévère, les traite comme des écoliers indociles : il les condamne sans cesse à des

(1) Archives nationales. *St-Sépulchre. Registres Capitulaires*, LL 489 à 493, cinq volumes in-folio.

Le premier de ces registres est intitulé :

« *Registre contenant les déliberations du Chapitre du St-Sepul-*
« *cre depuis l'année 1633 jusqu'au 15 octobre 1642; et depuis*
« *le 4 octobre 1678 jusqu'au 8 novembre 1712.* »

amendes; parfois même il les excommunie. Non sans motif.

Processifs et avares, ils ne parlent dans leurs délibérations que de faire assigner des débiteurs (1), de faire saisir des locataires (2), de plaider contre le Chapitre de Notre-Dame (3), les marguilliers de Saint-Germain le Vieux (4) ou les Dames de Saint-Magloire (5). Discourtois, ils se refusent à assister aux obsèques du Doyen du Chapitre de Notre-Dame (6). Mal économes, ils empruntent : le 29 décembre 1750, ils ont, pour un revenu annuel de 17.399 livres 14 sous et 10 deniers et une dépense de 16.886 livres 5 sous, environ 20.000 livres de dettes (7).

Gens de peu, c'est à peine si, en plus de trois siècles d'existence, on rencontre, parmi leur personnel, quelques noms à la sympathique résonnance : un *Hervy* (8) plus ou moins authentique descendant du légendaire *Châlo Saint-Mard,* un *de Bonnaire* (9), un *de Hacqueville* (10), un *du Houssay* (11), un *de Fontaines* (12), un *Chas-*

(1) LL 489, p. 261, 265 *verso* et 266. — LL 491, p. 217 *verso*. — LL 493, p. 15, 487.

(2) LL 489, p. 218 *verso*, 232 *verso*, 233 *verso*, 257 *in fine*, 263 *verso*. — LL 490, p. 3 et 30 *verso*. — LL 491, p. 178 *verso*, 179 *verso*, 181 *verso*, 201. — LL 492, p. 300, 351, 375, 383, 407. — LL 493, p. 145, etc. — LL 280, p. 59 *verso*.

(3) LL 492, p. 111 et suiv., 320, 362, 367, 369, 376, 377, 379, 400, 425.

(4) LL 490, p. 3 *verso*. — LL 491, p. 204, 207 *recto* et *verso*, 221. — LL 493, p. 159.

(5) LL 493, p. 113, 114, 116, 122, 134, 146, 148.

(6) LL 492, p. 266. — LL 493, p. 5 et 239

(7) LL 490, p. 23. — LL 492, p. 25.

(8) LL 489, p. 1 à 6, etc.

(9) L 607, n° 2 (31 octobre 1515).

(10) L 607, n° 2. — Un *de Beauvoir* (LL 491, p. 157 *verso*).

(11) L 607, n° 36.

(12) L 607, n° 23 (3 août 1556).

telus (1). Puérilement vaniteux, ils s'intitulent pompeusement « *Messieurs les Vénérables Chanoines et Chapitre de l'Église Royale, collégiale et paroissiale du Saint-Sépulcre de Paris* » (2) et établissent entre eux une hiérarchie surannée. Le Président du Chapitre s'appelle « *Monsieur l'Ancien* » (3); puis viennent cérémonieusement le *Greffier-Distributeur,* le *Trésorier-sacristain,* le *Receveur du Temporel,* le *Procureur-Receveur,* etc. (4).

Rustiques néanmoins et trop amis des rouges-bords, ils font scandale dans leur chapelle, disent mal la Messe (5), se querellent sur les préséances (6) et s'injurient au Chapitre (7). Ils vont en surplis au cabaret, jouent aux boules et se querellent avec leur servante (8). Attristé, l'un d'entre eux, en 1778, songera à se faire trappiste (9).

A demi hérétiques, pour combler la mesure, ils adhèrent

(1) LL 492, p. 476 et 477 : « *Claude de Chastelus* (du diocèse de Lyon), *Chanoine du Saint-Sépulcre* ».

Voici la composition du Chapitre en 1790 : *MM. Rossignol, Coüesel, Boulard, Bachelay, Loyauté, Guibet, Cochon, Jourdain, Barbey, Marchand, Feuillant, Barré...*

(2) LL 489, p. 1. — LL 490, p. 1. — LL 491, p. 1. — LL 493, p. 1.

(3) LL 491, p. 156 *verso*. — LL 492, p. 311 et 313. — LL 493, p. 33, 157, 312, etc.

(4) LL 490, p. 61 *recto* et *verso*. — LL 491, p. 195 *verso* et 208. — LL 492, p. 312, etc.

(5) LL 489, p. 153 et 246 *verso in fine*. — LL 491, p. 2. — LL 492, p. 114 et 147. — L 586, n° 68, page 2.

(6) LL 489, p. 257, 261 *verso* et 262, etc.

(7) LL 489, p. 4, 153, 205 *verso*. — LL 491, p. 117 *recto* et *verso*, p. 155 et 208. — LL 492, p. 106, 115, 121, 127, 176, 177, 313, 319, 335, 341. — LL 490, p. 187 *verso*, etc. — LL 279 (*Décisions Capitulaires*), pages 37, 41, 42, 56, 63, 78, 91, 94, 112, 154, 155 *verso*, et 156.

(8) LL 489, p. 153. — LL 280 (*Décisions Capitulaires*), pages 56 *verso* et 57.

(9) LL 493, p. 193, 194, 195.

à l'appel de Mgr de Noailles, archevêque de Paris, contre la bulle *Unigenitus* (1).

Insoucieux des choses d'autrefois, ils vendent à *La Rochelle* et au Chapitre de *Luzarches* leurs vieux livres de chœur (2) : ceux-là peut-être qui priaient pour le bon duc Louis de Bourbon, dilapident le modeste trésor inventorié en 1379 (3), font argent de tout (4), réforment, on ne sait pourquoi, leur office (5) et transposent leurs fêtes (6). Leur bibliothèque est mal en ordre (7).

Le croirait-on ? Pour autoriser dans une de leurs chapelles (celle de *Saint-Michel*) la pose d'une plaque commémorative de l'excellent abbé *Lebeuf*, historien et l'un des *chapelains* de leur église, ils exigent de ses héritiers un droit usuraire de *150 livres* (8).....

N'attendez d'eux aucun filial sentiment, aucun pieux *memento* pour le Saint-Sépulcre d'Outre-mer. On voit bien l'un d'entre eux (9) écrire une *Histoire du Sépulcre* dont le Chapitre, le 6 avril 1734, fait faire une seconde

(1) LL 490, p. 63 *verso* à 77.

(2) En 1747 et 1753 (LL 491, p. 205. — LL 492, p. 142).

(3) Prouvé par la pauvreté des inventaires du 29 août 1678 (L 586, nos 6 et 7), et du 13 octobre 1789 (LL 493, p. 465).

(4) Même de la vieille cire et de leur vieux tabernacle (LL 489, p. 231 *verso* et 243. — LL 491, p. 205).

(5) Le 19 avril 1724, par les soins des chanoines *Lepaige* et *Bance*, (LL 490, p. 154 *verso*, et p. 186 *verso* ; — LL 491, p. 42 ; — LL 492, p. 401 : « *Plus il a été accordé deux offices du propre de notre « Église a la parroisse du St.-Sépulcre d'Abbeville, et il a été « permis d'en coppier le chant sur vn des livres du chœvr, a con- « dition que ce sera sans deplacer.* » — L 607, n° 36, folio 4, *note marginale*).

(6) Depuis l'année 1627 (L 607, n° 36).

(7) LL 489, p. 363 *verso*.

(8) LL 492, p. 370, 377.

(9) Le chanoine *Taquet*.

copie (1); mais il s'agit seulement d'une histoire de la Collégiale de la rue Saint-Denis, encore a-t-elle un but utilitaire : c'est « pour *l'intelligence des titres et papiers dudit Chapitre* » (2). Le seul reflet d'Orient qui, d'aventure, transperce dans leurs cinq gros volumes de Délibérations, ce sont les *Croix de Jérusalem* insérées, on ne sait trop pourquoi, en marge du procès-verbal d'une visite du Chapitre de Notre-Dame en 1684 (LL 489, p. 50 et 51 *verso*) ; la licence de célébrer et quêter dans leur église concédée à deux dignitaires syriens : le *Grand Vicaire de Monseigneur de Syra* (3), et le R. P. *Abbé de Saint-Antoine du Mont-Liban* (4); enfin une maigre aumône de *douze* livres, le 28 décembre 1779, au *Procureur général de la Congrégation de Saint-Sauveur en Syrie* (LL 493, p. 241).

Surtout, encore tout émus de leurs luttes de trois siècles contre les Confrères du Saint-Sépulcre, ils repoussent durement les courtoises avances de la seconde *Confrérie du Saint-Sépulcre*, celle des *Cordeliers* (5), dont nous

(1) LL 491, p. 14.

(2) *Ibidem.*

(3) LL 493, p. 309, 310 (22 mai 1782).

(4) Le 14 janvier 1777 (LL 493, p. 157).

(5) LL 491, p. 88 *verso* (1er juillet 1738). — LL 492, p. 343 *in fine* : « *Ensuite est entré M. le Syndic de la confrairie des Palmiers de « Jérusalem, lequel après avoir exposé le nombre et la misère des « pauvres prisoniers, a demandé à la Compagnie la permission de « le quêter dans l'Église jusqu'au dimanche de Quasimodo, afin « de faciliter les moiens de pourvoir à la délivrance desd. pri- « soniers. Led. Sr retiré et la matière mise en délibération, lad° « permission a été unanimement refusée à raison de ce qu'il est de « l'intérêt du chapitre de ne pas donner le moindre pié à cette Con- « frairie dans l'Église, eu egard aux inconveniens qui pouroient en « resulter aucause de l'affinité que lade Confrairie pretend avoir « avec la Compagnie.* » (11 mars 1760). — Conf. LL 280, p. 72 (1685). LL 493, p. 139 (le mardy 21 mai 1776) :

« *6e MM. les agens des affaires aiant dit que quelques membres*

parlerons tout à l'heure, tout en exigeant d'elle avec amertume les marques extérieures de déférence dues en vertu d'un ancien accord (1).

Leurs fêtes principales étaient : la *fête du Saint-Sépulcre,* fixée, en 1627, au troisième Dimanche après la Pentecôte (2), jour où il y avait sermon (3), procession (4) et salut solennel (5); la fête de la *Compassion de la Sainte Vierge,* « seconde feste titulaire de l'Église (6) »; le salut solennel du *Vendredi Saint,* à neuf heures du soir (7); enfin, au point de vue administratif, la *Saint-Jean-Baptiste,* où était tenu chaque année un *Chapitre général* dans lequel étaient nommés les dignitaires du Chapitre et où l'on départissait à chacun l'éloge ou le blâme (8).

« *de l'archiconfrairie des Palmiers de Jerusalem s'étoient présen-*
« *tés au nom d'icelle pour être admis dans notre Église et y célé-*
« *brer leurs offices, la matière mise en délibération, La Compagnie,*
« *pour éviter les contestations qui pourroient naître de la ressem-*
« *blance du nom et de la fondation et plus encore des anciennes*
« *prétentions de lad. Confrairie, a jugé qu'il était plus à propos de*
« *ne la point admettre comme de fait elle a refusé et refuse de*
« *célébrer leurs offices; suivant en cela l'exemple de nos prédé-*
« *cesseurs qui ont constamment refusé de donner les mains aux*
« *différentes tentatives que lesdits Palmiers ont faittes pour s'in-*
« *troduire dans notre Église.* » — *Contrà* LL 492, p. 232 et 234.

(1) LL 493, p. 30 *in fine.* — *Anciens Statuts* (*Appendice*), p. 51.

(2) L 607, n° 36. — LL 280, p. 54 (7 septembre 1626).

(3) LL 491, p. 28 *verso*, 88 *verso*, 206 *verso*. — LL 492, p. 225 *in fine*. — Ce sermon était modestement payé en 1738 : *douze livres* (LL 491, p. 88 et 206 *verso*).

(4) LL 491, p. 217 *verso*.

(5) LL 489, p. 5 *verso*. — LL 491, p. 2 *verso*. — LL 492 p. 311.

(6) LL 491, p. 181.

(7) *Ibidem*. — Fondé le 19 décembre 1623 par le chanoine *Jacquet* (LL 489, p. 5 *verso*. — L 607, n° 36).

(8) LL 489, p. 153; — LL 491, p. 2 *verso*, 17 *verso*, 18, 33, 34, 51 *verso*, 52, 156 *verso*, et 157.

Le dernier Chapitre général se tint le 25 juin 1790 (1).

Un bon point cependant : vers 1778, ils se composent un sceau officiel, fort joli, ma foi! et dont nous rencontrons dans leurs registres, en 1790, un unique spécimen (2). En voici la description : « *un sceau arrondi* « *bordé par un filet ondulé, avec la légende :* « *SIGILL.* « *CAPITULI SS. SEPULCRI PARIENSIS.* » *Au cen-* « *tre, un écusson ovale, entouré de deux palmes montantes* « *et surmonté d'une couronne d'épines; cet écusson porte* « *sur champ d'azur un semis de minuscules fleurs de lys,* « *avec, en abîme, un autre petit écusson aux cinq croix de* « *Jérusalem de gueules sur fond d'argent.* »

Cependant l'heure fatale approche... Menacés depuis quelque temps par le sentiment public, dénoncés par des libelles révolutionnaires (3), les blêmes Chanoines tentent faiblement (4) de conjurer leur destin. Protestations timides contre les imputations agressives (5), contributions patriotiques (6), prêt obligeant de leur église pour les séances du district de Saint-Nicolas (7); déclaration hâtive de leurs biens meubles et immeubles (8), abandon à la Nation du maigre trésor qui a remplacé ceux de 1379 et de 1678 (9)....

Vains efforts. Eux-mêmes se sentent frappés au cœur; ils s'effraient (10). Toutefois leur dernière délibération,

(1) LL 493, p. 480.

(2) LL 493, p. 343 (*pièce annexée*). — Conf. LL 493, p. 195.

(3) LL 493, p. 463, 464, 467.

(4) LL 493, p. 464.

(5) LL 493, p. 463, 464 et 467.

(6) LL 493, p. 471.

(7) LL 493, p. 472.

(8) LL 493, p. 475 (déjà exigée en 1712 (LL 489, p. 262).

(9) LL 493, p. 465, 466, 468 et 469. — Conf. L 589, n° 66.

(10) LL 493, p. 471, 472, 480 et 484 (Résiliation du bail des chaises).

du mardi 28 septembre 1790, n'a pas un mot, pas un soupir, pas une protestation, pas un regret (1). Le seul procès-verbal, qui décèle quelque appréhension est du 25 juin 1790 (2). C'est à croire qu'il nous manquerait un ultime registre où étaient consignées les angoisses de la dernière heure.....

Le jeudi 2 décembre 1790, en vertu des décrets des 14 avril, 14 mai et 23 octobre 1790, on dresse procès-verbal de la suppression des Chanoines du Saint-Sépulcre, et l'on appose les scellés sur leur mobilier. Enfin le 2 juillet 1791, on met aux enchères leur immeuble (3). Il est adjugé au Hollandais *Conrad de Kock* (4), que cet avantageux placement n'empêche point de porter peu après sa tête sur l'échafaud. Le Saint-Sépulcre de la rue de Saint-Denis devient la *Cour-Batave*. C'est aujourd'hui une maison de lingerie du boulevard Sébastopol, n° 41... *Etiam periere ruinæ!...*

Numéro 2.

LA CONFRÉRIE DU SAINT-SÉPULCRE DES CORDELIERS ET LA CHAPELLE DE JÉRUSALEM.

(1336—1794.)

La seconde des deux *Confréries du Saint-Sépulcre*, — celle que l'on disait instituée, en 1254, par saint Louis,

(1) LL 493, p. 487 :
« *Le mardy vingt-huit septembre mil sept cent quatre-vingt-dix* « *Messieurs* (*Excepté Mr Boulard et Feuillant abs.*) *assemblés à* « *lissue de la messe Canoniale au son de la cloche au lieu et en* « *la maniere accoutumée*
« *Il ny a point eu dobject de déliberation.* »
(2) LL 493, p. 480.
(3) Lebeuf (édition Cocheris), t. II, p. 247.
(4) Journal *L'Éclair*, n° du 20 avril 1892.

au rez-de-chaussée de la Sainte-Chapelle et transférée par Louis X aux Cordeliers, — paraît avoir été en réalité fondée, vers l'année 1336, par un groupe de bourgeois de Paris, dévotieux envers le Saint-Sépulcre (1), dont quelques-uns (huit, dit-on,) avaient fait le « grand voyage de Hiérusalem (2) ».

Cette *Confrérie* prit bien vite un assez grand développement, et quoique moins ancienne de quelques années que la précédente et fondée par de moindres personnages (3), elle compta rapidement dans ses rangs un plus grand nombre de personnes de marque. Des deux *Confréries*, c'est elle, sans conteste, qui est la plus connue et, bien que notablement moins riche en pèlerins de Terre Sainte (4), paraît avoir été la plus renommée. Elle prenait le titre de *Societas Sanctissimi Sepulchri Domini Parisiis instituta*, et scellait ses actes et diplômes d'un sceau de cire rouge aux armes de Jérusalem (5). On assure, et cela paraît assez établi, que les enfants mâles des Rois de France, à partir du dix-huitième siècle, ainsi que les princes et princesses du sang, étaient à leur naissance enregistrés d'office dans la *Confrérie du Saint-Sépulcre* et que, devenus majeurs, on leur présentait les registres de la *Confrérie* pour leur faire ratifier leur réception (6).

Pour siège de leur « compagnie », les Confrères, après quelques incertitudes (7), obtinrent des « Frères mineurs

(1) Jacques Du Breul, p. 530. — Bénard, p. 715.
(2) *Ibid.*, p. 530. — *Contrà* Bénard, p. 715 *in fine*. 716, 727 *in fine* et 728.
(3) Bénard, p. 715, 716, 717, 720. — L 586, n° 1.
(4) *Ibid.*, p. 716, 718, 720, 722.
(5) Du Breul, p. 548, 549.
(6) Comte Allemand, p. 29. — Du Breul, p. 540.
(7) Jacques Du Breul, p. 530.

de l'Ordre de Saint-François, vulgairement nommés *Cordeliers* », deux arcades de la nef de droite (1) de leur somptueuse église longue de trois cent vingt pieds, large de quatre-vingt-dix, achevée par saint Louis, et l'une des sépultures favorites de la grande aristocratie féodale (2).

Ils transformèrent ces arcades en *chapelle* par l'établissement de murs latéraux, — ce qui par parenthèse gênait beaucoup le passage du prédicateur allant à la chaire, — lambrissèrent l'intérieur, le peignirent de couleur pourpre avec un semis de Croix de Jérusalem et du mot *Jésus* en or fin, firent exécuter sur la paroi au-dessus de l'autel une peinture façon mosaïque représentant la Cène (3), et donnèrent à ce réduit encore assez spacieux, le nom de CHAPELLE DE JÉRUSALEM (4). Le vitrail était losangé mi-partie noir et blanc, avec une bordure alternée des armes de France et de Castille (5). En 1554, ce vitrail fut renouvelé aux frais de maître *André Thévet*, cosmographe du Roi, et l'on y peignit la Résurrection (6). Vers la même époque, un « sépulcre » ou mise du Christ au Tombeau, don du confrère *François de Monceaux*, seigneur de Villacoublay, était sculpté dans le gros mur de la chapelle par le célèbre Jean Goujon (7).

Mais le plus curieux décor de la *Chapelle de Jérusalem*

(1) Jacques Du Breul, p. 530, 531.

(2) *Ibid.*, p. 520 à 523. — *Histoire générale de Paris : Topographie historique du vieux Paris. Région occidentale de l'Université;* chap. XIII, *Couvent des Cordeliers*, p. 338 et suivantes. Paris, Imprimerie Nationale, M. DCCC LXXXVII, in-fol.

(3) Du Breul, p. 530, 531.

(4) *Ibid.*, p. 530, 531. — Bénard, p. 716, 718. — *Anciens Statuts*, p. 180.

(5) Du Breul, p. 531.

(6) *Ibid.*, p. 536.

(7) *Ibid.*, p. 536.

fut la longue série de ses hauts et superbes cierges offerts chacun par un des membres de la *Confrérie*, depuis le prince du sang jusqu'au plus humble Confrère. Ces cierges, renouvelés seulement à la fin de chaque année, et dressés dans des chandeliers de cuivre sur deux « pièces de bois ou herses » décorées de palmes dorées et de Croix de Jérusalem, étaient comme une personnification des Confrères, qu'ils semblaient représenter perpétuellement devant Dieu (1). On les allumait tous les dimanches à la *grand'Messe du Saint-Sépulcre* ou *Messe de Hierusalem* (2), fondée par *François de Monceaux*, chantée par les Cordeliers moyennant une rente annuelle de trente livres tournois, élevée peu à peu sur les instances des bons Pères à quatre-vingts, puis à cent dix livres (3). Du reste, les *accords* entre les *Confrères* et les *Cordeliers* sont nombreux : on en rencontre en *1569* (6 juin), *1607* (5 février), *1608* (25 janvier), *1612* (7 juillet), *1683* (7 juin), etc. (4); c'est à croire qu'ils étaient peu observés.

Les archives de la *Confrérie des Cordeliers*, — moins considérables au début que celles du *Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis*, — s'enrichirent avec le temps. Les *registres* accumulés par les siècles, au moins peu après l'année 1336, conservaient la date et le résumé de la réception des Confrères, la copie de leur patente de pèlerin, comme celle d'*Anthoine Regnaut* et du géographe *André Thevet*, ou de leurs *Lettres de l'Ordre de Chevalerie;* les délibérations de la *Confrérie*, les sentences de l'Officialité

(1) Du Breul, p. 531.

(2) *Ibid.*, p. 531, 532 et 548.

(3) *Ibid.*, p. 534, 536, 537, 540.

(4) ARCHIVES NATIONALES. *Cordeliers.* L 941, nos 20, 21, 23, 25, 26, 27. — T 1489, nos 1-2 (*Séquestre*). Cote 78e.

de Paris, les brefs et bulles des Papes, les suffrages des princes du sang pour la nomination des dignitaires, les serments des Rois de France à leur majorité (1). C'était le *Livre d'or* à jamais regrettable de la Bourgeoisie parisienne. D'autres documents vinrent peu à peu s'y réunir : les transactions et règlements pour la *Confrérie* (2), l'*Office du Saint-Sépulcre*, un petit *Guide des pèlerins*, le *Rituel des cérémonies* à la réception des Chevaliers de l'Ordre (3), et surtout la copie des *Statuts* — plus ou moins authentiques — *de l'Ordre du Saint-Sépulcre* rapportée, dit-on, de Jérusalem, le 13 août 1549, par M. d'Aramon, ambassadeur du roi Henri II auprès du Grand Seigneur (4).

Qu'est devenue cette copie? — On l'ignore. Ce n'est certainement pas celle qui figure aux folios 74 à 79 du tome 222 de la *Collection Dupuy*, à la Bibliothèque Nationale (*Manuscrits*), d'une écriture cursive, irréfléchie, et totalement dépourvue des superbes cachets qui, nous disent les documents, authentiquaient cette première *minute* prise à Jérusalem sur le texte original conservé par

(1) Comte Allemand, p. 36, 80, 83, 149. — *Anciens Statuts*, *passim*, et notamment pages 1 à 8; 52; 155; 174; 185; 197; 200; 227, n° 22; 229 (suite du n° 24); 233; 234, n° 33; 241, n° 43; 248; 263, n° 58; 282, n° 82; 301, n° 115; 303, n° 117; 306; 309, n° 124, etc.; — Nicolas Bénard, p. 715, 733. — *Discovrs dv voyage d'Ovtremer av Sainct-Sepvlcre de Ierusalem*, etc. Par Anthoine Regnaut, bourgeois de Paris, p. 141, 157, 158.

(2) *Anciens Statuts*, p. 174. — Bénard, p. 733.

(3) *Anciens Statuts*, p. 200.

(4) *Ibid.*, p. 7, 8, 303, n° 117; conf. 233. — Anthoine Regnaut, p. 67, 211 et 281. — Les *Anciens Statuts*, p. 50 *note*, disent que la copie de ces statuts, remise par M. d'Aramon à l'avocat général Gilles Bourdin, fut donnée par celui-ci à M. Cochart, chevalier du Saint Sépulcre, qui la déposa aux archives du Saint-Sépulcre de LA RUE SAINT-DENIS.

les Franciscains du Mont-Sion. Nous en retrouvons un second exemplaire dans le précieux volume intitulé *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte*, folios 181 à 187, mais ce texte (comme celui de la *Collection Dupuy*) (1), n'est authentiqué par aucun cachet ni signature. Le texte de M. d'Aramon est très probablement perdu.

Nous ne connaissions de tout cela que quelques notes ou fragments parcimonieusement enchâssés dans l'intéressante compilation dite des *Anciens Statuts*, mais, grâce à Dieu, plusieurs de ces *Registres*, depuis quelques années, sont revenus au jour. Je les ai sous les yeux... Exhumés d'on ne sait où — (non sans douloureuses mutilations), — ils ont été, pour un prix transcendant, rachetés il y a quelques années — et probablement arrachés à la destruction — par mon regretté ami M. le chanoine *Laurent de Saint-Aignan*, le généreux bienfaiteur de la Terre Sainte. Il font aujourd'hui partie de la belle Bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans.

Le principal, le plus curieux de beaucoup de tous ces Registres et cahiers, est le volumineux manuscrit de 420 feuillets, bien souvent déjà cité par nous et dont nous fîmes naguère l'objet d'une brève étude dans l'*Annuaire du*

(1) *Copie de charte de linstitution de la chevalerie du St-Sepulchre de hierusalem..... l'original collationné par M. Daramont qui a este entre les mains de M. le Pr. general Bourdin qui le bailla au chevalier Cochart lequel le mist au thresor de leglise du Sepulchre a Paris rue S^t Denis, ainsy que ma dit Antoine Regnault qui a insere la copie en son voyaye Imprime a Lyon.* 1573, p. 266 ».

A la fin, en travers du feuillet 79 *verso* :

« *Copie de l'Institution des chevaliers du St-Sepulchre Vide « continuation. Belli sacri lib. 5, c. 13 et 14* ».

Conseil héraldique de France, première année, page 133. Ce registre intitulé :

REGISTRE
DES CHEVALIERS
ET VOYAGEURS
EN LA
TERRE SAINTE

nous donne, avec la liste des Confrères rue par rue, l'Office du Saint-Sépulcre et plusieurs pièces d'un vif intérêt, presque toute la collection des *Lettres patentes* délivrées à Jérusalem aux pèlerins de la *Confrérie*.

Dès l'année 1434, la *Confrérie* s'imposa un règlement sévère, confirmé en 1435 par le pape Eugène IV (1), renouvelé en 1554 (2), modifié encore en 1622 (3), et considérablement augmenté en 1723 (4) : Quatre sols parisis de droit d'entrée, deux sols de cotisation annuelle (5), assistance sous peine d'une amende de onze deniers parisis aux obsèques des Confrères défunts (6), obligation étroite d'assister aux trois grands anniversaires de la société : le *Dimanche de Quasimodo*, où la messe était chantée et le sermon prononcé en *grec* (7); le lendemain

(1) Du Breul, p. 531, 532. — Bénard, p. 715.
(2) *Ibid.*, p. 536.
(3) *Anciens Statuts*, p. 174 à 184, et 263, n° 58.
(4) *Ibid.*, p. 5 et suivantes de l'*Appendice*. — ARCH. NAT., T 1489 (*Séquestre*), n^{os} 1-2, cote 76^{e}.
(5) Du Breul, p. 533.
(6) *Ibid.*, p. 533.
(7) *Ibid.*, p. 532, 534. — *Anciens Statuts*, p. 51 (*Appendice*). — En 1620, ce sermon fut prêché par *François de Harlay*, docteur en Sorbonne, futur Archevêque de Rouen; en 1680, par l'abbé *de Carcavy*, fils de *Pierre de Carcavy*, mathématicien, garde de la Bibliothèque du Roy; et, en 1681, par l'abbé *Bussolin*, « *fils de M. Bussolin rüe S^{t} Jacques* ». — Un « *livre de plain champ en Grec* » figure dans

lundi, où l'on célébrait un service solennel pour l'âme des Confrères trépassés (1); enfin le *jeudi de la fête-Dieu*, où l'on allait en procession solennelle le long des nefs de l'église à la suite du dais porté par les Cordeliers (2). Ce jour-là, — ainsi que celui de la *Chandeleur* — les Confrères qui avaient fait le voyage de Jérusalem tenaient fièrement à la main un bouquet de fleurs et la *palme* rapportée par eux d'Outre-mer (3). Les *Chevaliers du Saint-Sépulcre* portaient l'épée et plaçaient sur leur manteau les cinq Croix de Jérusalem (4). N'oublions pas parmi les anniversaires celui de *Saincte-Catherine du mont de Sinay* (5), vieux reflet de l'Orient apporté par les pèlerins et peut-être par ce *Jehan Dardel*, Cordelier originaire d'Étampes qui, en 1380, fit, avec une nombreuse troupe de Chevaliers, le grand pèlerinage de Jérusalem et du mont *Sinay* (6).

Un secours quotidien de deux sols parisis était alloué sur les fonds de l'association à tous les Confrères malades

la bibliothèque de la *Confrérie* (ARCHIVES NATIONALES, T 1489, n^{os} 1-2, cote 65^{e} (*Séquestre*).
(1) Du Breul, p. 533, 534.
(2) ARCHIVES NATIONALES, L, 941 (*Cordeliers*), n° 20 (6 juin 1659).
(3) Du Breul p. 532, 533. — ARCHIVES NATIONALES, L 941 (*Cordeliers*), n° 28.
(4) Argument du petit portrait de *Nicolas Bénard*, dans la curieuse gravure formant la page 182 de son *Voyage de Hierrsalem*. — *Contrà* (en ce qui concerne l'épée) *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, etc., t. II, p. 158, 159. (A Paris, M. DCC. XXXV, in-12).
(5) Du Breul, p. 537 et 725. — L 588, n^{os} 53.
(6) *Archives de l'Orient Latin*, t. II, 1re partie, p. 13. — Une chapelle en l'honneur de saint Antoine, de sainte Catherine, etc., avait été fondée dans l'église du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis dès 1381 par le prêtre breton *Yves de la Porte* (L 588, n^{os} 45 à 52; — L 608, n^{os} 1, 6, 12, etc.); cependant la *messe* en l'honneur de *sainte Catherine du Sinay* semble fondée seulement en 1574 (Du Breul, p. 534, 535).

et nécessiteux (1). Ces fonds toutefois n'étaient pas considérables, car la *Confrérie*, à la différence de celle de *la rue Saint-Denis* (2), était relativement pauvre (3). Ce n'est qu'à partir de l'année 1537, que son petit pécule commença à s'arrondir, grâce aux libéralités posthumes de trois généreux confrères : *Jean le Gros* (4), *Pierre Bertault*, bourgeois et marchand de Paris (5), dont nous donnons ci-dessous l'épitaphe (6), et messire *Philippe de Noïen*, prêtre et seigneur de Noïen près Bray-sur-Seine (7). Sans compter *Jean de Monceaux* qui, au début du

(1) Du Breul, p. 533.

(2) Bénard, p. 701.

(3) Du Breul, p. 534, 535. — *Archives nationales*, T 1489, 1-2 (*Séquestre*), cote 66e, pièce 1.

(4) Du Breul, p. 535. — Inhumé dans la *Chapelle de Jérusalem*.

(5) *Ibid.*, p. 535.

(6) *Cy deuant gist honnorable homme Pierre Berthault en son viuant marchand bourgeois de Paris et cheualier voyagier de la saincte cité de Jherusalem et de la terre Sainte, qui trespassa le 24e iour du mois de Juin 1574, lequel deffunct par son testament a leguee a la communaulté des Cheualiers voyagiers de Jherusalem et terre Sainte de cette ville de Paris la somme de quarente liures de rente, ainsy quil est porté par le contract passé par deuant Moreau et son colegue nottaires au Chiet de Paris, pour fonder une messe tous les vendredys de lan a lautel de la Confrairie des dits Chirs Voyagiers de ce couuent. Aussy gist au mesme lieu honnorable femme Jehanne de Saingal, en son viuant femme en seconde nopces dudict deffunct Pierre Berthault, laquelle deceda le 17e iour de may 1578.*

Priez Dieu pour eulx.

(Au-dessus est peint un écusson entouré de deux palmes, *écartelé : au 1er, d'or à deux palmes de sinople en sautoir ; au 4e, d'or à la rose de gueules tigée et feuillée de sinople ; aux 2e et 3e, de Jérusalem.*

(Bibl. nat., Dépt des Mss., Coll. Clairambault, tome 945, *Épitaphes de Paris*, t. V, p. 197.)

(7) Du Breul, p. 535, 536.

seizième siècle, obtint, dit-on, des Cordeliers la concession de la *Chapelle de Jérusalem* (1). Mais enfin cette fortune, considérable ou non (2), était gérée, ainsi que tous les intérêts de la *Confrérie*, par quatre *Maîtres* ou *Gouverneurs* nommés pour deux ans, le dimanche de *Quasimodo*, mais alternés de façon à ce qu'il y eût toujours en charge deux *Maîtres* anciens et deux nouveaux (3). A leur sortie de charge, ils rendaient leurs comptes, dans la salle dite « *de Sorbonne* », devant une commission du budget de douze membres, composée tant d'anciens *Maîtres* que de Confrères ayant accompli le pèlerinage d'Outremer (4).

Cette distinction entre les Confrères ayant fait ou n'ayant pas fait *le voyage de Jérusalem*, se retrouve partout et subsiste jusque dans les moindres détails. C'est qu'en effet la *Confrérie du Saint-Sépulcre des Cordeliers*, à la différence de la *Confrérie de la rue Saint-Denis*, se divisait en *deux Sections* profondément tranchées et dont les relations n'étaient pas toujours empreintes d'une cordialité absolue (5).

Première section. — Les *Confrères voyageurs* ou *Palmiers*, ayant « faict le voyage de Hierusalem », pas très nombreux, ce semble, et ayant droit au port de la

(1) *Epitaphier du Vieux Paris*, par Émile Raunié, t. III, p. 385, n° 1303. (*Paris, Imprimerie nationale*, MDCCCCI, in-fol.).

(2) *Catalogue des bienfaicteurs de la Confrerie de Jérusalem et inventaire des meubles de ladite Confrerie, etc.*, cité dans *Anciens Statuts*, p. 243, 244, n° 45. — Conf. Archives nationales, T 1489, 1-2 (*Séquestre*), cote 65e. — Du Breul, p. 534 *in fine*, et 536.

(3) Du Breul, p. 533.

(4) Du Breul, p. 533.

(5) Cette distinction résulte des pages 531, 532, 533, 534 de Du Breul, et 716, 717, 718, 719, 720, 722, 723, 725, 727, 728, de Bénard. — *Anciens Statuts*, p. 260.

palme dans les cérémonies et à de nombreux privilèges.

Cette première section se subdivisait elle-même en *deux* groupes distincts :

A. — Les pèlerins ayant eu la bonne fortune, dans leur itinéraire, d'être créés *Chevaliers sur le Saint-Sépulcre*, comme *Pierre Bertault*, marchand et bourgeois de Paris, l'un des premiers bienfaiteurs de la *Confrérie* (1); *Jean Bonjean*, aussi marchand et bourgeois de Paris (2); *Savinien Bondoux*, de Sens, maître affineur d'or et argent (3); *Jean du Bois*, receveur général des tailles à Château-Thierry (4); *Charles Helyot*, marchand passementier d'or (5); *Simon le Roy*, secrétaire de M. de Brèves, ancien ambassadeur de France en Turquie (6); *Nicolas Vaquette*, « maistre d'Hostel de Madame la marquise de Verneüil » (7); et bon nombre de gentilshommes (8) et de personnages marquants, comme *René de Voyer*, vicomte de Paulmi (9); *Jean Victor*, *Sieur de Vauligny*, gentilhomme servant de la Reine (Marie de Médicis) (10); et *Gilles des Portes*, chapelain de la reine mère Marie de Médicis (11), dont nous reproduisons ci-dessous l'inscription tumulaire (12).

(1) Du Breul, p. 535, et épitaphe reproduite ci-dessus.

(2) Bénard, p. 716, 723, 729. — *Anciens Statuts*, p. 262 et 307.

(3) Bénard, p. 729 et 731. — *Anciens Statuts*, p. 179 et 307.

(4) *Anciens Statuts*, p. 262, 307. — Bénard, p. 729.

(5) *Anciens Statuts*, p. 179, 262, 307. — Bénard, p. 730.

(6) *Anciens Statuts*, p. 179, 262. — Bénard, p. 729.

(7) *Anciens Statuts*, p. 179, 262. — Bénard, p. 723, 729, 730. — Ces deux derniers, quoique très probables, sont un peu douteux.

(8) *Anciens Statuts*, p. 307. — Bénard, p. 730.

(9) *Anciens Statuts*, p. 307.

(10) Bénard, p. 729 et 731. — *Anciens Statuts*, p. 307.

(11) Bénard, p. 729. — Conférer la liste de *Chevaliers du Saint-Sépulcre*, de 1550 à 1733, donnée dans les *Anciens Statuts*, p. 306 à 308.

(12) Bénard, p. 729. — *Anciens Statuts*, p. 307. — BIBL. NATIONALE. *Clairambault*, vol. 945, *Épitaphes de Paris*, t. V, p. 302 :

« *Cy gist noble venerable*
« *et discrette personne Messire*
« *Gilles des Portes, prestre, che-*
« *valier du S^t Sepulchre de Ihe-*
« *rusalem, et chapellain de*
« *la reyne mere Marie de*
« *Medicis; et qui a fait le S^t*
« *voyage de ihervsalem par*
« *derx fois; lequel decedâ le*
« *deuxiesme de ianvier l'an 1634.*
« *aagé de qvatre ving trois ans.*
« *Tombe de pierre de liesse dans la nef de*
« *leglise des Cord^liers de Paris vis-à-vis*
« *lœuvre de la Confrerie du S^t Sepulchre.* »

B. — Les simples « *Voyagers* », comme *Anthoine Regnaut*, bourgeois de Paris (1); *François de Monceaux*, seigneur de Villacoublay (2); *André Thevet*, cosmographe du Roi (3); *Antoine du Hamel* (4); *Girard Potier, seigneur en partie du fief de la Courtille* (5); *Jehan de Lappe* (6); *Charles du Rozel*, seigneur de Gravier (7); *Nicolas Vaugon* (8), et probablement *Pierre de la Place*, inhumé

(1) Du Breul, p. 537. — DISCOVRS DU VOYAGE D'OVTREMER *au Saint-Sepvlcre de Ierusalem, et avstres lievx de la Terre Saincte*, etc., par Anthoine Regnaut, bourgeois de Paris, p. 141.

(2) Du Breul, p. 536.

(3) *Ibid.*, p. 536. — *Anciens Statuts*, p. 234, n° 33 et 235.

(4) Bénard, p. 717, 718, 719.

(5) *Ibid.*, p. 25, 67, 198, 730. — *Anciens Statuts*, p. 179 et p. 262.

(6) *Voyage de Jérusalem et autres lieux saincts effectué et décrit en 1644 par Messire François-Charles du Rozel, seigneur de Gravier, secrétaire de la chambre du Roy, publié avec préface, annotations et commentaire par M. Bonneserre de Saint-Denis, directeur de la Revue Nobiliaire*, etc., *passim* et page 127. (Paris, Dumoulin, 1864, in-8°.)

(7) *Ibid.*, p. 127.

(8) *Le voyage de la Terre Sainte*, par M. I. Doubdan, p. 380 (A Paris, M. DC. LXVI, in-4°).

devant la « *Chapelle de Jérusalem* » (1), auxquels leur situation pécuniaire ou bien quelque incident n'avait pas permis de se faire conférer sur le Saint-Sépulcre l'*Ordre de Chevalerie;* mais ayant droit, tout autant que les Chevaliers, au port de la *Palme* et aux honneurs de la *Confrérie* (2).

Deuxième section. — Les *Confrères de dévotion* (3), attirés par leur piété vers le Saint-Sépulcre, désireux de le vénérer, mais n'ayant pas eu l'occasion ou l'audace d'affronter le pénible, coûteux et périlleux voyage de Jérusalem : comme *André Favyn*, advocat au Parlement (4), gouverneur en 1607, *Philippe de Noïen* (5), *Roland le Duc*, maître couvreur (6), *Jean Legray*, maître charpentier (7), *Liger Jolly*, épinglier de la Reine (8), *Claude Jacquet*, maître chandelier en suif, receveur de la *Confrérie* (9), etc. Quoique de beaucoup les plus nombreux et comprenant même des sociétaires féminins, comme *Florence de San-Cretigny*, femme de chambre de Catherine de Médicis, et *Marie de Lamin*, décorées du beau titre de *Sœurs du Saint-Sépulcre* (10), ces Confrères paraissent avoir été tenus, par les règlements de 1434 et de 1554, un peu en dehors des

(1) *Dossiers bleus*, n° 588, dossier 15,471, *Le Roulx*, p. 18.
(2) Bénard, p. 701, 705, 718, 735. — Du Breul, p. 531 et suiv.
(3) Du Breul, p. 531, 532, 533, 534, 535. — Bénard, p. 715, 716, 719, 720. — Les *Anciens Statuts*, p. 180, donnent la liste des principaux *Confrères de dévotion*.
(4) Du Breul, p. 539. — *Anciens Statuts*, p. 180, 252, 255, 258.
(5) Du Breul, p. 535.
(6) Bénard, p. 716, 718. — *Anciens Statuts*, p. 180.
(7) *Anciens Statuts*, p. 180.
(8) *Ibid.*, p. 180.
(9) *Ibid.*, p. 180.
(10) *Anciens Statuts*, p. 243 et 307. — Du Breul, p. 534.

dignités et à l'écart des affaires de la *Confrérie* (1). Mais au commencement du dix-septième siècle, ils s'étaient, en dépit des prohibitions et réclamations, emparés de « tous les honneurs et de toute l'administration de la « *Chapelle de Jérusalem* » (2).

Enfin parfois un imprimeur affilié imprimait, probablement à prix d'ami, les productions, pièces, catalogues, complaintes et tableaux concernant la *Confrérie*. En 1602 et années suivantes, cet imprimeur était *Fleury Bourriquant*, excellent homme, Gouverneur en juillet 1612, bienfaiteur de la *Confrérie*, qui avait pris pour devise : « *Tout « mon désir n'est* QU'A VERTU BIEN FLORIR (3) ».

Des succursales, peut-être affiliées, de la *Confrérie du Saint-Sépulcre de Paris* paraissent avoir existé certainement à *Lille* (4), peut-être à *Romans* en Dauphiné (5), *Abbeville* (6), *Valognes* où elle aurait été fondée en 1532 par

(1) Du Breul, p. 353. — Bénard, p. 718, etc. — *Anciens Statuts*, p. 260.
(2) Bénard, p. 719.
(3) *Anciens Statuts*, p. 243, n° 45, et p. 244. — ARCH. NAT., L 941, (*Cordeliers*), n° 23.
(4) *Voyage de Jacques le Saige, de Douai, à Rome, Notre-Dame-de-Lorette, Venise, Jérusalem et autres saints lieux.* Nouvelle édition, publiée par H. R. Duthillœul, p. XXIV et XXV de l'introduction intitulée : *Jérusalem et les pèlerinages.*
(5) LE TRANSPORT DV MONT-CALVAIRE *de Hiervsalem en France, par la piete d'vn catholique Davphinois, ov l'vnion etroite de la sainte Vierge avec son Fils*, etc. . . . . .
. . . . . .
Le tout recueilly par le V. P. Archange de Clairmont, Predicateur de l'Ordre des F F. *Mineurs Recollects Dedie à la noble et illustre famille de Messieurs les Boffins. A Lyon, Chez Iean Didier, marchand libraire, M. DC. XXXVIII.* Volume in-8° $\frac{O}{(8700)}$ de la Bibliothèque municipale de Grenoble.
(6) ARCHIVES NATIONALES, LL 492, p. 401.

Regnault du Maresc, écuyer, sieur de Beaufresne (1), à *Marseille* (2), et très probablement à *Orléans*, où l'on a récemment exhumé des débris d'une vieille maison, n° 31 de la rue de l'Écrevisse (aujourd'hui disparue), non loin de la jolie *chapelle de Saint-Jacques*, centre des pèlerinages de la région orléanaise, le curieux écusson dont nous voudrions pouvoir offrir ici le *fac-similé*, et qui est conservé au remarquable *Musée historique* de cette ville si bien dirigé par le très distingué M. H. Herluison (3).

(1) *La Confrérie du S^t-Sépulcre de Valognes, par J. L. Adam, chapelain des Augustines de Valognes* (*Revue catholique de Normandie*, 6^e année (1896), p. 443 à 458; 7^e année (1897), p. 1 à 20, etc., et p. 146 à 151 (Évreux, Imprimerie de l'Eure, in-8°).

(2) Mémoires *du chevalier d'Arvieux, Envoyé extraordinaire du Roy à la Porte, Consul d'Alep, etc.*, t. II, p. 158, 159. — *Les anciens Chevaliers du Saint-Sépulcre à Marseille*, par Henry de Gérin-Ricard, Membre de plusieurs Sociétés savantes, § II, p. 13 et suivantes (Marseille, Typographie-imprimerie Barlatier, 1899. Très intéressante brochure in-12 de 24 pages.)

(3) *Écusson découvert, en* 1883 *ou* 1884, *dans la maçonnerie d'une maison de l'ancienne rue de l'Écrevisse à Orléans* (*Loiret*) *et conservé au Musée historique de cette ville,* dans la deuxième salle lapidaire, paroi ouest, à droite du « *puits d'amour* ». Cet écusson porte au centre les *clefs de Saint-Pierre en sautoir, avec une coquille au point d'intersection; au-dessus, les cinq Croix de Jérusalem; au-dessous, un curieux monogramme non encore déchiffré;* enfin *la date de 1544*. Support : *deux sauvages*.

Cette *Confrérie du Saint-Sépulcre* d'Orléans était probablement une petite section de la grande *Confrérie* des pèlerinages orléanais qui prenait le titre général de Confrairie des pèlerins Romains (parce que Rome était le but le plus fréquent des pieux pèlerinages des Confrères), mais qui organisait aussi des pèlerinages à *Saint-Jacques de Compostelle* et à *Jérusalem*, comme l'atteste la tradition et comme le prouvent les Croix de Terre Sainte et la coquille Saint-Jacques placées en chef et en cœur de l'écusson ci-dessus. S'il fallait une preuve de plus que Jérusalem et la Terre Sainte étaient visitées par les pèlerins orléanais, on la trouverait dans la découverte faite, en 1829 ou 1830, dans les fondations d'un vieux mur, rue

Le 19 novembre 1580, de neuf à dix heures du soir, un affreux sinistre vint frapper la *Confrérie :* la magnifique église des *Cordeliers* devint la proie des flammes! Tout fut détruit : chœur, clocher, nef, bas-côtés et chapelles. Les murs, les piliers, les tombes des morts illustres, depuis Marie de Brabant, femme calomniée du roi Philippe le Hardi, jusqu'à Charles d'Étampes, frère de la reine Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles V le Bel, éclatèrent sous la violence du feu, qui dura trois jours entiers (1). Le croirait-on? il se rencontra des méchants pour accuser les bons Pères (2).....

Durant vingt-cinq années (du 20 novembre 1580 au jour de la Toussaint 1605), la *Confrérie* tint ses assises dans une petite chapelle à main droite du chapitre épargnée par l'incendie et appelée *Chapelle de Nostre-Seigneur de Pitié,* où les Cordeliers eux-mêmes célébrèrent leur office

Croix de Malte, à Orléans, chez M. de Féraudy, d'une pierre portant sculptée en relief la Croix potencée de Jérusalem cantonnée de ses quatre croisettes. Cette pierre a malheureusement été détruite. Enfin un écusson aux Croix de Jérusalem surmonte une fenêtre de l'Hôtel de Baudus, rue du cloître St-Étienne, à Orléans.

Sur la *Confrérie des pèlerins romains*, voir la pièce curieuse intitulée :

CATALOGUE

DES CONFRÈRES PÈLERINS ROMAINS

PAYANS *Confrairies, avec l'année de leur arrivée à Rome, et leur demeure à Orléans, du premier août* 1784.

A Orléans, de l'imprimerie de Jacob, *rue Saint-Sauveur* (feuille in-folio imprimée à la fin du MS. 435 de la Bibliothèque d'Orléans, folio 232 (Manuscrits de Polluche).

(1) Du Breul, p. 537; conf. p. 520 à 523. — *Topographie historique du vieux Paris. Région occidentale de l'Université*, ch. xiii : *Couvent des Cordeliers*, p. 338, 346, 347.

(2) Dulaure, t. II, p. 486 (3^e édition).

jusqu'à la réédification du chœur de leur église, le 19 novembre 1585, par les soins du roi Henri III et du premier président Christophe de Thou. La nef et les ailes, commencées en 1602, ne furent achevées qu'en 1606 (1).

La *Chapelle de Jérusalem* se releva l'une des premières (2), grâce à l'activité de deux des Maîtres de la *Confrérie,* le chevalier du Saint-Sépulcre *Jean Bonjean* et le confrère de dévotion *Roland le Duc,* maître couvreur et bourgeois de Paris (3). Dès le mois de juin 1603, on posait le nouveau vitrail représentant, comme le précédent, la résurrection de Notre-Seigneur (4); et le jour de la Toussaint 1605, la première messe était célébrée dans la chapelle (5). Au-dessus de l'autel, un peintre flamand, *Hierosme Franc* ou *Le Franc,* peignit la *Passion du Sauveur*, sur l'ordre et aux frais du célèbre *André Favyn*, confrère de dévotion et si farouche détracteur des *Chevaliers du Saint-Sépulcre* (6).

Quatre ans après, en 1609, le dimanche de *Quasimodo,* fête principale de la *Confrérie,* le pain bénit était rendu en personne, « suyvant l'ancienne coustume des Rois de France ses prédécesseurs », par le bon Henri IV (7), lequel avait, l'année précédente, fait présent au héraut d'armes de la *Confrérie,* de la tunique de velours bleu semée de fleurs de lis d'or qu'il portait à Chartres le jour de son sacre (8). L'année suivante, 1610, le même pain

(1) Du Breul, p. 537, 538.
(2) *Ibid.*, p. 539.
(3) Bénard, p. 716.
(4) Du Breul, p. 539.
(5) *Ibid.*, p. 539. — Bénard, p. 716.
(6) Favyn, t. II, p. 1371, 1372.
(7) Du Breul, p. 540. — Comte Allemand, p. 29.
(8) Comte Allemand, p. 29. — En 1608, Henri IV avait fait quêter pour la réparation du Saint-Sépulcre et avait empêché le Grand Turk de le faire détruire (*Anciens Statuts*, p. 269).

bénit était offert par son indigne veuve, et peut-être son assassin, l'odieuse Marie de Médicis (1).

La *Confrérie* reprit paisible et pieuse sa vie antérieure jusqu'au jour fatal (16 février 1619) où la discorde se mit, au sujet de l'élection des *Maîtres,* entre les deux sections de la société : *les Chevaliers et Voyagers du Saint-Sépulchre* d'une part, et les *Confrères de dévotion* d'autre part, dirigés par le fameux *André Favyn,* avocat au Parlement et l'auteur du *Théâtre d'Honneur et de Chevalerie* (2). Les religieux Cordeliers prirent parti pour les *Confrères de dévotion,* moins fiers probablement et plus malléables, et le dimanche 16 février, aux vespres, l'un d'entre eux repoussa de la *Chapelle de Jérusalem* un confrère voyageur, *Antoine du Hamel,* en lui disant tout haut « *qu'il s'en allast luy et ses confrères voyagers à leur Église du « Sepulchre, et que ce n'estoit icy leur chapelle, et n'y « auoient aucune chose* (3) ». Affront qui fut le même jour ratifié par le père Gardien des Cordeliers de Paris (4).

Fort déconcertés, les pauvres *Chevaliers et Voyagers,* au nombre de vingt environ (5), allèrent demander asile dans son église à l'autre *Confrérie du Saint-Sépulcre*, celle de la rue Saint-Denis, fondée en 1325 par le duc Louis Ier de Bourbon (6)... Ils la trouvèrent en révolution!

Depuis un siècle en effet, ou à peu près, une fâcheuse

(1) Du Breul, p. 540.
(2) Bénard, p. 718. — *Anciens Statuts,* p. 180, 260, 261, 262.
(3) Bénard, p. 718, 719.
(4) *Ibid.*, p. 719.
(5) *Ibid.*, p. 723.
(6) Cela résulte de Bénard, p. 711, 717, 719, 720, 721 à 724. — Voir aussi *Anciens Statuts*, p. 261 à 262.

et interminable querelle était engagée entre les *Confrères du Saint-Sépulcre* de la rue Saint-Denis et les *Chanoines* autrefois établis par eux-mêmes dans leur église (1).

Vers 1530 environ, les *Chanoines* prétendirent s'approprier exclusivement les revenus de la *Confrérie* et de l'Hospice, au détriment des Confrères et des pauvres pèlerins. Outrés, les Confrères s'adressèrent au Parlement et obtinrent quatre arrêts : l'un en 1536, l'autre en 1549, le troisième en 1571, le quatrième en 1579 (2). Vains efforts! les Chanoines, en dépit des arrêts, encaissèrent les revenus et fermèrent l'hôpital. *C'est chose honteuse*, s'écrie en 1621 le Parisien Nicolas Bénard, principal meneur de cette campagne, de voir ledict hospice « *desgarny de licts et autres choses nécessaires qui ser-* « *voient pour l'vsage et commodité des pelerins et voya-* « *gers sains et malades, allans et revenans de Hierusalem,* « *et à present reduict en escurie et autre vsage vil, la porte* « *de deuant bouchée et fermée et seruant de boutique, et* « *les chambres baillées à loyer* (3). »

Le moment était donc peu propice pour les pauvres émigrés des Cordeliers, pour solliciter leur admission dans l'église de la rue Saint-Denis si vivement disputée entre les *Chanoines* et les *Confrères*. Aussi les *Chanoines* s'empressèrent-ils de leur faire, le 28 juin 1620, jour de la fête du Saint-Sépulcre, un affront public en leur refusant le *bâton* de la Confrérie que leurs délégués demandaient à genoux (4). Même, sous prétexte que, en réclamant contre ce procédé, les nouveaux venus avaient fait

(1) Du Breul, p. 988 à 990. — Bénard, p. 700, 701.
(2) *Ibid.*, p. 702 *in fine* à 712.
(3) *Ibid.*, p. 714.
(4) Bénard, p. 722, 723.

scandale dans l'église et troublé l'office, les Chanoines portèrent contre trois d'entre eux, les sieurs *Bonjean, Vaquette* et *Bondoux*, une plainte au criminel (1)!!...

Bien entendu, ce bizarre procès n'eut pas de suites, mais il eut pour effet de rejeter entièrement les émigrés des Cordeliers dans le parti des *Confrères* de la rue Saint-Denis et de leur faire présenter, en 1621, requête au Parlement contre les *Chanoines* (2) afin :

1° D'obtenir leur admission dans l'église du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis où les *Chanoines* avaient, de leur autorité privée, donné accès à dix-neuf *Confréries* étrangères ;

2° De réclamer, conjointement avec les *Confrères* de la rue Saint-Denis, la réouverture de l'hôpital du Saint-Sépulcre annexé à ladite église et fermé depuis plusieurs années par le mauvais vouloir desdits *Chanoines*.

En tête des signataires de la requête se trouvaient l'aumônier de la reine mère Marie de Médicis (alors réconciliée avec son fils), messire *Gilles des Portes*, l'aumônier ordinaire du Roi, maître *Étienne Spifame*, et l'actif et intelligent *Nicolas Bénard*, l'âme de toute cette affaire (3).

Pour mieux assurer le succès de leurs démarches contre les Chanoines du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis, les *Chevaliers et Voyagers*, sur le conseil de Nicolas Bénard (4), crurent devoir se réconcilier avec leurs premiers adversaires, les *Confrères de dévotion*, demeurés aux Cordeliers. L'injure cependant avait encore été aggravée par la publication toute récente du gros livre dans lequel

(1) Bénard, p. 722, 723.
(2) *Ibid.*, p. 725 à 730.
(3) *Ibid.*, p. 725 à 730.
(4) *Anciens Statuts*, p. 178, 179, 181, 182, 183, 184, et p. 174, note.

le confrère *André Favyn,* emporté par un jaloux dépit, traitait presque injurieusement l'*Ordre équestre du Saint-Sépulcre* (1). On pardonna encore cette dernière offense; et la transaction entre les deux sections de la *Confrérie du Saint-Sépulcre des Cordeliers,* négociée par Nicolas Bénard (2) pour les *Chevaliers et Voyagers* et par *André Favyn* lui-même, pour les *Confrères de dévotion* (3), fut signée le 13 février 1622 par-devant Mes Mouffle et Gerbeault, notaires au Châtelet de Paris, en l'étude de ce dernier (4). Elle contenait une réglementation nouvelle en huit articles des rapports respectifs des deux sections adverses de la *Confrérie du Saint-Sépulcre des Cordeliers,* et alliance étroite de la section des *Chevaliers et Voyagers* de cette *Confrérie* avec les *Confrères de la rue Saint-Denis* comme eux, pour la plupart, sinon *Chevaliers du Saint-Sépulcre,* du moins *Voyagers* de Terre Sainte (5).

Qu'advint-il en définitive de cette violente campagne menée contre les Chanoines du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis par les *Confrères de la rue Saint-Denis* renforcés des *Chevaliers et Voyagers* de la *Confrérie des Cordeliers,* ainsi que de la requête collective présentée contre lesdits Chanoines par la ligue des Confrères? — Nous

(1) *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie,* t. II, p. 1596, 1597, 1602, 1630.

(2) *Anciens Statuts,* p. 179 et suivantes.

(3) Cela résulte des *Anciens Statuts,* p. 174, note, et p. 180; et de Du Breul, p. 539.

(4) *Transaction contenant Règlement pour l'Archiconfrerie de Jérusalem accordée entre les Chevaliers et Voyageurs du Saint-Sepulchre de Jérusalem, et les sieurs Confreres de dévotion non Voyageurs.* (Archives nationales, T 1489 nos 1-2 (*Séquestre*), cote 92e, pièce unique. — *Anciens Statuts,* p. 168, n° 58.)

(5) *Anciens Statuts,* p. 263, n° 58, et p. 174 à 184 reproduisant le texte de cette *Transaction.*

l'ignorons; mais il est probable qu'un arrangement amiable intervint à la longue et mit fin à cette pénible et interminable querelle. L'hospice de la rue Saint-Denis dut se rouvrir momentanément aux pèlerins de Terre Sainte, ainsi qu'aux pauvres de ce quartier populeux. Nous croyons en rencontrer une preuve dans le titre d'*Ordre* hospitalier *et militaire* donné collectivement à la *Confrérie du Saint-Sépulcre* et à quelques autres par Louis XIV, dans son édit du mois du mars 1693 (1). Pas d'Ordre hospitalier sans hôpital! Cependant c'est bien douteux.

A partir de cette date du 13 février 1622, les deux *Confréries du Saint-Sépulcre,* celle de *la rue Saint-Denis* et celle *des Cordeliers,* paraissent s'être quelque peu fusionnées au bénéfice surtout de la seconde des deux, qui, dès lors, semble tout à fait éclipser la première (2). Mais en signe d'union, et jusques en 1791, la *Confrérie des Cordeliers* ne manqua jamais de se rendre processionnellement une fois l'an, le dimanche de *Quasimodo,* de la *Chapelle de Jérusalem* aux Cordeliers, dans l'église du *Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis* (3), même quand cette église, après la disparition des Confrères, n'était plus qu'une simple *Collégiale* (4).

Durant tout le dix-septième siècle, la *Confrérie* paraît cependant avoir assez obscurémemt végété et, — malgré les prédilections de la régente Anne d'Autriche pour l'*Or-*

(1) *Anciens Statuts,* p. 188, 189, 190, 191.

(2) A partir de 1622, nous trouvons peu de mentions de la *Confrérie de la rue Saint-Denis :* celle des *Cordeliers* est surtout et partout mentionnée; même, à partir du mois de juin 1695, la *Confrérie de la rue Saint-Denis* disparaît entièrement.

(3) *Anciens Statuts. Appendice,* p. 51.

(4) *Histoire de Paris,* par Dulaure, t. II, p. 433.

dre du Saint-Sépulcre (1), — s'être recrutée assez mal. Son existence n'est même établie que par une décision de l'Officialité de Paris, en date du 7 janvier 1670, réglant une difficulté survenue (encore au sujet de l'élection des Maîtres), entre les Confrères reçus *Chevaliers du Saint-Sépulcre* et les simples *Confrères de dévotion* (2). Mais en fait, la *Confrérie des Cordeliers* faisait si peu de bruit, que son petit patrimoine ne paraît pas avoir été compris dans la dévolution des biens de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* faite, comme nous l'avons vu, à l'*Ordre de Saint-Lazare* par l'édit royal du mois de décembre 1672.

Numéro 3.

L'ARCHICONFRÉRIE ROYALE DES CHEVALIERS, VOYAGEURS, CONFRÈRES ET SŒURS DU SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM.

(1693-1794.)

A partir de la date de 1693 (époque de la désunion de l'Ordre du Saint-Sépulcre d'avec celui de Saint-Lazare), un certain sentiment de bienveillance paraît avoir incliné vers la *Confrérie du Saint-Sépulcre* le cœur sévère du grand Roi. Le 16 mai 1700, par un *Acte* formel *de protection* dont nous avons la teneur, il fit savoir aux Confrères, par l'organe de M. d'Argenson, qu'il prenait la *Confrérie* sous sa protection et veillerait désormais à sa bonne renommée et au recrutement de son personnel (3).

(1) *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. II, p. 159.

(2) *Anciens Statuts*, p. 185.

(3) *Anciens Statuts*, p. 38 à 40 de l'*Appendice* relatif à l'*Archiconfrérie*. — ARCHIVES NATIONALES, T 1489, 1-2 (*Séquestre*), cote 71e.

La sympathie du grand Roi fut féconde : elle porta bonheur à la *Confrérie du Saint-Sépulcre des Cordeliers*. A partir de ce moment, cette Compagnie, si terne durant le dix-septième siècle, de 1622 à 1693, semble se reprendre à la vie.

Déjà, vers 1622, elle avait, bien timidement et comme en glissant, essayé de transformer son nom modeste de *Confrérie* en celui plus flatteur d'*Archiconfrérie* (1). En 1693, elle se donne dans ses actes privés le titre d'*Archiconfrérie royale* (2), et voit avec une joie silencieuse Louis XIV, même dans ses rigueurs de 1672, qualifier, sans y penser, la *Confrérie de la rue Saint-Denis* d'ORDRE *du Saint-Sépulcre* (3), établissant ainsi une confusion tacite dont plus tard on essayera de tirer parti. Dès les premières années du dix-huitième siècle (4), on arbore hautement, fièrement ce titre d'*Archiconfrérie royale*, qualification que l'on trouve moyen de se faire attribuer par le pape Benoît XIII dans sa bulle du 12 mars 1726 (5) et que l'on conservera jusqu'au jour prochain où l'on croira pouvoir l'échanger contre celui encore bien plus beau d'*Ordre du Saint-Sépulcre*.

Il est vrai que parfois l'Ordre de Malte renouvelle ses

(1) Dans le *titre* seulement de la transaction passée le 9 janvier 1622 entre les Chevaliers et Voyageurs d'une part, et les Confrères de dévotion d'autre part de la *Confrérie des Cordeliers* (*Anciens Statuts*, p. 174). — Le 7 janvier 1670, l'Officialité de Paris la qualifie encore simplement de *Confrérie* (*Anciens Statuts*, p. 185).

(2) *Anciens Statuts*, p. 38 et suivantes de l'*Appendice*. — La *Confrérie* se donne ce titre dans la rédaction de son procès-verbal.

(3) *Anciens Statuts*, p. 186 à 196.

(4) Notamment dès 1707 et 1723. — (ARCH. NAT., L 941 (*Cordeliers*), *pièce* 28. — *Anciens Statuts*, p. 46, 47, 36 de l'*Appendice*).

(5) *Anciens Statuts*, p. 4 et 34 de l'*Appendice*.

antiques usurpations : ainsi, en 1715, — sous ombre de porter le deuil du roi Louis XIV —, il se décore du *ruban noir,* jusqu'alors apanage du vieil *Ordre du Saint-Sépulcre,* dont la Croix se portait sans règle bien précise suspendue tantôt à un *ruban noir,* et plus souvent à une *chaîne d'or* (1). Néanmoins la faveur royale enfle désormais les voiles de notre *Confrérie.* Le 8 juin 1721, Philippe d'Orléans, Régent du royaume, interdit, sans succès, il est vrai, à l'Ordre de Malte le port de ce *ruban noir* spécialement affecté, depuis l'année 1665, à l'Ordre de Saint-Michel (2); et deux mois après, le 12 août 1721, le jeune roi Louis XV, complimenté au sujet du rétablissement de sa santé par une députation de l'*Archiconfrérie,* laquelle, suivant l'ancien usage, lui offre respectueusement une *Palme,* la prend, comme son illustre aïeul, sous son auguste protection (3). Dix ans après, en 1731, on le voit autoriser le port de la décoration de l'*Ordre,*

(1) *Le Palais de l'Honneur, contenant les Genealogies historiqves des illvstres Maisons de Lorraine et de Savoye, etc.* (par le P. F. Anselme). (A Paris, Chez Estienne Loyson, M. DC. LXXIII, in-4°). Seconde partie. Ch. LIII. *De l'Ordre du S^t Sepulchre. 1103,* p. 200, 201 et suivantes. — Comte Allemand, p. 40, 41. — Conf. portrait de Don Aquilante Rocchetta, en tête de son livre intitulé : *Peregrinatione di Terra Santa e d'altre provincie,* etc. — Portrait de M. l'abbé Desmazures placé en tête de l'opuscule intitulé : LETTRE *adressée par M. l'abbé Desmazures, à M. Michaud, auteur de l'Histoire des Croisades, le 27 avril 1828, sur la mort de M. le Duc de Rivière;* Paris, Imprimerie Anthelme Boucher, 1828, broch. in-12 de 16 pages.

(2) Comte Allemand, p. 40, 41, 42. — *Statuts de l'Ordre de S^t-Michel. De l'imprimerie royale.* M. DCC. XXV, in-4°, p. 390 à 393, 396 et 397.

(3) *Anciens Statuts,* p. 41, 42 de l'*Appendice.* — Comte Allemand, p. 38.

interdisant seulement de l'attacher à un *ruban rouge* (1).

Ranimée par ces marques de faveur, la *Confrérie,* devenue *Archiconfrérie,* se resserre, se reforme, se réorganise, se rajeunit (2), s'épure, dresse la liste de ses membres et la fait imprimer (3). Vers 1750, on fait de cette liste une nouvelle édition superbement imprimée avec titre en or et couleurs, blason de Jérusalem, armes de France et portraits remarquablement gravés de Louis XIV (?) et de Louis XV. Par délibération du 14 novembre 1723 (4), confirmée successivement par les délibérations postérieures des 21 novembre 1723, 24 août 1725, 13 février 1729, 8 novembre 1733, etc. (5), elle renouvelle et complète ses vieux *Statuts,* revisés déjà en 1554 et en 1622, et les transcrit sur ses registres en trente et un articles élogieusement confirmés le 12 mars 1726 par S. S. le pape Benoît XIII (6). On peut lire, page 5 à 31 de l'*Appendice* du livre intitulé ANCIENS STATUTS, ce remarquable règlement, si complet, si prévoyant, si sage et qui fait autant d'honneur à ceux qui l'ont conçu qu'à la *Confrérie* qui a eu la prudence de se l'imposer.

Où s'arrêtera la fortune de l'*Archiconfrérie* ainsi transformée?... Elle se fait présenter à la Cour, salue le Roi et les princes du sang, leur offre, avec une *palme* bénite, le cierge de la *Chandeleur* (7), et sollicite la grâce de les inscrire au nombre de ses membres. Ils consentent... Vers

(1) *Anciens Statuts,* p. 197.
(2) Comte Allemand, p. 80 à 83.
(3) *Anciens Statuts,* p. 301, n° 115 et p. 302.
(4) *Ibid.,* p. 35 de l'*Appendice.*
(5) *Anciens Statuts,* p. 36 et 37 de l'*Appendice.* — ARCHIVES NATIONALES, T 1489, n^os 1-2 (*Séquestre*), cote 66^e.
(6) *Anciens Statuts,* p. 3, 4, 32 à 35 de l'*Appendice.*
(7) ARCHIVES NATIONALES, T 1489 (*Séquestre*), n^os 1 2, cote 72^e.

1715, elle s'est donné un superbe registre en papier de choix, doré sur tranche, avec signet *bleu de Roi;* la reliure est un chef-d'œuvre. Au milieu d'arabesques d'or sur fond pourpre, les armes de France azur et or, entourées du collier des Ordres, soutenues par des anges aux dramatiques attitudes et timbrées de la couronne royale; aux quatre angles les Croix de Jérusalem. Tout en haut l'inscription en lettres d'or :

REGISTRE
DES RECEPTIONS
ET ENREGISTREMENS
DE LA FAMILLE
ROYALE (1)

Louis XV s'y inscrit le premier. Puis viennent, du 20 septembre 1715 (page 6) au 29 août 1790 (page 84), les noms étincelants de *Louis de Bourbon-Condé,* de la reine *Marie Leczinska,* de *Mesdames de France,* du *duc d'Orléans,* du *duc d'Anjou,* du roi de Pologne *Stanislas Leczinski,* du *Prince d'Orange,* de la reine douairière d'Espagne *Louise Élisabeth* d'Orléans, veuve du roi Louis I^r^, de la grande-duchesse de Toscane *Marguerite-Louise d'Orléans,* des duchesses *de Bourbon, de Ventadour, d'Humières* et de la princesse *de Rohan-Soubise,* du *prince et de la princesse de Conti, du comte de Clermont,* du *comte de la Marche,* du *prince de Ligne,* de *Monsieur frère du Roi,* du *comte et de la comtesse d'Artois,* du *duc d'Angoulême,* du *prince de Condé,* du *duc de Penthièvre,* de *Mesdames de France tantes du Roi,* de *Marie-Josèphe*

(1) Ce beau Registre a été acquis par M. le Chanoine Laurent de *Saint-Aignan,* et fait partie de la Bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans. La date de *1726* se lit par erreur sur le titre.

de Saxe, Dauphine de France, de *Madame Élisabeth,* de *Marie-Antoinette* et de l'infortuné *Louis XVI* (1). Puis vient tout l'*Olympe* de la cour, tous les demi-dieux de l'*Ancien Régime* marchant le sourire aux lèvres et la fleur de lys à la boutonnière vers la catastrophe définitive, depuis les ducs de *Châtillon,* de *Villeroy,* de *Gesvres,* de *Duras,* de *La Rochefoucauld,* de *La Vauguyon,* de *Chevreuse,* de *Richelieu,* de *Fleury* et de *Brissac,* jusques aux Cardinaux de *Polignac,* de *Luynes* et de *Rohan,* aux archevêques de Paris *Beaumont, Vintimille* et *Juigné,* à *Nicolas René Berrier,* lieutenant général de police (le problématique ancêtre de l'illustre avocat), et à *René Jourdan de Launay,* gouverneur de la Bastille en 1721. Le dernier inscrit (p. 84) est *Gabriel-Eléonor Pottier de Maizeroy,* ancien capitaine d'Infanterie, le 29 août 1790. Mais les trois feuillets suivants du Registre paraissent avoir été arrachés.

En 1738, le *duc de Bourbon,* alors premier ministre, veut bien remplir la charge de grand Administrateur de l'*Archiconfrérie* (2). Le 1^er^ février 1755, le jeune duc de Berry, depuis *Louis XVI,* est reçu dans l'*Archiconfrérie* et inscrit au *folio* 43 du *Registre des Réceptions,* inscription qu'il ratifie lui-même sept ans après, le 1^er^ février 1762 (3). Quelques jours après son avènement, le 31 janvier 1775, salué à Versailles par une délégation de

(1) *Registre des Receptions et Enregistremens de la Famille Royale,* p. 1 à 75. — Comte Allemand, p. 150 à 153 et p. vj de la *Dédicace au Roi,* en tête du volume. — On peut voir dans *Anciens Statuts,* p. 308, et dans le comte Allemand, p. 154 à 201, une liste partielle des *Chevaliers* reçus dans l'*Archiconfrérie* de 1720 à 1776 et 1815.

(2) Comte Allemand, p. 39.

(3) *Anciens Statuts,* p. 44 de l'*Appendice* relatif à l'*Archiconfrérie.* — *Registre des Receptions et Enregistrements,* folios 43, 62, 63.

l'*Archiconfrérie* en tête de laquelle marchait le *Syndic*, les *Administrateurs* et le *Chancelier*, il jura, la main sur le feuillet du Registre qui relatait sa propre réception, de protéger toujours l'*Ordre royal et Archiconfrérie des Chevaliers, Voyageurs et Confrères de dévotion du Saint-Sépulcre de Jérusalem* (1). Fragile serment que la Révolution française allait emporter avec tant d'autres!

D'ailleurs l'*Archiconfrérie* usait dignement de ses biens et de ses puissants patronages : en 1776 elle paraît presque en possession du *droit de grâce*... au moins en ce qui concerne les prisonniers *pour dettes!* Chaque année, le dimanche de *Quasimodo*, durant sa procession solennelle à travers le vieux Paris, de l'église des *Cordeliers* à celle du *Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis* (2), l'*Archiconfrérie* « *en passant sous le grand Châtelet y délivre des prisonniers* (3)... », mais ce n'était malheureusement que des prisonniers pour dettes (4).

Hélas! ce n'est point encore assez, et, par une fallacieuse équivoque, contre tout droit, contre la loi de l'histoire, mais en profitant de quelques expressions douteuses échappées à Louis XIV dans ses édits de 1675 et de 1693 (5), l'*Archiconfrérie* ose rêver mieux encore.

(1) *Anciens Statuts*, p. 43 à 45. — Comte Allemand, p. 88.

(2) *Anciens Statuts. Appendice*, p. 51. — T 1489, nos 1-2, cote 72e.

(3) Archives nationales, T 1489 (*Séquestre*), nos 1-2, cote 72e. — *Tableau des Offices divins, et Fondations Qui se célèbrent et s'acquittent en la Chapelle de l'Ordre Royal et Archiconfrérie du Saint Sépulchre de Jerusalem*, p. 51 des *Anciens Statuts* (*Appendice* relatif à l'*Archiconfrérie*). — Conf. *Anciens Statuts*, p. 301, n° 115, et p. 302 : *Liste de MM. les Syndics, Maîtres et Gouverneurs, Bâtonniers, Visiteurs, Porte-Guidons, Commissaires pour la délivrance des Prisonniers* (p. 302).

(4) Comte Allemand, pp. IX, 46, 49, 50, 120.

(5) *Anciens Statuts*, pp. 186 à 196 : dans l'édit de mars 1693 et les lettres patentes du 15 avril 1693, la *Confrérie du St-Sépulcre de la rue St-Denis* est, sinon qualifiée expressément d'*Ordre hospitalier-militaire*, du moins comprise au nombre des *Ordres hospitaliers-militaires, séculiers ou réguliers*. (Voir notamment pp. 189, 190, 191.)

Le croirait-on! Elle, *Confrérie* bourgeoise fondée seulement au quatorzième siècle, elle tente, de 1775 à 1790, de se confondre avec l'*Ordre* même, avec l'*Ordre chevaleresque* et glorieux *du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, porté par tant de grands seigneurs, et de se faire reconnaître par le gouvernement pour un *Ordre royal-militaire et hospitalier*, sous la grande Maîtrise, sinon du Roi lui-même, du moins d'un prince du sang de France! Ce prince était tout choisi : ce devait être *Monsieur* frère du Roi et membre de l'*Archiconfrérie* (1) (plus tard Louis XVIII).

Cette curieuse tentative, décidée, semble-t-il, dès 1769 et surtout dans la délibération du 20 août 1775 (2), et favorisée par les termes mêmes de l'acte de protection de S. M. Louis XVI du 31 janvier 1775 (3), est mise hors de doute :

D'abord, par la présentation au roi Louis XV d'un *Abrégé de l'histoire de l'Ordre royal et militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem* soigneusement calligraphié sur papier vélin, somptueusement relié en maroquin rouge et or, et aujourd'hui conservé à la bibliothèque *L'Escalopier*, à Amiens.

(1) Comte Allemand, p. VJ de la *Dédicace* et p. 151. — *Réflexions sur l'ordre royal, militaire et hospitalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem, et sur les avantages que le roi de France, souverain chef, fondateur et protecteur dudit Ordre, pourrait retirer en relevant led. Ordre* (2e *Mémoire*, du 3 décembre 1779, renvoi en marge de l'avant-dernière page). (Manuscrit de la bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans.)

(2) Comte Allemand, p. 84. — T 1489, nos 1-2, cote 99e.

(3) *Anciens Statuts*, p. 43 et 44 de l'*Appendice*.

En second lieu, par la publication, en 1776, de la compilation savante intitulée ANCIENS STATUTS DE L'ORDRE *hospitalier et militaire du Saint Sépulchre* DE JÉRUSALEM, *Suivis des Bulles, Lettres-Patentes et Réglemens authentiques dudit Ordre. A Paris, De l'Imprimerie* de CAILLEAU, *rue Saint Severin*. M. DCC. LXXVI, in-8°. A la fin, page 55 de l'*Appendice*, on lit cette mention : *Imprimé par les soins de Messieurs* DELAJOUE, *Syndic, premier Administrateur;* BEAUGIS, CERCELOT, PÉCRY *et* COUVERT, *Administrateurs en charge.*

En troisième lieu par une *double série*, chacune de trois MÉMOIRES (dont plusieurs ne sont que la reproduction les uns des autres), paraissant rédigée : l'une sous l'inspiration et peut-être la dictée d'un personnage qui s'intitule : le M^is^ DE PAYSAC, *demeurant à Paris, rue Jacob, vis-à-vis celle des Deux-Anges;* l'autre par les soins d'un *M. Gobet secrétaire du conseil de M le comte d'Artois, frère du Roi.* Ces *Mémoires,* au nombre de *six*, sont échelonnés du 22 août 1778 au 3 décembre 1779 (1). Le dernier, qui n'est pas daté, et l'avant-dernier portent en marge cette mention : *Communiqué en* 1780.

(1) Ces *Mémoires,* offerts par moi-même à M. l'abbé *Laurent de Saint-Aignan* et conservés à la bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans, sont intitulés :

Pour la première série : *Mémoire sur l'Ordre royal, militaire et hospitalier du S^t^-Sépulcre de Jérusalem* (en marge : *Premier Mémoire du* 22 aoust 1778). — *Réflexions sur l'Ordre royal, militaire et hospitalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem, et sur les avantages que le roi de France, souverain Chef, Fondateur et Protecteur dudit Ordre,* pourroit retirer en relevant ledit *Ordre* (en marge : *Deuxième Mémoire du* 3 décembre 1779). — *Moyens de procurer des fonds à l'Ordre royal, militaire et hospitalier du Saint-Sépulchre de Jérusalem, en le relevant, et en luy rendant son premier lustre, et son premier et vrai état* (en marge : *Troisième Mémoire du* 3 décembre 1779).

Pour la seconde série, celle qui paraît écrite, sinon rédigée, par M. Gobet : *Mémoire sur l'Ordre royal, militaire et hospitalier du Saint-Sépulchre de Jérusalem. — Réflexions sur l'Ordre royal, militaire et hospitalier du Saint-Sépulchre de Jérusalem, et sur les avantages que le roi de France, souverain chef, fondateur et protecteur dudit Ordre, pourrait retirer en relevant ledit Ordre.* (Ces deux premiers *Mémoires* de la seconde série ne sont que la copie et la reproduction des deux premiers *Mémoires* de la première série.) — *Mémoire historique de l'Ordre du Saint-Sépulchre.* Ce *Mémoire* porte en marge, à côté du titre : *Écrit par M. Gobet, secrétaire du conseil de M. le comte d'Artois, frère du roi. — Communiqué en* 1780. Les trois *Mémoires* de chaque série sont de la même main ; ce sont très probablement ceux qui sont mentionnés, p. 306, n° 122 des *Anciens Statuts*. Ils proviennent de la bibliothèque d'un sieur *Charles Jacob* et portent son cachet à caractères hébraïques.

Ces *Mémoires* étaient suivis de quelques autres pièces et copies tirées pour la plupart du Recueil intitulé *Anciens Statuts*, etc., et surtout d'une curieuse lettre, en date du 13 mai 1780, adressée par le M^is^ de Paysac, (créé Chevalier du Saint-Sépulcre à Jérusalem, le 18 juillet 1780), à un personnage innommé mais qui ne saurait être autre qu'un *M. Bar*, demeurant rue du *Roi-Doré, au Marais,* et auteur d'un grand ouvrage paraissant alors par livraison et intitulé : *Recueil de tous les Costumes des Ordres Religieux et Militaires de toutes les Nations, avec un Abrégé Historique et Chronologique, enrichi de notes et de planches coloriées* (1).

(1) Cet ouvrage avait été annoncé dans le *Mercure de France, dédié au Roi par une Société de gens de lettres, contenant,* etc. (A Paris, chez Panckoucke, hôtel de Thou, rue des Poitevins), numéro du samedi 26 février 1780, p. 166 à 169 du mois de février 1780.

Quant au *marquis de Paysac* ou *Peysac,* c'était un membre de l'ancienne famille méridionale *Du Mas de Paysac,* citée par M. Louis Audiat dans ses *Pèlerinages en Terre Sainte au quinzième siècle* (Paris, Dumoulin, 1870, brochure in-8° de quinze pages. Extrait de la *Revue historique-nobiliaire*). Cette famille portait alors pour armes : *Écar-*

Ils avaient pour but d'établir :

1° La prééminence et antériorité de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* sur tous les Ordres de Chevalerie issus des Croisades, et la transformation des *Chanoines* du Saint-Sépulcre en *Chevaliers*.

2° L'identité de l'ancien *Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre* avec l'*Archiconfrérie royale du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, laquelle aurait constitué, au moins depuis le retour d'Outre-mer de Louis VII, un *Ordre de Chevalerie national et français*, patronné par les Rois de France et conféré à Jérusalem en leur nom par un Lieutenant royal à ce destiné.

3° La légitimité et nécessité d'un édit du Roi ordonnant la restitution intégrale au nouvel *Ordre royal et français du Saint-Sépulcre* de tous les domaines ayant appartenu à une époque quelconque soit au *Saint-Sépulcre de Jérusalem*, soit aux *Chanoines* et *Chanoinesses du Saint-Sépulcre*, soit aux diverses *Confréries du Saint-Sépulcre* tant en France qu'à l'étranger, — notamment en Suède, Angleterre, Pologne, Espagne et Italie, — et usurpés soit par des États, soit par des particuliers, soit par des Ordres religieux ou militaires comme Malte et Saint-Lazare. Un travail considérable accompli dans l'ombre depuis plus d'un siècle (1), et notamment en 1684 et en 1693, permettait aux auteurs du projet d'établir avec assez de précision la nomenclature des biens ayant à une époque

lelé : aux 1 *et* 4, *de gueules à la tour d'argent, maçonnée de sable ; aux* 2 *et* 3, *de gueules à la croix alaisée d'argent cantonnée de quatre fleurs de lys du même.* L'empereur Napoléon Ier lui assigna de nouvelles armoiries.

(1) *Anciens Statuts,* p. 243, n° 45 ; p. 274, n° 75 ; p. 286, n° 90 et p. 287 ; p. 292, n° 101 et p. 283 ; p. 322, n° 148 et p. 323 à 328.

quelconque appartenu au Saint-Sépulcre. La tâche, d'ailleurs, avait été facilitée par le précieux *Catalogue des Maisons de l'Ordre du St-Sépulcre* soigneusement dressé (quoique avec de sensibles confusions) au dix-septième siècle par le *R. P. de Martigny* (1). On espérait faire ratifier la restitution de ces biens par l'Assemblée du Clergé qui devait se tenir l'année suivante, en 1780 (2).

4° La préférence méritée par un *Ordre* de cette nature, essentiellement *national,* dont le chef serait *Français* et dont les revenus *se dépenseraient en France,* sur tout autre Ordre « *ayant un chef étranger et des relations étrangères à nos maximes, et qui cependant sous de vains prétextes fait sortir du royaume des sommes considérables perdues pour l'État* » (3). Ce dernier point visait directement l'Ordre de Malte qui, pour se venger, aurait, dit-on, tenté d'infliger à l'*Archiconfrérie* le surnom méprisant de *Confrérie de l'Aloyau* (4), et l'attaquait avec la dernière inso-

(1) Troisième partie : *De la Gloire du St-Sépulcre dans l'Empire d'Occident*, etc. Chapitre III : *Catalogue des Maisons de l'Ordre du St-Sépulcre, Duchés, Comtés, Seigneuries, Prevôtés, Prieurés, Bénéfices, Possessions, Rentes. Des lieux de la residence. Des Provinciaux et de ceux où les Prieurs avaient droit de Crosse et de Mitre.* — La copie de ce texte est entre nos mains, mais il est trop étendu pour pouvoir être publié ici.

(2) *Mémoire manuscrit du* 3 *décembre* 1779, intitulé : *Moyens de procurer des fonds à l'Ordre royal, militaire et hospitalier du St-Sépulchre de Jérusalem, en le relevant, et en luy rendant son premier lustre, et son premier et vrai état.*

(3) *Mémoire historique de l'Ordre du Saint-Sépulchre* (écrit par M. Gobet, secrétaire du Conseil de M. le comte d'Artois, frère du roi, communiqué en 1780, dernière page). — Conf. *Mémoire sur l'Ordre royal, militaire et hospitalier du Saint-Sépulchre de Jérusalem* (premier *Mémoire du* 22 août 1778).

(4) *Histoire physique, civile et morale de Paris,* par J.-A. Dulaure, t. II, pp. 432, 433. — L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et*

lence, comme exclusivement composée de petites gens, dans une lettre signée de simples initiales et publiée dans le numéro du 11 avril 1777 du journal anglo-français le *Courrier de l'Europe* (1). La *Confrérie* avait répondu d'avance par le règlement du 27 mai 1778 (2), en vertu duquel on ne devait recevoir désormais dans l'Ordre que des nobles ou de notables bourgeois, et l'on n'a qu'à parcourir les fragments conservés des listes des Chevaliers de l'année 1550 à l'année 1780 (3), pour voir qu'en somme le personnel de la *Confrérie* était des

de tout le diocèse de Paris. Rectification et additions par Fernand Bournon, p. 138 (Paris, Champion, 1892, in-8°).

(1) *Lettre du Commandeur D. V., Prêtre Conventuel de la grande Eglise de Saint Jean de Jérusalem. Paris 28 février* 1777 (*Courrier de l'Europe, Gazette anglo-française. Continuée sur un nouveau plan le premier Novembre M. DCC. LXXVI. A Londres, Chez E. Cox, Imprimeur.* Année 1776-1777. Volume premier, p. 407, colonne 1, numéro du Vendredy onze avril 1777).

(2) Comte Allemand, p. 85.

(3) Ces listes consistent en deux fragments insérés, l'un dans les *Anciens Statuts*, p. 306, 307, 308, l'autre dans le *Précis historique* du comte Allemand, p. 154 à 199. — Conf. 1° *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte*, fol. 26, 28 *verso*, 29 *verso*, 30 *verso*, 31, 35 *verso*, 36 *verso*, 37, 38; 2° la liste de Confrères, dont bon nombre de fort honorable condition, donnée dans *T 1489* (*Séquestre*), n° 3 aux Archives nationales; et dans L 941 (*Cordeliers*), n° 28. — La liste générale des Confrères avait été luxueusement publiée en lettres d'or et de couleur et armoiries de France et de Jérusalem, vers 1750, sous ce titre : « *Ad majorem Dei gloriam. Registre des noms et demeures de tous les confreres et sœurs Chevaliers palmiers et voyageurs de la venerable et devote Archiconfrairie royale du Saint Sepulcre De Nostre Seigneur Jesus-Christ en Jerusalem Erigée par S. Louis Roy de France L'an. M.CC.LIV* ». Il n'en subsiste malheureusement que le titre avec un beau portrait de Louis XV et le texte de l'acte de la protection de Louis XIV, le 16 May Mil sept cens : les autres feuillets ont été soigneusement arrachés postérieurement au mois de mai 1818.

plus honorables, et tendait constamment à s'élever (1).

Les derniers de ses membres créés *Chevaliers à Jérusalem* sont presque des « gens de qualité » : *Jacques-Joseph Millet de Gravelle,* écuyer, avocat au Parlement; *Christophe-Louis Pajot, marquis de Villers; Antoine Le Bel,* écuyer, seigneur de *Schoënbourg,* reçus le 21 mai 1778; *Antoine-Augustin Gayet de Sansalle,* conseiller-clerc honoraire au Parlement de Paris; *Louis-Camille le Tresor,* écuyer, seigneur de Fontenay, aumônier de Mgr le duc d'Orléans; *François-Octave, baron de Milleville, Claude-David de la Martinière, François-Antoine de Pintheville, baron de Cernon, Joseph-François Du Mas, marquis de Paysac, vidame de Limoges,* reçus le 18 juillet 1780 (2).

Plusieurs suppliques furent présentées au Roi pour obtenir le résultat désiré, une notamment, en 1776, rédigée par l'avocat *Perrin* et intitulée :

« AU ROI. *Très humbles et très respectueuses repré-*
« *sentations des Chevaliers, Voyageurs et Confrères de*
« *dévotion du Saint-Sépulchre de Jérusalem, formant*
« *ensemble l'Archi-confrairie royale du même nom,*
« *établie en l'église des Cordeliers de Paris, par Per-*
« *rin avocat.* (*Paris, Ballard, 1776, brochure in-4° de*
« *44 pages.*) »

Cette campagne si intelligemment menée ne devait cependant pas aboutir, peut-être à cause des scandaleuses discordes et des schismes qui alors troublaient et décon-

(1) Voir notamment aux Archives nationales les listes : 1° des bienfaiteurs de l'œuvre (L 941 (*Cordeliers*), pièce 28, année 1707); 2° des principaux membres de l'œuvre en 1776 et 1777 (T 1489 (*Séquestre*), n° 3. — *Registre des Receptions et Enregistremens de la Famille Royale*, etc., folios 63 à 69).

(2) *Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre Sainte, passim* et surtout pp. 400 et suivantes.

sidéraient l'*Archiconfrérie* (1). Elle subit un premier échec, le 2 juin 1776 par l'ordonnance de Louis XVI (2) « faisant défense de porter le titre et la décoration de « cet Ordre prétendu et ordonnant la radiation des ar- « rêtés inscrits dans le registre des délibérations des « nouveaux chevaliers ». Mais avec une persévérance « digne d'un meilleur succès, on refit de nouvelles démarches, on se reprit à espérer et l'on présenta au roi Louis XVI, de 1778 à 1780, sous la direction du *Mis de Paysac* (3) et par l'intermédiaire de *M. Gobet*, secrétaire du conseil de M. le comte d'Artois, les *Mémoires* manuscrits que nous avons déjà plusieurs fois cités. Sans doute la restitution des biens revendiqués par l'*Archiconfrérie*, l'annexion des Ordres de la *Merci* et des *Mathurins* la demande d'une contribution forcée levée sur les biens du Clergé de France (4) pour remplir les caisses de l'*Ordre* nouveau parurent trop difficiles; ou plutôt les éternelles intrigues de l'Ordre de Malte et la désastreuse indécision du pauvre Louis XVI firent ajourner la solution. On attendit... et la tourmente révolutionnaire passa emportant dans son tourbillon Royauté, privilèges, Ordres religieux, Confréries, chapelles et pèlerinages!

La *Confrérie*, cependant, avec une tenace énergie, essaie de tenir tête à l'orage.

Le 10 avril 1790, elle envoie féliciter l'*Assemblée Nationale* qui admet ses délégués aux honneurs de la séance.

(1) Archives nationales, T 1489 (*Séquestre*), nos 1-2, cotes 65e, 66e, 70e, 71e, 74e, 88e, 93e; et T 1489, no 3.

(2) *Histoire de Paris*, par Dulaure, t. II, p. 433.

(3) *Mémoire du* 3 décembre 1779, et *Lettre du* 15 mai 1780.

(4) Autre *Mémoire du 3 décembre 1779*, intitulé : *Moyen de Procurer des fonds à l'Ordre royal, militaire et hospitalier du Saint-Sépulchre de Jérusalem.*

Le 17 juin, elle rédige des adresses aux princes français émigrés à Turin, qui lui avaient jadis fait l'honneur de figurer sur ses contrôles. Les 14 et 15 août, elle fait assurer la famille Royale de son dévouement. Le 25 avril 1791, elle reconstitue son bureau, renomme ses Grands Officiers, décide la création d'une bibliothèque; mais, vu le malheur des temps, supprime la grande procession de la *Quasimodo* (1), à laquelle devait assister pontificalement Mgr l'Évêque de Babylone (*J. B. Miraudot du Bourg* (2). Privée à bref délai de l'église des *Cordeliers*, qui va être sécularisée à la fin de l'année 1790, elle se cherche un nouveau domicile; promet à la duchesse de Fleury de faire transporter dans ce nouveau local les tombes de sa famille qui paraient la *Chapelle de Jérusalem;* et (après avoir un instant pensé aux *Grands-Augustins* ainsi qu'au *Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis*) (3), demande, semble-t-il, l'hospitalité de l'église *Saint-Leu*, avec laquelle, depuis 1780, elle avait noué des relations d'amitié (4).

(1) *Registre de Procès-verbaux* no 8, ne portant d'autre titre que : *Le Présent Registre Contenant Cent Quatre-Vingt-Quatorze Feuillets a été cotté et paraphé par premier et dernier par Nous, Chancelier Garde des Sceaux de l'Archiconfrairie royale du Saint-Sepulcre de Jerusalem, pour servir à y enregistrer, de suite et sans aucun blanc, les Délibérations qui pourront être prises en lad. Archiconfrairie Royale, fait à Paris ce dix-huit Avril Mil Sept cent Quatre-vingt-Six.*

Gayet de Sansale, *Ch.-G. des Sceaux.*

(2) *Ibid.*, folio 9 *verso*.

(3) Archives nationales, T 1489 (*Séquestre*), nos 1-2, cote 72e : *Brouillon d'un Mémoire au Roi* remis en triple expédition, au mois de juin 1779, à M. le duc de Fleury, pour le faire parvenir à MM. Amelot, de Maurepas et de Miromesnil.

(4) *La Collection de Décorations militaires françaises du Musée*

Le croirait-on? Malgré la Révolution grondante et les progrès de la libre-pensée, elle se recrute encore de nouveaux membres; nous en avons la liste (1) : ils sont assez nombreux. A la fin de l'année 1790, nous rencontrons les noms de *Michel-Ange Marion* et du sieur *Bazin,* Docteur en médecine; en 1791, ceux du *comte de Valbonne,* du chevalier *Cordier de Saint-Elne,* de l'*abbé de Montmaur,* du comte *de Rochefort-Luçay,* des comtes *Melchior de Moustier, Bénigne* et *Louis de la Roche-Poncié;* en 1792 des comtes *de Caumont, de Persan, de Paysac, d'Anglars,* du marquis *d'Hanaches,* du chevalier *de Morambert;* en 1794, du marquis *de Beauvau,* du marquis *de Puisaye,* ancien Grand-Bailli héréditaire du Perche; du comte *de Beauvollier,* maréchal de camp, du comte *d'Héricy.* Même le 16 mars 1795, nous constatons avec surprise et quelque défiance la réception d'un sieur *Lauriaux de Saint-Romain,* ancien capitaine des armées catholiques et royales (2); puis, le silence se fait jusques à l'année 1814... Et cependant, la *Confrérie du Saint-Sépulcre* avait légalement cessé d'exister. Le décret du

d'artillerie, par le comte de Marsy, p. 82 (Paris, librairie historique de J.-B. Dumoulin, 1880, in-8°).

(1) *Liste Générale des Chevaliers de l'Ordre royal, hospitalier et militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem, et Membres de l'Archi-confrérie Royale du même nom, présidés par feu M. l'abbé de Ballias, à l'époque de la Réünion avec l'Ordre présidé par M. le Vice-amiral comte Allemand,* folios 1 *verso* à 3. — Cette liste a été dressée, vers la fin de l'année 1818, par *M. Millet de Marcilly,* lequel, malheureusement, avoue, dans une lettre du 3 février 1821, avoir, par pure obligeance, porté comme reçus en 1790, 1791 et 1792 des Chevaliers qui n'avaient été admis que postérieurement. — *Registre des des Receptions et Enregistremens de la Famille Royale* (dernier folio de la *Table*).

(2) *Liste générale des Chevaliers de l'Ordre royal, hospitalier et militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem,* etc., folio 3.

samedi 18 août 1792, — conséquence forcée des décrets des 2 novembre et 19 décembre 1789, 17 mars et 23 octobre 1790, — avait aboli, comme toutes les autres, l'*Archiconfrérie du Saint-Sépulcre.* A quoi eût servi de résister?... Sauf peut-être en Vendée et de l'autre côté du Rhin, le temps n'était guère à la lutte. La *Confrérie* cependant, plus que bien d'autres, avait énergiquement combattu. Non seulement elle avait continué à recruter des membres et à tenir quelques rares séances dont nous n'avons plus les procès-verbaux (1), mais, voyant le Roi menacé, dans sa vie non moins que dans son pouvoir, elle avait formé, pour son salut et celui de la France, « *un Vœu qui fut remis aux Commissaires de la Terre Sainte et porté à Jérusalem par le R. P. Miette* (2), *où il fut fait et célébré au mois de mai 1794* ». Hélas! depuis plus d'une année, le couperet du 21 janvier était retombé, faisant jaillir au front de la France, tache de *Macbeth,* le sang de son Roi!

Numéro 4.

L'ARCHICONFRÉRIE DU SAINT-SÉPULCRE SOUS LA RESTAURATION.

(16 février 1814 — 13 juillet 1829.)

La Révolution a passé, l'Empire aussi. Les Bourbons sont revenus pour repartir et revenir encore. On se regarde et on se compte.

L'*Ordre Teutonique,* aux trois quarts ruiné, supprimé

(1) Le dernier procès-verbal de séance que nous ayons entre les mains est du 25 avril 1791. — La dernière Réception est du 29 août 1790, mais trois pages du Registre ont été enlevées antérieurement à l'année 1818.

(2) Comte Allemand, p. 43, 44.

en Allemagne par le décret de Napoléon du 24 avril 1809, n'existe plus guère qu'en Autriche : depuis 1780, tous ses Grands Maîtres sont des *Archiducs de Lorraine-Hapsbourg* (1). L'*Ordre de Malte,* trahi en 1798 par son grand maître Hompesch (2), ridiculisé par les extravagances du czar Paul Ier, commence à se rétablir à Rome. L'*Ordre de Saint-Lazare,* en partie sécularisé par les rois de Sardaigne, essaie timidement et sans bruit de se reconstituer (3). L'*Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre,* lui aussi, a subi une formidable atteinte... cependant il a reparu en France avec *Chateaubriand* en 1806, et avec les deux généraux *Sébastiani* en 1808; il compte encore quelques rares représentants reçus aux derniers beaux jours de l'*Ancien régime.* Les *Chanoinesses du Saint-Sépulcre,* en France et en Belgique, ont, en 1792, sombré dans la tourmente. Elles reviendront en 1818 (juillet) à *Charleville,* — à la demande du digne abbé *Delvincourt,* — sous la conduite de deux saintes religieuses : mère *Marie-Jeanne Terff de Sainte-Monique* († 1844), et mère *Marie-Madeleine Lambertine de Paix de Sainte-Rose* (née à Liège en 1751, morte à Charleville le 13 février 1832). Hélas! le décret du 10 juillet 1904, exécuté le 20 septembre, vient de les proscrire sans pitié à titre de *Congrégation enseignante,* supprimant ainsi l'unique monas-

(1) *Annales de l'Ordre Teutonique ou de Sainte-Marie de Jérusalem,* etc., par Félix Salles, p. 365 à 381. (Paris, Société de Librairie catholique. — Vienne, Guillaume Braumüller, 1887, gr. in-8°.)

(2) *Les Archives, la Bibliothèque et le Trésor de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte,* par J. Delaville-Le Roulx, ancien membre de l'École française de Rome, p. 5 et 6. (Paris, Ernest Thorin, 1883, in-8°.)

(3) *Les Lépreux et les Chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem,* par Eugène Vignal, p. 312, 313 (*Appendice*).

tère du *Saint-Sépulcre* possédé par la France... Mais les Chanoines polonais de *Miéchow* psalmodient toujours dans leur pompeuse cathédrale, et les Chanoines espagnols de *Calatayud* et de *Sainte-Anne de Barcelone,* dédaigneux et superbes, ont survécu aux fureurs de l'invasion française (1). Cependant je ne sais quelle ombre de mort semble planer sur eux...

Le *Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis,* acheté par des négociants hollandais, est devenu *La Cour Batave* (2). Le couvent des *Cordeliers* a été, par la loi du 14 frimaire an III (4 décembre 1794), attribué à l'*École de Santé* de Paris, et la *grande Église des Cordeliers* (irrévérencieusement traitée de « *vieille et dégoûtante masure* »), avec sa *Chapelle de Jérusalem,* fermée à la fin de l'année 1790 puis démolie en 1804, forme aujourd'hui la place qui s'étend devant la façade de l'École de médecine (3).

L'*Archiconfrérie du Saint-Sépulcre* ne compte plus qu'un petit nombre de Confrères et de Chevaliers créés avant 1793, comme *Armand de Séville,* ancien capitaine de cavalerie. De même que Saint-Lazare et plus encore que lui, elle essaie énergiquement de se reconstituer.

(1) Sur *Miéchow,* nous renvoyons à notre premier chapitre : les Chanoines polonais ne furent supprimés qu'en 1819. — Quant aux Chanoines espagnols, notamment ceux de *Calatayud* (fondés en 1146), ils ne furent supprimés qu'en 1852, en vertu du Concordat du pape Pie IX avec la reine Isabelle II; ils viennent de se reconstituer au moins à *titre honoraire.* (Renseignement dû à l'obligeante érudition du savant commandeur *Don Carlos de Odriozola y Grimaud.*)

(2) *Histoire de Paris,* par Dulaure, t. II, p. 435.

(3) *Ibid.,* t. II, p. 218, 433, etc. — *Histoire générale de Paris. Topographie historique du vieux Paris. Région occidentale de l'Université,* chapitre XIII, *Couvent des Cordeliers,* p. 338, 342, 349, 353 à 356. — *Épitaphier du Vieux Paris,* etc., *formé et publié par Émile Raunié,* t. III, p. 213 et suivantes et p. 385 (Paris, Imprimerie nationale, MDCCCCI, in-fol.).

A. — *La tentative du comte Allemand.*

(16 février 1814 — 29 juin 1818.)

Le 16 février 1814 (1), le comte *Allemand,* vice-amiral, Grand Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis et premier Vice-Président de la Société royale académique des Sciences de Paris (2), renouvelle la tentative de 1775-1780.

A la prière d'un certain nombre de membres de l'ancienne *Archiconfrérie,* — dont le plus ardent paraît être l'ingénieur *Chevalier* qui, sans respect humain, scelle ses lettres d'un cachet fleurdelisé, — il essaie, non seulement de rétablir l'*Archiconfrérie,* mais de la confondre de nouveau avec *l'Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre* et surtout de la faire ériger par le roi Louis XVIII en *Ordre royal-hospitalier-militaire.* Il était encouragé dans cette entreprise par un sieur ou Père *Lacombe du Crouzet,* docteur de Sorbonne, ancien supérieur et Commissaire général du couvent des *Grands Cordeliers* de Paris, dont l'église, nous l'avons vu, renfermait, avant

(1) Comte Allemand, p. 107.

(2) *Zacharie-Jacques-Théodore* ALLEMAND, né à Port-Louis (Morbihan) le 1er mai 1762, fils de Philippe Allemand, lieutenant de vaisseau, Chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Jeanne Perron. Il prit part à la guerre d'Amérique dans l'escadre de Suffren. Créé comte de l'Empire par Lettres patentes du 26 avril 1811, Vice-Amiral, Grand Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis, Administrateur général de l'Ordre de Malte, il mourut le 2 mars 1826, à Paris. Il portait pour armes :

« *D'azur à trois vaisseaux d'or, voilés d'argent 2 et 1; au franc-quartier des comtes militaires.* »

(*Armorial du premier Empire,* etc., *par le vicomte Révérend, Directeur de l'Annuaire de la Noblesse de France,* t. Ier, p. 7. (Paris, Picard, 1894, gr. in-8°.)

1790, la *Chapelle de Jérusalem,* siège de l'*Archiconfrérie du Saint-Sépulcre.* Comme « ancien Commissaire géné-« ral de la famille des Frères mineurs de l'Ordre du mont « de Sion, Saint-Cénacle, Bethléem et autres lieux de « la Terre de promission (1) », ce personnage — quelque peu intrigant — prétendait avoir (comme le Custode du mont Sion) le droit de créer des *Chevaliers du Saint-Sépulcre.* Il assurait que, en 1814, avant même le retour de Louis XVIII, *trois* Chevaliers du Saint-Sépulcre s'étaient adressés à lui pour le prier de « réta-« blir l'*Ordre* et l'*Archiconfrérie du Saint-Sépulcre* (2)». Il avait, — probablement le 16 février 1814, — en échange du titre de *Grand Prieur* de l'Ordre reconstitué, transmis ses pouvoirs au comte Allemand (3). Celui-ci prenait lui-même la qualité d'*Administrateur général de l'Ordre;* dignité qu'il prétendait avoir été créée en 1435, renouvelée en 1622, confirmée le 16 juillet 1775 (4), et à lui attribuée dans une réunion du 15 août 1814 présidée par le R. P. Lacombe. Il réunissait et groupait dans une même association, avec les nouveaux venus, les membres de l'ancienne *Archiconfrérie,* ceux qui avaient visité les Saints Lieux, et ceux qui avaient été reçus *Chevaliers* par le Gardien du Saint-Sépulcre et du mont Sion (5).

Tout paraissait marcher à souhait : M. le comte d'Artois a accepté tout bas la grande Maîtrise de l'ancienne *Ar-*

(1) Comte Allemand, p. 93, 99, 100, 114. — *Histoire de Paris,* par Dulaure, t. II, p. 434.

(2) *Note historique manuscrite,* non datée ni signée, faisant partie des *Archives de l'Archiconfrérie du Saint-Sépulcre.*

(3) Comte Allemand, p. 98, 107.

(4) *Ibid.,* p. 98.

(5) Lessurios, p. 29.

chiconfrérie (1) métamorphosée en Ordre de Chevalerie intitulé : Ordre royal-militaire-hospitalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem (2). La *Sainte-Chapelle* a été demandée au Roi pour y fixer le siège de l'Ordre : on espère l'obtenir (3). Le 19 septembre 1814, les membres de l'Ordre, au nombre de dix, ont eu, sous la conduite du comte Allemand, l'honneur d'être reçus par S. M. Louis XVIII qui leur a promis, en termes quelque peu indifférents, sa royale protection (4). Les vieux registres de l'*Archiconfrérie* d'autrefois — celui notamment sur lequel les Rois de France et les princes du sang ont apposé leur auguste signature, trésor sans prix —, ont été rendus à l'Ordre nouveau par M. Viton de Saint-Allais, pour la somme assez modeste de « *douze cents francs en espèces sonnantes* », plus le titre de Généalogiste de l'Ordre et quelques autres avantages. Le comte Allemand a fait, de ses deniers personnels, l'avance de cette somme (5). Un nouveau modèle de décoration a été choisi (6), des diplômes aux armes de France et de Jérusalem imprimés (7), des cachets artistiquement gravés, plusieurs Chapitres solennellement tenus (8), de nouveaux Chevaliers reçus (9) et de beaux dis-

(1) Comte Allemand, p. x (*Dédicace au Roi*), et p. 97, 127.
(2) *Ibid.*, *Titre* de son *Précis*, et p. 84.
(3) *Ibidem*, *Dédicace*.
(4) *Ibid.*, p. 45, 46, 47, 48. — *Moniteur* du 22 novembre 1818.
(5) L'acte de cession sous seing privé du 8 avril 1816, transcrit sur timbre le 19 mars 1817, fait partie de la collection *Laurent de Saint-Aignan* conservée à la Bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans. Nous avons la pièce sous les yeux.
(6) Comte Allemand, p. 112.
(7) *Ibid.*, p. 110 à 113. — Ils sont superbes.
(8) *Ibid.*, p. 89, 93, 96, 99.
(9) *Ibid.*, p. 95, 99, 114 et suivantes; p. 141, et p. 199, 200, 201.

cours éloquemment prononcés (1). Le comte *Allemand* vient de publier une histoire un peu fantaisiste de l'Ordre sous le titre de : *Précis historique de l'Ordre royal-hospitalier-militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem* (2). Un règlement nouveau, adopté dans la grande Assemblée du 16 février 1814 (3), et complété dans les séances des 15, 17 août, 28 novembre 1814, 25 janvier 1815 (4), organise une hiérarchie savante, calquée en partie sur l'Ordre de Malte. En bas, des *frères donats* ou *servants;* un *héraut d'armes;* des *Chevaliers* divisés en deux classes; plus haut des *Officiers* parmi lesquels on remarque : le *chapelain*, le *doyen* de l'Ordre, le *porte-étendard;* au sommet de la hiérarchie, des *Grands-Officiers* dont les principaux sont : le *Grand Maître des cérémonies*, le *Trésorier général*, le *Chancelier garde du sceau*, le *Grand Prieur*, l'*Administrateur général* et le *Gouverneur général* (5). Le Roi, la famille royale et les princes du sang étaient membres de l'Ordre de naissance (6). Les fonds nécessaires à l'existence de l'*Ordre* étaient assurés par les droits d'entrée assez considérables (2.000 francs d'abord, puis 1.250 francs) versés par les nouveaux membres (7). D'ailleurs l'*Ordre* est généreux : pour justifier son nom d'*hospitalier*, il distribue des aumônes, visite les pauvres, solde les mois

(1) Comte Allemand, p. 114 à 148.
(2) Paris, 1815, un vol. in-12 de xj-201 pp. (chez Delaunay et Pelicier, libraires).
(3) Comte Allemand, p. 107.
(4) *Ibid.*, p. 89, 93, 96, 109.
(5) Comte Allemand, p. 96, 98 à 106 et 109. — *La Collection de Décorations militaires françaises du Musée d'artillerie, par le comte de Marsy*, p. 88 (Paris, Librairie historique de J.-B. Dumoulin, 1880, in-8°).
(6) *Ibid.*, p. 97.
(7) *Ibid.*, p. 82 et 109.

de nourrice des enfants indigents, distribue des bons de pain à prendre chez *Nortier,* boulanger à la Croix-Rouge, libère les prisonniers pour dettes et, — Société de Saint-Vincent de Paul anticipée, — s'occupe d'œuvres de charité (1). Le roi Louis XVIII — (qui, le 1er septembre 1818 et le 3 mai 1819, à l'occasion de sa fête, a sans scrupule accepté deux sommes de 4.000 francs « *pour être employées « à secourir les Français malheureux* »), — a dit un jour (22 novembre 1818) aux dignitaires de l'*Ordre :* « *Je sais tout le bien que vous faites* » (2) ! Le 26 mai 1818, il a souffert que l'*Archiconfrérie*, à l'occasion des obsèques du prince de Condé, revendiquât son vieux droit de « donner l'eau bénite aux Rois de France et princes du sang « après leur mort (3) » ; et au mois d'octobre de la même année, il a lui-même désigné le modèle de la Croix dont l'Ordre doit se parer (4).

Les 26 mai 1817, 30 octobre et 6 décembre 1819, ont eu lieu de nouvelles réceptions où le *Prieur et Commissaire général* s'est signalé par de fort beaux discours (5).

(1) Comte Allemand, p. 49, 118, 119, 120, 133, 134, 146, 147.

(2) Note manuscrite intitulée : *Ordre royal, militaire, religieux, hospitalier et Archiconfrérie royale du St-Sépulcre. Extrait des Moniteurs depuis* 1814 *jusqu'à* 1821 (*Archives de l'Archiconfrérie du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, conservées au Grand Séminaire d'Orléans).

(3) *Le Moniteur Universel,* n° du 27 mai 1818, p. 630, colonnes 1 et 2.

(4) *Circulaire imprimée du R. P. Lacombe du Crouzet à un Chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre*, p. 3 (Paris, de l'imprimerie de Mme veuve Agasse, rue des Poitevins, n° 8, s. d., brochure in-12 de douze pages). — Autre *Circulaire* sous forme de lettre, en date du 29 octobre 1818, adressée, par le baron Lainé aux Chevaliers de sa section (Exemplaire portant le nom et adresse de M. *Notret de St-Lys*),

(5) Discours *prononcé par le Prieur et Commre-Général de l'Ordre royal religieux et Hospitalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem*

En 1819, le même père *Lacombe du Crouzet* a publié contre les empiétements des Turcs et des Grecs à Jérusalem une brochure retentissante intitulée : « *Les regards d'un Chrétien tournés vers le Saint-Sépulcre de Jérusalem* » (1). Même, en 1821, Mme la duchesse de Berry — (qui, le 28 avril 1820, a déjà bien voulu accepter de l'Ordre une somme de 3.000 francs pour ses pauvres), — a fait demander par la duchesse de Reggio un brevet de *Chevalier du Saint-Sépulcre* pour un de ses familiers (2). Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Et l'*Archi-*

*à la réception de M***, le 26 mai* 1817. Brochure in-12 de 7 pages imprimée chez Renaudière, Marché-Neuf, n° 48. — Les discours du 30 octobre 1819 (réception de M. l'*abbé Mary*, du baron *de Beaucourt* et autres), et du 6 décembre 1819 (réception du comte *de Tilly*, etc.) se trouvent à la Bibliothèque nationale. *Imprimés, Catalogue de l'Histoire de France*, 1865, t. IX, § 12, p. 114, $\frac{L^{20}}{5}$ l et $\frac{L^{20}}{6}$ l.

(1) Les regards d'un chrétien tournés vers le Saint-Sépulcre de Jérusalem, *ou Invitation aux Rois et aux Princes souverains de l'Europe de se coaliser et de prendre des mesures pour garantir à jamais le tombeau de* Notre-Seigneur *des insultes des Infidèles. Dédié à Messieurs les Chevaliers et Archiconfrères de l'Ordre royal et hospitalier du Saint-Sépulcre, par C. A. C. chevalier des Ordres de l'Eperon d'or et de Saint-Jean-de-Latran*, page iij de l'*Épître dédicatoire.* (Paris, chez Delespinasse et Leclerc, Dentu et Delaunay, et les Marchands de Nouveautés, 1819, brochure in-8 de iv-22 pages.)

(2) *Paris, le 28 février 1821.*

« *J'ai reçu, Monsieur le Comte, le Brevet de Chevalier du « St-Sépulchre de Monsieur Franque que vous m'avez fait l'hon- « neur de m'adresser : avant de l'envoyer à sa destination, « je l'ai mis sous les yeux de S. A. R. Madame la Duchesse de « Berry qui m'a chargée de vous en offrir ses remerciements.*

« *Agréez, je vous prie, Monsieur le Comte, l'assurance de ma « considération la plus distinguée.*

« *Male Oudinot, dchesse de Reggio.* »

(*Archives de l'Archiconfrérie du Saint-Sépulcre.*)

confrérie française, métamorphosée en *Ordre de Chevalerie* que l'on confère en France, va supplanter le vieil *Ordre équestre du Saint-Sépulcre,* fils des Croisades, récompense d'un lointain voyage, conféré à Jérusalem, sur le Tombeau du Christ, par le Révérendissime Custode de la Terre Sainte, Gardien du Saint-Sépulcre et du mont Sion!

A Dieu ne plaise! L'excellent Père ou Monsieur Lacombe, — en supposant même qu'il eût été réellement tout ce qu'il voulait bien dire : *Supérieur et Commissaire général du couvent des Grands Cordeliers de Paris avant 1789,* — n'avait ni le droit de créer des *Chevaliers du Saint-Sépulcre,* ni le pouvoir de conférer ce privilège à personne, pas plus au comte Allemand qu'à tout autre (1). Seul de la famille de Saint-François, le *Révérendissime Custode de la Terre Sainte* a ce privilège que lui ont confirmé depuis quatre cents ans les diplômes pontificaux. La tentative Lacombe du Crouzet ne saurait être qu'un vain essai. Deux causes vont en comprimer l'essor.

B. — *La scission de l'Archiconfrérie.*

(29 juin 1818—1824.)

D'une part, en effet, la discorde ne tarde pas à se glisser parmi les Confrères : dès le 17 juin 1817, des « schismes » se sont produits, des sections rivales se sont excommuniées. Tout est en feu en 1819. Les « Chevaliers reçus en 1790, 1791 et 1792 » ont, à l'instigation du R. P. Lacombe du Crouzet, bruyamment protesté contre les « fâcheuses innovations du comte Allemand » (2). Entre autres

(1) *Histoire de Paris, par Dulaure,* t. II, p. 434.

(2) *Registre des Délibérations de l'Ordre royal, hospitalier et militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem du 22 juin 1817 au 8 juin 1818. Procès-verbaux* des 22 juin 1817; 6 avril, 5 mai, 8 juin 1818. — *Autre Registre* (dit du *Chapitre administratif*) *du 15 juin au 12 novembre 1818. Procès-verbal* du 15 juin 1818. — *Procès-verbal* du 29 juin 1818.

griefs, on lui reproche — ainsi qu'à son bras droit M. de Saint-Allais — d'abandonner l'*Archiconfrérie* pour l'*Ordre du Saint-Sépulcre,* et de l'avoir fait figurer dans « l'*Almanach du Commerce* de l'année 1818 ». Attaqué dans sa suprématie, le pauvre comte Allemand, malgré ses services, s'est vu, les 8 et 29 juin 1818, retirer ses pouvoirs (1) et préférer, au mois d'octobre, un certain baron *Lainé,* lieutenant-colonel de la gendarmerie royale de Paris, un brave de l'Empire rallié aux Bourbons et président d'une section rivale, dite *Chapitre Administratif* (2), créée le 22 juin 1817. Le 6 août 1818, on a retiré des mains du comte Allemand tout le matériel de l'Ordre et la modeste caisse contenant 17.755 francs 62 centimes (3). Comme

(1) *Procès-verbaux* des 6 avril et 8 juin 1818.

(2) *Circulaire imprimée,* dirigée contre le baron *Lainé* par le général Baudry des Lozières, le Père Lacombe du Crouzet, le baron de Boisville, etc., non datée et simplement intitulée : *Ordre royal, hospitalier, religieux et militaire du S^t^-Sépulcre de Jérusalem et Archiconfrérie royale du même nom.* — Tous les détails que nous donnons dans cette étude sont directement puisés dans les *Archives de l'ancienne Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulchre de Jérusalem* conservées (*pour la plus notable partie*) dans la Bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans, salle *Laurent de Saint-Aignan.* Elles forment un volumineux ensemble de pièces originales, lettres, *factums,* mémoires, assignations, ordonnances, projets de statuts, procès-verbaux de séance, comptes financiers, diplômes et pièces d'état civil, extrêmement intéressant. Ce recueil serait très précieux (encore bien que incomplet) pour une histoire approfondie de *l'Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulcre.*

(3) État nominatif *des objets composant le mobilier de l'Ordre, ainsi que l'État de situation de la caisse, lorsqu'elle a été remise par M. le comte Allemand, à l'époque du 6 août* 1818.

consolation, on lui donnera, un peu plus tard (23 octobre 1819), le titre platonique d'Administrateur général honoraire de l'Ordre (1).

Le baron Lainé — qui, dès le mois d'avril 1819 s'est cruellement brouillé avec le Père Lacombe (2) et a même plaidé contre lui le 17 août 1819 (3) — « *s'empare de tout* « *et devient seul possesseur du mobilier, archives et du* « *Trésor des pauvres* » (4), et se fait, le 1er mai 1819 (5), chef d'une branche rivale de l'Ordre avec le titre de premier Administrateur. Il a pris pour auxiliaire le chevalier Armand de Séville et le chevalier Malandrin (un nom prédestiné) dont il a fait son Procureur général. Il a tenu des séances, reçu des Chevaliers, encaissé des droits d'entrée dont toutefois (devant la protestation de 128 Chevaliers adverses réunis le 20 juillet 1819), il a consenti à rendre compte le 21 novembre de la même année (6).

(1) *Procès-verbal manuscrit d'une réunion extraordinaire tenue le 23 octobre 1819 chez le c^te de Tilly,* dans le but d'arriver à l'entente et fusion des deux Sections de l'Ordre français du Saint-Sépulcre.

(2) *Adresse au Révérend Père Lacombe de Crouzet, en date du 4 mai 1819, signée de 128 Chevaliers. — Circulaire du 23 juin 1819* du baron Lainé contre le R. P. Lacombe de Crouzet. — *Circulaire* du même du 20 juillet 1820.

(3) *Aff. P. M. Lacombe de Crouzet et C^ie c. M. Lainé.*

Mardi — 17 août 1819. — Audience de la première chambre, à 10 heures, M. Try, président : M. Persil, avocat.

(4) *Note historique manuscrite* non datée ni signée, faisant partie des *Archives de l'Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulchre* (conservées au Grand Séminaire d'Orléans).

(5) *Ordre et Archiconfrérie royale des chevaliers du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Chapitre général tenu le premier mai 1819.* En marge : *N° 40 du Registre des Délibérations du Chapitre de l'Ordre.* (Pièce in-folio de deux pages faisant partie des *Archives de l'Archiconfrérie du Saint-Sépulcre* au Grand Séminaire d'Orléans.)

(6) Petit dossier intitulé : *Résidu P. M. Lacombe du Crouzet, défendeur* (*Boulard du M. Parnasse, n° 30*) *c. M. Lainé, demeur.* (Procès-verbal du Chapitre général du 20 juillet 1819.) — *Ordonnance de non-lieu,* en date du 8 mai 1824, rendue en faveur du baron Lainé.

Mais depuis, le conflit est devenu plus aigu : des lettres hostiles, des brochures injurieuses, des assignations ont été échangées (1), et le groupe principal de 128 membres — demeuré uni au Père Lacombe — a nommé, dès le 23 octobre 1819, le comte de Caumont gouverneur général, le comte de la Galissonnière, premier Administrateur, etc. (2). Cette nomination (suivie bien vite, le 3 juin 1819, de la démission des nouveaux titulaires), a été reconnue dans le *Pacte d'union* du 1er février 1821, précédé de plusieurs tentatives infructueuses, et négocié par le célèbre avocat général *de Marchangy* (3).

Ce pacte, hélas! n'a eu qu'un effet momentané (4) dont

(1) *Lettre du baron Lainé,* en date du 7 août 1818, adressée au R. P. Lacombe du Crouzet. — *Lettre à M. Marchand, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur, par le chevalier F.-N. de Foulaines.* (Paris, Moreau, 16 juin 1819, brochure in-8° de 12 pages. Bibliothèque nationale, *Imprimés* $\frac{L}{4}$ 20 l.) Ce M. Marchand avait (le 12 juin 1819) publié une lettre violente contre le baron Lainé. — *Note historique manuscrite* non signée ni datée, mais postérieure au 28 août 1820 (vive attaque contre le baron Lainé). — *Brouillon non daté de convention entre les Membres : « ... Et attendu que, par « procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Ordre, M. Lainé fut « chargé d'une commission particulière pour retirer des mains « de M. le comte Allemand le matériel de l'Ordre, archives, caisse,* etc... *M. Lainé n'ayant point encore rendu le compte qu'il doit »...*

(2) *Procès-verbal manuscrit d'une réunion extraordinaire tenue le 23 octobre 1819, chez le c^te de Tilly* (déjà cité).

(3) *Ordre royal, militaire-hospitalier, religieux, et Archiconfrérie royale du St-Sépulcre de Jérusalem. Pacte de réunion du 1er février 1821.* (Pièce manuscrite de quatre feuillets, conservée à la Bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans.)

(4) Nous ignorons les motifs de cette nouvelle rupture parce qu'il

le plus clair résultat a été de faire restituer par le baron Lainé (malgré la résistance du comte de Tilly), les précieux *Registres de l'ancienne Archiconfrérie*, arrachés par lui le 6 août 1819 au pauvre comte Allemand (1). Dès les derniers mois de l'année 1821, le baron Lainé, du fond de son repaire de la rue Saint-Honoré, n° 342, a ressuscité sa « *Section illégitime* » (2) de concert avec le général comte Lucotte et le chevalier Malandrin, organisé dans l'église *Saint-Leu* des cérémonies factieuses (3), publié des libelles, menacé du Procureur du Roi (4) et repris ses attaques avec tant d'âpreté et tant abusé de ses prétendus pouvoirs, qu'il s'est fait condamner civilement le 26 décembre 1822 (5) et même poursuivre correction-

nous manque les Procès-verbaux des séances du 1er juin 1821 au 13 janvier 1823. Toutefois les procès-verbaux du 10 mars au 29 mai 1821 comblent d'éloges le baron Lainé. — Voir aussi la lettre du baron Lainé, en date du 17 avril 1821 : « *A Messieurs les Membres composant le Chapitre administratif de l'Ordre et Archiconfrérie.* »

(1) *Lettre* susénoncée du baron Lainé, en date du 17 avril 1821.

(2) *Lettre de protestation* à M. le comte de Caumont, en date du 24 novembre 1821, par le chevalier de Benaben et le comte de Persan.

(3) *Lettre-circulaire imprimée*, en date du 12 avril 1822, invitant à une Messe solennelle le dimanche de *Quasimodo* 15 avril 1822 dans l'église *Saint-Leu*. — *Protestation manuscrite du c^te de Caumont*, du 15 avril 1822, adressée au Curé de *Saint-Leu*. — Autre protestation du même au comte Lucotte.

(4) A M. LE COMTE DE CAUMONT, *Gouverneur général du prétendu Ordre royal-religieux-hospitalier du Saint-Sépulchre de Jérusalem, par le baron Lainé* (Paris, Moreau, le 20 août 1823, brochure in-8° de 8 pages. *Bibl. Nat. Imprimés* $\frac{L^{20}}{8}$ 1. (Réponse à une circulaire hostile du 9 août 1823).

(5) *Registre des Deliberations du Chapitre Administratif de l'Ordre Royal — Religieux — Militaire et Hospitalier du S^t-Sépulcre de Jérusalem et Archi-Confrérie royale. Procès-verbaux de* 1823 à 1827 : Séance du 8 février 1823, folio 4.

nellement devant le tribunal de la Seine. Heureusement pour lui, il a bénéficié, le 8 mai 1824, d'une Ordonnance de non-lieu (1). Loin de le calmer, cette mesure de clémence n'a fait qu'augmenter ses clameurs; il nie maintenant — non sans quelque raison — l'existence de l'*Ordre français du Saint-Sépulcre* et prétend tout ramener à l'ancienne ARCHICONFRÉRIE dont il a nommé Président son ami le général comte Lucotte (2).

Le siège de l'Ordre n'a pas eu plus de fixité que les sentiments des Confrères. Les séances se sont tenues, tantôt *rue du Doyenné*, n° 12; tantôt *rue des Saints-Pères*, n° 5; les assemblées générales ont eu leurs assises tantôt : au *Couvent de la Visitation*, faubourg de Sèvres, n° 4, tantôt à l'*Hospice des ménages*, square actuel du Bon-Marché, tantôt *Boulevard du Montparnasse*, n° 30, « à la grille en face de la rue de Chevreuse » (3), tantôt enfin dans la jolie église *Saint-Leu* où des Croix de Jérusalem timbrées du casque chevaleresque attestent encore son passage (4). Pour se concilier la faveur du curé, M. l'abbé

(1) *Extrait des minutes du Greffe du Tribunal de 1re instance du Département de la Seine séant à Paris, 8 mai 1824. Ordonnance du non-lieu à suivre. Procédure c. le Bon Lainé.*

(2) *Circulaire imprimée* du comte de Caumont et timbrée des armes de l'Ordre, en date du 9 août 1823 et adressée à tous les Chevaliers du Saint-Sépulcre français. — *Exposé pour l'Archiconfrérie royale du Saint-Sépulcre de Jérusalem, par le c^te de Lucotte.* (Paris, Moreau, 1824, brochure de 16 pages.) — *Registre des Deliberations du Chapitre Administratif de l'Ordre Royal, Religieux, Militaire et Hospitalier du S^t-Sépulcre de Jerusalem et Archi-Confrérie Royale.* Du 13 janvier 1823 au 20 février 1827. Séance du 1er septembre 1823, folio 15.

(3) Tous ces détails sont scrupuleusement tirés des pièces composant les *Archives de l'Archiconfrérie.*

(4) *La Collection de Décorations militaires françaises du Musée*

de Préneuf, l'Ordre lui a abandonné (par l'intermédiaire du baron Lainé) une pieuse relique de SAINTE HÉLÈNE qu'elle tenait de Dom Grossard, ancien Procureur de l'abbaye de Hautvillers et desservant de *Gigny-aux-Bois* (Marne). La fête s'en célèbre cérémonieusement le 19 août : les membres de l'Ordre ont une place réservée dans le chœur (1). Cette cérémonie donnera encore lieu à des conflits d'attribution entre la Section du baron Lainé et le gros de l'Ordre fidèle au comte de Caumont (2).

Toujours est-il que, de 1822 à 1824, l'Ordre se compose de 281 membres, soigneusement inscrits sur un beau registre in-folio intitulé *Contrôle général* (3), sur lequel figurent de très honorables noms; il délivre de superbes brevets de *Chevalier* sur papier fort ou même parchemin, avec vignettes gravées représentant la résurrection du Christ et le Saint-Sépulcre, entre saint Louis portant

d'Artillerie, par le comte de Marsy, p. 82 (Paris, Librairie historique de J.-B. Dumoulin, 1880, in-8°).

(1) Très curieux Dossier relatif à la *Relique de sainte Hélène* et à certains miracles par elle accomplis, faisant partie des Archives de l'*Archiconfrérie royale du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, conservées dans la Bibliothèque du Grand Séminaire d'Orléans, salle *Laurent de Saint-Aignan*. — *Lettre du baron Lainé en date du 15 mars* 1821 à Messieurs les Membres du Chapitre Administratif de l'Ordre et Archiconfrérie du Saint-Sépulcre en Jérusalem. — *Autre Circulaire du même* en date du 12 avril 1822. — Cette relique est encore actuellement conservée en l'église *Saint-Leu*, au-dessus du maître-autel, dans un petit sarcophage de bois peint en vert avec filets dorés.

(2) Protestation du comte de Caumont intitulée : *Copie de la lettre envoyée à M. le curé de Saint-Leu du 13 avril* 1822. — *Autre à Monsieur le comte de Lucotte*, Paris, le 13 avril 1822. — Le comte Lucotte répondit, le 16 avril 1822, par une lettre insolente dont nous avons également la copie.

(3) La première page du titre a été arrachée. Le Registre conservé au Grand Séminaire d'Orléans, salle *Laurent de Saint-Aignan*, est relié en maroquin olive et compte 29 feuillets écrits.

dévotieusement la Couronne d'épines et un guerrier armé de pied en cap, d'une main tenant une palme, de l'autre un bouclier fleurdelisé. De bons esprits, de braves gens, comme le comte de Tressan et Le Payen de Flacourt, déjà décorés d'autres Ordres, des Magistrats, n'en sollicitent pas moins avec ardeur le brevet un peu trop fantaisiste et fantastique de l'*Ordre français du Saint-Sépulcre* (1), mais bon nombre insistent pour être dispensés du lourd droit d'entrée de 1.250 francs. Mentionnons pour mémoire, et comme exemple de vanité économique et puérile, la note adressée de Blois, le 24 juin 1820, par l'abbé *Dubin de Grandmaison*, qui s'intitule : « ancien « Aumônier de l'armée catholique et royale de la Ven- « dée, Chanoine honoraire, chevalier de l'Ordre royal de « la Légion d'honneur, et qui invoque pompeusement ce « qu'il a fait et souffert pour l'autel et le trône (2). »

C. — *La protestation du Discrétoire.*

(18 mars 1822—13 juillet 1829.)

C'est précisément cette audacieuse contrefaçon de l'*Ordre hiérosolymitain du Saint-Sépulcre* qui va constituer la seconde et principale cause de ruine pour la fallacieuse tentative du R. P. Lacombe du Crouzet. Menacé dans la plus chère et la plus glorieuse de ses préroga-

(1) La plupart de ces Brevets, revêtus de signatures et de cachets, existent encore aujourd'hui dans les Archives de l'ancienne *Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulcre* conservées au Grand Séminaire d'Orléans. On se demande comment ces diplômes n'ont pas été remis à leurs titulaires?

(2) *Archives de l'Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulcre de Jérusalem* (au Grand Séminaire d'Orléans).

tives, le Custode du Saint-Sépulcre, *frère Jean-Antoine de Rovigliano,* protesta le 18 mars 1822, par lettre adressée à M. l'abbé Desmazures, contre l'usurpation de ses pouvoirs par le Père Lacombe et le comte Allemand. Sa protestation, insérée dans le *Moniteur* du 10 août 1822 (1), fut, dans le numéro du 15 août suivant (2), l'objet d'une vive réplique de la part de M. de la Galissonnière, lieutenant-général des Armées du Roi, auxiliaire dévoué du comte de Caumont et Administrateur général de l'Ordre.

Éclairé par cette polémique, le maréchal Macdonald, Grand chancelier de la Légion d'honneur, interdit expressément, à la fin de l'année 1822, le port de la décoration de l'*Ordre français du Saint-Sépulcre* (3) et réclama contre l'insertion, en 1821 (p. 516) et en 1822 (p. 523, 524), dans l'*Almanach Royal,* de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* dans la liste des Ordres chevaleresques. La radiation eut lieu et elle fut, hélas! l'œuvre de *Chateaubriand* alors ministre, et nous avons la lettre insolemment courtoise, en date du 23 février 1823, par laquelle il justifie cette mesure contre les clameurs des membres de

(1) *Le Moniteur universel* du samedi 10 août 1822, p. 1184 : « Ayant appris à notre grand étonnement qu'il existe depuis quelque « temps à Paris une Société sous le titre d'Ordre royal hospitalier- « militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem, nous déclarons hautement « ne pas reconnaître cette Société qui n'a avec nous aucun rapport, « puisque pour être créé Chevalier du Saint-Sépulcre il faut être créé « tel, à Jérusalem, soit en personne, soit par procuration, par le ré- « vérendissime Supérieur de toute la Terre Sainte... »

(*Suivent les signatures des religieux Franciscains qui composent le vénérable Discrétoire de la Terre Sainte.*)

(2) *Le Moniteur universel* du jeudi 15 août 1822, p. 1206.

(3) *Note manuscrite* non datée ni signée faisant partie des Archives de l'*Archiconfrérie royale du Saint-Sépulcre* conservées au Grand Séminaire d'Orléans.

l'Ordre (1). Lassé de tous ces incidents, le sceptique roi Louis XVIII — qui cependant, le 10 juin 1822, avait, sur la demande et présentation du Père Lacombe, désigné comme son *Survivancier* dans les fonctions de Prieur et de Commissaire général de l'Ordre l'abbé Labourderie (2) et acceptait sans scrupule l'argent de l'*Archiconfrérie,* — supprima sans pitié, par les ordonnances de 1823 et de 1824 (3), *l'Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulcre,* ambitieusement travestie, sans droit, de sa propre autorité et contre toutes les traditions, en *Ordre royal, hospitalier-militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem.*

L'*Archiconfrérie,* du reste, ne s'avoua point vaincue. Avec une énergie, digne peut-être d'un meilleur sort, elle protesta, réclama, intrigua, continua ses séances, hélas! de moins en moins fréquentes (4); fit valoir les noms honorables de ses membres, ses largesses envers les pauvres; rédigea des mémoires historiques et un « *Précis des titres et des droits de l'Ordre* (5) »; invoqua la protection

(1) Cette missive est évidemment adressée à M. le comte de Caumont, Gouverneur général de l'*Ordre et Archiconfrérie du Saint-Sépulcre.*

(2) *Le Moniteur universel* du 18 juin 1822, p. 850. — Copie de la *Lettre de M. le marquis de Lauriston,* ministre de la Maison du Roi, à Monsieur le révérend Père Lacombe du Crouzet, datée de Paris 15 juin 1822. — *Rapport au Roi* par le même (*Archives de l'Archiconfrérie,* au Grand Séminaire d'Orléans).

(3) Hody, p. 193, note 2. — Lessurios, p. 29. — L'ordonnance du 16 avril 1824 sur le port des décorations.

(4) **1823.** *Registre des Delibérations du Chapitre Administratif de l'Ordre Royal, Religieux, Militaire et Hospitalier du St-Sépulcre de Jérusalem et Archi-confrérie royale.* Folios 25 à 34, et séance du 7 juillet 1823 (folio 11).

(5) *Ibid.,* 4 août 1823, 21 février 1824 (folios 13 et 21).

du duc de Blacas et celle du célèbre avocat général *de Marchangy* (1); souscrivit pour l'acquisition de *Chambord* (2); obtint au mois de juillet 1824 une audience de Louis XVIII mourant (3), et une autre, le 21 août, du Ministre de la Maison du Roi (4); reçut quelques vagues promesses, mais ne vit jamais venir les *Lettres patentes* d'autorisation.

Le comte de Caumont, vieilli, malade, démissionna le 5 ou 6 décembre 1824 (5); il eut pour successeur son fidèle *Achate* le comte de la Galissonnière, qui cependant ne prit point le titre de Gouverneur général et continua à présider les rares séances du comité jusqu'au 20 février 1827, date de la mort du comte de Persan, dépositaire du petit bagage de l'*Archiconfrérie* et l'un de ses membres les plus considérables et les plus dévoués (6).

Charles X, l'ancien comte d'Artois, ne se montra pas plus favorable que l'égoïste Louis XVIII. Vainement le vicomte Pinon et le Père Lacombe essayent-ils, au mois de mars 1825, d'obtenir un royal entretien (7);

(1) *Registre des délibérations...*, 3 mars 1823 (folio 6), 2 juin 1823 (folio 10).

(2) *Ibid.*, Séance du 6 octobre 1823 (folio 16).

(3) Conf. *Ibid.*, séance du 3 mars 1823 (folio 6), et *Supplique*, en date du 13 juillet 1829, adressée à S. M. Charles X par le R. P. Lacombe du Crouzet.

(4) Pièce manuscrite intitulée : *Observations et réclamations en faveur de l'Ordre-Archi-confrérie du Saint-Sépulcre de France* (note paraphée insérée en marge).

(5) Sa lettre de démission (non datée), mentionnée dans le Procès-verbal du 6 décembre 1824, figure dans les archives de l'*Archiconfrérie* conservées au Grand Séminaire d'Orléans.

(6) **1823**. *Registre des Délibérations du Chapitre Administratif de l'Ordre royal*, etc. Séance du 20 février 1827, folio 34 et dernier.

(7) *Ibid.*, séance du 7 mars 1825, folio 32.

vainement invoque-t-on l'influence du duc de Doudeauville et arrête-t-on, dans une curieuse délibération, tout un ensemble de mesures destinées à reconquérir la faveur royale (1); la pauvre *Archiconfrérie*, le 13 juillet 1829, expire en poussant un dernier cri : celui du vieux Père Lacombe du Crouzet, sollicitant une suprême audience (2)..... La *Révolution de 1830* se chargea de la réponse.

CHAPITRE QUATRIÈME.

L'ORDRE ACTUEL DU SAINT-SÉPULCRE.

(13 juillet 1829 — 1er janvier 1905).

Délivré de la menaçante concurrence que lui faisait depuis plus de dix ans l'*Archiconfrérie française du Saint-Sépulcre*, transformée à tort en Ordre de chevalerie, le vieil *Ordre équestre du Saint-Sépulcre*, l'*Ordre* véritable, dont nous avons suivi les phases et la fortune depuis son origine en 1099, reprit le cours un peu assombri de ses destinées.

Comme nous l'avons dit, les pèlerinages, presque suspendus durant plus de quinze ans (3) par l'ébranlement

(1) Projet non signé, inscrit sur une feuille détachée d'un Registre inconnu, et qui a dû être rédigé à la suite de la réunion du 7 mars 1825, folio 32 du Registre de 1823 à 1827. — Toutes ces mesures étaient fort bien conçues, il manquait seulement un appui efficace auprès du Roi.

(2) *Supplique*, en date du 13 juillet 1829, adressée à S. M. Charles X par le « *R. P. Lacombe de Crouzet, Prieur et Commissaire général* ». — Cette pièce, — qui ne paraît pas être une simple copie, — n'a peut-être pas été envoyée : elle est la touchante *Oraison funèbre* de la vieille *Archiconfrérie*.

(3) Tobler, dans sa *Bibliographia geographica Palaestinae*, etc., p. 136, 137, en compte seulement *sept* de 1788 à 1806, non compris ces

général de la Révolution française, se rouvrent en 1801 par celui de l'Anglais Daniel Clarke; en 1804 par celui des Russes Weschniakoff de Kaluga et Novikoff; en 1806 par ceux de Seetzen et de Chateaubriand. Ce dernier est armé, par le Père Bonaventure de Nola, *Chevalier du Saint-Sépulcre*, et la chaîne interrompue des réceptions chevaleresques sur le Tombeau du Christ se déroule de nouveau.

Cependant l'Ordre manquait d'une certaine fixité. Conféré avec trop de confiance par les Révérendissimes Custodes de la Terre Sainte (1), il avait perdu de son antique prestige. Comme l'*Ordre de Saint-Michel* (2) au moment où Henri III, en 1578, l'unit à celui du *Saint-Esprit*, il était vulgarisé. L'*Archiconfrérie française du Saint-Sépulcre* avait du reste malheureusement contribué à ce résultat en favorisant le voyage en Palestine et l'entrée dans l'*Ordre* de toute une série de gens de condition médiocre.

En outre, les *insignes de l'Ordre du Saint-Sépulcre* n'étaient pas suffisamment déterminés. Durant les premiers siècles, la décoration avait consisté dans la Croix patriarcale à double traverse et à seize pointes des Chanoines du Saint-Sépulcre; puis, vers la fin du quinzième et le commencement du seizième siècle, tantôt dans la grande Croix rouge potencée, tantôt dans les cinq Croix de Jérusalem taillées en relief ou gravées en *rouge* dans un médaillon ovale (3). Plus tard chaque Chevalier, sans

deux dates. — Voir aussi Reinhold Röhricht dans sa précieuse *Bibliotheca geographica Palaestinae*, etc. (*Berlin, 1890, in-8.*)

(1) *Mémoires du Chevalier d'Arvieux*, t. II, p. 158, 159.

(2) Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques*, etc., t. VIII, p. 377, 378; 404 et 405.

(3) Portrait de *Nicolas Bénard*, placé avant la page 1 de son *Voyage de Hierusalem*. — *La Vierge du Rosaire à l'Église de Mous-*

supérieur ni contrôle, se composait à peu près une décoration à son choix. Les uns la surmontaient d'une couronne, les autres la portaient en forme d'étoile, d'autres la suspendaient à une chaîne d'or (1), à un ruban noir (2), ou même à un ruban *rouge* (3). Les membres de l'*Archiconfrérie française du Saint-Sépulcre* la fleurdelisaient à ses angles et ornaient, comme nous l'avons vu, le point d'intersection des branches d'un médaillon chargé d'un côté de la Croix patriarcale de Jérusalem accompagnée des lettres A et Ω, de l'autre des armes de France (4). Il fallait une réforme.

son, par Mgr X. Barbier de Montault (Nancy, 1892, brochure gr. in-8°, de six pages et une planche).

(1) Lessurios, *Histoire de l'Ordre du Saint-Sépulchre*, p. 32, et gravure insérée entre les pages 33 et 35. — O'Kelly de Galway, p. 126. — On voit aussi la décoration de l'Ordre suspendue à une chaîne d'or dans le portrait de M. l'abbé Desmazures, missionnaire apostolique, Chevalier du Saint-Sépulcre, créé en 1817, aumônier de l'ambassade de France près la Sublime Porte, commissaire de la Terre Sainte, portrait placé en tête de l'opuscule intitulé : Lettre *adressée par M. l'abbé Desmazures à M. Michaud, auteur de l'Histoire des Croisades, le 27 avril 1828, sur la mort de M. le duc de Rivière.* Paris, imprimerie Anthelme Boucher, 1828, broch. in-12 de 16 pages. — C'est également ainsi qu'elle est représentée, — au-dessus de deux palmes —, autour de l'écusson de la famille de *Mandelot* (gravure du XVIIe siècle (?) faisant partie de la collection de M. le Vte O. de Poli, ancien Préfet, Président du *Conseil héraldique* et Représentant de l'*Ordre du Saint-Sépulcre en France*).

(2) *Le Palais de l'Honneur, contenant les Genealogies historiques des illustres maisons de Lorraine et de Savoye*, etc., Par le R. P. Anselme, p. 201. (A Paris, Chez Estienne Loyson, M.DC. LXIII, in-4). — D'après cet ouvrage, le *ruban noir* aurait été assigné par le roi Baudouin Ier, en 1103, aux *Chevaliers du Saint-Sépulcre.*

(3) Argument de *Anciens Statuts*, p. 197.

(4) *Anciens Statuts*, gravure en tête du livre, et reproduction d'un diplôme de Chevalier avec la décoration dans le *Précis historique de l'Ordre royal-hospitalier-militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, par le comte Allemand, p. 112.

Elle fut l'œuvre du nouveau Patriarche de Jérusalem (1), S. E. Mgr Joseph Valerga, consacré le 10 octobre 1847 par S. S. le pape Pie IX (2), et constitué le 10 décembre de la même année, par lettres de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, *Grand Maître de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre* (3).

L'*Ordre* tant éprouvé avait enfin un chef direct, un protecteur immédiat sous l'autorité du Saint-Siège! La tentative de Pierre de Carate et du duc de Nevers se trouvait enfin réalisée!

L'une des plus chères sollicitudes du nouveau Grand Maître fut de rendre à l'*Ordre du Saint-Sépulcre* son éclat des anciens jours (4), alors que les plus grands seigneurs de l'Europe féodale, les rois de Danemark, les princes d'Orange, les ducs d'Autriche, de Parme, de Clèves, de Mecklembourg et de Poméranie, les palatins du Rhin, les comtes de Holstein, de Horne, de Namur et de Nassau, les vicomtes d'Utrecht, les chevaliers flamands, italiens et français, les palatins de Pologne et les

(1) Voir la traduction des *Lettres Apostoliques* du 23 juillet 1847 rétablissant le Patriarcat de Jérusalem, dans l'intéressant ouvrage intitulé : *Patriarcat de Jérusalem*, etc., par le chanoine Th. Alleau, missionnaire apostolique, p. 60 à 63 (Monaco, 1880, in-8°).

(2) *Ibid.*, p. 63. — Mgr *Valerga, premier Patriarche de Jérusalem, ses derniers jours et sa mort, par un prêtre du Patriarcat latin de Jérusalem*, p. 13. (Paris, Plon et Challamel, 1874, brochure in-12.)

(3) Reproduction de ces lettres dans Lessurios, p. 44, 45. — Conf. Th. Alleau, p. 118. — *Patriarcal Order of the Holy Sepulchre*, p. 293 de l'ouvrage intitulé *The Orders of Chivalry*, etc., *by J. H. Lawrence Archer, major*, etc. (*London, W. H. Allen and* Co., etc., 1887, in-4°).

(4) Th. Alleau, *Patriarcat de Jérusalem*, p. 117, 118. — Lessurios, p. 31, 32. — *Les Saints Lieux* par Mgr Mislin, t. II, p. 344 (Paris, Lecoffre, 1876, 3e édition).

rudes barons de l'Allemagne catholique, prosternés sous les coupoles de la basilique du Saint-Sépulcre, briguaient à genoux l'honneur d'être créés *Chevaliers sur le Tombeau du Christ*.

Une première tentative de revision des statuts échoua en 1862; mais le 24 janvier 1868, le vaillant Patriarche obtint enfin de S. S. le pape Pie IX un bref définitif de réformation (1).

Ce bref, donné dans la vingt-deuxième année du pontificat du saint Pape, commençant par les mots : « *Cum multa sapienter* » et scellé de l'anneau du Pêcheur, transformait, en le consacrant et le modernisant, l'*Ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre*. L'*Ordre* devenait PONTIFICAL.

Après un élogieux préambule où le grand Pape rend hommage à l'ancienneté et à l'illustration de l'*Ordre* et constate l'estime qu'en faisaient ses prédécesseurs, le bref édicte *deux* dispositions capitales (2).

1° L'*Ordre du Saint-Sépulcre*, — qui ne comptait guère jusqu'ici, comme les grands Ordres d'autrefois, la *Jarretière*, la *Toison d'or*, l'*Annonciade* ou le *Saint-Esprit*, qu'*une seule et même classe de Chevaliers* tous égaux,

(1) Lessurios, p. 32. — Conf. Mgr Mislin, *Les Saints Lieux*, t. II, p. 344.

(2) Voir ce bref dans la *Collectio* LITTERARUM APOSTOLICARUM *aliorumque documentorum equestres pontifices Ordines spectantium*. ORDO S. SEPULCHRI, p. 74 à 87 (*Romæ, ex Typographia Vaticana*, 1880, brochure in-4° de 93 pages). — Voir aussi sur cette réorganisation de l'*Ordre* le VIAGGIO BIBLICO IN ORIENTE, *Egitto, istmo di Suez, Monte Sinai, Terra Santa*, etc., *fatto negli anni* 1857, 1865, 1866 *da monsignor Teodoro Dalfi, prevosto di S. Maria di Casanova-Carmagnola, missionario apostolico*, etc., p. 733 à 741 du t. IV *ed. ultimo*. (*Torino, Typografia Carlo Favale e Compagnia*, 1875, in-8°.)

sans distinction ni hiérarchie (1), — est désormais divisé en *trois classes* : les *Grand'Croix* ou Chevaliers de première classe, les *Commandeurs* ou Chevaliers de seconde classe (subdivisés eux-mêmes en deux sections), et les *simples Chevaliers*.

2° La décoration de l'Ordre, variable, comme nous l'avons dit, suivant les temps, les pays et le caprice même de chaque Chevalier, qui avait fini par devenir un bijou de fantaisie modifié au gré de chaque récipiendaire, est désormais et définitivement fixée... c'est là *grande Croix pourpre de Godefroi de Bouillon, potencée et cantonnée à chaque angle* (comme dans les armes de Jérusalem), *d'une petite Croix de même couleur mais non potencée*, sans couronne, car Godefroi de Bouillon refusa de porter un diadème au lieu où Jésus-Christ fut couronné d'épines, et suspendue à un ruban de soie moirée noire en signe de deuil de la Passion du Christ et de la perte des Saints Lieux. Ce ruban, les *Grand'Croix* le portent en écharpe; les *Commandeurs*, au cou, en cravate; les *Chevaliers*, sur le cœur. En outre, les *Grand'Croix* et certains *Commandeurs* privilégiés ont droit à la *plaque d'argent diamanté* ornée des insignes de l'*Ordre*. Voilà la règle.

Toutefois l'indépendance et la coquetterie françaises ont quelque peu modifié ces insignes. Le ruban noir se confondrait avec l'habit de même couleur : on l'a rayé de deux *lisérés rouge cerise*. La Croix sans la couronne serait bien modeste : on l'a timbrée d'une *couronne sou-*

(1) On rencontre toutefois au dix-septième siècle des *Commandeurs du Saint-Sépulcre* comme *Antoine Barberini*, en 1632, M. *de Cippières* en 1646, et Mgr *Étienne du Puget*, évêque de Marseille, en 1653. (Comte Henry de Gérin-Ricard, *Les anciens Chevaliers du Saint-Sépulcre à Marseille, passim.*)

veraine en signe d'égalité avec l'Ordre de Malte, ou plutôt en mémoire de l'ancienne *Archiconfrérie française du Saint-Sépulcre!* Le Grand Maître veut bien fermer avec indulgence les yeux sur ces capricieuses et futiles dérogations.

L'uniforme commun aux trois classes, mais bien rarement porté, sauf peut-être à la cour pontificale, est de drap blanc avec cuirasse, collet, parements de velours noir plus ou moins orné en raison directe du grade. D'ailleurs, avec le diplôme, chaque récipiendaire reçoit un *dessin colorié* du costume et des insignes du grade qui lui est accordé. Remarquons, au sujet des grades, que celui de *Grand'Croix* ne peut être conféré qu'aux « per-« sonnages de premier rang, aux princes tant ecclésias-« tiques que séculiers, aux ministres, ambassadeurs, « évêques, généraux d'armée et à tous ceux qui se trou-« vent déjà honorés d'une pareille décoration dans un « autre Ordre (1) ».

Voilà les deux innovations capitales introduites dans l'*Ordre du Saint-Sépulcre* par le bref de réorganisation du 24 janvier 1868 (2).

Une troisième innovation, — qui n'est, il est vrai, qu'un retour aux anciennes règles de l'Ordre, — a été tout récemment l'œuvre personnelle de l'avant-dernier Patriarche de Jérusalem, S. E. Mgr Vincent Bracco, le saint et intrépide successeur de Mgr Valerga. Usant de ses pouvoirs de Grand Maître, il a créé, ou plutôt rétabli, une branche spéciale de l'*Ordre* destinée à récompenser, par le port des insignes de l'*Ordre* et le titre de *Matrones*

(1) Lessurios, p. 35.

(2) Conf. Lessurios, p. 31, 35, 36. — Th. Alleau, p. 119 à 121.

ou *Dames du Saint-Sépulcre,* les services et la piété des nobles et saintes femmes qui ont voué leur vie au culte et à l'amour du Saint-Sépulcre (1), et cette très heureuse innovation a été confirmée par un bref de S. S. le regretté pape Léon XIII en date du 3 août 1888 (2). Pour elles, comme pour le *Grand'Croix*, le ruban se porte en écharpe de l'épaule droite au flanc gauche (3). D'ailleurs, des *Chevalières du Saint-Sépulcre*, depuis sainte Madeleine, il y en eut de tout temps, et les historiens orientaux, stupéfaits de tant d'héroïsme, nous en montrent luttant comme des paladins au terrible siège de *Saint-Jean d'Acre* (4).

Pour la cérémonie d'investiture et la réception chevaleresque, tout se passe d'ailleurs comme jadis, avec l'étiquette grandiose et symbolique consacrée par les siècles et tant de fois décrite. Mais, hélas! les réceptions ne se font plus dans la crypte du *Sépulcre*...

Les Chevaliers prêtent toujours à peu près le même serment (5). Ils jurent de mener une vie sans tache, de pratiquer les vertus chrétiennes, de défendre l'Église,

(1) *Anciens Statuts*, p. 328 (*suite* et *fin du* n° 148).

(2) Conte Ferruccio Pasini Frassoni, *Dell' origine, prerogative e consuetudini del sacro militare ordine gerosolimitano del santo Sepolcro*, etc. *Documento* L., p. 56, 57 (Roma, 1899, gr. in-8°).

(3) Cette institution date de 1881; on en trouve cependant un exemple dès 1870. — *Almanach illustré de la Terre Sainte publié sous la direction de M. L. B.... missionnaire apostolique de Terre Sainte* (année 1884), p. 125. — La Terre Sainte, n° du 1er décembre 1881, p. 832.

(4) *Historiens orientaux des Croisades*, t. IV, p. 433 et 434 (1189 — 13 juillet, — *aliàs* 11 juin 1191).

(5) La Terre Sainte, *journal des Lieux Saints*, n° du vendredi 1er septembre 1882, p. 189. — Conf. *Mémoires du Chevalier d'Arvieux*, etc., t. II, p. 159 à 167.

de se dévouer dans la mesure de leurs forces au triomphe du Catholicisme en Palestine et surtout à l'extension perpétuelle et croissante des droits des *Latins* en Terre Sainte (1). Ils sont, comme on l'a dit si justement, une *Croisade perpétuelle* (2).

Heureux ceux d'entre eux qui, reçus à Jérusalem, ont pu, comme les pèlerins d'autrefois, faire la veillée des armes dans la basilique du Saint-Sépulcre, au milieu des visions du passé, à la lueur des lampes sépulcrales, agenouillés à l'ombre de la crypte miraculeuse où se passa le duel mystérieux de la mort et de la vie, où le Christ étendu trois jours sur la dalle funèbre, le cœur percé par la lance du légionnaire, se releva dans une auréole de gloire, éblouissant de splendeur, de jeunesse et de vie! *Et erit sepulcrum ejus gloriosum!*

Et le lendemain, à l'aurore, au chant des cantiques et à la clarté de mille feux, le Patriarche latin, héritier des saint Jacques, des saint Cyrille, des Sophronius, des grands Patriarches des Croisades co-seigneurs de Jérusalem, leur confère, à quelques pas du saint Tombeau, dans la chapelle privée des Franciscains (3), l'*Ordre* auguste *du Saint-Sépulcre*. Ils ceignent l'épée de fer de Godefroi de Bouillon, chaussent son éperon d'or. Le Pa-

(1) Lessurios, p. 46, 47. — Th. Alleau, p. 119, 120, 121, 125, 126. — Mgr Mislin, t. II, p. 345, 346. — *Viaggio biblico in Oriente, Egitto, istmo di Suez, Monte Sinai, Terra Santa*, etc., *da Monsignor Teodore Dalfi* (Torino, Tipografia Carlo Favale e compagnia, 1875, in-8°), t. IV ed ultimo, p. 732 à 741. — *Étude et souvenirs sur l'Orient et ses missions. Palestine, Syrie et Arabie,* etc., par A. H. de Wandelbourg, prêtre, etc., t. I, p. 290, 291 (Paris, Berche et Tralin, 1883, in-8°).

(2) *Anciens Statuts*, p. 53.

(3) Th. Alleau, *Le Patriarcat de Jérusalem*, p. 123.

triarche, tirant l'épée, leur donne sur l'épaule les trois coups symboliques, passe à leur col la Croix de vermeil constellée de grenats, suspendue, comme au seizième siècle, à la chaîne d'or traditionnelle; et, baisant au front le nouveau Chevalier, lui dit : « *Reçois cette chaîne d'or à* « *laquelle est suspendue la Croix de Notre-Seigneur Jé-* « *sus-Christ, afin qu'elle te protège et que tu puisses ré-* « *péter sans cesse : « Par le signe de la Croix, ô mon Dieu* « *délivrez-nous de nos ennemis* (1)! »

On le voit, l'*Ordre du Saint-Sépulcre* ainsi obtenu est presque un *Sacrement*.

Mais tous n'ont pas ce bonheur. La plupart des Chevaliers, suivant un usage peut-être introduit au seizième siècle (2) et adopté, ce semble, surtout depuis le commencement du dix-huitième (3), sont créés par leur simple inscription à Jérusalem sur les registres de l'Ordre conservés au Patriarcat latin, et par l'envoi d'un diplôme sur vélin émané de la Chancellerie patriarcale et constatant leur nomination. En ce cas, l'un des plus légitimes et pressants devoirs du nouveau Chevalier est, aussitôt que cela lui sera possible, d'accomplir en personne le pèlerinage de la Terre Sainte, ou du moins de faire célébrer à Jérusalem par procuration la cérémonie de son investiture (4). Si sa fortune le lui permet, une fondation de messe à perpétuité dans l'église du Saint-Sépulcre devrait être aussi l'un des plus chers devoirs du récipiendaire (5).

(1) Voir sur tout cela les charmantes pages de M. Th. Alleau, *Le Patriarcat de Jérusalem*, p. 121 à 126. — Comte Allemand, p. 154 à 201.

(2) *Notice sur François Joubert et ses mémoires, et sur Salomon de Meretz*, p. 51 (Grenoble, Drevet, 1866, in-12).

(3) *Anciens Statuts*, p. 51.

(4) Lessurios, p. 36. — Th. Alleau, p. 127.

(5) [illegible] p. 128.

Le nombre des membres de l'*Ordre* est considérable. Il y a peu d'années, il s'élevait, dit-on, à plus de *mille*, répandus dans le monde entier (1). Parmi eux figurent les noms les plus illustres de l'Europe chrétienne, depuis le souverain couronné comme S. M. l'Empereur d'Autriche, et le haut dignitaire ecclésiastique comme Mgr Hautin, le pieux archevêque de Chambéry, jusqu'au savant renommé comme le marquis de Vogüé ou le feu comte Riant, jusqu'à l'explorateur infatigable, célèbre par ses découvertes archéologiques, comme le regretté Victor Guérin et le savant baron Rey, et au charitable fondateur d'hospice hiérosolymitain comme le généreux comte de Piellat. En ce moment, d'ailleurs, un grand travail de rénovation s'opère dans le sein de l'Ordre : dans plusieurs contrées il tend à se reformer et ressouder, comme jadis, en Associations d'honneur, en *Confréries chevaleresque et de piété*, en *Tiers-Ordres*. Citons notamment l'*Italie* sous l'impulsion du Bailly Grand'Croix *S. E. D. Fabio Conte Fani*, l'*Espagne* sous l'excellente direction de *D. Carlos de Odriozola*, et le *Canada* sous l'effort du digne *Évêque de Montréal* (2). Pourquoi notre chère *France* ne suivrait-elle pas ce mouvement!...

Et si, en achevant, il fallait une preuve de plus de l'illustration de notre Ordre et de l'estime dans laquelle il est tenu, nous la rencontrerions dans ce fait peu connu que la trop fameuse association de la *Franc-Maçonnerie*, redoutable fille du *Temple* et de l'Orient, a voulu, parmi ses nombreuses annexes, avoir une branche spéciale consacrée à l'*Ordre du Saint-Sépulcre*, sous ce titre :

(1) Th. Alleau, *Le Patriarcat de Jérusalem*, p. 121.

(2) L'Ordre sacré et militaire du Saint-Sépulcre. *Inauguration de cet Ordre au Canada par Mgr E.-C. Fabre. Lundi 3 avril 1882*

« *Les Chevaliers de la Bienfaisance*
« *dits du parfait silence, et de la Cité Sainte*
« *du S^t-Sépulcre de Jérusalem en Palestine.*

« *Chapitre des Chevaliers de la Bienfaisance*
« *de la Cité Sainte du S^t-Sépulcre de Jérusalem en*
« *Palestine* » (page 1).

« *Le Commandeur doit être couvert d'une cuirasse de*
« *drap noir portant les 5 croix de Jérusalem en rouge,*
« *l'Écharpe aurore frangée en or avec l'insigne en sautoir,*
« *l'habit uniforme de l'Ordre, Manteau aurore doublé de*
« *blanc herminé, Cocarde rouge et panache de 3 plumes*
« *rouge, verte et blanche* » (page 3). Cette branche — dont l'intéressant rituel parait absolument correct et bénin — aurait « été instituée au convent de *Wilhemsbad* en « 1782, et apportée en France par le cardinal de Rohan « sous l'inspiration de Cagliostro » (1). Mais existe-t-elle encore?

Notre tâche est terminée. Nous avons suivi l'Ordre du Saint-Sépulcre dans ses vicissitudes et ses transformations depuis ses origines à la fin de l'année 1099, jusqu'à la réforme du 24 janvier 1868.

Admis à titre gracieux dans l'Ordre, à la demande de M^gr Fava, le regretté évêque de Grenoble, par la haute faveur de M^gr Bracco, le vénéré Patriarche de Jérusalem, revêtu ensuite par le regretté *Monseigneur Ludovic Piavi*, de la dignité de *Grand commandeur*, nous avons voulu

(1) « *Note extraite des Archives secrètes du Grand Orient de* « *France.* L'original est du dix-huitième siècle, écriture du règne de « Louis XVI. » (Communication due à l'obligeance de feu M. J... D'", alors membre du *Grand Orient de France.*)

les remercier et payer notre dette à l'*Ordre* illustre et méconnu dont nous avions désormais l'honneur de faire partie. L'histoire de l'Ordre est faite : notre tâche est achevée...

Comme le disait le bon saint Pierre : « *Chacun donne ce qu'il a* » (1). Le riche, comme Jean de Solms, le comte de Nassau, Radzivil ou Villamont, donne son or, qui, fécondé par la foi, le courage et la charité, se transforme en églises, en hospices, en séminaires, et permet aux Latins de résister aux violences du Turc, aux empiétements des Grecs, à la main-mise de la Russie et à la pression de plus en plus étouffante des sectes hérétiques. Le pauvre donne son cœur; le prêtre, sa prière. Le Magistrat révoqué prend sur les loisirs de sa profession d'avocat le temps d'écrire la brève histoire de l'*Ordre,* dont il prie respectueusement Son Excellence Monseigneur le Patriarche latin de Jérusalem de vouloir bien agréer le faible hommage (2).

(1) Actus Apostolorum, c. III, v. 6 : « *Petrus autem dixit* : *Argen-* « *tum et aurum non est mihi :* quod autem habeo, hoc tibi do : *In* « *nomine Jesu Christi Nazareni surge, et ambula!* »

(2) En terminant cette trop longue étude, nous nous faisons un devoir et un plaisir de remercier tous ceux qui ont bien voulu nous aider. Merci donc à tous!

Merci à :

M^gr *Charmetant,* Protonotaire apostolique, Directeur général de *l'Œuvre d'Orient,* qui a bien voulu faire publier cette notice dans sa revue *La Terre Sainte;*

M. l'abbé *Branchereau,* l'éminent supérieur du Grand-Séminaire d'Orléans, qui a mis avec tant de bienveillance toute sa bibliothèque à ma disposition ;

M^me la *Supérieure des Sépulchrines* de Charleville, qui m'a communiqué les introuvables ouvrages du R. P. de Martigny et de M. Baul-

mont. Que mon fidèle regret la suive, elle et ses religieuses, dans leur exil!

M. le vicomte *O. de Poli,* ancien Préfet, Président du *Conseil héraldique de France* et Représentant de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* en France, qui m'a signalé maints détails de vif intérêt;

M. *Léon Clugnet,* licencié ès lettres, Secrétaire de la Revue de *l'Orient chrétien*, auquel je dois d'excellentes concordances de dates;

M. le comte *Henry de Gérin-Ricard*, si érudit et si aimable, dont la notice sur les *Chevaliers du Saint-Sépulcre de Marseille* est si finement étudiée;

Le savant baron *E. G.-Rey*, dont il est si regrettable d'avoir vu les excellents travaux interrompus;

Le commandeur *Don Carlos de Odriozola y Grimaud,* de Saragosse, qui a publié le précieux registre, jusqu'ici à peu près inconnu, des R. P. Franciscains de Jérusalem;

Le comte *Ferruccio Pasini Frassoni,* historien estimé de l'Ordre du Saint-Sépulcre, Président du *Collège héraldique de Rome;* l'érudit commandeur *Antonio Padula*, de Naples; et le comte *F. Conestabile della Staffa*, de Pérouse.

M. *Ladislas de Strzembosz*, conservateur de la Bibliothèque polonaise de Paris;

MM. *Lucien Auvray* et *Léon Le Grand,* l'un Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, l'autre Archiviste aux Archives nationales, auxquels j'ai eu bien souvent recours pour la lecture de textes récalcitrants;

M. *Martial Boudet,* Chef des impressions de la Maison *Firmin-Didot,* qui m'a donné des épreuves avec une inépuisable obligeance;

Enfin le célèbre palestinologue *Reinhold Röhricht*, à la science duquel je n'ai jamais eu recours en vain.

Mais il est un auxiliaire que je tiens surtout à remercier, c'est mon vieil et regretté ami le Chanoine *Laurent de Saint-Aignan,* d'Orléans, le généreux bienfaiteur des Œuvres de Terre Sainte, dont la belle Bibliothèque m'a été si utile et qui a su recouvrer (au prix d'un généreux sacrifice) la plus grande partie des Archives de l'ancienne *Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulcre de Jérusalem.* C'est précisément parce qu'il n'est plus, qu'il doit être, moins que tout autre, oublié.

Si j'omets quelqu'un, qu'il veuille bien m'excuser.

APPENDICE.

Numéro 1.

Les Chanoines espagnols du Saint-Sépulcre.

(13 mai 1156 — 1852 — 17 novembre 1901.)

A la page 93 de cette *Notice,* nous avons dit que, en 1819, par suite de la suppression des Chanoines du Saint-Sépulcre de *Miéchow* près Cracovie, l'*Ordre canonial et régulier du Saint-Sépulcre de Jérusalem* avait à cette date cessé d'exister.....

Cela n'est vrai que pour la *Pologne.* En effet, d'un beau volume — dont malheureusement nous avons eu *trop tard* l'obligeante communication (1) — il résulte que, jusques à l'année 1852, il y eut, en Espagne, notamment à *Calatayud* (l'ancienne *Bilbilis,* patrie du licencieux *Martial*), des *Chanoines du Saint-Sépulcre* relevant directement de Rome et des Patriarches de Jérusalem. A cette date (1852), ils disparurent par suite du *Concordat* conclu le 16 mars 1851 entre S. S. le pape Pie IX et la reine Isabelle II (promulgué en Espagne le 17 octobre 1851). Le dernier Prieur fut *Don Fray Manuel Rodrigo*

(1) *Establecimientos de la Sagrada Orden Militar y Pontificia del Santo Sepulcro*, etc. *Memorias históricas de la misma Orden desde su fundación hasta el presente*, p. 193, 261, 262, 275 à 279, 304 et 317 (Madrid, Imprenta de Don Luis Aguado, 1893, grand in-8°).

y Vallabriga... Comme consolation, on le nomma Chanoine de Malaga (13 mai 1852) (1).

Cette persistance de l'Ordre canonial et régulier du Saint-Sépulcre en Espagne explique la phrase un peu sybilline de Chateaubriand dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* (t. III, p. 34) assurant que, de son temps, l'*Ordre du Saint-Sépulcre* subsistait encore dans quelques États européens, notamment en *Pologne* et en *Espagne*.

Ajoutons que la suppression des Chanoines en 1852 n'entraina point la complète disparition de l'Ordre en *Espagne* où il continua à être dignement représenté par les *Chanoinesses commanderesses du Saint-Sépulcre*, « *les plus nobles qui puissent être en le royaume d'Espagne* » et jadis « *surnommées les* SEIZE QUARTIERS, » suivant la règle de Saint-Augustin et vivant, au nombre de 28 (dont 6 sœurs d'obédience), dans leur beau monastère de *Saint-Nicolas de Saragosse*, fondé en 1276 par *Dona Marquesa Gil de Rada*, fille naturelle de Thibaut II de Champagne, roi de Navarre, et veuve de *Don Pedro Fernández, seigneur de Hijar*, fils du roi *Jaime Ier d'Aragon* (2).

(1) *Establecimientos de la Sagrada Orden Militar y Pontificia del Santo Sepulcro*, etc., p. 261, 262.

(2) *Ibidem.*, p. 277 à 315, 363 et suiv. — La copie de son testament, daté du 28 janvier 1303, est sous nos yeux. Voici l'intitulé de cette pièce :

« *IXAR* *S. 303.*

« Testamento *de Dona Marquesa Gil de Rada y Dexa se le en-*
« *tierre en la Iglesia de Santa Maria de la villa ó en la Capilla*
« *que hizo en el Sepulcro de Zaragoza y dexa se funde una ca-*
« *pellania en dhó. (?) sepulcro y dexa diversas casas y vienes en*
« IXAR LSa (?) » — Sur les maisons et domaines du Saint-Sépulcre en

Actuellement, l'*Ordre régulier et canonial du Saint-Sépulcre* a reparu en Espagne (à titre purement *honoraire*), rétabli à *Catalayud* le 17 novembre 1901, — sur les instances des Chevaliers du même Ordre, — par Bref pontifical de Sa Sainteté le grand et regretté pape Léon XIII, en date du 18 septembre 1901. « *Les Chanoines* », nous écrit-on, « *sont honoraires ou ad honorem, mais ils* « *jouissent de la pension signalée et portent la croix et* « *l'habit comme les anciens Chanoines, non seulement* « *dans l'église mais au dehors de la ville, et sont très* « *estimés* (1). »

Les Statuts de ce Chapitre si heureusement ressuscité ont été récemment et luxueusement édités sous ce titre : « Constitutiones *regalis ecclesiæ collegialis ad honorem* Sancti Sepulchri *Hierosolymo-Bilbitani ab eodem ecclesiæ Capitulo efformatæ jussu excmi. et illmi. Dr. D. Josephi Mariae Salvador et Barrera Tirasonensis episcopi* (*Cæsaraugustæ. Typis Mariani Salas. MCMIII,* in-8°). »

Espagne, voir R. P. Michel de Martigny, *La Gloire du Saint-Sépulcre de Notre Seigneur Jésus-Christ, etc.*, Troisième Partie, Chapitre III : *Catalogue des Maisons de l'Ordre du S^t-Sépulcre, Duchés, Comtés, Seigneuries, Prevôtés, Prieurés, Bénéfices, Possessions, Rentes,* etc., pages 29 et suivantes : « *Au royaume d'Espagne* ».

(1) *Lettres de D. Carlos de Odriozola y Grimaud,* datées de Saragosse, des 22 décembre 1903 et 3 décembre 1904. — *Real Pontificia y Militar Orden del Santo Sepulcro. Memorias históricas* (*Publicados por Luis Hernández Rubin, Caballero del Hábito del Santo Sepulcro*, etc.). *Imp. de la Compañia Madrileña de Urbanización. Chamartin de la Rosa.* 1902. (Brochure in-8° de 30 pages, p. 13 et suivantes.)

Numéro 2.

Le Grand-Prieur de Pérouse Catanco de Traversari.

Ce Grand-Prieur — appelé à tort par nous (p. 71), sur de fautives indications, *Catanco de Traversagni* au lieu de *Traversari* — appartenait, comme les *Oddi*, à une famille princière et portait pour armes :

« *D'azur à la mer au naturel mouvant de la pointe, avec une comète d'or en chef.* »

Les armoiries du dernier Grand-Prieur *Jean-Baptiste Marin* ou *Marini* étaient :

« *D'azur au saule de sinople, le tronc chargé de trois bandes d'argent.* »

Celles des *Oddi :*

« *D'azur au lion d'or.* »

(Renseignement dû à l'obligeance de M. le commandeur *Antonio Padula,* de Naples.)

Numéro 3.

Le sceau de la Basilique byzantine du Saint-Sépulcre.

On voit (p. 401) que le sceau de la *Confrérie du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis* n'avait aucune ressemblance avec celui de l'ancienne Basilique byzantine du Saint-Sépulcre à Jérusalem (Ἀνάστασις), lequel représentait la *descente du Christ aux Enfers* où il délivrait *les âmes impatientes et endolories d'Adam et d'Ève.*

(*Échos d'Orient,* t. IV, année 1900-1901, p. 267-268. *Paris, Maison de la Bonne Presse.*)

Numéro 4.

La qualification d'Armiger.

Nous avons vu (p. 161, texte et note 6, et p. 183, texte et note 1) que, d'après *Marin Sanuto,* le mot *Sergent* aurait pour *équivalent* celui de *Armiger.* Or voici, sur la valeur de ce second vocable, ce que nous lisons dans un texte peu connu :

« *Armigeri seu equitis appellatio nobilium propria erat* »...

(Bibl. Nation. *Manuscrits. Latin* 18.345. *Nobilitationes,* p. 4 *recto*).

Numéro 5.

Un Chevalier du Saint-Sépulcre au XIV^e^ siècle.

En vertu de son testament du 28 février 1303, *Dona Marquesa Gil de Rada,* fondatrice du Saint-Sépulcre de Saragosse, léguait *mille sous* pour l'entretien d'un « *Che-* « *valier voué à la défense de la Terre Sainte de Jérusalem* « *et du Saint-Sépulcre de mon Seigneur Jésus-Christ* ». Bien que ce *Chevalier* ne pût guère résider en Palestine où rien n'appartenait plus aux Latins (*Smyrne* même ne fut obtenue qu'en 1348), ne peut-on le considérer comme un véritable *Chevalier du Saint-Sépulcre?* Il pouvait, d'ailleurs, résider à la cour des *Lusignan* de Chypre, ou peut-être devait-il seulement être mobilisé à Saragosse au moment du départ de chaque nouvelle Croisade.

Numéro 6.

La lettre de M. de Chateaubriand.

« *Monsieur le Comte, j'ai reçu la Lettre que vous m'avez*
« *fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois. M. le Grand*
« *Chancelier de la Légion d'honneur ayant dans ses attri-*
« *butions la vérification des droits qui peuvent autoriser*
« *les Chevaliers des ordres Généraux, tels qu'étaient l'or-*
« *dre de Malte, et du Christ ou du Temple, et ceux des or-*
« *dres étrangers à se qualifier de leurs titres et à porter*
« *leur décoration, m'a paru fondé à réclamer contre l'im-*
« *pression faite depuis quelques années dans l'Almanach*
« *Royal de la Section intitulée : « Ordre Royal militaire hos-*
« *pitalier religieux et Archiconfrérie Royale du S^t-Sépul-*
« *cre de Jérusalem », jusqu'à ce qu'il ait été signifié par*
« *autorisation supérieure à l'administration qu'il dirige,*
« *que cette association est réellement un ordre Royal, une*
« *archiconfrérie Royale, et que le Roi en est le seul chef et*
« *Grand Maître comme il l'est des trois ordres Royaux*
« *du S^t-Esprit, de S^t-Michel et de S^t-Louis à l'égard*
« *desquels elle n'a aucune surveillance à exercer ; et j'ai dû*
« *en conséquence faire donner à l'éditeur de l'Almanach*
« *Royal l'ordre de suspendre l'impression de ce Chapitre ;*
« *cet ordre au reste ne décide et ne préjuge rien relative-*
« *ment à l'existence de votre association. Mais je n'ai pu*
« *méconnaître les droits que les Loix et les ordonnances*
« *donnent sur ce point à la grande Chancellerie de la Lé-*
« *gion d'honneur, et je ne puis que vous engager, Mon-*
« *sieur le Comte, à faire toutes les démarches que vous*
« *jugerez convenables pour faire constater régulièrement*
« *le véritable caractère de l'association dont vous êtes chef,*

« *et pour en justifier auprès de M. le Grand Chancelier*
« *de la Légion d'honneur ; ces démarches me semblent d'au-*
« *tant plus nécessaires qu'il existe à Paris une seconde*
« *association qui, prétendant aux mêmes droits et se qua-*
« *lifiant des mêmes titres, a aussi adressé ses réclamations*
« *à mon Ministère, et ce n'est que par suite d'un examen*
« *approfondi fait par une Autorité compétente que les*
« *droits respectifs des deux associations et de la Grande*
« *Chancellerie peuvent être positivement et incontestable-*
« *ment déterminés.*

« *Agréez, je vous prie, Monsieur le Comte, l'assurance*
« *de ma haute considération.*

Signé : « CHATEAUBRIAND. »

« Paris, le 19 février 1823. »

Numéro 7.

Un cartulaire du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis.

Aux documents relatifs à la *Confrérie de Louis I^er de Bourbon* et cités par nous pages 390 et suivantes, il convient d'ajouter « un *Cartulaire du Saint-Sépulcre,* « transcrit vers la fin du seizième siècle et renfermant des « actes du quatorzième ». (*Archives Nationales, LL 488*). » Mais ce recueil paraît surtout contenir des copies des originaux conservés dans les cartons *L 586* à *L 611* aux *Archives Nationales* et bien souvent visés par nous.

ERRATA.

Numéro 1.

Les Prieurs du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Page 40, note 3. — En présence des textes formels et de l'assertion si précise de Guillaume de Tyr (*Historia rerum Transmarinarum,* lib. XIII, cap. XXIII et XXVI; lib. XIV, cap. XI), il nous semblerait *peut-être* préférable d'inscrire au nombre des Prieurs du Saint-Sépulcre *Guillaume Ier l'Anglais* (1125? — 1127) qui devint Archevêque de *Tyr* en 1127 et mourut vers 1132.

En l'omettant, nous avions cédé à la très haute autorité de l'éminent REINHOLD RÖHRICHT dans sa précieuse brochure intitulée : *Syria Sacra. Von Reinhold Röhricht. B. Prioratus*, p. 42 à 48 (*Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins,* X, brochure in-8° de 48 pages).

Voici, d'ailleurs, la liste qu'il serait, selon nous, préférable d'adopter.

Prieurs du Saint-Sépulcre.

ASCHETIN, *Chantre du Saint-Sépulcre* (1110).

GÉRARD, *premier Prieur* (1120-1125?)

GUILLAUME Ier L'ANGLAIS (1125? — 1127), Archevêque de *Tyr* en 1127, décédé vers 1132 (*Guillaume de Tyr*, XIII, 23; XIV, 11).

GUILLAUME IIe DE MALINES (mars 1128-1130), Patriarche de *Jérusalem* en 1130, décédé le 27 septembre 1145 (*Guillaume de Tyr,* XIII, 26).

PIERRE Ier (1130 — mai 1148), Archevêque de *Tyr* en 1148, décédé en 1164.

AMAURY DE NESLES (1151-1158), Patriarche de *Jérusalem* en 1158, décédé le 6 octobre 1180.

ARNAULD (15 octobre 1159-1160).

NICOLAS (mars 1160-1164).

PIERRE IIe (1166-1183).

ANONYME, (peut-être RÉNIER, 1189-1191), mort au siège de *Saint-Jean d'Acre.*

GAUFRID (février 1195-1205?).

SANCHE (1er juillet 1211).

GUILLAUME IIIe (20 février et 9 avril 1215?).

PIERRE IIIe (24 décembre 1225 — 8 mai 1227?).

GUISCARD (15 février 1244).

HENRY (25 novembre 1244).

A. (7 août 1248).

J. (1250).

GUY (avril 1269).

Sous-Prieurs.

PIERRE DE BARCELONE (1130-1135).

LAMBERT (1144-1149?).

AIMERI (1151).

ARNAULD (1154 — 1155 — 1160).

NICOLAS (1165).

ARNULPHE (1160? — Sept. 1178).

Numéro 2.

La date de la suppression des Chanoines du Saint-Sépulcre de Pérouse.

Pages 16, 64 et 78. — Au lieu de 18 mars 1489, lire 29 mars 1489.

Numéro 3.

Don Sébastien de Portugal au Sinay.

Page 293, note 4. — Au lieu de : *Gebaüer, Histoire de Portugal*, t. III, p. 202 à 213, — lire *D. Ioam de Castro, Discvrso da vida do sempre bem vindo, et apparecido Rey Dom Sebastiam nosso senhor*, etc., chap. XVI, p. 60 à 64 (*Em Paris, Por Martin Verac, M. D. CII*, in-12). — *Miguel d'Antas, Les faux Don Sébastien*, etc., p. 60, 64, 260, 266 à 269 (Paris, Durand, 1866, in-8).

Numéro 4.

Un titre de Paragraphe omis.

Page 202. — Rétablir le titre, malheureusement oublié, du Paragraphe :

C. — *La Chevalerie sur le Saint-Sépulcre, consécration des Vertus militaires.*

TABLE DES MATIÈRES.

NOTICE HISTORIQUE SUR L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM.

1099—1905.

CHAPITRE PREMIER.

L'ORDRE RELIGIEUX-MILITAIRE DU SAINT-SÉPULCRE.

1099 — 1291.

Paragraphe premier.

L'ORDRE RELIGIEUX DU SAINT-SÉPULCRE.

(24 juillet 1099 — 29 mars 1489 — 1er janvier 1905).

Numéro 1.

LES CHANOINES DU SAINT-SÉPULCRE.

(24 juillet 1099 — 17 novembre 1901).

	Pages
Préliminaire	1
A. — *La Confrérie byzantine du Saint-Sépulcre.* (3 mai 326 — 15 juillet 1099.)	9
B. — *Le Chapitre de Jérusalem.* (24 juillet 1099 — 29 mars 1489.)	16
C. — *Le Saint-Sépulcre de Saint-Jean d'Acre.* (13 juillet 1191 — 18 mai 1291.)	54
D. — *L'Archiprieuré de Saint-Luc.* (18 mai 1291 — 29 mars 1489.)	64

E. — *Les Préposés généraux de Miéchow.*
(12 mars 1374 — 29 mars 1489 — 1819.)..... 78
F. — *Les Chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre.*
(10 octobre 1484 — 1er janvier 1905.)..... 94

Numéro II.

LES FRÈRES, CONFRÈRES, CLIENTS ET SOEURS DU SAINT-SÉPULCRE.

A. — *Les Frères du Saint-Sépulcre*..... 105
B. — *Les Confrères et Clients du Saint-Sépulcre*..... 108
C. — *Les Sœurs ou Dames du Saint-Sépulcre*..... 115

Paragraphe second.

L'ORDRE MILITAIRE DU SAINT-SÉPULCRE.

(Août 1099 — 18 mai 1291.)

Numéro I.

LES PREMIERS CHEVALIERS DU SAINT-SÉPULCRE.

(Août 1099 — août 1118)..... 119

Numéro II.

LES CUSTODES ET SERGENTS DU SAINT-SÉPULCRE.

(1099 — 1187 — 1291.)

A. — *Les Gardes ou Custodes du Saint-Sépulcre*..... 159
B. — *Les Sergents ou Miliciens du Saint-Sépulcre*..... 181
C. — *La Chevalerie sur le Saint-Sépulcre, consécration des Vertus militaires* (1)..... 202

CHAPITRE SECOND.

L'ORDRE CHEVALERESQUE DU SAINT-SÉPULCRE.

(2 octobre 1187 — 1er janvier 1905.)

Paragraphe premier.

L'ORDRE CHEVALERESQUE DU SAINT-SÉPULCRE, DEPUIS LA CHUTE DE JÉRU-

(1) Le titre de ce Paragraphe a été omis dans le texte.

SALEM LE 2 OCTOBRE 1187, JUSQUES A LA BULLE DU PAPE ALEXANDRE VI, EN 1496.

Numéro I.

Jérusalem après la conquête de Salâh ed-Dîn, en 1187..... 220

Numéro II.

Transformation de l'Ordre du Saint-Sépulcre d'Ordre religieux-militaire en Ordre chevaleresque..... 230

Numéro III.

A qui appartenait-il de 1187 à 1496 de créer des Chevaliers sur le Saint-Sépulcre?..... 243
A. — *Les Gardiens du Saint-Sépulcre*..... 244
B. — *Les Grands Seigneurs pèlerins*..... 263
C. — *Les Moines basiliens du Sinay et l'Ordre de Sainte-Catherine*..... 265

Numéro IV.

Les premiers Chevaliers du Saint-Sépulcre..... 297

(1197—1496—1498.)

Paragraphe second.

L'ORDRE CHEVALERESQUE DU SAINT-SÉPULCRE DEPUIS LA BULLE DU PAPE ALEXANDRE VI, EN 1496, JUSQUES A LA RÉORGANISATION DE L'ORDRE, LE 28 JANVIER 1868, PAR LE PAPE PIE IX.

Numéro I.

A. — *La bulle du pape Alexandre VI*..... 334
B. — *L'Ordre, du 13 août 1496 au 24 janvier 1868*..... 341

Numéro II.

La tentative de Pierre de Carate..... 355

(1555 — 26 mai 1558.)

Numéro III.

La tentative du duc de Nevers..... 360

(1616.)

Numéro IV.

La restauration du Patriarcat Latin..... 365

(23 juillet 1847.)

Numéro V.

Les principaux Chevaliers du Saint-Sépulcre de 1498 à 1868..... 369

CHAPITRE TROISIÈME.

L'ARCHICONFRÉRIE ROYALE ET FRANÇAISE DU SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM.

(31 octobre 1325 — 13 juillet 1829.)

Numéro I.

LA DOUBLE ARCHICONFRÉRIE DE L'ANCIEN RÉGIME..... 385

(31 octobre 1325 — 1794.)

A. — *La Confrérie de Louis Ier de Bourbon et le Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis*..... 390

(31 octobre 1325 — 2 décembre 1790.)

B. — *Les Chanoines du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis*..... 418

(25 novembre 1329 — 2 décembre 1790)

Numéro II.

LA CONFRÉRIE DU SAINT-SÉPULCRE DES CORDELIERS ET LA CHAPELLE DE JÉRUSALEM..... 430

(1336 — 1693.)

Numéro III.

L'ARCHICONFRÉRIE ROYALE DES CHEVALIERS, VOYAGEURS, CONFRÈRES ET SOEURS DU SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM..... 452

(1693 — 1794).

Numéro IV.

L'ARCHICONFRÉRIE DU SAINT-SÉPULCRE SOUS LA RESTAURATION.

(16 février 1814 — 13 juillet 1829.)..... 469

A. — *La tentative du comte Allemand*..... 472

(16 février 1814 — 29 juin 1818.)

B. — *La scission de l'Archiconfrérie*..... 478

(29 juin 1818 — 1824.)

C. — *La protestation du Discrétoire*..... 485

(18 mars 1822 — 13 juillet 1829.)

CHAPITRE QUATRIÈME.

L'ORDRE ACTUEL DU SAINT-SÉPULCRE.

(13 juillet 1829 — 1er janvier 1905)..... 489

APPENDICE.

Numéro 1.

Les Chanoines espagnols du Saint-Sépulcre..... 503

(13 mai 1156 — 1852 — 17 novembre 1901 — 1er janvier 1905.)

Numéro 2.

Le Grand-Prieur de Pérouse Cataneo de Traversari..... 506

Numéro 3.

Le Sceau de la Basilique byzantine du Saint-Sépulcre..... 506

Numéro 4.

La qualification d'Armiger..... 507

Numéro 5.

Un Chevalier du Saint-Sépulcre au XIVe siècle..... 507

Numéro 6.

La lettre de M. de Chateaubriand..... 508

Numéro 7.

Un Cartulaire du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis.... 509

ERRATA.

Numéro 1.

Les Prieurs du Saint-Sépulcre de Jérusalem 510

Numéro 2.

La date de la suppression des Chanoines du Saint-Sépulcre de Pérouse 512

Numéro 3.

Don Sébastien de Portugal au Sinay 512

Numéro 4.

Un titre de Paragraphe omis 512

TABLE DES MATIÈRES ..... 513 à 518

FIN.